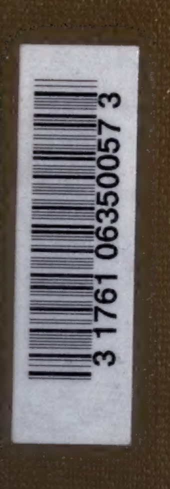
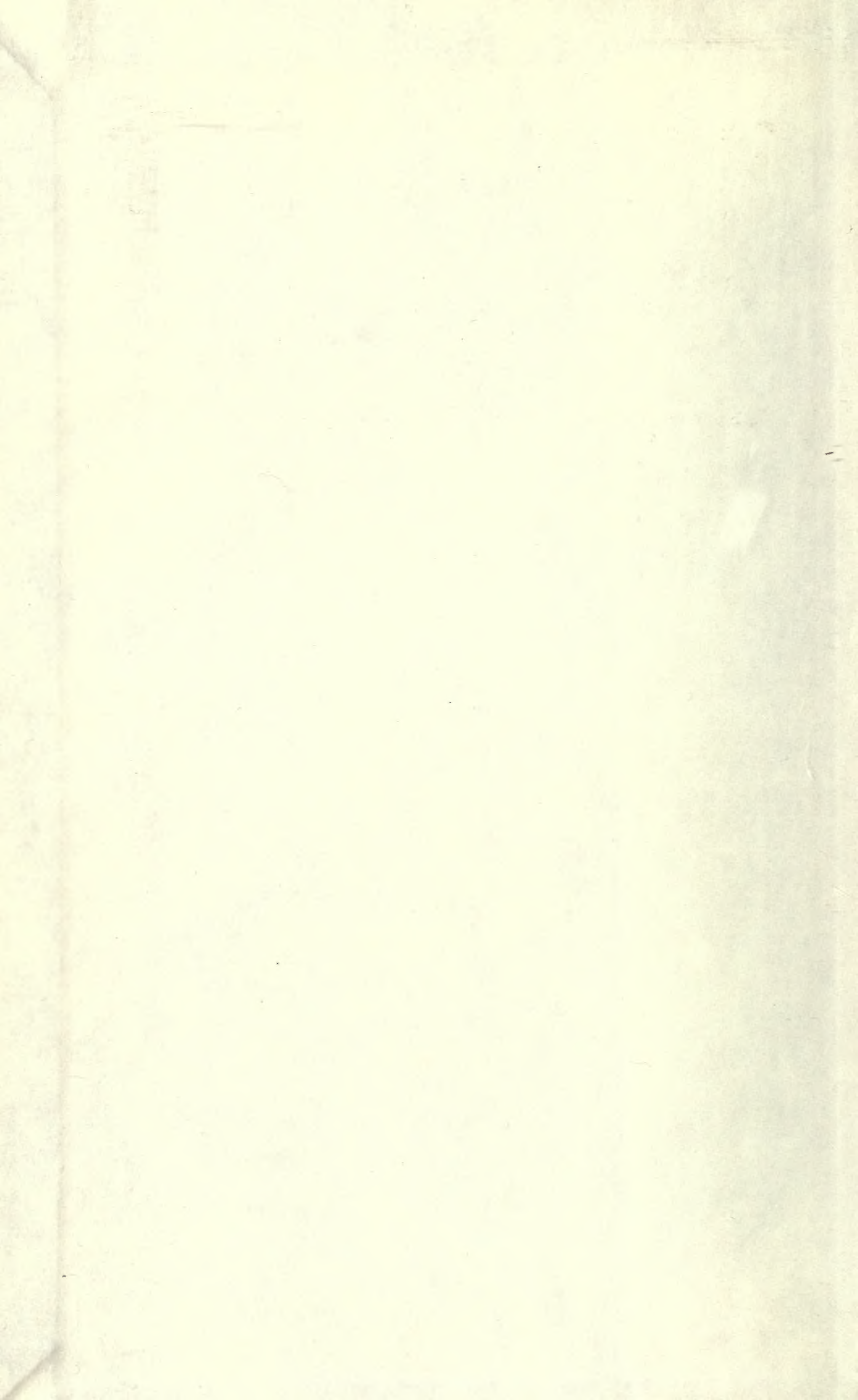
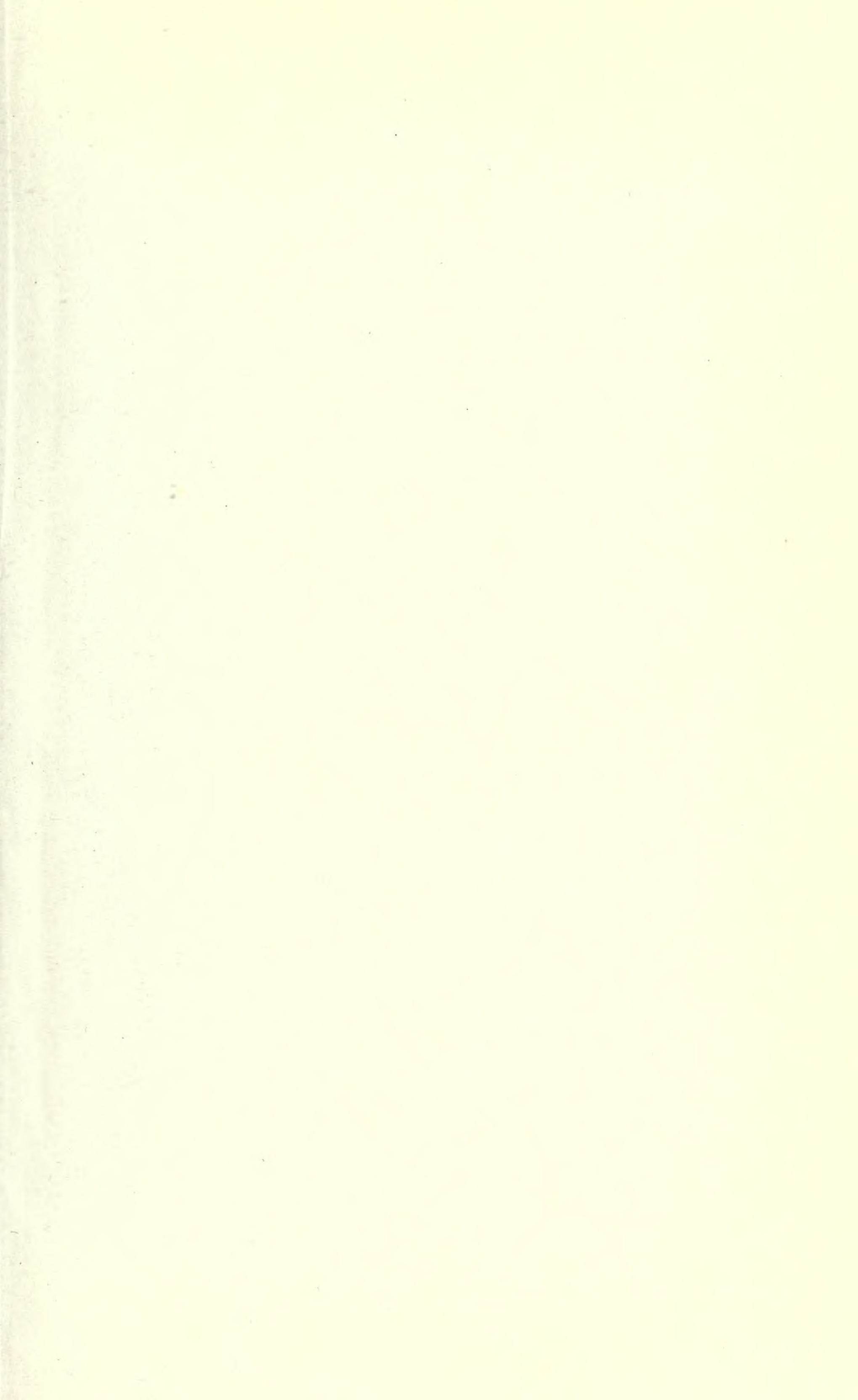
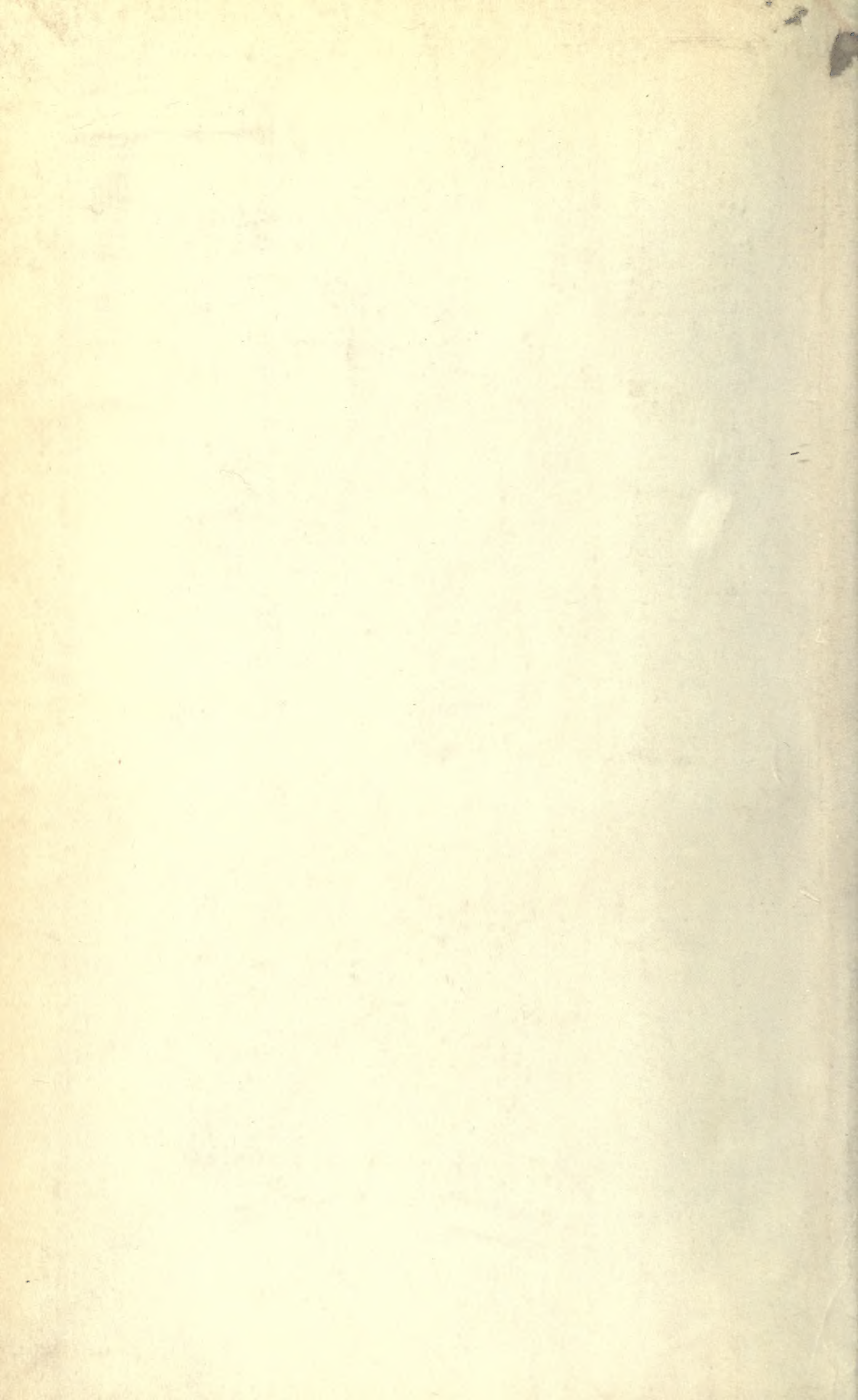








SOUFFLOT

SA VIE. – SON ŒUVRE. – SON ESTHÉTIQUE
(1713-1780)

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PAR

JEAN MONDAIN-MONVAL

ANCIEN MEMBRE DE LA FONDATION THIERS
ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE ET LICENCIÉ EN DROIT
BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE



PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE LEMERRE
23-33, PASSAGE CHOISEUL, 23-33

MCMXVIII



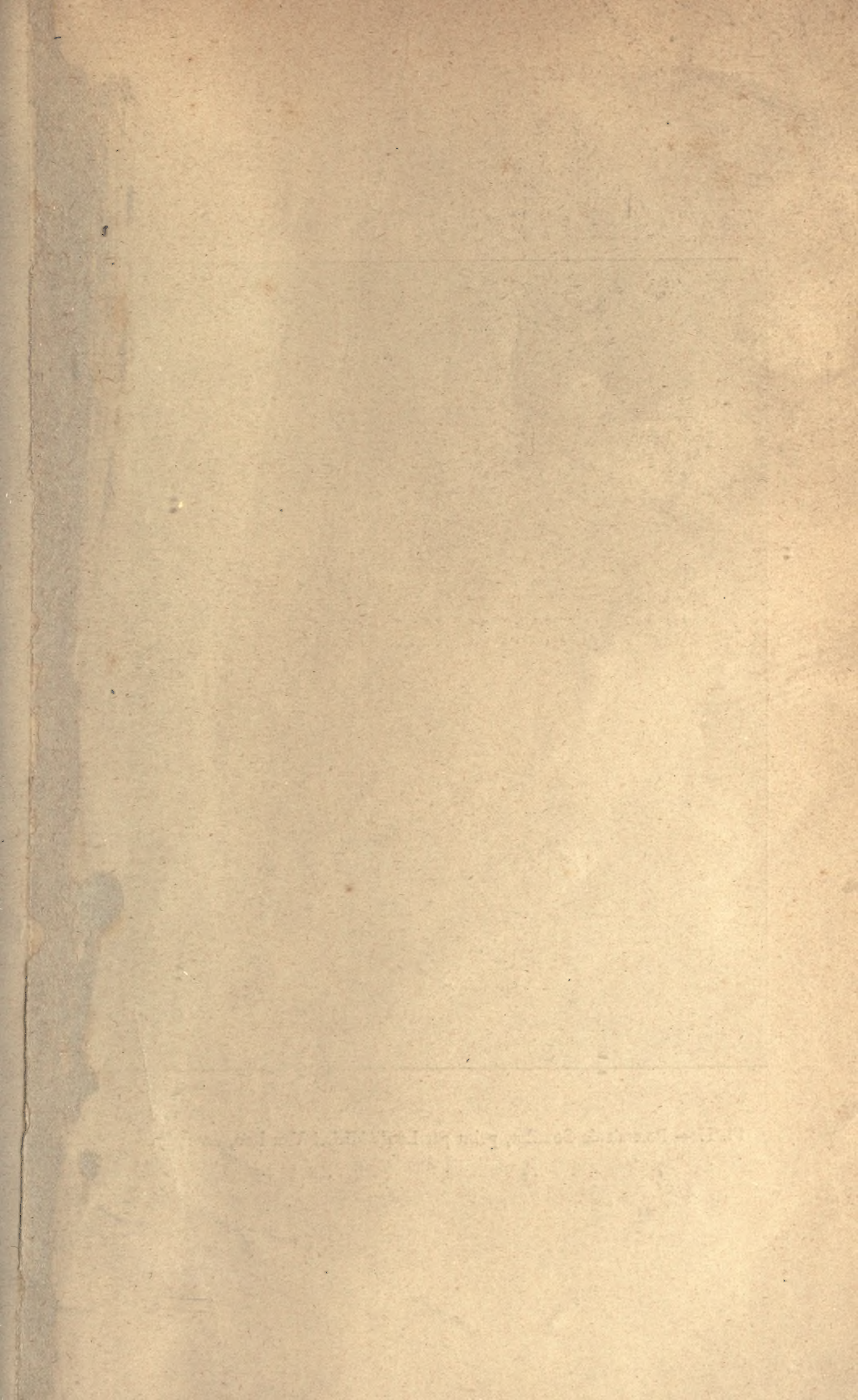




Photo Braun

Pl. I. — Portrait de Soufflot, peint par Louis-Michel Van Loo, en 1767.

SOUFFLOT

SA VIE. – SON ŒUVRE. – SON ESTHÉTIQUE
(1713-1780)

THÈSE POUR LE DOCTORAT

Présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

PAR

JEAN MONDAIN-MONVAL

ANCIEN MEMBRE DE LA FONDATION THIERS
ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE ET LICENCIÉ EN DROIT
BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE



PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE LEMERRE
23-33, PASSAGE CHOISEUL, 23-33

—

MCMXVIII


LIBRARY
FEB 27 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

INTRODUCTION

Nous nous proposons de retracer la vie, d'étudier l'œuvre, de définir l'esthétique de Jacques-Germain Soufflot, chevalier de l'ordre du Roi, architecte de Sa Majesté et de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, contrôleur des Bâtiments de Sa Majesté à Paris, puis intendant général de ses Bâtiments, honoraire associé libre de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, contrôleur général des bâtiments de la ville de Lyon. Tel est le sujet de cet ouvrage. Son intérêt consiste en ce qu'il dépasse la personnalité de Soufflot, quelque intéressant que soit par lui-même ce laborieux architecte, très mal connu, et qui n'a pas encore été mis à la place qu'il mérite dans l'histoire de l'art français.

Cette vie, cette œuvre, cette esthétique sont, en effet, représentatives d'une époque capitale dans l'évolution de l'humanité : c'est la période de transition des idées, des mœurs, de la philosophie traditionnelle et catholique de l'ancien régime, aux principes nouveaux à base rationaliste et scientifique qui vont désormais diriger le monde moderne. Nous allons constater dans un esprit « éclairé » du XVIII[e] siècle la juxtaposition des deux cou-

rants contradictoires, le traditionnel et le révolutionnaire.

Soufflot n'a d'ailleurs point conscience de cette situation fausse et forcément provisoire; il fait un effort sincère pour concilier et fusionner des goûts et des tendances incompatibles. Dans sa sphère d'action, il veut ce que les réformateurs ses contemporains ont eux aussi cherché à réaliser : une « réforme », une « restauration », une « Renaissance », nullement une « Révolution ».

Mais les faits nous prouvent que, comme eux, il s'illusionnait en croyant régénérer la France, lentement élaborée au cours des siècles catholiques du Moyen Age, à l'aide des principes et des idées du paganisme antique ; nous constaterons, en même temps que ses efforts, son échec partiel dans l'ordre administratif comme dans l'ordre artistique et esthétique ; il n'a pas fait tout ce qu'il a voulu faire ; il a préparé ce qu'il n'aurait pas voulu voir réaliser, à Paris et à Lyon. Il serait évidemment injuste de l'en rendre responsable : ses élèves, ses disciples ont trahi sa pensée en l'interprétant ; plusieurs des édifices construits ou commencés par lui ont été dénaturés après sa mort ou terminés en dehors de sa conception. Il n'en est pas moins vrai que son effort, — comme d'ailleurs celui de ses contemporains — a produit un résultat contraire à son attente : il a travaillé, sans s'en rendre compte, à réaliser un Paris, un Lyon, un art nouveaux, à préparer la ville et l'esthétique moderne qu'il n'eût certainement pas acceptées dans l'ensemble, qu'il eût au contraire répudiées comme entachées de rationalisme et de matérialisme scientifique, comme déviées de la tradi-

tion française, dédaigneuse des principes et des règles respectées et observées jusqu'alors.

C'est ce qui fait, à nos yeux, l'intérêt de notre étude. Elle remet en valeur un artiste trop modeste, un laborieux, un consciencieux, doué d'ailleurs de toutes les qualités françaises d'ordre et de méthode, de netteté et de clarté, de mesure et de goût. Elle révèle le rôle très important et inconnu qu'il joua dans l'histoire de Paris et de ses embellissements pendant vingt-cinq ans, de même qu'à Lyon où il embellit la ville ancienne et prépara la ville moderne. Elle montre que Soufflot fut le digne continuateur de la tradition française de la grande époque, le digne successeur des architectes français des palais et des jardins du XVIIe siècle, des Le Mercier et des Blondel, des Mansart et des Le Nôtre, tant qu'il ne força point son talent et resta fidèle au génie national. Mais lorsqu'entraîné par le courant d'idées philosophique et international comme la plupart de ses contemporains, il voulut tenter le plus grand effort architectural du siècle, réaliser, dans l'église Sainte-Geneviève, « l'heureuse alliance de la hardiesse et de la légèreté gothique avec la noble simplicité grecque », alors le Panthéon se dressa comme un saisissant symbole, le frontispice gigantesque de l'Encyclopédie ; ses disciples révolutionnaires exagéreront et dénatureront sa pensée, ils érigeront un monument grandiose et majestueux, mais froid, mais mort, un temple de la philosophie qui est une preuve palpable de l'erreur commune au siècle, une démonstration de l'impuissance du rationalisme scientifique à réaliser une œuvre d'art vivante.

Etudier Soufflot, c'est donc à notre avis étudier un cas spécial qu'on peut généraliser et appliquer à tout le

XVIIIe siècle finissant, aux idées dont il a été l'inspirateur, le collaborateur ou l'écho. Nous espérons que les conclusions de cette étude ne seront pas sans intérêt pour l'histoire de l'esthétique parisienne et lyonnaise, pour la philosophie de l'histoire et de l'art des XVIIIe et XIXe siècles.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE ET ICONOGRAPHIQUE

SUR LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS

Les ouvrages ou articles de revues où Soufflot est incidemment mentionné, ou telle ou telle partie de son œuvre est étudiée, sont très nombreux. Au cours de sa longue carrière artistique et administrative, il a touché à bien des questions, il a collaboré à bien des entreprises, comme on peut s'en rendre compte par les tableaux chronologiques que nous avons dressés. Dès son vivant il était célèbre et, pour ne citer que ce seul exemple, la question de l'église Sainte-Geneviève, qui a passionné au plus haut point ses contemporains, formerait à elle seule, par les polémiques qu'elle a suscitées, une volumineuse bibliographie. Au lieu de reproduire ici toutes les références que nous donnons au cours du volume, nous nous bornons à indiquer les ouvrages ou articles dont Soufflot lui-même a été spécialement l'objet.

I. — *Le Nécrologe des hommes célèbres de France* de 1781 a consacré à Soufflot une notice réimprimée dans la *Revue Universelle des Arts* (tome XIII, 1861, p. 135-139). — *Le Journal de Paris* du 16 septembre 1780 contient un article sur Soufflot par M. Renou, secrétaire de l'Académie Royale de peinture et sculpture. — M. d'Aggeville lut un éloge de Soufflot à l'Académie de Marseille. — Pierre Théodore Bienaimé, architecte, publia aussi un *Eloge de Soufflot* (Paris, in-8°, s. d.). Quatremère de Quincy consacre un chapitre détaillé à Soufflot dans le tome II de son *Histoire de la vie et des œuvres des plus célèbres architectes du XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe* (t. II, gr. in-8, 1830).

La livraison de la *Biographie Universelle* où est l'article consacré à Soufflot, parue avant 1828, est de M. Roger. L'étude consacrée à Soufflot par Breghot du Lut dans ses *Mélanges* (Lyon, 1828, t. I, p. 127), contient une rectification à l'article de la *Biographie Universelle.* — Une notice développée de M. Leclerc sur Jacques Germain Soufflot a paru en 1852 dans l'*Annuaire de l'Yonne.* — M. d'Hennezel a consacré une série d'articles à *L'Œuvre lyonnaise de Soufflot* dans le journal du *Salut Public de Lyon*, en 1913.

La plupart des articles consacrés à Soufflot, dans les dictionnaires généraux ou spéciaux, sont faits de seconde main et contiennent de nombreuses erreurs. Celui de M. Charvet dans *Lyon artistique, Architectes*, 1899, qui est suivi d'une bonne bibliographie, est précis et exact pour la partie lyonnaise ; la nomenclature des œuvres de Soufflot y est pourtant encore bien incomplète, comme on peut le voir en la comparant à nos tableaux chronologiques, qui donnent, pour la première fois, une idée réelle du long, important et complexe labeur de Soufflot.

II. — De livre sur Soufflot, il n'en existe point : on a étudié telle ou telle partie de son œuvre d'architecte, telle ou telle de ses constructions spéciales, mois il n'a été lui-même l'objet d'aucune étude d'ensemble. Des notices lui ont été consacrées dans des journaux contemporains et nécrologiques, dans des discours, dans des annuaires, dans des revues, dans des mémoires d'académies de province ; on trouve des documents sur lui dans les dictionnaires spéciaux et les compilations d'archives ; mais on n'a écrit aucun livre général sur sa vie, sur son œuvre, sur son esthétique. Bien plus, son rôle administratif à Paris, si important par sa durée d'un quart de siècle et ses résultats dans le présent et pour l'avenir, est resté presque totalement inconnu : nous en avons, pour ainsi dire, découvert l'existence aux Archives Nationales, qui conservent, dans la série O[1] des *Bâtiments du Roi*, toute sa correspondance et son *Livre-Journal*, ses lettres originales ou leurs copies manuscrites : c'est la source principale de toute une partie de notre thèse.

III. — Les papiers de Soufflot ont malheureusement été dispersés après sa mort, ainsi que les tableaux composant son « cabinet » et dont le catalogue, dressé par J.-B.-P. Lebrun en 1780, se trouve au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale. Les dessins et plans originaux pris par lui en Italie, les documents qu'il avait rassemblés au cours de ses laborieuses études, les dessins préparatoires de ses monuments devaient pourtant former un dossier assez volumineux. On a bien la *Suite de plans, coupes, profils, élévations géométrales et perspectives de trois temples antiques, tels qu'ils existaient en 1750 dans la bourgade de Pæstum, et mesurés et dessinés par J.-G. Soufflot, architecte du roi, en 1750, et mis au jour par G.-M. Dumont, en 1764*, Paris, in-folio ; on a bien aussi des *Elévations et coupes de quelques édifices de France et d'Italie dessinés par Soufflot, publiés par Dumont, en 1781*. Ce Dumont, architecte qui avait accompagné Soufflot en Italie en 1750, possédait aussi les dessins originaux de Soufflot pour l'église Sainte-Geneviève et les mit au jour aussitôt après sa mort, ainsi que les différents plans d'édifices que Soufflot avait levés lui-même ou fait lever en Italie pour justifier les hardiesses de son dôme... Mais tout cela n'est qu'une faible partie des documents amassés par Soufflot au cours de sa laborieuse carrière.

Les dictionnaires biographiques mentionnent une soi-disant édition qui aurait paru à Paris, en 1767, « en deux volumes grand in-folio, ornés de 230 planches, intitulée *Œuvres ou Recueil de plusieurs parties d'architecture de M. Soufflot* » ; nous n'avons retrouvé nulle part aucune trace de cette édition. A son défaut, se trouve au département des estampes de la Bibliothèque Nationale, sous la cote H *a* 41, un recueil factice dont le titre à la main est: *Recueil d'architecture de Jacques-Germain Soufflot, donné à la Bibliothèque impériale par Jean-Jacques Lequeu, de Rouen, son élève à l'Ecole royale d'architecture de Paris*. Ce recueil commence par un portrait gravé de Soufflot suivi d'un abrégé de sa vie par Lequeu ; il ne reproduit, d'ailleurs, qu'une partie de l'œuvre de l'architecte, dont nous avons cherché à reconstituer la suite intégrale et dont nous donnons la nomenclature dans nos tableaux

chronologiques. Nous indiquons pour chaque monument, au cours du volume, nos références bibliographiques et iconographiques. Malheureusement, une partie des constructions de Soufflot ont été détruites, la plupart de celles qui subsistent ont été dénaturées ; dans le choix de nos illustrations, nous nous étions appliqués à donner l'idée la plus exacte possible de la conception originale de l'artiste, pure d'alliage ou de retouche ; mais les circonstances de la guerre et l'impossibilité matérielle des reproductions photographiques, notamment au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale, nous ont contraints de renoncer à ce projet. — Remercions ici M. Georges Hartmann de nous avoir aimablement permis d'utiliser ses collections, si précieuses pour l'iconographie parisienne.

IV. — Soufflot n'eût pas été de son temps, s'il n'avait « réfléchi » sur son art. L'Académie de Lyon, dont il fut membre, conserve les mémoires suivants, lus par lui en séances publiques, où se trouve condensée toute son esthétique :

Des proportions de l'architecture, 1739. — De l'architecture gothique, 1741. — Dans l'art de l'architecture, le goût est-il préférable à la science des règles ou celle-ci au goût ? 1744 (Reproduit dans les *Archives Historiques du Rhône*, 1831 (tome I, p. 107). — *Introduction à l'explication des dessins de la salle de spectacle de Lyon, 1753. — De l'identité du goût et des règles dans l'exercice de l'architecture, 1778.* — Ces mémoires sont disséminés dans les registres manuscrits de l'Académie, aujourd'hui en dépôt au Palais des Beaux-Arts de Lyon.

V. — Nous avons aussi utilisé largement les procès-verbaux de l'Académie Royale d'architecture dont les registres, déposés au secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts, sont encore inédits pour la période correspondant à la carrière académique de Soufflot (1) (1749-1780). — Comme nous l'avons déjà dit, une de nos sources manuscrites les plus importantes est la série O[1] des Archives Nationales qui comprend, parmi les papiers de la Direction des Bâti-

(1) Leur publication entreprise par M. Henry Lemonnier s'arrête à l'année 1726.

ments, la correspondance administrative et privée de Soufflot ; — en particulier les cartons O[1] 1546, 1547 et 1548, et le registre O[1] 1554, véritable Livre-Journal de Soufflot pendant les années qui vont de 1766 à 1780, et que Soufflot lui-même appelle « mon registre » (1).

VI — Nous devons exprimer toute notre gratitude à Mrs Germain et Pierre Lefèvre Pontalis, descendants de Jean-André Soufflot, frère de l'architecte, qui ont mis à notre disposition, avec une parfaite bonne grâce, les portraits et papiers de famille dont ils sont les détenteurs, ainsi que les copies de pièces d'archives que M. Amédée Lefèvre-Pontalis avait rassemblées sur Soufflot et dont nous avons pu constater l'exactitude sur les originaux mêmes, aux Archives Nationales et dans les bibliothèques et archives départementales et municipales de Lyon. Grâce à eux, nous avons pu jeter quelque lumière sur la vie privée de Soufflot, homme « vertueux et sensible » comme la plupart de ses contemporains, et qui eut effectivement les qualités françaises de générosité et de charité, se montrant en toute occasion bon parent, bon ami, bon maître envers ses subordonnés.

VII. — En ce qui concerne la ville de Lyon, notre tâche a été facilitée par Messieurs les conservateurs des Archives départementales et municipales, du grand Hôtel-Dieu et de la Bibliothèque de la Ville de Lyon, qui nous ont donné l'accès de leurs dépôts avec la plus courtoise obligeance. Nous devons un spécial remerciement à M. Marius Audin, dont la compétence en tout ce qui concerne l'iconographie lyonnaise nous a été précieuse. — Quant aux autres pièces d'archives que nous avons utilisées soit à Paris, aux Départements des Estampes et des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, à l'Arsenal (*Porte-feuille de Bachaumont*, n° 4041), à la Bibliothèque de la Ville de Paris (Fonds Marigny, N. A. 88-106), aux Archives de la Seine, etc. ; soit en province, dans les Archives départementales de Seine-et-Oise, d'Ille-et-Vilaine, de Saône-et-Loire, de la Charente-Inférieure, etc.), nous les citons en référence au bas des pages du volume.

VIII. — Nos sources imprimées les plus importantes, — publications

(1) Archives Nationales O[1] 2.048.

de documents —, sont les *Archives de l'Art Français* (1851-1862), 14 vol., in-8, publiées sous la direction de Ph. de Chennevières et A. de Montaiglon, et la nouvelle période en cours depuis 1907 ; les *Nouvelles Archives de l'Art Français*, 1872-1885 (1re et 2e série) ; 1884-1897 (3e série) ; 1898-1906 (nouvelle série).

— *La Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments* (1730-1780, tomes IX à XIII), publiée par A. de Montaiglon et J. Guiffrey.

— Les comptes rendus des *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des Départements* (annuelles depuis 1877).

— *L'Inventaire des richesses d'art de la France*, Paris, *Monuments civils*. Province, *Monuments civils*, etc.

— *La Revue du Lyonnais, passim.* — *Archives Historiques du Rhône. passim.*

— *Les Procès-verbaux de l'Académie royale d'Architecture* (1671-1726), publiés par H. Lemonnier (Paris, 1911-1915, 4 vol.)

— *L'inventaire des papiers de Robert de Cotte et de Jules-Robert de Cotte*, par Pierre Marcel Levi, Mâcon, 1906, etc.

IX. — Nous avons utilisé aussi les correspondances, mémoires et périodiques de l'époque, et spécialement :

— *L'année Littéraire*, par Fréron (Amsterdam et Paris, 1754-1776).

— Argenson (Mis d') *Journal et Mémoires* (1697-1757), publiés par E.-J.-B. Rathéry (Paris, 1859-1867. *Soc. Hist. France*).

— Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres, depuis 1762 jusqu'à nos jours* (Londres, 1777-1789, 36 vol., in-12).

— Barbier (avocat). *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV* (Paris, 1857, 8 vol. in-12).

— Cochin (Ch. N.) *Mémoires inédits sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz*, publiés par Ch. Henry (Paris 1880, in-8).

— Collé, *Journal et Mémoires*, publiés par H. Bonhomme (Paris, 1868, 3 vol. in-12).

— Croy (Duc de) *Journal inédit*, publié par de Grouchy et Cottin (Paris, 1906, 3 vol.).

— Grimm, Diderot, Raynal... *Correspondance littéraire, philoso-*

phique et critique (1747-1793), publiée par M. Tourneux (Paris, 1877-1882, 16 vol. in-8°).

— Luynes (duc de). — *Mémoires* (1735-1758). Edition Dussieux et Soulié (Paris, 1860-1865, 17 vol., in-8°).

— Marmontel. — *Mémoires* (édition Tourneux, Paris, 1891, 3 vol. in-12).

— *Mercure de France*, Paris, années 1730 à 1780, in-16 (avec la table de M. Deville, Paris, 1910, in-4°).

— Soulavie. — *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, pair de France* (rédigés par le comte de Mirabeau), (Paris, 1790 et 1792, 3e éd.).

X. — Parmi les ouvrages du temps que nous avons surtout consultés, citons :

— Blondel (J. F.). — *Architecture française, ou recueil de plans... des églises, maisons royales, palais, hôtels... bâtis par les plus célèbres architectes*, Paris, 1752-1766, 4 vol. in-folio. — *Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture*, Paris, 1747. — *Cours d'architecture*, Paris, 1771-1777, in-8°.

— Cochin (C. N.). — *Voyage d'Italie ou Recueil de Notes sur les ouvrages de peinture et de sculpture qu'on voit dans les principales villes d'Italie* (Paris, 1758, 2e éd., 1769, 3 vol. in-8°). — *Œuvres diverses.*

— Cochin et Bellicard. — *Observations sur les antiquités d'Herculanum*, Paris, 1759, in-12.

— Dussausoy. — *Le Citoyen désintéressé, ou diverses idées patriotiques concernant quelques établissements et embellissements utiles à la ville de Paris* (2 vol. 1766-1767).

— La Font de Saint-Yenne. — *L'Ombre du Grand Colbert, le Louvre et la ville de Paris, Dialogue.* Paris, 1752, in-12. *Le génie du Louvre aux Champs-Elysées. Dialogue entre le Louvre, la ville de Paris, l'ombre de Colbert et Perrault.* Paris, 1756, in-12, etc.

— Laugier (le Père). — *Essai sur l'architecture.* Paris, 1753, in-8°. *Observations sur l'architecture.* La Haye et Paris, 1765, in-12.

— Patte. — *Monuments érigés en France en l'honneur de Louis XV*, Paris, 1765.

— Thiéry. — *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris.* Paris, 1786

En outre, pour éclairer notre étude, nous avons utilisé de nombreux ouvrages généraux. Ceux qui nous ont été le plus utile sont :

Benoît. — *L'art français sous la Révolution et l'Empire.* Paris, 1897, in-8°.

Bertrand (L.) — *La fin du classicisme et le retour à l'antique*, Paris, 1877, in-8°.

Courajod (L.) — *Leçons professées à l'école du Louvre* (1887-1896) publiées par H. Lemonnier et A. Michel. Tome III. *Origines de l'art moderne* (1899-1903, in-8°).

Hautecœur (L.) — *Rome et la Renaissance de l'antiquité à la fin du* XVIIIe *siècle*, Paris, 1912.

Lemonnier (H.) — *L'art français au temps de Louis XIV.* Paris. 1911, in-8°.

Lortsch. — *La beauté de Paris et la loi*, Paris, 1913.

Schneider (R.) — *Quatremere de Quincy et son intervention dans les arts*, Paris, 1910, in-8°, etc.

XI. — Quant aux autres ouvrages spéciaux dont nous nous sommes servis, leur nomenclature ici ferait double emploi : nous les citons au cours du volume au bas des pages. Pour nos notes, nous avons sacrifié l'*appareil d'érudition*, nous bornant à indiquer l'essentiel et les sources nouvelles que nous n'avions pas précédemment mentionnées.

∴

Pour les portraits de Soufflot, nous considérons comme les plus véridiques :

1° *Une sanguine représentant Soufflot jeune*, de profil. Appartient à M. Germain Lefèvre-Pontalis. Elle nous montre Soufflot aux environs de la vingt-cinquième année, vers 1739, sans doute à l'époque de son premier établissement à Lyon et de sa réception à l'Académie de cette ville. Auteur inconnu.

2° *Soufflot de 35 à 40 ans*, à l'époque du voyage d'Italie avec Ma-

rigny. Dessiné à la mine de plomb, par Cochin, de profil, gravé par Laurent Cars (Bibl. nat. Cabinet des Estampes).

3° *Portrait peint par Louis-Michel Van Loo, en 1767.*

Soufflot, (il avait alors 54 ans), y est représenté à mi-corps, de trois quarts vers la droite, assis devant une table, avec un plan déployé devant lui, où il vient d'esquisser à la plume,(ou au crayon noir), l'élévation de la façade de l'église Sainte-Geneviève. Les cheveux poudrés en rouleaux sur les oreilles et noués d'un catogan noir par derrière, il tourne légèrement la tête à gauche. Il porte un habit de velours rouge éteint à gros boutons, laissant entrevoir le jabot,et d'où sortent les manchettes de dentelle.—Signé sur le fond,en bas à droite : L.-M. Van Loo, 1767. H. 0,77.L. 0, 60. Toile. —Dans le cadre sont enchâssés deux petits dessins au lavis, en médaillons, représentant l'intérieur et l'extérieur de l'église Sainte-Geneviève. Ce portrait authentique a été donné au Louvre en 1880 par M. Jules Soufflot, fils d'André Soufflot et petit-neveu de l'architecte, qui le possédait comme chef de la famille (1). Il a été photographié par Braun (n° 10.902.), et est exposé au Louvre dans la salle des Portraits d'artistes.

Dans la même salle se trouve un autre portrait soi-disant de Soufflot, par Carle Van Loo (photographié par Braun, n° 10.901). Acheté en 1835 pour le musée de Versailles, d'où il provient, il figure sous le n° 4.484 dans le catalogue de ce musée par Soulié (t. III). Le soi-disant Soufflot y est représenté debout, à mi-jambes, de trois-quarts vers la droite, la tête de face ; la chemise légèrement entr'ouverte ; en gilet de satin blanc bordé de broderie d'or et semé de grandes fleurs bleues et roses, portant une ample robe de chambre bleu verdâtre à ramages de fleurs roses doublée de rouge éteint, que dépassent les manchettes de dentelle. Perruque poudrée. La main droite posée sur la hanche ; la gauche, à l'index tendu, reposant sur le piédestal d'une colonne d'où retombe à droite un rideau bleuâtre.

H, 1,43. L, 1,07. Toile.

D'après le catalogue de Versailles, il porte le collier de l'ordre de

(1) André Soufflot, député au Corps Législatif du Premier Empire était fils de Jean-André, frère de l'architecte.

Saint-Michel, et le portrait est signé à gauche : Carle Van Loo. Mais certainement il ne représente point Soufflot. Outre que les traits et la physionomie sont totalement différents du portrait authentique de Louis-Michel Van Loo, l'attitude et la mise luxueuse du personnage ne répondent pas du tout à ce que nous savons du caractère modeste et simple de l'architecte. Bien plus qu'à Soufflot, elles nous font penser à quelque fermier général, à Lenormant de Tournehem par exemple, le prédécesseur de Marigny à la direction générale des Bâtiments du Roi.

4° *Une gravure représentant Soufflot sexagénaire*, sans doute après 1776, alors qu'il était intendant général des Bâtiments du roi et contrôleur général des Bâtiments de la ville de Lyon. C'est le troisième des portraits de Soufflot qui se trouvent dans le volume des portraits d'artistes, au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale. Le quatrième porte, au bas, l'inscription suivante :

Pour maître, dans son art, il n'eut que la nature.
Il voulut qu'au talent on joignit la droiture.
Plus d'un rival jaloux, qui fut son ennemi,
S'il eût connu son cœur eût été son ami !

Les autres portraits, bustes, gravures ou lithographies représentant Soufflot, dont on trouvera la nomenclature dans l'ouvrage de Charvet. *Lyon artistique*, 1899, p. 370-371, sont des portraits de fantaisie, ou faits d'après les originaux que nous venons d'énumérer.

LIVRE PREMIER

VIE DE SOUFFLOT

CHAPITRE PREMIER

DE 1714 A 1773

Jacques-Germain Soufflot naquit le 22 juillet 1713 à Irancy, près d'Auxerre. Sa famille occupait la lieutenance du bailliage depuis Louis XIV et s'était, en outre, enrichie par le commerce. Son trisaïeul Germain Soufflot, son arrière grand-père Jean Soufflot, son grand-père Jacques Soufflot s'étaient transmis, avec leurs charges, les vieilles mœurs françaises, empreintes de naïveté et de bonhomie. Son père Germain Soufflot, avocat au Parlement et lieutenant au bailliage d'Irancy, avant d'épouser en 1712 Catherine Milon, originaire de Coulange-la-Vineuse (1), avait fait exécuter son portrait épanoui de fiancé radieux, pour en faire don à « sa bonne amie Cathos » (2).

Ce couple honnête et pieux avait légué à Jacques-Germain le sens traditionnel du devoir, de la justice et de la vertu, le culte de la famille et de la religion. Le père, un an avant sa

(1) *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, 1903, p. 342 et s. (*Essai d'armorial des artistes français*, par M. de Grandmaison).

(2) Portraits appartenant à M. Germain Lefèvre-Pontalis.

mort, écrira à l'architecte déjà célèbre, auquel le roi vient de confier la construction de l'église Sainte-Geneviève après l'avoir ennobli et nommé contrôleur de ses Bâtiments à Paris : « Mon fils, plus je fais de réflexions sur la situation où la « Providence vous met, plus je me sens strictement obligé « d'en rendre grâce à Dieu, et de commencer à dire pour « vous : « Seigneur, qu'a votre serviteur, sinon ce qu'il a « reçu de vous, encore sans l'avoir mérité ! Tout est à vous, « comme ayant tout donné et ayant tout fait. » Ainsi, je ne « cesserai pas de vous rapporter, dans le cours de cette lettre, « pour étrennes de la nouvelle année : *Da gloriam Deo !* (1) »

Fidèle à cet enseignement, Soufflot se montra toute sa vie respectueux et reconnaissant. Il eut toujours un culte pour sa mère, la « femme forte » de la Bible, qui mourut à cinquante et un ans, *progeniei numerosæ sapiens mater et bona rei domesticæ prudens et indefessa restrix*, dit l'épitaphe gravée sur sa tombe dans l'église d'Irancy. Elle eut quinze enfants ; Jacques-Germain, l'avant-dernier, confessait lui devoir « les ta- « lents dont il était gratifié, malgré la délicatesse d'un tempéra- « ment qui ne s'était fortifié que par son ménagement et par « ses attentions » ; il reconnaissait que « l'honnête éducation « qu'il avait eue avait contribué à faire prendre germe à ses dispositions naturelles (2) ».

Son père voulait lui faire suivre la même carrière que lui ; il l'amena à Paris pour y faire ses études, mais dès l'âge de quinze ans la force de son inclination vers l'art de bâtir était telle, que tout, en ce genre, fixait son attention et captivait son goût, au point de lui faire négliger les plaisirs de son âge. Alors son père prit le sage parti d'encourager en lui un penchant qu'il n'aurait pu vaincre, et le mit à portée d'étudier en règle ce qu'il n'avait pu encore que deviner par des efforts

(1) Lettre du 1er janvier 1757 communiquée par M. Pierre Lefèvre-Pontalis.

(2) Papiers de famille, communiqués par M. Pierre Lefèvre-Pontalis.

furtifs et incomplets. Il vient de finir ses humanités ; un jour son père le charge d'aller recevoir à Auxerre, au bureau des coches, 1.200 francs qui lui sont envoyés pour le prix de ses vins. Saisissant l'occasion de cette somme inopinée qui lui tombe entre les mains, d'un brusque coup de tête d'écolier insubordonné Soufflot part pour Rome, la patrie des artistes, afin de se livrer tout entier à l'architecture. Rien ne l'arrête, ni la longueur, ni les périls du voyage ; il prend le nom et le costume d'un tailleur de pierre. Il est sans recommandations, il n'a pas encore vingt ans, mais il a la confiance de la jeunesse, il est ardent, entêté : c'est un franc-bourguignon (1).

Comment vécut-il ? Sous quel maître étudia-t-il avant d'arriver à Rome ? On ne sait... Mais, sans doute, dans les villes qu'il traversa, et notamment à Lyon, il dut s'employer comme simple ouvrier sous les ordres d'un entrepreneur, économisant sur sa journée les quelques blancs nécessaires pour continuer sa route, se formant ainsi tout seul par une pratique forcée et constante, levant des plans, dessinant les ruines qu'il rencontrait en chemin, avec plus de profit peut-être qu'il n'en eût retiré des leçons de l'école.

Arrivé à Rome, dès 1731, il se met avec ardeur au travail et se fortifie en peu d'années dans son art au point d'acquérir l'estime et la considération des meilleurs artistes. Le duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, le remarque ; dès 1733 il le signale au duc d'Antin, directeur des Bâtiments du Roi. L'année suivante, dînant avec Wleughels, directeur de l'Académie de France, il lui remet un ordre pour recevoir Soufflot au nombre des pensionnaires entretenus par Sa Majesté. Une lettre du duc d'Antin, du

(1) *Le Nécrologe des hommes célèbres de France*, par une société de gens de lettres, 1781. — *Abrégé de la vie de Soufflot*, par Lequeu, son élève à l'Ecole Royale d'architecture de Paris (*Recueil d'architecture de Jacques-Germain Soufflot*, Bibl. Nat. Cabinet des Estampes, H^a 41). — *Notice sur Soufflot*, par Leclerc, (*Annuaire de l'Yonne*, 1852.)

27 décembre, le confirme : « On m'avait déjà rendu bon « compte ici, dès l'année passée, du sieur Soufflot ; ainsi c'est à « lui présentement à profiter de la grâce du roi et de la pro- « tection de M. l'Ambassadeur. »

Soufflot, qui n'avait fait aucune démarche pour obtenir cette faveur exceptionnelle, s'efforce de la justifier ; M. Wleughels dira, dans un rapport de février 1735 : « Soufflot, tout « jeune qu'il est, a beaucoup de mérite en architecture, et il « y a lieu de croire qu'il ne fera pas déshonneur à l'Académie » ; et il écrira au duc d'Antin l'année suivante : « Nous avons « dans l'Académie un jeune architecte nommé Soufflot, qui « achève avec soin un grand dessin qui est bien ; il le fera « voir à Votre Grandeur à son retour ; peut-être même « avant (1). »

Soufflot va rester sept ans entiers en Italie, de 1731 à 1738. Séjour capital pour la formation de son goût et de son génie ! Il mesure, il compare les proportions des plus excellents morceaux d'architecture, il commence un travail sur les bâtiments tant anciens que modernes pour les réduire à la même échelle (2), forme une collection de plans, de coupes et d'élévations d'édifices qui sera la base de tous ses travaux futurs. Il fait une étude particulière des dômes.

Va-t-il en Asie-Mineure, comme on l'a prétendu ? Voit-il les ruines des temples de Balbeck et de Palmyre, échantillons de l'art gréco-oriental où la pureté antique s'alourdit, et dont les proportions colossales hanteront les architectes de la Révolution et du premier Empire ? S'il les voit, ce qui est fort

(1) *Correspondance des directeurs de l'Académie de Rome avec les directeurs généraux des bâtiments du Roi,* publiée par A. de Montaiglon et J. Guiffrey (tome IX, *passim.*).

(2) *Réception de Soufflot à l'Académie de Lyon,* le 16 février 1739 (*Mss. de l'Académie de Lyon,* vol. in-f° 262, n° 61 du recueil. — Soulavie, *Mémoires du duc d'Aiguillon,* pair de France (rédigés par le comte de Mirabeau).

peu probable, ce ne peut être que dans le cours de l'année 1737, quinze ans avant la publication des planches de Wood et de Dawkins à Londres.

La réputation qu'il s'acquiert à Rome, par son savoir et par ses dessins, parvient bientôt en France. Envoie-t-il, comme on l'a prétendu, un projet de dôme aux Chartreux de Lyon, qui font alors reconstruire leur église ? Le projet de Delamonce, accepté par les religieux dès novembre 1733, rend l'envoi de Soufflot problématique et, en tout cas, inutile... Quoiqu'il en soit, la ville de Lyon ayant projeté la construction de plusieurs édifices publics, demande au directeur de l'Académie un architecte habile et capable de les exécuter, et le Directeur ne croit pas pouvoir faire un plus beau présent aux Lyonnais qu'en leur désignant Soufflot (1). Celui-ci est à Lyon dès le mois de mars 1738, heureux de se retrouver dans cette ville où il a passé quelques années auparavant, obscur apprenti en architecture, et où il revient maintenant avec une réputation solide. Il y retrouve des personnes de distinction qu'il a eu le bonheur de connaître à Rome et qui voudront bien faire confiance à sa jeunesse, tel que l'abbé Lacroix de Laval, vicaire général de Lyon, passionné pour les arts. Reçu à l'Académie de Lyon en séance du 16 février 1739, Soufflot n'a pas encore vingt-six ans, et il vient déjà de publier « les plans et description de l'église Saint-Pierre de Rome et de la colonnade de la place antérieure » qu'il a rapportés d'Italie : « Trop jeune encore, dit-il à ses nouveaux « confrères, et trop novice par conséquent dans un art aussi « étendu que celui que j'ai embrassé pour joindre à une pro- « fonde théorie une pratique consommée, c'est de vous, « Messieurs, que j'attends des lumières que je n'ai point en- « core acquises » (2). Mais il se calomnie, et le prouve en li-

(1) *Corresp. des directeurs, op. cit.* (tome IX, p. 338).
(2) *Réception de Soufflot.*

sant quelque temps après à l'Académie un *Mémoire sur les proportions de l'architecture* (1) qui contient déjà toute son esthétique ; un *parallèle des églises gothiques avec les églises modernes* (2) qui témoigne déjà d'un labeur considérable et annonce les innovations qu'il introduira un jour dans son art ; et enfin un troisième mémoire : *Le goût est-il préférable à la science des règles, ou celle-ci au goût ?* » (3).

Il songe à se fixer définitivement à Lyon où il mènera une vie confortable sans ostentation, goûtant avec décence tous les plaisirs de la vie bourgeoise ; on y aura pour lui de la considération, et on lui confiera la conduite des grands édifices, dont les honoraires lui seront bien payés. Il commence par diriger, en 1742, l'exécution du baldaquin de la nouvelle église des Chartreux (4) ; puis, très avisé dans sa conduite, il établit sa fortune en plaçant son argent dans des entreprises considérables de terrains et de canaux au quartier Saint-Clair, du côté où s'étendent actuellement la place Michel Servet et la rue de Provence. — Il s'occupe aussi, dès 1745 et 1746, des quais et des ponts dont il médite la création sur le Rhône et la Saône. Il perfectionne sa science de l'hydraulique, étudie la fondation des maisons sur la Saône, prend le nivellement du Rhône depuis la place Saint-Clair à la rue du Rempart d'Ainay. Dès octobre 1749, il prévoit la création du quai et du futur quartier Saint-Clair, avec son îlot d'immeubles le long du quai (5).

En 1748, il va, dans la construction de l'Hôtel du Change, appliquer ses recherches sur les efforts proportionnés aux résistances, en construisant des voûtes considérables et très

(1) Séance du 9 décembre 1739.

(2) Séance d'avril 1741.

(3) Séance du 9 septembre 1744.

(4) Voir Mgr Forest, *L'Eglise Saint-Bruno des Chartreux*, 1903.

(5) Voir Charvet, *Lyon artistique*, 1899. — Th. Aynard, *Histoire du quai Saint-Clair*, 1883.

hardies, et faire une transposition française des monuments italiens à colonnades, à arcades, à balustrades et à guirlandes. La même année il donne les plans de l'Hôtel-Dieu, dont la façade principale d'un style clair et géométrique doit développer, sur l'un des plus beaux quais de la ville, 167 toises de bâtiments. Cette sage et régulière composition obtient tous les éloges. Elle les mérite par la beauté et la justesse des proportions de chaque partie, par le bon goût et la correction des profils et des moulures, par la sage économie des ornements, par la belle harmonie du tout ensemble. C'est le triomphe des proportions et du bon goût (1).

La belle gravure qu'en donne Blondel frappe les yeux de Mme de Pompadour. La favorite vient de faire nommer son jeune frère, Abel Poisson, à la survivance de la place de directeur des bâtiments du roi, sous le nom de M. de Vandières ; elle lui a fait apprendre durant trois ans toutes les connaissances relatives à cette place, et, remplissant jusqu'au bout son rôle de sœur aînée (2), elle pense qu' « il ne peut mieux « les perfectionner que par un examen réfléchi de toutes les « beautés que l'Italie renferme dans son sein » (3). Pour mieux remplir ses vues, elle fait choix, pour l'accompagner dans son voyage, du graveur Charles-Nicolas Cochin, de l'abbé Le Blanc, enfin du jeune architecte de Lyon dont le plan d'Hôtel-Dieu consacre la réputation, et qui vient de faire, d'ailleurs, un « projet d'arc triomphal en l'honneur de la bataille de Fontenoy » (4). Le style auquel elle a donné son

(1) Lafont de Saint-Yenne, *Réflexions sur la peinture*, 1752, p. 281 et s.

(2) Voir *Correspondance de Mme de Pompadour*, publiée par Poulet-Malassis, 1878.

(3) *Voyage d'Italie ou recueil de notes sur les ouvrages de peinture et de sculpture qu'on voit dans les principales villes d'Italie*, par Cochin, 1758.

(4) Le dessin de Soufflot, daté de 1745 et portant la dédicace de l'artiste « A Louis-le-Bien-Aimé », a été donné au Musée des Arts décoratifs par M. Alph. W. Thibaudeau (*Les Décorations du Panthéon*, par le marquis de Chennevières. Extrait de l'*Artiste*, 1885.)

nom — le style Pompadour, — n'a plus l'heur de lui plaire : elle se sent attirée vers un art plus sobre et plus sévère, et distingue précisément Soufflot pour son opiniâtreté à suivre les règles de l'antique et les belles proportions dans ses ouvrages. Il fera part au futur directeur des arts des lumières qu'il a acquises par de longues études, soutenues de l'expérience que donne une pratique suivie dans l'art de bâtir, la science du trait et de la coupe des pierres.

Cette première faveur en entraine une seconde : Soufflot va être agréé à l'Académie Royale d'architecture de Paris ; il y prend séance pour la première fois le 23 novembre 1749, assiste encore à la séance du 9 décembre ; mais dès le 20, il part avec M. de Vandières pour l'Italie, abandonnant tous ses ouvrages de Lyon, laissant entre autres l'Hôtel du Change inachevé...

En principe le voyage doit être uniquement consacré à l'étude. Soufflot et Cochin doivent « éclairer le jeune Van« dières sur les beautés et les défauts de tous les ouvrages « d'architecture, peinture et sculpture qui attirent les regards « des étrangers, pour en faire un juste discernement, en sépa« rant le vrai beau de ce qui n'en a que l'apparence ». Ils doivent le mettre en garde contre les concetti italiens, les licences et les bizarreries de leurs compositions dans tous les genres. En outre, ils prendront les dessins des plus beaux théâtres d'Italie pour les apporter en France où l'on en construira de pareils (1) : c'est ainsi qu'à Turin Vandières prend un dessin de l'autel de Saint-Fidèle, lève avec l'aide de Soufflot un plan du Théâtre Royal qu'on vient d'ouvrir à la fin de 1740 et qui jouit déjà d'une célébrité européenne (2). Mais il était difficile qu'un jeune homme débordant de santé et de belle humeur, invité dans toutes les cours d'Italie, choyé par

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, 29 décembre 1749.

(2) Voir *Correspondance de Mme de Pompadour, op. cit.*

les ambassadeurs en qualité de frère de la Pompadour, ne se laissât point distraire de l'austère archéologie. D'ailleurs Soufflot est fort réservé, silencieux, méditatif. Le spirituel et remuant Cochin ne lui laisse guère le loisir de donner à Vandières les leçons de grand goût, les exhortations de retour à l'antique qu'il se réserve de lui donner lui-même. Soufflot n'a garde de s'en formaliser : cela lui permet de travailler pour lui, et de compléter les notes d'architecture et d'archéologie qu'il a prises autrefois en Italie.

La petite troupe ne tarde pas à se disloquer. Lyon, Turin, Milan, Parme, Modène, Rome, ont été les différentes étapes de janvier à mai 1750. Mais tandis que Vandières va quitter Rome vers la fin de mai pour revenir à Turin, s'embarquer ensuite à Gênes pour Naples, revenir à Rome, puis retourner à Naples ; assistant aux mariages princiers, se divertissant au carnaval de Rome, courant les musiques, filant des intrigues, à la grande joie des secrétaires d'ambassade de Louis le Bien-Aimé, ravis de recevoir un aussi joyeux convive que le frère de la Pompadour, le laborieux Soufflot reste à Rome pour grossir encore sa collection de dômes, de colonnades, de plans de théâtres, d'édifices et de ruines de toutes sortes qu'il a commencée quinze ans auparavant.

Au mois de juin, il part pour Naples avec l'architecte Dumont ; le 9, ils gravissent le Vésuve, se penchent sur le cratère, en mesurent l'ouverture, en analysent les scories. Ils se procurent une petite barque, et, au prix de mille difficultés, ils vont à Paestum, où ils sont les premiers à lever les plans des trois temples antiques ; ils mesurent les restes considérables de ces précieux monuments des Grecs, ce que personne n'avait fait avant eux (1). Date historique, puisque l'ordre dorique de Paestum sera le thème favori de la plupart des architectes

(1) Voir *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*, par Le Roy, 1758, Préface. — Voir aussi *Les Ruines de Paestum*, traduction libre de l'anglais, 1769.

antiquisants de la fin du XVIII[e] siècle ! Soufflot voit aussi Herculanum, Pompéi. Il va garder des ruines antiques et de leur style ornemental un souvenir ineffaçable qu'il utilisera un jour, sobrement et délicatement ; il sera un des promoteurs du renouveau de l'art pompéien qui réapparaît à la fin du XVIII[e] siècle pour s'épanouir sous le premier empire.

A Naples, il a fait la conquête du marquis de l'Hôpital, ambassadeur de France, et il y est généralement aimé et estimé autant par sa politesse et par son esprit que par ses talents (1). En juillet, il donne un plan pour des cabinets dans l'appartement de la reine des Deux-Siciles à Portici... Mais, en août, il tombe malade et doit aller prendre les eaux à Viterbe. Heureusement le régime prescrit par les médecins est facile à observer : « Ils ordonnent des viandes rôties, dit-il en riant, et les cuisiniers de Viterbe donnent le dégoût des sauces ; ils interdisent les femmes, et celles de Viterbe sont inaccessibles » (2).

Enfin il retourne à Rome, mais pour peu de temps ; sa santé l'oblige à quitter ses compagnons de route avant la fin du voyage. Mais les qualités intellectuelles et morales du laborieux architecte n'ont pas échappé à Vandières ; il a conquis son estime par la franchise et la modestie de ses propos, par la droiture de son cœur, par son amour pour la vérité, sa haine pour la flatterie, et surtout par sa générosité et son désintéressement... Les voilà, tous deux, amis pour la vie !...

Soufflot quitte Rome au début de décembre, non sans avoir obtenu une indulgence plénière de Sa Sainteté le pape Benoît XIV pour lui, ses parents et alliés au premier degré et pour douze personnes désignées par lui (3). Il part bien re-

(1) Lettre du marquis de l'Hôpital à M. de Vandières du 13 octobre 1750. — Lettre du même au marquis de Puisieulx du 19 juillet 1750.

(2) Lettre de Soufflot à Marigny du 23 août 1750, publiée dans la *Chronique Médicale*, 1902, p. 229.

(3) Papiers de famille communiqués par M. Pierre Lefèvre-Pontalis.

gretté de tous ses amis, et du directeur de l'Académie de Rome, le peintre de Troy, plus que de personne. Le 20 janvier 1751, il est à Marseille, et à Lyon dès le début de février.

*
* *

Il y reprend la direction des ouvrages qu'il a dû suspendre, notamment celle des travaux à l'archevêché. C'est à cette époque sans doute qu'il fait à Lyon différents édifices particuliers tels que les maisons Lacroix de Laval, Parent et Perrachon (1), ainsi nommées du nom de leurs propriétaires, et qui existent encore en partie. Il est alors tout plein des souvenirs d'Italie : il en fait des lectures à l'Académie de Lyon, en avril et mai 1752. La porte classique de la maison Parent, la porte monumentale du château d'Oullins sont des réminiscences toutes fraîches de ses impressions de voyage (2). La vue des *Ruines de Palmyre et de Balbeck*, publiées à Londres en 1753, la lecture des *Observations de Cochin sur les Antiquités d'Herculanum*, en 1754, entretiennent dans son cerveau la ferveur antique. C'est en 1753 que l'abbé Laugier émet ses idées nouvelles sur l'architecture religieuse (3), idées que Soufflot reprendra dans ses conceptions du Panthéon futur.

Cependant Vandières, revenu à Paris pour remplir sa charge de directeur général des bâtiments du roi, lui fait obtenir de Sa Majesté, le 27 mai 1752, un petit logement dans une maison rue Champfleury, près du Louvre, qu'il partage avec Cochin conformément à leurs mœurs et goûts respectifs : « Le « sieur Cochin, dit le brevet, aura les caves, le rez-de-chaussée, « le premier, le troisième et le quatrième étage ; le sieur

(1) Charvet, *L'enseignement public des arts du dessin à Lyon* (Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, 1905, p. 513 et s.).

(2) Voy. *infra*, p. 109 et 111.

(3) Laugier (Le Père), *Essai sur l'architecture*, Paris, 1753, in-8°.

« Soufflot aura deux pièces au second étage, et le galetas ». En bas, le graveur charmant, brillant causeur, l'œil éveillé, mis en belle humeur par un verre de Tokay, pourra tenir société vive et bruyante. Le « réfléchissant » Soufflot, en son « galetas », pourra mettre sur le papier toutes les idées qui lui passeront par la tête, élaborer l'église Sainte-Geneviève : « Monsieur le Songe-Creux ! » dit Vandières en souriant (1)...

Cependant la ville de Lyon confie à Soufflot, en 1753, la construction d'une salle de spectacle. Il va lui donner la forme elliptique, et la distribuer de manière à contenir deux mille spectateurs ; elle fait l'admiration du public et des étrangers. — Avant Pâques de la même année, il prend part au concours de tous les architectes du roi pour un plan de place Louis XV, près du Pont-Tournant aux Tuileries. En juillet, il fait à l'Académie d'architecture de Paris des « réflexions sur l'église Saint-« Jean l'Evangéliste de Liège, où le dôme est soutenu par des « colonnes, au lieu de pilastres et d'arcades » (2).

Vandières, ou plutôt le marquis de Marigny (c'est son nouveau titre), témoin de son activité, guette toutes les occasions de faire valoir ses talents. L'évêque de Rennes lui demandant, en 1754, un architecte pour reconstruire son église cathédrale, il lui indique Soufflot « comme étant la tête la mieux meublée « qu'il connaisse » (3). En novembre, Louis XV décide que l'on reconstruira à neuf l'église de Sainte-Geneviève. Au travail du 6 janvier suivant, Marigny propose d'office Soufflot pour en faire les dessins. — Il lui enjoint de quitter Lyon, et de se rendre à Paris dès le début de février pour commencer tout de suite l'exécution de son plan d'église. Il devra se con-

(1) Lettre de Vandières à Soufflot (Arch. Nat. O[1] 1252).

(2) *Procès-verbaux de l'Académie Royale d'architecture* (Secrétariat de l'Institut).

(3) Arch. Nat. O[1] 1908.

tenter de diriger de loin l'exécution du théâtre de Lyon dont il envoie les plans, en mai, à l'architecte Munet (1).

Marigny veut faire plus encore : il veut le faire entrer dans l'administration des Bâtiments du Roi. Dans le courant de 1755 il lui confie d'abord le contrôle du château de Marly, et peu de temps après celui du département de Paris, plus convenable pour lui par l'importance des travaux et par les qualités supérieures qu'ils exigent : « Je suis fort aise, lui « écrit-il le 17 décembre, d'avoir pu vous rendre justice en vous « procurant cette nouvelle marque de confiance et de distinc- « tion » (2). C'était une place de 6.000 livres. — Il y avait dix-huit « départements » ou « contrôles », subdivisions administratives des « Bâtiments du Roi ». A la tête de chaque département était un contrôleur particulier, dont les fonctions consistaient « à commander aux constructions et réparations ordonnées, à surveiller les marchés et les subordonnés de leur département, à visiter et à contrôler les magasins, à vérifier les mémoires, à faire nombre de détails de dépense ». Chaque contrôleur avait sous ses ordres un nombre plus ou moins grand d'employés sous titre d'inspecteurs, avec le secours desquels il dirigeait tout son département et surveillait tous les employés inférieurs, les entrepreneurs et les travaux. Les contrôleurs de Versailles, de Compiègne, de Choisy et de Fontainebleau étaient les seuls qui eussent deux inspecteurs ; il y en avait trois à Paris à raison de la multiplicité d'objets que le contrôle comprenait ; dans les autres contrôles il n'y en avait qu'un ; plusieurs même étaient dirigés uniquement par un contrôleur.

(1) Bibl. municipale de Lyon (*Fonds Coste*, 16.165).
(2) Arch. Nat. O[1] 1554.

*
* *

En avril 1756, des contestations s'élevant entre le corps de ville de Reims et le chapitre de la cathédrale sur le choix d'un emplacement pour élever la statue équestre du Roi, Marigny, invoqué comme arbitre, délègue Soufflot, qui éclairera les intelligences et apaisera les esprits. Il va désigner l'emplacement de la Place Royale dans la ville, et les projets qu'il fait pour sa construction sont approuvés par le roi, « en son travail » du 11 juillet ; l'architecte Legendre devra s'en servir. Marigny était bien sûr que Soufflot justifierait son estime ; aussi lui a-t-il fait confier en même temps, dès le mois d'avril, la reconstruction de la sacristie et du trésor de Notre-Dame de Paris. Il connaît sa prévoyance et son économie ; il sait qu'il aura toujours souci d'épargner la bourse de ceux qui l'emploient. — Qualité précieuse, à une époque où toute la société, le Roi comme le grand seigneur et le fermier-général, a la manie de bâtir, sans jamais songer à régler ses désirs et ses dépenses sur l'état précaire de ses ressources !

Dans le courant de l'année, Soufflot est passé dans la première classe de l'Académie d'architecture de Paris. Marigny va mettre le comble à ses faveurs en lui faisant accorder par le Roi, en 1757, des lettres de noblesse ; n'est-ce pas « la récom-
« pense la plus digne et en même temps la plus flatteuse qu'il
« puisse accorder à ceux de ses sujets qui, par une application
« suivie autant que par la supériorité de leurs talents, con-
« tribuent à faire fleurir de plus en plus les arts dans le
« royaume ? Les dessins de l'Hôtel-Dieu, de la Loge du Change,
« du Théâtre de Lyon, l'élégance et la solidité qu'annonce son
« plan pour l'église Sainte-Geneviève, ses projets pour la place
« royale de Reims, ses travaux à la sacristie de Notre-Dame

« de Paris, — tant de preuves accumulées du mérite personnel « du sieur Soufflot persuadent à Sa Majesté qu'en l'honorant « de prérogatives qui soient aussi durables que doit l'être le « souvenir de ses talents, Elle ne peut qu'exciter une noble « émulation dans ceux qui entreprendront de suivre la même « carrière. » Soufflot portera comme armoiries : « un écu d'ar-« gent à une colonne de gueules, accostée de deux castors au « naturel, posés en pal ; cet écu timbré d'un casque de profil, « orné de ses lambrequins de gueules, d'argent et de sable » (1).

Et Marigny continue de saisir toutes les occasions qui se présentent de faire valoir les talents de l'artiste et de lui en faire tirer profit. Il le mérite bien, d'ailleurs, par « la manière dont il « s'acquitte des soins immenses d'un contrôle aussi étendu que « celui de Paris, et par les peines qu'il se donne pour les tra-« vaux du Louvre, pour ceux de la salle provisoire d'opéra aux « Tuileries, pour la conduite des manufactures et pour autres « objets de cette importance ». En novembre 1763, il lui fait obtenir une charge de contrôleur général des Bâtiments avec une gratification annuelle de 3.000 livres : « C'est avec un « vrai plaisir, lui dit-il, que je vous annonce ces différents « arrangements, et qui certainement, par une façon de penser « que je vous connais, ne feront que vous porter de plus en « plus à chercher les moyens de donner de nouvelles preuves « de votre zèle dans les occasions qui pourront l'exiger » (2).

(1) Lettres de noblesse de Soufflot. Papiers de famille communiqués par M. Pierre Lefèvre-Pontalis.

(2) Lettre du 30 novembre (Arch. Nat. O[1] 1110). — Voir aussi lettres de Soufflot des 4 et 20 novembre (Arch. Nat. O[1] 1683 et 1547).

* * *

Marigny lui garde toujours son amitié particulière. Il lui confie la restauration et l'agrandissement de ses hôtels de la rue Saint-Thomas du Louvre et du faubourg du Roule, de ses château et parc de Ménars. Il travaille avec lui, comme jadis en Italie, lui soumettant ses idées, ses projets, ses plans au crayon, son « griffonnage », comme il dit. Elève et collaborateur de Soufflot, comme Mme de Pompadour l'a été de Boucher, de Bouchardon et de Cochin le fils, il ne fait rien sans le consulter, en administration comme en architecture : il est peu de projets, de placets, émanés des bureaux et d'ailleurs, où ne soit suscrit, de l'écriture fine et nerveuse de Marigny : *A Monsieur Soufflot pour me rendre compte.*

Dans le privé, il le traite en ami, avec une affectueuse familiarité ; il plaisante, il badine avec la verve enjouée, un peu grosse, que lui a transmise son père François Poisson, le commissionnaire aux vivres : « Je suis fort aise, Monsieur, « de vous savoir arrivé en bonne santé à Lyon, lui écrit-il le « 27 août 1756. On a tant fait auprès de moi à l'Imprimerie « Royale, qu'on a obtenu le percement de la croisée. Notre « Louvre va fort bien, le guichet (1) doucement. Jouissez tout « à votre aise de la satisfaction de toute une ville qui vous « doit l'avantage d'être la seule en France qui ait un théâtre ; « arrangez, ajustez toutes vos petites affaires personnelles, et « revenez ici bien certain que j'aurai plus de peine que « jamais à me passer de votre présence à Paris. Adieu, « Soufflot » (2).

Les années ne feront que consolider leur amitié ; de la part de

(1) Le guichet Marigny, agrandi depuis sous Napoléon III, en face du pont des Saints-Pères.

(2) Arch. Nat. O[1] 1.252.

Marigny, nulle morgue, une gaieté affectueuse et franche, qui vient du cœur ; de la part de Soufflot, un attachement plein de déférence, sérieux et grave, un dévouement absolu. Soufflot dîne à peu près tous les jeudis chez le directeur général, soit à l'hôtel de la surintendance rue Saint-Thomas du Louvre, soit à la maison de plaisance que Marigny a achetée au faubourg du Roule, au coin de la rue de Courcelles et de la rue de Monceaux.

Le directeur général n'y met point de façon ; un billet d'invitation, simple et affectueux, et voilà tout : « Crainte « d'oubli, Soufflot, je vous écris pour que vous ne manquiez « pas de vous trouver mercredi prochain, à dix heures, chez « M. Rouillé qui veut sans doute vous faire connaître la « consistance de son hôtel. Si vous deviez venir dîner demain « chez moi, je vous avertis que les révérences qui ne sont « qu'à une heure m'obligent de dîner ici. Mme de Castries « me prie de vous parler de son logement, de son écurie ; « vous savez sans doute ce dont est question. — A samedi, « parce que j'ai le vendredi une dînaillerie priée, dites-le à « Chabert, Cochin et Rouquet si vous les rencontrez » (1). — Magnan de Chabert, ami de la famille Poisson, était directeur et garde-magasin des marbres du Roi. Quant à Rouquet, c'est le peintre en émail, de l'Académie, bien que protestant genevois, et ami intime de Cochin.

Si Marigny, dans le privé, traite Soufflot en ami, il garde toujours avec lui, dans les rapports officiels, une dignité, un ton de réserve où le supérieur se fait sentir (2). Soufflot, qui répond à son amitié par l'affection et le dévouement total, n'oublie jamais de son côté, dans ses lettres, d'observer les formules de déférence et de respectueuse obéissance qu'il doit au directeur général. Car si, dans l'intimité, c'est M. de Van-

(1) Lettres du 10 décembre 1757 et du 1er mars 1758.

(2) Voir Marmontel, *Mémoires*.

dières tel que l'a peint Tocqué, le gai compagnon d'Italie au visage épanoui et rieur, le gros garçon de bonne mine au gilet de soierie et en manchettes de dentelles, officiellement c'est « M. le Marquis », tel que Roslin l'a représenté (1), en superbe habit de velours rouge brodé d'or, l'épée au côté et le grand cordon bleu du Saint-Esprit en sautoir, assis sur un fauteuil de damas vert devant un bureau chargé de plans, de dessins et de livres, la main posée sur le plan du Louvre !

Grâce à lui, Soufflot est introduit dans le salon de Mme Geoffrin, dans le « royaume de la rue Saint-Honoré (2) ». La maîtresse du lieu, « Mère Geoffrin », y préside « l'Eglise Encyclopédique », vêtue d'une étoffe noble et simple, de couleur austère. Elle représente la mesure, la raison, l'esprit conciliant et modérateur, — qualités chères à Soufflot, qui assiste plus d'une fois aux réceptions du lundi et aux dîners des artistes. C'est là qu'il retrouve Boucher, Vernet, le « bon » Carle Van Loo, Cochin, dont Mme Geoffrin apprécie la « filiale affection », Vieu qu'elle « aime et estime autant pour l'honnêteté de son âme que pour son mérite ». Il fréquente cette société variée et mêlée où les grands seigneurs et les financiers coudoient les philosophes, les amateurs et les étrangers de distinction, où l'union fait, en quelque sorte, disparaître l'inégalité des rangs. Soufflot croit voir « ces soupers d'Athènes où l'on ne s'entretenait que d'arts et de sciences » (3). Dans le salon de mère Geoffrin, on s'avise que l'art du siècle, primesautier, léger, frivole, ailé, sensuel, joyeux, doit se mettre au service de la raison, aider à l'éducation, à l'instruction, servir à « l'utilité du public »... Le méditatif Soufflot y fait part à Vaucanson de ses recherches de mécanique. Avec MM. de Montucla et de Parcieux, de l'Académie des Sciences, que l'amitié et l'estime de Marigny a pourvus de places, pensions et logements dans

(1) Les deux portraits sont au musée de Versailles.
(2) Voir de Ségur, *Le royaume de la rue Saint-Honoré*, 1897.
(3) Lettre du Père Paciaudi au comte de Caylus (14 février 1759).

l'administration des Bâtiments, il cause mathématiques et géométrie, il agite l'importante question de l'alimentation de Paris en eau potable, ou bien quelque curieux problème de physique intéressant pour « la Nation » ou « l'Humanité ». Cette grave conversation s'interrompt, d'ailleurs, pour écouter Rameau au clavecin, ou, à certain jour, Mozart, le petit prodige de huit ans, de passage à Paris avec son « honnête famille ». On applaudit les petits vers louangeurs de Piron, on goûte même les petits récits du grave comte de Caylus, le « Grand Croquant », qui dépassent, pourtant, la bienséance (1)... La grivoiserie spirituelle succède, avec désinvolture, aux discussions intellectuelles et aux effusions morales, dans cette société déconcertante, sérieuse et badine à la fois, passionnée de raison et si amoureuse, pourtant, des jouissances de la vie !...

*
* *

A présent Soufflot est célèbre, au comble des honneurs et de la gloire ; doté du cordon noir de Saint-Michel, il est académicien de première classe de l'Académie royale d'architecture et fait partie de toutes ses commissions, ce qui n'est pas une sinécure, car elle est consultée par les Etats des provinces, les intendants, les municipalités, les évêques, les chapitres, les cours étrangères, sur toutes sortes de plans et de projets de bâtiments : l'Europe entière la reconnaît pour l'arbitre du bon goût. — Soufflot, de l' « Académie des Sciences et belles-lettres et arts de Lyon » depuis 1739, est reçu en 1770 honoraire amateur de l'Académie de Marseille (2). Il est aussi de la Société des sciences et belles-lettres d'Auxerre ; il a

(1) De Ségur, *op. cit.*

(2) M. d'Aggeville, professeur à l'Ecole de peinture et de sculpture de Marseille, lut à l'Académie de cette ville un *Eloge de Soufflot*. Mais nous n'avons pu le retrouver dans les recueils des mémoires académiques.

obtenu, en octobre 1760, la place d'associé libre à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris (1). Il est de plusieurs Académies d'Europe, de celles des Arcades, de Saint-Luc, de Florence. Il est universellement reconnu comme « le restaurateur de la bonne architecture en France (2) », et tout le monde pense que son église Sainte-Geneviève réunira toutes les beautés des monuments anciens et modernes, sera le temple définitif, grâce aux recherches archéologiques et techniques et aux progrès de la science !

La construction de ce vaste monument n'empêche point Soufflot de continuer à vaquer à ses devoirs de contrôleur des Bâtiments du roi à Paris. Il a sous ses ordres trois inspecteurs, les sieurs Brébion, Pluyette et Coustou ; mais il ne se décharge point sur eux de sa besogne, voulant tout voir par lui-même, sans ménager sa santé, pourtant délicate. — Il ne perd point non plus de vue ses monuments de Lyon, sa patrie adoptive : il y fait de fréquents voyages, autorisés par la bienveillance de Marigny, pour voir si les architectes chargés d'exécuter et de continuer ses plans s'y conforment fidèlement. Il mène tout de front, défend vigoureusement et âprement son église Sainte-Geneviève contre les attaques de l'architecte Patte, entasse mémoires sur rapports, met sous les yeux de ses confrères, pour se justifier, tout un dossier de plans et de notes, fruit d'un travail de vingt ans sur la plupart des églises de France et d'Italie. Il continue en même temps à satisfaire les moindres exigences de son ami Marigny, à veiller sur l'installation d'une faisanderie à sa maison du Roule, à faire et à refaire vingt fois un profil de cheminée, un projet de rampe d'escalier, un dessin de treillage pour le château de Ménars.... Et pourtant que de choses urgentes à faire à Paris ! Les maisons royales dépérissent de jour en jour, le Trésor manquant d'argent pour

(1) *Procès-verbaux de l'Académie Royale de peinture et de sculpture* publiés par A. de Montaiglon (tome VII, p. 148).

(2) Le Père Laugier, *Observations sur l'architecture*, 1765.

les réparations. Les entrepreneurs et les ouvriers des Bâtiments du Roi crient leur misère... Et le consciencieux Soufflot se multiplie : il grimpe comme un jeune homme sur les combles du château de Madrid au bois de Boulogne ; il va en petit bateau avec Monsieur le prévôt des marchands examiner l'arbre de la roue du Château-d'eau de la Samaritaine qui paraît en mauvais état, l'arche maîtresse du Pont-Neuf qu'il faut réparer, etc., etc. (1).

« Vis-à-vis du service du roi, je ne connais ni parents, ni « amis : la vérité et l'impartialité ont toujours été mes guides uniques » (2) .

Ce témoignage qu'il se rendra un jour à lui-même, tous ses actes le justifient : sa probité scrupuleuse, sa conscience, la dignité de sa vie et de son caractère le font estimer et aimer. On sait qu'il aime la gloire, mais noblement, et qu'il est incapable d'aucune bassesse pour l'obtenir. Il a quelque chose de brusque et de tranchant par son habitude de commander à des ouvriers dès le plus jeune âge ; mais il se repent aussitôt de ses vivacités et demande excuse le lendemain (3). — Compatissant et charitable, il prend les intérêts de ses inférieurs, de ses employés, de ses ouvriers, avec un empressement vraiment touchant. On l'appelle le « bourru bienfaisant ». « Soufflot, dit Marigny, est plein de candeur et de probité. »

Etant encore contrôleur au château de Marly, en novembre 1755, il avait voulu abandonner à ses inspecteurs les arbres renversés par les vents qui lui revenaient selon l'usage, et Marigny avait dû se fâcher : « Je ne puis que louer la discré- « tion et l'honnêteté que vous faites paraître, mais je vous « donne à vous seul et pour vous seul le grand arbre qui a été

(1) Voir le *Registre-Journal* de Soufflot, *passim* (Arch. Nat. O[1] 1554).

(2) Lettre de Soufflot au comte d'Angiviller du 17 avril 1775 (Arch. Nat. O[1] 1554).

(3) *Mémoires secrets* de Bachaumont, éd. Londres (tome XV, septembre 1780).

« renversé par le vent dans les bosquets de Lucienne, ainsi « que les petits... Je vous défends d'en rien donner à vos ins- « pecteurs. » — Un autre exemple de son désintéressement. Les demoiselles Batiste occupaient aux Gobelins un logement qui appartenait de droit au contrôleur de Paris directeur de la manufacture ; Marigny veut absolument qu'elles sortent de cet appartement pour que Soufflot l'habite quand il jugera que le bien du service, l'avantage de la manufacture et sa santé l'obligeront à s'y transporter : « Ainsi tablez bien positivement sur ce logement », lui dit-il en janvier 1756... Dix ans après les demoiselles Batiste seront encore là, et le généreux Soufflot ne songera à les déplacer que pour installer à leur place le nouveau séminaire des apprentis ! Il fera mieux encore : il avancera plus d'une fois, de sa propre bourse, la semaine des ouvriers des Gobelins (1), que le Roi paye fort irrégulièrement, pendant et après la guerre de Sept Ans, le trésor royal « rognant sur tout », comme dit Marigny.

*
* *

Supérieur équitable et charitable, Soufflot fut également bon parent. Il avait quitté de bonne heure la maison paternelle, mais il y était toujours resté par la pensée et par le cœur ; quand il ira à Sens, en 1777, pour examiner le caveau au-dessus duquel Guillaume Coustou doit placer le tombeau du Dauphin et de la Dauphine, il ne manquera pas d'aller dans sa famille qu'il n'a pas vue depuis grand nombre d'années, et qui n'est distante que d'environ cinq heures de chemin (2).

Sa mère était morte dès 1743, son père était mort en 1758, laissant deux autres fils et quatre filles : Jean-André, négo-

(1) *Voir correspondance de Soufflot et de Marigny relative à la manufacture des Gobelins*, publiée par Jean Mondain-Monval, *passim*.

(2) Lettre de Soufflot à d'Angiviller du 9 novembre 1776 (Arch. Nat. O[1] 1554).

ciant en vins, fournisseur de Mme d'Epinay et de Grimm demeurant à Auxerre ; Pierre-Gabriel, contrôleur des guerres, demeurant à Irancy ; Jeanne, l'aînée des sœurs, qui avait épousé Nicolas Cochois, négociant à Paris ; Geneviève, qui ne s'était pas mariée et gardait à Irancy la maison près la porte de Haudecourt, vis-à-vis de l'église, propriété commune de toute la famille. Madeleine avait épousé Jean-Baptiste Larabit, négociant à Paris, et Anne, Etienne-René Maignan de Champromain. Si la destinée tint Soufflot éloigné de la plupart de ses frères et sœurs, neveux, nièces et cousins, il ne perdit jamais, quand il le put, les occasions de leur rendre service.

Le 26 juillet 1761 arrivent à l'Académie de Rome deux jeunes architectes ; l'un est le neveu de Soufflot. Le 29 juin de l'année suivante, Soufflot annonce à son neveu qui est toujours à Rome où il se conduit bien et étudie avec succès, que Marigny lui accorde la place du sieur Desmarets dans son propre bureau, à lui Soufflot : « J'espère, Monsieur, dit-il à « Marigny, qu'il se rendra digne de votre protection, en tra- « vaillant sous mes yeux de façon à la mériter » (1).

Treize ans plus tard, il écrira au nouveau directeur général, le comte d'Angiviller, le 11 juillet 1775 : « Monsieur, j'ai eu « l'honneur de vous parler du voyage d'un jeune homme de « mon nom, qui m'est parent et qui est à Bellevue employé « sous M. Billaudel avec lequel je désire, Monsieur, qu'il aille « à Rome pour se perfectionner d'autant plus. Je ferai avec « plaisir une partie des frais ; mais je crois qu'il est dans le cas « de recevoir quelque chose du Roi, pour une portion de « temps » (2). Le 25 septembre, d'Angiviller lui annonce avec le plus grand plaisir qu'il a obtenu de Mesdames une gratification de mille écus en faveur de M. son neveu : « Cet arran-

(1) *Corr. des dir. de l'Acad. de France à Rome, op. cit.* (XI, 389-392).
(2) Arch. Nat. O¹ 1684.

« gement m'est d'autant plus précieux, dit-il, qu'il devient un « soulagement pour vous sur les dépenses que je sais que vous « sacrifiez à l'éducation de ce neveu, et que d'ailleurs il y « trouve la récompense des soins qu'il a pu donner aux tra- « vaux du Roi en suivant le bureau du contrôle de M. Billau- « del (1). » Soufflot l'en remercie : « Quoique ce jeune homme « ne soit pas du nombre de mes neveux qui est considérable, « il m'est parent d'assez près pour que je m'occupe de son « avancement. J'étais déterminé à ajouter à ses facultés de « quoi lui faire passer à Rome le temps nécessaire pour joindre « de nouvelles connaissances à celles qu'il a déjà, et pour se « rendre d'autant plus digne de vos bontés et de votre protec- « tion. Vous me mettez, Monsieur, en état de verser sur « d'autres ce qu'une vie économique, mais exempte d'épargnes « blâmables, me permet d'employer à l'avancement et à l'ai- « sance de ceux qui m'appartiennent en raison de leur mérite. « C'est, Monsieur, étendre le plaisir que j'ai et autant que qui « que ce soit ; vous aimez à goûter de faire du bien à ceux qui « sont par leur position, leurs talents et leur bonne conduite « dans le cas d'être aidés. C'est exciter dans mon cœur une « sensibilité dont je tâcherai toujours de vous donner des « preuves » (2). — Ce cousin de Soufflot, François Soufflot, dit *le Romain*, habite avec lui, au moment de sa mort, cour de l'Orangerie au jardin des Tuileries. C'est cet architecte qui élèvera, en 1786, l'hôtel Montholon boulevard Montmartre, et qui sera nommé en 1794 architecte du Panthéon (3).

(1) Arch. Nat. O[1] 1544.

(2) Arch. Nat. O[1] 1554. — *Voir aussi Procès-Verbaux de l'Académie d'architecture*, séance du 20 juillet 1778.

(3) *Nouv. arch. de l'art français*, 2e série, t. VI (*Scelles et inventaire de Soufflot*, p. 108 et s., publ. par J. Guiffrey). — Sur Soufflot le Romain, voir aussi *Arch. de la Seine* (*Déclarations de succession*. Registre 1708, fol. 60).

*
* *

Soufflot est bon parent, il est fidèle ami. Il a continué à fréquenter son ancien compagnon d'Italie, Charles-Nicolas Cochin, lui aussi comblé de faveurs par Marigny, lui aussi chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Secrétaire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, il demeure aux Galeries du Louvre dans une chambre du premier étage donnant sur la rue des Orties, dépendant du logement du garde des dessins du cabinet du Roi. C'est là que Soufflot l'entend discourir sur les arts et les belles-lettres, l'œil brillant, le teint coloré, toujours en verve (1). Bel esprit, encyclopédiste, il vit en philosophe épicurien, soigné par sa domestique Thérèse et sa sœur Madeleine-Geneviève. Lui et Soufflot font partie de la Société des « Ménardiens », se retrouvent l'été au château de Ménars où Marigny leur donne l'hospitalité ; c'est là qu'avec l'abbé Nolin, contrôleur des pépinières de Sa Majesté, M. de Montucla, de l'Académie des Sciences, savant auteur de l'*Histoire générale des mathématiques*, M. de Parcieux, inventeur d'un projet de dérivation de l'Yvette pour augmenter les ressources de Paris en eau potable, Gabriel, le créateur de la place Louis XV et du Garde-Meuble, ils se livrent à d'acharnés combats en des parties de piquet aussi importantes pour eux, en ces heures de détente, qu'un problème de mécanique ou un plan d'architecture ! (2)

Gabriel avait été un des concurrents de Soufflot lorsqu'il s'était agi d'élever à Sainte-Geneviève un temple digne de la

(1) Voir le *Portrait du Chevalier Cochin*, par Roslin (Musée de Versailles).

(2) Cf. Lettres de M. de Montucla et de d'Arthenay à Soufflot, datées de Ménars du 3 août 1764 et du 10 août 1772 (Arch. Nat. O[1] 1581).

patronne de Paris ; le choix du roi n'en avait été que plus flatteur, et Soufflot mieux récompensé de ses années de jeunesse laborieuse, de ses recherches, de ses efforts, de ses veilles (1)... Mais il doit payer la rançon de sa gloire ; il entend avec amertume les critiques violentes que l'on fait de son église, dont il a conçu, remanié les plans avec tant de soin, avec tant d'amour ! Il a beau en justifier tous les calculs de façon péremptoire, une partie du public, et même des gens de l'art, n'est pas convaincue ; l'architecte Patte soutient que les bases sur lesquelles doit porter le dôme manquent de solidité, et qu'on n'osera jamais l'entreprendre.

Le moral et la santé de Soufflot en sont affectés ; sa tête se fatigue, occupée depuis tant d'années à des calculs si compliqués, sans parler des soins qu'il donne, sans ménager sa peine ni sa bourse, aux bâtiments du Roi. Le marquis de Marigny, las et désenchanté, quitte la direction générale en 1773. Ses efforts pour faire aboutir tous ses projets, tous ses rêves, ont été vains à cause du désordre des finances, de la volonté molle, capricieuse et changeante du roi, de la résistance des privilégiés, enfin de toute l'organisation politique et sociale qu'il eût fallu changer de fond en comble pour faire aboutir les réformes.

Au moment du départ de son chef, Soufflot est à Lyon, où il a été chargé d'examiner les projets de constructions et d'embellissements de la municipalité, de concilier les différents intérêts et d'apaiser les divisions. Il y renoue les amitiés d'autrefois, y reprend avec plaisir son siège à l'Académie des Beaux-Arts, lit à ses confrères un mémoire sur l'église Sainte-Geneviève, leur met sous les yeux ses différents moyens d'exécution. Il n'a garde aussi d'oublier la ville de Genève qui jadis l'a consulté sur les réparations de sa cathédrale. Il

(1) Lettre de Marigny à Gabriel du 19 janvier 1755 (Arch. Nat. O[1] 1103).

s'y est rendu à plusieurs reprises, il s'y est lié avec la famille des Tronchin ; il apprécie fort le caractère de Théodore Tronchin, esprit calme et pondéré, attaché aux traditions de son pays et de son église, protestant convaincu. Soufflot est d'ailleurs, comme le docteur genevois, un prosélyte de l'inoculation de la variole. Très discuté, en butte à la cabale des médecins, il doit, comme Soufflot pour ses innovations en architecture, lutter contre les préjugés. Soufflot aime sa formule : « Le médecin ne marche à pas sûr qu'en marchant avec la nature ». Il l'a rencontré aux soupers du mardi chez Mme Bertin, l'aimable femme du contrôleur des finances que Tronchin a vaccinée ainsi que son époux ; il dîne le vendredi avec lui chez le sculpteur Pigalle, avec les premiers artistes de Paris, à la tête desquels son ami le sculpteur Lemoyne, les peintres Vien, Lagrenée, Pierre, le célèbre Buffon, etc. Il le rencontre aussi chez Mme Geoffrin, car « le cher Esculape », comme dit Voltaire, fait partie de sa clientèle : l'inoculation devient la fantaisie du jour, et on va à Genève consulter Tronchin pour sa santé, comme Voltaire sur une tragédie (1).

Son cousin, le fermier général Robert Tronchin, a donné en 1755 à Voltaire la jouissance de son domaine des *Délices*. Le frère de celui-ci, le conseiller d'Etat François Tronchin, a continué à le fréquenter, y jouant le rôle de *Gengis* dans *L'orphelin de la Chine*, faisant de la musique avec Mme Denis. Quand en 1765 Voltaire abandonne les Délices, François Tronchin lui a succédé. Son frère Robert, le fermier général, a quitté Lyon en 1762 pour s'établir à Paris. Célibataire, homme d'esprit et d'humeur joyeuse, il donne à dîner chaque vendredi, dans sa maison de la rue d'Antin, à la plupart des artistes en renom. Tous les ans il fait chez son frère un long séjour ; il s'y lie avec Vernet, avec Soufflot.

(1) Voir Henry Tronchin, *Théodore Tronchin*, 1906.

Dans l'été de 1773, Soufflot, de Genève, se rend aux *Délices*. François Tronchin l'y reçoit avec cordialité et, suprême honneur, le fait coucher dans le lit qu'a occupé Voltaire en personne ! Le matin, en ouvrant sa croisée, Soufflot voit le conseiller se promener en veste et bonnet blanc dans le jardin, d'un air toujours riant et affable. A sept heures précises, dans la galerie, la bonne et respectable Mme Tronchin lui fait le meilleur accueil, verse son chocolat sur une petite table placée à la porte du jardin, un parterre sous les yeux et sous le nez... Bonne compagnie, braves gens, bonne chère ! Soufflot gardera un souvenir attendri de cette vision à la Jean-Jacques et à la Greuze, ainsi que du poisson nommé « la ferra », de la « soupe aux cerises ! »... Il en eut soir et matin (1) !

Il avait traduit Métastase en vers, il était métromane (2). Pour prendre congé, il laisse à ses hôtes une petite pièce où il souhaite au patriarche de Ferney « les jours de Jean Causeur », boucher des environs de Brest, qui avait, disait-on, plus de cent quarante ans !

Songe d'un artiste qui dormait dans un lit où couchait autrefois M. de Voltaire aux Délices

Dans ton lit, en rêvant, je me suis cru poète ;
J'ai cru sentir du Ciel l'influence secrète...
Mais, prêt à te chanter, s'éveillant en sursaut,
Le pauvre chantre est tombé de son haut.

De rien faire, éveillé, j'ai perdu l'espérance,
Et cependant, en vers, contre toute apparence,
Mon cœur m'a dicté ce souhait
Pour mettre en bas de ton portrait :

(2) H. Tronchin, *Le Conseiller François Tronchin*, 1895.

(2) *Mémoires secrets* de Bachaumont. — Il est question, dans les procès-verbaux de l'Académie de Lyon, d'une épître en vers de la composition de Soufflot qui fut lue par M. de Bory à la séance du 24 août 1773.

« Il parut, nouvel astre, au siècle du génie ;
« Il éclaira celui de la philosophie.
« Parques, filez pour lui les jours de Jean Causeur ;
« A trois siècles, par vous, il aura fait honneur ! » (1)

De retour à Lyon, il écrit à Tronchin :

« Je crois, Monsieur, que vous me rendez trop de justice pour « ne pas être persuadé de la sensibilité dont m'a pénétré la ma- « nière avec laquelle vous avez bien voulu me recevoir et me « traiter pendant l'agréable séjour que j'ai fait aux *Délices*. « J'ai bien éprouvé que j'y étais. Quand j'aurais cédé, comme « j'y étais porté, au plaisir d'y rester, j'aurais pu m'excuser « par l'exemple d'un grand homme qui s'arrêta à Capoue. « Oui, mais il s'y arrêta trop, et j'aurais fait la même faute « dans des circonstances qui exigent que je me rende à Paris « la semaine prochaine. C'est beaucoup d'avoir été plus fort « que ce fort Africain. Quel plaisir n'aurais-je pas eu de passer « une quinzaine aussi agréable et aussi paisible qu'on la peut « passer aux *Délices* !

« Je vous prie, Monsieur, en assurant Mme Tronchin et « Mlle votre nièce de mes respects, de leur exprimer mes « regrets et ma vive reconnaissance, et de faire bien des « compliments tendres à M. vos neveux, à M. Tronchin qui « dort en bon air, dans sa chambre où couchait M. de Vol- « taire ! Je vous prie de l'assurer de ma sensibilité à tous ses « traitements obligeants. Il aura bien dit, quand vous lui « aurez remis la production de son ancien lit :

« *Soufflot, soyez maçon, c'est là votre métier.*

« Oui, mais il n'en est pas moins vrai que c'est le cœur qui a parlé et que le souhait est sincère » (2).

(1) Communiqué par M. Tronchin à M. Amédée Lefèvre-Pontalis.
(2) Communiqué par M. Tronchin à M. Amédée Lefèvre-Pontalis.

On eût bien surpris Soufflot pourtant, si on lui eut dit alors qu'il rendrait un jour à Voltaire son hospitalité, et qu'il dormirait à côté de lui l'éternel sommeil, dans la crypte de son église Sainte-Geneviève devenue le Panthéon des grands hommes !

CHAPITRE DEUXIÈME

DE 1773 A 1780

Le marquis de Marigny a quitté la direction générale des Bâtiments du Roi en juillet 1773. Les choses ont bien changé pour Soufflot après le départ de son ami. De Lyon, le 9 août, il écrivait au nouveau directeur général, Monseigneur l'abbé Terray, qu'il « espérait mériter de sa part les bontés et la con-« fiance dont Monsieur le marquis de Marigny l'honorait et « qu'il ferait ses efforts pour y parvenir, en répondant à ses « vues » (1)... Mais, dès l'année suivante, l'abbé Terray cédait la place à un nouveau directeur, le comte de La Billarderie d'Angiviller (2), faisant partie du groupe philosophique et encyclopédiste amené au pouvoir par Turgot. On sait quelles espérances fleurirent au début du règne de Louis XVI, quels rêves enthousiastes et utopiques de réformes, de restauration, de perfectionnement général ! Soufflot les partageait ; son style s'en ressent, dans la lettre où il rend ses devoirs à son nouveau supérieur : « Monsieur, si j'avais eu « du plaisir en supposant, par une suite probable, les Bâti-« ments du Roi dans les mains d'un nouveau ministre des « finances, je pense que vous me rendez assez de justice pour

(1) Arch. Nat. O¹ 1554.

(2) Voy. *Mémoires* de Marmontel, éd. Tourneux (II, 22 et suiv.).

« croire que je n'en ai pas eu moins en apprenant hier qu'ils
« sont dans les vôtres. J'ai été ce matin chez vous, Mon-
« seigneur, pour avoir l'honneur de vous voir et vous en faire
« mon compliment bien sincère ; le dégoût me maîtrisait, il y a
« quelques mois, et je suivais son impulsion ; un ministre qui
« m'honore de plus que de ses bontés me gronda, son cœur
« tonna, je m'arrêtai. Sans doute il prévoyait ce qui devait
« arriver ; je croyais alors avoir raison ; je sens, à présent,
« que j'aurais eu tort.

« L'appréciation des mœurs, de la probité et des talents de
« ceux qui professent les arts avec quelque distinction est
« la récompense la plus flatteuse qu'ils puissent recevoir de
« ceux qui sont à leur tête. De qui pourraient-ils l'espérer plus
« que de vous, Monsieur, qui les connaissez et les chérissez
« depuis longtemps ? Il ne seront pas trompés dans cette
« flatteuse espérance, ils s'apercevront des connaissances de
« leur supérieur. Elles vous ont donné, Monsieur, de l'amour
« pour les arts ; vous vous en occuperez, vous les ferez
« briller, vous rendrez heureux ceux qui les professent avec
« distinction, ils aimeront à leur tour à vous faire briller.
« Pour moi, quoique ma carrière s'avance et que le travail à
« mon âge devienne plus pénible, je sens le courage renaître
« et les forces revenir. Vous avez, Monsieur, beaucoup de
« bonnes choses à continuer, et beaucoup d'autres que vous
« pourrez faire : vous y parviendrez, j'espère, parce que vous
« aimerez à entendre les propositions, à combiner les pro-
« jets, et à donner à ceux qui vous les présenteront le temps
« nécessaire pour vous les expliquer ainsi que les moyens
« d'exécution (1). »

Il ne gardera pas longtemps ses illusions... Le comte d'Angiviller lui témoigne, sans doute, de la sympathie et de la « sensibilité ». Mais l'esprit de l'administration va bien

(1) Lettre du 17 septembre 1774 (Arch. Nat. O[1] 1554).

changer. La direction des bâtiments, sous Marigny, était conciliante, accommodante, elle n'aurait jamais voulu, pour réaliser ses « grands projets », léser les petits intérêts, les droits acquis des particuliers ; les différents rouages des services fonctionnaient avec douceur, avec trop de relâchement, peut-être, il est vrai ; mais avec d'Angiviller, disciple de Turgot, le système du « despotisme éclairé » va prévaloir, et aboutir à la « déclaration pour la nouvelle administration des bâtiments et palais du roi » de 1776 ; un esprit d'unification et de centralisation y règne, établissant toute une organisation de commissions et de bureaux sous la dépendance directe et étroite du premier commis, le sieur Cuvillier, créature de d'Angiviller. Plus de gros fonctionnaires à offices, plus de contrôleurs de départements. A ces indépendants et à ces sédentaires on va substituer des délégués, envoyés en mission spéciale par le directeur général. C'est lui qui dorénavant exercera un pouvoir absolu et qui seul décidera, entouré de ses « commissions » et de ses « bureaux », dont le XIXe siècle usera à son tour si largement. Les fabricateurs du « Code Cuvillier », grands philosophes, moralistes, politiques, physiciens, vont inaugurer la raideur automatique des administrations modernes, substituée au jeu souple et vivant des consultations, des avis et des initiatives spontanées de l'ancien régime, prises en dehors de tout cadre étroitement prévu et limité d'avance (1).

Soufflot est de la vieille école ; il préférait l'ancien système ; mais il n'est plus consulté en toutes choses, comme du temps de Marigny. Lorsque Gabriel prend sa retraite de premier architecte en mars 1775, d'Angiviller, au lieu de donner la

(1) Sur d'Angiviller et son administration, voy. Bachaumont (et Mairobert). *Lettres sur les peintures* (1775), 193. — Lettre de Cochin à Descamps en novembre 1780, publiée par A. Decorde (1868). — Deseine, *Notice historique sur l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture*, 1814, p. 81-82. Voir aussi *Lettres d'un patriote de Paris à un patriote de la campagne sur le sieur d'Angiviller*. (1791. Bibl. Nat. Lb^{39} 4969).

charge à Soufflot comme au plus digne, la fait donner au sieur Mique, architecte du feu roi de Pologne et de la feue Reine, qui se pliera plus docilement aux exigences de la direction générale. Comme compensation il donne à Soufflot la survivance de la place d'architecte ordinaire et l'une des deux places de contrôleurs généraux ambulants que Sa Majesté vient de créer (1).

« Ma façon de penser, lui dit Soufflot, et le monument dont « je suis chargé ainsi que les soins qu'il exige, me rendent ma « manière d'être depuis vingt ans plus conforme à mes dé- « sirs que tout autre, jusqu'à ce que je puisse me livrer à un « repos sans oisiveté, que tout homme doit se procurer de « lui-même à un certain âge, suivant ma façon de penser, « surtout quand il a de quoi en goûter les charmes. Je vous « supplie, Monsieur, d'être persuadé de la reconnaissance « dont je suis pénétré par la bonté que vous avez eue de faire « valoir auprès du Roi mes études, mes efforts, et mes ser- « vices ; les grâces que Sa Majesté daigne m'accorder en sont « sûrement une suite, et les plaisirs qu'en pareil cas goûtent « des âmes comme la vôtre, Monsieur, et que vous manifes- « tez avec tant de satisfaction en m'en faisant part, y mettent « le comble (2). »

Il n'en souffre pas moins de se voir préférer le sieur Mique. Il souffre aussi, dans son orgueil d'académicien, des petites vexations que d'Angiviller lui fait subir journellement, à lui et à ses confrères les architectes, si jaloux de leurs privilèges et de leurs prérogatives, si intransigeants sur leurs droits de préséance. L'esprit nouveau, niveleur et autoritaire, veut abolir l'esprit de corps et de caste, d'association et d'autonomie provinciale, municipale et corporative, pour ne laisser subsister que l'action de l'organe central, Roi ou Etat. C'est

(1) Lettre de d'Angiviller du 15 mars 1775 (Arch. Nat. O[1] 1126).
(2) Arch. Nat. O[1] 1554.

une guerre sourde contre l'indépendance de l'Académie d'architecture en face du pouvoir royal.

Mique s'avise de réclamer, en l'absence de Gabriel, la présidence... Rien ne l'y autorise d'après les statuts. Soufflot proteste. Ne remplit-il pas consciencieusement sa charge de contrôleur ambulant? Ne va-t-il pas régulièrement dans les divers endroits où il plaît à son supérieur de l'envoyer, — à Vincennes, à Compiègne, à Orléans, etc. ? Il fait valoir ses droits ; on ne peut le forcer à « déroger », dit-il, il y va de son honneur, il y va de sa gloire ; et il exhale toute l'amertume et la déception de son âme : « Depuis plusieurs années », écrit-il au directeur général le 25 janvier 1778, « j'occupe le « second siège de l'Académie, quand vous ne l'honorez pas de « votre présence ; les règlements de 1776 m'ont éloigné du « droit d'occuper le premier ; vous savez, Monsieur, qu'à « cette époque, plein des considérations qui vous entraînaient, « je me suis fait un plaisir, plutôt qu'un devoir, de m'y rendre « et de vaincre les résolutions que j'avais prises. Si M. Mique « arrivait aujourd'hui à ce premier siège selon la vue des rè- « glements qui sont notre loi, je conserverais encore les sen- « timents que vous m'inspirâtes il y a un an et demi ; mais « aujourd'hui, Monsieur, la chose est bien différente, c'est « une dérogation à un règlement qui paraissait des plus au- « thentiques, laquelle, en anticipant sur les événements, va « me reculer dans la jouissance d'une des prérogatives de « mon état la plus propre à flatter mon cœur en m'honorant « parmi mes confrères. J'ai l'honneur de vous l'avouer, Mon- « sieur, cet arrangement, quoiqu'il ne pût peut-être pas « m'humilier, blesse vivement mon cœur ; l'opinion qui se « répand dans le monde n'est pas indifférente, elle se règle sur « les faits publics, et voilà le caractère de ce que vous croyez « devoir faire pour M. Mique. Ce n'est pas le résultat d'un « concours, mais celui de circonstances dont le public peut « raisonner d'autant plus mal que les causes particulières ne

« sont pas plus connues de lui que de moi. Une humiliation
« ne peut être faite pour moi qui ne crois point l'avoir méritée.
« Je ne me déterminerai pas à la supporter, et vous pensez
« trop bien pour me désapprouver. J'ai vu non seulement tous
« les Académiciens, mais encore des amateurs, vos anciens
« amis, être d'un avis unanime sur les réclamations déplacées
« de celui qui est l'objet de nos troubles (1). »

D'Angiviller doit se rendre aux observations respectueuses de l'Académie d'architecture... Tout se termine à la satisfaction de Soufflot, qui exprime au directeur général toute la gratitude de son cœur « sensible » : « Je me sentais blessé au
« moral, je le suis fort au physique. Quand les maux sont
« aussi compliqués et qu'on ne peut pas se traîner, la tête
« n'est peut-être pas sans s'en ressentir. Mais enfin, monsieur
« le Comte, vous me faites l'honneur de me marquer que vous
« avez remédié au moral, j'ai eu celui de vous en faire mes
« remerciements, et de vous assurer que je suis très con-
« vaincu que s'il vous était aussi facile de remédier au phy-
« sique, je serais bientôt en état d'aller vous en témoigner
« ma reconnaissance, ma sensibilité qu'excitent en moi les
« sentiments dont vous voulez bien me renouveler les assu-
« rances (2) ».

Ce n'est malheureusement pas la dernière fois que Soufflot, habitué aux traditions de respect qui s'alliaient fort bien aux libertés raisonnables sous l'ancien régime, sera offusqué par l'esprit autoritaire et le ton cassant qui s'insinue dans l'administration comme dans tous les autres rapports sociaux. Il est blessé par la morgue hautaine du premier peintre, Pierre, qui veut « moraliser l'art », et qui a un grand ascendant sur l'esprit de d'Angiviller. Il souffre aussi de l'anarchie qui commence à tout envahir. Et il fait part à Cuvillier de ses inquiétudes

(1) Lettres du 25 janvier et du 2 février 1778 (Arch. Nat. O[1] 1554).
(2) Lettre du 4 février 1778 (Arch. Nat. O[1] 1554).

pour l'avenir : « Les jardiniers remettent à présent leurs mé-
« moires à M. l'inspecteur général des jardins potagers sans
« que l'on en connaisse le contenu dans les différents dépar-
« tements où sont les jardiniers du Roi, qui se regardent
« comme indépendants des officiers qui y sont en chef ; or
« vous savez que *tout royaume divisé ne subsistera pas*, et
« vous verrez comme moi que la division des puissances, pour
« les jardins du Roi, peuvent occasionner les inconvénients qui
« se sont rencontrés dans mon département ancien, et peut-
« être beaucoup d'autres. Je pense qu'il serait bon que vous
« en fissiez part à M. le Directeur général, afin d'apporter à
« cette gestion nouvelle les remèdes convenables. Sur ce, je
« m'en rapporte à vous, mon devoir est fait (1). »

*
* *

Il a, d'ailleurs, bien d'autres sujets de se plaindre : s'il s'est acquis du mérite et de la gloire en entrant dans l'administration royale, il n'y a point augmenté sa fortune. Ses parents, sans doute, jouissaient d'une honnête aisance ; mais leur famille était nombreuse. A la mort du père, en 1758, la masse successorale de 210.487 livres 3 sols a été partagée entre les sept frères et sœurs, soit pour Soufflot 30.069 livres 11 sols 10 d. (2) Pour acheter l'office de contrôleur général des bâtiments, il a dû emprunter une grosse somme, et le revenu de la charge est médiocre. En outre, il doit subir, comme tant d'autres, le contre-coup du désordre des finances de l'Etat : son compte avec la caisse des bâtiments du roi est en arrière de plusieurs années. — Que de dévoués serviteurs du Roi, à cette époque, — fonctionnaires supérieurs comme subalternes, gros entrepreneurs comme petits employés, ga-

(1) Lettre du 30 octobre 1777 (Arch. Nat. O[1] 1554).
(2) Papiers de famille.

gistes et ouvriers, — réclament en vain leur salaire en retard de plusieurs semaines, de plusieurs mois, de plusieurs années ! Leur fidélité à Sa Majesté est soumise à une rude épreuve. Durera-t-il encore longtemps, le respect séculaire pour un Roi qui apparaît de plus en plus comme un riche fermier général, débiteur insolvable qui n'en dépense pas moins pour ses plaisirs, pour ses chasses, pour ses maîtresses, et « se dissipe en s'amusant, pendant que ses peuples souffrent bien » (1) !

Le cas de Soufflot, dont la créance impayée par le Roi grossit chaque jour et qui s'inquiète à juste titre, voulant réaliser à tout prix, même avec perte, est celui de la plupart des employés de l'administration royale, et laisse à juger de leur état d'esprit aux approches de la Révolution !

Soufflot commence donc à trouver que le Trésor tarde bien à le payer : sa créance fait boule de neige. Durant toute l'administration de Marigny, il a volontiers patienté ; mais sous ses successeurs, l'abbé Terray, le comte d'Angiviller, il ne se sent plus tenu à la même réserve. Le 21 décembre 1776 il présente au directeur général un « Etat de ses services, gages et appointements dans les Bâtiments du Roi pendant vingt et un ans ».

« Il est entré au Contrôle de Paris à la fin de l'année 1755 « aux appointements de 6.000 l., sur lesquelles il y avait « de retenu pour le dixième, la capitation, etc., 755 l. Il « restait de net 5.245 l. qui, multipliés par huit années, « ont produit.	41.960 l.
« Il a acheté en 1764 une charge de Contrôleur « Général des bâtiments du Roi 90.000 l. sans « les frais de réception ; cette charge rendait net « par an.	3.214 l.
A Reporter	45.174 l.

(1) Duc de Croy, *Journal inédit*, publié par de Grouchy et Cottin (Tome II).

Report	45.174
« A la fin de l'année 1763, sur la demande de « M. le Directeur général, le Roi lui accorda la « gratification annuelle de 3.000 l. qu'avait son « prédécesseur	3.000
« La capitation se prenant alors sur sa charge, « le Contrôle rendit net par an	5.395
« et le revenu annuel monta à	11.609
« qui multipliées par 13 années auraient produit	150.917
« Dans les deux dernières années il a eu, de « plus, 3.000 l. par an pour la commission de « Contrôleur, mais le centième denier mis depuis « quatre ans sur les charges a causé une perte de « 2.000 l. à diminuer sur les 6.000 l. de la « commission ; reste à porter.	4.000
« Les Champs-Elysées lui ont produit net envi- « ron	7.000
« Total de ce qu'il aurait reçu s'il eut été payé « exactement.	203.877
« Mais il lui reste dû et à déduire environ . .	50.000
« Il n'a donc reçu réellement que.	153.877 l.
« Voyant, il y a quelques années, le peu d'espé- « rance qu'il y avait d'être payé en argent, il prit « pour 28.000 l. de contrats à 4 0/0 qui per- « daient plus d'un tiers, ce qui faisait une perte de	10.000
« En 1774, il prit par les mêmes raisons vingt « mille livres en contrats viagers sur lesquels il « perdait, vu son âge	4.000
« A déduire du total.	14.000
« Total de la recette réelle et effective. .	139.877 l.
« Surquoi il doit imputer le revenu qu'il aurait « tiré de la somme qu'il a payée aux parties ca- « suelles pour sa charge et pour la réception, mon- « tant à 4.700 l. par an, et pour 13 ans à . .	61.100 l.

« Reste de véritable recette au delà du produit de son bien « 78.777 livres qui divisées en 21 ans donnent par an 3.751 fr. 5. s. 8 d. 2/3.

« Il est vrai qu'il reste due une somme de cinquante mille « livres au sieur Soufflot dont il doit espérer d'être payé un « jour ; mais il est vrai aussi qu'il lui a été dû pendant plu- « sieurs années jusqu'à 70.000 livres ; et qu'ainsi, année com- « mune, pendant douze ans il lui a été dû au moins 50.000 livres « qu'il devait à Lyon, et dont les intérêts lui coûtaient par an « 2.500 l., et ont produit une masse de 30.000 livres sor- « ties de sa poche, et qui ne laisse à ajouter à la somme d'autre « part que celle de 20.000 livres qui, partagée en 21 ans, « donne par année la somme de 952 l. 7 s. 7 d. 1/3 à peu près « à ajouter à celle de. 3.751 l. » 5 » 8 » 2/3.

« Total pour chaque année 4.703 l. » 13 » 4 »

« en supposant que l'on payât présentement les 50.000 livres « qui restent dues et qu'elles ne fussent pas entièrement « absorbées par les intérêts.

« Voilà, dit Soufflotà d'Angiviller, le résultat des sommes « trop fortes qui me sont dues depuis si longtemps et de « près de 100.000 livres mises à une charge dont je n'avais « pas besoin, et que j'achetai pour me conformer aux désirs « de M. le Directeur général exprimés dans une lettre qu'il me « fit l'honneur de m'écrire le 3 novembre 1763, dans laquelle « il était question aussi des soins que j'avais eus des deux ma- « nufactures qui m'étaient confiées, et pour lesquelles j'avais, « en effet, pendant plusieurs années, fait des avances assez « considérables pour payer les ouvriers. Il avait aussi, par « cette lettre, la bonté de m'annoncer la même gratification « qu'avait eue mon prédécesseur.

« Vous voyez, Monsieur, par ce détail, que tout homme qui « aurait été à ma place sans avoir de bien, et sans pouvoir « tirer parti de ses talents, aurait nécessairement dû ce que le

« Roi lui aurait dû, et de plus ce que lui aurait coûté sa
« charge, sur laquelle j'ai dû moi-même, pendant quelque
« temps, plus de 60.000 livres, et qu'il lui eût été sans cela
« impossible de vivre d'une manière simplement convenable ;
« il devait donc paraître naturel de permettre qu'il tirât parti
« de ses talents, et de lui laisser la jouissance des gratifications
« étrangères aux bâtiments du Roi, s'il en existait, et de
« quelques avantages et bénéfices locaux, pourvu qu'ils
« fussent connus des supérieurs. Il est vrai qu'il y a une mai-
« son très agréable attachée à la place, sise à l'orangerie des
« Tuileries ; mais il est vrai aussi qu'elle est chère à meubler,
« et que j'ai été dans le cas d'en acheter toutes les glaces,
« dessus de portes, etc., dont j'ai les quittances. Il y a aussi
« une loge au Concert spirituel. Quant à celle de la Comédie,
« elle a été le paiement de la conduite de la salle dont je ne
« demandai point d'autres honoraires à la ville qui en faisait
« la dépense. M. Gabriel en fit de même, et c'est en consé-
« quence que nous avons joui et que nous jouissons chacun
« d'une petite loge aux troisièmes.

« Je crois, Monsieur, n'avoir rien oublié de ce qui a été
« utile et de ce qui a été agréable. Je n'ai point souffert du
« manque de l'un, et j'ai su apprécier l'autre. J'en ai joui avec
« plaisir, ainsi que du logement que j'ai à Versailles. Je me
« suis conduit de manière à ne point souffrir des défauts de
« paiements, et par mes propres facultés et une sage économie
« je me suis trouvé en état de rendre des services et de faire
« du bien quand les occasions s'en sont présentées. J'ai donc
« l'honneur de vous le répéter, Monsieur, je suis bien éloigné
« d'avoir envie de me plaindre ; si j'ai celui de vous adresser
« ce détail, ce n'est pas ma cause, c'est celle des autres que je
« plaide, parce que je trouve, dans des articles des nouveaux
« arrangements, trop de rigueur vis-à-vis des gents à talents
« et honnêtes que vous aurez l'occasion d'employer. Au reste,
« je sens bien qu'un supérieur est toujours maître d'y déroger,

« et je suis persuadé que, sous vos ordres, les artistes de mé-
« rite seront toujours bien traités ; votre façon de penser, vos
« lumières et votre cœur en sont les sûrs garants. A mon
« égard, la confiance et les bontés dont vous m'honorez, et
« qui, de la part d'un supérieur, sont un besoin pour mon
« âme, sont aussi pour elle préférables à toute autre chose (1) ».

*
* *

D'autre part sa santé s'altère ; à force d'avoir inspecté les bâtiments du roi à toute heure du jour, sous la pluie et le vent, il est perclus de rhumatisme... Heureusement il a, pour se consoler, l'enfant de ses veilles, son église Sainte-Geneviève ; il en rêve la nuit, il y pense le jour, il en parle à tous ses amis.

« J'ai souvent de vos nouvelles, Monsieur, écrit-il le 18 août
« 1776 à François Tronchin, et vous en avez aussi des miennes
« par les soins de M. votre frère. Je veux vous en donner
« moi-même de ma santé. Elle est aussi bonne que la vôtre
« dont il m'assura hier la solidité. C'est répondre à l'intérêt
« que vous voulez bien y prendre. Vous en prenez aussi,
« Monsieur,

« *A ce temple avancé que vous avez vu naître,*
« *Où je désirerais qu'on vit bientôt paraître*
« *La Sainte qui d'en haut commande aux éléments,*
« *Et fait par son crédit la pluie et le beau temps.*

« J'aurais bien voulu que vous fussiez venu nous voir cette
« année. Vous auriez eu, je crois, quelque plaisir à voir les
« ouvrages qui nous occupent ; vous auriez vu construire les
« quatre arcs et les pendentifs qui doivent soutenir le dôme ;
« vous auriez vu s'élever les quatre grands arcs de cent pieds

(1) Arch. Nat. O^1 1554.

« de corde qui, au moyen d'autres pendentifs, doivent suppor
« ter les colonnades extérieures, et enfin commencer les sou-
« bassements tant du dedans que du dehors. Je pense que
« vous y auriez fait plus d'un voyage et que ce n'aurait pas
« été sans quelque satisfaction.

« L'ouvrage est réellement intéressant par sa complication,
« par la coupe des pierres, et par la manière dont sont exé-
« cutées toutes les différentes parties qui doivent faire la base
« solide, quoique légère en apparence, sur laquelle doit être
« élevé le dôme. Vous en avez vu un modèle pendant votre
« dernier voyage ; j'y ai cependant fait encore quelques chan-
« gements pour donner à l'extérieur et même à l'intérieur plus
« de légèreté, sans altérer la solidité. Sans cesse occupé de cet
« édifice, je vais, ou du moins je crois toujours aller au mieux,
« et je ne cesserai d'y tendre que lorsque la besogne sera
« faite. La machine que j'ai fait faire, il y a trois ans, pour
« connaître la force des pierres de différentes natures et le
« fardeau auquel elles peuvent résister, m'a donné des moyens
« de m'assurer de ce que l'on peut risquer, plus certains en-
« core que les conclusions qu'il est possible de tirer de la lé-
« gèreté de certaines églises gothiques ; et je crois que les
« expériences que j'ai faites, et qui m'ont été fort utiles, le
« seront aussi à ceux qui voudront en profiter.

« Vous jouissez, pendant ce temps-là, Monsieur, d'un
« agréable loisir sans oisiveté. Vous habitez les *Délices*, et
« vous en goûtez tranquillement les charmes avec une famille
« aimable et pleine comme vous d'aménité. Je ne peux que
« l'assurer par écrit, et vous aussi, de mes souhaits bien sin-
« cères pour la jouissance d'une santé parfaite. Je voudrais
« bien pouvoir l'en assurer de plus près, et vous le dire en
« vous embrassant.

« J'ai l'honneur, etc...

« Soufflot. »

Je pourrais bien m'attirer les vers de Boileau :

« Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier ».

Mais lisez toujours :

« De votre cher voisin comment va la vieillesse ?
« Ses écrits la font croire exempte de tristesse.
« Il craint parfois, dit-on, de quitter son château.
« Pourrait-il de Caron redouter le bateau ?
« Quand je vois au printemps renaître la verdure,
« Point ne voudrais quitter ma fausse chevelure ;
« Quand, s'élevant sur nous, Phœbus grandit les jours,
« Point ne voudrait des miens que l'on tranchât le cours ;
« J'aime encor à jouir de la saison aimable
« Où Bacchus reproduit sa liqueur délectable.
« Mais si le sombre hiver, image de la mort,
« Dans une de ses nuits vient terminer mon sort,
« Qu'importe alors que mon âme engourdie
« Quitte mon corps et le laisse sans vie,
« Qu'elle s'échappe et vole au firmament,
« Si c'est pour moi la peine d'un moment !
« Du bon Montaigne en prenant une dose,
« On le conçoit, la mort est peu de chose ;
« C'est moins encor : qui fit toujours le bien
« La sait attendre, et n'en redoute rien.

« Au reste, il faut toujours envisager ce que nous racontent « souvent les gazettes sur les centenaires :

« A Marseille Annibal, comme à Brest Jean Causeur,
« De passer cent vingt ans ont connu le bonheur.
« Puisse votre voisin, suivant un tel exemple,
« N'être qu'à pareil âge inhumé dans son temple! » (1).

*
* *

Cependant, d'hiver en hiver, ses forces diminuent ; en 1777, il doit, sans prendre sa retraite, se décharger sur Brébion et sur Coustou d'une partie des détails du contrôle de Paris.

(1) Communiqué par M. Tronchin à M. Amédée Lefèvre-Pontalis.

« Je dois à mon âge, dit-il, après avoir rempli ma tâche jus-
« qu'à présent, de ménager le reste de mes facultés pour ache-
« ver l'ouvrage considérable qui m'exigera presque tout entier
« dans ces années. J'ai de plus à terminer tous les dessins né-
« cessaires pour les gravures du livre dans lequel j'espère
« rendre compte de l'édifice et de tous les détails de sa cons-
« truction ; c'est un travail dont je suis jaloux et qui m'occu-
« pera considérablement (1) ».

Il habite une maison assez vaste dans une partie de l'enclos des Tuileries jadis employé en orangerie, près des glacières ; depuis longtemps elle sert de logement au contrôleur de Paris. Son cousin, François Soufflot dit *le Romain*, demeure avec lui. Vie confortable et décente ! Ses serviteurs, Clément son domestique et sa femme la cuisinière, Jeannin son premier domestique, Bouteiller son cocher, Simonet fille de cuisine, Saint-Jean son frotteur, Latour son concierge, n'ont qu'à se louer de M. Soufflot, « bourru mais bienfaisant ». Il mène une vie tranquille et philosophique, dans ses appartements décorés de glaces. Laborieux et régulier, il ne quitte la chambre où il médite devant le petit modèle en talc de Sainte-Geneviève que pour visiter les châteaux et maisons du roi. S'agit-il d'un bâtiment à proximité, il fait atteler la *diligence* dont la caisse est peinte en jaune, doublée en dedans de velours d'Utrecht gris... D'ailleurs, à présent, il se ménage : « J'ai espéré, écrira-t-il à d'Angiviller, pouvoir
« aller faire la visite du château de Vincennes d'un jour à
« l'autre ; mais n'ayant que deux juments dont l'une est ma-
« lade depuis huit jours, j'ai attendu son rétablissement qui
« est très prochain » (2).

Quant à la voiture *à la française*, à quatre places, doublée

(1) Lettre du 27 janvier 1777 (Arch. Nat. O[1] 1554).
(2) Arch. Nat. O[1] 1554.

de velours d'Utrecht bleu et blanc (1), il la réserve pour les promenades avec les amis, pour les parties fines, les dîners intimes chez les traiteurs avec les Vernet, les Vanloo, les Coustou ; pour les rendez-vous à Saint-Cloud, à Sèvres, à Vincennes, à la Rapée ou aux Porcherons ; les visites à la foire Saint-Germain en février, à la foire Saint-Laurent en juillet, à la foire Saint-Ovide en août, et surtout à la revue des gardes à la plaine des Sablons au début de mai.

Car Soufflot entretient, avec toutes les familles d'artistes, des relations cordiales et joyeuses. Il est des repas de fondation chez les Vernet, le 5 janvier, veille des Rois ; le 19 mars, fête de saint Joseph ! S'agit-il, chez le bon peintre Joseph Vernet, de déguster quelque gourmandise expédiée par des amis de province, un protecteur, un client d'importance, Soufflot est du nombre des invités ; il n'aurait garde de manquer, le jour où un évêque fait au peintre l'honneur de lui envoyer du chocolat !

C'est à l'Académie de Rome qu'il a connu Joseph Vernet et lui a acheté les deux belles marines : *Port de mer d'Italie* et *Départ pour la pêche*, ornement de son cabinet. Quand Vernet est revenu à Paris en 1763, il a retrouvé Soufflot chez Mme Geoffrin. Les deux frères Coustou, Guillaume le sculpteur et Pierre Charles l'architecte, alliés de Soufflot, sont aussi les amis du peintre ; Mmes Coustou sont les compagnes de Mme Vernet. On se réunit chez Carle Van Loo, dans le logement des galeries du Louvre, pour faire de la musique, et l'on écoute la gracieuse Mme Carle, fille du musicien Sommis, en dégustant du vin de Lamalgue ou de Malaga avec un peu de chocolat d'Espagne (2). Tous les ans, le 2 janvier, chez l'un

(1) *Apposition des scellés chez M. Soufflot aux Tuileries*, 29 août 1780 (Arch. Nat. V^3 91).

(2) *Revue des Soc. des Beaux-Arts des Départements*, 1902, p. 498 (*Van Loo négociant*, par Georges Guigue).

ou l'autre des hôtes des galeries, c'est « le souper des dames », où chacun paye son écot.

Soufflot goûte fort la musique de chambre ; il est fort assidu au concert spirituel où il applaudit la musique de Philidor et la voix de Jéliote, deux amis de Vernet. Il a une loge à l'Opéra et il en fait volontiers jouir ses amis : « Ma femme « gratte l'épaule à M. Soufflot pour avoir une place dans sa « loge demain vendredi, lui écrit un jour Cuvillier, le pre- « mier commis des Bâtiments, toujours bien entendu qu'elle « est parfaitement libre » (1). Il fait aussi de fréquentes apparitions à la Comédie-Française, où il a ses entrées (2) ; car il aime le théâtre. Mais il ne se borne pas à l'Opéra, aux Français et aux Italiens. Entraîné par Vernet, il ira voir à l'occasion les « Variétés Amusantes », les « Comédiens de bois », les « Sauteurs de chez Restier », les huit sauteurs catalans de Nicolet. Les Fantoccini, les poupées de Carlo Perico l'amusent ; les sieurs Astley père et fils, écuyers anglais, l'intéressent ; il ira voir leur manège « en un bosquet illuminé, au faubourg du Temple ». Il accompagne aussi Vernet au Wauxhall, au bal d'Auteuil, au Colisée ; car le bon peintre est friand d'illuminations et de feux d'artifice, admirateur de Ruggieri et de Torre (3). Et Soufflot, de son côté, a toujours été curieux d'« expériences physiques ! »

Il ne néglige pas pour cela les sociétés plus sérieuses. Il continue à voir M. de Montucla, un Lyonnais qui sait parfaitement l'italien, le hollandais et l'allemand, qui fréquente assidûment la maison hospitalière de Jombert, voisine du café Procope, de Jombert éditeur de livres de mathématiques, mais aussi d'architecture et de beaux-arts et grand ami de Cochin. L'*Histoire des Mathématiques* de Montucla lui a

(1) Lettre du 30 août 1775 (Arch. Nat. O[1] 1554).
(2) Arch. Nat. O[1] 1591.
(3) Voir Léon Lagrange, *Joseph Vernet*, 1864.

assuré une place distinguée dans le monde savant ; associé de l'Académie royale de Berlin, encyclopédiste, il a accompagné à Cayenne Turgot, le frère du futur ministre (1). Nommé à son retour premier commis des Bâtiments du roi, il restera en place pendant vingt-cinq ans. C'est un familier de Marigny, et par conséquent un ami de Soufflot.

D'ailleurs tous les artistes, généralement, estiment et aiment l'architecte : « C'est un homme d'un mérite distingué, dont je « fais beaucoup de cas, écrit Natoire au prévôt des bâtiments « du roi Antoine Duchesne. Il joint, avec les bonnes qualités, « celles d'être toujours égal avec ses amis, qui le verront tou- « jours avec plaisir dans la faveur (2) ». En sa qualité de contrôleur des bâtiments de Paris, c'est Soufflot qui décide les réparations aux logements des galeries du Louvre, où les artistes ont installé leurs ruches laborieuses, fécondes, joyeuses, et dès qu'il en a l'occasion il s'efforce de les obliger.

Vie d'épicurien, vie de philosophe aussi, à la Jean-Jacques !... Soufflot a 17 poules, 12 paires de pigeons de volière à l'orangerie des Tuileries ; comme contrôleur il a des fruits du potager de la Muette et de la fleur d'orange. On les lui supprime, il est vrai, à la suite des nouveaux arrangements pour ces potagers ; mais il y supplée en mettant en valeur un petit jardin du Luxembourg attaché au contrôle qu'il avait laissé à un de ses inspecteurs, M. Peyre : « Nous avons pris, dit-il, un jardinier « que nous payons, et nous en partageons le produit. J'ai de « plus l'agrément d'avoir une vache dans les Champs-Elysées, « qui me donne du lait dont j'aime d'autant plus à être sûr « que j'en fais un usage journalier » (3). Car il est au régime du lait, suivant l'ordonnance de son ami Tronchin et la mode du jour. — Il a en outre, comme ses prédécesseurs au con-

(1) *Notice sur Montucla*, par E. Doublet (*Bulletin de l'Observatoire de Lyon*, décembre 1913.)

(2) Lettre de Natoire à Duchesne, du 6 février 1760.

(3) Arch. Nat. O[1] 1554.

trôle, la jouissance de sept à huit arpents de marais en divers endroits des Champs-Elysées. Mais il en cède une partie aux entrepreneurs du Colisée, voulant les engager à céder, de leur côté, une partie de leur terrain, pour prolonger le coup d'œil de l'allée des Veuves ; c'est ainsi qu'il sacrifie ses intérêts personnels à la formation de la future avenue Montaigne ! — Sacrifice plus grand qu'il ne le présumait, d'ailleurs ; car si, à l'époque de Louis XV, la plupart des marais des Champs-Elysées étaient incultes et sujets à être inondés, le terrain, au siècle suivant, devait singulièrement augmenter de valeur !

*
* *

Cependant sa situation pécunière ne s'améliore pas, il écrit à d'Angiviller le 17 avril 1779 : « Il m'est dû à présent 66.000 « livres à peu près, sans y comprendre les droits de présence « de l'Académie.

« Depuis environ un an on m'a souvent flatté que j'allais « bientôt recevoir une grosse somme qui me dédommagerait « de l'attente. J'ai pris patience, mais inutilement ; et je vous « avoue cependant, monsieur le Comte, qu'il est permis à mon « âge de désirer de mettre ses affaires en ordre et de retirer des « sommes aussi légitimement dues que celles que je réclame. « Il est dur, quand on a rempli ses devoirs comme je l'ai « fait depuis vingt ou vingt-cinq ans, de voir une partie de « l'administration toujours payée quartier par quartier, et de « se voir oublié au point de ne recevoir dans une année que le « tiers de ce sur quoi on a droit de compter. Depuis bien des « années j'ai cherché des moyens de m'acquitter en prenant « à compte quelques objets au Roi. Je n'en ai pas trouvé. Il « s'en présente un aujourd'hui qui paraît être favorable ; on « m'a dit, monsieur le Comte, que vous allez vendre l'abreu- « voir ancien de Versailles. Comme j'en ai le toisé et que je

« connais le local et le parti que j'en pourrais tirer, sans y
« faire un gain considérable que je ne cherche pas, j'ai
« l'honneur de vous en offrir 90.000 livres, tel qu'il est et se
« comporte : savoir 65.000 livres qui me sont dues, et
« 25.000 payables d'ici à six semaines ou deux mois et peut-
« être plus tôt, si je trouve comme je l'espère à faire plus tôt
« l'emprunt dont j'ai besoin pour cela.

« Parvenu à l'âge que j'ai, il m'a paru naturel depuis quel-
« ques années de vivre plus retiré et de me monter, surtout
« depuis que je suis incommodé, de manière à recevoir hon-
« nêtement et convenablement les amis qui veulent bien,
« ainsi que ma famille, me faire compagnie soit à dîner, soit
« à souper, et me procurer une dissipation nécessaire à mes
« incommodités. Ma dépense, par conséquent, est devenue
« plus forte ; il est donc naturel que je réclame ce qui peut
« contribuer à me la faire soutenir : car c'est un grand agré-
« ment à mon âge, que la jouissance ou le plaisir de recevoir
« ses amis et de leur rendre ce qu'on a reçu d'eux, quand on
« était dans le cas de les voir, et plus allant que je ne le serai
« probablement à l'avenir.

« Voilà, monsieur le Comte, ma confession pour le passé et
« pour le présent, et si j'avais pu arranger définitivement
« mes affaires à Lyon, je ne vous aurais pas tant importuné ;
« mais j'y ai encore un supplément de fonds à faire pour
« l'achèvement d'un canal où j'ai un intérêt. D'ailleurs, outre
« mes propres dépenses nécessitées, j'en ai d'autres dont j'au-
« rais peine à me sevrer. On a ordinairement dans une famille
« aussi étendue que la mienne des parents plus ou moins
« aisés ; j'ai toujours aimé et j'aimerai toujours à aider les
« jeunes gens qui m'appartiennent de près ou de loin et même
« d'autres, à mettre leur jeunesse à profit en leur procurant
« les moyens de s'avancer dans les états pour lesquels ils
« paraissent propres, surtout quand ils se conduisent de
« manière à profiter de ce que l'on fait pour eux ; c'est encore

« une dépense annuelle qui a été quelquefois assez forte, moin-
« dre cependant que si j'avais eu femme et enfants. Aussi
« est-ce cette privation qui m'a permis et me permet une
« jouissance que je tâcherai toujours d'avoir ; je dois donc
« d'autant plus désirer arranger mes affaires tant ici qu'à
« Lyon, afin de conserver cette jouissance, dans le cas même
« où ma santé exigerait que je me livrasse à une vie tran-
« quille, et afin aussi de ne point laisser d'embarras après
« moi, qui n'ai peut-être pas encore bien des années à
« vivre (1). »

A force d'instances et de réclamations, il reste enfin adjudicataire « du terrain situé à Versailles faisant ci-devant « l'Abreuvoir, quartier Notre-Dame, près la porte du Parc « dite du Dragon, donnant par devant sur la rue Notre-Dame, « contenant 715 toises, 5 pieds, 6 pouces, moyennant 90.000 « livres » (2). Il est arrivé à ses fins : rester très mince créancier des bâtiments, et avoir un effet d'une valeur quelconque, mais certaine. « J'y suis parvenu, écrit-il le 11 janvier 1780, « et j'en suis si satisfait, ainsi que ma famille et mes amis, « que j'en ai ouvertement témoigné mon contentement .»

* * *

Maintenant il n'assiste plus que rarement aux séances de l'Académie d'architecture. Après avoir été longtemps sans pouvoir y venir à cause de sa santé il y reprend sa place le 30 août 1779. Voulant lui être utile et sachant que, dans le nombre des livres de sa bibliothèque, l'Encyclopédie ne se trouve point, il la prie d'accepter cet ouvrage (3).

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.
(2) *Apposition des scellés chez M. Soufflot aux Tuileries*, 29 août 1780.
(3) *Procès-verbaux de l'Académie d'architecture.*

Le rhumatisme sur les jambes, les catarrhes, le confinent plus que jamais en son logement de l'orangerie des Tuileries... Parfois il va se promener aux Champs-Elysées, cette promenade champêtre sur laquelle il veille, et où les guinguettes, les jeux de paume, billards et cafés qu'il y a autorisés mettent de la diversité et de la gaieté... Il va boire du lait à la vacherie suisse. Dans le lointain, à travers les quinconces d'ormes et de tilleuls qu'il a fait replanter, par delà les marécages, il aperçoit les deux vaches qui lui appartiennent, paissant à travers les prés, sur les pentes de la montagne de Chaillot ou de la butte de l'Etoile. — D'autres fois il monte à la manufacture des Gobelins, dans sa « diligence », au pas tremblant de sa vieille jument, et soudain, se retournant au haut de la rue Mouffetard, il aperçoit, avec un serrement de cœur, se dresser sur le ciel la silhouette de son église entourée d'échafauds !... La verra-t-il enfin achevée, l'œuvre si longuement méditée, fruit de ses voyages et de ses veilles ? La verra-t-il enfin surmontée de ce dôme dont il rêve depuis si longtemps ?

Il jouit plus que jamais du réconfort des anciennes et sûres amitiés. Il garde le culte de M. de Marigny devenu M. le marquis de Ménars. Celui-ci passe maintenant la plus grande partie de l'année dans sa terre, mais n'oublie jamais, quand il vient à Paris, de rendre visite à Soufflot. Il voit aussi de plus en plus l'ami Vernet, le modeste et consciencieux artiste, laborieux et familial comme un artisan du moyen âge ; il goûte toujours les charmes d'un bon dîner au sein de son honnête famille ; il retrempe son cerveau fatigué par les veilles dans cette atmosphère cordiale. Il jouit de toute « la douceur de vivre », en cette société de l'ancien régime à son déclin !... Il est reçu chez M. de Villeroy, qui lui a servi de parrain lors de sa réception du cordon noir de Saint-Michel, et qui le traite toujours avec beaucoup d'urbanité et de politesse ; il jouit « avec bien du plaisir des dou-

ceurs d'un voisinage aussi flatteur pour lui que celui de Monseigneur d'Orléans, qui a le logement aux Tuileries (1). L'évêque de Saint-Brieuc l'honore aussi de son amitié. — D'ailleurs ses parents avaient toute la foi naïve et la piété de l'ancienne France, et Soufflot a toujours eu de la religion ; s'il l'a mêlée de philosophie au goût du siècle, il n'en a pas moins pratiqué les vertus chrétiennes et traditionnelles de respect et d'obéissance envers les supérieurs, d'accomplissement scrupuleux de ses devoirs d'état, d'abnégation de soi, de dévouement pour autrui, de charité pour les petits et pour les malheureux. A l'orangerie des Tuileries, chaque dimanche, il réunit tous les membres de sa famille qui se trouvent à Paris et ses nombreux disciples, et c'est à la tête de ce cortège qu'il se rend aux offices de Saiut-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse (2).

Dans ses appartements ornés de glaces il a réuni une collection d'œuvres d'art des trois écoles où prédominent, selon le goût du jour, les petits maîtres flamands, tout en conservant la place d'honneur aux œuvres de Boucher et de ses disciples, vivantes et joyeuses en leur grâce décente et spirituelle (3).

L'Ecole d'Italie y est représentée par six tableaux de Jean-Paul Pannini, des « monuments d'architecture avec figures », d'une touche spirituelle et facile. — L'Ecole des Pays-Bas par deux Téniers d'une couleur vigoureuse, d'un dessin correct, d'une touche franche et légère. — L'Ecole française compte, naturellement, beaucoup d'allégories : deux esquisses

(1) Lettre de Soufflot à l'évêque d'Orléans du 1er février 1765 (Arch. Nat. O1 1554).

(2) Voir la notice de Leclerc, dans l'*Annuaire de l'Yonne*, 1852.

(3) Voir le *Catalogue de tableaux, pastels, gouaches, qui composent le cabinet de feu M. Soufflot*, publié en in-8° à Paris pour l'exposition et la vente par J. B. P. Le Brun,... 1780 (*Bibl. Nat. Estampes, Y. d. 149.*)

de Parrocel pour les Gobelins, une *Latone* et un *Glaucus et Scylla*; une composition de quatre figures par Carle Vanloo peinte sur papier et collée sur toile, représentant *Neptune et Amimone*, esquisse avancée d'un tableau fait pour le roi par les ordres de Marigny et qui est aux Gobelins, et une autre esquisse du même Carle Vanloo représentant des *Enfants armés des attributs de Neptune.*

Soufflot possède, de Boucher, plusieurs dessins et deux esquisses en grisaille : un *Triomphe de Neptune et d'Amphitrite*, et une *Allégorie sur un mariage*, celui de Marigny. — Il a quatre dessins à la sanguine sur papier blanc, d'après les tableaux faits pour le roi par Vien, Pierre, Boucher et Carle Vanloo, représentant *les Amours des Dieux* ; quatre autres représentant des *Jeux d'Enfants*. — Il a une *Sainte Famille* de Lagrenée l'aîné, remarquable par la composition et la couleur ; l'esquisse du morceau de réception de Hallé : *le défi de Pallas et de Neptune*. Il a des esquisses de Vien et de Doyen ; deux tableaux de Pierre... Ce sont les petits cadeaux de ses amis les artistes. — Il a aussi, cela va sans dire, les vingt estampes de l'*Histoire de France* d'après les dessins de Cochin, et les quatorze gravures des *Ports de mer* par Le Bas d'après les tableaux de Vernet. De ce dernier, il a deux tableaux faisant pendant : *la rade d'un port éclairé par le soleil couchant*, et *l'anse d'une rade*; en outre, une *mer agitée*. Rien de plus piquant ni de plus beau que ces morceaux. On y admire surtout l'intelligence du clair-obscur.

Selon l'éclectisme de l'époque, les tableaux de genre piquants et spirituels alternent dans sa collection avec les compositions allégoriques ; car si l'on y rencontre des copies d'Oudry d'après Watteau, un *petit chimiste dans son laboratoire* d'après Boucher, plusieurs tableaux de Bachelier : *un chat blanc angola, un chien caniche faisant l'exercice*, des *fleurs*, des *enfants* ; si l'on s'amuse des deux gouaches de Peyrotte, l'une représentant *un singe sons l'habit de capu-*

cin, prêchant des dindons, et l'autre *un singe sous l'habit de jésuite et dans une barque, prêchant des oies*, on y voit aussi des tableaux et des dessins d'Hubert Robert, des gouaches de Lallemand représentant des vues de Rome, et un grand dessin allégorique de Dandré Bardon, la *Philosophie et l'histoire*, composé de douze figures ! — On y voit de même, à côté d'une petite figure de *Mercure* par Jean de Boulogne, à côté de douze empereurs romains d'après les bustes antiques en marbre blanc, l'*Enfant à la cage* de Pigalle, en bronze sur un socle, — chef-d'œuvre de simplicité, de mesure et de vérité !

Dans le salon décoré de 76 tableaux, où une pendule à cylindre à cadran d'émail, sur la commode en bois de rose à dessus de marbre d'Antin, rythme silencieusement les heures, ce qui frappe surtout le regard c'est, entre Louis XIV d'après Rigaud et Louis XV exécuté en tapisserie d'après Louis-Michel Van Loo, le portrait du marquis de Marigny d'après Tocqué (1), de Marigny jeune dans tout l'épanouissement de la santé et de la belle humeur. Soufflot, assis dans un des fauteuils de velours cramoisi d'Utrecht, près des tables à jouer couvertes de drap vert, lève plus d'une fois son visage régulier, son regard doux et méditatif vers le portrait de son bienfaiteur et de son ami, avec émotion et reconnaissance. Ne lui doit-il pas mieux que la richesse, mieux que la fortune ? Ne lui a-t-il pas permis d'élever le monument qui attestera, aux yeux de la postérité, l'effort de toute sa vie dévouée à la science et à l'art ?

Partout, dans l'antichambre servant de cabinet de travail orné de neuf estampes sous verres dans leurs cadres de bois doré, sur les tables, les consoles, le bureau de bois noirci, sont accumulés les cartons remplis de dessins, d'épures, de plans et de projets qui occupèrent sa pensée ; projets et plans per-

(1) Voir *Nouv. Arch. de l'Art français*, 2e série, t. VI (*Scellés et inventaire de Soufflot*, p. 108 et s., publ. par J. Guiffrey).

sonnels, et ceux aussi de ses confrères illustres et de ses élèves. On peut y suivre toute l'évolution de l'architecture, depuis la noble et simple ordonnance d'un Gabriel, pleine de sagesse et de mesure, jusqu'aux compilations archéologiques qui visent au grandiose et au colossal, pompeuses et froides, où se mêlent aux traditions françaises les réminiscences pompéiennes, pseudo-grecques, égyptiennes et même anglo-chinoises, et où les préoccupations philosophiques, superposées d'érudition et d'archéologie, forment un amalgame étrange de pédantisme et de puérilité.

Mais au milieu, sur une table, bien en évidence, se dressent deux petits modèles en talc sous cage de verre, les modèles de l'église Sainte-Geneviève et de son portail ; ils ont été exécutés sous les yeux de Soufflot qui n'a rien épargné pour que l'exactitude des proportions ajoutât au mérite du fini ; ils ont été exposés sous les yeux de Sa Majesté. De son fauteuil où le clouent les rhumatismes, l'architecte les contemple avec amour. Son ouvrage est déjà très avancé, et il croit toucher au moment du triomphe ; les critiques de Patte ont été pulvérisées par les calculs plus exacts de M. Gauthey, ingénieur des ponts et chaussées, et par M. l'abbé Le Bossut, de l'Académie des Sciences ; Soufflot avait été très affecté, mais ses savants amis l'ont bien vengé et bien consolé...

Pourtant sa santé n'est guère bonne : « Je prends depuis hier « le lait d'ânesse, écrit-il le 2 mai 1780 ; il raccommodera « tout cela, j'espère, et terminera mes maux qui sont à pré- « sent fort adoucis, excepté la chienne de toux qui trouble « encore mes nuits, mais qui me fatigue peu dans la journée, « excepté le matin quand il faut expectorer. Il faut espérer que « le beau temps va enfin venir... En attendant j'ai quitté tous « les remèdes (1) ».

Mais il présume trop de ses forces : quelques jours après, il

(1) Arch. Nat. O[1] 1677[B].

lui est impossible d'assister à un bureau que le comte d'Angiviller doit tenir à Paris à neuf heures du matin ; il s'en excuse : « Je prends le lait d'ânesse matin et soir ; le matin « les eaux minérales d'heure en heure ; à la suite je ne suis « jamais libre qu'entre midi et une heure ; c'est alors, quand « le temps le permet, que je sors en carrosse ; sinon je reste « à la maison, parce que le moindre coup de vent froid m'a « été et m'est encore très contraire. Voilà, Monsieur, des cir-« constances qui me font espérer que vous voudrez bien « m'excuser. Je serai peut-être plus heureux pour un autre « bureau (1). »

Un petit cercle d'amis l'entoure, s'ingéniant à lui faire oublier ses souffrances. C'est Hazon, un des architectes qui a contribué au retour du bon goût, et travaille toujours « dans le grand » ; c'est l'abbé de l'Epée, le philanthrope ; ce sont des gens de qualité que Soufflot a su conquérir par sa brusque honnêteté, comme Alceste le seigneur Oronte. Un jour, à son dîner, M. le duc de Villeroy lui fait l'honneur de venir le surprendre, voulant savoir par lui-même dans quel état il se trouve, et reste environ un quart d'heure à causer. Hazon était du dîner (2).

Cependant son état empire : le 12 juin, il signe pour la dernière fois au registre de l'Académie.

Le 28 août, il est au plus mal. Ses confrères décident que MM. Hazon, Rousset, Bellicard, Jardin et Couture iront se présenter chez lui pour lui marquer l'intérêt que l'Académie prend à sa santé. Le lendemain matin, Soufflot sent que la mort approche. « Craignant d'en être surpris sans avoir au-« parávant ordonné ses intentions et volontés », il fait venir maître Picquais à dix heures du matin. Celui-ci trouve l'ar-

(1) Lettre du 20 mai 1780 (Arch. Nat. O[1] 1554).
(2) Lettre de Soufflot du 6 mai 1780 (*Idem*).

chitecte dans sa chambre à coucher ayant vue par deux croisées sur son petit jardin de l'orangerie des Tuileries. Il est au lit, malade, mais toutefois « sain d'esprit, mémoire et ju-« gement ». D'une voix faible, qu'il s'efforce d'affermir, il dicte son testament :

« Je recommande mon âme à Dieu le père tout-puissant, « supplie sa divine bonté de me pardonner mes péchés et de « m'admettre au rang des bienheureux dans sa cour céleste.

« Je m'en rapporte à mon exécuteur testamentaire pour « mon enterrement et prières après mon décès.

« Je donne et lègue aux pauvres de Saint-Germain-l'Auxer-« rois, ma paroisse, 200 livres une fois payées.

« Je donne et lègue à Clément, mon ancien domestique, et « à sa femme, ma cuisinière, la somme de 6.000 livres ; à « Jeannin, mon premier domestique, 8.000 livres ; à Bou-« teiller, mon cocher, 1.500 livres ; à Simonet, fille de cui-« sine, 1.500 livres. A Saint-Jean, mon frotteur, 3.000 livres ; « à Latour, mon concierge, 2.500 livres.

« Je fais et institue pour mes légataires universels, savoir : « Jean-André Soufflot, Pierre-Gabriel Soufflot, Jeanne Souf-« flot veuve Cochois, Anne Soufflot épouse de M. Champro-« main, Geneviève Soufflot fille majeure, mes frères et sœurs, « chacun pour un sixième ; et les enfants de feue Mme Lara-« bie, ma sœur, mes neveux et nièces, conjointement pour « l'autre sixième.

« Je nomme pour exécuter mon présent testament M. Ver-« net, peintre du roi ; je le prie de vouloir bien me don-« ner cette dernière marque de son amitié, et d'accepter « pour les soins qu'il prendra un diamant de valeur de « 2.400 livres.

« Je donne au sieur Benoît Bouchard, mon dessinateur et « secrétaire, 6.000 livres. Je donne au sieur Soufflot, mon « cousin, aussi mon dessinateur, pareille somme de 6.000 li-

« vres, pour les indemniser en partie des faibles appointements « que je leur ai donnés (1). »

C'est ainsi qu'il fait le bien jusqu'à ses derniers moments... Entre neuf et dix heures du soir « Jacques-Germain Soufflot. écuyer, chevalier de l'ordre du roi, intendant général des bâtiments de Sa Majesté », meurt dans les bras de son ami l'abbé de l'Epée, à l'âge de soixante-sept ans (2), regretté des bons artistes, de ses amis, et de tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'architecture.

C'est un concert unanime de regrets et d'éloges, de condoléances de l'Académie en corps et du directeur général en particulier. Le convoi, au service célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois, est suivi d'un nombre considérable de personnes, dont la plupart sont ses amis. Monseigneur l'évêque de Saint-Brieuc l'honore de sa présence. Pénétré des sentiments d'estime et d'amitié que lui a inspirés Soufflot par ses grands talents qui lui ont acquis avec justice le titre de « restaurateur de l'architecture en France », ainsi que par ses mœurs pures et sa probité qui lui ont valu l'estime universelle, ce respectable prélat saisit l'instant où il est entouré d'une députation de Messieurs de Sainte-Geneviève venue pour le convoi ; il leur représente avec chaleur qu'il leur serait possible et convenable de réclamer le corps de ce célèbre artiste pour le déposer un jour dans la superbe église dont il est l'auteur ; la proposition est adoptée par ces Messieurs et par les parents.

(1) *Testament de Soufflot* (Etude de Me de Ridder, 4, rue Perrault.)

(2) Comme on le voit, l'assertion que Soufflot serait mort du chagrin que lui aurait causé les critiques de son église Sainte-Geneviève (Voir *Mémoires secrets de Bachaumont*, éd. Londres, 1777, t. XV. sept. 1780. — Metra, *Correspondance littéraire secrète*, 26 septembre 1780, t. X, p. 218-219), est au moins fort exagérée. La vérité, c'est qu'une vie de labeur intense l'avait épuisé, et qu'il était perclus de rhumatismes contractés par devoir d'état. Sans doute son amour-propre avait souffert des critiques faites à son église ; mais en tout cas il faut absolument écarter l'hypothèse d'un suicide.

Enfin l'assemblée émue fait retentir l'église de ce murmure de satisfaction dont les âmes sensibles sont susceptibles. Ce que la modestie de l'artiste l'avait empêché de demander, la considération et l'amitié le lui procurent (1).

Le surlendemain, le corps est transporté en carrosse de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois en celle de l'Eglise royale, abbatiale et collégiale de Sainte-Geneviève de Paris, pour y être inhumé conformément aux vœux et désirs de la communauté (2).

Le curé de Saint-Germain fait la présentation du corps, l'abbé de Sainte-Geneviève le reçoit : « Il sera, dit-il, déposé « provisoirement dans un des caveaux de l'ancienne église, « mais nous espérons transporter un jour les cendres du grand « artiste à la suite de celles de la patronne du royaume, avec « celles des La Rochefoucauld, des Descartes et des Regis, « dans le temple qui doit être un monument éternel de sa « gloire. En attendant ce moment heureux, nous adressons « nos vœux au Seigneur, pour qu'il soit lui-même placé « comme une pierre vivante dans cet édifice dont Jésus-Christ « est à la fois l'architecte et la pierre fondamentale. Les vertus « morales qui lui ont procuré tant d'illustres amis nous en « inspirent le désir, et la piété chrétienne dont il a donné des « preuves si touchantes surtout dans ses derniers jours, la pa- « tience pleine de religion avec laquelle il a soutenu ses « longues infirmités, nous en donnent l'espérance (3). »

L'Académie d'architecture rend, de son côté, hommage à l'artiste : « l'Académie étant assemblée, lisons-nous au procès « verbal de la séance du 11 février 1782, il a été fait lecture « d'un éloge de feu M. Soufflot prononcé à l'Académie de « Marseille par M. d'Aggeville, associé correspondant et pré-

(1) *Nécrologe des hommes célèbres de France* de 1781. Notice sur Soufflot.
(2) *Nouv. Arch. de l'art. français* (2e série, 1880-1881, p. 245).
(3) *Allocution de l'abbé de Sainte-Geneviève.* (Papiers de famille), citée par Leclerc, *Annuaire de l'Yonne*, 1852.

« senté par M. Franque, commissaire, à sa correspondance.
« Cet éloge a fait plaisir à l'Académie, quoiqu'il lui ait rappelé
« la perte qu'elle a faite d'un académicien qui, comme
« homme et comme artiste, a mérité tous ses regrets. La basi-
« lique de Sainte-Geneviève citée dans cet éloge a fait ensuite
« l'entretien de la séance, et l'Académie s'est entretenue des
« dômes et de leur construction. »

Le 12 juin suivant, M. Bertin, en son château de Chatou, écrivait à d'Angiviller :

« Vous m'avez comblé, Monsieur, de tant d'honnêtetés dans
« toutes les occasions, et vous m'avez toujours paru si rempli
« d'estime pour feu M. Soufflot, que je me trouve heureux
« d'avoir à m'adresser à vous pour une grâce que je voudrais
« obtenir du Roi en faveur de la mémoire de cet artiste grand
« et célèbre, pour ne rien dire de plus, et dont j'étais l'ami :
« voici ce dont il s'agit.

« M. l'évêque de Saint-Brieuc, son ami, s'étant trouvé à
« ses obsèques, obtint que les religieux de Sainte-Geneviève
« le fissent ensevelir dans le superbe temple qu'il a été chargé
« d'élever à la patronne de Paris ; cela a donné l'idée, à ses
« amis et à ses parents, de ne pas l'y laisser placer sans lui
« procurer un monument digne de l'auteur de cet édifice, et,
« j'ose le dire, de l'estime que les grands artistes lui doivent,
« et de ce que lui doit l'art lui-même. S'il a été jamais utile au
« gouvernement de bien placer ces sortes de grâces par l'ému-
« lation qu'elles procurent, c'est certainement le cas : le plus
« grand artiste ou un des plus grands de son temps, le plus
« méritant envers le Roi qu'il servait bien, et avec tout cela
« le plus modeste. Voilà, Monsieur, les raisons qui me font
« espérer cette grâce du Roi, et une disposition favorable de
« votre part. »

D'Angiviller, lui aussi, souhaiterait vivement l'érection d'un monument dans l'église de Sainte-Geneviève, « monument de gloire, d'honneur et d'estime justement dû, dit-il, à la mé-

moire de ce grand homme » (1). Mais il doit différer l'exécution de ce projet (2), qui ne sera jamais réalisé... Et le corps de l'architecte ne sera transféré à l'église Sainte-Geneviève que le 25 février 1829 ! (3).

Quoiqu'il en soit Soufflot est, maintenant, enseveli dans son temple ; sa fosse y est pratiquée vers la plate-bande orientale du portail, dans la crypte réservée aux grands hommes qui ont honoré la France. Qui, mieux que lui, mérite les « honneurs » du Panthéon ?

(1) Lettre de d'Angiviller du 16 juillet (Arch. Nat. O[1] 1694).

(2) Lettre de d'Angiviller à Brébion du 31 mai 1785 (Arch. Nat. O[1] 1704).

(3) Voir l'article du *Moniteur* du 27 février, où se trouve le récit de la translation.

LIVRE DEUXIÈME

PREMIÈRE PARTIE
L'ŒUVRE DE SOUFFLOT

De 1731 à 1755

CHAPITRE PREMIER

LE PREMIER VOYAGE D'ITALIE (1731-1738)

En Italie où il arrive à dix-huit ans, en 1731, et où il va rester sept ans entiers, Soufflot se pénètre de la grande tradition classique de l' « ordonnance », de l'exacte proportion des parties au tout ; il s'emplit les yeux et la mémoire des perspectives rectilignes et du décor théâtral des villes italiennes. Il veut se rendre un compte rationnel et arithmétique, pour ainsi dire, de la beauté : il sent vivement le beau, mais veut l'inscrire au cercle de son compas. — Il approfondit aussi la question technique des matériaux, estimant qu'un bon architecte doit avoir toutes les connaissances d'un maître maçon.

« Il voit l'architecture dans toute son étendue, supposant la « connaissance de l'histoire, celle des sciences et des arts qui « y sont relatifs, et celle des mœurs et des usages des peuples ; « exigeant de celui qui s'y consacre un génie dirigé par un « jugement solide et par un goût exquis ; il pense que, sans « ces connaissances et sans ces qualités, un architecte n'est « qu'un copiste exact, mais maladroit, qui, ne sachant discer-

« ner ni ce qui convient à chaque état dans les bâtiments des
« particuliers, ni ce qui est propre aux édifices publics, tra-
« vaille au hasard, charge d'ornements ce qui demande de la
« simplicité, donne de l'élégance à ce qui ne doit porter que
« le caractère de la solidité, et remplace la noblesse et la ma-
« jesté par le luxe ; il pense que l'architecte ne doit pas se
« borner au plaisir des yeux, mais qu'il doit s'adresser au
« cœur, et y exciter des sentiments conformes à l'usage pour
« lequel l'édifice a été projeté ; il sent qu'un architecte qui
« a scrupuleusement observé toutes les règles de l'art n'a pas
« encore atteint la perfection, et que le génie ne surprend et
« n'étonne que lorsqu'il s'élève au-dessus des règles connues.
« D'après ces idées, il commence par étudier ces règles et
« leurs rapports ; il passe ensuite à l'étude de l'histoire, des
« mathématiques et du dessin (1). »

Il mesure avec exactitude les proportions des plus célèbres monuments tant anciens que modernes et, notamment, des plus belles églises de Rome ; il fait, « sur leur tout et leurs « parties, bien des réflexions et des raisonnements ». Il voit la floraison exubérante du style baroque et rococo italien, l'emphase, la boursouflure et l'extravagance des élèves et des successeurs du Bernin et du Borromini. Combien, à son avis, une belle et noble simplicité l'emporte sur tout ce renversement de formes et d'ornements ! Pourquoi donner de l'élégance à ce qui ne doit porter que le caractère de la solidité, et remplacer la noblesse et la majesté par le luxe (2) ? Pour lui, il a un besoin inné de mesure et de raison, il a le bon goût et le bon sens français, dont le génie a tant d'affinités avec

(1) Voir réception de Soufflot à l'Académie de Lyon le 16 février 1739 (*Manuscrits de l'Académie de Lyon*. Vol. in-f°, n° 61 du recueil). *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, op. cit.* (tome XI, p. 309-310). *Nécrologe des hommes célèbres de France*, , *par une société de gens de lettres*, 1781, p. 191-203 (*Notice sur Soufflot*).

(2) Cf. Abbé Leblanc, *Observations sur le salon de 1753*.

l'art antique. Ausssi étudie-t-il à fond tous les précieux monuments de la belle antiquité, les temples, les aqueducs, les arcs de triomphe de Rome. Il sent vivement la poésie des ruines ; après avoir pris un croquis ou levé un plan, il lui arrive souvent de cueillir un bouquet d'iris, au printemps, au pied du Palatin ! Ce sont des souvenirs pour la vie entière. La coupole et le péristyle du Panthéon d'Agrippa, le péristyle du temple d'Antonin et de Faustine hanteront toujours son esprit... C'est toute la série des temples antiques, temples de Bacchus et de Faune, de la Paix et de la Concorde, de Jupiter Tonnant et de Mars le Vengeur ; c'est la basilique d'Antonin, ce sont les arcs de Titus, de Septime Sévère et de Constantin qui lui donnent la formule de l'harmonieuse beauté, associée aux idées de noblesse, de puissance et de gloire !

Il s'étonne devant la grandeur du Colisée, l'étendue des thermes de Dioclétien et de Caracalla ; son imagination s'échauffe devant les ruines des temples de Vesta, à Rome et surtout à Tivoli où la coupole légèrement surhaussée est entourée d'un portique. Le témoignage de Vitruve lui apprend qu'il y avait une catégorie de temples ronds dans lesquels la coupole s'élevait au-dessus de l'entablement par un tambour percé d'ouvertures, comme l'a fait Bramante au charmant petit temple de San Pietro in Montorio... Et il étudie les plus anciens vestiges de coupoles romaines, en particulier de celle de Minerva Medica, surhaussée sur des tambours percés de fenêtres (1).

Il admire le galbe des belles colonnes antiques, légèrement renflées au milieu, qui dressent encore, à demi ruinées, leur calme grandeur, leurs teintes chaudes et dorées ! Soufflot rêve de leur rendre, en France, leur rôle de membres

(1) Voir Isabelle, *Les édifices circulaires et les dômes*, 1855. — Gosset, *Les coupoles d'orient et d'occident*, 1890.

portants ; il dessine avec amour les entablements, les frises, les rinceaux, les caissons des voûtes, les oves, les moulures, les chapiteaux harmonieux, modèles parfaits d'art décoratif, source inépuisable d'inspiration pour l'artiste. Il satisfait sa curiosité d'archéologue, examine attentivement les restes du théâtre de Marcellus, les soi-disant restes des bains de Paul-Emile, près de Sancta Maria in Campo Carleo. Il compare entre eux les deux modes de construction des architectes romains, celui des plates-bandes et celui des voûtes, — voûtes en berceau, voûtes d'arêtes, voûtes sphériques. Mais la forme de l'église à coupole a sa préférence : son mouvement ascensionnel satisfait son atavisme chrétien, lui paraît symboliser à merveille les aspirations religieuses dont la cathédrale gothique avait déjà donné l'expression. La coupole de Saint-Pierre de Rome domine de son ombre colossale toutes ses veilles laborieuses d'étudiant, comme elle dominera les méditations de sa vie toute entière. Et il amasse toute une collection de plans, coupes et perspectives de dômes : dômes de Notre-Dame della Salute à Venise, de la cathédrale de Milan, de Saint-Augustin de Plaisance, de Saint-Charles du Cours à Rome, de la chapelle royale du Saint-Suaire de Turin, etc., levés et mesurés très exactement (1). La coupole, d'ailleurs, est « de bon goût ». N'est-elle pas « antique » et « romaine » ? Ne la trouve-t-il pas au Panthéon de Rome ? Ne la retrouve-t-il pas, imitée de l'antique, chez les restaurateurs de la bonne architecture au XVIe siècle ? Les coupoles hémisphériques de Vignole et de Palladio se dressent sur des temples circulaires, comme le temple de la Sibylle et comme le temple de Vesta. L'antiquité interprétée par les commentateurs et les disciples de Vitruve, voilà son principal objet d'étude ; l'œuvre de Vignole, celle du

(1) Voir *Recueil d'architecture de J.-G. Soufflot* (Bibl. Nat. Cabinet des Estampes, Ha 41).

célèbre Palladio surtout, seront toujours admirables, car elles ont su adapter la beauté antique aux exigences modernes. Soufflot en aime le goût très sage, les formes régulières, carrées ou rondes ; il étudie les règles de Serlio pour la proportion des portes, les entablements à l'italienne de Vignole, les croisées des plus beaux palais de Rome tels que les palais Altieri, Justiniani, Mathé, Chrecinci, Pi, les différentes manières d'accoupler les colonnes et pilastres de l'ordre dorique, les fenêtres à bossage du palais de Florence, vis-à-vis les chaînes de la place Borghèse à Rome, etc., etc. (1). Voilà, avec les ruines d'architecture antique, ses sources d'inspiration, les éléments de son œuvre future qu'il assemble patiemment comme l'abeille, et qu'il va fondre, par une méditation savamment prolongée, en un miel du terroir français.

Mais ses préférences ne lui font point abandonner un sage éclectisme. S'il blâme l'architecture « licencieuse » des églises italiennes modernes, comme celles du père Guarini, par exemple, qui est ennemi des lignes droites et semble n'avoir jamais connu la raison, s'il pense que les églises baroques très ornées, sur des plans quelquefois ingénieux mais le plus souvent extravagants, ne doivent point servir de modèles, il déclare pourtant qu'un génie calme et pondéré peut en tirer de l'avantage, et y profiter de quelques inventions heureuses qui, réglées par un goût plus sage, fourniront des ressources dans les occasions où l'architecture antique paraît trop sévère (2).

En sa qualité de franc-bourguignon, il est partisan d'un sage et sain réalisme, basé sur l'observation sympathique de la nature ; ce n'est pas un théoricien à la manière allemande, qui

(1) Voir *Elévation et coupes de quelques édifices de France et d'Italie, dessinés par Soufflot, publiés par Dumont en 1781* (Cabinet des Estampes de la Bibl. Nat.).

(2) Voir Cochin, *Voyage d'Italie* (1758), *passim.*

condamne ou absout, *a priori*, en bloc, au nom d'un prétendu dogme esthétique, les styles et les formules d'art qui lui déplaisent. Les églises gothiques elles-mêmes sont pour lui, comme les églises modernes, objets de curiosité, d'étude intelligente et compréhensive. Dans son enfance, il a admiré la cathédrale d'Auxerre, du plus bel ogival flamboyant. Dès son premier séjour en Italie, il songe à faire une espèce de parallèle des églises gothiques avec les modernes, et ce sera l'objet d'un mémoire à l'Académie des Beaux-Arts dès son retour à Lyon, le 12 avril 1741 (1). A son avis, en ce qu'elle fait paraître un édifice plus grand qu'il ne l'est en effet et le mauvais goût des ornements mis à part, l'architecture gothique semble l'emporter sur celle des Grecs ; dans l'art de bâtir légèrement et solidement, ils ont été supérieurs aux Italiens. Voilà l'idée qui s'impose déjà à son esprit et qui va orienter tous ses efforts vers la restauration et le perfectionnement de l'architecture ; son principal objet, en bâtissant l'église de Sainte-Geneviève, sera de réunir, sous une des plus belles formes, la légèreté de la construction des édifices gothiques avec la pureté et la magnificence de l'architecture grecque (2). C'est dans ce but qu'il lève tous ses plans, qu'il prend toutes ses mesures, qu'il multiplie ses recherches et ses notes techniques et archéologiques.

Alla-t-il en Asie-Mineure, comme on l'a prétendu ? Y vit-il les nombreuses églises d'orient édifiées sur plans circulaires, y étudia-t-il la technique des voûtes sphériques inventées par les Perses, perfectionnées par les Grecs de Byzance ? Pût-il

(1) *De l'architecture gothique*, 1741 (Mémoire ms de Soufflot. Académie de Lyon. Vol. 194, n° 82 du recueil).

(2) Cochin, *Doutes raisonnables d'un marguillier de la paroisse de Saint-Etienne du Mont sur le problème proposé par M. Patte, architecte, concernant la construction de la coupole de l'église Sainte-Geneviève, 1770*. — Lettre de Brébion au comte d'Angiviller du 20 octobre 1780 (Arch. Nat., O¹ 1694).

voir en Syrie les coupoles de l'église de Saint-Georges d'Ezra, de Bosra ? Non sans doute, pas plus que les coupoles de Sainte-Sophie ou celle des Saints-Apôtres à Constantinople qui avait servi de modèle aux Vénitiens pour la construction de Saint-Marc : toutes ces églises à coupole ne seront guère connues qu'au XIXe siècle (1). — Quaut à l'art gréco-romain oriental des temples de Palmyre et de Balbeck dont la majesté colossale pourra un jour influencer son œuvre, il ne le connaitra que plus tard, par les planches anglaises qui le révéleront aux curieux et aux amateurs en 1753 ; point n'est besoin de supposer un voyage personnel de l'architecte en Asie-Mineure, qu'il n'aurait guère pu faire, d'ailleurs, que dans le courant de l'année 1737.

Quoiqu'il en soit, dès son retour à Lyon à la fin de 1738, Soufflot a déjà pris en Italie toutes les bases de son esthétique, tous les éléments de son œuvre future.

(1) Gosset, *op. cit.*

CHAPITRE DEUXIÈME

LE PREMIER SÉJOUR A LYON (1739-1749)

A Rome Soufflot s'est acquis très vite l'estime et la considération des artistes. De Lyon, les Chartreux lui demandèrent-ils le plan du dôme de leur église dont ils achevaient la construction et la décoration ? Soufflot leur envoya-t-il des dessins ? Dans ce cas, il se borne à collaborer à l'œuvre de Delamonce qui donne aux Chartreux les plans de leur dôme dès le 1er novembre 1733, et en dirige la construction de 1735 à 1737. La croix de fer le domine dès 1737 (1); or, Soufflot, entré à l'Académie de Rome en décembre 1734, ne la quitte qu'en mars 1738.

Quoiqu'il en soit sa réputation est parvenue en France. La ville de Lyon qui projette la construction de plusieurs édifices publics demande au directeur de l'Académie de Rome un architecte habile, et celui-ci désigne Soufflot. En Italie il vient de considérer l'architecture en grand ; il n'avait vu en France que de beaux édifices, mais isolés et indépendants les uns des autres ; à Rome, à Florence, un goût général met un rapport essentiel entre un palais et une maison, sauvant la monotonie par des différences qui ne sont, pour ainsi dire, qu'apparentes ; c'est là qu'il a vu le génie, dégagé de ses entraves, formant d'une infinité de parties que le goût a perfec-

(1) Mgr Forest, *L'église Saint-Bruno des Chartreux*, 1903.

tionnées un ensemble qui étonne ; tout concourt à l'unité ; une fontaine, chef-d'œuvre du génie et de l'art, n'est que l'ornement d'une place qui, à son tour, n'est elle-même que l'embellissement d'un quartier (1). C'était une bonne préparation pour travailler à l'embellissement de la seconde ville du royaume.

Le Grand-Hôtel-Dieu de Lyon devenait trop étroit pour loger les malades ; les administrateurs songent à l'agrandir, à construire de nouvelles salles, à « élever, disent-ils, un temple magnifique à l'humanité souffrante ! » En même temps le Consulat projette de faire un quai et un cours qui s'étendront du pont de la Guillotière jusqu'au boulevard Saint-Clair ; il faut que la nouvelle façade de l'Hôtel-Dieu s'harmonise avec le quai du Rhône. Voilà un bel ensemble à réaliser ! Les recteurs s'adressent d'abord à un sieur Bon, architecte de Paris, qui leur soumet une façade trop élégante, trop décorée, d'une richesse qui s'allie mal avec la sévérité convenable à un hôpital. Comme ils connaissent l'opiniâtreté de Soufflot à suivre les règles de l'antique et les belles proportions dans ses ouvrages, qu'ils apprécient son art probe et consciencieux, image fidèle de son caractère honnête, décent, bourgeois, sa sobriété pleine de goût, de correction, d'élégance dans la distribution et le choix des ornements, ils lui demandent d'autres plans, les acceptent et, dès le 3 janvier 1741, on pose la première pierre des nouvelles constructions. C'est Soufflot en personne qui va conduire les travaux ; mais il faudra sept ans pour achever la façade, terminée en 1748 ; et le dôme ne sera entrepris que beaucoup plus tard (2).

(1) *Nécrologe de 1781.*

(2) *Histoire chronologique de l'Hôpital général et Grand-Hôtel-Dieu de Lyon*, par E. Dagier, 1830, 2 v. *Histoire topographique et médicale du G.-Hôtel-Dieu de Lyon*, par J. Pointe, 1842. *Notice sur l'Hôtel-Dieu de Lyon*, par le Dr Alex. Jambon, 1843 (Extrait de *Lyon ancien et moderne*, 1843, t. II, p. 526). *Les Beaux-Arts à Lyon*, par E. Pariset, 1873. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*, 1872, 3e série, XIII, 245-330-433). D'Hennezel, *Notice sur Soufflot* (Journal le *Salut Public* de Lyon, 1er décembre 1913).

Dans le dessin de la façade (1) qui domine le Rhône, Soufflot donne la mesure de son génie : il joint, à la fermeté mâle et robuste de la conception, la noble simplicité de l'exécution, la sobriété antique de l'ornementation. Au centre, un dôme puissant forme avant-corps sur le quai ; une porte d'entrée, encadrée de guirlandes rigides, est accompagnée à droite et à gauche de deux baies cintrées s'ouvrant au rez-de-chaussée dans un parti de refends qui, de la base de l'édifice, s'élève jusqu'au balcon du premier étage. Partant de cette hauteur, quatre grandes colonnes et deux pilastres ioniques supportent l'entablement encadrant les fenêtres du premier étage, les œils-de-bœuf et le cartouche ornés de chutes de guirlandes que soutiennent de puissantes têtes de lions aux yeux d'agate (2).

C'est un modèle de goût honnête et sobre, de tradition classique, d'un développement clair et géométrique, fruit de la raison cartésienne ; on voit que l'artiste a été formé à l'école de l'antique et de l'Italie. Mais il a su garder, pourtant, son tempérament de bourguignon, sa franchise robuste et rude, simple et sévère, dans la conception et l'exécution de son œuvre, noble expression du génie français.

*
* *

Tout en dirigeant la construction de cette façade, Soufflot collabore aux travaux d'achèvement et de décoration de l'église Saint-Bruno des Chartreux au sommet de la Croix-Rousse. Il semble bien qu'après la retraite de l'architecte Delamonce (3), qui vient d'élever le dôme central et de donner

(1) Voir le *plan et élévation de la façade de l'Hôtel-Dieu de Lyon sur le quai de Retz, inventé par Soufflot, gravé par J.-F. Blondel*, 1748, dans le *Recueil d'architecture de J.-G. Soufflot*. (Bibl. nat., Estampes, H 41).

(2) Voir la reproduction du *détail de l'avant-corps méridional* dans l'ouvrage de Le Nail, planche 41.

(3) Voir *Réunion des Soc. des Beaux-Arts des Départements*, 1892 (Charvet, *Les Delamonce*.)

aux sculpteurs les dessins du décor intérieur, il se borne à mettre la dernière main à son œuvre agréable, harmonieuse, une des plus représentatives de l'art religieux de l'époque. Dans quelle mesure collabore-t-il à l'ornementation luxuriante du chœur, aux marbres rares, aux dorures et stucs en haut-relief, aux couronnes et rosettes dorées, palmes à fruits, cartouches dorés encadrant la colombe du Saint-Esprit, torsades de roses, gloires à têtes d'anges, où l'art français emprunte au « baroque italien » sa vie frémissante et souple, sans perdre ses qualités natives de mesure, de grâce et d'élégance ? Il paraît avoir donné le dessin des magnifiques cadres en bois doré des deux belles toiles de Trémolière : l'*Ascension* et l'*Assomption*, ainsi que la maquette des deux anges en carton-pierre placés au côté du grand autel, l'un tenant un encensoir, l'autre en attitude d'adoration (1). Quant au somptueux baldaquin à l'italienne qui surmonte l'autel, Servandoni en a fait probablement les dessins et le modèle, et non Soufflot, comme on l'a dit, qui dut se borner à en surveiller l'exécution, peut-être en le perfectionnant (2). Quoiqu'il en soit il est superbe, avec ses marbres rares dont les tons multicolores ajoutent à l'agrément des lignes et des formes, ses draperies qui s'enlèvent lourdement et majestueusement, surmontées de nuages à têtes d'anges, d'anges supportant le globe et la croix ; il s'harmonise à merveille avec le dessin des voûtes et l'heureuse proportion de ses quatre colonnes de marbre qui ne masquent aucun détail du transept et du chœur (3).

Soufflot, à Saint-Bruno, montre déjà tout son talent d'artiste décorateur. Aussi n'est-il pas impossible qu'il ait donné,

(1) D'Hennezel, *Lyon*, 1914, p. 55.

(2) *Arch. Dép. du Rhône* (*Fonds des Chartreux*, tiroir 79, 5e liasse). Voir aussi Mgr Forest. *L'Eglise Saint-Bruno des Chartreux*, *op. cit.*

(3) Voir R. Le Nail : *Lyon, architecture et décoration aux* XVIIe et XVIIIe siècle, 1909 (planches 20 à 24).

en 1743, des dessins pour l'autel et le mausolée de la famille La Tour d'Auvergne, dans la cathédrale de Vienne en Dauphiné ; dessins que le sculpteur Michel-Ange Slodtz se serait borné à exécuter (1).

*
* *

Cependant il ne néglige pas ses affaires personnelles. Il augmente sa fortune par d'heureuses spéculations, tout en contribuant à l'embellissement de Lyon. Dès le 12 décembre 1742 il est acquéreur d'un tènement de maisons, jardins et vignes au quartier Saint-Clair, près du Rhône ; associé avec les sieurs Raisset, Breton et Milanois, il cherche à traiter pour la construction de cinq maisons sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Clair avec l'abbesse de Saint-Pierre, Anne de Melun ; mais cette affaire n'aboutit pas (2).

Dès cette époque, il songe à la réalisation du quartier Saint-Clair actuel, ainsi qu'à la régularisation du cours du Rhône ; il fait des projets de quais et de ponts, soucieux à la fois de la salubrité et de la commodité publique, de l'extension de l'industrie et du commerce lyonnais, sans perdre pourtant de vue les lois de l'esthétique.

En 1745 et 1746, sur l'ordre du Consulat, il prend le nivellement du Rhône pour y placer des moulins, lève des plans du fleuve et des îles pour la construction d'un pont, fait un mémoire pour un établissement en cas d'incendie. Son travail de nivellement du Rhône depuis le bastion Saint-Clair jusqu'à Ainay, que lui paye la ville en 1747 (3), est une première esquisse de la belle ligne des quais qui s'étend aujourd'hui de la place Saint-Clair à la rue des Remparts d'Ainay.

(1) Voir *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements* (1896, p. 514).

(2) Charvet, *Lyon artistique*, 1899, p. 367-368.

(3) *Id.*

— En même temps, poursuivant ses études d'architecte hydraulique, il [approfondit la technique des constructions sur pilotis, et en particulier des maisons sur les bords de la Saône, dont les murs de face sont en saillie sur ceux qui forment les fondements et les caves et bordent le lit de la rivière (1).

Il examine en technicien, des caves aux greniers, les vieilles maisons du xve siècle de la rue Saint-Jean, leurs escaliers à vis gothique, leurs galeries à jours, leurs couloirs à voûtes d'arêtes, à arcs ogifs, se dégageant, à travers les cours intérieures décorées de statuettes de la Vierge, vers les bords de la Saône. Il étudie les procédés des « bons aïeux », les maçons lyonnais, et spécialement la construction des caves du côté de la rivière. Tout près, vers la rue Juiverie, vers la rue Lainerie, s'étend la place du Change où les négociants s'assemblent dans la vieille Loge pour traiter des affaires de leur commerce. Depuis longtemps ils se proposent de reconstruire cette masure gothique, de la dégager, ainsi que l'église Saint-Nizier qu'on verrait en perspective dans l'axe du pont élargi sur la Saône. Soufflot connaît tous ces projets, il y adhère de tout son cœur. L'église de Saint-Nizier a fait l'objet de son étude particulière ; les clefs de voûtes des bas-côtés, d'un gothique flamboyant, l'intéressent comme constructeur ; et le portail de style Renaissance, avec ses quatre colonnes doriques cannelées supportant un entablement au-dessus duquel se creuse une conque d'un beau dessin, est l'œuvre de Philibert Delorme, un des rénovateurs de l'architecture en France. Aussi saisit-il avec empressement l'occasion qui s'offre à lui de construire, en perspective à la romaine, une

(1) Soufflot fera voir le dessin de quelques-unes de ces maisons à la séance de l'Académie royale d'architecture de Paris du 13 juin 1768. (*Procès-verbaux de l'Académie*. Secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts).

façade « de bon goût » : en 1747, il dresse les plans de la nouvelle Loge du Change.

Elle est entièrement construite en 1750. L'ensemble est simple, d'harmonieuse proportion, d'un art sobre, sage, probe, d'un goût bien français. Le rez-de-chaussée, percé de cinq arcades, est décoré de pilastres doriques d'une grande sobriété de forme ; entre les hautes fenêtres du premier étage se dressent des colonnes ioniques soutenant un entablement du même ordre, et le tout est couronné d'une balustrade au centre de laquelle s'élève un écusson aux armes de la ville, et qui est terminée, à chaque extrémité, par deux petits frontons circulaires. La grande entrée s'annonce par un vaste perron, mais sans rampe ni barrière régnant comme aujourd'hui sur toute la longueur de l'édifice ; les degrés, au lieu d'occuper le milieu du monument, sont arrondis et se trouvent à chaque extrémité de la terrasse.

Devant l'élégante façade, sous les larges baies et les arcades sobrement décorées, marchands, banquiers et trafiquants de toutes sortes, en élégants costumes, discutaient avec animation (1) ; à présent les baies sont fermées, le perron a été modifié, l'intérieur si vivant, si joyeux, a été transformé pour sa nouvelle destination : il est affecté depuis 1803 au culte protestant (2). — Partageant, coïncidence singulière, la destinée de l'église Sainte-Geneviève transformée en Panthéon, et comme elle assombri, figé, muré par l'austérité jacobine ! Le rêve de Soufflot, à Lyon comme à Paris, n'aura pas été réalisé : au lieu des élégantes demeures bien alignées qui

(1) La gravure de Bellicard, d'après le dessin de Soufflot, représente la Loge en 1750 au moment où elle vient d'être achevée. Il en existe un bel exemplaire au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque de Lyon (Exposition permanente). Une autre gravure, par Fr.-N. Sellier, est également fort estimable (Voir le *Recueil de Soufflot*. Bibl. Nat. Est. H^a 41).

(2) Voir Bleton. *Lyon Pittoresque*, 1896. D'Hennezel, *L'œuvre Lyonnaise de Soufflot* (Le *Salut Public* de Lyon, 1913).

devaient encadrer l'édifice sont demeurées les maisons lépreuses et enfumées qui le masquent ; et l'on passe près de lui, sur le quai de Bondy et sur le pont de la Saône, sans presque l'apercevoir (1).

*
* *

A la même époque, Soufflot exécute aussi des travaux à l'archevêché de Lyon bâti par le cardinal de Bourbon au milieu du xv[e] siècle. Ses successeurs y avaient déjà fait plus d'un changement ; en 1747, le cardinal de Tencin projette de nouvelles constructions depuis le palais épiscopal jusqu'à l'église de Saint-Jean, pour remplacer celles qui servaient de prétoire à l'officialité et qui tombaient de vétusté ; il agrée les plans présentés par Soufflot, les travaux commencent en novembre, Soufflot les dirige et règle les comptes des artisans et des ouvriers : il touche, en 1749, 1.880 livres comme architecte des nouvelles constructions, ainsi que pour des travaux à la résidence d'été du cardinal, au château d'Oullins près de Lyon, sur les bords du Rhône (2).

Son œuvre, achevée à cette date, comprend tout le corps de logis au fond de la cour de l'archevêché (3) affecté aujourd'hui au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque de la Ville. Il a soigné l'appareil, entièrement de pierre blanche, — pierres de Fay, de Choix, de Saint-Cyr, de Couson —, dans les pièces en sous-sol voûtées éclairées par des baies cintrées, à l'étage à hautes fenêtres surmonté d'un étage à mansardes.

(1) Pour l'état actuel de la Loge du Change, transmuée en temple protestant, voir Le Nail, *op. cit.*, planches 33 et 34.

(2) *Archives départementales du Rhône* (*Fonds de l'archevêché*, G. 250). Voir aussi *Lyon ancien et moderne*, 1838, p. 160. — *L'archevêché de Lyon*, par le chanoine Vanel, 1912.

(3) Expilly, *Dictionnaire géographique*, 1766. Breghot du Lut, *Mélanges*, p. 128 (1818). Charvet, *Lyon artistique*.

L'ensemble a un grand air de convenance bourgeoise, simple et digne, surtout les deux grands portails semblables, d'ordre dorique avec colonnes, pilastres et fronton, celui de droite donnant accès à l'intérieur de l'archevêché, celui de gauche communiquant avec la porte latérale de l'église de Saint-Jean.

Actuellement le portique de droite donne accès à la bibliothèque de la Ville installée à la place de l'archevêché, Soufflot, ici encore, ayant été « laïcisé ». Mais la belle grille en fer forgé et la rampe de l'escalier d'entrée à boule d'appui en marbre n'ont pas bougé, pas plus que l'entrée des appartements décorée d'un œil de bœuf. De même, dans les pièces du corps de logis qu'il a construit, les deux cabinets où l'on a placé des estampes des XVII[e] et XVIII[e] siècles ont conservé leurs cheminées de marbre et leurs délicates boiseries, panneaux et lambris sculptés de l'époque, exécutés sous la direction, peut-être sur les dessins de Soufflot (1)...

*
* *

En 1749, il donne le plan de la belle maison située près de l'église Saint-Irénée, au sommet d'une des collines qui dominent la rive gauche de la Saône, connue sous le nom de « refuge de Saint-Michel ». C'est une commande des Génovéfains, chanoines de Saint-Augustin ; mais le nouveau voyage qu'il va faire en Italie l'oblige à en confier l'exécution à l'architecte Loyer, qui modifiera plus ou moins ses dessins. Ce vaste bâtiment sera d'ailleurs restauré et agrandi en 1814 (2), on murera les balustres des deux pavillons d'angle en avant-

(1) Voir ces pièces décorées de boiseries dans l'ouvrage de Le Nail (planche 44).

(2) Voir *Tableau de Lyon*, 1760. Breghot du Lut, *Mélanges. op. cit.*, 1828. *Revue du Lyonnais*, 1872, p. 266. Charvet, *op. cit.* — Voir aussi *Toussaint Loyer*, par Cochet, 1808.

corps... Malgré tout, dans la ronde et puissante porte de la cour qui est au-devant de l'église et dont les pilastres doriques portent une corniche d'un vigoureux dessin (1), dans les deux étages alignant leurs hautes fenêtres symétriques au sommet de la colline, on reconnaît la grande ordonnance bourgeoise de Soufflot. Elle domine un magnifique paysage, celui qu'on admire de la colline de Fourvières! Soufflot dut le contempler souvent, y vénérer la mémoire de saint Irénée, le patron de Lyon, lui qui devait glorifier un jour la patronne de Paris, sainte Geneviève!

En même temps il continue ses travaux d'architecte et d'ingénieur hydraulique : en février 1749, il visite et examine les ouvrages de charpente faits pour le rétablissement du pont de bois sur la Saône, « traversant de la place Louis-le-Grand à la voûte du palais de l'archevêché » (2). En novembre, on lui paye 3.000 livres pour la « construction d'un « mur servant à soutenir le chemin des Collinettes sur lequel « passent les conduites des eaux des fontaines de l'hôtel de « ville » (3). Les Collinettes, c'étaient les religieuses de Sainte-Elisabeth, dont le couvent se trouvait au pied de la Croix-Rousse, entre la rue des Fantasques et la montée Saint-Sébastien, près de la place Bellevue actuelle (4).

D'autre part il reprend ses anciens projets pour ce quartier de Lyon au pied de la Croix-Rousse. Associé avec l'architecte Munet et un riche négociant, Millanois, il se charge de l'entreprise du port Saint-Clair pour laquelle il se met d'accord le 22 octobre 1749 avec le corps de ville. Les associés doivent

(1) Peut-être Soufflot a-t-il fait le dessin de la fontaine à niche sur la place de l'église, avec son fronton semi-circulaire d'une proportion parfaite, et ses deux dauphins dont les queues s'enroulent autour d'un trident en fer forgé.

(2) Mandement du 20 février 1749 (*Arch. mun. de Lyon*, BB. 315 f° 29).

(3) Mandement du 20 novembre (*Arch. mun. de Lyon*, BB, 315, f° 45).

(4) Voir le *plan de la ville de Lyon*, par Claude Séraucourt, 1740.

faire l'ouvrage à leurs frais ; toute la superficie du terrain résultant du port à construire, depuis la portion cintrée en face de la rue du Puits Gaillot jusqu'à l'angle de l'épaule du bastion Saint-Clair (situé un peu à l'aval de la culée du pont actuel), leur sera cédée en échange et pour paiement ; ils y élèveront tels bâtiments qu'ils jugeront à propos. La ville en retirera un avantage immédiat, et les entrepreneurs ne retireront profit de leurs avances que dans un temps très long, le terrain ne devant prendre de la valeur que par les constructions. L'établissement de ce port sera une amorce pour le chemin de Bresse qu'on projette le long du Rhône à partir de la porte Saint-Clair, pour éviter les descentes rapides de la Croix-Rousse, la côte Saint-Sébastien et la Grand-Côte qui sont alors les seules voies de communication avec la Bresse et la Suisse (1). Ainsi donc tout l'îlot de maisons compris actuellement au pied de la Croix-Rousse entre les places Tholozan et Saint-Clair, coupé parallèlement au Rhône par la rue Royale et perpendiculairement par les rues Dauphine, de Berry et de Provence, est prévu par Soufflot dès cette date, avec un espace de soixante-dix pieds entre le Rhône et les maisons qui formeront un jour le quai Saint-Clair.

C'est au milieu de ces projets que Soufflot va quitter Lyon, abandonner ses multiples travaux dont il doit confier l'exécution ou l'achèvement à ses collaborateurs et à ses élèves. Il est déjà célèbre : à cette époque on le consulte pour la façade de la cathédrale de Genève, affaire qui d'ailleurs n'aboutit pas (2) ; la marquise de Pompadour, comme nous l'avons dit, le choisit pour accompagner son frère en Italie ; il doit l'initier

(1) Th. Aynard, *Histoire du quai Saint-Clair*, Lyon, 1883.

(2) Soufflot, consulté par le Conseil de la République de Genève à la fin de 1749, déclina cet appel. — Pour cette négociation, voir Camille Martin, *Saint-Pierre ancienne cathédrale de Genève* (Genève, 1910, p. 33).

aux règles de l'art et lui apprendre son métier de futur directeur des Bâtiments du roi. Nommé académicien de deuxième classe de l'Académie d'architecture de Paris où il prend séance le 23 novembre 1749, dès le 20 décembre il part, il va refaire, pour la seconde fois, le voyage d'Italie !

CHAPITRE TROISIÈME

LE SECOND VOYAGE D'ITALIE (1749-1751)

Tout en faisant l'éducation de son jeune compagnon, Soufflot revoit et complète ses observations et ses notes anciennes. A Turin, il se confirme dans son horreur des « extravagances » et des « colifichets » du style jésuite, de l'architecture des églises « trop licencieuse et dangereuse pour un jeune architecte ». Il n'oublie pas, d'ailleurs, la mission officielle et spéciale dont ils sont chargés, l'ordre de prendre des dessins des plus beaux théâtres d'Italie pour les apporter en France où l'on en construira de pareils (1) ; car les nôtres sont dans des jeux de paumes étroits et fort longs, et en cela directement opposés à toute bonne forme de théâtre et contradictoires à leur destination ; il faut revenir de ces préjugés d'habitude, et les faire plus larges que profonds.

Soufflot examine à fond le grand théâtre de Turin qui fait partie du palais du roi de Sardaigne ; il passe pour le plus richement et le plus noblement décoré des théâtres modernes d'Italie et il a, comme eux tous, la forme d'un œuf tronqué. Soufflot trouve cette forme meilleure que notre carré long, mais cependant désagréable et irrégulière. Le théâtre moderne de Parme, lui, est en demi-ovale ; toute la partie d'en bas est en gradins à l'antique ; il est d'une belle forme et d'une belle

(1) *Mémoires* du marquis d'Argenson, *op. cit.*

décoration. Mais toute l'admiration de Soufflot est pour le théâtre Olympique que le célèbre Palladio a élevé à Vicence à l'imitation des antiques et dont le plan est un ovale coupé sur la longueur ; décoré de gradins et d'une belle colonnade, il contient beaucoup de monde en peu d'espace, et les spectateurs, presque tous en face des acteurs, produisent eux-mêmes un spectacle magnifique. « Voilà vraiment un modèle, cette « forme ovale est sans doute la plus belle pour un théâtre, en « supposant, à cause de nos usages, l'impossibilité d'employer « le demi-cercle parfait, comme ont fait les anciens (1). »

A Vicence, tous les palais de Palladio présentent un aspect noble et grand ; ils sont souvent décorés de portiques à colonnes. Soufflot remarque de nouveau avec quel art ce célèbre architecte a supprimé les pilastres derrière les colonnes, lorsqu'ils n'étaient pas nécessaires et embarrassaient la distribution des croisées. A Venise aussi ses églises, ses palais se font admirer par la grandeur du goût et la majesté : enrichis de colonnes à chaque étage, ils en sont plus richement décorés et présentent un aspect plus magnifique. Ce grand maître est un bien digne objet d'étude pour ceux qui, comme Soufflot, veulent être les restaurateurs de l'architecture en France ; qui, au nom du rationalisme, inspiré de l'antique, attaquent toutes les superfluités et toutes les extravagances du style rocaille et des modernes en général, les pilastres, les colonnes fuselées, les colonnes en bossage, les frontons superposés ou cintrés, les porte-à-faux, tout ce qui contredit la raison, la commodité, l'utilité, la convenance (2).

A Milan, il retrouve avec plaisir l'usage d'orner les cours des maisons un peu considérables de portiques à colonnes, ce qui a quelque chose de très noble. Décidément il n'y a qu'un bon goût : celui de l'architecture antique et des ordres ; le

(1) Cochin, *Voyage d'Italie*, *op. cit.*
(2) Abbé Laugier, *Essai sur l'architecture*, 1753.

goût « gothique » est un mauvais goût. Soufflot revoit la cathédrale de Milan ; il en admire de nouveau la construction, mais sa décoration chargée de statues est le comble de la folie. — A Saint-Vital, à Saint-Apollinaire de Ravenne, il n'y a rien de fort curieux, si ce n'est quelques mosaïques de cés temps-là, fort mauvaises. L'église de Saint-Vital est cependant d'un plan singulier. — La cathédrale de Sienne, décorée de marbre noir et blanc, ressemble assez à un catafalque ; d'ailleurs c'est un gothique dont le plan n'est pas mauvais. La porte intérieure de l'église est belle, quoique mêlée de gothique et d'une architecture romaine (1). Partout Soufflot, suivant son idée, cherche à prendre aux architectes gothiques ce qu'ils ont de bon, afin d' « élégir », dit-il, l'art antique, et réaliser ainsi l'architecture définitive. D'ailleurs, avec sa tournure d'esprit encyclopédique, il s'intétéresse à tout et n'oublie pas d'examiner, à la Bibliothèque Ambroisienne à Milan, un livre de machines dessinées par Léonard de Vinci (2).

A Rome il retrouve l'antique sous les espèces de l'art impérial, les temples, les aqueducs, les arcs de triomphe, les obélisques !... Ce n'est pas, certes, la simplicité grecque ; c'est l'art hellénistique amplifié et alourdi par la majesté du peuple romain, compliqué d'éléments asiatiques et égyptiens. Soufflot visite les musées du Capitole et du Vatican, les villas Albani et Borghèse ; il s'emplit les yeux des œuvres de la décadence, de l'art de Pergame, d'Alexandrie et, de curiosité en curiosité, il se prend à rêver, dans les cabinets du Capitole, devant les statues égyptisantes, devant les momies, vestiges d'un peuple antique qui fut, peut-être, une colonie de la Chine !... Mais bien vite il se ressaisit, et concentre toute son attention sur les précieux monuments des Grecs et des Romains.

(1) Cochin, *Voyage d'Italie, op. cit.*
(2) *Idem.*

Il fait, avec le jeune Vandières, des excursions aux environs de Rome. A Tivoli, ils admirent l'effet pittoresque de la cascade, et, au niveau de la rivière à l'endroit de sa chute, le lavoir public qui enrichit beaucoup le tableau. Mais leur goût pour le théâtral et le pittoresque ne doit pas les détourner de l'antiquité. Soufflot revoit le petit temple rond de la Sibylle dont le plan est un cercle parfait entouré d'une colonnade ; il examine son plafond intérieur décoré de sophites à caisses et rosaces. Il admire les cyprès et les pins de la Villa d'Este ; mais il veut voir aussi, derrière les montagnes de Tivoli, dans un vallon, les restes d'un aqueduc, ouvrage assez considérable des Romains. Il jouit de la vue du lac de Castel-Gandolfo, du lac de Nemi, des très belles vues sur le haut de Monte-Gavi ; mais il ne doit pas oublier qu'il y a sur ce mont « quelques restes de fondements d'un temple antique assez considérable (1) ». Rien de ce qui est « romain » ne lui doit être étranger.

En mai, il se décide à laisser ses compagnons à Rome pour faire seul avec l'architecte Dumont le voyage de Naples, et se consacrer exclusivement à ses recherches scientifiques et archéologiques. A Naples il est de plus en plus choqué par le goût moderne de l'architecture, qui y est fort mauvais. Les ornements de la plupart des chambranles extérieurs des fenêtres sont tout à fait ridicules. On bâtit dans cette ville, avec beaucoup de dépense, des aiguilles ou pyramides toutes revêtues de marbre, mais de la plus mauvaise forme, du plus méchant goût et assommées de mauvaise sculpture ; il en coûterait beaucoup moins pour les faire belles, et d'un goût sage et simple (2).

Le ministre des Deux-Siciles lui donne une lettre pour voir à son aise le château de Caprarola appartenant aux princes

(1) Cochin. *Voyage d'Italie, op. cit.*

(2) *Idem.*

Farnèse. L'architecture en est du célèbre Vignole ; Soufflot la trouve d'un goût très sage, avec ses formes carrées ou rondes régulièrement ; les grandes portes sont d'un bon goût, les portiques circulaires à arcades autour de la cour, l'un sur l'autre, sont d'un très beau profil. Le premier, orné de refends, est dorique rustique ; le second est un ionique très correct : bon sujet d'étude pour Soufflot, qui apprécie, comme il convient, les grosses moulures de cette mâle architecture. — Il y a une chambre du château décorée de cartes géographiques et astronomiques (1) ; il ne manque pas de la visiter, car il est « curieux de science ! »

Profitant de son séjour à Naples, il se propose de monter sur le Vésuve avec les instruments nécessaires pour en prendre les mesures le plus exactement possible. On est en juin ; accompagné du consul de France et de son chancelier, il part après souper, afin d'arriver la nuit et de profiter de l'obscurité pour observer les effets du feu ; il arrive à deux heures après minuit : « Quel spectacle pendant une « nuit obscure ! Qu'il est brillant ! Il étonne et il frappe également les yeux et les oreilles. C'est une gerbe de 20.000 fu- « sées volantes et de couleurs variées qui s'élèvent dans les « airs !... Quel plaisir pour les yeux si on les tient élevés ! « Quelle horreur si on les baisse ! Les bruits sourds de l'inté- « rieur semblent être les gémissements des malheureuses vic- « times de ces gouffres affreux. Quelle horreur, et qu'elle « augmente par la réflexion ! » Ainsi s'exclame Soufflot sur le mode romantique, en contemplant le Vésuve, « ce rapide et terrible agent de la nature ! »

Cependant les instants sont précieux : Soufflot, dès que le jour paraît, prend ses mesures (2), examine la lave des diffé-

(1) Cochin. *Voyage d'Italie*, *op. cit.*

(2) M. Pierre Lefèvre-Pontalis possède une aquarelle du Vésuve avec mesures et annotations par Soufflot.

rentes éruptions ; on s'en sert à Naples et aux environs, il l'a constaté, pour bâtir, pour paver les grands chemins, pour faire des tables. Il procède, dans ses investigations, selon la méthode critique et philosophique du siècle. Quatre mois après, interrogeant sur l'éruption de 1737 un vieux frère d'un couvent de religieux entouré par la lave, celui-ci lui citera certains effets comme miraculeux. Soufflot admettra les uns, mais l'arrêtera aux autres : « C'était vouloir trop prouver, « dira-t-il, aussi ne me prouva-t-il rien. J'en appelai aux lois « de la Nature ! »

Il pense que des dessins que l'on ferait de temps en temps avec des mesures exactes du sommet du Vésuve en feraient voir les différents changements, et que l'on pourrait en tirer des conclusions pour prévoir les éruptions. Comme il « chérit les hypothèses », il a, lui aussi, son « système sur les feux du Vésuve et des autres volcans » : il y voit l'action de l'eau sur les mines de soufre, de vitriol, de fer et d'autres pyrites qui sont sûrement en abondance aux environs du Vésuve (1). Et il examine en géologue la lave sous laquelle est ensevelie Herculanum.

Quant aux fouilles de la ville souterraine, on en jouit trop peu à son gré : ce n'est qu'à l'aide des flambeaux qu'il peut examiner les ruines du théâtre antique, dépouillé d'ailleurs de ses ornements et de ses membres enlevés ; il en relève pourtant la forme de demi-cercle régulier, comme aux ruines du théâtre de Marcellus à Rome (2). — Quant au forum et aux autres édifices publics, ils sont recomblés pour la plupart ; on ne voit pas même tous ceux qui ont été découverts. On lui dit bien que l'architecture y était supérieurement traitée, il en voit, il est vrai, des fragments qui lui paraissent

(1) *Diverses remarques sur l'Italie*, lues par Soufflot dans l'assemblée publique de l'Académie de Lyon du 12 avril 1752. (*Mss de l'Académie de Lyon*).

(2) Cochin, *Observations sur les antiquités d'Herculanum*, 1754.

de bon goût ; mais, en somme, il ne peut guère juger de son excellence ; pour reconstituer le forum et les deux temples contigus, les niches à statues. les portiques sous lesquels était placée la statue équestre de Balbus, les figures de bronze ou de marbre, il lui faut un sérieux effort d'imagination. Il note cependant des urnes cinéraires d'une grande simplicité et d'une forme très élégante (1).

C'est dans le palais du roi à Portici qu'il voit rassemblées toutes les curiosités des fouilles ; il y a déjà près de cinq cents morceaux, grands ou petits, de peintures à fresque. A son avis ces tableaux sont très médiocres en général, sans finesse de dessin et d'une couleur très faible ; d'ailleurs ils sont peu finis et traités à peu près comme nos décorations de théâtre (2) : « La Grèce et Rome, pense-t-il, ont pu avoir « d'excellentes peintures, puisqu'il y en a de passables sur les « murs des chambres d'une petite ville. Mais quelque bruit « qu'aient fait celles-ci, je ne les crois pas à beaucoup près « dignes de notre siècle (3) ». Soufflot est mesuré, circonspect ; il a tout le bon sens, toute la raison française, et ne partage nullement l'engouement de l'Allemand Mengs qui jugera ces morceaux dignes de Raphaël. — Quant aux tableaux d'architecture, il les trouve absolument mauvais : non seulement ils n'ont pas de perspective, mais l'architecture même en est de mauvais goût ; il semble qu'elle soit « gothique par anticipation ». Cochin, qui les verra aussi, les jugera « aussi ridicules que les dessins chinois ». Leur goût de français résiste à la manie antiquisante, à la mode internationale et cosmopolite des sujets dits « pompéïens » qui ne s'introduira chez nous que plus tard, sous les influences étrangères et sur-

(1) Cochin, *Observations sur les antiquités d'Herculanum*, 1754.

(2) *Idem.*

(3) *Diverses remarques sur l'Italie* (Mémoire de Soufflot, 1752).

tout allemandes des esthéticiens et des archéologues tels que Lessing et Winckelmann (1).

Soufflot trouve pourtant que la sculpture tirée d'Herculanum est de beaucoup supérieure à la peinture, et il voit au musée de Portici quantité de vases, de chandeliers, de trépieds ou autres ustensiles de bronze dont la forme est belle et le travail précieux... D'ailleurs il ne veut rien omettre : il visite à Herculanum des catacombes sépulchrales ; au cap Misène, parmi plusieurs ruines, un grand réservoir qu'on appelle *piscine admirable*, construit près d'un temple de Diane et des maisons de plaisance d'Hortensius et de Lucullus, vaste édifice souterrain, entièrement voûté. Il y examine la composition d'un enduit, ciment composé de Pouzzolane, espèce de sable que l'on trouve autour de la ville de Pouzzole, et qui se lie admirablement avec de la chaux de marbre (2) ; comme tous ses contemporains il voudrait retrouver, d'après les indications de Pline l'Ancien, le secret du mortier des Romains.

Il se plaint de ce qu'on jouit trop peu à son gré des découvertes d'Herculanum à un homme plein de goût et fort curieux, le comte Gazzola ; celui-ci lui parle d'une ville qui en est éloignée d'environ trente lieues par mer ; il ne l'a pas vue, mais le peintre Natalis lui a vanté avec admiration les grands temples d'architecture grecque, d'une imposante majesté, que renferment ses murs antiques. Sur son récit, Soufflot se détermine au voyage ; malgré les chaleurs de juillet, il s'embarque dans une felouque avec Natalis et quelques architectes, parmi lesquels son compagnon Dumont. Le lendemain, à quatre heures, ils arrivent en vue de Paes-

(1) Voir Courajod : *Leçons professées à l'Ecole du Louvre* dans l'année 1894-1895, publiées par H. Lemonnier et A. Michel, 1903 (tome III, *origines de l'art moderne, passim*). — Benoît (F.). *L'art français sous la Révolution et l'Empire*, 1807, in-8°. — Hautecœur, *Rome et la Renaissance de l'antiquité à la fin du* XVIII*e siècle*, 1912, etc.

(2) Cochin, *Observations sur les antiquités d'Herculanum*, 1759.

tum, située dans une plaine riante et spacieuse entourée de paysages étendus. La campagne aux environs est variée de collines, de vallons et, dans le lointain, de montagnes, dont l'assemblage forme des vues enchantées. Dans ce beau décor, Soufflot trouve remarquables les trois temples en partie conservés : à l'un d'eux il ne manque presque que le toit, et il est orné d'un portique circulaire de quarante colonnes de six pieds de diamètre. Et il s'étonne : « Comment « ces précieux monuments des Grecs sont-ils restés in« connus pour la forme et l'étendue à Naples même qui « n'en est qu'à vingt ou vingt-cinq lieues par terre ? Bien des « curieux en allant en Grèce et en Egypte pour y voir et des« siner des monuments antiques, ont traversé le golfe de Sa« lerne et passé peut-être à la vue de ceux-ci sans les aperce« voir ! » Soufflot se propose de « les mettre au jour pour les « faire admirer, malgré le matériel de leurs proportions, et « faire voir par leurs dimensions les progrès que l'ordre do« rique a faits ensuite chez les Grecs et chez les Romains » (1). Il reste à Paestum le temps nécessaire pour les mesurer et en faire les dessins au crayon. Ses dessins originaux, sur lesquels il a marqué les mesures, il va les garder dans son portefeuille ; c'est seulement en 1764 que Dumont les fera connaître par la gravure (2) ; mais il n'en est pas moins vrai que si les dessinateurs du comte Gazzola et le peintre napolitain Natalis avaient avant lui dessiné des vues de Paestum, ils n'avaient pas encore levé les plans des trois temples, n'en avaient pas pris les mesures et levé géométriquement les élévations ; c'est donc Soufflot qui a la priorité des mesures ar-

(1) *Diverses remarques sur l'Italie*, mémoire cité de Soufflot.

(2) *Suite de plans, coupes, profils, élévations géométrales et perspectives des trois temples antiques, tels qu'ils existaient en 1750 dans la bourgade de Paestum, mesurés et dessinés par J.-G. Soufflot, architecte du roi, en 1750, et mis au jour par les soins de G.-M. Dumont en 1764*. Paris, in-folio.

chéologiques de Paestum (1). Ses successeurs, sans doute, en contesteront l'exactitude ; l'architecte Delagardette l'accusera de n'avoir donné de vrai que la forme en masse des temples et le nombre des colonnes : « Tout le reste des détails, dira-t-il, paraît avoir été affaire de goût. » A l'en croire, ni Soufflot, ni Dumont n'ont jamais vu, mesuré et dessiné les détails de la corniche, les gouttes de l'architrave, la moulure et les astragales des chapiteaux du grand temple qu'ils ont donnés, etc., etc. En revanche Labrouste, dans sa *Restauration de Paestum* en 1829, corrigera à son tour les mesures de l'ouvrage classique de Delagardette, qui se serait contenté, dira-t-il à son tour, de légères esquisses prises sur place, d'une palpable inexactitude (2)... Quoiqu'il en soit, en admettant même que Soufflot, dans ses mesures, n'ait pas visé l'exactitude absolue des détails, — pas plus que son contemporain Le Roy dans ses *Ruines des plus beaux Monuments de la Grèce*, — ces agréables croquis, véridiques dans l'ensemble, n'en sont pas moins le point de départ de l'engouement pour le dorique de Paestum, qui va devenir l'ordre privilégié des partisans du style grec, bien qu'il ne soit pourtant, lui aussi, qu'un dorique de fantaisie et approximatif. Antoine va l'employer à la porte des salles de la Charité, Brongniart au cloître des Capucins de la Chaussée d'Antin. Ce sont les temples de Paestum qui inspirent des « idées sublimes », diront un jour les esthéticiens italiens et anglais, et surtout l'Allemand Winckelmann qui prétend imposer le dogme de l'art grec au nom d'un dorique romain (3). Soufflot, tout en

(1) Voir *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*, par le Roy, 1758. Voir aussi dans les *Ruines de Paestum* (traduction libre de l'anglais imprimé à Londres en 1767 : *The ruins of Paestum*, de Mayor), la note ajoutée par Dumont en 1769 à la préface de l'auteur qui ne fait pas mention de Soufflot.

(2) Schneider : *Quatremère de Quincy et son intervention dans les arts*, 1910, p, 302.

(3) Voir Courajod, Benoît, Hautecœur, *op. cit.*

ignorant, comme tous ses contemporains, la distinction, ne donne pas dans ces exagérations ; il se borne à admirer la simplicité du plan, la hardiesse et la solidité d'exécution de ces temples empreints d'une véritable grandeur, et il en fera passer quelque chose dans son œuvre, remarquable, elle aussi, par sa mâle sobriété. Des excentricités de ses imitateurs et de ses successeurs, il n'est point responsable ; il leur a pourtant ouvert la voie...

Cependant la reine des Deux-Siciles demande à Soufflot des idées et des plans pour des cabinets dans son appartement de Portici ; Soufflot compte travailler à Rome à ces dessins (1) ; mais il tombe malade et doit aller prendre les eaux thermales à Viterbe. Un physicien de cette ville soutient devant lui que la pierre dont on y fait la chaux se reproduit à mesure, et Soufflot ne croit pas l'avoir persuadé, ni lui ni ses concitoyens. Il le constate une fois de plus : « Les illu-« sions sont une espèce de nourriture dont on se repaît « avec plaisir. Le merveilleux qui est séduisant subsiste « chez les peuples crédules et amateurs de la tradition, et « les préjugés ont été de tout temps difficiles à détruire (2). »

Esprit critique, goût éclectique, curiosité universelle, confiance en la nature et en la raison scientifique, culte réfléchi de l'antique et des règles, avec des velléités d'innovations et de réformes, Soufflot est bien l'homme « classique » de son siècle, où germent inconsciemment les éléments romantiques et modernes qui vont révolutionner, au siècle suivant, les

(1) Lettre du marquis de l'Hôpital au marquis de Puisieulx, du 10 juillet 1750 (*Archives du Ministère des Affaires étrangères*).

(2) *Remarques sur l'Italie*, par Soufflot, *mémoire cité*. Voir aussi lettre de Soufflot a Marigny du 23 août 1750, publ. dans la *Chronique Médicale*, 1902, p. 229).

arts, les sciences et toutes les branches de l'activité humaine...

Quand il quitte Rome et revient à Lyon pour la seconde fois, en février 1751, il a trente-sept ans et possède maintenant, approfondis et mûris dans son cerveau, tous les éléments de sa grande œuvre, l'église Sainte-Geneviève !

CHAPITRE QUATRIÈME

LE SECOND SÉJOUR A LYON (1751-1755)

De retour à Lyon en février 1751, Soufflot va être chargé de construire plusieurs édifices particuliers. Il a connu à Rome l'abbé Antoine Lacroix de Laval, vicaire général de Lyon, passionné pour les arts, membre de l'Académie de Lyon, qui va fonder une école publique et gratuite de dessin pour la perfection des manufactures. Celui-ci engage son frère le conseiller à confier à Soufflot la construction d'un hôtel sur le rempart d'Ainay (1).

Cet hôtel dresse encore sur la rue de la Charité sa façade jaunâtre à hautes fenêtres ; on remarque le beau dessin de la grande porte d'entrée, son entablement et son fronton en saillie, l'œil de bœuf du tympan, les petites mansardes au-dessus. La cour intérieure est entourée de remises et de bâtiments sur l'un desquels se trouve un cadran solaire ; si l'on gravit le perron, on admire, bien encadré dans la cage d'escalier en belle pierre choisie, le jet franc et hardi de la rampe en fer forgé qui s'enroule, entre de larges paliers, jusqu'à la rosace de plâtre du plafond. Comme l'architecte a bien su s'entendre avec le serrurier ! Le secret de cette har-

(1) Voir Breghot du Lut, *Mélanges*, 1828. — Charvet, *L'enseignement public des arts du dessin à Lyon* (R. Soc. des Beaux-Arts des départements, 1905, p. 513 et s.).

monie, c'est que Soufflot a fait lui-même, sans doute, tous les dessins de la rampe, et que l'artisan s'est borné à les exécuter. L'architecte a fait preuve aussi, dans cet hôtel, de son entente des distributions, en aménageant de profondes et vastes caves et cuisines, solidement voûtées sous la maison, avec monte-charge au perron, et des escaliers intérieurs qui font communiquer tous les étages.

Parmi les associés fondateurs de l'école de dessin de Lyon en 1756 figure un M. Parent, négociant, qui fit construire par Soufflot sur la place de l'Herberie, en 1751, une belle maison qui existe encore (1), plus ou moins remaniée. Elle dresse sur la rue Chavanne ses quatre étages de hautes fenêtres d'un dessin uniforme et fortement marqué par la saillie des corniches. La porte d'entrée est restée intacte, avec ses solides ferrures, ses losanges de bois sculpté, sa main-heurtoir ; encadrée d'élégantes colonnettes corinthiennes, elle est en haut percée d'un œil-de-bœuf où s'enroulent un laurier et une draperie de style « antique. » — A l'intérieur la cage de l'escalier, déployant sa robuste ferronnerie, est dominée par un élégant plafond à rosette sculptée avec de délicats stucages de plâtre aux quatre coins. Ici encore Soufflot a montré sa maîtrise dans l'art de distribuer les caves et les cuisines.

C'est lui aussi qui donne les « dessins, profils et panneaux » pour une maison appartenant à l'Hôtel-Dieu, reconstruite sous sa conduite en 1752 (2). Elle existe encore en partie, sous le nom de maison Perrachon, entre les rues Mulet et Bât d'Argent ; au numéro 18 de cette dernière on distingue au-dessus de la porte élancée et cintrée des restes de torsade sculptée. Ce sont toujours mêmes cages d'escaliers, mêmes vastes paliers ; Soufflot, en bon maître d'œuvre, a soigné l'appareil de la rampe et des voûtes, en belle pierre de choix

(1) Charvet, *op. cit.*

(2) Devis du 27 novembre 1751 (*Archives de la Charité de Lyon*. G. 266-23).

de Villebois ! Il donne encore. à la même époque, le plan de l'hôtel Sabot de Pizey, entre la rue saint-François, la rue Sala et la rue Bourbon (aujourd'hui Victor Hugo) ; mais cet hôtel n'existe plus, son emplacement est occupé à présent par les maisons Glas (1).

⁂

Il reprend en même temps la direction des travaux que le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, fait exécuter à sa résidence d'été d'Oullins. Dès 1747, comme nous l'avons dit, Soufflot était son architecte (2). Il est difficile d'établir sa part de création dans cet élégant château et dans ce beau parc, situés sur les bords du Rhône au pied d'une colline couverte de bois. Restaurés, embellis encore dès la fin du dix-huitième siècle, devenus au dix-neuvième collège des Dominicains (3), puis propriété du Petit-Séminaire, — en dernier lieu hôpital des blessés musulmans, — ils ont subi bien des adjonctions, bien des modifications à l'intérieur et à l'extérieur... On y peut cependant démêler l'intervention ou l'inspiration de Soufflot.

Nous lui attribuerions volontiers le perron monumental à double escalier de pierre, devant la terrasse à balustrade de fer forgé d'où l'on découvre, par échappées, la vallée du Rhône ; sous cette terrasse, par une niche voûtée et creusée en hémicycle, on communique aux cuisines et caves, vastes et commodes. Le vestibule carré du château, avec ses voûtes d'arêtes ombellifères, sa coupole palmée sur pendentifs, et la belle cage du grand escalier à rampe de fer forgé avec ses portants formant carré, sont dignes aussi de l'ingéniosité technique de Soufflot. Le double escalier de pierre de la

(1) Charvet, *Lyon artistique*, p. 368.

(2) Archives départementales du Rhône (*Fonds de l'archevêché* G. 250). — Voir aussi *l'Archevêché de Lyon*, par le chanoine Vanel, 1912.

(3) Voir *Album des Lyonnais*, 1843.

terrasse qui donne sur le parc, semblable à celui de la façade principale et creusé, comme lui, en niche communiquant à une galerie souterraine de dégagement, porte également son empreinte. Mais, surtout, nous lui attribuons le superbe portail monumental de la rue du Perron, avec sa belle porte en ferronnerie sculptée au chiffre et aux armes de l'archevêque, flanquée de majestueuses et puissantes volutes... Il a vraiment l'air d'une ruine antique, avec ses pilastres doriques et sa frise sculptée de trophées et de bucrânes ; on y sent l'impression toute fraîche de l'Italie et de Paestum ; celui qui l'a conçu était « romain », cela n'est pas douteux, hier encore... Soufflot l'a construit très vraisemblablement dans les années qui suivirent son second voyage en Italie (1).

C'ést également sans doute à cette époque que Soufflot créa la maison de campagne de M. Merlino, près de l'île Barbe, sur la rive gauche de la Saône (2), non loin du cours tranquille et doux de la rivière. Sur la chaussée, la grande porte d'entrée du jardin apparaît encore majestueuse, flanquée de puissantes volutes. En haut, sur le flanc de la colline, se dresse la façade de la maison, à peine remaniée, sobre et claire, honnête et bien française, avec ses deux étages de hautes fenêtres, son fronton, son masque de femme souriante, sa terrasse bombée au balcon de fer forgé ; elle domine l'ordonnance classique des rampes de la descente du jardin avec bassins et jets d'eau, dont les murs de soutènement et les voûtes se disposent et s'étagent à la française. De chaque côté de la maison sont des quinconces de tilleul. Derrière, à droite, une orangerie, d'un dessin sobre et clair, aux grandes fenêtres cintrées. A gauche, une petite chapelle sur plan carré à voûte en berceaux pénétrés, avec abside ronde creusée en cul-de-four. Au

(1) Soufflot est expressément cité comme architecte des travaux d'Oullins. (*Arch. Départ. du Rhône. Fonds de l'Archevêché*, G. 250).

(3) Charvet, *op. cit.* — Cette propriété, dénommée *la Rivette*, appartient aujourd'hui à M. Saint-Olive.

milieu, une grotte d'architecture à congellations, adossée au mur qui soutient les pentes du parc. Celui-ci s'étend et se prolonge vers le haut du coteau ; l'architecte y a fort ingénieusement utilisé les sources qui sont dirigées vers la grotte, et, passant sous la maison, alimentent les bassins et les jets d'eau du jardin. Soufflot, dans cette propriété délicieuse qui domine le cours tranquille et doux de la Saône, fait son apprentissage d' « ordonnateur de paysage ». Son chef-d'œuvre en ce genre sera, vingt ans après, la réfection du château et du parc de Ménars près de Blois, harmonisés, cette fois, au cours paisible et calme de la Loire.

*
* *

Cet art bien français de composer un paysage, il l'a, d'ailleurs, affirmé magistralement dans l'immense façade de l'Hôtel-Dieu de Lyon qui domine le Rhône ; il faut la voir de la rive opposée, étendant sur une seule ligne parallèle aux quais sa noble et simple ordonnance, d'une imposante immobilité devant les eaux rapides et impétueuses du fleuve. Malheureusement, si la façade a été terminée en 1748, le dôme restait encore à construire ; la reprise des travaux, ajournée par la détresse des finances de l'Hôtel-Dieu, n'aura lieu qu'en 1755, et Soufflot, appelé à Paris, devra confier l'achèvement de ses plans à ses collaborateurs Melchior Munet et Toussaint Loyer qui, dès les travaux préparatoires de la coupe du dôme, en avaient pris la direction. Le dernier étage surmontant la corniche sera modifié par Loyer : il supprimera une base de deux mètres de hauteur entre l'attique et la naissance du dôme, et la remplacera par un socle sans moulures. Le dôme prévu par Soufflot donnait à la façade une impression plus élancée, il comportait d'élégantes lucarnes et un lanternon pyramidal ; on se bornera à le couronner d'un

groupe de trois énormes chérubins portant le globe de la croix. Ces modifications, sans doute, seront nécessitées par des raisons d'économie devant lesquelles Soufflot devra s'incliner après coup, car les dépenses sont lourdes, et les constructions projetées vont rester inachevées jusqu'au XIXe siècle.

C'est alors que le cartouche ornant la balustrade supérieure sera accosté des statues du Rhône et de la Saône, et que deux lions en pierre, couchés aux extrémités de la balustrade, serviront d'amortissement. Sous la Restauration et sous Louis-Philippe, on terminera, au nord et au sud, les parties de la façade à droite et à gauche du dôme, mais en modifiant, dans les constructions du sud vers la chaussée du pont de la Guillotière, les plans de Soufflot qui plaçaient là une chapelle (1). Malgré ces modifications, malgré le clocher moderne de la rue de la Barre qui trop élevé vers la gauche et écrase le dôme central, malgré le quai et la digue du Rhône qui empâtent le premier plan et diminuent l'effet en hauteur, malgré les platanes trop touffus du quai qui masquent la façade, l'œuvre de Soufflot n'en donne pas moins une forte impression de dignité, de majesté, de simplicité. Comparable à la façade de la Monnaie sur la Seine au quai des Grands-Augustins, elle la surpasse par sa situation grandiose et harmonieuse dans le paysage des coteaux et des tours de Fourvières.

Quant aux constructions de l'intérieur de l'Hôtel-Dieu, c'est le même aspect de grandeur, de simplicité, de convenance. De ce côté, au rez-de-chaussée, une longue galerie couverte en mesure presque toute l'étendue, et, sur son flanc, sont transversalement jetées quatre constructions

(1) Voir Dagier, *op. cit.*, 1830. — Dr Jambon, notice citée, 1843. — d'Hennezel, notice citée, 1913. Consulter aussi *Archives hospitalières de l'Hôtel-Dieu* (E, 53, 55, 72, 115, 734, 770, 1167, 1543). — Pour les modifications de l'Hôtel-Dieu, comparer les plans de Soufflot dans son *Recueil* (Bibl. Nat. Est. Ha 41), et les vues modernes données par Le Nail, (*op. cit.*, planches 33 à 42).

8

parallèles qui divisent l'espace intérieur en quatre cours. Ces constructions donnent l'impression de la force. Tout y concourt : l'épaisseur des murailles, la profondeur et la solidité des caves, les serrures, les ferrures, les grilles massives sont d'un art puissant et robuste qui rappelle les palais florentins du xve siècle. C'est également cette impression que donne l'avant-corps extérieur du dôme (1), avec sa grille massive d'entrée en fer forgé, et son beau vestibule à colonnes doriques dont la voûte à calotte d'arêtes supporte la chapelle du dôme. Les voûtes à berceaux pénétrés de la galerie intérieure révèlent un maître maçon accompli. Quant à la belle et simple distribution primitive des pièces des premier et second étages, occupées par les malades, spacieuses et largement éclairées par de hautes fenêtres cintrées, elle se devine encore malgré les remaniements et les divisions nécessitées par les progrès de la chirurgie moderne. D'ailleurs, quoiqu'on en ait dit, elle semble n'avoir rien laissé à désirer sous le rapport de la salubrité et de la commodité du service.

L'Hôtel-Dieu de Soufflot est un des plus beaux exemples de cette architecture que la France religieuse et charitable des xviie et xviiie siècles réalisa avec tant de dignité et de simple grandeur, de ces couvents, de ces hospices, de ces hôtels-Dieu où pauvres et malades étaient soignés avec tout le zèle de la religion catholique dirigé par la raison française. Au premier, quatre vastes salles aboutissent à la chapelle placée au centre dans l'avant-corps du dôme, et communiquent avec elle par de larges ouvertures qui permettent aux malades d'apercevoir l'autel de leur lit et de participer aux offices. Cette chapelle, c'est un chef-d'œuvre au point de vue de la conception comme de la décoration ; magnifique avec sa coupole ajourée d'un ovale qu'entoure une couronne de lauriers,

(1) Voir l'élévation de l'avant-corps du milieu dans le *Recueil d'architecture de Soufflot* (*Bibl. Nat. Cab. des Estampes*, H^{a} 41).

elle a toute la fraicheur de la renaissance antique au siècle de Louis XV. Ses pilastres cannelés aux beaux chapiteaux corinthiens, ses entablements sculptés, tous les détails de sa décoration, les têtes d'anges, les torsades de fleurs, de feuilles et de fruits qui forment les guirlandes et les festons, sont traités avec une délicatesse et un fini extrême ; cette richesse décorative, d'une élégance sobre, s'harmonise merveilleusement avec le cadre majestueux de la voûte à coupole, des ordres antiques et des tribunes à balustrade ; c'est, pour les yeux, une fête d'élégante et riche simplicité. On y éprouve sans doute l'impression qu'on éprouverait au Panthéon, si la décoration prévue et dirigée par Soufflot pour le temple de Sainte-Geneviève avait été respectée et continuée par la Révolution... Telle qu'elle subsiste, cette belle salle du Grand-Dôme de l'Hôtel-Dieu de Lyon suffirait à justifier l'exclamation de l'Empereur Joseph II en 1777 : « Il faut avouer qu'on ne sau-« rait élever un plus beau palais à la fièvre ! »

*
* *

Cet Hôtel-Dieu est regardé, par les contemporains, comme un chef-d'œuvre dans son genre : il réunit la noblesse et la simplicité, l'élégance et la salubrité ; il est vaste et commode, et quoiqu'il n'y ait pas un pouce de terrain inutile rien n'y gêne le service. Aussi, dès son retour d'Italie, en juillet 1751, Soufflot est-il engagé par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Mâcon à examiner les différents corps de logis composant leur maison qui date de sept à huit siècles et tombe de délabrement. Elle est située sur le quai sud de la Saône (à l'angle de la rue Rameau actuelle) ; faut-il la reconstruire sur le même emplacement ? Soufflot y voit des inconvénients : l'espace est trop resserré, et d'ailleurs les crues de la rivière inondent les caves : « On trouverait aisément hors de la ville,

« dit-il, quelque endroit convenable par l'étendue, la situation « et la proximité. L'endroit appelé jardin de la Moussière où « coule un petit ruisseau et appartenant à l'hôpital général de « la Charité serait très propre pour un pareil établissement ».

En même temps il indique les précautions à prendre dans la démolition des bâtiments en ruine, les aménagements provisoires qu'il conviendra de faire dans le couvent des Pères Cordeliers pour y loger un certain temps les pauvres et la communauté des religieuses. Il pense faire ce placement à peu de frais en leur procurant les commodités les plus nécessaires... (1). Mais le roi n'accordera l'emplacement de la Moussière que par lettres patentes du 19 février 1757, et une délibération du 14 mars 1760 nommera Melchior Munet pour dresser les plans nécessaires à la construction. C'est donc à cet architecte, et non à Soufflot empêché par ses fonctions officielles à Paris, qu'il faut attribuer les dessins du nouvel hôpital terminé avant 1770. Quoiqu'il en soit, Soufflot en a choisi l'emplacement, et il n'est pas impossible qu'il en ait inspiré le plan et la distribution à son collaborateur et élève : ici, comme à l'Hôtel-Dieu de Lyon, toutes les salles de malades rayonnent autour d'un dôme central qui naguère servait encore de chapelle, et de même, pendant les offices, les portes étaient largement ouvertes, permettant aux malades d'entendre les oraisons.

C'est également en 1751 qu'à Mâcon même Soufflot examine aussi les anciens bâtiments de l'Hôpital général de la Charité pour les vieillards et les infirmes. La reconstruction décidée, Soufflot, dès avril 1752, remet aux recteurs les plans du nouvel édifice, aussitôt entrepris sous la conduite de Michel Minoya, entrepreneur à Mâcon (2) ; les bâtiments seront mis en service à partir de 1762, quoique non complètement terminés.

(1) *Archives communales de Mâcon* (GG. 182, 292).

(2) *Idem* (GG. 342). — Voir Léonce Lex, *A travers Mâcon*.

Mais cet hospice sera plus tard bien modifié dans son architecture et ses dispositions intérieures : son jardin, par exemple, qui autrefois se trouvait devant la façade orientale du bâtiment, sera cédé à la ville pour la construction du quai du sud en 1776. Pourtant on peut admirer encore la pharmacie de l'époque, si confortablement disposée avec ses vastes armoires, tiroirs, vases de faïence, symbole des qualités d'ordre et de méthode de la bourgeoisie provinciale française sous l'ancien régime. Et dans le plan de la chapelle ovale (près de l'entrée de la rue Carnot actuelle), avec ses étages à tribunes, la disposition compliquée et harmonieuse de ses voûtes, la combinaison ingénieuse des poussées et des résistances, on peut reconnaître la technique savante du futur constructeur de l'église Sainte-Geneviève.

Une tradition qui remonte au XVIIIe siècle attribue aussi à Soufflot le dessin de la façade de l'église des Pénitents, à Montbrison. Pendant son séjour à Lyon, il entretint des relations d'amitié et aussi d'affaires avec un architecte fort riche, nommé Rater, son associé dans l'entreprise du quai Saint-Clair, qui finit par se fixer définitivement à Montbrison : or, ce Rater passe pour avoir été recteur des Pénitents et possesseur d'un immeuble limité par leur chapelle. D'autre part une famille de banquiers, les Goulard, avec lesquels Soufflot aurait eu aussi des relations d'affaires, habitait une maison à proximité que leurs descendants possèdent encore. Il est possible que Soufflot y ait été reçu, et ait voulu reconnaître l'hospitalité des uns et des autres en dressant le plan de la façade de l'église d'une corporation dont ils étaient membres (1). A défaut de preuves certaines, on trouve, dans la simplicité et la netteté de la conception, les lignes franchement accusées de l'ordonnance

(1) Communication de M. Rochigneux, membre de *la Diana* (Société historique et archéologique du Forez, à Montbrison).

des deux étages, dans les couples de colonnes ioniques du bas prolongées par les robustes pilastres du premier tranchant vigoureusement sur l'embrasure des portes et des fenêtres, dans la puissante saillie de la corniche et de la balustrade que surmonte un élégant dôme lanterne, tous les caractères distinctifs du style de Soufflot ; faire une façade de bon goût, donner l'impression de force par la simple accusation des lignes, en rejetant toute la surcharge et l'ornementation inutile du style jésuite et baroque, c'est bien son programme (1). Quoiqu'il en soit, cette façade, qui semble un hors-d'œuvre par rapport au reste de l'église tout en étant à peu près de la même époque, a dû être construite lors du second séjour de Soufflot à Lyon (2).

.·.

A cette époque il n'y avait pas de théâtre à Lyon. Les échevins songent à Soufflot pour les plans d'une salle de spectacle ; nul n'est capable de s'inspirer mieux que lui des théâtres anciens et modernes, qu'il vient d'étudier en Italie. Dès le 5 mars 1754, on décide la nouvelle construction sur les plans et alignements dressés par lui dans le fond du jardin de l'hôtel de ville (3) ; on formera une place carrée et très agréable entre cet hôtel et la façade de la nouvelle salle, ce qui procurera un nouveau débouché dans le quartier le plus commerçant de Lyon.

Avec quel soin Soufflot fait dresser le devis des travaux ! « Tout le mortier sera composé d'un tiers de la meilleure

(1) Voir une vue de cette façade dans le *Forez pittoresque et monumental* de F. Thiollier, 2 v. in-f°, et la collection des *Vues du Forez* de Ronzet.

(2) L'extérieur du chevet porte la date de 1752, peinte dans un quadrilobe à trois quarts de hauteur.

(3) *Arch. mun. de Lyon* (BB. 321).

« chaux de Vaize et de deux tiers de sable vif du Rhône ou
« du gravier du même fleuve ; les moëllons seront des car-
« rières de Couson ou de qualité équivalente ; toutes les
« pierres de taille des fondations seront des carrières de Ville-
« bois, etc, etc... Toutes les portes et fenêtres de l'intérieur
« seront de pierre de Couson ; les marches de tous les escaliers
« seront des carrières de Saint-Cir, de pierre grise sans
« coquille ni écailles ; toutes les dalles appelées à Lyon
« *cadettes* seront des carrières de Saint-Cir. Quant aux bois
« de charpente, ils seront de sapin tiré des forêts de Saint-Sul-
« pice, Merio ou Montreal, en Bugey, à l'exclusion de tous
« autres ; les bois de chêne seront tirés des forêts de Bour-
« gogne, doux, liants et bien dressés (1) ».

Dès le commencement d'avril 1755, le Consulat charge Antoine-Michel Perrache d'exécuter, conformément aux modèles qu'il a présentés, les groupes de la façade, de ronde-bosse en pierre blanche, dans les proportions qui lui seront désignées par Soufflot ; il va faire toutes les sculptures de cette façade, bas reliefs, ornements, festons et guirlandes (2).... Mais déjà Soufflot n'est plus à Lyon, appelé à Paris dès le début de février ; c'est Melchior Munet qui conduira l'ouvrage en son absence avec un de ses élèves ; Soufflot lui envoie, de Paris, les plans dont il pourra avoir besoin (3). Il obtient pourtant de Marigny l'autorisation d'aller à Lyon, en juillet 1756, pour achever certains arrangements de la salle : « Je l'ai trouvée très avancée », écrit-il à son supérieur le 9 août, « et j'espère
« qu'on y représentera avant la fin du mois. Elle me parait
« produire un assez bon effet, et j'y trouve à peu près toutes

(1) Adjudication des travaux de la nouvelle salle de spectacle, du 4 avril 1754 (*Arch. mun. de Lyon*, BB. 321).

(2) *Arch. mun. de Lyon*, BB. 322.

(3) *Bibl. municipale de Lyon* (*Fonds Coste*, 16, 165).

« les commodités nécessaires à un pareil édifice. La voix du « public m'instruira du reste ».

C'est un concert d'éloges à l'inauguration du 30 août où Mlle Clairon joue le rôle d'Agrippine dans *Britannicus*. On admire la belle ordonnance, simple et noble, la distribution et la décoration de la salle ; si Soufflot n'a pu lui donner la forme idéale demi-circulaire, celle des anciens, il a adopté du moins la forme elliptique en s'inspirant des théâtres de Parme et de Vérone ; il a si bien observé les règles de la perspective et de l'acoustique que deux mille spectateurs peuvent parfaitement voir tout ce qui se passe et entendre tout ce qui se dit sur la scène. Le théâtre est disposé pour la représentation des chefs-d'œuvre tragiques et comiques, et même pour celle des grands opéras et des ballets. Les meilleurs architectes conviennent que rien ne manque aux foyers, aux dégagements, et que jamais le génie n'a disposé avec plus d'intelligence et d'économie des fonds qui lui étaient confiés (1).

Extérieurement, le théâtre est un assez large monument entouré d'une galerie couverte et bordée de boutiques ; sa façade, d'une ordonnance simple et sobre, est percée au rez-de chaussée et au premier étage de neuf ouvertures, dont les deux extérieures en arrière-corps ; un long balcon court sur toute la longueur du corps principal, au premier étage, qui compte trois portes et six fenêtres. La porte centrale, surmontée d'un fronton cintré surbaissé, est ornée d'une lyre et de chûtes de guirlandes. Au-dessus, au niveau des fenêtres du deuxième, se voit un groupe de deux lions affrontés soutenant un voile

(1) Voir *Tableau de Lyon*, 1760. — *L'observateur Littéraire*, t. V, 1761, p. 313 (Lettre XIV à M. l'abbé de la Porte sur la Salle de Comédie de la Ville de Lyon). — Expilly, *Dictionnaire Géographique*, 1766. — Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des œuvres des plus célèbres architectes* (tome II, p. 339). — *Annuaire de l'Yonne*, 1852 (Notice sur Soufflot par Leclerc). — *Arch. mun. de Lyon* (BB. 325).

sur lequel sont sculptées les armoiries de France. Les deux portes latérales sont surmontées d'écussons armoriés et de guirlandes. Sur la corniche repose un attique dont l'avant-corps est orné des sept groupes en ronde-bosse de Perrache ; un groupe central représentant Apollon accosté de deux génies, et six autres groupes d'enfants figurant les divers attributs de l'art dramatique : la musique instrumentale, la danse et la tragédie, l'opéra-comique, la musique vocale et la comédie. — Cette façade, si simple, si claire, si française, avec ses balustres où de charmants amours s'observent sur l'attique où on lit l'inscription : « *Ici le dieu des arts est le dieu des plaisirs* », est un modèle du parfait équilibre entre la raison, l'esprit et la grâce, que l'architecture française, à cette époque, parvient à réaliser (1).

A l'intérieur, quelle noble aisance ! Quelle belle forme que cet ovale tronqué par le rideau d'avant-scène représentant la *Descente d'Apollon chez Thétis* surmonté d'un écusson aux armes de France ! Derrière on distingue le décor d'un palais, une perspective de colonnades supportant la retombée des voûtes en berceau. On admire les trois rangs de loges, d'un beau profil et ornées avec élégance. Des loges grillées, placées sur l'avant-scène, sont masquées dans toute la hauteur par un panneau décoré de trophées de musique. Quant au plafond qui s'arrondit en voûte sur la circonférence de la salle, avec quelle justesse de proportion il est traité ! Et en même temps quelle souplesse dans la décoration ! Formé d'un double rang de caissons en rectangles allongés, ornés de rosaces, il est circonscrit par une large moulure ovale, entourée elle-même de

(1) Voir *Coupes et élévation de la salle des spectacles exécutée à Lyon ur les dessins de M. Soufflot* (*Bibl. mun. de Lyon*, exposition permanente). C'est une gravure anonyme faite avant les groupes de Perrache ; on ne voit pas, sur cette gravure, les lions soutenant un voile aux armes de France qui se voient sur l'élévation du théâtre figurant dans le plan de Joubert (Joubert, *Plan géométral de la ville de Lyon*, 1767).

courtes guirlandes de feuillage ; le milieu est occupé par deux grosses rosaces ceinturées de couronnes rubannées, entre lesquelles s'élève en or une figure rayonnante de soleil ! Quelle richesse d'imagination décorative ! (1)

En 1776, une nouvelle compagnie obtiendra le privilège des spectacles : « Cela m'est égal, dira Soufflot, mais ce qui ne « me le serait pas, c'est qu'il fût permis à cette compagnie de « mutiler, défigurer et même surcharger d'un étage un bâti- « ment dont j'ai combiné avec soin les proportions, la déco- « ration et la construction il y a vingt ans. C'est un enfant qui « m'est cher, et que je serais fâché de voir estropier de mon « vivant. Il a paru agréable à tous ceux qui l'ont vu, on m'a « assuré que Monsieur et Madame l'ont trouvé tel à leur pas- « sage à Lyon ; il est du moins vrai que beaucoup de personnes « qui étaient du voyage ont bien voulu m'en faire compliment. « Il est donc naturel que je m'intéresse à sa conservation (2)... » Tant que Soufflot vivra, en effet, on n'y touchera point ; mais après sa mort, l'affluence des spectateurs augmentant, le consulat, en 1788, modifiera l'ordonnance de la salle qui avait trois rangs de loges et autant de galeries ; des loges avancées masqueront une partie de la scène et présenteront des courbes désagréables ; la voûte sera défaite pour établir un quatrième rang de loges grillées, écrasées par un plafond en ligne droite qui ne se liera plus avec l'avant-scène (3). Enfin, en 1826, on démolira le théâtre lui-même sous prétexte de

(1) Voir le plan au rez-de-chaussée du théâtre ; le développement des principales parties de l'intérieur, gravure de Deneufforge ; la coupe sur la longueur du théâtre et la coupe en travers ; le plan des premières, secondes et troisièmes loges ; le plan général de la salle des spectacles et des environs, gravure de Sellier (*Bibliothèque municipale de Lyon, fonds Coste*, n° 565 à 571). Voir aussi le *Recueil de Soufflot* (Bibl. Nat. Est., Ha 41).

(2) Lettre au comte d'Angiviller (Arch. Nat. O[1] 1554).

(3) *Arch. mun. de Lyon* (DD. 300, BB. 348). — Voir le *Précurseur de Lyon* du 5 février 1827.

vétusté. Il pouvait, cependant, durer longtemps encore ; et le bâtiment de Chenavard et Pollet qui l'a remplacé fait doublement regretter ce charmant édifice ! Elle n'est plus qu'un souvenir de bon goût, de grâce et d'harmonie, cette œuvre délicate et mesurée du XVIIIe siècle français !

CHAPITRE CINQUIÈME

LE PROJET DE PLACE LOUIS XV ENTRE LES TUILERIES ET LES CHAMPS-ELYSÉES (1753). — LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE DE RENNES (1754). — LES PLANS DE LA NOUVELLE ÉGLISE DE SAINTE-GENEVIÈVE (1755).

Cependant M. de Vandières, devenu directeur général des bâtiments du roi, n'avait pas perdu de vue son Mentor d'Italie ; il lui avait fait accorder le logement du roi dans une maison sise rue Champfleury, près du Louvre, dès le 27 mai 1752.

Il l'invite à prendre part au concours des Académiciens qui doivent remettre, avant Pâques 1753 (1), des projets pour la place de la figure équestre de Sa Majesté à créer entre le Pont-Tournant des Tuileries et les Champs-Elysées, la future place de la Concorde, Dix-neuf architectes apportent des plans : « La « pensée de M. Soufflot est celle d'un habile artiste, dit Van- « dières au roi ; elle annonce beaucoup de talent, mais elle « n'est point heureuse en ce qu'elle est déplacée. Les colon- « nades qui appuient ses quatre pavillons sont très bien ima- « ginées eu égard à la nécessité de conserver le point de vue « du petit Cours. L'élévation de ses quatre hôtels avec colon- « nades est magnifique et de toute beauté ; on y sent le génie. « La forme de la place est bonne et le tout ensemble aurait

(1) *Journal et mémoires du marquis d'Argenson* (23 avril 1750).

« quelque chose de majestueux. Mais on voit que l'auteur a « travaillé avec répugnance un projet qui détruit cet accord « admirable et unique des Tuileries avec les Champs-Elysées. « Il me l'a avoué en me présentant son plan, et cet aveu est « plus fort que tout ce que je pourrais dire (1). »

Il était difficile, en effet, d'établir une place sur le terrain donné et de conserver en même temps la magnificence de ce bel ensemble des Tuileries, de l'Esplanade et des Champs-Elysées. Les autres architectes, comme Soufflot, hésitaient à détruire, par des décorations de bâtiments, la plus belle partie de jardins qu'il y eût dans l'univers, et avaient fait de vains efforts pour en concilier l'ensemble et les points de vue avec les élévations de leur plan, suivant le vœu des étrangers et de la nation qui craignaient également de voir endommager l'objet de leur admiration (2)... Soufflot avait conçu quatre hôtels à colonnades et quatre pavillons également flanqués de colonnades à l'italienne, mais son noble et théâtral décor eût rompu l'harmonie de l'ensemble. D'ailleurs ce n'est pas lui, c'est Gabriel qui est chargé des plans de la place.

*
* *

Pour le dédommager, M. de Vandières pense à lui pour la réédification de la très ancienne cathédrale de Rennes qu'on n'a cessé de reconstruire par pièces et par morceaux depuis le XIIe siècle (3), et qui menace ruine pour la seconde fois. Il faut songer à une réfection générale, et l'évêque, Mgr de

(1) Procès-verbal de l'Académie d'architecture du 18 janvier 1753 (*Secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts*).

(2) Arch. Nat. O1 1585.

(3) Elle remontait à l'époque mérovingienne. Sa reconstitution avait été commencée en 1180 par le chœur. La façade avait été élevée de 1490 à 1703 (L. Palustre, *L'ancienne cathédrale de Rennes*, 1884).

Vauréal, demande un architecte à Vandières en mars 1754 : « S'agissant d'élever depuis les fondements, dans la capi-« tale d'une grande province, une cathédrale qui sera dans les « siècles suivants un monument du règne du Roi, j'ai cru que « cet objet était digne de vos talents, de votre goût et de vos « lumières, du moins pour en ordonner le plan. — Mon-« seigneur, lui répond aussitôt Vandières, je suis bien sensible « à l'honneur que vous me faites de me demander mes idées « pour la construction de votre cathédrale ; dans la partie du « goût, ce qui doit passer sous vos yeux n'a pas besoin d'autre « juge ; quant à celle de l'art, je vais vous proposer ce que « je connais de mieux. Je sens combien l'édifice d'une cathé-« drale comme celle de Rennes exige de talents et d'expérience « dans l'architecte qui doit en être chargé ; si vous vous étiez « adressé au Roi comme on le fit en 1731, je ne doute pas « que Sa Majesté ne vous eut donné M. Gabriel, ou tel autre « de ses architectes ; j'en connais un qui n'est pas dans les « bâtiments du Roi, mais qui est un des plus célèbres de l'Aca-« démie Royale d'architecture, capable de bien projeter et de « bien exécuter cette grande entreprise ; qui jouit de la plus « haute réputation à Lyon, son séjour ordinaire, par les édi-« fices immenses qu'il y a construits ; c'est M. Soufflot, qui m'a « accompagné dans mon voyage d'Italie, et avec qui j'ai étu-« dié les plus beaux morceaux d'architecture ancienne et « moderne ; et c'est parmi les architectes du temps la tête la « mieux meublée que je connaisse ; homme d'ailleurs plein « de sentiments et dont je vous réponds à tous égards. Si vous « jugez à propos de l'employer, faites-moi l'honneur de me le « marquer, afin que je le lui propose ; l'attachement qu'il a pour « moi le déterminerait, sur la demande que je lui en ferais, « de se rendre auprès de vous pour prendre vos idées et ses « mesures sur les lieux ; je serais charmé de pouvoir contri-« buer en quelque chose à rendre l'édifice que vous projetez « digne de la grandeur de sa destination, à laquelle la circons-

« tance de votre épiscopat ajouterait s'il était possible (1). »

Soufflot était à Lyon. Marigny lui écrit aussitôt, en lui envoyant la lettre de Monseigneur, de partir sans aucun délai en poste pour se rendre auprès de lui et recevoir ses ordres...

Un arrêt du conseil du 22 juin suivant ordonne que « l'église cathédrale de Rennes, à la réserve du portail et des deux tours, sera incessamment démolie ». Soufflot, désigné par Marigny, y est nommé pour la réédification. Des ordonnances de l'intendant de Bretagne, rendues en exécution de l'arrêt, font allusion au paiement de l'architecte sur les fonds affectés à l'entreprise (2)... Mais elle va être ajournée. Lorsqu'on reprendra le projet, en 1762, Soufflot ne pourra pas y prendre une part directe : « Si en 1754 j'avais pu prévoir, lui dira alors « Marigny, la quantité des différentes occupations qui néces- « sitent aujourd'hui votre résidence à Paris, j'aurais choisi, « pour la réédification de la cathédrale de Rennes, M. Potain, « des talents et de l'honnêteté duquel je fais un cas singulier. « Un monument de cette importance ne demande pas moins « que les grands talents que nous vous connaissons tous ; « mais sa construction, que vous ne pourrez pas suivre, de- « mande un aussi habile homme que M. Potain ; vous me ferez « plaisir de le choisir à cet effet, et je l'exige de vous avec « d'autant moins de scrupule que j'ai été témoin plus d'une « fois de tout le bien que vous en pensez » (3). C'est donc Potain qui va faire les plans détaillés, coupes et élévations de la cathédrale d'après les données de Soufflot ; dès le 26 juillet suivant, il les présentera à l'Académie d'architecture (4).

Le 7 mars suivant, il fera encore voir à l'Académie « un « second projet qu'il a composé pour reconstruire l'église

(1) Lettres des 5 et 14 mars 1754 (Arch. Nat. O[1] 1908).

(2) *Archives d'Ille-et-Vilaine* (C. 1, 188 liasse).

(3) Lettre du 6 avril 1762.

(4) *Procès-verbaux de l'Académie d'architecture* (*Secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts*).

« cathédrale de Rennes, abattue à l'exception des tours qui « sont conservées dans le projet, et pour le palais épiscopal « de la même ville : des raisons d'économie ayant empêché « l'exécution du premier projet » (1). Les plans sont acceptés par le roi le 9 mai 1765 (2) ; il fera pourtant voir encore un nouveau projet à la séance de l'Académie du 17 juin 1765 (3). Soufflot, dans ces divers examens, devait avoir voix prépondérante, et sans doute Potain rectifiait d'après ses indications... D'ailleurs, de projet en projet, c'est seulement au XIX[e] siècle qu'on entamera sérieusement les travaux, et en 1844 que les chanoines rentreront dans leur cathédrale enfin reconstruite (4).

*
* *

Si Vandières a mal réussi pour la cathédrale de Rennes, il va du moins procurer à Soufflot la gloire d'élever à Paris un monument qui rendra son nom à jamais célèbre. Louis XV croyait avoir ressenti les effets de l'intervention de sainte Geneviève dans une maladie qu'il venait d'essuyer à Metz et qui avait causé une consternation générale dans toute la France. Dieu ayant exaucé les vœux et les prières des Français en lui rendant une santé parfaite, il vient à l'abbaye de Sainte-Geneviève, le 17 novembre 1754, en rendre ses très humbles actions de grâces au souverain arbitre de la vie et de la mort. La Reine, Mgr le Dauphin, Mesdames de France, les princes et les princesses du sang l'accompagnent dans cette cérémonie, et la

(1) *Idem.*

(2) Voir *plans de la cathédrale de Rennes et du palais épiscopal par le S[r] Potain*, arrêtés par le roi le 9 mai 1764 [d'après les données de Soufflot en juin 1754] (Arch. Nat. O[1] 1904).

(3) Potain fait voir aussi à cette même séance « un projet pour la paroisse de Saint-Germain-en-Laye ». La première pierre est posée le 20 novembre 1766, mais l'église ne sera achevée qu'en 1825.

(4) L. Palustre, *L'ancienne cathédrale de Rennes, op. cit.*

confiance qu'ils témoignent avoir dans la puissante protection de sainte Geneviève autorise les abbé et chanoines réguliers de l'Abbaye à lui exposer la vétusté de cette église et son insuffisance pour contenir un peuple si nombreux. Sur cette requête, le Roi étant en son Conseil rend un arrêt le 9 décembre par lequel il ordonne la construction d'une nouvelle église (1).

Plusieurs architectes se mettent sur les rangs (2). Mais Vandières fait choisir Soufflot par le roi, dès le 6 janvier 1755, de préférence à Gabriel auquel il écrit le 19 : « Tout est rangé, « Monsieur, au sujet de l'affaire de Sainte-Geneviève ; vous « n'en serez point chargé, votre réputation étant faite ; je pro- « fite de cette occasion pour faire connaître au roi le mérite « d'un artiste dont je fais cas. D'ailleurs les grandes opérations « dont vous êtes chargé dans les bâtiments suffisent autant à « vos occupations qu'elles suffiront un jour pour votre « gloire. »

Il mande aussitôt Soufflot à Paris, dès le début de février, pour commencer immédiatement les travaux. Celui-ci quitte Lyon, ses entreprises, ses habitudes, sa tranquillité ; non sans regret, mais « il aime la gloire », et il n'hésite pas. Le voilà fixé définitivement dans la capitale. Quelques mois après, le directeur général le fait entrer dans l'administration des bâtiments du roi, au contrôle de Marly ; en décembre, il lui confie le plus important des contrôles, celui de Paris. Voila la vie et la carrière de Soufflot orientées d'une façon nouvelle.

(1) « *Procès-verbal de la cérémonie de la pose de la première pierre de l'église Sainte-Geneviève par le Roi* ». Le roi avait accordé en outre, pour la construction, 374.000 livres (Avocat Barbier, *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*).

(2) Entre autres le S[r] Destouches qui aurait même montré son plan aux religieux. — A en croire Bachaumont, Marigny aurait exigé la communication de ce plan, en aurait donné verbalement une idée à Soufflot, qui d'après ces notions préliminaires aurait fait le sien. (*Mémoires secrets*, 4 octobre 1772).

Sans doute son œuvre d'architecte va être entravée par ses multiples occupations, et nous aurons, à Paris et en province, quelques beaux monuments de moins. En tout cas l'administration royale et la Ville de Paris n'auront pas à s'en plaindre, comme nous allons le voir, car Soufflot va déployer dans ses nouvelles fonctions toutes ses qualités de bon sens, d'économie, de probité, de conscience ; et, contrôleur intègre, il aura, sur l'esthétique de la capitale, des idées et des projets dont le siècle suivant fera son profit.

LIVRE DEUXIÈME

DEUXIÈME PARTIE

SOUFFLOT CONTROLEUR DES BATIMENTS DU ROI AU DÉPARTEMENT DE PARIS DE 1755 à 1780

CHAPITRE PREMIER

LE CONTRÔLE DES BATIMENTS DU ROI AU DÉPARTEMENT DE PARIS

Le « contrôle des bâtiments du Roi au département de Paris » était le plus important de tous. Sans parler du château et des galeries du Louvre, des Tuileries et du Luxembourg avec leurs dépendances, il comprenait les nombreuses maisons particulières du roi autour du Louvre et des Tuileries, — rue Froidmanteau, rue de Beauvais, rue du Chantre, rue Champfleury, rue du Dauphin, rue Saint-Honoré, place du Carrousel, cul-de-sac de l'Orangerie des Tuileries, cul-de-sac du Coq, cul-de-sac des Pères de l'Oratoire, — ainsi que les hôtels de Grammont, de la Surintendance des Bâtiments rue Saint-Thomas du Louvre, de la Chancellerie place Vendôme ; la maison des Dames Capucines et l'hôtel du Contrôle général des finances dans la rue Neuve des Petits-Champs ; la bibliothèque de Sa Majesté et ses dépendances, et dans la rue de Louis-le-Grand, à l'angle du boulevard, le terrain où l'on travaillait les marbres. Il comprenait encore, au faubourg

Saint-Marceau, la manufacture des Gobelins ; sous Chaillot, la manufacture des tapis de la Savonnerie ; dans le bois de Boulogne, les châteaux de la Muette et de Madrid, la maison de Bagatelle dont M. de Monconseil avait la jouissance ; à l'autre bout de Paris, dans le quartier Saint-Paul, la maison des filles de l'*Ave-Maria* ; enfin, en passant sur la rive gauche de la Seine, le Collège Royal et celui de Cambrai, et, à la porte Saint-Jacques, l'Observatoire et ses dépendances.

Soufflot aura aussi, dans le contrôle de Paris, le service des eaux et fontaines du roi, des conduites qui amènent les eaux d'Arcueil, des fontaines de la Croix du Trahoir et du Château d'Eau du Palais-Royal, du Pont-Neuf, de la Samaritaine ; sans parler de l'entretien des jardins des maisons royales : jardins des Tuileries, de la Reine au Louvre, de la Chancellerie, de l'hôtel du Contrôle général, de l'hôtel des Ambassadeurs, du Luxembourg et de la Muette (1).

Il a sous ses ordres trois inspecteurs : Brébion est préposé aux Tuileries et au Louvre, Pluyette à la Muette et au château de Madrid ; mais ce dernier nommé contrôleur de l'Ecole Royale Militaire est remplacé dès 1756 par Charles-Pierre Coustou, chargé d'autre part du Palais-Bourbon, de la Chancellerie, des Capucines, de l'hôtel du Contrôle général, de celui de M. le Premier, et des Filles de l'*Ave-Maria*. Peyre est le troisième inspecteur pour le Luxembourg et l'Observatoire.

Contrôleur des Bâtiments de Sa Majesté, Soufflot va s'efforcer d'y appliquer sa devise : *Vis-à-vis du service du Roi, je ne connais ni parents, ni amis. La justice et l'impartialité sont toujours mes guides uniques* (2). La décence, la

(1) *Etat des objets qui composent le département de Paris sous les ordres de M. le Directeur général des bâtiments du Roi, présentés dans leur ordre successif, depuis l'Observatoire royal, faubourg Saint-Jacques, jusques et compris la consistance du Bois de Boulogne*, 1778 (Arch. Nat. O¹ 1691).

(2) Lettre de Soufflot au comte d'Angiviller, du 17 avril 1775 (Arch. Nat. O¹ 1554).

dignité, la majesté des palais du roi, l'intégrité de leurs façades, le respect de leurs distributions intérieures, voilà l'objet de ses constantes préoccupations.

Les intérêts et les droits du roi, ses obligations et ses devoirs en ce qui concerne ses Bâtiments sont complexes, mal définis et mal limités. Ce n'est pas un propriétaire avare, méfiant, strict, impitoyable, mais au contraire généreux, peut-être trop confiant, admettant les tempéraments, les prorogations, les délais. Louis XV a gardé la tradition des rois de France, rois « très chrétiens », accueillants et débonnaires. Il est le chef de famille dont la maison nombreuse et dévouée vit à ses frais, logeant les grands seigneurs comme les gens du service ; c'est toujours la conception féodale de la « maison du roi »... Mais l'antique organisme s'est rouillé et gâté ; il est rongé d'abus, caduc comme toutes choses humaines ; tout le monde en profite, et souvent en abuse. Les grands seigneurs qui occupent les logements au Louvre, aux Tuileries, au Luxembourg, aussi bien que les marchands et petits boutiquiers installés dans les « baraques du Roi », sous les guichets, au Carrousel, le long des galeries du Louvre, sur le quai, dans les vestibules des Tuileries, sont des concessionnaires essentiellement temporaires, et tolérés. En principe, dans les châteaux royaux, le roi n'est tenu qu'aux grosses réparations, il n'accorde que le logement ; les possesseurs doivent s'installer à leurs frais ; ils n'en jouissent qu'à vie, c'est une concession purement gratuite, un bienfait révocable... Mais l'usage précaire, au cours des années, a dégénéré en droit héréditaire : les possesseurs obtiennent des brevets de survivance, des installations aux frais du roi, des poses de cheminées, de lambris et de glaces... Exigeants locataires, et dont les demandes sont d'autant plus élastiques qu'aucun contrat n'est là pour délimiter les bontés du Roi, la « source des grâces » !

Cependant ces grâces sans cesse octroyées aggravent le dé-

séquilibre des finances royales. Au début de la guerre de Sept ans le Roi, la Pompadour, la cour font de grands projets de réforme : on veut retrancher sur les dépenses des bâtiments, des voyages et de la chasse. Dans les palais et maisons royales, on fait des prodiges d'ingéniosité : pour les réparations courantes, les installations du roi et de sa famille, on emploie, comme on dit, « tout le vieux ». Ordre est donné de ne plus accorder ni glaces ni lambris dans les appartements des seigneurs... Mais bientôt tous ces projets s'écroulent comme des châteaux de cartes ; avec une légèreté folle, pour ne pas dire plus, le roi augmente sans cesse ses dépenses en voyages et en constructions nouvelles (1), démolissant pour reconstruire et pour démolir encore ; c'est une fièvre de mouvement, une inconsistance d'idées et de projets qui caractérise la vie du roi comme celle de ses contemporains. — Les privilégiés, d'autre part, augmentent toujours leurs exigences ; le besoin de luxe, l'amour de la jouissance sont plus forts que toutes les démonstrations et les protestations de « raison » et de « vertu » qui remplissent les conversations, sans sortir des cœurs. Ce qu'il eût fallu, c'eût été une complète réforme morale et sociale, un esprit de sacrifice que le XVIIIe siècle n'avait guère.

Ce fut le rôle du directeur général des bâtiments, — et celui de Soufflot sous ses ordres, — d'essayer de débarrasser l'arbre séculaire de la royauté de cette végétation parasite qui l'enserrait et qui l'étouffait. Dans les palais et maisons du roi, au Louvre, aux Tuileries, au Luxembourg, Soufflot cherche à appliquer sincèrement le programme de réforme et de suppression d'abus que Louis XV lui-même eut un instant la velléité de remplir, sans avoir la fermeté ou la possibilité de l'exécuter ; il va, sans se lasser, essayer d'économiser les deniers de Sa Ma-

(1) *Mémoires* du duc de Luynes. — *Journal* de l'avocat Barbier. — *Journal* du duc de Croy, etc.

jesté... Mais il a, comme Marigny, le « désir d'obliger » ; comment refuser une baraque à « la pauvre vieille Donzi », quand elle est protégée par le duc de Duras ! Ou un étalage à un mercier qui se réclame de Mme Geoffrin ! « Il a été bon pour sa « marraine, sa marraine est morte, il est sans ressource... », « est-il dit dans son placet (1). Comment les tendances réformatrices pourraient-elles résister au courant de sensibilité à la mode ?

*
* *

Dans les maisons royales les concessionnaires des appartements, trop souvent, les divisaient suivant leurs fantaisies ou leurs besoins ; ils en séparaient les fenêtres à leur gré ; ils construisaient dans les vastes salles des cloisons et des entresols, établissaient des tuyaux de cheminée passant à travers les solivages, des tuyaux de poêles sortant par les croisées. Contre tous ces abus Soufflot cherche à s'opposer de toutes ses forces ; il avertit Marigny qui tente de réagir contre les traditionnelles tolérances (2). Ainsi, en juillet 1756, il examine les demandes de M. Dupéron qui a le logement aux galeries du Louvre : « Je lui ai rendu compte, écrit-il à Marigny, de la « juste répugnance que vous avez pour les percements sur « face dans les palais du Roi ; il m'a prié de voir encore tous « les trumeaux de son voisin qui ont en effet de petites fenêtres « entre chaque pilastre groupé ; le sien seul en est excepté du « coté de la rue des Orties, car le semblable est percé du côté « du quai. A l'égard des cheminées, on en a fait à la vérité soit « pour l'Imprimerie royale, soit pour la Monnaie des médailles;

(1) Arch. Nat. O[1] 1672 et 1554.

(2) A Babeau, *Le Louvre et son histoire*, 1895, p. 252. — Percier et Fontaine, *Résidences de souverains*, 1833, p. 36. — Cochin, *Mémoires inédits sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz*, publiés par Ch. Henry, 1880, p. 109-112.

« mais il faut, Monsieur, les incruster totalement dans le mur
« pour qu'elles ne paraissent point dans la Galerie des Plans,
« ainsi qu'on l'a fait pour celles dont j'ai l'honneur de vous
« parler. Je crois que la fenêtre tirerait moins à conséquence ; il
« paraît qu'elle lui serait encore plus utile que la cheminée ; mais
« je ne l'ai point flatté qu'il parvint à l'obtenir, et on n'en fera
« sûrement rien jusqu'à ce que vous ayiez bien voulu, Mon-
« sieur, donner vos ordres à ce sujet. — Toutes réflexions
« faites, répond Marigny, je ne crois devoir permettre ni la
« cheminée, ni la fenêtre. La cheminée devant être incrustée
« dans le mur, c'est une dégradation à laquelle je ne consen-
« tirai point, et à l'égard de la fenêtre entre les pilastres, je
« suis si peu disposé à en accorder de pareilles, que je suis
« résolu au contraire à faire fermer celles qui existent et qui
« altèrent la décoration de la façade (1). »

Et cependant il devra céder devant l'insistance du privilégié et la force des habitudes sociales, car un mois après il écrit à Soufflot : « On a fait tant auprès de moi, à l'Imprimerie Royale, qu'on a obtenu le percement de la croisée (2). »

Au château des Tuileries la plus grande partie des appartements, à l'exception de celui du Roi et de la Reine, sont accordés à divers particuliers attachés au service de Sa Majesté, à des gens de lettres, à des artistes (3). Mais le directeur général des bâtiments n'a pas le privilège d'y disposer des logements, comme au Palais-Luxembourg et au Louvre ; il doit se borner à présider aux frais d'entretien et de réparations, à faire droit aux réclamations incessantes des occupants, tout en

(1) Lettre du 23 juillet (*Arch. Nat.* O¹ 1546).
(2) Arch. Nat. O¹ 1247.
(3) Blondel, *Architecture française, ou recueil de plans... des églises, maisons royales, palais, hôtels... bâtis par les plus célèbres architectes* (Paris, 1752-1766, 4 vol. in-folio).

ménageant les intérêts du roi et en empêchant les privilèges légitimes de dégénérer en abus. Soufflot le seconde dans cette tâche délicate(1).

Les Sieurs Bontemps se succédaient, depuis Louis XIV, dans « les charges de premiers valets de chambre ordinaires, de « gouverneurs des châteaux de Versailles, Marly et dépen- « dances, de capitaines et gouverneurs du palais des Tuile- « ries, de baillis et capitaines des chasses des Varennes du Louvre et des Tuileries, etc. » En leur qualité de gouverneurs des Tuileries, ils s'étaient casés hardiment au cœur même du palais : dès 1726, Louis Bontemps occupait l'appartement de Monseigneur, naguère occupé par le duc et la duchesse du Maine, au rez-de-chaussée, dont l'entrée était du côté de la Cour Royale. Ne le trouvant pas assez grand, il avait pris la salle du grand maître, et de plus une basse-cour où étaient ses écuries, ses remises, avec logements au-dessus pour ses gens et ses enfants. Ceux-ci occupaient en outre toutes les baraques situées dans les renfoncements des arcades, et il avait aussi dans ce qu'on appelait « le corridor sombre du palais » un appartement accompagné d'un logement pour un valet de chambre (2).

Les empiétements successifs de la famille des Bontemps, combattus pied à pied par Soufflot, donnent une idée assez exacte de l'envahissement de la cour, et de l'obstacle insurmontable qu'elle mettait au programme des réformes qu'il fallait appliquer, sous peine de faillite de la monarchie. Dans cette lutte de chaque jour, Soufflot est débordé et vaincu. Il fera un dernier effort sous la direction du comte d'Angiviller, imbu de l'esprit de Turgot, son ami.

Le nouveau directeur général est une âme désintéressée, en-

(1) Arch. Nat., O[1] 1680.

(2) A. Babeau, *Les habitants du palais des Tuileries au XVIII[e] siècle.* — (*Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, XXXI (1901, p. 56).

flammée pour le bien public ; cependant les privilégiés continuent à vouloir être indemnisés de leurs dépenses dans les logements du roi : « Je vous envoie ci-joint, Monsieur. écrit d'Angiviller à Soufflot le 8 novembre 1775, le tableau que m'a « remis M. de Laborde des dépenses qu'il a faites dans son « logement des Tuileries, et dont la masse est d'autant plus « étonnante pour moi qu'ayant habité ce logement je conçois « moins qu'on ait pu y sacrifier autant d'argent. L'objet de « M. De Laborde, en me remettant ce tableau, est d'obtenir « le secours qu'il peut être juste de lui donner sur la partie de « ses opérations qui a porté sur des réparations proprement « dites. En connaissant comme il le fait toute mon amitié pour « lui, il n'en sent que mieux qu'elle ne peut m'entraîner au « delà des bornes que m'imposent les lois de l'administration, « et c'est sous ce rapport que je vous prie d'examiner la ma-« tière : personne ne peut mieux que vous arbitrer la masse « des réparations à la charge de l'administration, et vous en « trouverez d'ailleurs de bons renseignements dans les mé-« moires qui concernent la grosse construction et qui me pa-« raissent les seuls dans les parties desquelles je sois dans le « cas d'entrer (1). » Soufflot n'est nullement étonné des dépenses que M. De la Borde a faits dans le petit pavillon qu'il occupe à l'entrée de la Cour des Princes. « J'en ai prévenu « dès le commencement et à mesure d'œuvre ; j'ai toujours « assuré que l'on dépenserait immédiatement des sommes con-« sidérables autant que déplacées, vu la nature du bâtiment.. « C'est apparemment, Monsieur, le sort du sang d'une famille « aimable et estimable de s'enflammer pour des architectes « qui ont des talents, mais qui ne se font pas assez de scru-« pules de les faire valoir aux dépens de qui il appartiendra, « qui galonnent le bossu comme l'homme bien fait, et qui « occasionnent à la fin des quarts d'heure de Rabelais bien

(1) Arch. Nat. O[1] 1681.

« durs et très propres à causer des regrets justes et durables.

« Il peut arriver, Monsieur, que les jeunes gens aient plus « de feu que ceux chez qui l'âge commence à l'éteindre ; mais « ceux-ci, quand ils ont une réputation faite à l'égard des « talents et d'une conduite sage, se piquent de la maintenir « en observant les lieux et les convenances, en faisant pour « les grands ce qui convient à leur grandeur, et pour les par- « ticuliers ce qui convient à leur local, à leur état et à leurs « facultés. Ils ont acquis une prépondérance par laquelle ils « peuvent modérer des désirs déplacés, au lieu de s'empresser « de les satisfaire et même de les faire naître, comme cela « n'arrive que trop. De là vient le discrédit des architectes, « dont la principale attention devrait être de veiller, comme « pour eux-mêmes, aux intérêts de ceux qui confient à leur « expérience une portion de leur fortune, qui n'en souffre « quelquefois que trop lorsqu'on excède à un certain point « les dépenses qu'on s'était proposé de faire. Je dois cepen- « dant, Monsieur, une justice à l'architecte de M. de Laborde : « il l'a averti plusieurs fois qu'il dépenserait beaucoup, sur- « tout pour son salon, dont la position agréable le portait à « l'enrichir et à le décorer, malgré sa très mauvaise proportion « et ses irrégularités. Ce parti bien pris, j'ai peut-être occa- « sionné moi-même quelques petites dépenses de plus, car « *naturam expellas, furca tamen*, etc., mais c'était pour plus « d'agrément. Tout cela est fait et les réflexions deviennent à « présent inutiles. Je vais, Monsieur, m'occuper du soin de « vous satisfaire en examinant les ouvrages, — et il y en a qui « ont pu améliorer le bâtiment, — afin de vous en rendre « compte et qu'on puisse les extraire des différents mé- « moires (1). »

C'est ainsi que l'honnête Soufflot comprend les devoirs de l'architecte... Quoiqu'il en soit, les mémoires de M. de La-

(1) Lettre du 9 novembre 1775 (Arch. Nat. O[1] 1554).

borde montent à plus de 50.000 livres ; les grosses réparations à la charge de la propriété sont de 20.000 livres à très peu près. De Laborde est l'ami de d'Angiviller ; le directeur général va consentir à prendre cette dernière somme à la charge du roi (1).

Il voudrait cependant, à l'exemple de Turgot, réprimer les abus. Mais il rencontre, aux Tuileries même, un obstacle redoutable : la grosse comtesse de la Mark. En octobre 1774, elle modifie la distribution de son logement. Soufflot proteste. « Il serait à désirer, quand le Roi accorde des logements de « ce genre, que Sa Majesté y mît la condition d'en jouir dans « l'état où ils sont lorsqu'elle veut bien les donner. Celui-ci « fait peine à voir à présent par toutes les cloisons qui, sans « cependant rien altérer au fond, produisent, par la manière « dont elles coupent les compartiments des beaux plafonds que « vous y avez vus, de forts mauvais effets.

« D'ailleurs, Monsieur, où vous n'aviez permis qu'une cloi- « son on a fait une alcôve et entresol, ce qui met du monde à « coucher bien près des dorures et des peintures ; mon devoir « m'oblige de vous en instruire. On avait aussi enlevé une « cheminée pour la rétrécir ; j'ai ordonné qu'on la reposât « dans sa grandeur qui est relative à la pièce et aux boiseries, « parce que vous n'en aviez pas permis le changement. J'ai été « fort étonné de voir que, dans la pièce qui précède, on a « enlevé tous les lambris de hauteur d'appuis, qui étaient « ornés de peinture et de dorure, pour y en substituer d'unis. « Il est vrai qu'on ne les a pas emportés, et j'ai dit qu'on les « serrât proprement dans un des cabinets que l'on a fait pra- « tiquer dans les grandes pièces ainsi que vous l'avez permis. « Tout cela vient de la permission que vous avez donnée à « Mme la Comtesse d'employer son menuisier ; un des nôtres

(1) Lettres de Soufflot et de d'Angiviller des 31 août et 3 septembre (Arch. Nat. O1 1681).

« n'aurait pas osé faire pareille chose. J'ai beaucoup querellé
« les compagnons ; mais le maître mériterait une forte répri-
« mande pour le moins. Ces opérations-là sont bientôt faites :
« quand on a préparé les nouvelles boiseries, en une matinée et
« moins on ôte les vieilles, et quand nous y entrons, M. Brébion
« ou moi, la besogne est faite. J'ignore, Monsieur, si vous avez
« permis de mettre des jalousies aux grandes fenêtres en arcades
« sur le jardin ; j'en ai vu de prêtes à poser, j'ai défendu qu'on
« les posât sans vos ordres. Il sera toujours fâcheux qu'on ne
« mette pas des conditions de ne rien changer quand on per-
« mettra d'habiter des appartements de la famille royale, car
« nous ne pouvons pas parer à certains inconvénients, surtout
« quand on permet des ouvriers étrangers. Tout cela prouve
« qu'il serait très important de n'accorder des logements dans
« les Maisons Royales décorées qu'à la condition d'en jouir et
« de les laisser tels qu'ils sont ; mais il faudrait que la règle
« fût invariable, parce que les personnes qui en obtiendraient
« exciperaient toujours de la permission que l'on aurait donnée
« à d'autres, et solliciteraient, en conséquence, comme cela s'est
« pratiqué jusqu'à présent. La demande de Mme la Comtesse
« pour placer des persiennes en est un exemple : elle convient
« de les avoir fait faire sans consulter, parce qu'elle en a vu
« chez Mme la Princesse de Ligne ; mais il n'en est pas moins
« vrai que cela gâte des façades décorées, et qu'on aurait
« mieux fait de les refuser dès les premières demandes (1). — Je
« tirerai de cet exemple, répond d'Angiviller, de nouveaux
« motifs de me renfermer dans toute la sévérité des règle-
« ments, sans égard pour toutes les condescendances dont on
« pourrait prétendre se faire un titre vis-à-vis de moi. De votre
« côté ne négligez jamais, je vous en prie, de me ramener aux
« principes toutes les fois que je vous paraîtrai m'en écarter.
« J'ai déjà un bon préservatif dans les ordres précis que le Roi

(1) Lettre du 13 novembre (Arch. Nat. O[1] 1554).

« m'a donnés ; je ne pourrai donc être entraîné que faute « d'instructions suffisantes ; et comme je dois les tenir de « vous et de MM. vos confrères dans les départements respec- « tifs, je compterai toujours assez sur votre exactitude pour ne « pas craindre que vous vous laissiez entraîner par les consi- « dérations particulières. Je vous promets de mon côté de « n'en admettre jamais dans tout ce qui aura trait à mon « administration.

« Sur le fait particulier de Mme de La Marck, comme la « progression des arrangements qu'elle a faits ou fait faire ne « permet plus d'en revenir, il ne me reste d'autre parti à « prendre que celui de la tolérance. Dans cet état et pour ce « cas unique, je vous remets toute mon autorité pour faire « que la chose du Roi soit conservée le mieux qu'il est possible « à présent, et sans qu'il puisse être question de se prêter à « aucun arrangement que ceux qui sont entamés, en sorte « que vous écarterez définitivement et sans qu'il soit besoin « de m'en déférer tout ce qui pourrait être proposé au delà (1).

Le lendemain, il écrit à la Comtesse : « Madame la Com- « tesse, j'ai eu l'honneur de vous écrire hier pour vous mar- « quer que dans ce cas unique je remettais toute mon auto- « rité à M. Soufflot pour faire ce qu'il est possible à présent « que l'on fasse. Vous êtes la dernière personne que je vou- « drais tourmenter, non seulement par mon attachement pour « vous, mais par le mal que je sais que vous font les contra- « riétés. Tout ce qui sera possible on le fera ; mais, Madame « la Comtesse, vous auriez pu me plaindre d'être forcé d'être « le défenseur des principes dont il ne m'est pas permis de « m'écarter, et que je n'aurai jamais de raison de maintenir « quand il y aura des raisons particulières de s'en écarter. « Croyez au moins, Madame, que je suis aussi tourmenté, « aussi affligé que vous, et que j'ai autant de peines au moins.

(1) Arch. Nat. (O[1] 1681).

« J'espère que je serai le seul à qui il en restera, et je serai « consolé. Recevez l'hommage du respect tendre et pro- « fond avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame la Com- « tesse, etc... » (1).

La sévérité des « règlements », le souci des « principes » pourront-ils être réellement maintenus, parmi ces échanges de compliments et de tendresses? En fait, la comtesse de la Mark obtiendra à peu près tout ce qu'elle désire : « Que ne « vous dois-je pas? écrira-t-elle à d'Angiviller le 25 mai 1780 ; « la santé, et peut-être la vie!... Le froid que j'éprouvais, « malgré tout ce que j'avais fait pour m'en garantir, me ren- « dait malade tout l'hiver; vous êtes un médecin bien puis- « sant » (2). Lorsqu'elle quittera son logement en octobre 1789 pour faire place à Louis XVI et à sa cour, les dépenses en meubles, marbres, glaces, boiseries, qu'elle y aura faites et dont elle demandera à être indemnisée, seront évaluées à 117.000 livres! (3).

∴

Quatre mois après, d'Angiviller va s'efforcer d'appliquer au château de Vincennes, d'une façon plus nette encore, le système du « despotisme éclairé », grâce auquel Turgot songe à restaurer la monarchie! Comme nous l'avons vu, il remanie l'administration des bâtiments où il veut augmenter la centralisation, renforcer l'autorité des bureaux. Soufflot, nommé contrôleur général des bâtiments du roi, va, sur son ordre, inspecter Vincennes, et surveiller le contrôleur particulier du château (4).

Il fait la visite des « grands appartements » royaux, où Mme la comtesse de Sparre a obtenu de grandes pièces dans

(1) Arch. Nat. O1 1681.
(2) Arch. Nat. O1 1682.
(3) A. Babeau, *op. cit.*
(4) Arch. Nat. O1 1898.

lesquelles elle demande des distributions qui puissent lui procurer un logement habitable pour son mari et pour elle, et des commodités qui n'existeront pas, dit-elle, si elle ne peut jouir des chambres que dans leur état actuel. Les pièces qu'elle demande à diviser par des cloisons et des entresols sont la salle des Cent Suisses, celle des Gardes et une des chambres sur la cour qui distribue aux deux grands appartements ; ainsi la suite en sera sûrement interrompue : « Ce que cette dame a fait dans la pièce à côté « tire moins à conséquence : elle n'a que fermé une alcôve « partagée à présent en plusieurs petits cabinets, à peu près « comme vous avez permis de le faire à Mme la comtesse de la « Mark aux Tuileries. Il me semble, Monsieur, qu'il s'agit ici « d'examiner si ces grands appartements pourraient être ou « non dans le cas de servir aux usages auxquels ils ont été des- « tinés ; il est certain qu'alors il faudrait défaire tout ce dont « vous permettriez la construction ; il serait donc nécessaire « que l'enlèvement en fût très facile et que l'établissement s'en « fît de manière à ne rien endommager. Il y aura toujours « des inconvénients à permettre aux particuliers d'habiter ces « sortes de logements, pour peu que l'on prévoie le cas d'en « faire usage, à moins que ce ne soit à condition de les ha- « biter tels qu'ils sont. Il serait à désirer, Monsieur, que le « Roi ne les accordât qu'après avoir consulté son directeur « général des Bâtiments, qui en ferait son rapport à Sa Ma- « jesté, après les avoir examinés ou fait examiner, pour con- « naître de *commodo et incommodo*. Cela éviterait les em- « barras qui naissent des permissions données sans cette pré- « caution, et qui occasionnent plus de difficultés qu'un refus. Il « faudrait aussi, je crois, que quand on permet des distribu- « tions, il fût bien expliqué que ce sera aux frais des deman- « deurs, et qu'en cas de besoin on les enlèvera sans répétition « aucune de dédommagements et qu'on rendra les choses « dans l'état où on les avait reçues.

« Il est certain, Monsieur, comme vous me fîtes l'honneur « de me le marquer, que dans ces circonstances on demande « de remplacer par de nouvelles croisées les anciennes qui « pouvaient encore durer du temps, mais qui ferment moins « bien que les nouvelles. Ce devra donc être à ceux qui en « veulent jouir à en faire la dépense, ainsi que Mme la com- « tesse de la Mark l'a faite aux Tuileries.

« J'ai ensuite, Monsieur, visité la Sainte-Chapelle ; elle est « en bon état, mais la porte d'entrée est dans le cas d'être re- « faite. La baie est partagée en deux, comme dans beaucoup « d'édifices du même genre et du même temps, par un pilier « en pierre ; il soutient deux linteaux, aussi de pierre, dont « l'un est cassé, et au-dessus desquels est une rosette aussi en « pierre qui pourrait tomber si on ne la réparait pas. Ces ré- « parations me paraissent regarder votre administration ; mais « dans le cas où vous les ordonneriez, je pense qu'il convien- « drait de démolir le pilier, le linteau et la rosette, et de rem- « plir l'arc gothique qui resterait vide en menuiserie ; on « placerait au-dessus des battants de la porte un imposte en « bois et un dormant dans lequel on pourrait pratiquer une « ouverture ovale pour donner du jour, comme la rosette en « pierre en donne. M. Collet pourrait, sur vos ordres, Mon- « sieur, en faire un dessin et un devis d'après lequel vous « auriez la bonté de statuer (1) ».

D'Angiviller, en conséquence, écrit au contrôleur Collet de lui envoyer le dessin de l'état actuel du portail de la Sainte-Chapelle et celui de l'arrangement proposé par Soufflot. En même temps il dit à l'architecte : « Vos réflexions « justifient celles que moi-même j'avais faites sur les in- « convénients de livrer à des particuliers les appartements « royaux des différents châteaux. Sa Majesté elle-même « vient d'avoir une occasion particulière de s'en convaincre,

(1) Arch. Nat. O[1] 1898.

« et son intention me paraît être d'y pourvoir pour l'ave-
« nir. Dans cet état, je ne puis plus qu'affliger Mme la com-
« tesse de Sparre par la lettre que je vais lui écrire ; mais
« le bien de l'administration sera toujours pour moi la loi la
« plus impérieuse » (1).

Et en effet il écrit le même jour à la Comtesse : « Je vous
« le dirai, Madame, avec autant d'empressement que de
« sincérité, il est véritablement douloureux pour moi d'avoir
« à vous répondre en ce moment, puisque je ne peux le faire
« que pour contrarier des vues qui me paraissent vous être
« bien chères ; mais le premier de mes devoirs est de remplir
« les intentions du Roi. Un événement particulier étranger
« au château de Vincennes vient de convaincre Sa Majesté de
« l'inconvénient qu'il y a en général à affecter à des logements
« particuliers les grands appartements royaux qui se trouvent
« dans chacun de ses châteaux ; il entre dans ses vues d'inter-
« dire pour l'avenir toutes concessions de ce genre et de ne
« permettre sur celles qui sont faites aucune innovation, au-
« cun changement, aucune construction de la part de ceux qui
« ont titre pour occuper, de manière qu'ils ne pourront jouir
« des choses que dans l'état où elles se trouvent. Vous êtes,
« Madame, précisément dans ce cas, puisque les deux pièces
« dans lesquelles vous projetez des établissements sont salles
« de gardes et de Cent Suisses, et qu'en les arrangeant comme
« vous désirez le faire toute communication avec les pièces
« qui suivent est interrompue. La décision que le Roi vient
« de donner pour un autre de ses châteaux fait ma loi pour
« celui de Vincennes ; elle me dicte impérieusement le refus
« qui est malheureusement l'unique objet de cette lettre. Je
« ne vous propose pas comme une ressource utile de porter
« votre demande sous les yeux du Roi, puisqu'il est à peu près
« impossible que dans l'instant même où Sa Majesté vient de

(1) Arch. Nat. O[1] 1898.

« prendre un parti, elle le contredise ; cependant, Madame, je « le tenterai si vous le désirez, et dans le cas où le Roi croirait « devoir se rendre par des considérations particulières, « maître alors de ne plus considérer que votre cause, je me « réjouirai bien sincèrement du succès ; mais je croirais man- « quer à la franchise dont je ferai profession toute ma vie, si « je vous cachais que, dans le cas où je serais consulté, je ne « me croirais pas permis d'avoir d'autre sentiment que celui « qui m'est dicté par le bien de l'administration » (1).

En septembre, un édit va réglementer la question des logements dans les châteaux royaux d'une façon formelle, suivant les vœux exprimés par Soufflot. Il est bon d'en citer les passages essentiels, pour prouver que sur ce point comme sur les autres l'administration royale déclare expressément ses velléités de réforme, quitte à ne pas pouvoir les réaliser.

« Il sera procédé, dit l'édit, par les soins du Directeur Gé- « néral, d'après les anciens plans des châteaux et maisons du « Roi, à une reconnaissance de l'état actuel des lieux, constaté « par des plans positifs. Dorénavant le Secrétaire d'Etat de la « maison du Roi ne pourra expédier aucun brevet ou lettres « de don et concession de logements, sur les propositions et « demandes des gouverneurs ou capitaines-concierges, qu'après « en avoir communiqué l'objet au directeur général des bâ- « timents, et avoir reçu ses observations et une copie extraite « sur les plans généraux des détails de la consistance du loge- « ment demandé. Le concessionnaire délivrera soumission « expresse de jouir conformément au brevet et au plan, pour « remettre le tout à l'expiration de sa jouissance dans le même « état qu'il l'aura reçu, sauf les réparations de véritable né- « cessité que nous déclarons dès à présent être résolu de n'ac- « corder qu'à la nécessité vraiment prouvée, afin de prévenir « des dépenses qui ont été jusqu'à présent trop multipliées, et

(1) Arch. Nat. O[1] 1898.

« au très grand préjudice de nos finances et de la solidité de
« nos édifices. Ils pourront les décorer à leurs frais de glaces
« et par des ajustements en boiserie ou cheminées de marbre,
« pourvu que ces décorations ne soient exécutées que sous la
« conduite et inspection de nos préposés. A l'expiration de la
« jouissance, ils pourront retirer les glaces, mais non les boi-
« series et les cheminées... Les préposés des bâtiments veille-
« ront sur les percements, seront chargés de tous gros et
« menus entretiens du vitrage, etc., etc. En exécution des
« arrêts du Conseil du 30 janvier 1672, 16 mars 1757 et
« 30 janvier 1774, défense expresse à toutes personnes, de
« quelque qualité et condition que ce soit, qui jouissent
« actuellement ou jouiront à l'avenir de logements dans les
« châteaux et maisons royales, d'en changer l'ordonnance ou
« la constitution ancienne, et de se faire un droit pour cela de
« ce qu'elles subviendraient à la dépense. Quant aux maisons
« particulières qui sont actuellement affectées à des usufruits
« pour la vie des concessionnaires, nous n'entendons être tenus
« que des travaux que comporte la nue propriété tels que les
« gros murs, les poutres et les couvertures ; chaque conces-
« sionnaire, en cas d'omission ou négligence des réparations
« usufructuaires, sera déchu de plein droit du bénéfice de son
« brevet et tenu de vider les lieux au premier ordre du direc-
« teur général des bâtiments. Les employés de l'administra-
« tration feront, au moins une fois par semestre, la visite de
« tous les logements et maisons tenus de nous. — Selon le
« vœu des arrêts de 1672, 1757, 1774, défense est faite à tous
« gouverneurs, capitaines, concierges, officiers et employés
« des bâtiments du roi, de souffrir qu'il soit fait aucun chan-
« gement dans les logements, maisons et lieux tenus de nous,
« à moins que ce ne soit par les ouvriers ordinaires du dépar-
« tement, conduits et dirigés par les officiers et employés pré-
« posés sur eux ; défense à tous autres, à peine d'être tenus
« du rétablissement des lieux, d'y être contraints par empri-

« sonnement de leurs personnes, et en outre à peine de « 300 livres d'amende applicables aux pauvres des paroisses « et aux hôpitaux des lieux dans lesquels les contraventions « auront été commises. »

Malgré cette réglementation formelle, l'édit de septembre 1776 restera, en grande partie, lettre morte : les réformateurs seront gênés dans leur action par l'embarras des finances, par l'hostilité générale et sourde de la société même dont ils font partie, par leurs propres habitudes de vie... Et, après la chute de Turgot, les abus, un instant comprimés, déborderont de plus belle, les réformes seront ajournées, et l'ancien régime, s'abandonnant à la douceur de vivre, fermera les yeux devant l'orage de la Révolution qui approche... Soufflot, dans sa sphère, n'est pas parvenu à enrayer les abus, pas plus que les Malesherbes, les Turgot, les Necker et leurs collaborateurs de l'administration royale. Mais il n'en faut pas moins reconnaître leurs efforts sincères pour rajeunir les vieux rouages du système monarchique !

Quant à la Sainte-Chapelle de Vincennes, Soufflot l'aura fait réparer, mais en la mutilant. La porte d'entrée qui subsistait depuis deux cents ans, et portait sur les panneaux supérieurs les armes de France et sur celle du bas la lettre H, (initiale du nom d'Henri II qui avait fait finir la chapelle), tombait en ruine. Le sieur Collet, d'après les dessins de Soufflot, la refait dans le goût moderne ; comme au portail central de Notre-Dame, on supprime le trumeau du milieu qui séparait l'ouverture en deux, ainsi que le tympan à bas-relief ; on ne touche pas, il est vrai, à l'archivolte surmontée d'un gable ajouré à pointe fleuronnée. D'ailleurs les contemporains trouvent la nouvelle porte plus élégante, plus « agréable et plus commode » (1)... Quoiqu'il en soit, Soufflot donne aux

(1) *Gazette des environs de Paris* du 8 août 1786. — C'est donc à cette date de 1786 que la porte d'entrée a été refaite sous les ordres de Collet, doyen des contrôleurs des bâtiments du roi. — Parmi les travaux admis

vandales de l'avenir un fâcheux précédent : sous la Révolution la Sainte-Chapelle sera utilisée comme salle de réunion pour les assemblées primaires, puis convertie en magasin ; et Napoléon la transformera en salle d'armes ! (1)

pour être exécutés pendant l'année 1779 figurait déjà « l'église de la Sainte-Chapelle, pour la somme de 6.250 livres. » (Arch. Nat. O[1] 1900).

(1) Voir Lemarchand, *op. cit.*, p. 46 et s., p. 51, 133. — Comte de Fossa, *op. cit.* — En 1854, la Sainte Chapelle est « classée » comme monument historique ; elle sera entièrement restaurée sous Viollet-le-Duc et M. de Baudot (de 1852 à 1888).

CHAPITRE DEUXIÈME

L'ŒUVRE DE SOUFFLOT AU LOUVRE ET AUTOUR DU LOUVRE (1)
(1755-1780)

---

§ I. — L'œuvre de Soufflot au Louvre et autour du Louvre sous la direction générale du Marquis de Marigny.
(1755-1773)

L'embellissement des villes ! Platon et Aristote lui donnaient la seconde place dans l'ordre des devoirs qu'exige l'art de

(1) Les principales sources de ce chapitre sont avant tout la correspondance de Soufflot avec les directeurs généraux des bâtiments du Roi (*Archives Nationales*, sèrie O[1]) et, en outre :

— *Le Portefeuille de Bachaumont* (*Bibliothèque de l'Arsenal*, n° 4041).

— Dussausoy : *Le Citoyen désintéressé, ou diverses idées patriotiques concernant quelques établissements et embellissements utiles a la ville de Paris*, 2 vol., 1766-1767.

— Clarac (Comte de) : *Musée de sculpture antique et moderne*, 1841, t. I. — *Description du Louvre et des Tuileries*, 1853.

— Babeau (A) : *Le Louvre et son Histoire*, 1895.

— Vachon (Marius) : *Histoire des bâtiments du Louvre et des Tuileries*. Manuscrit ayant obtenu le prix au concours du prix Bordin en 1913 (Académie des Beaux-Arts).

gouverner (1). Sur ce point comme sur les autres, la doctrine classique a adopté les idées antiques transmises par la Renaissance italienne, en les transposant selon le goût français.

Soufflot, avec tous ses contemporains, mêle à son culte pour le siècle de Louis le Grand et sa noble esthétique les aspirations nouvelles, les goûts de réforme et les préoccupations sociales d'hygiène et d'utilité publique exprimés au nom de tous par Voltaire, qui rêve des « embellissements de Cachemire », et voudrait dégager les grands édifices de Paris des bâtiments de Goths et de Vandales qui les cachent, élargir les rues, multiplier les places publiques, assainir les quartiers obscurs, resserrés, hideux, qui représentent le temps de la plus honteuse barbarie (2). Sur ce point comme sur les autres, le grand courant de critique et de dédain du moyen âge, de réforme et de régénération « d'après l'antique », pénètre et agite l'opinion publique.

Achever le Grand Dessein du Louvre, voilà le but que Soufflot va poursuivre sous les ordres du directeur général des bâtiments en collaboration avec le premier architecte Gabriel, but que la monarchie poursuit depuis le XVIe siècle et que poursuivront, après elle, tous les gouvernements qui se succèderont en France, d'accord avec l'instinct et la volonté de la nation. Ce *Grand Dessein du Louvre*, c'est un projet de Henri II, formulé en un plan décisif par Pierre Lescot (3) et que celui-ci avait commencé à réaliser lui-même. Modifié après lui dans les détails d'architecture et de décoration sculpturale, ce plan d'ensemble n'a jamais été perdu de vue : suivant la con-

(1) *De Legibus* (liv. 34. Dialogue XI). — *De Rep.* (lib. 6, cap. VIII).

(2) Voltaire, *Discours sur ce qu'on ne fait pas et sur ce qu'on pourrait faire* (1742). — *Des embellissements de Paris* (1749). — *Des embellissements de Cachemire* (1751).

(3) Il existe deux exemplaires de ce plan, un peu différents, dans la collection Destailleurs au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale (Cf. Louis Batiffol, *Gazette des Beaux-Arts*, avril 1910, t. III, 4e période, p. 273-298).

ception primitive, pendant plus de trois cents ans les rois de France veulent réaliser le nouveau Louvre de la Cour carrée et des galeries du côté de la Seine ainsi que la réunion du Louvre et des Tuileries, — entreprise colossale, souvent ajournée, toujours reprise, malgré les difficultés pécuniaires et les révolutions répétées, avec une patience et une persévérance admirable, — preuve magnifique de la vitalité et de l'inlassable constance française, de son effort méthodique et raisonné, de sa foi inébranlable en ses glorieuses destinées !

Le *Grand Dessein* prévoyait, outre la liaison du Louvre avec les Tuileries, le dégagement des abords des deux palais. Là encore Louis XIII et Louis XIV, dans toutes leurs déclarations et ordonnances, s'étaient référés aux plans du Louvre établis sous Henri II, avaient projeté de construire une aile nord parallèle à la grande galerie du côté de la rivière et reliant comme elle le Louvre aux Tuileries ; ils avaient rêvé de déblayer tout l'espace de ce vaste quadrilatère des constructions désordonnées qui y pullulaient, pour y faire de nouveaux bâtiments régulièrement disposés, suivant le programme centralisateur de la monarchie dont le Louvre devait être le symbole. De vastes plans avaient été élaborés par le cavalier Bernin, par Claude Perrault : Le Bernin projetait, devant la colonnade, une place immense allant jusqu'au Pont-Neuf ; l'église Saint-Germain-l'Auxerrois devait être abattue et rebâtie dans un meilleur style ; sur cette place on devait élever une figure de Louis XIV, d'une proportion gigantesque, accompagnée de rochers, de fontaines et de bassins. Il établissait aussi une place immense, sans division, entre le Louvre et les Tuileries (1). — Quant à Perrault, il ouvrait une large rue, en ligne droite, depuis l'arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine, (démoli plus tard sous la Régence), rue qui aurait

(1) La Font de Saint-Yenne, *L'ombre du grand Colbert*, *op. cit.*, p. 146 et s.

abouti à la façade du Louvre ; elle eût « servi d'avenue au « plus vaste palais qui fût en Europe, étant décidé que l'on « continuerait la galerie commencée au palais des Tuileries « tout le long de la rue Saint-Honoré, parallèlement à l'an- « cienne qui regarde la rivière, et qu'il n'y aurait aucun bâti- « ment entre le Louvre et le palais des Tuileries » (1). Dans un second projet, il prévoyait pourtant, entre les deux, un amphithéâtre avec salle de spectacle.

En même temps l'entourage de Colbert avait rêvé de faire du Louvre l'organe central du système monarchique ; on voulait y établir une académie générale qui rassemblerait dans un même groupement des savants de toutes sortes ; chacun aurait travaillé en particulier et approfondi sa science spéciale, mais il y aurait eu périodiquement des réunions communes aux quatre sections de l'académie générale : belles-lettres, histoire, philosophie, mathématiques ; et la Bibliothèque du Roi eut été comme le centre des recherches scientifiques et de tout le mouvement académique (2)... Ces beaux projets n'avaient pas été réalisés. Louis XIV faisant passer, suivant l'expression de Colbert, « son divertissement et son plaisir « avant sa gloire », avait abandonné le Louvre pour Versailles ; les travaux du Louvre avaient été interrompus vers 1679, ainsi que les vastes acquisitions de terrains et de maisons faites aux alentours du palais par l'administration royale... Mais depuis lors « les citoyens sensibles, comme M. Colbert, au déshonneur et à la gloire de leur nation », n'avaient point désespéré de voir achever, un jour, le *Grand Dessein du Louvre !*

A cet achèvement du Louvre, à cette réalisation d'un grand dessein soutenu par l'instinct du pays pendant plus de trois

(1) Dussausoy, *Le citoyen désintéressé*, 1767, t. I, p. 128.

(2) Voir les *Mémoires* de Perrault, p. 42. — Cf. Fontenelle, *Préface de l'histoire de l'Académie des sciences* (édit. 1766, X, p. 12).

cents ans, Soufflot va contribuer de tout son pouvoir, et si la détresse des finances, l'indécision et la faiblesse du roi, l'instabilité des ministres, et surtout l'ordre social de l'ancien régime vont l'empêcher de réaliser tous ses projets, il aura du moins l'incontestable mérite de les transmettre aux générations suivantes, — d'être le collaborateur de cette grande œuvre collective du Palais National, symbole de l'unité et de l'union française, du palais du Louvre, le plus beau fleuron de Paris, admiré de toute l'Europe, temple séculaire de la culture et de l'art français !...

I

Avant de dire quelle fut l'œuvre de Soufflot au Louvre, il nous faut exposer l'état des lieux lorsqu'il arrive au contrôle, au début de 1756.

Les bâtiments qui entourent la Cour Carrée sont loin d'être achevés : dans tous les ouvrages modernes faits par ordre de Louis XIV, il n'y a que les gros murs et la façade principale d'élevés ; ils ne sont que maçonnés, les colonnes et les entablements n'ont que la forme et la proportion sans autre ornement. La façade orientale de la cour, derrière la colonnade de Perrault, est achevée quant au gros œuvre ; le troisième ordre est élevé jusqu'à l'entablement dans toute sa longueur. Mais on n'y voit aucune des sculptures projetées ; elle n'a pas même de toiture.

Une nouvelle façade a été bâtie sur les dessins de Perrault, du côté de la rivière, pour remplacer celle de Le Vau transformée en mur de refend ; elle était nécessaire pour mettre cette aile en équerre avec la colonnade, mais elle est restée inachevée : on n'a fait ni la balustrade supérieure, ni le fronton de l'avant-corps du milieu, ni les ornements qui, au lieu d'être

sculptés, sont restés en pierre d'attente, excepté les deux chapiteaux corinthiens formant la partie anguleuse de cette façade du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois. Sur la façade sud de la cour règne l'attique de Lescot et de Goujon, avec les hauts reliefs de Paul Ponce et l'exquise décoration de masques, de trophées et d'armes antiques, chef-d'œuvre de la Renaissance.

La façade extérieure du Louvre du côté de la rue Saint-Honoré, bâtie sur les dessins de Perrault, est resté inachevée dans sa partie orientale : le tiers des pièces du premier étage est encore à découvert ; les deux autres tiers, à l'ouest, composent le logement et l'atelier du peintre Boucher. Quant à la façade sur la cour Perrault y a prolongé le troisième ordre de la colonnade, en retour d'équerre, jusqu'au milieu de la partie située entre le gros pavillon du milieu et celui qui forme à l'ouest l'encoignure du Louvre ; là s'arrête le troisième ordre ; à côté, on ne voit qu'un petit attique ancien, nécessité par la façade ouest de Lescot et de Le Mercier à laquelle il a fallu s'assujettir (1).

Le Mercier avait doublé en longueur le corps du logis occidental de Lescot et y avait intercalé son bâtiment central surmonté d'un dôme, ce qui changeait à la fois l'échelle de grandeur et l'élévation ; Perrault avait dû surélever, dans ses plans, les façades intérieures d'un troisième étage, à cause du bâtiment oriental qui devait s'élever plus haut que celui de Lescot. Pour continuer le Louvre, il va falloir choisir : ou suivre les plans de Perrault, achever son « grand projet », cher à la plupart des académiciens, des artistes et des amateurs, les Boffrand, les Caylus, les Mariette, les Bouchardon, démolir l'attique et toute l'œuvre de Lescot y compris le pavillon des Caryatides, sans parler de l'église de Saint-Germain-l'Auxer-

(1) Cf. les *Curiosités de Paris*... et des environs, 1742, t. I, p. 85. — Blondel, *Architecture française, op. cit.*

rois à laquelle on veut faire un portail de bonne architecture, et continuer partout le troisième ordre de Perrault. Ou bien adopter le *petit projet*, qui est de démolir le troisième ordre et de faire régner tout autour de la cour du Louvre un petit attique pareil à l'ancien.

Quant au dégagement et à l'isolement du Louvre, il est encore loin d'être réalisé. Le passage de la Cour Carrée vers la Seine est obstrué, bouché par le jardin de l'Infante ; à l'est s'étend le jardin de M. le duc de Nevers donnant sur la rivière. Derrière, au rez-de-chaussée de cette partie du Louvre occupée de nos jours par la sculpture de la Renaissance, le duc a un appartement avec dépendances, une écurie pour quinze chevaux et six remises.

Au coin du pavillon sud-est s'étendent plusieurs petits jardins accordés à divers particuliers ayant leurs logements au Louvre, comme Vassé, sculpteur du roi. Devant le péristyle s'étendent les jardins, cours et bâtiments du Garde-meuble et des Ecuries de la Reine, placés dans la partie de l'hôtel de Bourbon qui n'a pas encore été démolie et qui s'adosse aux murs du Louvre, bouchant le jour aux ateliers des sculpteurs Flamand, Lemoine, Vinache, installés au rez-de-chaussée du péristyle.

Dans la partie septentrionale de la colonnade s'étend l'hôtel des Postes dont les écuries s'appuient sur le soubassement du Louvre. Devant le pavillon nord-est l'ancien jardin du gouvernement, puis, (à peu près au carrefour actuel des rues du Louvre et de Rivoli), la maison de M. Rouillé.

En retour au nord (vers la rue de Rivoli), s'étend l'ancien bâtiment de la cour du gouvernement, puis c'est le cul-de-sac de l'Oratoire (la rue de Rivoli n'existant pas encore), qui heurte le Louvre entre le gouvernement et les bâtiments des Pères de l'Oratoire. La rue du Coq (la rue actuelle de Marengo), s'insinue, étroite et tortueuse, entre les dépendances du logement

du gouverneur à l'est, et celles du logement de M. Félix, contrôleur de la maison du roi et secrétaire du prince de Condé, à l'ouest. Les maisons de la rue du Coq, du côté occidental, s'appuient dans toute leur hauteur aux murailles du Louvre.

La partie occidentale de l'aile nord est également obstruée par les écuries et les remises de M. de Cotte. Vient ensuite la rue Champfleuri, se dégageant par la rue Jean de Beauvais qui longe le pavillon nord-ouest du Louvre et tombe dans la longue rue Fromenteau, parallèle à l'aile occidentale de la Cour Carrée.

Entre la rue Jean de Beauvais et la place du vieux Louvre qui s'étend à l'ouest devant le pavillon de l'Horloge entre la place et la rue Fromenteau, entre le pavillon et la rue, s'étend une masse de bâtiments particuliers contenant divers logements occupés par les artistes et entrepreneurs des bâtiments de Sa Majesté. Certains sont accolés contre le Louvre même, du côté de la place; d'autres, sur la rue Fromenteau, se rattachent au bâtiment où se trouve le logement de M. Van Loo, directeur des Elèves Protégés. Ce bâtiment rejoint au sud les galeries du Louvre sur la rue des Orties, et délimite à l'ouest la cour de la Reine, située derrière la partie de l'ancien appartement de la Reine donnant sur la rivière. Enfin, dans l'intérieur même de la cour du Louvre, un certain nombre de baraques construites autrefois n'ont pas été démolies ; quelques-unes même, qui tombaient de vétusté, ont été reconstruites en pierre.

Entre le Louvre et les Tuileries s'étend tout un quartier. On y remarque l'hôtel de Longueville (sur l'emplacement actuel du monument de Gambetta) ; le grand bureau du Tabac (sur celui de l'Arc de Triomphe du Carrousel). Au sud s'étendent l'hôtel d'Elbeuf et l'hôtel de Crussol. Entre l'hôtel de Crussol à l'est et l'hôtel du premier écuyer M. de Beringhen, à l'ouest, s'allonge du nord au sud la longue rue Saint-Nicaise. Du nord au sud également s'allongent les rues Saint-Thomas du

Louvre et Fromenteau, délimitant à l'ouest et à l'est la place du Palais-Royal. Vers la rue Saint-Honoré, entre la place du Palais-Royal et la rue Saint-Nicaise, s'étendent le marché, l'église et l'hôpital des Quinze-Vingts ; le frontispice de l'église donne sur la rue Saint-Honoré en face de la rue de Richelieu, l'hôpital s'étend jusqu'à l'emplacement actuel de la statue de Gambetta.

Entre le Palais-Royal et les bâtiments des Pères de l'Oratoire, sur l'emplacement actuel des magasins du Louvre et de la rue de Rivoli) son des maisons appartenant à différents particuliers. D'autres, achetées par le roi en prévision de l'agrandissement du Louvre,sont louées, la plupart concédées par brevets à des fournisseurs du roi, à des ouvriers employés du château, à des officiers de la cour. D'ailleurs, sur les terrains de la place du Louvre, on a beaucoup construit, en vertu d'autorisations précaires qui réservent, pour la forme au moins, le droit éminent du domaine royal (1).

Quant à l'intérieur des bâtiments de la Cour Carrée, il est encombré de logements de grands seigneurs, d'artistes, d'employés des bâtiments, de privilégiés de toute sorte ; il n'y a guère de place libre. Notons, au rez-de-chaussée de la partie occidentale de l'aile nord-est, l'Académie d'architecture ; au rez-de-chaussée de l'aile occidentale s'étendent les salles de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; puis, de l'autre côté du vestibule du pavillon de l'Horloge, la salle des *Antiques* ou des *Caryatides*.

Au rez-de-chaussée de l'aile méridionale est une partie découverte entre le nouveau mur de face de Perrault et l'ancien de Le Vau ; puis vient l'ancien péristyle qui servait de communication pour arriver au jardin de la Reine alors dit de l'*Infante*, et, au delà, l'appartement avec dépendances occupé

(1) Blondel, *Architecture française, op. cit.* — *Description du Louvre et des Tuileries*, par le comte de Clarac, 1853. — A. Babeau, *Le Louvre et son histoire*, 1895.

par le duc de Nevers, tant au rez-de-chaussée qu'aux doubles entresols. Puis viennent les ateliers des sculpteurs du roi. Au rez-de-chaussée de l'aile du péristyle sont installés, — de chaque côté du passage vers Saint-Germain-l'Auxerrois au-dessus duquel on se propose de bâtir un logement pour le Grand Conseil, — des logements et ateliers de sculpteurs. Dans le pavillon nord-est, puis dans l'aile nord en retour, Le Bel, premier valet de chambre du roi et gouverneur du Louvre, a son logement avec doubles entresols. Viennent ensuite les logements et ateliers de Slodtz et Bouchardon, sculpteurs du roi, puis le porche donnant entrée au Louvre par la rue du Coq occupé, dans sa partie occidentale, par les dépendances du logement de M. de Champcenetz.

Le premier étage est moins encombré, il est vrai. L'aile du côté de la rivière était devenue double, au moyen du nouveau mur de face élevé sur les dessins de Perrault. Celui-ci avait projeté une distribution au premier étage sur le quai pour les appartements de Leurs Majestés; mais les pièces étaient restées à découvert.

Au premier étage de l'aile occidentale, la place actuelle de la salle *La Caze* est occupée par la salle où sont déposés les modèles de la Marine pour la construction des navires et la salle destinée à la Juridiction de la Varenne du Louvre. Celle des salles *Henri II*, des *Sept Cheminées* et des *Bijoux* est occupée par l'Académie des Sciences.

Les deux tiers du premier étage de l'aile septentrionale, entre le pavillon nord-ouest et celui du milieu, sont occupés par l'atelier et le logement de Boucher. Mais tout le reste des pièces ensuite,dans le reste de l'aile et dans l'aile du péristyle, est encore à découvert, jusqu'au pavillon sud-est où est le logement de M. de Bonneval, ancien intendant des Menus-Plaisirs, alors trésorier de la Reine (1).

(1) Blondel, *Architecture française*, *op. cit.* — Cf. aussi la *Description du Louvre et des Tuileries*, par le comte de Clarac.

Après les salles de l'Académie des Sciences suivent les grandes pièces de l'Académie Royale de Peinture et de sculpture. Après la galerie d'Apollon, le Salon, où tous les deux ans se fait l'exposition publique des ouvrages exécutés par les membres de l'Académie, sert à la fois d'antichambre de communication à cette galerie et à la grande galerie des plans, (actuellement la grande galerie de peinture), contenant les plans des places fortifiées du royaume. Ces plans, le Cabinet des Dessins de Sa Majesté, la Monnaie des médailles où se fabriquent les médailles et jetons et où l'on voit les carrés et poinçons qui ont servi à frapper les suites des médailles des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XV, voilà les trois genres de curiosités qu'on admire aux galeries du Louvre (1).

Quelques dépôts d'archives sont également installés au Louvre : les minutes du Conseil des Finances, avec d'innombrables pièces de comptabilité et de juridiction spéciale, sont entassées au second étage, au-dessus des salles de l'Académie des Sciences. Les archives des Affaires étrangères y sont également, sous la calotte du gros pavillon de l'Horloge (2).

*
* *

Cependant le bruit court, dans le public, que Marigny a fait venir exprès Soufflot de Lyon pour achever le Louvre. L'architecte a hâte de continuer les travaux de la Cour Carrée. Le 7 avril 1756, Marigny lui donne l'ordre de « faire travailler « sans plus de délai à la démolition du troisième ordre d'ar- « chitecture à la façade intérieure du Louvre du côté de Saint-

(1) Blondel, *Discours sur la nécessité de l'étude de l'architecture*, 1747.

(2) Thiéry, *Guide*, t. I, p. 335, 1786. — Cf. Babeau, *Le Louvre*, *op. cit.* — Cf. aussi *Nouv. Arch. de l'art français*, 1873, p. 143 et s. (*Etat des logements du Louvre en 1790*).

« Germain-l'Auxerrois pour y substituer l'attique, suivant « l'ordre qu'il en a reçu de Sa Majesté ; et quant à la partie du « côté de l'Oratoire, d'en conférer avec Gabriel pour savoir « quand il sera temps d'échafauder et de démolir. » Mais un mois après, il change d'avis. Est-ce l'influence de Soufflot, partisan de la noble architecture ? ou a-t-il cru entendre la grande ombre de Colbert lui reprocher d'avoir trahi la cause du « grand goût » ? (1). Toujours est-il qu'il dit au roi le 28 mai : « On n'avait pas prévu les inconvénients qui résulte- « raient de la continuation de l'attique : pour que l'attique et « les combles pussent s'accorder avec le troisième ordre, les « pavillons, les colonnes, il faudrait le réformer, faire la « même réforme aux cinq huitièmes d'attiques faits, ce qui « s'opposerait à l'objet que l'on se proposait, d'accélérer la « reconstruction entière du Louvre et d'y parvenir avec moins « de dépense. En outre on a remarqué, depuis la démolition « des édifices de l'intérieur de la cour du Louvre, qu'un troi- « sième ordre d'architecture y ferait beaucoup mieux que l'at- « tique, en ce qu'il paraît plus en proportion avec l'étendue « de la cour, dont on n'avait pu juger jusqu'à présent. Par ce « moyen, la partie qui est à construire aujourd'hui et partie « de celle qui doit suivre seront beaucoup plus tôt faites et à « moins de frais que si on les démolissait pour les reconstruire « en attique et en comble. » Louis XV se range à son avis, et décide qu' « il sera fait au Louvre un troisième ordre d'architecture » (2).

C'est Gabriel qui, en principe, doit présider aux travaux en sa qualité de premier architecte, mais c'est en fait Soufflot qui va les diriger. Pour s'inspirer, il peut consulter les deux volumes in-folio contenant les dessins originaux que Perrault

(1) Cf. Lafont de Saint-Yenne, *Le génie du Louvre aux Champs-Elysées. Dialogue entre le Louvre, la Ville de Paris, l'ombre de Colbert et Perrault*, 1756, in-12.

(2) Arch. Nat. O[1] 1064.

a conçus ou fait exécuter pour le Louvre ; ils sont déposés entre les mains de Portail, garde des tableaux du roi, à la Surintendance de Versailles (1). Soufflot fait travailler tout de suite à la partie du péristyle dont les colonnes et les entablements n'ont que la forme sans autre ornement. Dès juillet le fronton et l'entablement de tout l'avant-corps sont finis, on va poser la balustrade. Il s'occupe en même temps de l'aile nord en retour du côté de l'Oratoire (2).

La colonnade une fois consolidée, on peut songer à sa décoration sculpturale restée inachevée et que Guillaume Coustou doit terminer; il faudra qu'elle soit digne des sculptures de Caffieri et Lespagnandel en 1675, et des beaux chapiteaux corinthiens des colonnes dessinés par Le Brun (3). Dès le 28 mars 1757, Soufflot fait poser au-dessus des colonnes du troisième ordre deux modèles de chapiteaux par Coustou ; il a choisi un jour d'Académie, « afin de ne pas se décider par ses propres lumières, » et après la séance il prie ceux qui sont là d'en faire l'examen, d'abord de leur place et ensuite en bas. De leurs différents avis il résulte qu' « on en pourrait faire un au gré « de tous en le composant des parties qui plaisent le plus dans « les deux ; on va faire tout de suite le modèle de ce troi- « sième, d'après lequel on travaillera la pierre (4).

« Monsieur, nous finissons la restauration des corniches du « grand fronton de la colonnade, » écrit-il à Marigny le « 21 septembre suivant ; voilà le tympan prêt à être sculpté ; « M. Coustou pourrait dans l'hiver en faire le modèle d'après « lequel il travaillerait dès le commencement du printemps, de

(1) Blondel, *op. cit.* Ces dessins originaux de Perrault ont été brûlés dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre pendant la Commune, en 1871.

(2) Arch. Nat. O^1 1669.

(3) A. Babeau, *Le Louvre*, *op. cit.*, p. 172.

(4) Lettre de Soufflot à Marigny du 29 mars 1757 (Arch. Nat. O^1 1669.

« manière que dans l'année prochaine on pût défaire l'échafaud.
« Il s'agirait donc de fixer le sujet du bas-relief ; en y rêvant j'en
« ai imaginé un que voici, et que j'ai l'honneur de vous proposer.

« Le Roi serait à peu près dans le milieu ; Minerve
« s'en approcherait, tenant le médaillon de Louis XIV qu'elle
« lui montrerait, en lui présentant la France qui tiendrait un
« dessin du Louvre non achevé et paraîtrait supplier Sa Ma-
« jesté de faire terminer ce bel édifice ; elle serait suivie des
« Arts et de leurs Génies qui s'empresseraient pour l'exécution
« des ordres du Roi. Sa Majesté serait couronnée par la Re-
« nommée que l'on verrait de l'autre côté du bas-relief avec
« Mars, la victoire et les génies de la guerre ; dans le fond l'on
« pourrait représenter une bataille, un siège de ville ou une
« armée qui demande grâce. On pourrait aussi, Monsieur,
« mettre dans la frise au-dessous, qui est fort étendue, une
« inscription en grandes lettres dorées, de plomb ou de bronze,
« qui expliquerait l'allégorie, et sur laquelle je prends aussi la
« liberté de vous proposer mon idée que voici : *A Ludovico*
« *XIV incohatum, atavi exemplo Marti æque quam Minervæ*
« *intentus perfecit Ludovicus XV.*

« Vous m'allez peut-être trouver, Monsieur, mauvais com-
« positeur et mauvais latiniste ; mais ce ne sont, comme j'ai
« eu l'honneur de vous le marquer, que des idées que vous
« pourrez mieux rendre, et qui du moins vous prouveront mon
« zèle pour tout ce qui concerne un édifice dont on vous doit
« l'achèvement, auquel la France prend le plus vif intérêt (1). »

« Je reconnais, Monsieur, lui répond Marigny le 12 octobre,
« dans tout ce qui vient de vous, la noblesse de vos senti-
« ments et de vos idées : le dessin que vous me proposez pour
« le fronton du Louvre porte le caractère de l'un et de l'autre ;
« mais voici mes observations : 1° Ce fronton est très élevé ;
« il demande, pour le relief, de grands objets et une composi-

(1) Arch. Nat. O[1] 1669.

« tion simple, sans quoi tout y serait confus. Le Roi au milieu,
« Minerve d'un côté, tenant le médaillon de Louis XIV, et la
« France tenant le plan du Louvre, suffiraient à l'expression
« de votre idée. S'il reste de la place pour les génies des arts
« on peut aussi les y employer, mais je doute que la Renom-
« mée, Mars, la Victoire, puissent y être admis dans les pro-
« portions que le lointain demande ; à plus forte raison faut-
« il se détacher de l'idée d'un siège ou d'une bataille dans le
« fond. 2° Le Louvre n'est pas seulement l'ouvrage de
« Louis XIV ; ses ancêtres l'avaient fondé ; ainsi l'inscription
« relative à lui seul ne serait pas dans l'exacte justesse ; il me
« semble qu'elle doit marquer les progrès de cet édifice sous
« les rois qui y ont fait travailler. C'est à quoi nous réfléchi-
« rons à loisir (1) ».

L'idée de Soufflot pour le grand fronton du Louvre est donc ajournée, et c'est seulement sous le premier empire que Lemot décorera ce fronton d'un bas-relief à peu près semblable à celui qu'avait rêvé l'architecte (2).

* * *

Il n'est pas plus heureux pour un autre projet. Lorsque François Ier avait fondé les premières chaires de grec et d'hébreu du collège de France sous le nom de collège Royal, aucune salle n'avait été assignée aux professeurs pour y donner leurs leçons ; Henri IV s'était bien proposé d'acquérir les deux collèges de Tréguier et de Cambrai pour élever sur leur emplacement un bâtiment spacieux, on avait bien acquis et démoli en partie les deux collèges sous Louis XIII ; mais les travaux étaient restés inachevés, et les salles de cours

(1) Arch. Nat. O[1] 1156.

(2) Voir dans *Description du Louvre et des Tuileries*, par le comte de Clarac, 1853, p. 409, la description de ce fronton, terminé en 1811.

demeuraient insuffisantes ; en juin 1752, les professeurs suppliaient encore le roi qu'on en construisît deux nouvelles.

Il y a déjà plusieurs années que le garde meuble de la Couronne menace ruine ; on le transfère en décembre 1757 dans l'hôtel de Conti rue des Poulies (1) ; mais ce n'est qu'une installation provisoire et on cherche toujours l'emplacement définitif. Marigny voudrait l'installer dans une moitié du rez-de-chaussée du péristyle du Louvre et dans tout celui de l'aile sur la rivière ; mais le défaut d'argent l'en empêche. Comme on va démolir le collège de Lisieux compris dans l'enceinte du plan de l'église sainte Geneviève et qu'on lui cherche un nouvel emplacement, Soufflot, dans la présupposition que le garde-meuble est vraisemblablement établi à demeure dans l'hôtel de Conti, soumet à Marigny, le 13 mars 1758, une idée qui pourrait donner au Collège Royal plus de lustre qu'il ne lui semble en avoir, et peut-être plus d'utilité : « Il était pro-« bablement assez bien placé, lorsque l'on en commença la « construction qui est restée imparfaite ; je crois qu'aujour-« d'hui il pourrait l'être mieux. Il me paraît qu'il ne tient en « rien à l'Université : par conséquent, Monsieur, je crois qu'il « pourrait être sans inconvénient *extra pomeria universitatis*, « ce qui ne se peut pas, à ce que l'on prétend, pour les collèges « de plein exercice qui en dépendent. La plupart des profes-« seurs sont membres des différentes Académies qui sont dans « le Louvre, ils y enseignent des choses très relatives à ces « mêmes académies, ils sont lecteurs et professeurs royaux « et sous la direction du secrétaire d'Etat qui a la maison du « Roi. Le garde-meuble est vraisemblablement établi pour « toujours à l'hôtel de Conti, parce qu'il ne pourra jamais « avoir dans le Louvre les mêmes commodités ; dans ce cas « ne pourrait-on pas, dans le rez-de-chaussée de ce grand édi-« fice du côté de la rivière, établir les classes du collège royal,

(1) *Mémoires du duc de Luynes* (4 décembre 1757).

« et dans les entresols quelques logements de professeurs ? il
« est à présumer que ces messieurs y trouveraient de l'avan-
« tage, puisqu'il n'y en a qu'un de logé au collège Royal, que
« la plupart des autres en sont logés fort loin, et que ceux qui
« le sont à la bibliothèque du Roi comme M. l'abbé Sollier et
« M. Caperonier se trouveraient bien plus à portée de leurs
« leçons ; il est à présumer aussi que les classes seraient plus
« nombreuses et que ce collège reprendrait son ancienne
« splendeur, étant plus à portée du public et plus sous les
« yeux des supérieurs. Si un pareil arrangement était approuvé
« on pourrait alors acheter des deniers de la loterie le
« collège Royal, et terminer l'acquisition de celui de Cambrai
« qui y est contigu et devait y être joint ; ces deniers seraient
« employés à l'établissement proposé dans le Louvre, et
« avec ce qui serait nécessaire des deniers aussi de la loterie
« on achèverait les bâtiments du collège Royal actuel, et on
« en ajouterait sur celui de Cambrai suffisamment pour y
« établir le collège de Lisieux. Par cet arrangement on épar-
« gnerait, Monsieur, de très grosses sommes qu'il faudra né-
« cessairement que vous dépensiez bientôt pour achever le
« collège Royal sur le terrain de celui de Cambrai dont les
« bâtiments sont, comme vous l'avez vu l'année dernière,
« dans un très mauvais état et même en danger ; l'on place-
« rait le collège de Lisieux dans un endroit fort avantageux,
« et le changement du collège Royal ne coûterait rien au Roi
« et contribuerait à l'achèvement du Louvre. Si vous trouvez,
« Monsieur, que cette idée ait quelque chose qui puisse
« engager à la réaliser, on pourrait faire des estimations du
« collège de Lisieux et de ceux à la place desquels on l'établi-
« rait,et voir quelles seraient les sommes que l'on aurait à pré-
« lever, pendant quelques années,sur celles qui sont destinées
« à la confection du projet de Sainte-Geneviève, pour laquelle
« la destruction de ce collège est absolument nécessaire (1) ».

(1 Arch. Nat. O[1] 1694.

« Si l'établissement de classes dans le Louvre, lui répond « Marigny, se concilie avec la dignité de cet auguste palais, « (et c'est ce qui mérite d'être consulté avec une attention « scrupuleuse), on ne peut que louer votre projet. Mais en « supposant qu'on décide pour, les circonstances présentes du « temps exigent qu'on le laisse mûrir, et qu'on attende que les « choses changent de face pour le proposer ». — « Les cir-« constances en effet ne sont pas favorables au changement du « collège Royal, avoue Soufflot ; mais je ferai toujours à loi-« sir les opérations nécessaires pour y parvenir, au cas qu'il « pût avoir lieu... (1) »

En fin de compte, le projet de Soufflot ne sera pas exécuté, pas plus que celui de transférer le collège Royal dans le bâtiment qui devait faire pendant à la Faculté de droit, sur la place de l'église Sainte-Geneviève. Le Collège Royal restera imparfait jusqu'en 1774, époque à laquelle Louis XVI en ordonnera la reconstruction totale sur les dessins de Chalgrin (2). Elle sera exécutée sur le même emplacement ; ce sont les bâtiments encore debout aujourd'hui, sauf l'aile occidentale contenant la cour romaine élevée en 1831 par l'architecte Letarouilly. — Quant au collège de Lisieux, qu'on a songé un instant à mettre à la place du collège de Louis le Grand devenu libre par l'expulsion des Jésuites, on l'installera dans les bâtiments du collège de Beauvais (3).

*
* *

Soufflot cherche aussi à reprendre les projets de dégagement et d'écarrissement du Louvre qui font partie du *grand dessein* primitif, et que ni Louis XIII ni Louis XIV n'ont pu réaliser. Dès

(1) Arch. Nat. O[1] 1546.

(2) Thiéry, *Guide des voyageurs et des étrangers à Paris*, 1784, t. II, p. 303.

(3) A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, 1893.

le 2 mai 1758 il envoie à Marigny le plan du Louvre et des environs sur lequel il a tracé la rue du Coq de six toises de largeur (1) : « J'en ai conféré aujourd'hui avec M. Gabriel, et « nous avons examiné cet objet tant sur le local que sur les « plans ; il pense comme moi que la largeur susdite sera con« venable, et qu'il faut nécessairement que cette rue soit « d'équerre sur la façade du Louvre. Il serait fâcheux qu'on « manquât cette première occasion de former une rue qui sera « très nécessaire par la suite, surtout quand le Louvre aura « un débouché sur le quai, d'autant plus que depuis la rue de « l'Arbre-Sec jusqu'à celle de Saint-Thomas du Louvre il n'y « en a que de fort étroites et incommodes (2). »

Le 15 juin, Marigny lui répond qu'il est dans l'intention de demander un arrêt du Conseil qui fixe le reculement des maisons à bâtir, depuis la petite place qu'on laissera au devant du Louvre jusqu'à la rue Saint-Honoré, de 18 pieds de droite et de gauche à compter de la ligne du milieu du Louvre, de manière que la largeur de la rue puisse être de six toises et puisse être tirée d'équerre sur le Louvre, comme Soufflot l'établit par le plan qu'il lui a envoyé. Messieurs les Célestins devront reculer leur maison de trois toises, sauf à leur accorder un dédommagement de dix toises carrées : « C'est, dit-il, le véritable moment à saisir » (3). Dans la rue du Coq il y a trois maisons à reconstruire, dont une au sieur Barreau de Chefde-ville, et les deux autres aux Célestins ; Marigny se fait autoriser au travail du roi du 17 septembre à acquérir la maison du sieur Barreau moyennant 23.000 livres « pour en faire

(1) La tortueuse rue du Coq Saint-Honoré, ou plutôt le cul-de-sac bordé de constructions qui, à l'ouest, s'appuyaient sur les murailles du Louvre, ne sera définitivement redressée et alignée que cent ans plus tard ; c'est actuellement la rue de Marengo.

(2) Arch. Nat. O1 1677 A.

(3) Arch. Nat. O1 1105. — Cf. d'autres lettres de Marigny à Soufflot des 17 et 22 juillet, 26 août.

« l'échange avec les portions de terrain dont il est indispen-
« sable de dédommager les Célestins (1). » Il obtient en même temps un arrêt du conseil du 26 décembre 1758, ordonnant formellement, outre l'élargissement de la rue du Coq, « *la for-*
« *mation d'une place depuis le péristyle jusqu'au portail de*
« *Saint-Germain l'Auxerrois, et l'isolement de la face du côte*
« *des Pères de l'Oratoire par une rue parallèle à cette façade,*
« *depuis la rue des Poulies jusqu'à l'angle de la rue Froidman-*
« *teau* » (2), autrement dit la formation de la rue de Marengo, de la place Saint-Germain l'Auxerrois et de la partie de la rue de Rivoli actuelle qui va de la rue du Louvre jusqu'à la place du Palais-Royal. Malheureusement tous ces beaux projets vont être interrompus par la guerre. Le fonds promis de 200.000 livres par an a bien été payé régulièrement en 1755, 1756 et 1757 ; les travaux ont même été poussés avec une telle vigueur qu'il s'est fait plus d'ouvrages que la somme payée ne le comportait ; mais en juillet 1758 le trésor royal interrompt les versements. Soufflot est arrêté en pleine ardeur, alors que Marigny vient de choisir comme devise du jeton des bâtiments du roi en 1757 : « Minerve assise au pied d'un pa-
« lais qui s'élève, tenant d'une main sa lance et de l'autre son
« équerre, avec ces mots : » *utrique intenta*, le palais représen-
« tant le péristyle du Louvre ! » Le dérangement des finances, suite inévitable de la guerre, enlève à ces « zélés patriotes », c'est ainsi qu'on les appelle dans le public, tous les moyens sur lesquels ils avaient compté. Marigny doit donner l'ordre de cesser les ouvrages ; il ne peut qu' « en gémir avec tous les bons citoyens (3) ». Les travaux sont interrompus ; les pierres toutes taillées, destinées au passage du côté de l'Oratoire, at-

(1) Arch. Nat. O¹ 1678A.

(2) Arch. Nat. O¹ 1669.

(3) Lafont de Saint-Yenne, *op. cit.* — Dussausoy, *Le citoyen désintéressé*, *op. cit.*, t. I, p. 123.

tendent dans la cour ; le reste de la partie du Louvre de ce coté n'est pas couvert. Soufflot doit se borner aux choses d'absolue nécessité, et terminer seulement les petites réparations commencées.

* * *

Ne pouvant continuer pour le moment les constructions du *Grand Dessein*, il va du moins procéder à des démolitions qui font partie du programme. Perrault, nous l'avons dit, avait masqué la façade de Le Vau derrière une aile nouvelle sur la rivière, mais il avait laissé celle-ci inachevée, et les deux toits des pavillons de Le Vau, restés debout aux angles, la dépassaient de toute leur hauteur, ainsi que le pavillon ou dôme carré du milieu. Les partisans du « *Grand Dessein* » espéraient bien qu'on les démolirait, et que l'on supprimerait ce dôme qui, dans la cour du Louvre, présentait une masse beaucoup trop pesante. D'ailleurs un des étages supérieurs de la façade de Le Vau, menaçant ruine, était étayé depuis longtemps, et donnait un air de vétusté au palais. « Il serait bon d'y remédier, disait-on, par la seule idée de bienséance, soit en rétablissant à neuf cet étage, soit en le détruisant tout à fait, puisque, suivant le projet de Perrault, il ne doit entrer pour rien dans la disposition générale de tout cet édifice (1) ».

Messieurs des Menus-Plaisirs qui occupent le premier et le deuxième étage sur la cour, à l'est, ont aussi un vaste magasin sous le pavillon ou dôme carré du milieu. Soufflot,

(1) Blondel, *Architecture française, op. cit.* Il donne l'élévation et la décoration de l'ancienne façade de Le Vau au livre VI, chapitre XI, planche 13 et 14. Il en fait la critique, sous le rapport des proportions, y relève des défauts contraires à la sévérité des règles de l'art, et déclare que, « depuis, la décoration des édifices s'est perfectionnée à bien « des égards, et est bien plus conforme à la simplicité et à la convenance. »

en allant visiter leurs locaux, constate le mauvais état du dôme : « Je crois qu'il conviendrait d'en démolir les grandes « cheminées de pierres de taille, et peut-être tout de suite « l'attique qu'il faudra toujours démolir un jour, dit-il à « Marigny le 19 juin 1759. » Celui-ci, au travail du 26 juillet, fait approuver par le roi la démolition des grandes cheminées. En septembre elles sont démolies (1). Mais Soufflot ne touche pas à la toiture du pavillon d'angle sud-ouest où loge M. de Bonneval (2).

En même temps il fait abattre l'ancien garde-meuble de la couronne au coin de la rue des Poulies sur le quai dans le but de découvrir entièrement la colonnade de Perrault, ainsi que les écuries de la reine placées comme le garde-meuble dans la partie de l'hôtel de Bourbon qui n'avait pas été atteinte par l'agrandissement du Louvre et qui tombait en ruine : bâtiments « ignobles et indécents », de l'avis de tous, remontant d'ailleurs au Moyen Age (3) !...

Le 21 juin 1759 Marigny écrit à Gabriel : « Comme nous « allons avoir incessamment les anciens bâtiments de la Poste « aux lettres et que je compte en ordonner la démolition pour « commencer à former la place devant le péristyle du Louvre, « il se trouve une maison entre M. Rouillé et ce bâtiment à « l'usage de la Poste aux chevaux dont il convient que le roi « fasse l'acquisition... Faites un procès-verbal d'estimation ».

(1) Arch. Nat. O[1] 1069 et 1246.

(2) Quarante-cinq ans plus tard, Napoléon, sur l'avis des architectes Percier et Fontaine, continuera cette œuvre, et, pour l'application du troisième ordre de Perrault sur la façade intérieure du midi, fera détruire les hauts reliefs de Paul Ponce sur le corps de bâtiment Charles IX, ainsi que l'originale et exquise décoration de masques, de trophées et d'armes antiques, sculptée vers 1562.

(3) *Mémoires* du duc de Luynes, 4 décembre 1757. — Cf. *Journal de l'avocat Barbier* (20 septembre 1758). — Cf. aussi lettre de Soufflot à Marigny du 9 juillet 1759 (Arch. Nat. O[1] 1546), et les vues de de Machy conservées au musée Carnavalet et au musée de Versailles.

Et le 18 mars 1760 : « Avez-vous pensé, Soufflot, à faire « signifier à M. de Jouy qu'il ait à sortir de l'hôtel des Postes « avant Pâques, et prenez-vous des mesures avec M. Oré pour « raser les deux hôtels ? N'y perdons point de temps : une « chose faite vaut mieux que douze à faire. — On a commencé « aujourd'hui, suivant vos ordres, à travailler à la démoli- « tion de l'ancienne Poste aux lettres, répond Soufflot le « 23 avril, M. Oré y va mettre le nombre d'ouvriers néces- « saires pour que vos intentions soient remplies ».

∴

En attendant la reprise possible des travaux du Louvre, Soufflot s'occupe aussi d'un autre projet.

Il était question depuis longtemps de construire une nouvelle salle de Comédie Française, tout le monde reconnaissant que le capitale du royaume n'avait aucune salle de spectacle digne d'elle. « Toutes les siennes, jusqu'à présent, disait- « on, ont été construites sur le modèle ignoble des premières « qui étaient des jeux de paumes, dans de ridicules emplace- « ments, sans débouchés pour les abords et la retraite des « équipages. C'est dans un bâtiment dont la vétusté annonce « la ruine, celui de la rue des Fossés Saint-Germain où l'on « n'aborde qu'à travers mille embarras, d'où l'on ne sort « qu'en courant mille dangers, que se rassemble trop de fois « par semaine ce que la Nation la plus polie a de plus aimable « et de plus brillant (1). M. de Voltaire l'a bien dit : les an- « ciens Romains ont fait des prodiges d'architecture pour « combattre des animaux, et depuis un siècle nous n'avons

(1) Lafont de Saint-Yenne, *L'ombre du grand Colbert*, *op. cit.*, 1752, p. 38 et s. — Dussausoy, *Le citoyen Désintéressé*, *op. cit.*, t. II, 1768, p. 185-186.

« pas bâti une salle passable pour y représenter les chefs-
« d'œuvre de l'esprit humain. La Comédie Française est le
« spectacle de la Nation ; il n'est personne qui ne sente la
« nécessité d'une salle pour ce théâtre ; il serait à désirer
« qu'elle fût au moins dans le goût des salles de Parme; de
« Naples, de Bruxelles. Les théâtres chez les Grecs et les
« Romains n'étaient-ils pas très considérables, dans leurs
« cités d'ailleurs très peuplées ? Aujourd'hui, même dans la
« plupart des villes d'Italie, ne sont-ils pas deux fois plus
« spacieux que chez nous? Pourquoi dans cette capitale, le
« centre des beaux-arts, et où le goût des spectacles est si
« fort en vogue, ne pas choisir un lieu vaste et pour le monu-
« ment et pour ses alentours? Pourquoi d'ailleurs ne pas
« s'attacher à les rendre magnifiques par leur situation, leur
« disposition et la beauté de leur ordonnance? Qu'on fasse une
« belle salle pour la Comédie-Française, le théâtre des citoyens
« du premier ordre et des hommes de lettres ; un autre pour
« nos opéra, destinée aux hommes du monde et aux gens de
« goût ; que tout y soit traité en grand sans être gigantesque,
« seul moyen de s'attirer l'éloge des étrangers, toujours sur-
« pris de la petitesse de nos spectacles, au milieu d'une aussi
« grande cité (1) ».

Marigny a lu dans l'histoire la grandeur et la magnificence des théâtres des anciens ; dans son voyage d'Italie, il a vu avec Soufflot les vestiges de plusieurs de ces monuments, de forme demi-circulaire ; il a visité et dessiné avec lui les plus beaux théâtres modernes : celui de Tordinona, d'Argentine, d'Aliberti à Rome, celui de l'Académie Philharmonique à Vérone, celui de Saint-Chrysostome et celui de Saint-Samuel à Venise, le théâtre de Parme par le cavalier Bernin, dont il goûte la forme ovale ; celui de Vicence par Palladio ; celui de Turin, celui de Milan, et enfin celui de Reggio dans le Modé-

(1) Blondel, *Cours d'architecture*, t. II (1771).

nois. Il sait qu'on en voit de fort beaux en Angleterre, en Allemagne et ailleurs. Certes, il doit l'avouer, ce n'est point par les théâtres que notre architecture française mérite quelque estime (1).

Il voudrait procurer à Soufflot la gloire d'élever un théâtre à Paris comme il l'a fait à Lyon : « Faites-moi ressouvenir de « causer Comédie-française avec vous », lui écrit-il le 20 septembre 1761. Il eût souhaité pour la nouvelle salle l'emplacement du terrain de l'hôtel de Conti, au bord de la Seine sur le quai des Grands-Augustins : « Non dimenticarvi del nos-« tro pensiere toccante alla Comedia franceze nel palazzo « Conti », lui répète-t-il le 2 février 1763. C'est une situation merveilleuse, en face du Louvre sur l'autre rive du fleuve, près de la pointe de la Cité et du terre-plein du Pont-Neuf ; la Comédie-Française y compléterait un ensemble de perspectives incomparables ; sa façade sur la Seine serait le pendant de celle de l'Hôtel-Dieu de Lyon sur le Rhône conçue par Soufflot vingt ans auparavant. En outre, par la proximité et par l'immense étendue des quais, on aurait les débouchés les plus vastes et les plus sûrs, soit pour les gens à pied, soit pour les équipages. Le projet séduit de plus en plus Marigny.

Mais voici que deux mois après, le 6 avril 1763, un incendie détruit la salle du Palais Royal où l'Opéra est installé, et, en attendant sa reconstruction, Soufflot est chargé avec Gabriel de ménager à l'Opéra une salle de théâtre provisoire sur celui des Machines aux Tuileries (2). La salle des Machines avait été construite par ordre de Louis XIV sur la cour des Suisses, du côté du pavillon de Marsan, pour la représentation des ballets et de la Comédie.

Soufflot va aménager sur la scène, à partir de l'ancien

(1) Blondel, *Architecture française*, livre III, chapitre IV (1756).

(2) Arch. Nat. O1 1683. — Voir A. Babeau, *Le théâtre des Tuileries sous Louis XV et Louis XVI* (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1895, p. 150).

orchestre, une salle nouvelle avec une distribution analogue à celle que l'incendie a détruite au Palais-Royal, afin que les locataires des loges s'y retrouvent, pour ainsi dire, dans les mêmes positions (1). « Qu'elle soit ligne pour ligne pareille à « celle qui a été incendiée, dit Marigny à Soufflot le 21 avril. « J'exige cette précision afin que, si personne n'a plus d'ai- « sance, personne aussi n'ait à se plaindre, et je ne vois que « ce seul moyen d'y réussir (2) ».

Cependant il ne renonce pas à son autre projet ; l'avant-veille le Roi lui a demandé s'il s'occupait vivement du théâtre provisoire à la salle des Machines, en combien de temps il serait fait, etc. : « Vous voyez de là, Soufflot, qu'il faut y son- « ger sérieusement. Le Roi m'a questionné aussi sur mon « projet d'une salle de la Comédie française ; j'ai cru deviner « que l'idée d'un monument intéressant la nation, élevé « sous ses ordres, le flatterait, et qu'il le serait beaucoup si « on lui proposait des moyens qui ne l'obligeassent point « de recourir à son Trésor royal » (3).

Il lui en reparle le 18 mai : « Le Roi m'a encore demandé « si je m'occupais sérieusement de la nouvelle salle de comé- « die et qu'il comptait bien que j'en ferais un monument. Je « ne suis pas inquiet que vous ne justifiiez le choix que j'ai fait « de vous à cet effet, et il faudra, s'il vous plaît, que nous « jasions papier sur table la semaine prochaine : nombre « d'idées me passent par la tête, et comme de raison je les « soumets à votre talent et à vos lumières (4). » Il se souvient du théâtre de Parme ; il voudrait que la forme de la salle fût non pas le demi-cercle, mais la moitié et un peu plus de l'ovale parfait pris dans son grand diamètre : « Vous me direz

(1) Arch. Nat. O[1] 1110.
(2) Arch. Nat. O[1] 1683.
(3) Arch. Nat. O[1] 1252.
(4) *Idem.*

« avec raison qu'il faudrait beaucoup d'argent; commençons « par le plan, le Roi est dans le goût et a l'intention de faire « un monument favorable à lui et à la nation; nos plans une « fois convenus et approuvés par le Roi, nous nous occuperons « des moyens de finance ; le désir de voir exécuter un monu- « ment fera son effet.

Segnius irritam animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta (1).

Soufflot « rumine » des plans ; Marigny les examine le crayon à la main. Une des difficultés est de s'entendre avec l'administration du Garde-meuble provisoirement installé dans l'hôtel de Conti. Quelques jours après Marigny demande à Soufflot que la salle de la Comédie soit placée ainsi que dans le plan qu'il a paraphé, isolée de tous côtés absolument, et que l'on communique à l'entrée par une colonnade tournante, sous laquelle seront placées des boutiques d'un loyer cher : « Il faudra, ajoute-t-il, que l'arcade qui sera sur le quai con- « duise d'une part au parapet qui conduit au Pont-Neuf et au « Pont-Royal, et de l'autre à la Rivière... Il faut laisser aux « comédiens le terrain qu'ils ont à vendre. La salle sera au « Roi, c'est à lui seul à la construire ; les comédiens, du profit « de leur terrain, construiront le théâtre, les machines, et « doubleront les loges d'étoffes, y mettront les banquettes « ainsi qu'à l'amphithéâtre ; et nous nous, construirons la salle, « les logements, le proscenium et les loges avec tous les or- « nements quelconques. Nous causerons à mon retour à Paris ; « ayez ces plans dans votre poche (2). »

Le 8 août, il le presse encore : « Je vous donne, Soufflot, « d'ici au prochain voyage de Fontainebleau et je vous de-

(1) Arch. Nat. O[1] 1252.
(2) Lettre de Marigny à Soufflot de juillet 1763.

« mande : « 1° Deux différents projets en masse pour établir notre « salle de comédie dans l'emplacement de l'hôtel de Conti. « 2° Un à peu près de la distribution générale et de la forme « de la salle d'après les idées que vous me connaissez. 3° Gé- « néralement tous les moyens qui vous passeront par la tête « pour subvenir à la finance d'acquisition, construction, etc. « Réfléchissez qu'il est important que le Roi signe le plan en « masse pendant le Fontainebleau, afin que je puisse pendant « ce voyage dresser mes attaques au Contrôleur général. » De Fontainebleau il lui récrit le 26 octobre : « Malheureuse- « ment pour vous, Soufflot, je suis dans un accès de théâtro- « manie. J'ai ruminé vos plans, j'en suis content à beaucoup « d'égards, mais j'ai 268.497 additions ou changements à vous « demander, lesquelles toutefois je soumets, comme de raison, « à votre acquit et à vos lumières. Vous pensez bien que cela « ne peut faire la matière d'une lettre ; ainsi je serais d'avis « que vous vinssiez ici le 5 novembre pour dîner, et de là voir « *Castor et Pollux* ; le lendemain 6 nous bavarderions tout « à notre aise, et le 7 vous retourneriez à Paris. Mandez-moi « si cela vous convient (1). » Malheureusement le projet va être ajourné, les moyens de finance faisant défaut, et les multiples occupations de Soufflot, d'ailleurs, l'empêchent d'y songer davantage. Il n'en avait pas moins conçu pour la Comédie-Française un de ces temples-rotondes renouvelés de l'antique et de Palladio, dont les grands seigneurs et financiers de la fin du siècle allaient orner leurs parcs, et dont Soufflot lui-même donnait dès cette époque une des premières formules dans les jardins de Marigny, au château de Ménars (2).

(1) Arch. Nat. O[1] 1252.

(2) Nous avons trouvé à la Bibliothèque Nationale (*Cabinet des Estampes*, Va. 262), un *projet d'un théâtre pour la Comédie-Française, situé sur le quai de Conti, dans l'emplacement du jardin de l'hôtel*, sans nom d'auteur. Ce projet rappelle le premier projet d'église Sainte-Geneviève fait par Soufflot en 1757, et sa rotonde de Ménars en 1768. Nous y

Cependant Soufflot, de concert avec Gabriel, a continué la construction de la salle provisoire d'opéra sur celle des Machines aux Tuileries. Grâce à son activité et à son désintéressement, elle est inaugurée le 24 janvier 1764 par la reprise de *Castor et Pollux* de Rameau. Les avis sont très partagés : si l'un vante l'acoustique (1), l'autre dit que « Soufflot, « après avoir fait à Lyon une salle de comédie où l'on n'entend « pas, vient d'en faire une à Paris où l'on ne voit point (2) » ; l'on trouve le parterre trop élevé pour le théâtre, les loges mal construites, les balcons mal disposés, le « paradis si reculé « et si exhaussé qu'on y est dans un autre monde et qu'on « n'y entend rien » (3) ; l'autre se plaint que les petites loges placées sur le théâtre, — *timbales*, *confessionnaux* et *crachoirs*, — masquent la vue d'une partie du parterre et des fauteuils de balcon, et accuse Soufflot d'avoir tout sacrifié à certaines loges de grands seigneurs qui font un effet des plus désagréables, et rendent le public fort mécontent du peu d'égard qu'on a eu pour lui (4).

La salle de Soufflot a été détruite, et les dessins et gravures du temps, ainsi que les gazettes, ne fournissent malheureusement sur elle que des indications fort vagues (5). Trois rangs de loges aux devantures bombées, peintes en vert très clair

verrions volontiers son projet de théâtre en 1763 dont nous venons de parler.

(1) *Mercure de France*, février 1764.

(2) Grimm, *Correspondance*, t. V, p. 453.

(3) Bachaumont, *Mémoires Secrets*, t. I, p. 12.

(4) Collé, *Journal et Mémoires*, publ. par H. Bonhomme, 1868 (t. II, p. 336). — Arch. Nat. O[1] 1683. O[1] 1547[3].

(5) A. Babeau, *op. cit.*, p. 154-155. — Voir page 146 la reproduction d'un plan dressé par Brébion en 1783, donnant les dispositions de la salle de Soufflot. — Quelques estampes de l'époque, — entr'autres une gravure de Gaucher d'après un dessin de Moreau le jeune, représentant l'*Hommage rendu à Voltaire* par le Théâtre-Français le 30 mars 1778, — donnent bien une idée de la disposition et de la décoration des loges, mais ne fournissent aucune indication sur l'aspect de la salle de Soufflot.

avec des ornements d'or d'un très bon genre, étaient soutenus et divisés par des piliers rehaussés d'or et décorés de consoles. Il y avait trente premières loges ; vingt-deux d'entre elles, placées sur les côtés, étaient désignées sous le nom de *lanternes* et séparées du théâtre par deux grands pilastres en forme de termes ; entre les deux tombait la toile, sur le fond damassé de laquelle s'enroulait le chiffre royal en or, enlacé dans des ornements et encadré par une riche « campane ». Les murs étaient tendus d'étoffes dont la couleur était assortie à la peinture ainsi qu'à l'éclat naturel des femmes qui les occupaient ; les soubassements de l'amphithéâtre et des premiers balcons étaient peints en marbre vert campan (1)... — Ici encore Soufflot fait preuve, en dirigeant les peintres décorateurs Dumesnil, Guillet et de Leuze, de cette entente de l'art décoratif que nous avions déjà constaté dans son théâtre de Lyon.

Il y montre également sa science des distributions et de la mécanique : les connaisseurs louent la commodité de la partie supérieure de la salle et le *paradis* qui contient des banquettes en gradins derrière lesquels on a réservé des places pour se tenir debout ; on loue aussi la disposition ingénieuse du plafond de l'amphithéâtre, en mosaïque, de forme circulaire, et dont on peut enlever la clef pour renouveler l'air au besoin. La meilleure preuve, d'ailleurs, que les critiques étaient mal fondées, c'est que la Comédie-Italienne et la Comédie-Française s'empressèrent de demander la jouissance de la salle lorsque l'Opéra alla s'installer, le 26 janvier 1770, dans celle construite par Moreau au Palais-Royal, à peu près sur l'emplacement de l'ancienne salle incendiée en 1763 (2).

(1) A. Babeau, *op. cit.*
(2) *Idem.*

*
* *

Les travaux du Louvre, comme nous l'avons dit, ont été suspendus, mais Soufflot a continué pourtant à y entretenir « une petite quantité d'ouvriers, pour faire connaître au public que le projet de sa confection n'est point abandonné » (1). Enfin la guerre cesse; l'espérance renaît avec la paix ; en février 1765 Marigny se flatte qu'avant dix-huit mois il sera en état de reprendre les travaux du Louvre. Il insiste, au travail du Roi du 15 mars suivant, pour que l'on rétablisse le fonds de 200.000 livres par an : « Avec 100.000 livres de plus chaque « année on regagnerait le temps perdu », dit-il à Louis XV ; mais celui-ci ne répond que par son silence.

Cependant, au cours des années de guerre, Guillaume Coustou, chargé de la décoration sculpturale du Louvre, y a exécuté de nombreux ouvrages. Au grand fronton de la face intérieure du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, il a fait un globe rayonnant orné de trois fleurs de lis entouré du collier des ordres du roi, et supporté par deux anges tenant une guirlande et couchés à demi sur des nuages entremêlés de rayons, de palmes et de lauriers (2).

Il a sculpté aussi l'entablement au-dessus des huit colonnes qui portent le fronton. Au pavillon nord de la colonnade du côté de la rue Saint-Honoré, il a exécuté, à la cimaise de la corniche, des têtes de lion en gargouille, — huit à la façade sur la rue des Poulies avec son retour sur la colonnade et dix à la façade sur la rue Saint-Honoré, — ainsi que quatre grands médaillons en pierre de Saint-Leu sur la face de la rue Saint-

(1) Cf. une lettre de Marigny du 31 décembre 1759

(2) Les anges subsistent encore, mais le globe aux armes de France a été remplacé par un coq gaulois, placé dans un cercle formé par un serpent qui se mord la queue (A. Babeau, *Le Louvre*, *op. cit.*).

Honoré et son retour, couronnés par de grandes têtes de lion qui tiennent des guirlandes tombant des deux côtés des médaillons et des rubans (1). Il a sculpté l'entablement du grand avant-corps du milieu du côté des Pères de l'Oratoire avec deux têtes de lions, et, au vestibule du pavillon sous le passage vis-à-vis la rue du Coq, douze chapiteaux ioniques en pierre tendre sur les colonnes isolées. En outre il a orné de chapiteaux ioniques et corinthiens, de modillons, de consoles, de rosettes, de quarts de ronds en oves, de frises en rinceaux, d'archivoltes, de guillochis, de couronnes et de bâtons royaux, de chiffres, de trophées et de branches de lauriers, les faces extérieures et intérieures des ailes orientale et septentrionale de la cour (2).

Ainsi, malgré la suspension des gros ouvrages, les travaux n'ont pas été totalement interrompus. En résumé, depuis 1755, toute une partie du Louvre a été continuée et élevée d'un troisième ordre au niveau des constructions extérieures de Perrault, « dans toute la partie en équerre depuis et y compris « le gros pavillon de la colonnade jusques et compris le

(1) Voir dans l'ouvrage de Planat, *Le style Louis XIV*, les planches.

(2) A l'intérieur de la cour il sculpte des modillons pour 5.260[l] ; des frises en rinceaux pour 9.060 l., des chambranles en lauriers pour 6.480 l.; des chapiteaux ioniques isolés en pierre tendre pour 8.400 l. ; des chapiteaux de colonnes corinthiennes engagées, en pierre tendre, pour 12.400 l., etc. (*Ouvrages de sculpture faits au Louvre par M. Coustou en 1757, 1758, 1759, etc., réglés et arrêtés par Messieurs les officiers des bâtiments du roi Gabriel, de Cotte et Soufflot*, à 80.127 l. 63 s., le 20 novembre 1764. Arch. Nat. O[1] 1669[4]) — Cf. aussi Arch Nat. O[1] 1579. Une somme de 10.000 livres à compte sur ses ouvrages, proposée sur les fonds de l'exercice 1763, sera ordonnancée en faveur de Coustou le 7 juin 1767, payable en contrats sur la Bretagne. Sur l'exercice 1769 3.000 livres d'acompte lui seront ordonnées, le 9 juillet de la même année (Arch. Nat. O[1] 1669). — Voir dans l'ouvrage de Planat : *Le Style Louis XIV*, la planche 69 qui reproduit le détail de la colonnade, avec les chapiteaux et les têtes de lion exécutés par Guillaume Coustou le fils pendant la guerre de Sept ans.

« pavillon du milieu et arrière-corps du côté des Prêtres de « l'Oratoire » (1). Avant Soufflot, les murs du troisième ordre n'étaient qu'à moitié élevés, là où ils existaient ; toute la partie orientale de l'aile nord était inachevée ; c'est donc lui qui a fait élever les murs de face de toute cette partie jusqu'à l'avant-corps, mais sans fronton, sans couvertures et sans ouvrages intérieurs. — C'est également lui qui a donné le plan du vestibule du pavillon, sous le passage ; c'est un prostyle de la plus grande élégance, décoré de colonnes ioniques isolées dont Coustou, comme nous venons de le dire, a sculpté les chapiteaux (2). Ainsi, malgré la décoration impériale d'abeilles et de chiffres napoléoniens, surajoutée plus tard, ce passage est une conception de Soufflot pendant la guerre de Sept ans.

Quant à l'exécution du troisième ordre qui doit remplacer dans la cour du Louvre l'attique de Pierre Lescot, Soufflot l'a dirigée d'accord avec Gabriel. Ce n'est guère d'ailleurs, qu'une répétition du premier étage tel que l'a établi l'architecte de la Renaissance. Gabriel et Soufflot, ne pouvant point enchérir sur la richesse de l'ordonnance composite du premier, ont jugé à propos de laisser à l'étage principal de Lescot la supériorité de luxe et de richesse que lui donne cette frise composée de festons et de petits génies qu'on y voit sculptés avec beaucoup d'art ; ils se sont contentés d'introduire et de répéter dans l'étage supérieur, mais seulement avec plus de légèreté, l'ordre corinthien du rez-de-chaussée ; ils se sont conformés aux mêmes ouvertures de fenêtres et leur ont donné les mêmes chambranles. Reproduisant avec fidélité les petits avant-corps du dessin de Lescot qui règnent au rez-de-chaussée comme au premier, il se sont permis seulement d'en isoler les colonnes, ce qui met quelque variété dans cette répétition. L'entablement dont ils

(1) Arch. Nat. O[1] 1677B.

(2) Arch. Nat. O[1] 1669[4]. — Soulavie, *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon..*, (rédigés par le comte de Mirabeau).

ont couronné toute cette masse n'a rien de remarquable, non plus que la balustrade au dessus, établie sans doute pour faire arriver l'édifice intérieur à la même élévation que son extérieur (1).

Quant au développement de la façade du côté de la rue de Rivoli, il a un aspect mâle et sévère qui rappelle les bâtiments de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Soufflot, tout en respectant le dessin de Perrault, a su, dans l'exécution, mettre sa marque (2).

⁂

Il faut cependant prendre un parti : les échafauds, exposés depuis plusieurs années aux vicissitudes des saisons, commencent à menacer ruine : « Il conviendrait, écrit Soufflot à « Marigny le 18 mars 1767, de les démonter et d'en vendre « les bois. Cela devient de plus en plus nécessaire ; depuis cet « hiver les bois sont encore plus pourris, et au point que je « crains des accidents. » Ne pouvant appliquer aucun fonds à la continuation des ouvrages, Marigny fait approuver par le Roi la suppression des échafauds en charpente ; son intention est de les vendre au plus offrant et dernier enchérisseur. Il fait part de sa décision au nouveau contrôleur général, M. de Laverdy ; mais celui-ci l'engage à différer encore quelque temps, espérant pouvoir, dans l'année suivante, trouver un moyen de lui fournir des secours. Soufflot pense que « l'on « pourrait défaire toute la partie de l'intérieur du côté de « Saint-Germain-l'Auxerrois, parce que, la sculpture du « fronton étant faite, le reste pourrait se faire avec des écha-

(1) Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des œuvres des plus célèbres architectes*, tome II, p. 315. — Voir dans l'ouvrage de Planat, *Le style Louis XIV*, la planche 72, montrant le raccordement du troisième ordre et de l'attique dans l'angle nord-ouest de la cour Carrée.

(2) Soulavie, *op. cit.*

« fauds moins considérables. On peut aussi défaire la partie en
« retour, dans l'intérieur, jusqu'à l'avant-corps du côté de
« l'Oratoire. Mais la sculpture du fronton de cet avant-corps
« n'étant pas faite, non plus que celle de l'avant-corps exté-
« rieur en face de la rue du Coq, il croit qu'il convient de
« laisser subsister les échafauds qui sont au-devant, ainsi que
« celui de l'avant-corps de la colonnade, et de réparer ces trois
« parties avec portion des bois de celles que l'on défera, et de
« vendre le restant ; dans ce cas cependant il sera nécessaire
« d'appliquer des fonds aux sculptures de ces trois frontons,
« pour profiter de l'état dans lequel on aura mis ces parties
« des échafauds » (1).

En même temps, d'accord avec Marigny, il songe à reprendre le *grand dessein* traditionnel et centralisateur de Colbert dont nous avons déjà parlé, celui d'une Académie générale qui rassemblerait au Louvre, dans un même groupement, des savants de toutes sortes dont la Bibliothèque du Roi serait le rendez-vous commun. Le projet centralisateur de Colbert n'avait pas été réalisé ; mais on avait continué d'y songer ; Louvois n'avait-il pas projeté de décorer la place Vendôme de bâtiments où l'on pût placer magnifiquement la Bibliothèque Royale, les Académies, l'hôtel des Monnaies, les Ambassadeurs Extraordinaires ? L'architecte Robert de Cotte n'avait-il pas fait des projets d'installation de la Bibliothèque du Roi au Louvre, avec devis prévus pour les années 1720, 1721 et 1722 ? (2). On n'avait rien exécuté, mais toutes ces idées étaient restées dans l'aïr, et toutes les Académies étant installées au Louvre, il n'y avait plus qu'à y transférer la Bibliothèque du Roi qui s'y trouvait primitivement. Elle occupait depuis 1721, la partie de l'ancien hôtel Mazarin appelée *hôtel de Nevers*, — soit le fond de la cour d'honneur de la Bibliothèque Nationale actuelle (3) — du

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

(2) P. Marcel, *Inventaire des papiers de Robert de Cotte, op. cit.*, p. 51.

(3) Remaniée au XIX[e] siècle.

côté de la rue de Richelieu ; de l'avis général la distribution du bâtiment était défectueuse pour les dégagements, les issues et les communications. Soufflot envoie à Marigny, le 28 septembre 1767, un *Mémoire sur l'établissement de la Bibliothèque du Roi dans le Louvre* : « Au premier étage du Louvre « du côté de la rivière, on pourrait former quatre grandes ga- « leries réunies par un salon immense et terminées par deux « autres presque aussi vastes. Si l'on donnait après cela à ces « grandes pièces une hauteur convenable, on pourrait les « éclairer par les fenêtres du second étage, et placer des livres « de tous les côtés dans des armoires dont la hauteur serait « au moins égale à celle des armoires de la bibliothèque ac- « tuelle ; et pour lors tous les livres que contiennent aujour- « d'hui les salles marquées A1 sur le plan pourraient être « contenus dans les deux seules galeries du côté de la rivière « marquées A2 sur le plan du Louvre.

« Quant à la magnificence, le seul coup d'œil du plan l'in- « dique, et il est aisé de voir que les salons et les galeries se- « raient susceptibles, vu leurs étendues et leur élévation, de « toute la décoration qu'on y voudrait mettre. La moitié de la « colonnade, dans laquelle on entrerait par le premier salon, « procurerait une promenade couverte très agréable et très « commode pour les savants, dans les moments où ils vou- « draient prendre l'air. L'escalier principal serait fort vaste, « et conduirait ainsi qu'à la bibliothèque aux salles du Grand « Conseil, si on l'établissait dans les pièces D qui lui ont été « destinées ; ou, si on ne l'y établissait pas, à un beau loge- « ment pour le bibliothécaire, au-dessus duquel on en pour- « rait pratiquer d'autres pour différents officiers de la Biblio- « thèque.

« Pour parvenir successivement à cet arrangement, il fau- « drait déplacer l'Académie des sciences, la salle de la Marine, « celle de la Varenne du Louvre, et les archives qui sont au- « dessus. Mais il n'y aurait qu'à gagner pour ces différents dis-

« tricts qui n'ont ni l'étendue ni les commodités nécessaires ;
« on pourrait donner pour les archives toutes les pièces du
« rez-de-chaussée, depuis le grand escalier de la bibliothèque
« jusqu'au pavillon du milieu du côté de la rivière. On aurait
« une cheminée dans la première pièce où se ferait le travail ;
« cette pièce serait voûtée ainsi que toutes les autres, et on en
« élèverait le carrelage de cinq marches pour éviter l'humi-
« dité. La Varenne du Louvre, n'exigeant pas beaucoup
« d'étendue, se placerait aisément plus commodément qu'elle
« n'est placée. Quant à l'Académie des sciences, à la salle de
« la Marine, et aux cabinets destinés à renfermer ce qui était
« dans ceux de M. d'Ons-en-Bray, il faudrait y destiner le pre-
« mier étage marqué F, tant au-dessus de l'Académie fran-
« çaise et des Belles-Lettres qu'en retour du côté de l'Oratoire
« jusqu'à l'Académie d'architecture. A l'entrée serait le loge-
« ment du concierge marqué F1, ensuite la salle d'assemblée
« et les cabinets de curiosité marqués F2 sur le plan ; et au
« rez-de-chaussée du côté de l'Oratoire, la salle de la Marine
« et la Varenne du Louvre. On aurait encore du côté de la
« rivière la moitié du rez-de-chaussée et des entresols ; on y
« pourrait placer des dépôts de la bibliothèque ou d'autres qui
« exigeraient de la sûreté et dans lesquels on n'eût pas besoin
« de cheminée, parce qu'il convient de n'en placer aucune au-
« dessus de la bibliothèque. *Par cette disposition les trois*
« *quarts du Louvre ne seraient destinés qu'à des objets pu-*
« *blics* ; et il n'y aurait de logements que du côté de l'Oratoire,
« où il est bien plus aisé d'en pratiquer sans dégrader le
« Louvre que dans les autres parties de ce superbe édi-
« fice (1). »

Marigny est enchanté du projet de Soufflot, il en fait part à M. de Laverdy et obtient du Roi, le 3 janvier 1768, un travail à Versailles où le contrôleur général veut bien intervenir.

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

« Indépendamment, dit le directeur des Bâtiments au Roi,
« que jamais situation ne fut plus avantageuse pour une
« bibliothèque telle que celle de Votre Majesté, par son
« exposition en plein midi et au très grand air, il se trouve
« encore des avantages considérables, tels que celui d'avoir
« le double de terrain qu'à la bibliothèque actuelle, d'être
« à portée de toutes les académies qui se trouveront
« réunies dans le Louvre, d'être établie entre de gros murs
« dont l'épaisseur, la bonne construction et l'ancienneté
« ôtent toute crainte d'humidité et rassurent sur les in-
« convénients du feu, (d'ailleurs il n'y aura aucune chemi-
« née), d'avoir bien plus de facilité pour les arrivées, parce
« que non seulement je prierai Votre Majesté de m'autoriser
« à la destruction du jardin de l'Infante pour que l'on puisse
« entrer au Louvre par le quai, mais encore je la supplierai
« que les quatre grandes entrées du Louvre soient et restent
« ouvertes en trois arcades jour et nuit, ainsi que cela est à la
« place Royale. Alors la cour du Louvre deviendrait une très
« belle place, au milieu de laquelle on pourrait ériger la statue
« pédestre de Votre Majesté qui se trouverait au milieu des
« sciences et des arts qu'elle protège et qu'elle fait fleurir, et
« au milieu du Louvre abandonné depuis tant de temps, res-
« tauré et fini sous son règne.

« En abandonnant l'idée d'établir le Grand Conseil au
« Louvre et en le laissant où il est depuis plusieurs années
« et où l'on pourrait l'arranger encore mieux qu'il n'est, on
« proposerait à Votre Majesté d'y substituer les logements de
« M. Bignon, bibliothécaire, ainsi que des personnes dont le
« service exige qu'elles soient logées à portée de la Biblio-
« thèque ; et en conservant cette idée on établirait M. Bignon
« et autres dans la partie gauche de la face qui donne sur la
« petite place du Louvre, ne devant y avoir aucune cheminée
« dans toute la partie occupée par la Bibliothèque. La belle
« terrasse de la Colonnade communiquerait à la Bibliothèque

« et servirait de promenade aux savants et aux étrangers qui « viennent la visiter. L'emplacement de la bibliothèque ac- « tuelle et de la maison de M. Bignon se trouve dans le quar- « tier de Paris le plus cher et, divisé en différents lots, on en « retirera la très majeure partie de ce que coûteront le trans- « port et l'établissement de la Bibliothèque au Louvre, et on « y gagnera la restauration si désirée du plus beau monument « qu'il y ait en Europe

« Dans le dessous de la Bibliothèque et dans toute l'étendue « qu'elle occupera, il y aura des galeries en entresols, tant « pour les manuscrits précieux que pour les différents dépôts « qui sont nécessaires. Au-dessous desdits entresols on éta- « blira des dépôts qui n'exigent point de cheminées et pour les- « quels il est payé en divers endroits des loyers considérables.

« On pourra quant à présent s'occuper du haut et respecter « la partie occupée par M. le duc de Nevers, à la mort du- « quel Votre Majesté sera très humblement suppliée de vou- « loir bien donner des ordres à M. le comte de Saint-Floren- « tin pour faire vider les lieux par tous ceux qui se trouveront « sur le terrain, depuis le pavillon de la colonnade du côté de « la rue Saint-Honoré jusque et en retour au gros pavillon « d'entrée du côté de la rue Froidmanteau (1). — *Mon inten-* « *tion est que ma Bibliothèque soit au Louvre* », écrit Louis XV de sa propre main au bas du mémoire (2).

(1) Le pavillon dit *de l'Horloge*.

(2) Arch Nat. O[1] 1069. — Cf. *Mémoires secrets de Bachaumont*, 11 janvier 1768. — Cf. aussi les fragments écrits par Mirabeau au donjon de Vincennes, compilés et publiés par Soulavie en 1792, comme *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, pair de France* : « Le garde des sceaux « Chauvelin avait arrêté le projet de la galerie des plans. Le 4 jan- « vier 1768, M. de Marigny fit arrêter par Louis XV ce plan d'une ma- « nière irrévocable *sans frais* ; pour cela on vendait le local de la bi- « bliothèque du roi aux fermiers-généraux pour y transporter leur hôtel « (*spelunca latronum*), qui croule, et la douane où les grandes voitures « ne peuvent aborder sans risquer d'écraser les passants et les mar- « chandises ; tout arriverait commodément par les boulevards, la rue de

Marigny veut « battre le fer pendant qu'il est chaud » : « Donnez-moi les plans relatifs à la Bibliothèque », écrit-il aussitôt à Soufflot. « Quand me direz-vous les fonds à demander « relativement au Louvre avec M. Gabriel. Dites-moi dans quel « temps positivement. — J'y vais songer, répond Soufflot le « 12 janvier ; mais pour toutes les opérations que vous dési- « rez, j'aurais besoin que vous me rendissiez les plans dont « vous ne me donnâtes pas le temps de faire des doubles quand « vous me les demandâtes au mois d'octobre dernier. » Il se met avec ardeur au travail, malgré les incommodités dont il souffre chaque jour davantage.

Le 30, il lui envoie un trait de la Bibliothèque de la Minerve à Rome, en le priant de demander au directeur de l'Académie, le peintre Natoire, d'en faire faire les dessins tout de suite... Gabriel voudrait bien s'occuper aussi de l'affaire ; mais Marigny veut absolument la réserver à Soufflot : « M. Ga- « briel s'est effectivement trompé lorsqu'il vous a dit être « chargé par moi des dessins pour la nouvelle bibliothèque du « Louvre, lui dit-il, c'était seulement les masses qu'il avait « faites relativement au vieux Louvre, et non les dessins d'une « bibliothèque, que je lui avais demandés. Je suis très con- « tent de ceux que vous m'avez montrés, et vous n'avez pour « le présent autre chose à faire qu'à les suivre et à en faire « faire les doubles (1). »

Soufflot a également réfléchi sur les moyens de finance ; il les propose le 6 février à Marigny, qui les communique aus-

« Richelieu, et Paris se trouverait dégorgé. L'argent du produit de cette « vente du terrain de la bibliothèque finissait le Louvre, c'est-à-dire « qu'on établissait, le long du jardin de l'Infante, depuis la colonnade « jusqu'à la galerie d'Apollon où sont les *batailles d'Alexandre*, les livres « du roi dans deux galeries parallèles éclairées par en haut ; livres, es- « tampes, manuscrits, médailles et cabinets dans les croisées, pour y « copier ce qu'on voudrait ; le tout lié par des salons dans les pavillons « du milieu et d'angles. »

(1) Arch. Nat. O¹ 1547.

sitôt au contrôleur général avec les plans et les dessins de Soufflot. Il lui fait remarquer les différents avantages de son projet de vente de la bibliothèque actuelle aux fermiers généraux : d'abord la somme de 1.700.000 livres qu'on en tirerait serait employée à installer les livres du roi au Louvre. En second lieu les fermiers généraux pourraient, de la bibliothèque actuelle, faire une très belle douane, dont l'entrée serait sur la rue Colbert où l'on formerait une petite place en sacrifiant la maison occupée par M. l'abbé Barthélemy, au moyen de laquelle les rues Vivienne et de Richelieu ne seraient jamais embarrassées. Les fermiers généraux pourraient trouver dans le reste un très grand hôtel des Fermes. En troisième lieu on vendrait le terrain de l'hôtel des Fermes actuel et celui de l'hôtel du Tabac, on percerait une rue sur leur emplacement, et ce serait un acheminement vers ce « percé des Tuileries au Louvre » auquel on songe depuis Louis XIV, que le public appelle de tous ses vœux, et qui paraît maintenant d'autant plus désirable que l'Opéra va être établi et fixé dans ce quartier.

Marigny est enchanté : il presse Soufflot tant qu'il peut. Celui-ci, d'autre part, prévoyant le déplacement des artistes du Louvre, reprend un projet dont il a déjà entretenu Marigny les années précédentes, pour clore d'une manière plus régulière la partie du jardin du Luxembourg du côté de la rue d'Enfer, et y établir des basses-cours et des logements pour les plus habiles artistes de l'Académie Royale de peinture et sculpture. Le 28 février il lui envoie le plan d'une des douze maisons que l'on peut faire aux dépens du jardin, sans le gâter et même en le rendant plus agréable ; avec soixante mille livres données en trois années consécutives, il se fait fort d'avoir d'ici à trois ans ces douze maisons, celle du suisse du jardin et celle du portier du nouvel établissement.

Marigny continue à mettre au courant le contrôleur général ; celui-ci lui dit qu'il s'occupe sérieusement de ses projets

pour l'achèvement du Louvre en commençant par le transport de la bibliothèque de Sa Majesté... Mais ce ne sont que des promesses ; les mêmes obstacles vont encore surgir : l'inconstance, le fléchissement des volontés du Roi et des ministres, l'entraînement des habitudes, la résistance des intérêts et des égoïsmes, enfin et surtout l'irrémédiable désordre des finances. On est écrasé par l'arriéré, et cependant le déficit annuel persiste, le Roi ne fait rien pour ramener les dépenses aux recettes et veiller à la spécialisation des crédits, cette condition première de la stabilité de nos budgets modernes : « *Le désordre des finances... Le malheur des temps... Il faut* « *attendre des temps plus heureux...* Voilà les formules qui couvrent tous les papiers de l'administration.

Marigny fait une nouvelle démarche auprès du nouveau contrôleur général, M. d'Invau, en janvier 1769 : « Je puis « vous assurer, Monsieur, que la somme que vous destinez « au Louvre y sera scrupuleusement employée ; et c'est pour « cet effet qu'il est à propos qu'elle ne soit point confondue « avec les fonds ordinaires des bâtiments, et qu'elle soit payée « par ordonnance particulière à l'instar des fonds destinés « pour la salle de spectacle de Versailles. J'espère que vous « reconnaîtrez dans cette proposition un effet de l'envie que « j'ai de me mettre dans une sorte d'impossibilité d'intervertir, « pour quelque motif que ce soit, la destination de cette « somme. »

Le contrôleur des finances promet un fonds de 100.000 livres par année payable par mois à raison de 15.000 livres à partir de février, « sous la condition de ne point intervertir cette destination sous quelque prétexte que ce puisse être » ; l'argent reparaît, on va pouvoir reprendre les travaux du Louvre. Gabriel et Soufflot rédigent un mémoire le 14 juillet : « Nous « proposons que l'on commence, eu égard à l'intérêt public, « par la construction de l'aqueduc qui doit traverser le Louvre « pour recevoir les eaux de la ville, si celui à faire par ladite

« ville a lieu. Que l'on achève de couvrir l'arrière-corps en-
« suite du gros pavillon du côté des Prêtres de l'Oratoire,
« dont les murs sont faits à neuf et dépériraient si on les
« laissait plus longtemps exposés à l'injure du temps. Que l'on
« élève le troisième ordre des murs de face du côté de la cour
« adossé au péristyle, (partie du bâtiment dans laquelle le
« Grand degré de la Bibliothèque et du Grand Conseil doit
« être construit). Qu'il soit ordonné des études, modèles et
« ébauches du grand fronton extérieur du péristyle et tables
« au-dessous du milieu de la colonnade, ainsi que des dessins
« et modèles pour le fronton intérieur du pavillon des Prêtres
« de l'Oratoire (1). Et définitivement que l'on achève la ba-
« lustrade et le pavé de dalles de la moitié de ladite colonnade
« qui est couverte et qui pâtit par l'injure du temps. Voilà les
« parties qui nous paraissent les plus urgentes, et desquels on
« peut faire un choix qui cadre avec la quantité de fonds que
« M. le marquis de Marigny a obtenus. L'exposé ci-dessus
« fournira une suite de plusieurs campagnes ; et dans le cas
« où la ville ferait en 1770 son aqueduc, l'on suspendrait
« l'exécution des parties les moins pressées susdites pour
« appliquer les fonds à la construction de celui de l'intérieur
« du Louvre » (2).

On recommence les travaux ; malheureusement, le contrô-
leur général juge à propos de suspendre, en août, le paie-
ment des 15.000 livres par mois (3). L'entrepreneur Pécoul
a déjà fait de fortes avances, il lui est impossible de con-
tinuer si on ne le secourt point. Le virement des fonds
du Louvre sur les travaux de Compiègne ne peut sans
doute être évité par Marigny, car les paiements sont sans

(1) Voir, pour la description de ces frontons exécutés seulement sous le Premier Empire, la *Description du Louvre*, par le comte de Clarac, *op. cit.*, p. 410.

(2) Autographe de Gabriel (Arch. Nat. O[1] 1677B).

(3) Lettre de M. d'Invau du 31 août.

cesse ajournés, et réclamés par Soufflot en octobre, en novembre, en décembre... Cependant M. d'Invau est remplacé au contrôle général par l'abbé Terray ; aussitôt Marigny, les 26 et 27 décembre, lui expose la pénurie des bâtiments du Roi et spécialement les besoins des travaux du Louvre. Terray, le 4 janvier, lui promet pour la fin de chaque mois les 15.000 livres convenues (1); mais il ne peut, lui non plus, tenir sa promesse, ce qui explique la lenteur, puis l'interruption des travaux, et les plaintes répétées de Soufflot qui se voit acculé à une situation sans issue... Il a déjà informé plusieurs fois Marigny de l'état des échafauds, et de la nécessité ou de s'en servir en les réparant, ou de les vendre et les démolir ; diverses circonstances l'en ont empêché, et surtout l'espérance de voir continuer les versements de fonds qu'on avait commencé de faire chaque mois. Si cette espérance est absolument évanouie, il croit nécessaire de déterminer la démolition des échafauds ; sans quoi il pourrait arriver des accidents qui exciteraient de justes plaintes. C'est un parti fâcheux ; mais il croit qu'il faut le prendre (2). Et il se voit obligé, en août 1770, d'adjuger les échafauds du côté de la colonnade et ceux de l'intérieur de la cour à Gérôme Sandrier, qui va les démolir à ses frais (3). Pourtant il ne perd pas encore l'espoir de reprendre un jour les travaux (4), bien qu'il ne reçoive plus, dès lors, que des sommes absolument insignifiantes du trésor royal.

(1) Arch. Nat. O[1] 1669.

(2) Lettre du 16 juin 1770 (Arch. Nat. O[1] 1554).

(3) Lettre de Marigny à Soufflot du 30 août 1770 (Arch. Nat. O[1] 1121).

(4) Lettre à Marigny du 15 juillet. Lettre à Cuvillier du 11 août 1772 (Arch. Nat. O[1] 1554).

* * *

A cette époque le bruit court que le Dauphin, — [illegible] du futur Louis XVI, — a l'idée de venir habiter aux Tuileries à la mort de son père : « Il établirait, dit-on, les quatre secré-« taires d'Etat dans les quatre pans coupés de la place Ven-« dôme ; le contrôleur général serait en face de la Chancelle-« rie ; on ouvrirait les couvents des Capucins et des « Feuillants (1), pour que des Tuileries on vît, dans une ligne « droite, et les boulevards et les statues de Louis XIV. On « continuerait cette ligne droite en coupant des arbres des « Tuileries et en y traçant une allée, ce qui développerait la « Seine et ajouterait le spectacle de l'eau. Les ministres vien-« draient au château des Tuileries par la terrasse ou par une « rue parallèle » (c'était déjà l'idée de la rue de Rivoli en « germe). Les bureaux et dépôts des minutes auraient été « inhérents à chaque département, grande amélioration. Su-« perbe projet de tout centraliser à Paris, quand même le Roi « ne voudrait pas y demeurer ».

Toutes ces idées centralisatrices, qui datent de Louis XIV, ont la faveur du public. Est-il vrai, comme on le dit, qu'en 1769 et 1770 des plans originaux de la main de Perrault, faits par ordre de Colbert pour lier la colonnade du Louvre avec les Tuileries, sont remis avec les corrections de Soufflot à M. de Mercy, qui visite tout par lui-même et en rend compte à Madame la Dauphine ? (2) Ce qu'il y a de certain, c'est que rien n'aboutit, et que Marigny et Soufflot doivent se borner à des installations partielles et provisoires. D'ailleurs le projet

(1) Le couvent des Feuillants, supprimé en 1790 et détruit en partie en 1804, se trouvait sur l'emplacement des rues actuelles du *Mont-Thabor*, de *Rivoli* et de *Castiglione*.

(2) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon.*, *op. cit.*, tome X, p. 257 et s. — Cf. aussi *Journal* et *Mémoires* du marquis d'Argenson.

plus ou moins vague dans l'esprit du Dauphin, — projet repris plus tard par Marie-Antoinette, — de fixer le Roi aux Tuileries « selon le vœu de la Nation », se serait heurté, s'il se fût précisé, à l'impossibilité matérielle de faire des réparations trop considérables. Les appartements royaux des Tuileries, restés vingt-sept ans sans être occupés, sont aménagés tant bien que mal pour l'installation du Dauphin et de la Dauphine qui viennent y séjourner en juin 1773 ; mais Soufflot doit y faire mettre des étais..... (1) Symbole saisissant de cette monarchie « étayée » jusqu'au jour où, malgré tout, elle s'écroulera !.....

*
* *

Dans les divers projets de centralisation au Louvre, on avait toujours compris celui d'y rassembler les différents dépôts des papiers du Gouvernement. Dès 1755 Marigny projetait de destiner l'attique d'une partie de la colonnade et de toute l'aile sur la rivière à recevoir le dépôt des Finances, celui des Affaires Etrangères et celui des Bâtiments ; mais sur ce point encore lui et Soufflot doivent se borner au *statu quo*, ou se contenter de l'améliorer.

Les archives des Affaires Etrangères étaient installées au deuxième étage, sous la calotte du gros pavillon de l'Horloge, au-dessus de la chapelle placée sur la voûte de la porte Royale ; mais en 1763 elles sont transférées à Versailles dans un hôtel construit spécialement ; à leur place Soufflot installe le dépôt des papiers de la Maison du Roi et du département de Paris.

Les idées de centralisation et de codification des archives font du progrès à cette époque. L'avocat des finances Moreau ne vient-il pas de faire agréer au contrôleur général Bertin, en

(1) Arch. Nat. O^1 1682 et 1554.

1762, la création d'un « dépôt où seraient recueillis les titres « et les documents de notre histoire, d'un cabinet des « Chartes où serait rassemblée, en vue de leur publication, « la copie de tous les documents relatifs à l'histoire de « France? » Dans le grand projet de Soufflot que Marigny a fait approuver par Louis XV le 3 janvier 1768, toutes les pièces du rez-de-chaussée, depuis le grand escalier de la bibliothèque jusqu'au pavillon du milieu du côté de la rivière, étaient, comme nous l'avons vu, destinées à des dépôts d'archives. Les anciens dépôts des lettres et papiers de la Chambre des comptes (1), (que Gabriel avait reconstruite sur les ruines des bâtiments du Palais de Justice qu'elle occupait), étant absolument remplis, l'abbé Terray demande à Marigny, en 1770, s'il n'y aurait pas dans le vieux Louvre quelque emplacement propre à y former un nouveau dépôt (2).

Marigny consulte Soufflot le 1er mai (3). Celui-ci songe toujours à centraliser les archives de la Couronne ; il a une idée grandiose : « Je crois que rien ne cadrerait mieux avec le « dépôt général des meubles de la Couronne que celui des « chartes et des différents titres et papiers renfermés tant dans « le Louvre que dans d'autres endroits. L'étendue du ter- « rain qui reste derrière la façade de la place du Roi du côté des « Champs-Elysées fournira, je crois, de quoi satisfaire à tout. « Les bâtiments à faire pour des dépôts sont peu coûteux, et la « dépense qu'ils occasionneront servira à terminer une place « qui ne devrait pas rester plus longtemps dans l'état où « elle est » (4).

Ainsi, des deux beaux monuments de la place Louis XV,

(1) Incendiés en 1737.
(2) Lettres des 5 janvier, 18 février et 12 avril 1770.
(3) Lettre de Marigny du 1er mai 1770 (Arch. Nat. O1 1121).
(4) Arch. Nat. O1 1671A.

l'un devait être, dans la pensée de Soufflot, le Garde-Meuble, l'autre le palais des Archives de la Maison du Roi et de l'Etat. Marigny goûte fort l'idée, en fait part à l'abbé Terray (1) ; mais celui-ci s'oppose à tout, systématiquement, et Marigny doit, faute de mieux, se rabattre sur le second étage et sur les combles du Louvre où Soufflot va installer les dépôts de la Chambre des Comptes au-dessus du logement du premier peintre. Il installe en même temps le dépôt des archives de la pairie et le logement du secrétaire de MM. les pairs à qui est confiée la garde de ce dépôt dans le pavillon du Louvre du côté de la rue du Coq (2), et, en 1773, il installera le dépôt des anciennes minutes du conseil des Finances et commissions extraordinaires au second étage, au-dessus des salles de l'Académie des sciences (3). C'est tout ce qu'il aura pu réaliser sous la direction de Marigny, à cette date de 1773, du vaste projet de centralisation de la bibliothèque du Roi et des archives de la Couronne au Louvre.

*
* *

Revenons en arrière. Marigny, depuis 1763, n'avait point abandonné ses projets de salle de Comédie-Française ; il avait quelque temps hésité entre deux terrains : celui du jardin de l'hôtel de Conti auquel il pensait toujours, et l'emplacement de l'hôtel Rouillé, à côté et en perspective de la colonnade du Louvre... Mais il doit renoncer à l'un et à l'autre ; un arrêt du Conseil du 18 septembre 1767 décide que la Monnaie sera construite sur l'emplacement de

(1) Lettre de Marigny du 5 juillet.

(2) Travail du Roi du 15 novembre 1769. — Lettres de Marigny à Soufflot des 7 décembre 1769 et 5 juillet 1770. En 1786, ces archives sont installées dans une pièce au rez-de-chaussée, construite sur une partie de l'ancienne *Salle des bains de la Reine* (Thiéry, *Guide*, t. I, p. 335).

(3) Lettre de Soufflot du 20 décembre 1772 (Arch. Nat. O[1] 1069).

l'hôtel de Conti. Il fait alors composer un autre projet de salle par les architectes Peyre et de Wailly ; il se décide, maintenant, pour l'emplacement de l'hôtel de Condé : « Son rapproche-
« ment du Palais du Luxembourg serait un agrément [illegible]
« dont jouirait le public dans la belle saison en profitant de la
« promenade du jardin de ce palais après le spectacle, de
« même que les spectateurs de l'Opéra jouissent du jardin du
« Palais-Royal (1). » Le contrôleur général, M. de Laverdy, lui promet des fonds dès le commencement de mai 1768 ; mais le départ de ce ministre lui fait suspendre les démarches nécessaires pour la reconstruction de la salle ; alors, en attendant, la Comédie-Française est autorisée à se transporter aux Tuileries et à s'installer dans la salle des Machines.

C'est encore Soufflot qui préside à son installation provisoire et à quelques modifications à l'aménagement de la salle, d'ailleurs sans importance : elles consistent surtout dans la création de quatre loges sur la scène, dans des déplacements de cloisons et de couloirs, dans la suppression des deux chaises de poste sous l'amphithéâtre, et dans l'établissement de deux cloisons au paradis pour former cinquante places de chaque côté pour les entrées gratuites et le reste l'abandonner au public. Cette fois encore il est en butte aux critiques : on lui reproche d'avoir rompu l'harmonie de la salle pour augmenter le nombre des loges, surtout des petites loges qui, pour des commodités particulières, dégradent, dit-on, la noblesse du spectacle ; le recul du théâtre produit un effet révoltant en éloignant la scène et en empêchant les voix de parvenir jusqu'au fond de l'amphithéâtre. Et Soufflot, qui a fait refuser aux acteurs Le Kain, Bellecour et Bonneval une des galeries basses du Luxembourg pour y peindre des décorations le 9 juillet 1759, doit, en 1772, satisfaire Messieurs les Sociétaires en diminuant la salle et en rapprochant le fond

(1) *Archives de la Comédie-Française.*

point du théâtre (1). Il est vrai qu'en 1776 il s'opposera à la construction d'un nouveau foyer dans une partie de l'ancienne salle des Machines, car, dit-il, ce serait détériorer le plafond « très orné » de la salle de Louis XIV, peint par Coypel. En 1778 il fera encore établir un magasin d'habits sous le grand vestibule.

C'est ainsi qu'il continue à veiller sur la Comédie-Française, « qui fait tant d'honneur à la Nation ! »

II

Pour le dégagement du Louvre, pour le « percé du Louvre aux Tuileries » qui faisait partie du « grand dessein » traditionnel et répondait aux « vœux de la Nation », Soufflot n'a pas été plus heureux. Il ouvre cependant un nouveau guichet au débouché de la rue Froidmanteau sur le quai, en 1768. Dès 1767 il commence à reconstruire l'hôtel de Marigny rue Saint-Thomas du Louvre, avec une aile nouvelle sur la rue Froidmanteau. L'élargissement et le désencombrement de cette rue vont profiter à la fois au Palais-Royal et à l'hôtel, devant lequel il va former une véritable petite place en faisant démolir nombre de baraques ou maisonnettes ; il la fait paver de manière que l'on puisse aisément aller à la rue du Chantre et, par là, à la rue Saint-Honoré (2).

Mais il doit, d'autre part, maintenir provisoirement et tolérer ce qu'il déplore : par exemple sur la place du Carrousel, en avril 1767, un corps de remises que M[me] la Comtesse de Feuillans veut faire construire. Sans doute Soufflot a soin de

(1) Lettre de Marigny à Soufflot du 13 avril 1772.— Cf. Ernest Boysse, *Journal de Papillon de la Ferté*, 1887, p. 323.

(2) Arch. Nat. O[1] 1587, 1589, 1121, 1554, 1678A.

demander, en même temps, un pan coupé pour le dégagement de la rue Saint-Nicaise et de l'hôtel du tabac, et d' « indiquer la « hauteur à laquelle le Roi peut permettre de bâtir et de rec- « tifier le toit qui lui paraît monter trop haut » ; mais il n'en doit pas moins tolérer la foule de maisons, d'églises, de masures, de ruelles qui entourent le Louvre et le séparent des Tuileries, et dans les maisons royales, les logements des grands seigneurs, des employés des bâtiments et des concessionnaires du Roi : pour les faire disparaître il faudrait supprimer d'abord le régime politique et social qui les a produits, renoncer au système des brevets, à la place exorbitaute tenue par les privilégiés dans l'Etat... L'arbre séculaire de la royauté est de toutes parts rongé de vermine, sucé par des plantes parasites qui se sont, à la longue, si bien assimilé sa substance et sa vie, qu'on ne pourra les détruire qu'en abattant l'arbre lui-même !...

Marigny, d'ailleurs, qui se pique d'être un « zélé patriote », un « bon citoyen » (1), ne commet-il pas une inconséquence en faisant reconstruire luxueusement son hôtel de la rue Saint-Thomas précisément entre ce Louvre et ces Tuileries qu'il songe à isoler ? Et ce n'est pas tout ; sans doute Soufflot a fait en 1766 avec Gabriel l'estimation de deux maisons rue de l'Oratoire qui peuvent convenir à Sa Majesté pour l'exécution du projet d'embellissement des environs du Louvre (2) ; sans doute, en permettant en 1767 à la dame Boyer, propriétaire d'une maison rue des Poulies avoisinant celle de M. Rouillé, de réédifier l'encoignure de sa maison, il a grand soin de l'avertir que dans un temps plus ou moins proche cette maison suivra le sort de toutes celles qui doivent entrer dans le projet général (3) ; mais tout en dégageant

(1) Cf. *Mémoire adressé à M. de Tournehem* du 20 juillet 1748. — Dussausoy. *Le citoyen désintéressé, op. cit.*, tome I, p. 169.

(2) Lettre de Marigny à Soufflot du 7 novembre.

(3) Lettre de Soufflot du 9 avril 1767.

la place du Louvre des échoppes et petits bâtiments dont elle est embarrassée et en faisant démolir les ateliers de Coustou, Marigny n'en fait pas moins reconstruire d'autres ateliers pour cet artiste, à côté, sur l'emplacement des jardins des hôtels Rouillé et de Beuvron, et lui arrange un logement dans l'hôtel de Beuvron même (1). Bien plus ; le roi donne à la comtesse de Séran, en janvier 1768, la jouissance de l'hôtel de Beuvron à côté de l'hôtel du Gouvernement (2) ; Marigny devra le reconstruire à neuf, y dépenser en boiseries, glaces, marbres, peintures, serrurerie, parquet, la somme de 40.000 livres (3) ; faire même une terrasse dans le jardin. Il devra reconstruire un petit bâtiment pour raccorder le logement de Coustou avec ce qui reste des portions abattues pour l'agrandissement de la place du Louvre (4), et, dans le vide laissé entre l'hôtel du gouvernement et l'atelier de Coustou, « pratiquer une « écurie pour quatre chevaux avec deux remises et une sou- « pente pour un cocher, afin de remplacer ce que MM. Mercier « ont perdu par la suppression des baraques de la petite place « du Louvre (5) ». Il devra permettre au nommé Drieux d'établir une espèce de baraque sous la porte du Louvre du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, en y mettant, sans doute, la condition qu'elle sera démolie lorsque le passage sera mis dans l'état arrêté par le projet, mais enfin il rétablit lui-même ce qu'il a eu tant de peine à détruire (6). Il devra permettre aussi la station des carrosses et des fiacres le long de la rue des Poulies sur la place du Louvre (7), et les entrepreneurs de l'Opéra (8)

(1) Cf. Travail du Roi du 21 mai 1767 (Arch. Nat.).
(2) Cf. travail du Roi du 22 mars (*Idem*).
(3) Lettres de Marigny à Soufflot des 1er et 10 avril.
(4) Lettre de Marigny à Soufflot du 5 mai 1768.
(5) Lettres de Marigny et de Soufflot des 7 et 12 mai 1768.
(6) Lettre de Marigny du 1er mars 1768.
(7) Lettres de Marigny et de Soufflot des 13 et 24 juin 1768.
(8) Cf. lettre de Marigny au prévôt des marchands du 27 février 1765.

n'auront pas encore enlevé leurs recoupes de cette place, que ceux de la Monnaie y disposeront leurs pierres d'approvisionnement; et ils en mettront aussi le long des galeries du Louvre ! (1)...

Ainsi Marigny et Soufflot, dans tous leurs projets d'intérêt public, se heurtent toujours à l'organisation sociale de la noblesse de cour et des serviteurs de Sa Majesté. Lorsqu'en 1768 on a décidé la construction d'un aqueduc rue Saint-Honoré pour conduire dans la rivière les eaux qui, à la moindre pluie, inondent les environs du Palais-Royal, cet aqueduc devant traverser la cour du Louvre et exigeant, pour l'amener jusqu'au quai, qu'on fasse une profonde tranchée au travers du jardin de l'Infante, Marigny juge l'occasion favorable d'exécuter un projet d'embellissement et de commodité pour ce quartier en ouvrant un nouveau passage par le pavillon central du Louvre vers la rivière. Le pavillon par lequel il faut ouvrir ce passage sert, quoique décoré de la plus magnifique architecture, de remises et d'écuries au logement du duc de Nevers. Ce dernier vient à mourir le 5 septembre 1768 ; sur les instances de Marigny le duc de Nivernais renonce à son appartement, moyennant la conversion en une pension de 12.000 livres réversible à Mme la duchesse de Nivernais de la gratification de pareille somme que Sa Majesté lui a accordée en 1757 (2). Cependant le logement est cédé, peu de temps après, à la marquise de Durfort. Ni Marigny, ni Soufflot ne renoncent pourtant à leur projet ; le 9 décembre 1768 Soufflot remet un « plan du passage de la « cour du Louvre du côté de la rivière qui est la clôture du « jardin de l'Infante et de celui de Mme Durfort, avec les murs « à faire marqués en rouge pour donner un passage convenable « aux voitures ». A son travail avec le Roi du 31 décembre, Marigny le présente à Sa Majesté : « Il est toujours entré dans

(1) Lettre de Marigny à Soufflot du 12 octobre 1768.

(2) Par bon du 27 décembre.

« les projets de l'achèvement du Louvre, dit-il, d'ouvrir le
« pavillon du milieu de la face sur la rivière pour y former
« un passage direct de la rue Saint-Honoré sur le quai en
« traversant ce palais. La construction du nouvel aqueduc qui
« traverse la cour du Louvre, et pour laquelle il a fallu ouvrir
« ce pavillon et y faire une profonde tranchée ainsi qu'à tra-
« vers le jardin de l'Infante, fournit une occasion des plus fa-
« vorables d'effectuer ce projet pour l'exécution duquel tout
« Paris fait des vœux, tant à cause de sa commodité qu'à
« cause du point de vue remarquable qu'il présente : car de
« l'entrée du Louvre et de la rue Saint-Honoré, quand la rue
« du Coq qui y aboutit sera alignée, on apercevra la façade de
« l'église des Quatre Nations ! (1) Il n'est question, pour exé-
« cuter ce projet, que d'entamer de quelques pieds un côté
« du jardin dépendant du logement que Votre Majesté a
« accordé il y a quelque temps à Mme la Comtesse de Durfort.
« Je prends la liberté d'en mettre ici le plan sous les yeux de
« Votre Majesté et de lui demander ses ordres. — *Approuvé*,
« écrit Louis XV au bas de son mémoire. » Cependant, à
cause de l'opposition de la comtesse, l'ouverture du passage
va être ajournée pendant longtemps encore !...

Du côté de la rue du Coq, Soufflot n'est guère, à cette date, plus avancé qu'en 1758. Il a donné les plans, il est vrai, du beau vestibule nord vers la rue de Rivoli, dont le prostyle à colonnes ioniques, de la plus grande élégance, est en entier de sa composition (2) ; mais il n'est pas encore praticable, et l'alignement projeté de la rue du Coq n'est toujours pas exécuté. Il y a encore, en 1773, deux ou trois vieilles mai-

(1) La coupole de l'Institut actuel.

(2) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, pair de France, Paris, 1792, 3e éd. (Fragments du comte de Mirabeau publiés par Soulavie). Voir p. 183.

sons situées dans la rue, du côté opposé aux bâtiments de l'Oratoire, qui s'y opposent, et Soufflot qui avait voulu construire au bout de la rue du Coq alignée une fontaine publique dont le point milieu eût été précisément dans la directe du portail de l'église des Quatre Nations (1), doit construire la fontaine un peu plus loin dans la rue Saint-Honoré, au coin de la rue de l'Arbre-Sec, sur l'emplacement de l'ancienne fontaine de la Croix du Trahoir.

Il voudrait aussi faire communiquer la petite place Froidmanteau, où est l'hôtel de Marigny, avec celle qui se forme vis-à-vis le guichet du côté de l'Oratoire, pour faciliter la circulation des voitures les soirs d'Opéra au Palais-Royal. M. de Cotte sollicite une portion peu utile du jardin de l'hôtel du premier écuyer pour y placer des remises et écuries, et il offre de démolir celles qu'il a entre la place Froidmanteau et celle de l'Oratoire : leur suppression opérerait tout de suite cette communication si nécessaire et qui serait sûrement très agréable au public (2) : « Je compte parler à M. le duc « de la Vrillière et appuyer auprès de lui la demande de « M. de Cotte, dit Marigny. C'est une occasion de débarrasser « le passage de la place de devant l'Oratoire à la rue de « Beauvais que je ne laisserai point échapper autant qu'il « tiendra ; c'est un acheminement à l'exécution du projet gé- « néral du dégagement du Louvre pour lequel il a été donné « en 1758 un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes. Si « les circonstances ne permettent pas de faire les acquisitions « nécessaires pour remplir entièrement ces vues, il est impor- « tant de saisir du moins toutes les occasions qui peuvent « acheminer à l'exécution d'un projet aussi utile pour l'em-

(1) Cf. *procès-verbal de l'Académie d'architecture* du 21 janvier 1771 : « Le programme du prix d'émulation de décembre 1770 était la décora- « tion de cette fontaine publique supposée. »

(2) Lettre de Soufflot du 11 octobre 1772 (Arch. Nat. O[1] 1677B).

« bellissement et la commodité du quartier du Louvre (1)... » Mais sur ce point comme sur les autres, il n'obtient rien avant son départ de la direction générale.

Mêmes obstacles du côté de la place devant la colonnade du Louvre où, dès le début de 1769, on cherche les moyens de faire un corps de garde d'invalides. Soufflot écrit à Marigny, le 12 octobre 1771, que « cet établissement ne peut se « faire sans que M. Dumont, sculpteur, passe de son atelier « actuel, destiné pour ce corps de garde, dans celui qu'on lui « a fait arranger sous la colonnade du côté de la rivière. » Le sculpteur Dumont est délogé... Mais les marchands sont plus tenaces. Quel mauvais effet produisent, dans la place du Louvre, les baraques et étalages de haillons qu'on y voit de tous côtés ! « Je suis déterminé, dit Marigny à Soufflot le « 27 août 1772, à faire cesser un spectacle qui déshonore « l'abord du plus beau monument de l'architecture française ; « je ne veux en conséquence plus souffrir sur cette place « aucune espèce d'étalage de marchandises. »

Soufflot, comme Marigny, déplore qu'un aussi beau monument soit masqué par de pareilles horreurs : « On pourrait, « dit-il, travailler sans beaucoup de dépense à régaler et à « nettoyer la moitié de la place du côté de l'atelier de « M. Coustou (2), en faisant enlever tout de suite les restes « des matériaux qui y sont ; on travaillerait à régaler les

(1) Lettre de Marigny du 20 octobre (Arch. Nat. O[1] 1124).

(2) Marigny avait permis aux entrepreneurs de maçonnerie de la Monnaie, en octobre 1768, de déposer leur pierre d'approvisionnement sur la place et le long des galeries du Louvre. Dès cette époque les entrepreneurs de l'Opéra auraient dû enlever leurs recoupes de la place du Louvre (Lettre de Marigny à Soufflot du 12 octobre 1768 (Arch. Nat. O[1] 1118). — Cf. lettre de Soufflot du 24 juin 1768 : « Il n'y a pas d'in« convénient à ce que les fiacres soient le long de la rue des Poulies sur « la place du Louvre ; mais il faudrait que les entrepreneurs de l'Opéra « enlevassent leurs recoupes, je le leur ai dit bien des fois inutilement. » (Arch. Nat. O[1] 1677A).

« terres et à faire enlever ce qu'il y a de trop dans des en-
« droits ; la dépense pourrait monter environ à 1 500 livres.
« Cela fait, il conviendrait de laisser une rue de belle largeur
« pour l'entrée du Louvre, une à peu peu près pareille du
« côté des ateliers de M. Coustou et celle qui continuerait la
« rue des Poulies ; le reste du terrain pourrait être enfermé
« par des barrières de bois tout à fait simples, et semé de
« gazon à la réserve d'une allée blanche qui en ferait le tour.
« Lorsque cet arrangement serait fait, les sentinelles veille-
« raient aisément à cette moitié de la place pour la propreté
« et pour y empêcher les étalages dégoûtants que l'on y voit.
« Il resterait l'autre moitié ; il faudrait, Monsieur, faire en
« sorte qu'on n'y taille plus de pierres l'année prochaine, et
« que les entrepreneurs de la Monnaie enlevassent plusieurs
« pieds de recoupes qu'ils y ont laissés soit de l'Opéra, soit de
« la Monnaie, après quoi on ajusterait cette moitié ; mais en
« attendant il serait toujours avantageux d'arranger celle qui
« est libre (1). »

En juillet 1773, quand Marigny quitte la direction générale, la compagnie d'Invalides affectée à la garde du Louvre vient de s'installer dans le corps de garde construit pour elle. Mais on n'a pas encore formé le revers de pavé le long de la façade pour la commodité des sentinelles (2), et l'aplanissement de la place, la pose des barrières et l'ensemencement en gazon ordonnés par lui ne seront exécutés que trois ans plus tard (3). D'ailleurs les maisons et échoppes qui appartiennent au chapitre de Notre-Dame font encore obstacle au complet dégagement de la place jusqu'à Saint-Germain-l'Auxerrois,

(1) Arch. Nat. O[1] 1677B.

(2) Lettre de Marigny à Brébion du 19 juillet 1773.

(3) Voir Dulaure, *Histoire de Paris*, t. VIII, p. 156. — Cf. Mémoire du 27 mai 1778 (Arch. Nat. O[1] 1677B.) Mémoire de 1783 (Arch. Nat. O[1] 1678B).

et celle-ci ne sera réalisée dans son état actuel, ainsi que la rue du Louvre, qu'au cours du XIXe siècle.

---

§ II. — L'œuvre de Soufflot au Louvre et autour du Louvre sous la Direction générale de l'abbé Terray et du comte d'Angiviller. (1773-1780)

I

Le successeur de Marigny à la Direction Générale en 1773, l'abbé Terray, est un homme « capable d'embrasser d'un coup « d'œil une situation critique, et de proposer des moyens « radicaux » (1) ; il cumule les fonctions de directeur des bâtiments du Roi et de contrôleur général, ce qui facilite l'exécution de ses projets ; il espère rétablir l'équilibre des finances et, en même temps, « achever *le grand dessein du Louvre* » (2), à la grande joie de Soufflot qui lui en remet le plan, le 11 mars 1774, avec les arrangements nécessaires pour y placer la Bibliothèque du Roi tels qu'il les a faits en 1768 : « J'y ai « ajouté, dit-il, un premier papier de retombe sur lequel est « un projet d'escalier moins considérable que celui que je fai- « sais alors, et un second papier de retombe sur lequel l'es- « calier est placé de l'autre côté de l'avant-corps du milieu de « la colonnade. J'ai pris ce dernier parti, Monseigneur, en « conséquence du toisé que j'ai fait des armoires de la Biblio- « thèque actuelle et des tablettes qui sont dans différentes

(1) *Journal* du duc de Croy.

(2) Lettre de l'abbé Terray du 1er mars 1774.

« pièces séparées des galeries et qui contiennent, par leur dis-
« position, beaucoup de livres, ainsi que vous pouvez le voir
« sur le plan général de la dite Bibliothèque que j'ai joint à
« celui du Louvre. Je me suis aperçu par le toisé qu'en pre-
« nant même la moitié du premier étage du Louvre, on n'aura
« pas de quoi placer le double des livres que le Roi possède
« actuellement : il faudra, pour les contenir, au moins 650
« toises carrées d'armoires, et il n'y aura de quoi en placer
« par les suites que 1.150 toises au plus. Il est vrai, Monsei-
« gneur, que l'on aura pour secours les entresols dans lesquels
« on peut placer les manuscrits qui seront à couvert par trois
« voûtes et établis, si l'on veut, sur une : de cette manière ils
« seront bien en sûreté. On placera aussi dans ces entresols
« les médailles et les estampes. Les rez-de-chaussée pourront
« servir de dépôts de la Chambre des Comptes et à d'autres.
« J'ai pensé, Monseigneur, devoir joindre à ces plans ceux de
« la Bibliothèque actuelle, tels que je les avais faits en 1768
« pour y placer l'Hôtel des Fermes et la douane. Tous ces plans
« sont sur la même échelle, ainsi que l'élévation de la façade
« du Louvre et la coupe des salons et galeries dans lesquels
« seront les livres ; et comme la bibliothèque de la Minerve à
« Rome passe pour être un des beaux vaisseaux de ce genre,
« j'en ai fait mettre le plan sur la même échelle, parce que
« même les comparaisons sont aisées à faire. Les explications
« mises sur les plans indiquent les usages que l'on peut faire
« du restant du Louvre, soit pour loger les bibliothécaires,
« soit pour placer les Académies des Sciences et d'Architec-
« ture qui sont actuellement dans les parties destinées à la Bi-
« bliothèque.

« Quant aux moyens pour parvenir aux constructions et
« aux arrangements nécessaires, j'ai eu l'honneur de vous
« remettre pour treize à quatorze cent mille livres de soumissions
« pour l'Hôtel actuel des Fermes, pour le terrain sur lequel
« on travaille les marbres rue de Louis-le-Grand et pour la dé-

« molition du château de Madrid ; il y aura de plus ce que « l'on tirera du terrain des pépinières. Ainsi, Monseigneur, « avec ce que vous comptez ajouter annuellement à ces pro- « duits, on pourra parvenir en six ou sept ans à placer les « livres du Roi dans le Louvre, et suivant vos ordres on com « mencera à travailler... (1).

Soufflot, pour réaliser son rêve, n'hésite pas à sacrifier le passé, à démolir une vieille demeure royale, le château de Madrid dans le bois de Boulogne, un souvenir de François Ier ! Qu'il disparaisse, et que ses ruines servent à édifier le *Palais National*, le *Temple des Sciences et des Arts !* « J'ai donné « tout de suite vos ordres pour travailler à l'échafaud du côté « de la rivière, écrit-il le lendemain à l'abbé Terray, j'ai vu le « commencement du travail du côté de l'Oratoire, et c'est une grande joie dans Paris ! (2) » Les nouvellistes publient dans tous les cafés que l'abbé Terray a décidé de faire travailler à la partie du Louvre qui regarde la rivière pour y placer la Bibliothèque du Roi ; l'opinion publique est unanime : « La perfection du Louvre, dit-on, rendra un service essentiel à la Nation » (3). Soufflot, en même temps, reprend le projet de Colbert de centraliser toute l'administration royale à Paris, où le Roi serait revenu ; Marie-Antoinette, dit-on, favorise ses desseins ; lors de la petite vérole de Mesdames à Choisy, en mai 1774, elle aurait insisté beaucoup pour habiter Paris, et le Roi n'osant se décider, elle aurait obtenu du moins la Muette pour en être plus près. C'est là, dit-on, qu'elle se serait fait apporter tous les plans de Perrault revus et corrigés par Soufflot pour lier la colonnade du Louvre avec les Tuileries ; pendant six semaines Soufflot aurait eu ordre de tout appré-

(1) Arch. Nat. O1 1554.

(2) Arch. Nat. O1 1554.

(3) Arch. Nat. O1 1677 B. — En avril 1774, les pensionnaires de Rome Pâris et Huvé prennent le plan de la Bibliothèque Vaticane à la demande de Soufflot.

ter, l'abbé Terray aurait même promis les fonds ; mais Monsieur de Maurepas aurait fait varier le Roi pendant le [illegible] de Marly (1). Ainsi fut ajournée au XIXe siècle la galerie nord du Louvre parallèle à celle du bord de l'eau, que les [illegible] révolutionnaires vont réclamer à leur tour, que Napoléon Ier commencera, et que Napoléon III, enfin, achèvera !

Cependant l'abbé Terray cède la place de directeur des bâtiments au comte d'Angiviller. Celui-ci va tout changer ; il ne veut plus de bibliothèque au Louvre, et le projet en reste là... (2)

* * *

Deux ans après, Soufflot reprend un autre plan qui date aussi de Louis XIV : c'est l'aménagement d'une belle galerie pour y rassembler les tableaux du Roi et faciliter les études des artistes. Cette idée avait été reprise après Colbert durant tout le XVIIIe siècle ; Louvois avait songé à réunir les tableaux du Roi, ainsi que sa Bibliothèque, place Vendôme (3) ; des « citoyens » avaient projeté une centralisation analogue « dans un pavillon d'Apollon à placer au bout du canal à Versailles ou au delà de la pièce d'eau des Suisses ». En 1747, La Font de Saint-Yenne avait proposé de nouveau « une galerie royale dans le Louvre pour placer à demeure les innombrables chefs-d'œuvre des plus grands maîtres de l'Europe, et d'un prix infini, qui composent le cabinet des tableaux de Sa Majesté, entassés aujourd'hui et ensevelis dans de petites pièces mal éclairées et cachées dans la ville de Versailles ». « Quelle école pour la peinture, s'écriait-il, que ces riches cabinets ouverts à tout le monde ! » (4).

(1) Voy. *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, op. cit.*

(2) Arch. Nat. O[1] 1585.

(3) Thiéry, *Guide*, 1786, t. I, p. 121.

(4) La Font de Saint-Yenne, *Réflexions sur quelques causes de l'état pré-*

Nul doute que Lenormand de Tournehem (1), et après lui Marigny, n'aient songé à réaliser ce projet de *Musæum.* C'était le désir du public, le « vœu de la Nation ! » En 1766 Dussausoy, en 1768 Reboul en reparlaient encore : « Les tableaux du Roi, la plus riche collection qu'il y ait « au monde, écrivait ce dernier, sont cachés dans des maga- « sins. On parle d'un grand et magnifique projet qui for- « mera le plus beau Temple des Arts qui ait jamais été : on dit « que l'on doit placer la Bibliothèque du Roi dans toute la « partie du vieux Louvre qui donne sur la rivière ; la galerie « d'Apollon sera restaurée, et le salon où l'on expose les ta- « bleaux convenablement décoré; le cabinet des médailles, ce- « lui des estampes, celui des curiosités naturelles données par « M. Donsenbraye, et la précieuse collection des tableaux du « Roi, seront placés de suite dans l'immense galerie du Louvre, « (les plans seront transportés à l'Ecole Militaire), où le public « jouira de toutes ces richesses. Si ce projet est exécuté, le mi- « nistre éclairé qui préside aux arts et protège les artistes, « M. le marquis de Marigny, mérite une statue dans le lieu le « plus apparent de ce superbe *Muséum* (2). » Marigny avait bien fait approuver ce vaste plan par Louis XV, le 3 janvier 1768 (3) ; malheureusement, comme on l'a vu, le manque de ressources avait interrompu les travaux. Le premier peintre Pierre, le 16 août 1773, propose encore à l'abbé Terray de placer les tableaux du Roi dans la grande galerie des plans au

sent de la peinture en France, 1747, p. 36. — *L'ombre du grand Colbert*, *op. cit.*, 1752.

(1) *Journal et Mémoires* du marquis d'Argenson, 1er mars 1749. — La Font de Saint-Yenne, *Le génie du Louvre aux Champs-Elysées*, *op. cit.*, 1756 (Avant-propos). — *Mercure de France*, avril 1755. — Cf. aussi *Portefeuille de Bachaumont*, f° 137 (Bibl. de l'Arsenal).

(2) Dussausoy, *Le citoyen désintéressé*, *op. cit.* — Reboul, *Essai sur les mœurs du temps*, p. 187-191.

(3) *Mémoires du ministères du duc d'Aiguillon*, *op. cit.*, t. X.

Louvre (1) ; c'est la reprise du projet de Marigny et de Soufflot. De son côté, la Condamine, le 4 octobre suivant, soumet à l'abbé Terray un plan analogue. L'abbé accepte le projet en principe, mais ne peut pas le réaliser.

Au moment où le comte d'Angiviller arrive à la direction des bâtiments, la galerie du Louvre contient cent-vingt modèles environ des villes fortifiées du royaume ; elle a 227 toises de longueur dans œuvre, et quatre toises cinq pieds de largeur. La partie qui commence au gros pavillon des Tuileries vis-à-vis le Pont-Royal et finit au deuxième guichet qui marque le milieu de toute la galerie, a été élevée sous Henri IV ; elle est décorée en dehors par de grands pilastres d'ordre composite qui règnent de haut en bas, et qui sont couronnés par une corniche et par des frontons alternativement triangulaires ou sphériques, chargés de sculptures. L'autre partie de cette galerie depuis le lanternon jusqu'au Louvre a été élevée sous Louis XIII ; d'un dessin assez régulier, elle est ornée de pilastres couplés chargés de sculptures et de bossages vermiculés et d'ornements dont le travail est très recherché (2). La grande galerie est éclairée de quarante-sept croisées ayant vue sur la rivière ; ces croisées, quoique séparées par des trumeaux d'une largeur considérable, répandent une lumière suffisante dans cette grande pièce, sa hauteur n'étant d'ailleurs que de trente-six pieds sur trente-trois de largeur.

Le Poussin avait commencé à en décorer la voûte, mais il l'avait abandonnée après environ cinquante toises (3). Depuis, son immense étendue avait toujours fait l'admiration des étrangers. Jusqu'alors elle avait seulement servi de communication à l'Infante, lorsque cette princesse voulait aller du Louvre, où elle demeurait en 1722, au palais des Tuileries.

(1) *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. XXI, n° 6-9.

(2) Thiéry, *Guide*, t. I, p. 375.

(3) Blondel, *Architecture française*, livre VI.

Dès son arrivée à la direction des bâtiments, le comte d'Angiviller, poussé par le vœu du public (1), reprend le projet exposé à son prédécesseur par la Condamine : il compte réunir dans « la grande galerie du Louvre tout ce que la couronne « possède de beau en peinture et en sculpture sous le nom de « Museum ». Mais l'embarras des finances l'empêche tout d'abord de s'en occuper. Enfin, au bout de deux ans, il écrit à Soufflot, le 1er octobre 1776, « de visiter la galerie des plans et préparer les vues qu'il aura à lui proposer pour disposer ce local à devenir galerie des tableaux du roi ». Dans le courant du mois, Soufflot la visite avec Brébion ; il confère avec M. Larcher, garde des plans en relief, sur les moyens de transporter ceux-ci aux Invalides. L'opération est faite avant la fin de l'année ; mais la grande galerie continue à rester vide.

En juillet 1777, Soufflot pense qu' « il est de la nécessité la « plus indispensable de s'occuper de la démolition du château de « Madrid au bois de Boulogne, — commencé par François Ier, « fréquenté par les Valois, mais délaissé par les Bourbons, — « pour prévenir un écroulement que chaque jour rend plus « imminent, pour parer aux accidents que cet écroulement « peut entraîner, et pour tirer un parti quelconque des maté- « riaux ménagés par une démolition faite avec soin » (2). Il dresse un procès-verbal en règle :

« Il y a longtemps, dit-il, que le mauvais état de ce château « inspire des craintes bien fondées et qu'il est question de le « démolir : les portiques qui l'entourent se détériorent d'année « en année ; les gelées y occasionnent toujours quelques dégra- « dations, et pour prévenir les accidents on fait tomber les

(1) Cf. *Journal* du duc de Croy : « Le 26 août 1774, je trouvai M. de la Billarderie (d'Angiviller) dans le cabinet du Roi. J'entamai tout de suite mon projet de guichet, *celui du Louvre*, et ceux pour les sciences. Nous nous entendîmes au mieux ».

(2) Lettre d'Angiviller à Soufflot du 20 juillet 1777 (Arch. Nat. O1 1581).

« parties des voûtes et des plafonds qui pourraient en occa-
« sionner ; on a pris plus d'une fois cette précaution après les
« hivers. Les murs d'enceinte que ces portiques enveloppent et
« ceux de refends sont bons, mais on a été obligé plusieurs
« fois d'étayer les poutres des planchers dont l'état donnait
« de justes appréhensions. Les parties les plus dangereuses
« et dont on doit craindre le plus sont les toits, parce que les
« portions inférieures des charpentes sont dans beaucoup d'en-
« droits pourries de manière qu'elles portent très peu sur les
« murs. Si l'on voulait conserver ce château, il serait néces-
« saire de faire à ces charpentes de grosses réparations. On a
« cru depuis longtemps la démolition préférable aux dé-
« penses auxquelles elles auraient obligé, et du temps de
« M. l'abbé Terray il en fut sérieusement question ; sans quelques
« circonstances qui firent entrevoir des difficultés on y aurait
« procédé tout de suite ; mais comme il y a toujours eu lieu
« de croire que l'on prendrait un parti définitif, on a négligé
« toutes autres réparations que l'entretien des ardoises et des
« plombs, qui en exigeraient d'assez considérables si on vou-
« lait conserver le château. Il est au surplus distribué de ma-
« nière qu'il serait bien difficile d'en faire usage, vu celle dont
« on se loge aujourd'hui ; à moins que ce ne fût pour quelque
« établissement qui n'exigeât pas les commodités qui sont
« devenues de nécessité. D'après cet exposé, il paraît qu'il
« serait plus convenable de tirer parti des démolitions de ce
« château que de se livrer aux grandes dépenses qu'exige-
« raient les réparations nécessaires pour le mettre en état d'être
« conservé (1) ».

Ce que Soufflot désirerait, ce serait de faire servir le prix des démolitions à installer les plus beaux tableaux du Roi dans la grande galerie du Louvre, dans le *Museum* enfin ouvert au public !... Mais, sur ce point encore, l'ancien régime n'aura ni

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

la force ni le courage de l'exécution : un édit de février 1788 ordonnera bien la vente ou démolition du château de Madrid ; mais c'est seulement un décret de l'Assemblée Constituante du 14 mai 1790 qui décidera de nouveau sa mise en vente et c'est seulement le 15 mars 1792 qu'il sera adjugé pour 271.300 livres à un sieur Le Roy, qui enfin le démolira (1).

*
* *

Cependant d'Angiviller inaugure le régime des « conférences, conseils, bureaux et comités », qui trouvera tout son développement dans l'administration des beaux-arts au XIXe siècle ; il forme « un plan de comité pour un examen ap-« profondi et définitif de l'établissement de la galerie ». Ce comité comprend les intendants généraux des bâtiments Mique, Hazon et Soufflot, Pierre premier peintre du Roi, Robert et Pajou de l'Académie de peinture et sculpture, Heurtier et Brébion de l'Académie d'architecture.

Mais ce que d'Angiviller veut avant tout, c'est l'avis de Soufflot ; il le lui demande avant la réunion du comité. Soufflot lui envoie une élévation, une coupe en travers et une portion de coupe en long de la galerie : « Au moyen d'un at-« tique élevé sur le grand ordre qui règne depuis le pavillon « de Flore jusqu'au guichet de la rue Saint-Nicaise, j'y pra-« tique des fenêtres bien moins grandes que celles qui « existent, mais doubles en nombre tant du côté du midi que « du côté du nord ; il s'ensuit que les trumeaux sont peu con-« sidérables, et que les jours venant de vingt-quatre pieds de « hauteur éclaireront parfaitement les tableaux des deux côtés. « Il s'ensuit une chose bien plus importante, c'est que l'on

(1) Voir l'Eglise de Ferrier de Félix (comte de). *Le château de Madrid* (*Bull. de la Soc. hist. d'Auteuil et de Passy*, 1896, p. 129-133). — H. G. Duchesne et H. de Grandseigne. *Le château de Madrid*, 1912.

« pourra boucher toutes les fenêtres du bas, et que par con-
« séquent on aura deux murs de 120 toises de longueur, ce
« qui fera 240 toises courantes à garnir de tableaux en plein,
« et je crois que ceux du Roi n'y suffiront pas. Quelle jouis-
« sance, monsieur le Comte, que celle d'une galerie de 120 toises
« garnie de tableaux précieux de la vue desquels on jouira
« sans être distrait par des objets étrangers du dehors ! Pour
« moi, je me figure que l'endroit sera bien agréablement mys-
« térieux, et que cette galerie sera unique dans le monde, si
« vous avez en bons tableaux des trois Écoles de quoi la
« garnir. Pour le savoir, il faudrait avoir la mesure de tous
« ceux que vous comptez y placer, y compris les bordures ;
« on les couperait en petit sur la même échelle que celle des
« deux murs de la galerie, on les y placerait en les y arrêtant
« avec des petits clous d'épingle, parce que ces murs seraient
« représentés par des planches, et par ce moyen vous sauriez
« d'avance à quoi vous en tenir pour vos dispositions futures.

« Vous aviez dessein, monsieur le Comte, d'acheter la maison
« de Mme Boyer (1), vous aviez des moyens pour cela, selon ce
« que vous m'avez fait l'honneur de me dire ; en gardant les
« cent mille livres pour la galerie, en vendant la maison de la
« rue Saint-Honoré que vous vouliez donner en échange, vous
« aurez presque la moitié de la somme nécessaire pour la por-
« tion susdite de la grande galerie, qui sera à elle seule la
« plus belle du monde, sans vous empêcher de songer au res-
« tant par la suite... Que je souhaite, monsieur le Comte, ardem-
« ment d'avoir rempli vos vues ! mais j'espère que mon projet
« sera approuvé comme très avantageux pour les tableaux, et
« par vous, et par MM. les peintres et les amateurs (2). »

Ainsi, dans son projet, Soufflot démonte le comble en en

(1) La maison de la dame Boyer occupait une partie considérable du terrain compris entre les rues des Poulies et de l'Oratoire (Arch. Nat. O^1 1172).

(2) Lettre du 14 avril 1778 (Arch. Nat. O^1 1554).

tier ; il construit un attique en pierre au-dessus de l'entablement dont il supprime tous les frontons, et le couronne d'un nouveau comble ; il pratique dans cet attique un nombre suffisant de croisées pour que la galerie ne soit éclairée que par le haut. Il pourra ainsi boucher toutes les fenêtres du bas, avoir deux murs de cent vingt toises de longueur, ce qui fera deux cent quarante toises courantes à garnir, et lui permettra de placer la quantité immense de tableaux, sculptures, dessins et gravures du Roi, ce qu'il ne pourrait faire en conservant les croisées d'en bas (1).

Mais la question d'argent, l'éternelle question d'argent se pose à nouveau : la dépense qu'occasionnerait ce projet paraît trop considérable à d'Angiviller ; pour répondre à ses vues d'économie, le comité qu'il a constitué lui conseille de faire à la galerie le moins de changement possible, en se contentant d'élargir les embrasements des croisées, d'y mettre des grands carreaux et de blanchir le tout ; on pense que les jours pourraient en être suffisants.

D'Angiviller hésite, il fait part de ses réflexions à Soufflot, qui lui répond : « Je n'ai aucun doute sur votre situation « quant à la finance ; je la crois très mauvaise ; vous n'avez « pas tiré parti de M. Turgot parce qu'il était votre ami et « que vous ne vouliez pas le fatiguer ; par la raison à peu près « contraire vous n'en tirez point de son successeur (2) ; mais « enfin, Monsieur, nous avons des exemples si fréquents de « changement dans les places, que l'on peut avec raison en « espérer qui aient des suites plus favorables. Je sais que tout « le monde souffre, et je pense bien, connaissant votre cœur, « que vous souffrez pour ceux qui se plaignent ; je juge de la « situation des autres par la mienne, il m'est encore dû près de

(1) Lettre de Mique et Hazon au comte d'Angiviller du 26 août 1780 (Arch. Nat. O¹ 1670).

(2) Turgot, nommé contrôleur des finances en 1774, avait dû résigner ses fonctions le 13 mai 1776.

« 60.000 livres !... Quoi qu'il en soit, monsieur le Comte, je pense « qu'on pourrait peut-être trouver des moyens ; s'il est vrai « que la maison de la rue Saint-Honoré rende 2.400 francs, c'est « un objet d'environ 60.000 livres, parce qu'on peut la vendre « allodiale, puisqu'elle est dans les mains du Roi. Si « Mme Boyer veut 100.000 francs de sa maison et que vous les « ayez pour payer en divers paiements, cette acquisition n'est « pas pressée ; le public aimerait mieux en voir appliquer « l'argent à la galerie, et regarderait peut-être l'acquisition « comme l'effet d'un intérêt personnel... Pardon, monsieur le « Comte, si je vais si loin, mais je suis franc Bourguignon et « je suis trop sensible à la confiance dont vous vous plaisez « à me donner des assurances, pour ne pas y répondre « avec la franchise que vous avez le droit d'exiger de moi. « Vous avez d'autres maisons dont on pourrait vendre les « nues propriétés ou même la jouissance actuelle, en faisant à « ceux qui en jouissent sans les habiter des pensions équiva- « lentes au revenu qu'elles produisent net (1).

« J'ai eu l'honneur de vous proposer d'arranger d'abord à « forfait la partie de la galerie du côté du Pont-Royal, mais « sans renoncer au reste ; car enfin on ne peut pas tout faire « à la fois, et pendant que l'on ferait une partie on pourrait « toujours se servir de l'autre avec le seul agrandissement des « fenêtres. Dans le cas contraire à ma proposition, on se re- « pentira peut-être éternellement de n'avoir pas fait pour le « mieux, et si par malheur le feu prenait aux charpentes, ce que « je ne crains pourtant pas autant que vous, monsieur le Comte, « quels reproches ne se ferait-on pas ? Si vous entreprenez de

(1) Cf. *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, *op. cit.*, t. XI, p. 299. « Un projet de vente de la lisière du bois de Boulogne, depuis la porte « Maillot jusqu'à l'eau, est arrêté depuis huit ans pour terminer le *Mu- « sæum*. M. Cuvillier, premier commis des bâtiments, l'a dans ses porte- « feuilles ; il produirait deux millions, y compris la vente du château de « Madrid, 830.000 livres. M. d'Angiviller l'a rejeté. »

« refaire la grande corniche, vous aurez à démolir tous les
« frontons ; les raccordements des toits avec le nouvel enta-
« blement seront coûteux, et après cette grande dépense vien-
« dra-t-on jamais à faire un attique ? Quant à la crainte que
« vous avez que la galerie entière ne soit trop petite, je crois
« que vous en reviendrez si vous faites faire l'opération que
« j'ai eu l'honneur de vous proposer.

« Je trouve énorme, monsieur le Comte, la somme que vous
« comptez dépenser pour raccommoder des tableaux et pour
« des bordures ; il faudrait qu'on les eût bien négligées. Je
« croirais, monsieur le Comte, qu'après avoir fait mettre
« en état les fenêtres de la galerie du côté du salon, il convien-
« drait d'en faire un dépôt ou magasin général de tous les ta-
« bleaux qui seraient dans le cas d'y être transportés : ce serait
« une prise de possession. Vous entreprendriez ensuite pour
« une année le tiers ou la moitié de l'autre partie en détrui-
« sant les frontons, en rétablissant les corniches ; on ferait
« tout de suite l'attique et les voûtes sans toucher au reste ;
« l'année d'après, un autre tiers ou une autre moitié ; vous
« aurez du crédit pour une partie de la dépense et pour une
« plus considérable si vous le voulez, en prenant des arran-
« gements comme on le fait dans d'autres administrations.
« Par ces moyens, monsieur le Comte, vous finirez peu à peu,
« mais vous aurez fait le mieux possible pour la gloire du
« Roi, pour la vôtre, et pour l'agrément et l'utilité pu-
« blique (1). »

C'est ainsi que Soufflot pousse de toutes ses forces à la réa-
lisation du *Museum* ! Peine perdue ; le comte d'Angivilier
ajourne toujours le projet. On murmure dans le public :
« Rien ne finira... Cependant quelle plus belle décoration !
« Quel *Museum*, quel *Lycée*, où le génie s'échaufferait du feu
« des grands hommes que leurs ouvrages ont immortalisés !

(1) Lettre du 23 avril 1778 (Arch. Nat. O[1] 1554).

« Imaginez un étranger qui arrive au Louvre ; il parcourt la « colonnade et de plain-pied passe successivement dans les « cabinets des estampes, médailles, bibliothèque, galerie « d'Apollon, réception des sculpteurs, etc., salon d'exposition « des tableaux, le grand musœum de 1.321 pieds !... Mais « dans ce pays rien ne s'achève ; jamais un plan n'est suivi ; « nous n'aurons jamais de *Galerie Nationale* ! (1). »

Soufflot est désolé. Dans son désir de voir aboutir le projet, il va jusqu'à faire une proposition au nom de son ancien supérieur et ami, le marquis de Marigny, — retraité sous le nom de marquis de Ménars, — sans même le consulter auparavant. Il décrit à Angiviller le 7 juillet 1778 : « Quant à la « galerie, je vois bien, monsieur le Comte, qu'il faut s'en tenir « à ce que vous dites, puisqu'il n'y a pas d'apparence d'avoir « des fonds. Il y aurait peut-être un moyen, s'il convenait à « M. le marquis de Ménars : ce serait de lui faire un revenu « égal à ce qu'il tirerait de sa maison de la rue Saint-Thomas « du Louvre en la louant, et c'était, je crois, 10.000 livres « qu'il en voulait ; alors on pourrait la vendre avec ses dépen- « dances, et l'on en tirerait, je pense, deux à trois cent mille « livres. C'est de vous à moi, monsieur le Comte, que j'ai « l'honneur de vous en parler ; ma proposition pourrait peut- « être déplaire, quoiqu'elle n'ait rien que d'honnête ; mais je « dois aux sentiments et à la confiance dont vous m'honorez « tous les avis qui peuvent tendre au but que vous avez de « faire le bien (2). »

En 1779, on n'est pas plus avancé. En février, d'Angiviller avoue que « la difficulté insurmontable du temps le force à « borner ses propres idées » ; il désire du moins disposer le local par des réparations et de simples ajustements à recevoir le dépôt inappréciable pour lequel il est destiné. Et il

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, *op. cit.*, t. X, p. 254.
(2) Arch. Nat. O[1] 1554.

continue ses belles protestations : « Ce dépôt est l'objet d'un « vœu général que je partage vraiment pour la gloire du Roi « et de la Nation ; c'est vous exprimer combien j'ai à cœur de « le remplir ». Il demande aux intendants généraux des bâtiments les projets, plan et devis nécessaires pour que les travaux soient entrepris cette année : « Dans la spéculation du « projet, dit-il, il faut s'occuper de l'escalier qu'on ne pour- « rait commencer que l'année prochaine à cause du salon de « cette année, mais il faut s'occuper dès cette campagne de la « galerie, cet établissement ne pouvant plus se reculer (1). » Il écrit en même temps officieusement à Soufflot, selon son habitude. L'architecte est découragé ; il n'a plus d'illusion sur la vanité de ses efforts ; cependant il va présenter au directeur général un second projet, moins coûteux que le premier, pour répandre plus de clarté dans la grande galerie. S'il ne renferme pas tous les avantages du premier, en ce que la galerie ne pourra pas contenir un aussi grand nombre d'objets et qu'elle ne tirera pas tout son jour d'en haut, il a du moins trouvé le moyen de l'éclaircir de manière qu'on pourra y examiner plus aisément les détails de ce qui y sera exposé. Il conserve tous les frontons, et il substitue à l'attique en pierre, qu'il avait mis dans son premier projet, un comble à la mansarde avec des jours entre ces frontons, pour augmenter la clarté dans les endroits où les croisées d'en bas paraissent ne devoir pas donner un jour assez direct (2). Son nouveau projet soulève encore les objections des architectes ses confrères (3), ce qui n'avance point, bien entendu, l'état des choses : le résultat de l'année se borne à une manifestation platonique de l'Académie d'architecture, qui donne comme

(1) Lettre de d'Angiviller du 21 février 1779 (Arch. Nat. O[1] 1670).

(2) Lettre de Mique et Hazon au comte d'Angiviller du 26 août 1780 (Arch. Nat. O[1] 1670).

(3) Lettre de Pierre à d'Angiviller du 1er juin 1779.

sujet de concours pour le Grand Prix : *Un édifice destiné à former un Museum !* » (1)...

Les intendants généraux des bâtiments, en août 1780 sont encore consultés par d'Angiviller (2) sur le second projet de Soufflot. En somme, tout en faisant leurs réserves motivées d'ailleurs par des raisons d'économie, ils adoptent l'idée essentielle de Soufflot : l'éclairage de la galerie par en haut. Leur rapport est rédigé trois jours à peine avant sa mort (3), comme un dernier hommage au génie inventif de l'architecte... Mais on est encore bien loin, à cette date, de pouvoir réaliser la galerie des tableaux du Roi : ce serait une dépense de 350.000 livres, en y comprenant la construction du grand escalier dans l'aile du Louvre, cour de l'Infante, pour arriver au salon de l'exposition des tableaux ; et, quelque activité que l'on y mette, attendu la nature de l'ouvrage et l'ordre que la bonne économie exige on n'en peut faire que pour 120.000 livres, compris l'escalier, dans le courant de l'année 1780 (4).

Soufflot du moins, avant de mourir, aura eu le temps de laisser les plans du nouvel escalier très vaste et très éclairé ouvrant sur la cour de l'Infante (5), qui doit servir d'accès direct au grand salon d'exposition, mais dont la destination véritable est d'introduire dans le superbe *Museum* auquel le salon servira de vestibule (6). Dès le 8 juin 1780, Brébion envoie le plan de ce nouvel escalier rendu conforme au changement proposé par Soufflot, « ce qui, ajoute Brébion, est attesté à gauche du plan par sa signature et par la mienne (7) ».

(1) *Petites affiches de Paris* (26 août 1779).

(2) Lettre de d'Angiviller à Mique et Hazon du 1[illegible] août 17[illegible] (Arch. Nat. O[1] 1670).

(3) Rapport du 26 août 1780 (Arch. Nat. O[1] 1670).

(4) Arch. Nat. O[1] 1669.

(5) Aujourd'hui Cour du *Sphinx*.

(6) *Mémoires Secrets* de Bachaumont.

(7) Arch. Nat. O[1] 1669.

Cet escalier, achevé en 1781, sera plus tard remplacé par celui de Percier et Fontaine qui disparaîtra lui-même à son tour dans les remaniements ultérieurs du palais (1).

Quant à la galerie, d'Angiviller continuera à se payer de mots : à la veille de la Révolution, on n'aura encore rien fait, « moins par la difficulté des temps que par la diversité des « opinions » ; c'est d'Angiviller qui l'avoue lui-même au Roi dans un mémoire qu'il lui présente le 2 novembre 1788, « sur « le projet vraiment national de former un *Museum* de la « galerie du Louvre » (2). Il se borne, en 1789, à faire éclairer par le haut le salon d'exposition des tableaux au moyen de glaces qui doivent entrer dans la lanterne ; cet essai a le plus grand succès, tant pour les moyens d'exécution que pour l'effet des peintures, et le public attend avec impatience de voir la galerie éclairée de la même manière (3).

Mais la Révolution éclate ; elle va se borner, — comme sur tant d'autres points, — à reprendre les idées et les projets de l'ancien régime, avec la même diversité d'opinions et la même indécision, d'ailleurs. Sur un rapport de Barère du 26 mai 1791 la Constituante votera un décret *de principe* décidant la création du Museum ; mais la Commission des Monuments constituée le 31 mai 1792 au sein de l'Assemblée Législative sera d'un avis contraire.

Le 27 juillet 1793 un décret de la Convention ordonnera enfin l'ouverture du Museum pour le premier anniversaire du 10 août ; en fait, c'est seulement le 8 novembre suivant qu'il ouvrira ses portes, et le public n'y sera admis que

(1) Arch. Nat. O¹ 1670.

(2) Arch. Nat. O¹ 1078. Au salon de 1783 figure une peinture allégorique de Lagrenée : *L'Immortalité recevant des mains de la Justice et de la Bienfaisance le portrait de M. d'Angiviller pour le placer dans son temple*, tandis qu'au loin plusieurs petits amours transportent et fixent les tableaux du roi dans la Grande Galerie.

(3) Mémoire présenté au roi le 16 novembre 1789 par les architectes Mique, Hazon et Guillaumot.

les trois derniers jours de chaque décade. Lorsque le 14 juillet 1801 la partie de la galerie contenant l'école italienne sera enfin ouverte, tout le monde admirera sa grandeur et sa décoration, mais on se plaindra toujours de ce que l'éclairage, donnant exclusivement par les fenêtres des deux côtés de la galerie, multiplie les faux-jours (1).

Enfin, après la proclamation de l'empire, le directeur général du Musée central des Arts, Denon, annonce que l'architecte Raymond a trouvé le moyen d'éclairer la galerie par la voûte, ce qui procurera aux toiles une lumière plus douce et plus égale. « Le nouveau développement que va donner à la « collection des tableaux la suppression des croisées, dit-il à « Napoléon, me met dans le cas d'assurer Votre Majesté que « cette galerie prendra dans son genre un caractère aussi « imposant que celle des statues, et que les deux collections « réunies seront le plus grand monument qui aura jamais « existé. » Ce faisant, il reprend tout bonnement à son compte les déclarations de Soufflot au comte d'Angiviller.

La transformation désirée par Soufflot, et après lui par

(1) Voy. *Archives de l'Art français* (Nouvelle période, 1909, t. III). *La Commission du Museum et création du musée du Louvre* (1792-1793). Documents recueillis et annotés par A. Tuetey et J. Guiffrey. — Voir aussi *Mémoire sur la manière d'éclairer la Galerie du Louvre*, par Guillaumot (26 août 1797) (*Bibliothèque Nationale*, V, p. 19627).

Cf. un tableau de Hubert Robert, exposé au salon de l'an V (1796) sous le n° 392, et ainsi désigné : *Projet pour éclairer la galerie du musée par la voûte et pour la diviser sans ôter la vue de la prolongation du local.* La grande galerie est éclairée par de larges verrières ménagées dans la voûte en berceau ; des colonnes et des pilastres en marbre rouge la divisent en travées ; des statues disposées dans des niches ou dressées sur des piédestaux au milieu de la galerie rompent la monotonie de la perspective. — Ce tableau est actuellement en Russie, au grand palais de Tsarskoié-Selo. L'esquisse originale a été achetée à la vente Doucet par M. Fenaille, qui l'a donnée au Louvre en 1912 (*Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1913).

Raymond, s'accomplira par les soins de Fontaine et de Percier à partir de 1803 : la galerie sera divisée en travées, le jour ménagé par la voûte... Mais cette opération souffrira encore bien des lenteurs et des contre-temps. Denon sera contredit par Fontaine, le successeur de Raymond ; celui-ci insinuera, (comme jadis les confrères de Soufflot), qu'on pourrait ne pas étendre à toute la galerie l'éclairage par le haut. Denon, non content d'avoir obtenu le plafond vitré sur toute l'étendue de la galerie, voudrait, comme Soufflot, qu'on bouchât les fenêtres pour gagner de la place et mieux éviter les faux-jours ; Fontaine s'y opposera, au nom de la symétrie et de l'élégance, et finira par avoir gain de cause (1).

Ainsi l'aménagement conçu par Soufflot ne sera réalisé qu'en partie. L'avenir échappe toujours, sur quelque point, aux prévisions des hommes ! Soufflot pouvait-il prévoir que la réouverture de la galerie, enfin éclairée par le haut, coïnciderait avec le mariage de Napoléon et de la nouvelle impératrice Marie-Louise, et que cette *galerie du Museum*, objet de ses rêves, servirait d'abord au défilé officiel du cortège nuptial d'un Empereur, fondateur d'un monde nouveau issu d'une Révolution ?...

II

Sous la direction de d'Angiviller, Soufflot a continué la lutte pour débarrasser les guichets du Louvre ; mais l'achèvement du passage et du vestibule du côté du quai seront encore compris dans les ouvrages à faire en 1780 (2), et ici encore l'ancien régime devra être aboli pour permettre l'exé-

(1) *Le Musée du Louvre au temps de Napoléon*, par de Lanzac de Laborie (*Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1912).

(2) Arch. Nat. O1 1554, 1679B, 1548 et 1669.

cution : le débouché sur le quai ne sera définitivement assuré qu'en 1803 (1).

Il en est de même du guichet et du vestibule d[illegible]nade ; le passage n'y est toujours que provisoire [illegible] gaire bâtis de bois ouvert en son milieu, et le ve[illegible] aussi, est toujours occupé par des boutiques (2). C'est seulement sous la deuxième République qu'on aménagera le guichet en manière de porte par l'établissement des chambranles de pierre que l'on y voit aujourd'hui. — Soufflot est plus heureux pour le guichet et le vestibule vers la rue de Rivoli : en juin 1775, il obtient « que les boutiques soient ôtées du « passage pour le mettre dans l'état où il doit être » (3). Et en effet « tout y est démoli, y compris un endroit que le « sculpteur Caffieri s'est formé pour battre son plâtre, et « malgré ses plaintes » (4). Quant à la cour intérieure du Louvre, d'Angiviller n'y veut plus de dépôts de blocs de marbre : « Mon dessein, écrit-il à Pierre le 22 juillet 1776, « est que l'aplanissement de cette cour ne souffre aucun retard « ni embarras ». Les quatre vestibules n'en continuent pas moins à être livrés au commerce jusqu'en pleine Révolution. Seul Napoléon pourra en faire déguerpir les petits marchands, dont les échoppes enlaidissent le coup d'œil et obstruent le passage.

Le comte d'Angiviller, ami et disciple de Turgot, est, nous l'avons dit, un utopiste à prétentions morales, un homme à principes, tirant, de généreuses aspirations, des déductions rigoureuses. C'est un réformateur, un novateur ardent, verbeux et sentimental : il a un but : le bonheur et le progrès de

(1) Voir *Journal des Débats* du 29 prairial an XI.

(2) Cf. au musée Carnavalet, les compositions d'Antoine de Machy.

(3) Lettres de Soufflot à d'Angiviller des 22 et 26 juin, 15 juillet 1775 (Arch. Nat. O[1] 1548 et 1693).

(4) Lettre de Soufflot à d'Angiviller du 4 septembre 1776 (Arch. Nat. O[1] 1554).

l'homme ; il pense l'atteindre en suivant les indications de la nature et de la science, qui sont pour lui articles de foi. Il veut, dans sa sphère, réaliser une œuvre d'utilité publique par voie de despotisme éclairé, par des lois, par des décrets !... D'ailleurs violent et faible tour à tour, catégorique dans ses paroles, mais indécis et contradictoire dans ses actes, il abonde en grands mots et en déclarations de principes, mais il est lâche avec lui-même et surtout avec ses amis.

Il désirerait, au fond, la suppression de toutes les baraques ; il le dit au premier peintre Pierre en novembre 1775 : « J'ai « suivi, à l'égard des boutiques et échoppes placées au devant « de la galerie du Louvre, ce que j'ai trouvé établi avant moi ; « je ne puis cependant vous dissimuler que je n'ai jamais vu « ces établissements qu'avec une sorte de peine, et que, sans « la concession qui en a été faite par le Roi à son académie de « peinture, je n'aurais pas hésité à les proscrire entièrement « pour y substituer une barrière régnant tout le long de cette « galerie ». L'année suivante, il n'hésitera plus ; dès le 4 mai, il décide pour le mois de septembre la suppression de toutes ces échoppes : « L'intérêt du bien public et la décence des « maisons royales doit avoir la préférence sur tout ».

L'édit de septembre 1776 confirme ses pouvoirs d' « entière « administration et disposition des petites boutiques, échoppes « ou baraques déjà construites ou qui pourront l'être à l'ave- « nir, en vertu de sa permission, par adossement aux murs « extérieurs des édifices royaux, sans inconvénient pour « l'ordre et la commodité publics ». Mais dorénavant ces « permissions seront restreintes à la durée de la vie du con- « cessionnaire, subordonnées à tous les événements qui « pourront naître des besoins du service du Roi et de celui « du Public, de manière qu'au premier ordre le concession- « naire soit tenu de rendre le terrain libre sans pouvoir pré- « tendre aucune indemnité ni dédommagement. En ce qui « concerne les petites boutiques que Sa Majesté veut bien to-

« lérer dans les galeries, cours et vestibules des maisons « royales et qu'elle laisse à la disposition des gouverneurs de « ces maisons, il n'en sera désormais établi aucune, avec « adossement sur les murs, en quelque partie que ce soit, « qu'après que le Directeur général en aura été prévenu, et « aura vérifié s'il n'en peut résulter ni inconvénient, ni dégra- « dation ».

Mais l'édit a beau faire ; les baraques royales sont entrées dans les mœurs : sur la seule place du Carrousel les trente-quatre baraques de 1748 seront, en 1779, devenues quatre-vingt-dix-sept. Aux Tuileries, elles vont envahir le palais et même les allées du jardin.

En 1778, le terrain du côté de l'Oratoire présente une circulation libre, mais cependant encore incomplète, parce que, pour remplir les projets dans cette partie, il faut se rendre maître d'une maison, la première dans la rue des Poulies et dont le terrain doit entrer jusqu'à concurrence de trente-cinq toises dans les alignements pris, celle de Mme Boyer dont Marigny a permis la reconstruction en 1767 sur les instances de Soufflot, mais à condition qu'elle n'en augmenterait point « le prix dans le temps où par la suite du Louvre cette maison « serait expropriée avec toutes celles qui doivent entrer dans « le projet général » (1). Elle avoisinait celle de M. Rouillé démolie en 1766.

Des maisons achetées par le Roi à M. Rouillé en 1763 et qui obstruaient le palais du côté de la rue de l'Oratoire, une seule subsiste ; or, en 1776, on vient précisément d'en faire la nouvelle Surintendance des Bâtiments !... La maison de Mme Boyer va rester debout ; l'hôtel d'Angiviller, entamé en 1780 par le percement de la rue d'Angiviller et en 1808 par le prolongement de la place de l'Oratoire

(1) Mémoire du 27 mai 1778 (Arch. Nat. O[1] 1677B).

ne disparaîtra complètement qu'en 1854, lors du percement de la rue de Rivoli !...

En 1776, l'entrepreneur Pécoul achète trois maisons rue du Coq près de celles que le roi a déjà acquises : c'est une spéculation concertée avec Soufflot pour hâter l'élargissement et l'alignement de la rue selon le vœu des lettres patentes de 1758 et de 1767. Ces maisons seront démolies en 1777 et 1778, et, dès le commencement de 1780, Pécoul aura rétabli sur tout le terrain et selon le nouvel alignement une seule maison d'une construction assortie à l'objet, sur les dessins de Soufflot (1).

Cependant les utopistes, appuyés par les spéculateurs, continuent à agiter des projets : en 1778, une compagnie de constructeurs employés à Paris dans les bâtiments du Roi propose d'acheter treize maisons des environs et de supprimer la basse-cour de M. de Cotte pour dégager en très peu d'années les abords du Louvre ; ainsi, grâce au nouveau passage et à l'élargissement et alignement de la rue du Coq, « le public « jouira de la circulation la plus facile du quartier de la place « des Victoires au Pont-Neuf ! (2) » Mais ils demandent pour cela, comme l'a fait Soufflot lui-même, « les démolitions du « château de Madrid au bois de Boulogne, à charge au « Roi par sa vétusté et sa ruine prochaine, plus la propriété « d'une partie du terrain du magasin des marbres rue de « Louis-le-Grand ». Leur projet n'aura pas de suite ; ce n'en est pas moins une première idée, — timide, il est vrai,

(1) Cette maison aurait été construite « sur les dessins de Soufflot, « en recul de 37 pieds pour aligner la rue au cadran des Quatre-Na- « tions, en sorte que de la rue Saint-Honoré on puisse passer à travers « le Louvre, et voir le monument de Mazarin à travers la rivière. Cette « maison a cela de remarquable que, dans une langue de terrain, il s'y « trouve une distribution, un logement inconcevables ! » (*Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, op. cit.*).

(2) Arch. Nat. O^1 1678A.

mais dangereuse pour l'avenir, — des spoliations, des démolitions et des spéculations qui se pratiqueront en grand pendant la Révolution !

Quant à Soufflot, il est bien découragé ; il prévoit que le projet de 1758, — qui n'est lui-même qu'une modification un peu restreinte des projets de Louis XIV —, ne sera pas exécuté encore de longtemps, par l'impossibilité de faire la dépense. Que de constructions encore debout, parmi celles qui doivent pourtant disparaître un jour ! C'est l'atelier de sculpteur, au coin de la rue des Poulies, où Coustou a exécuté ces dix dernières années le tombeau de Mgr le Dauphin ; ce sont les diverses petites masures entre la place de l'Oratoire et la rue Champfleury qui servent de basse-cour et de remises à M. de Cotte ; c'est l'amas de très petites maisons entre la rue Saint-Jean de Beauvais et la place du Louvre ; ce sont les bâtiments appelés *Basse-Cour du Louvre* entre la rue Froidmanteau et la place du Louvre dont Marigny a la jouissance viagère... Tout cela doit être démoli et supprimé lors du dégagement et de l'alignement définitif du Louvre (1) ; et pourtant ce fouillis, grouillant et pittoresque, subsistera encore jusqu'au milieu du XIXe siècle !

• • •

Au début de 1780, le comte d'Angiviller demande à Soufflot son avis sur les plans de la place du Palais-Royal et des rues adjacentes qu'on se propose de percer. Cette place, dont le duc d'Orléans est propriétaire, est encore fort [illegible] ; on voudrait lui donner plus de profondeur et plus de largeur : la

(1) Arch. Nat. O[1] 1678B. — Cf. Thiéry, *Guide*, 1786, t. I, p. 317 : « Tout le côté gauche de la rue du Coq est occupé par des bâtiments « uniformes appartenant à la Congrégation de l'Oratoire et faisant par- « tie de leur maison ».

profondeur serait prise aux dépens du château-d'eau appartenant au roi et occupant le fond de la place, la largeur en détruisant les premières maisons de la rue Saint-Thomas du Louvre sur le côté. Tout ce quartier ne communique avec le Louvre et avec les quais que par des rues fort étroites et irrégulières ; la rue de Rivoli n'existe pas encore ; les longues et tortueuses rues Saint-Thomas du Louvre et Froidmanteau s'en vont au sud vers les quais en passant sur l'emplacement du futur square et du monument de Gambetta ; la rue du Chantre joint la rue Froidmanteau à la rue Saint-Honoré à travers des maisons que remplacent de nos jours les grands magasins du Louvre ! « Il faut donner, dit-on, trente pieds d'ouverture « à la rue Saint-Thomas du Louvre dont le milieu enfilera les « cours et le jardin du Palais-Royal, et pareille largeur à la « rue Froidmanteau (1). »

L'hôpital des Quinze-Vingts était situé à gauche de la rue Saint-Honoré, à la hauteur de la rue de Rohan actuelle. Par lettres patentes de décembre 1779, son transfert est autorisé dans l'hôtel des Mousquetaires de la 2e compagnie, rue de Charenton, où il est encore actuellement. On va détruire l'église des Quinze-Vingts et on veut élever des maisons sur ce terrain sans observer le pan coupé de la rue Saint-Nicaise que Soufflot avait proposé en avril 1767, ni son alignement avec la rue de Richelieu (2)... Mais l'archtecte veille. Il écrit au directeur général le 28 janvier 1780 : « Monsieur, depuis le jour où j'ai reçu les plans de la place du « Palais-Royal et les devis très légèrement faits qui y sont « joints, je me suis occupé de leur examen ; mais pour

(1) Tous ces projets étaient prévus et autorisés par lettres patentes dès 1769. — Cf. lettre du 9 décembre 1774 (Arch. Nat. O1 1578). — Lettre de M. de Montigny du 25 mai 1776.

(2) Lettre de Marigny à Soufflot du 9 avril 1767. — Cf. *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon. op. cit.* — Monin, *L'état de Paris en 1789*, 1889.

« répondre à l'objet qui me paraît le plus vous intéresser, Mon-
« sieur, c'est-à-dire pour savoir si les rues et autres objets que
« l'on projette ne peuvent nuire en rien aux projets que l'on
« pourrait avoir par la suite pour le Louvre et les Tuileries, il
« est nécessaire que l'on vous remette un plan, ne fût-il qu'en
« masse, des Quinze-Vingts et des différentes rues que l'on
« dit devoir être percées, outre celle de Chartres dont il est
« également nécessaire de connaître le débouché vers le
« Carrousel. On propose une fontaine de 400.000 livres non
« seulement inutile, mais même très nuisible pour la circu-
« lation, un réservoir fort petit pour 500.000 livres. Il semble
« que l'on pense que tout cela doit passer sans examen, mais
« j'espère que, pour seconder vos bonnes intentions, nous
« vous en rendrons bon compte (1)... »

Soufflot connaît aussi le projet, formulé dès 1776 (2), de percer, parallèlement à la terrasse des Feuillants, une rue, — la future rue de Rivoli —. Ce projet, repris par les assemblées révolutionnaires, ne sera, lui, réalisé que par Napoléon Ier et Napoléon III ! Tout ce que Soufflot peut faire, c'est d'étudier en 1779 le projet d'élargissement de la terrasse des Feuillants, dépourvue de garde-fous et où les chutes sont nombreuses (3).

Tant que l'ancien régime subsistera, rien n'aboutira ; et chaque régime nouveau, en reprenant plus ou moins franchement la tradition de l'ancien régime, la déformera. La Convention organisera un concours pour la division de l'espace des terrains entre le Louvre et les Tuileries, le Carrousel et le couvent des Feuillants. Bonaparte pro-jettera, lui aussi, l'agrandissement du Carrousel et le dé-blaiement de l'espace entre la cour et les Tuileries. Percier et Fontaine feront des listes d'immeuble à exproprier et

(1) Arch. Nat. O¹1554.

(2) Bachaumont, *Mémoires secrets* (10 novembre 1776, t. IX, p. 255).

(3) Voir un plan de cet élargissement, depuis la terrasse jusqu'à l'allée du *Printemps* qui lui était parallèle (Arch. Nat. O¹ 1681).

d'indemnités à payer ; mais Napoléon, lui non plus, ne terminera rien (1). C'est seulement sous Napoléon III que seront définitivement jetés à bas les pâtés de maisons sordides, les masures à demi ruinées qui subsistaient toujours entre le Louvre et la cour des Tuileries, et où Balzac pouvait encore loger les héros de sa *Comédie Humaine !*

Quant à la place du Palais-Royal et aux rues avoisinantes, elles ne seront définitivement désobstruées que sous le second Empire ; la démolition du Château-d'eau n'aura lieu qu'en 1848 et 1849 ; la suppression des rues Saint-Thomas du Louvre et Froidmanteau ne sera décidée que par décret du 4 août 1849 ; ce sera seulement le 23 décembre 1852 qu'un décret fixera définitivement les dispositions de la place du Palais-Royal dans l'esprit des arrêtés royaux de 1771, y déclarant d'utilité publique la construction de maisons symétriques à arcades et semblables à celles de la rue de Rivoli. Enfin c'est seulement le décret du 3 mai 1854 qui fixera définitivement la largeur des rues de l'Echelle, de Rohan, du Coq et des Poulies, et décidera la construction entre ces rues d'îlots compacts de maisons (2)... Plus tard la spéculation de Pereire sur tous ces terrains aboutira à la création des magasins du Louvre !

De ce côté le désencombrement du Louvre, rêvé depuis si longtemps, aboutira, au sein d'une société industrielle et commerciale, à l'écrasement du Louvre !... Constatation mélancolique ! Tout le grandiose effort des dix-septième et dix-huitième siècle aura dévié au dix-neuvième, qui ne réalise qu'en les déformant leurs vastes espoirs et leurs nobles rêves !

De même le projet d'établir le long du jardin des Tuileries

(1) Voir Bausset, *Mémoires*, t. IV. — Quatremère de Quincy, *Description de Paris* (éd. 1808 et 1818). — Percier et Fontaine, *Résidence des souverains*, 1833. — M. Fouché, *Percier et Fontaine*. — Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon Ier*, t. II, 1905.

(3) Voir R. Hénard, *La rue Saint-Honoré*, 1908.

une rue qui, du Carrousel, aurait abouti à la place Louis XV, — projet précisé dès 1778 — (1), ne sera repris qu'en vendémiaire an X, et réalisé seulement par Napoléon. Quant à la partie de la rue de Rivoli qui va de la rue de Rohan jusqu'à la rue du Louvre, prévue, comme nous l'avons dit, et ordonnée dès 1758, — en germe d'ailleurs dans les projets de Colbert etle plan originaire de Lescot, — elle ne sera achevée qu'en 1865 !

D'ailleurs, en face de cette raideur géométrique de la rue de Rivoli, qui n'a plus même à présent le mérite de la continuité, puisqu'elle est déformée par les étages surélevés en dépit des règlements formels, les hommes à projets du dix-huitième siècle ne reconnaîtraient certainement pas leur rêve, dont cet alignement monotone est cependant la conséquence logique.

---

§ III. — Conclusion

Ainsi aucun des projets de Soufflot relatifs au Louvre n'a pu complètement aboutir de son vivant ; mais il a, plus ou moins consciemment, préparé l'œuvre du dix-neuvième siècle, car, on ne saurait trop le répéter, ce siècle, en terminant à peu près le Louvre, n'a fait que reprendre, en la déformant d'ailleurs, la tradition monarchique et française : le palais du Louvre est le magnifique symbole de cette évolution vers la centralisation et l'unité qui relie, comme une arche puissante, la France de l'ancien régime à la France moderne.

(1) Etaient prévus aussi le percement des rues de *Castiglione*, de la *Paix* et des *Pyramides*. Cf. Bachaumont, *Mémoires secrets*, 23 octobre 1778.

Sans doute, à la mort de Soufflot, aucune des façades du vieux Louvre, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, n'est terminée ; couvertures, frontons, corniches, balustrades restent inachevés ou n'ont pas été éxécutés ; mais le problème délicat du raccord du Louvre de Perrault au Louvre de Lescot, problème d'une portée symbolique, a pourtant été théoriquement tranché : l'œuvre vivante et élégante de la Renaissance a été, en principe, sacrifié à l'ordonnance classique, majestueuse, mais abstraite, de la colonnade. Soufflot a démoli en partie les attiques et les combles du passé, il a commencé et préparé le troisième ordre de l'avenir ; Napoléon et ses successeurs feront le reste.

A la liaison du Louvre et des Tuileries, à l'isolement, au dégagement, à l'écarissement des deux palais, — ayant aussi valeur symbolique, faisant partie du plan centralisateur de la monarchie qui y aurait établi le siège de son administration, de ses académies, de sa bibliothèque et de ses musées, le centre administratif, intellectuel et artistique de la Nation, — à tout ce programme légué par le dix-septième siècle, Soufflot a collaboré dans la mesure de ses moyens. Plan grandiose qu'il ne put réaliser, que la Révolution et après elle les divers gouvernements du dix-neuvième siècle reprendront sans pouvoir le réaliser davantage, du moins intégralement !

En effet la colonnade du Louvre attend toujours le dégagement rêvé par les classiques. Non seulement on a conservé l'église Saint-Germain-l'Auxerrois qu'on devait démolir, mais on lui a donné un pendant, une mairie dans le goût « gothique ». Sur la place, les baraques et les chantiers de pierre du dix-huitième siècle sont aujourd'hui remplacés par les bureaux d'omnibus ; et c'est seulement par l'étroite enfilade de la rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois qu'on peut avoir une faible idée de ce que serait la belle perspective de la colonnade, si elle avait le recul nécessaire.

La rue de Rivoli semble avoir réalisé, au nord, le dégage-

ment du Louvre... Mais ce n'est qu'une apparence ; en fait, il s'est produit ce que devaient produire les idées centralisatrices et utilitaires du dix-huitième siècle, une société industrielle et mercantile, symbolisée par les grands magasins du Louvre : les écuries, les remises, les baraques du Roi ont été remplacées par les « rayons de confections » ; et ce n'est pas l'administration royale qui est centralisée aux abords du Louvre, mais bien le royaume de l'industrie et du commerce, organisé comme un ministère, avec une armée d'employés !...

Une partie des projets de l'ancien régime ont été, sans doute, repris pour le Louvre, mais sans ordre, sans choix, et marqués d'un sceau matérialiste et municipal sans les préoccupations esthétiques qui devraient les inspirer.

Les guichets de la cour intérieure ont bien été dégagés et percés ; mais les perspectives qu'ils devaient créer n'existent point : la fontaine de la rue du Coq, qui devait servir de pendant à la façade de l'Institut, a été construite plus loin, et la rue du Coq a été alignée et convertie, après combien d'efforts, en rue de Marengo, pour aboutir à un *bouillon Aristide* ! — Le « percé des Tuileries » a bien été effectué, l'espace intermédiaire entre les deux palais déblayé, mais aucun des projets de palais, de monuments, de statues, d'arcs de triomphe n'a été réalisé, ou plutôt quelques-uns l'ont été, mais fort mal : au lieu d'adopter le vaste espace vide que certains rêvaient, on a établi un square où sont rangés en cercle des groupes aux blancheurs prétentieuses, et un monument pyramidal, plein d'emphase et de mauvais goût, indigne de l'arc de triomphe du Carrousel qui lui fait pendant.

Le Louvre, qui devait être le sanctuaire des sciences, des arts et du goût, n'abrite que des trésors artistiques et archéologiques ; les musées scientifiques n'ont pu y trouver place. Au moment, d'ailleurs, où les tableaux et les statues allaient

enfin entrer au Louvre, les peintres et les sculpteurs allaient en sortir. Le palais, au lieu de cette animation de ruche en travail que présentaient les ateliers et les logements des artistes, s'emplira d'un silence administratif, prendra l'aspect froid d'une nécropole où s'entassent, avec plus d'abondance que de choix, les débris d'un passé mort ; il va devenir le musée moderne avec toute la sécheresse de sa classification, ouvert en principe à la foule qui vient y bâiller ou y dormir les dimanches pluvieux. Comme on regrette ces belles salles et galeries des châteaux de l'ancien régime où étrangers et curieux étaient reçus à titre gracieux, avec l'affabilité qui caractérisait la nation française, et où les vases précieux, les statues, les bustes, les meubles exquis mettaient la variété élégante d'un appartement privé, la grâce choisie d'un salon !... Dans les cabinets du Roi on était reçu par Sa Majesté, qui daignait vous faire les honneurs de son palais ; dans le Musée moderne on est chez soi, mais on s'y sent mal à l'aise, et l'on n'est reçu par personne...

La Bibliothèque du Roi n'est pas revenue, elle non plus, au Louvre ; elle est restée à l'étroit dans sa bâtisse sans caractère. On a eu beau construire, au nord, l'aile du Louvre qui reliait le palais aux Tuileries ; les ministères, les bibliothèques, les dépôts d'œuvres d'arts ou d'archives qu'on y a installés ont tous même caractère partiel et individuel ; la vaste centralisation générale, ministérielle et administrative, rêvée par les contemporains de Louis XIV, n'a pas été réalisée par l'Etat moderne. Au moment même où la liaison du Louvre et des Tuileries allait être enfin réalisée après trois cents ans d'efforts continus, par Napoléon III, la guerre de 1870 éclatait, la Commune se déchaînait, l'incendie dévorait les Tuileries. Et jamais, jamais plus, le *grand Dessein* du Louvre ne sera intégralement rempli !

N'y a-t-il pas là comme une revanche des lois historiques

qu'on n'enfreint pas impunément ? Une preuve qu'on ne reconstruit pas une société, une nation, une race sur des plans théoriques et abstraits, spéculativement forgés, et que le respect des conceptions et des créations du passé est la garantie et le fondement nécessaire des réalisations de l'avenir ?

CHAPITRE TROISIEME

SOUFFLOT PRÉPARE LE PARIS MODERNE, DES TUILERIES AU PONT DE NEUILLY

Soufflot, qui a préparé les transformations réalisées au dix-neuvième siècle dans le quartier du Louvre, du Palais-Royal et des Tuileries, a préparé aussi celles du Paris moderne qui s'étend de la place de la Concorde au pont de Neuilly.

Aux Champs-Elysées, comme au Louvre, il reprend le *Grand Dessein* de Louis XIV, qui n'a fait lui-même que suivre et développer les projets de ses prédécesseurs. Catherine de Médicis avait créé les Tuileries ; Marie de Médicis avait planté le Cours-la-Reine ; sous Colbert, Le Nôtre avait formé le plan grandiose de faire des Champs-Elysées la continuation et le pendant des Tuileries. On avait décidé, en 1667, qu' « il serait « planté des avenues d'arbres depuis le derrière du jardin « jusqu'à l'Etoile de la montagne de Chaillot et depuis le « bout du Cours-la-Reine jusqu'aux maisons du Roule (1) ; on avait acheté, dans ce but, plus de cent vingt propriétés qu'on n'avait pas tardé à faire planter (2). Toute la partie gauche de ce beau plan, du côté de la rivière, avait été achevée à cette époque, se raccordant parfaitement à l'ancien cours planté par

(1) Arrêt du Conseil du 24 août 1667 (*Bibl. Nat.*, fr. 7801).

(2) Arch. Nat. O[1] 1680 et 1586. — Voy. P. Marcel Lévi, *Inventaire des papiers de Robert de Cotte*, *op. cit.*, p. 8 et s.

Marie de Médicis et replanté par le Régent. Mais l'intention de Colbert était de planter aussi la partie droite des Champs-Elysées de symétrie avec la partie gauche ; sa mort avait interrompu son projet... Depuis, on avait eu la négligence de laisser acheter ces terrains à différents particuliers qui y avaient bâti des hôtels avec de grands jardins donnant sur les Champs-Elysées, ce qui avait rendu impossible l'achèvement de son « grand dessein ».

Colbert avait également projeté de pousser la grande allée du milieu des Champs-Elysées dans la direction de l'axe central des Tuileries, à travers la montagne de l'Etoile jusqu'à la Seine, et de faire un pont avec un grand chemin planté d'arbres jusqu'au château de Saint-Germain où la cour allait souvent (1). Toutes les allées auraient conduit au bois de Boulogne et s'y seraient raccordées ; toute la partie droite en face du bois de Boulogne, ou plaine des Sablons, aurait été plantée, et aurait formé avec lui un magnifique parc dont le bout aurait été terminé en terrasse sur la rivière !... Ensemble superbe où la monarchie, organisée et centralisée, eût évolué dans un cadre digne d'elle, triomphe de l'ordre et du goût classique ! D'une part, le Louvre et les Tuileries, avec la grande voie dans l'axe de la Colonnade jusqu'à l'arc de Triomphe du Trône à la gloire de Louis XIV ; de l'autre, dans le même axe, l'avenue des Champs-Elysées avec un Arc de Triomphe sur la butte de l'Etoile, et s'enfilant vers l'horizon jusqu'à Saint-Germain, le vieux château des rois de France...

Mais, là comme au Louvre, le rêve de Colbert et de la bourgeoisie française, le grand dessein d'une royauté centralisant

(1) *Portefeuille de Bachaumont*, f° 114. — Cf. *Plan de Paris vers 1675*, de Jouvin de Rochefort, et *vue des Champs-Elysées* prise à la même époque des hauteurs de Chaillot, dessinée par Silvestre (*Bibl. mun. de la Ville de Paris*).

la France à Paris, n'avait pas été réalisé. Lorsque Soufflot arrive au Contrôle, l'allée centrale des Champs-Elysées est bien tracée, mais non pavée, et aboutit du côté des Tuileries à des champs mal nivelés, à un espace vague !...

⁂

Le « grand dessein » de Colbert est repris, en même temps que le nouveau projet de la place de la statue équestre de Louis XV. Marigny se fait autoriser par le roi à abattre, puis à replanter les Champs-Elysées pour l'automne de 1756 en tilleuls de Hollande de huit à neuf pieds de haut et de trois à quatre pouces de diamètre ; il les rattache en même temps au contrôle de Paris, à la réserve de l'alignement et de la plantation des arbres, de leur entretien, de leur élaguement, et de la marque du marteau fleurdelisé des arbres morts ou abattus par les vents qui continueront à être du district du contrôle des pépinières. Dorénavant c'est donc Soufflot, le nouveau contrôleur de Paris, qui fera exécuter les permissions concernant les herbes, les gazons et les pacages (1) ; le garde des Champs-Elysées recevra ses ordres pour ces parties, et rendra compte au contrôleur des pépinières des délits ou accidents qui pourront arriver aux arbres de ligne (2).

Au travail du 30 décembre 1757, Marigny fait bien décider par le Roi que « les arbres des Champs-Elysées, ormes, bois blanc, marronniers, sycomores, seront vendus pour le compte de sa Majesté au sieur Lazurier, entrepreneur des bâtiments du Roi, moyennant 91.000 livres », et il songe toujours à une replantation toute en tilleuls, tandis que Soufflot la préférerait

(1) Lettre de Marigny à Soufflot du 22 avril 1756. — Sur les vaches des Champs-Elysées, voir Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, (t. VI, p. 289).

(2) Lettre de Marigny à Soufflot du 20 mai 1756.

partie en ormes et partie en tilleuls (1) ; mais la coupe des arbres n'est même pas terminée dans l'hiver de 1759 (2). Car on manque d'argent et les travaux vont languir (3) tant que la guerre durera, jusqu'en juin 1763, époque de l'inauguration de la place et de la statue équestre de Louis XV.

Enfin, le 7 novembre 1764, Soufflot annonce à Marigny que la plantation des Champs-Elysées est faite jusqu'au potager de l'hôtel Pompadour avec tout le soin et toute l'intelligence possible : « Je dois cette justice au sieur Magu, dit-il, il a mis « dans cet ouvrage tout l'empressement que l'on pouvait « désirer, et nous a fourni cette année près de 1400 pieds de « beaux arbres ; ceux de l'année dernière ont réussi au mieux, « et il en a manqué très peu sur plus de 900 ; il les a rem- « placés ; il a fait des avances considérables ; il vous supplie, « Monsieur, de l'aider de cinq ou six mille livres le plus tôt « que vous pourrez (4) ». Au commencement de 1765 le sieur Magu prétend en effet avoir dépensé près de quarante mille livres et n'en avoir reçu que dix : il demande son paiement, faute duquel il sera, dit-il, « totalement dans l'impuissance « d'achever son ouvrage ». Il reçoit un acompte le 6 février ; la nouvelle plantation est enfin terminée, avec des retards, sans doute, mais pourtant, dès 1767, l'on peut prévoir que « dans quelques années, avec la nouvelle place et le gran- « dissement des Tuileries, elle fera un ensemble superbe (5) ».

(1) Lettres de Marigny à Soufflot des 12 et 22 décembre 1758.

(2) Arch. Nat. O[1] 1105. — Cf. travail du roi du 21 mars 1759 (Arch. Nat. O[1]).

(3) Cf. *Journal* du duc de Croy, 22 mai 1762 : « Passant le bac des Invalides, je fis le tour de la nouvelle place dont les bâtiments du fond s'avançaient ; je vis le Cours qui languissait. Cela sera beau ».

(4) Arch. Nat. O[1] 1547.

(5) *Journal du duc de Croy* (28 avril 1767).

*
* *

En décembre 1753, la marquise de Pompadour avait acquis l'hôtel d'Evreux bâti en 1718 sur les plans de l'architecte Mollet (1) ; elle l'avait agrandi ainsi que les jardins, et sur des terrains distraits des Champs-Elysées que le Roi lui avait concédés (2) avait établi des potagers immenses qui, pendant plusieurs années, avaient formé un spectacle fort agréable pour les promeneurs (3). Dans son testament elle suppliait le Roi d'accepter le don de cet hôtel pour en faire le palais d'un de ses petits-fils, Mgr le comte de Provence. A sa mort, en 1764, le roi accepte la donation, mais en réservant l'attribution ; et comme en 1765 le Palais-Bourbon, affecté aux Ambassadeurs Extraordinaires, est cédé au prince de Condé, Soufflot estime que l'hôtel de Pompadour paraît le plus propre à devenir celui des Ambassadeurs Extraordinaires : « Aucun « rez-de-chaussée ne peut mieux répondre à l'étendue et à la « magnificence de celui du Palais-Bourbon. Les dehors ré- « pondent au dedans : des cours vastes, des jardins délicieux ; « la vue est étendue et agréable, la position est des plus belles, « et tout semble concourir à déterminer un pareil choix. On « y trouvera encore d'autres avantages : le public voit avec « le plus grand plaisir continuer la plantation des Champs- « Elysées ; les potagers de l'hôtel de Pompadour en faisaient « autrefois partie ; dans le cas où cet hôtel appartiendrait au « Roi et aurait la destination proposée, ils deviendraient inu- « tiles et pourraient être réunis à la promenade publique (4).

(1) Voir la notice de M. Gaston Duval sur l'Elysée dans le *Bulletin de la Société du 8e arrondissement*, 1903, p. 51 et s.

(2) Bon du roi du 12 septembre 1754 (Arch. Nat. O1).

(3) Arch. Nat. O1 1586.

(4) Encore une preuve de désintéressement de Soufflot ; il avait un

« On pourrait même, alors, laisser entrer dans les jardins « d'agrément qui resteraient, comme on laisse entrer dans ceux « des autres maisons royales, et placer dans les appartements « des objets de curiosité comme il y en a au Luxembourg : on « pourrait, entre autres tableaux, y mettre la suite des *ports « de mer de France* peints par M. Vernet, que les curieux et « les connaisseurs y verraient avec plaisir et avec empresse- « ment (1) ».

Marigny fait agréer du Roi, de point en point, les idées de Soufflot : l'hôtel de Pompadour devient l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires ; Sa Majesté ordonne que la partie des potagers détachée du Cours y soit réunie (2), et qu'il soit pratiqué entre cet hôtel et la maison voisine (3) une rue plantée de part et d'autre en forme de boulevard aboutissant aux Champs-Elysées. « Je voudrais que ce fût tout à l'heure, écrit « Marigny à Soufflot dès le 15 août, et qu'on usât de diligence « pour la rue à faire et pour la séparation de ce qui doit être « retranché des potagers. Concertez-vous avec M. Gabriel sur « tous ces arrangements et sur le devis qu'il faut faire inces- « samment des dépenses qu'ils pourront occasionner (4) ».

A cette date l'hôtel des Ambassadeurs ne pourrait être réparé, comme un bâtiment de cette élégance l'exigerait, à moins de 60.000 livres ; mais faute d'argent il faut se restreindre. Dès le mois de septembre Soufflot envoie à Marigny plusieurs dessins pour l'arrangement de la grande porte

petit potager à l'hôtel des Ambassadeurs, compris entre les bâtiments de l'hôtel et la future rue de Marigny ; il va en perdre la jouissance (Lettre de Soufflot du 16 septembre 1766. Arch. Nat. O[1] 1554).

(1) Arch. Nat. O[1] 1542.

(2) Les potagers allaient, dans les Champs-Elysées, presque jusqu'en bordure de la nouvelle avenue ; à droite, ils s'étendaient jusqu'au rond-point ; à gauche, en carré, au-devant des jardins des hôtels du faubourg, sur une superficie égale.

(3) La maison de la comtesse d'Argenson.

(4) Lettre de Marigny du 15 août (Arch. Nat. O[1] 1114). Au « travail »

du nouvel hôtel, entre lesquels Marigny choisit. Il substitue aux armes de la Pompadour qui sont sur le plinthe une table de marbre noir (1) portant pour inscription en lettres d'or : « Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires. » Soufflot remet son dessin à Guillaume Coustou, qui travaille à un modèle d'après lequel on fera l'ouvrage. En mars 1767, il envoie à Marigny le plan de l'hôtel des Ambassadeurs et de la rue de Marigny aux extrémités de laquelle les inscriptions viennent d'être placées, et qu'il sera bientôt en état d'ouvrir sur une partie des terrains retirés à la droite de l'hôtel (2). En même temps il remet le jardin, — sauf la demi-lune du grand bassin qui reste en saillie, — à l'alignement des autres jardins attenant aux hôtels ayant entrée sur le faubourg du Roule. Les parterres, les gazons bordés d'allées de treillages fortifiés par des grilles de fer, aboutissaient sur les Champs-Elysées à des bosquets de tilleuls et à une charmille qui en formait la limite (3). En mai 1768 Soufflot marque les dimensions du fossé à faire devant ces jardins pour ne point interrompre la régularité de la plantation de la promenade. En juin 1769, il donne l'alignement au fermier général Bouret pour son jardin dit *des Goulottes*, détaché à gauche de l'hôtel de Pompadour, où la marquise avait fait aménager des portiques de treillages et des jets d'eau (4). Un an après Bouret voulant établir à ses frais, au mur qui sépare son jardin de celui des Ambassadeurs, une grille

de la veille, le Roi approuve aussi « que le grand appartement du rez-de-chaussée soit orné de la suite des *Ports de France* peints par Vernet » (Arch. Nat. O[1] 1579).

(1) De 7 pieds 6 pouces de long, 18 pouces de large et 2 pouces d'épaisseur. Voir l'élévation de la porte d'entrée de l'hôtel du côté de la rue dans *l'architecture française* de Blondel (livre V, ch. 32).

(2) Voir ce plan de l'hôtel des Ambassadeurs (Arch. Nat. O[1] 1579), et le plan de l'avenue Marigny en 1767 (Arch. Nat. O[1] 1587).

(3) *Etat de lieux de 1787* (*Arch. de la Seine*, 751).

(4) Lettre de Soufflot du 28 mai 1769.

ouvrante à deux battants de la largeur de l'allée qui coupe le parterre de l'hôtel, Soufflot donne encore les dessins de cette grille : « Ce sera, dit-il, un agrément de plus à son « jardin, et elle procurera en même temps à celui de l'hôtel « un percé plus riant et plus agréable que le mur qui termine « l'allée du parterre (1). » En même temps il fait décider que lorsque l'hôtel ne sera pas occupé par des ambassades, — et de fait il n'en abritera jamais aucune, — des tableaux appartenant au roi seront exposés dans les salons, ouverts au public, ainsi que les jardins, les dimanches et fêtes (2).

Fidèle à sa règle de subordonner, autant que possible, les intérêts particuliers à l'avantage général, Soufflot défend la rue de Marigny contre tout empiètement. La marquise d'Argenson voudrait bâtir de petites boutiques décorées le long de la rue, contre le mur dont la propriété entière lui a été cédée par acte du 11 août 1768 ; elle paraît dans la persuasion que cet acte lui donne également la propriété du terrain qui règne entre ce mur et la contre-allée la plus voisine. « Ecrire tout « uniment que l'acte en question ne donne point la propriété « prétendue, et qu'il n'est pas possible de laisser bâtir sur ce « terrain », déclare Marigny, après rapport de Soufflot. La marquise reviendra encore à la charge en 1775, mais inutilement (3). Soufflot veillera jusqu'à sa mort sur le bel alignement et l'intégrité de la perspective de la rue plantée d'arbres. En décembre 1769, la compagnie du Colisée demandant

(1) Lettre de Marigny à Soufflot du 16 juin 1769. — Voir *Bull. de la Soc. des 8e et 17e arr.*, 1908 (*Notice sur Bouret*, par L. Raulet).

(2) Soufflot fait planter en décembre 1769, dans la partie des fossés du jardin des Ambassadeurs destinée à y faire débiter des rafraîchissements, une ligne de sept à huit tilleuls de basse tige pour « donner de l'ombre à ceux qui en viendraient chercher » (Lettre de Marigny du 4 décembre).

(3) Arch. Nat. O[1] 1586.

l'autorisation d'y faire passer ses voitures de bois, il exige « qu'elle s'engage à replanter ceux que l'on endommagerait et ceux que l'on a déjà endommagés dans d'autres endroits, ainsi qu'à remettre le terrain dans l'état où il était avant que les grosses voitures y passassent (1) ».

A cette époque on veut construire une immense salle de fêtes « hydrauliques, pyrrhiques et autres », un nouveau Wauxhall » semblable à celui de Londres sous le nom de *Colisée*, à l'extrémité ouest des Champs-Elysées, sur l'emplacement, alors en marais, qui s'étend aujourd'hui entre la rue du Colysée, les Champs-Elysées et l'avenue Matignon. Les entrepreneurs devront s'accorder dans les plantations des jardins qui en dépendront à celles qu'on a exécutées déjà pour la décoration des Champs-Elysées. L'arrêt du Conseil contient plusieurs dispositions dont l'exécution est réservée à Marigny : les entrepreneurs doivent lui remettre des plans de leur établissement pour être visés et approuvés par lui (2). Soufflot se rend sur les lieux en mai 1770. A son avis il serait préférable que le fossé de clôture le long de la continuation de l'allée des Veuves, — l'avenue Matignon, — fût moins au milieu de la contre-allée : « Il eût été mieux sans doute que ce « fossé eût été pris totalement dans l'intérieur ; mais comme « la Compagnie abandonne au roi presque tout le terrain « qui forme la continuation de l'allée des Veuves qui fait la « sortie de la rue de Marigny, je pense qu'il est juste de lui « laisser la jouissance de ce dont elle a besoin pour le présent ; « mais je crois, Monsieur, qu'il faudrait qu'en cas de chan- « gement du Colisée cette contre-allée rentrât entièrement aux « Champs-Elysées avec trois pieds au delà du dernier rang

(1) Lettre du 27 décembre (Arch. Nat. O[1] 1554).

(2) Voir, sur le Colisée : Dussausoy, *Le citoyen désintéressé*, t. II, p. 189. — *Journal* du duc de Croy. — *Correspondance* de Grimm, t. IX, p. 330-333. — Cf. *Monographie du 8e arrondissement*, par Bonnardot, p. 91-93.

« d'arbres. » Suivant ces observations, Marigny envoie sa décision aux entrepreneurs du Colisée (1). Ceux-ci cèdent une partie de leur terrain pour prolonger le coup d'œil de l'allée des Veuves, mais Soufflot, afin de leur rendre moins dur le sacrifice, leur abandonne généreusement un arpent pris sur les sept à huit arpents de marais dont il jouit en divers endroits des Champs-Elysées en qualité de contrôleur du département de Paris ; il ne lui en reste plus « que quatre « un quart environ, en partie dans des fonds et sujets à être « inondés » (2).

Il concourt, en même temps, à l'exécution de la nouvelle *rue du Colisée* projetée par la Ville de Paris sur l'emplacement du chemin des *Gourdes*, et qui doit entamer quelques portions de terrains appartenant aux Bâtiments du Roi (3). Il continue toujours à défendre l'allée des Veuves contre tout empiètement, et à repousser toute demande qui pourrait nuire à son ordonnance et à sa perspective : « Lorsque M. le Direc-« teur Général a permis à M. Achard et Cᵒ les clôtures du « Colisée, fait-il remarquer le 28 mars 1772, ce fût aux condi-« tions qu'elle n'excéderaient pas la hauteur qu'elles ont, et que « la vue des plantations n'en serait pas interrompue. Si il « accorde la demande telle qu'elle est faite, la salle à construire « débordera les autres de la contre-allée des Veuves et en « rompra le coup-d'œil, et obligera d'en supprimer trois ou « quatre. Il paraîtrait convenable de n'accorder cette cons-« truction qu'à condition de la retirer en arrière ainsi qu'elle « est tracée au crayon sur le plan, et de conserver par ce « moyen la ligne d'arbres (4). »

(1) Lettre de Soufflot à Marigny du 22 mai 1770 (Arch. Nat. O¹ 1554).

(2) Lettre de Soufflot du 3 décembre 1776 (Arch. Nat. O¹ 1554).

(3) Lettre de Soufflot à Marigny du 4 juillet 1770 (Arch. Nat. O¹ 1586).

(4) Arch. Nat. O¹ 1554.

*
* *

C'est ainsi que, secondant les vues de Marigny, Soufflot contribue à la création du moderne quartier des Champs-Elysées et collabore à l'extension progressive de Paris vers l'ouest. Il veut maintenir la tradition de Louis XIV, mais il y mêle des préoccupations nouvelles d'utilité publique et de sensibilité à la Rousseau. Il cherche à « conserver avec tout « l'avantage possible et sous tous les rapports, soit en agré- « ment, soit en étendue, la promenade des Champs-Elysées, « d'autant plus intéressante pour l'immensité des habitants « de Paris qu'elle est presque unique ; à maintenir sa relation « avec le château des Tuileries ; à défendre les constructions, « les masses et amas de maisons qui suppriment tous les « agréments de la promenade et en corrompent la salubrité « en interceptant le cours de l'air ; à excepter les maraîchers « de la défense de bâtir, mais en les réduisant à ne se former « que de simples habitations et hangars, à n'en permettre les « reconstructions ou raccommodages qu'en se renfermant « pour les hauteurs dans les anciennes proportions, et en ad- « mettant seulement quelque élargissement en faveur des fa- « milles de cultivateurs devenues plus nombreuses (1). »

Les Champs-Elysées forment, en tant que promenade, « une « sorte de commune qui n'existe en cet état que par la bien- « faisance du Roi envers les habitants de sa bonne ville de « Paris. » Sa Majesté est propriétaire de la très majeure partie du sol par suite des acquisitions immenses qu'elle a faites par les soins des administrateurs de ses Bâtiments de 1669 jusques vers 1720. Elle y loue des terrains ; les locataires paient le

(1) *Mémoire de 1775* (Arch. Nat. O[1] 1586). Cf. l'article 10 de la déclaration de 1724 et l'article 7 de la déclaration de 1726.

prix de leur loyer à Soufflot, qui n'en donne point quittance, ou à Denis, trésorier des Bâtiments. C'est ainsi qu'à la date de 1768 s'étendent tout le long du Cours la Reine dont elles sont séparées par un fossé, de l'avenue d'Antin à la place de l'Alma actuelle, des pieces de terre en marais appartenant pour la plupart au Roi, louées à des maraîchers qui y habitent de petites maisons couvertes de chaumes, en général au prix de 60 livres l'arpent par an. L'administration estime qu'elles ne sont point louées suivant leur valeur : « Pourraient être louées 120 livres par an », disent les notes des bureaux.

C'est Soufflot qui veille à l'alignement des habitations et des hangards des maraîchers sur les allées des Champs-Elysées, et notamment sur le grand rond et l'allée centrale où il contrôle et maintient les proportions et les hauteurs prescrites. C'est lui qui fait rayonner les allées des *Princes* et des *Veuves*, qui prépare la future avenue Montaigne aboutissant au Cours-la-Reine, qui participe au tracé des rues rejoignant la rue Saint-Honoré (1). Ses plans, ordonnés selon le goût classique, s'imposent à cette étendue de prés et de cultures maraîchères : les petites maisons, les chaumières, les moindres bàtisses ne doivent point dépasser une certaine hauteur ni empiéter sur les allées au delà des limites réglementaires. Soufflot le désire ; mais, ici encore, il est partagé entre son désir d'obliger et sa conscience professionnelle, son souci de maintenir l'équilibre entre les intérêts privés et le bon ordre public.

Comme au Louvre, toutes les fois qu'il le peut, il permet aux Champs-Elysées l'établissement des petites baraques, boutiques, jeux de paume, billards et cafés, tant que cela ne nuit pas à l'ordre et à la commodité publique ; mais il est débordé, là comme au Louvre, et les directeurs généraux qui préten-

(1) Arch. Nat. O[1] 1554 et 1586. — *Arch. départ. de Seine-et-Oise* (A. 579).

dent y réformer les abus y font aussi des concessions à leurs créatures et à leurs gens : les permissions de pâtures pour les vaches, les privilèges des jeux de paume et de billard, les cabarets et les cafés envahissent la promenade champêtre, contredisent la conception première de la monarchie, et préparent les modernes Champs-Elysées où les théâtres et cafés-concerts annihileront presque entièrement les quinconces et les bosquets.

*
* *

La replantation des Champs-Elysées engage Marigny et Soufflot à refaire la grande allée médiane, qui restait encore à l'état de sentier. D'autre part, en 1768, on décide que l'on construira un pont de pierre à Neuilly sur l'alignement de l'Etoile en face de la place Louis XV. Les deux projets se complètent ; les « citoyens zélés » escomptent un « beau morceau national » : « Rien ne sera comparable, dit-on, à l'en-« semble des Tuileries, de la nouvelle place, du Cours bien « replanté et du Colisée, surtout quand le Cours sera en « chemin ferré et fera un ensemble avec le nouveau pont de « Neuilly (1)... » C'est la reprise du grand projet de Colbert ; cette splendide avenue, qui doit relier en ligne droite la Porte-Maillot au coteau de Saint-Germain, par sa superbe grandeur et sa régularité, « étonnera toutes les Nations » (2). Le public espère bien voir du nouveau pont de Neuilly la statue équestre, et réciproquement le nouveau pont de la

(1) *Journal* du duc de Croy, 22 mai 1771.

(2) Cf. un *plan du jardin des Tuileries*, de 1680, avec l'avenue des Champs-Elysées ayant à son sommet, sur l'emplacement actuel de la place de l'Etoile, une pyramide (*Bibliothèque de la ville de Paris*). — Voir Forges de Montagnac. *La place de l'Etoile créée en 1670* (*Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, 1902, p. 153).

place Louis XV : « Il n'y aura guère dans le monde de plus « riche enfilade que celle-là », murmure-t-on dans les salons.

Mais se dresse, au beau milieu, la « montagne de l'Etoile ! » Elle est fort abrupte ; si on l'abat on ne verra que par une lorgnette trop éloignée, et si on la laisse on ne verra rien ; comment faire ? Peut-être vaudrait-il mieux la « laisser en l'ornant, pour, de là, avoir la belle vue intermédiaire » (1). C'est encore un projet du siècle de Louis XIV, que celui d' « orner » la butte de l'Etoile. Soufflot fait voir à Marigny, en juin 1768, un vieux plan de Paris sur lequel un anglais a tracé vers l'Etoile un « projet de palais pour le Roi », avec l'explication en français : « Il est intéressant par rapport au choix du « local qui offre, comme vous l'avez remarqué, Monsieur, les « points de vue les plus beaux » (2). C'est bien l'avis de Marigny ; il ordonne à Soufflot, en octobre, d'examiner avec Gabriel les trois différents projets de Perronnet pour couper la butte de l'Etoile. Dans le premier on n'aperçoit que d'un seul point du nouveau chemin de Chantecoq, le rond-point actuel *de la Défense*, la statue équestre ; dans le second on distingue seulement la partie supérieure du palais des Tuileries. Le troi-

(1) *Journal* du duc de Croy, juillet 1768 (t. II, p. 319).

(2) Lettre de Soufflot à Marigny du 25 juin 1768 (Arch. Nat. O¹ 1554). — Tous deux devaient connaître le projet de l'ingénieur Ribaut en 1758 ; il proposait d'élever un *Eléphant à la gloire du roi Louis XV*, à l'endroit où se dresse aujourd'hui l'arc de triomphe de l'Etoile : « La « forme extérieure de ce kiosque représente un éléphant portant une « espèce de tour antique dominé par la figure de Sa Majesté. A l'inté« rieur du colossal pachyderme une salle de fêtes, un restaurant, un or« chestre logé dans la tête ; la trompe lançait un jet d'eau. Le tout re« posait sur une terrasse à galeries (*Bulletin de la Société du 8e arrondissement*). — Voir aussi aux Archives Nationales (O¹ 1587), un plan de Paris avec cette annotation de la main de Marigny : « Projet de situa« tion pour une maison Royale à la hauteur de l'Etoile des Champs« Elysées, fait en 1724 ». Son emplacement se trouvait, en montant vers l'Etoile, un peu à gauche de l'Arc de Triomphe actuel.

sième n'a qu'une seule ligne de pente, depuis la place jusqu'au pont de Neuilly projeté (1). Perronnet marque, sur les deux premiers projets, les détails du mouvement des terres, mais point sur le troisième, celui-ci n'ayant été proposé que pour répondre à une partie du public qui parait désirer que, du centre de la place, l'on puisse voir le pont. Pour s'assurer de l'effet que produiraient ces trois différents projets sur le terrain, Gabriel, Soufflot et Perronnet se rendent sur les lieux : « Etant arrivés à la demi-lune de « l'Etoile, disent-ils dans leur rapport du 29 octobre, nous « avons trouvé que ce plateau offrait un magnifique aspect par « sa disposition, formant une pente d'un côté vers la place, « une autre pente du côté de Neuilly, s'élevant par un flanc « du côté de Chaillot, et la face opposée présentant une pente « insensible du côté de la plaine Saint-Denis. Cette position « avantageuse nous a fait penser unanimement qu'il serait « possible d'en tirer un parti plus agréable que celui que l'on « se proposait, en étendant le plateau pour en former une « promenade publique au milieu de laquelle le grand chemin « passerait, et dans laquelle on pourrait établir des foires fo- « raines avec les spectacles que l'on y voit ordinairement. Sur « ces idées réunies, nous avons cru devoir former et proposer « un quatrième projet, et nous étant retirés pour y travailler, « il a résulté de nos opérations et calculs que pour soutenir ce « plateau et conserver la vue il ne faudrait l'approfondir dans « sa surface que de quinze à dix-huit pieds ; qu'en s'élevant « de six pieds à la grille de Chaillot, la pente depuis ce pla- « teau jusqu'à ladite grille serait moins de deux pouces par

(1) Cf. *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, *op. cit.*, t. XI, p. 271 : « M. Perronnet était convenu avec M. de Trudaine d'élever un obélisque « de granit [à Chantecoq, dans le grand rond et alignement du pont de « Neuilly, le rond-point actuel de la *Défense*] de 120 pieds ; il eut en « même temps servi de gnomon, et l'on eût vu à peu près vingt pieds « des Tuileries, parce que la butte de l'Étoile a 63 pieds ».

« toise, pente plus douce d'un tiers que celle du pont Royal ;
« la pente opposée allant à la Porte Maillot n'aurait qu'un
« pouce deux lignes par toise. Tout le flanc de ce pla-
« teau, d'un côté sur la plaine, conserverait la belle vue de la
« plaine Saint-Denis et des coteaux qui l'environnent ; le
« flanc opposé se traiterait en amphithéâtre jusqu'à un terre-
« plein plus élevé où l'on pourrait former des plantations
« étendues. Le centre de cette Etoile serait susceptible d'y
« recevoir un grand obélisque de marbre de Bourbonnais
« blanc nouvellement découvert qui consacrerait le monu-
« ment de la place, du chemin et du pont, et ferait la réunion
« du point de vue des deux monuments. Pour conclusion,
« la dépense serait beaucoup moins forte que celle des
« premiers projets, y'ayant moins de terres à déblayer et beau-
« coup plus de facilité à remblayer. L'idée qui présente
« l'avantage de voir d'un seul point momentané la statue
« équestre de plus d'une lieue de distance doit céder à une
« idée plus facile à réaliser, et dont l'exécution fera jouir plus
« promptement des avantages que le commerce et le public
« peuvent en attendre » (1).

Marigny, le 6 novembre 1768 au soir, à Fontainebleau, fait approuver par le Roi le quatrième projet des trois architectes. La crête abrupte du coteau de l'Etoile est rasée, et l'on commence aussitôt sa replantation générale, car l'inauguration du pont de Neuilly doit avoir lieu à la fin de 1772.

Mais les travaux, faute d'argent, vont languir ; et c'est au bout d'une avenue impraticable que le pont sera inauguré.

(1) Arch. Nat. O[1] 1590 (Rapport publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du 8e arrondissement*, t. II, 1899, p. 84 et s.). — Cf. *Journal du duc de Croy* (juillet 1768). Le duc est du même avis que Gabriel et que Soufflot.

*
* *

Perpendiculairement à cette belle enfilade de l'avenue des Champs-Elysées vers le pont de Neuilly, Soufflot et Gabriel avaient songé aussi à tracer, de la place Louis XV vers le nord, une longue voie qui permettrait aux voyageurs d'apercevoir la statue du Roi de fort loin, en arrivant de Saint-Ouen et de Clichy... Vaste conception à la Louis XIV, rentrant bien dans le programme classique, centralisateur et objectif de la monarchie ! Les deux architectes soumettaient leur projet au prévôt des marchands dès septembre 1760.

« La nécessité de reconstruire un jour la paroisse de la Ma-
« deleine faubourg Saint-Honoré, disaient-ils, avait fait ima-
« giner, lors de la construction de la place de Louis XV fixée
« par Sa Majesté sur l'esplanade du Pont tournant des Tuile-
« ries, d'en faire un aspect pour ladite place et de l'établir
« au bout de la rue Royale. Des idées plus étendues et plus
« convenables se sont présentées, depuis que les travaux de
« cette place sont développés et ont fait sentir combien il
« serait avantageux d'en multiplier les abords et les points
« de vue, et la caractériser davantage dans l'intérieur de
« la ville. Il n'est pas douteux que la direction actuelle du
« boulevard qui se termine diagonalement à l'entrée de
« la rue Royale met cette place moitié en dehors et moitié
« en dedans de la ville, que cette position raccourcit tous
« les points de vue, et que la seule rue Saint-Honoré y con-
« duit par un côté et le quai des Tuileries par l'autre, car
« le boulevard n'est pas praticable dans toutes les saisons.
« L'on propose donc de changer l'alignement du boulevard
« et de former une nouvelle enceinte en deux stations, ainsi
« qu'il est marqué sur la carte, dont la première, prenant au

« coin de la rue Grange-Batelière, se continuera d'une ligne
« droite au travers des marais jusqu'à un point de rencontre de
« l'alignement de la rue Royale, où serait faite une demi-lune.

« De ce point, sur le même alignement, une prolongation
« jusqu'à une seconde demi-lune qui, prenant l'alignement de
« l'allée des Veuves des Champs-Elysées, passerait par le
« grand rond des Champs-Elysées et ressortirait à l'entrée du
« cours de la Reine.

« Du rond qui fait face à la rue Royale serait tirée, sur le
« même alignement, une rue qui conduirait à ladite rue
« Royale centre de la place, et par une prolongation à revers
« se continuerait jusqu'à la rencontre de la rue du Coq, qui
« est le chemin de Clichy, Saint-Ouen et autres, et ferait aper-
« cevoir la statue par une ligne droite de près de 800 toises ; et
« seraient faites dans l'espace qui enclorait le nouveau boule-
« vard toutes les prolongations des rues jusqu'au dit boule-
« vard.

« Par ce nouvel arrangement l'ancien boulevard serait
« supprimé, et la ville pourrait faire usage du terrain pour
« y laisser bâtir entre deux rues, en réservant seulement le
« triangle depuis la rue de Louis-le-Grand jusqu'à la rue de
« Richelieu en esplanade plantée de quinconces, pour con-
« server les vues des principales maisons qui sont dans cette
« partie.

« Il résulterait de ce projet les avantages suivants :

« 1° La place sera dans l'intérieur de la ville.

« 2° Les abords et les points de vue seront multipliés.

« 3° Les voies intérieures de la ville seront moins engorgées
« par la commodité de prendre le boulevard dès l'entrée du
« Cours.

« 4° La liaison du nouveau boulevard avec les Champs-Ely-
« sées y attirera le concours des promenades publiques.

« 5° La dite rue Royale, compris sa prolongation jusqu'à la
« rue du Coq, aura près de 900 toises de longueur, et pour

« aspect la statue équestre et l'hôtel des Ambassadeurs (1)
« au delà de la rivière.

« 6° Si l'on changeait un jour le pont de Neuilly et la
« chaussée, comme il a été pressenti, pour le placer au bout
« de la grande allée des Champs-Elysées et arriver en droite
« ligne à la place, il serait avantageux que le boulevard abou-
« tît dans la demi-lune desdits Champs-Elysées, et cette
« idée de communication est totalement dans le grand.

« Tous ces avantages, suite de nos réflexions sur les em-
« bellissements et commodités que médite M. le Prévôt des
« marchands pour la ville de Paris, nous ont paru mériter
« son attention, surtout dans les circonstances de la construc-
« tion de la nouvelle paroisse de la Madeleine, laquelle, si
« elle se plaçait dans le terrain où elle a été d'abord indi-
« quée par le projet de la place, formerait un obstacle in-
« vincible pour l'avenir à l'exécution de ce nouveau boule-
« vard. Nous supplions donc M. le Prévôt des marchands
« d'écouter nos représentations à ce sujet, de prendre ce
« projet sous sa protection et, s'il ne le trouve pas déraison-
« nable, d'en solliciter sinon l'exécution actuelle, au moins
« les sûretés, pour pouvoir avoir son effet et empêcher, en le
« faisant tracer, que les terrains par où il doit passer ne
« deviennent plus difficiles à acquérir par les nouvelles bâ-
« tisses que l'on pourrait faire. C'est l'ouvrage d'un arrêt et
« de lettres patentes (2). »

— Le projet de Gabriel et de Soufflot n'eût pas de suites (3). Il n'en contenait pas moins des idées fécondes que reprendra le XIXe siècle : il prévoyait — approximati-

(1) Le Palais-Bourbon.

(2) Arch. Nat. O¹ 1587.

(3) Cf. un *projet de Bouret de Vézelay pour le dégagement des abords de la nouvelle église de la Madeleine de la Ville l'Evêque*, présenté en 1788 par le prince de Condé au prévôt des marchands (*Bull. de la Société des 8e et 17e arr.*, 1908).

vement — le tracé du boulevard Haussmann, mais complet et prolongé jusqu'au delà de la rue Taitbout, (ce qui n'est pas encore réalisé à l'heure actuelle). Le point de rencontre de l'alignement de la rue Royale, où ils voulaient faire une demi-lune, sera le point d'intersection de la rue Tronchet, du boulevard Haussmann et de la rue du Havre. Quant à la « prolongation jusqu'à une seconde demi-lune » ce sera, — toujours approximativement, — la suite du boulevard Haussmann jusqu'à l'intersection du boulevard Malesherbes devant l'église Saint-Augustin, d'où aurait été tracé un boulevard dans l'alignement de l'avenue Matignon le rond-point des Champs-Elysées, l'avenue Montaigne et la place de l'Alma...

Mais au XIX[e] siècle l'avenue Matignon sera seulement amorcée. Quant à la grande voie rectiligne permettant au voyageur arrivant à Paris par le nord d'apercevoir de loin la statue équestre de Louis XV, elle sera indiquée de nos jours par les rues Tronchet, du Havre et d'Amsterdam, et par l'avenue de Clichy avec bifurcation à la fourche de l'avenue de Saint-Ouen. Mais pour réaliser entièrement ce projet il n'eût point fallu construire l'église de la Madeleine, qui sera une des causes de son abandon.

*
* *

Cependant, du côté de la place Louis XV, les travaux ont également langui, la construction du garde-meuble a été interrompue... Enfin elle est reprise. Soufflot écrit à d'Angiviller le 28 avril 1775 : « Monsieur, le garde-meuble du Roi est présen-
« tement habité par toutes les personnes qui doivent y être lo-
« gées ; tout ce qui concernait votre administration est presque
« terminé ; il ne reste plus que la rampe du grand escalier à
« poser, l'ouvrage en est même fort avancé ; il en est de
« même de quelques autres petits objets que l'on va finir.

« Voilà, Monsieur, un bâtiment considérable livré à sa desti-
« nation ; il a été fait par votre administration ; à en juger par
« ceux qui ont été construits par les mêmes formes antérieu-
« rement, celui-ci doit y appartenir quant à sa conservation et
« à son entretien ; dans ce cas il sera dans la classe de tous
« ceux qui sont compris dans le contrôle de Paris, et rien ne
« devra s'y faire que par vos ordres et par les entrepreneurs
« des bâtiments du Roi, sous les yeux du Contrôleur et des
« Inspecteurs. Il est essentiel, Monsieur, que vous ayez la
« bonté de statuer promptement sur cet objet. Je vois déjà
« des choses qui ne peuvent que détériorer promptement les
« colonnades, et qui y produisent à l'œil un très mauvais
« effet. Ce sont des arbustes dans des caisses placées entre les
« colonnes, que l'on arrose en raison de l'ardeur du soleil qui
« en dessèche la terre ; l'eau qui passe à travers ne peut que
« nuire successivement aux dalles et au mastic pour lesquels
« on n'a négligé aucuns soins. Cependant j'attendrai vos or-
« dres pour régler ma conduite à cet égard. » (1) — Si Soufflot
pouvait apercevoir, à l'heure actuelle, les jardins suspendus
et la forêt de tuyaux qui, par un anachronisme monstrueux,
rompent et violent la classique ordonnance des palais de
Gabriel, sa voix à l'accent honnête et sincère s'élèverait
encore, sans nul doute, pour dénoncer ce crime de lèse-
majesté !...

En même temps il continue à surveiller les Champs-Elysées. Sous l'administration de Marigny il est intervenu souvent, avec indulgence et bonté, en faveur des petits établissements et des petites gens ; il agit de même auprès du comte d'Angiviller. En août 1776 Thomas Gautrin et Jean-Pierre Rufin, maîtres jardiniers, et fermiers depuis dix-sept ans de trois arpents de terre en marais appartenant au Roi dans les Champs-Elysées, présentent un placet ; ils désire-

(1) Arch. Nat. O[1] 1592.

raient marier le fils Gautrin avec la fille Rufin, et leur abandonner un arpent et demi de leur marais ; comme la maison de Rufin « est en masure et qu'il convient la rétablir pour y loger ces jeunes gens », ils demandent la permission de la placer au milieu du terrain, éloignée de trente toises des arbres. « A M. Soufflot pour me rendre compte », dit d'Angiviller. Soufflot fait son rapport : « Les honnêtes jardiniers mé-« ritent bien les bontés de Monsieur le Directeur général, soit « pour construire leur petite maison, soit pour continuer de « jouir des terrains au Roi qu'ils tiennent à loyer, sur lesquels « ils établiront cette maison pour le mariage de leurs enfants. « Gautrin a sept ou huit enfants, qu'il a élevés avec ses bras « et les leurs, et dont quelques-uns sont encore fort jeunes ; « il en a même neuf que j'ai vu travaillant suivant leurs « âges... Ces bonnes gens sont admirables ! — Je consens, ré-« pond d'Angiviller, à la translation qu'ils demandent la per-« mission de faire de leur maison dans l'endroit que vous me « désignez ; ce n'est cependant que sous la condition qu'elle « n'excédera point les dimensions qu'elle a actuellement, « savoir 22 pieds de long, 15 de large et 11 pieds d'élévation « sous le comble ; vous voudrez bien veiller ou faire veiller « attentivement à ce que cette condition soit remplie (1). » D'Angiviller a du « sentiment », mais il a aussi des « principes » : il veut « réglementer » les Champs-Elysées comme le Louvre et les Tuileries, et y « réformer les abus ». Une note du premier commis Montucla, du 9 juillet 1776, est significative : « M. le Comte ne veut plus ni de nouvelle tente ni de nouveau bâtiment aux Champs-Elysées. Celui de Mme Desmasures sera absolument le dernier. »

En fait, le système du « despotisme éclairé » ne peut être appliqué aux Champs-Elysées. La réglementation en reste purement théorique : les petits établissements,

(1) Arch. Nat. O[1] 1586.

les permissions de pâtures pour les vaches, les privilèges des jeux de paume, de billard et de provençale, l'entreprise des vaches suisses, les cabarets et les cafés continuent à se développer de plus belle ; Soufflot devra jusqu'à sa mort résister aux demandes de constructions sur la grande avenue, incompatibles avec les alignements prescrits (1). L'administration royale n'aura ni la volonté ni peut-être la possibilité, là pas plus qu'ailleurs, de faire respecter franchement ses décisions.

* * *

Cependant Soufflot continue à donner les alignements des constructions le long de la nouvelle avenue de l'Etoile. Il fixe la distance des murs de face à dix-huit toises un pied du milieu de la grande allée, en sorte qu'il reste treize pieds de distance du milieu du rang d'arbres extérieurs de la contre-allée jusqu'à ces murs.

Il veille aussi sur la place de l'Etoile et y donne les alignements. Il voudrait que l'esplanade fût dégagée de toutes parts, pour lui garder son caractère de belvédère naturel, sa vue superbe sur les collines de Montmorency et les coteaux de Montmartre égayés de moulins ; il voudrait empêcher les constructions du côté du Roule pour conserver le magnifique horizon que nous ne soupçonnons guère au vingtième siècle, derrière les énormes bâtisses modernes que surmonte à peine, malgré sa hauteur, le dôme de Saint-Augustin.

Le sieur Gaveau, aubergiste à la plaine des Sablons, demande en juillet 1775 les alignements pour une bâtisse qu'il désirerait construire à l'angle du grand rond de l'Etoile vers la plaine des Sablons, dont un côté sur le grand rond et l'autre

(1) Sur les Champs-Elysées à cette époque, voir Thiéry, *Guide*, *op. cit.*, t. I, p. 53.

sur la grande avenue de Paris. « Il serait fâcheux, dit Soufflot, « qu'après les dépenses très considérables que l'on aura faites « pour adoucir la montagne de l'Etoile et pour y former des « promenades agréables, on laissât entraver les allées du « grand rond, du côté du Roule, de maisons et de cabarets « qui en ôteraient la vue. On ne peut bâtir et se clore dans « ces cantons sans permission de la capitainerie, et dans « l'endroit indiqué sans les alignements des bâtiments. Dans « le cas où l'on voudrait se prêter à de pareilles demandes, il « serait à désirer qu'on ne le fît que quand les ouvrages « seront terminés, surtout du côté de la plaine. La vue très « agréable dont on y jouira serait perdue, si, à la suite des cons- « tructions demandées par le suppliant, on en faisait d'autres « qui renfermeraient l'esplanade circulaire dans tout son cir- « cuit : alors d'un côté on ne verrait que des murailles de « clôtures et des bicoques, et de l'autre des talus considé- « rables au-dessus desquels doivent être des promenades qui « perdraient leur agrément. C'est derrière ces plantations que « vous pourriez, Monsieur, permettre des constructions de « cafés, de cabarets et autres établissements qui auraient leur « utilité. Il est vrai que c'est proposer de gêner la propriété ; « mais elle l'est par les capitaineries ; d'ailleurs on pourrait « remédier à ce mal en acquérant les terrains autour de « l'Etoile de ce côté, comme on est dans le cas de les acquérir « pour les plantations de l'autre côté ; cela pourrait, je crois, « se faire sans grande dépense, en les échangeant contre des « avenues appartenant au Roi qui s'étendaient à une distance « assez considérable, et qui sont supprimées dans la nouvelle « plantation (1). »

D'Angiviller répond à Soufflot que, « tout pénétré qu'il soit « du juste respect dû à la propriété, il ne croira jamais

(1) Lettre du 30 juillet 1775 (Arch. Nat. O[1] 1590).

« blesser ce sentiment en préférant l'intérêt public à l'intérêt
« particulier : il ne se prêtera donc pas aux vues du sieur Ga-
« veau (1). »

*
* *

Ainsi, dans tout ce quartier, Soufflot a contribué, pour sa part, à préparer l'avenir. Dès 1756 il prévoyait « les ali-
« gnements des allées du Cours qui devaient y aboutir
« à un même centre », la future place de l'Alma. De même qu'il a collaboré à l'alignement de la rue du Colisée, il collabore à celui des autres rues parallèles qui vont du faubourg Saint-Honoré à l'avenue des Champs-Elysées. Un mois avant sa mort, en juillet 1780, un « sieur Ringuer, secré-
« taire du Roi, propriétaire d'un terrain de seize arpents situé
« au Roule, désire former une rue de 33 pieds de large
« depuis la rue du Roule à peu près vis-à-vis celle de Mon-
« ceaux, et qui se terminerait sur l'avenue des Champs-
« Elysées soixante toises au-dessus de la grille de Chaillot. »
D'Angiviller consulte Soufflot, qui va reconnaître le terrain et le talus dans l'endroit où on demande à le couper. C'était le premier projet de la rue Washington, — qui ne sera d'ailleurs percée qu'en 1787 sous le nom de rue de l'Oratoire, et dont les premières maisons ne s'élèveront qu'en 1812 (2).

Il en est de même de l'autre côté de l'avenue des Champs-Elysées. Pour aller de la grille de Chaillot aux cimes verdoyantes de Passy et au château de la Muette, il fallait nécessairement passer par la très rude montagne des *Bonshommes* ; Soufflot, en 1777, travaille au toisé et au tracé d'un chemin qui puisse l'éviter. Il envoie à d'Angiviller, le 14 mai, un plan de tout le local sur lequel sont tracés deux chemins ; l'un qui

(1) Lettre de d'Angiviller du 5 août.
(2) *Bulletin de la Société des 8e et 17e arrond.* (décembre 1903).

serait plus long et plus coûteux, mais en ligne plus directe, aurait d'un autre côté l'inconvénient de couper la promenade supérieure de l'Etoile qui sera très agréable dans quelques années ; l'autre est en partie fait, il ne serait pas de beaucoup plus long que celui du chemin de Versailles et des Bonshommes, et n'aurait de pente un peu forte que vers l'entrée et dans un espace fort peu considérable. Ce chemin pourrait se faire sans beaucoup de dépense : on la partagerait entre les Bâtiments qui feraient les acquisitions de terrain comme une suite des autres, et entre les Ponts-et-Chaussées et l'Intendance de Paris : « Si vous pouviez, « Monsieur, en conciliant les trois administrations, procurer « au public cette route agréable et aisée, il vous en saurait « sûrement gré, et elle serait utile pour la Muette d'où l'on « pourrait venir plus facilement et plus sûrement à Paris que « par la montagne des *Bonshommes* (1). »

N'obtenant pas de réponse, il insiste ; il écrit le 19 octobre : « L'exécution de ce chemin me paraît, Monsieur, plus facile « encore que ci-devant : vous n'auriez, je pense, que les acqui- « sitions de terrain à faire pour élargir le chemin actuellement « existant. M. l'Intendant m'a paru disposé à faire les terrasses « avec ses soldats pionniers , M. de Cotte a une maison consi- « dérable à Passy, et par-dessus tout il y existe un château « royal ; voilà, à ce qu'il me semble, Monsieur, bien des mo- « tifs et des moyens réunis pour procurer au Roi et au public « une facilité d'autant plus désirée, que l'on connaît la diffi- « culté, pour ne pas dire l'impossibilité, de rendre la mon- « tagne des *Bonshommes* moins dangereuse qu'elle ne l'est.

« Je pense, Monsieur, qu'il est important de saisir le moment : « vous avez des dédommagements de terrains à payer pour « l'Etoile ; on y ajouterait ceux qu'occasionnerait le nouveau « chemin, et qui seront peu considérables ; le tout paraîtrait

(1) Arch. Nat. O[1] 1590.

« une suite des grandes dépenses faites depuis le chemin de « Nanterre jusqu'à la place de Louis XV, et serait presque « zéro en comparaison ; au lieu que si l'on diffère, on n'y « reviendra peut-être pas de longtemps, et le bien que vous « êtes à présent, Monsieur, dans le cas de faire, ne se fera peut-« être jamais. Je croirais mériter des reproches si je ne vous « remettais pas cette affaire sous les yeux, parce qu'il est « dans mon cœur de vous presser sur tout ce qui peut tendre « à l'agrément du Roi et du public, ainsi qu'à la gloire de « votre administration (1). »

D'Angiviller, tout en lui répondant qu'il est très favorable à l'exécution d'une nouvelle route depuis la grille de Chaillot jusqu'au village de Passy, désirerait savoir, avant de se décider tout à fait, si cela ne l'engagera pas à des dépenses trop considérables : « Comme à tout prendre le seul motif qui peut « engager les Bâtiments du Roi à entrer dans ce projet est « qu'il facilite non pas au Roi, mais aux habitants de Paris « l'abord d'une maison royale, il ne croit devoir s'y engager « qu'autant que la dépense ne leur serait pas onéreuse. Il se « soucie fort peu d'attirer Paris du côté du bois de Boulogne « et de l'étendre indéfiniment : car si ce projet a lieu, on ne « manquera pas de bâtir peu à peu ; ce sera une nouvelle ville « réunie à Chaillot, au Roule et à Neuilly, ce qui tendra à « rendre le maintien du bon ordre encore plus difficile qu'il « n'est. La construction de tant de maisons qui borderont le « bois de Boulogne y jettera un monde infini, et y attirera « un peuple immense, sûrement plus incommode qu'agréable « pour Sa Majesté, qui ne pourra faire un pas sans être « obsédée. » A ces raisons il s'en joint encore une, qu'il croit puissante auprès de Louis XVI : c'est que « la plupart de ces « maisons seront des maisons de plaisir, pour ne pas dire « plus, ce qui n'est nullement décent dans la proximité d'un

(1) Arch. Nat. O[1] 1590.

« lieu fréquenté habituellement par Sa Majesté et par la « Reine » (1).

Le sort en est jeté ; c'est seulement au XIXe siècle que Passy, qui au XVIIIe siècle ne possède encore que trois grandes voies pavées, deviendra une ville nouvelle, somptueuse et élégante. Il n'en est pas moins vrai que Soufflot en a désiré la formation, a cherché à en faciliter l'accès, et semble avoir prévu les futures rues *Pierre Charron*, *Lincoln* et *de Chaillot* pour la communication des Champs-Elysées avec la Muette et Passy... Mais le grand ensemble des places et des avenues rayonnantes : place et avenue d'Iéna, place du Trocadéro, avenue Henri Martin et boulevard Alphand, ne sera réalisé que sous le second Empire, ainsi que la descente en pente douce du Trocadéro vers la Seine, substituée en 1867 à « la très rude montagne des *Bonshommes !*

* * *

Cependant, en 1776, les travaux de l'Etoile ont été achevés, ainsi que le chemin qui la traverse. Dès le 30 mai Soufflot envoie un plan sur lequel sont marquées les possessions des différents particuliers dont on a pris des portions et des totalités pour la formation de l'Etoile, des chemins de droite et de gauche et des talus ; il y joint un procès-verbal préliminaire de tous les terrains dont jusqu'à présent il a pu connaître les propriétaires et les titres : ils sont situés sur les seigneuries de Sainte-Marie de Chaillot, de Notre-Dame de Paris et des Bénédictins de Saint-Denis. En conséquence La Seigne, géographe des Bâtiments du Roi, dresse le 5 juin son procès-verbal d'arpentage et d'estimation (2) d'après les instructions de Soufflot, contrôleur des travaux ; il estime les

(1) Arch. Nat. O¹ 1069.
(2) Arch. Nat. O¹ 1590.

terres à raison de 2.000 et 600 livres l'arpent, suivant leurs positions relativement à Paris.

Le 10 septembre 1777, d'Angiviller envoie à Soufflot quarante exemplaires de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 21 août, en le priant de les faire afficher dans tous les environs de l'Etoile, afin que tous ceux qui y ont des propriétés soient à portée d'en connaître le contenu et les dispositions. Désormais la promenade de l'Etoile devra rester dans l'état figuré par le plan élaboré par Soufflot, et annexé à l'arrêt du Conseil : « Jusqu'à la distance de cent-vingt toises du centre « de l'Etoile, ainsi qu'à soixante toises des rampants qui y « aboutissent, sur une étendue de cent trente toises de côté « et d'autre de ladite Etoile, il ne pourra être élevé par quelque « personne, de quelque qualité et condition que ce soit, « aucune maison, clôture ou construction quelconque que « d'après la permission expresse du Directeur et Ordonnateur « général des Bâtiments du Roi et les alignements qu'il aura « donnés » (1). Les travaux sont enfin terminés ; une ordonnance du bureau des finances de la généralité de Paris, du 17 octobre suivant, porte « défenses aux conducteurs de « coches, guimbardes, diligences et grosses voitures publi- « ques, aux rouliers et conducteurs de charrettes chargées « de linge, denrées et marchandises, ou venant à vide, et « généralement à tous conducteurs de voitures autres que les « chaises de poste, carrosses, voitures bourgeoises, de remise « ou de louage, d'entrer dans Paris par la grille des Champs- « Elysées ». La nouvelle avenue est réservée aux équipages décents et aux cavaliers.

Le public est « en extase de l'arrivée nouvelle de Paris par « le pont de Neuilly et le Cours ! » (2)... Pourtant le rêve tra-

(1) Arch. Nat. O[1] 1589. — *Voy. Bulletin de la Soc. des 8e et 17e arr.*, 1908 (*Notes sur la place de l'Etoile et sur l'Arc de Triomphe*, par H. G. Duchesne).

(2) *Journal* du duc de Croy (23 mai 1778, 8 février 1779).

ditionnel et national de Colbert, « ce zélé citoyen », n'est pas entièrement réalisé.... Il ne l'est pas encore de nos jours.

*
* *

Soufflot a cherché, suivant le « Grand Dessein » des Valois et des Bourbons, à exécuter le vaste ensemble régulier, le percé gigantesque d'une voie royale s'allongeant à travers tout Paris en ligne droite, de la place de la Nation à la colonnade du Louvre, à travers les Tuileries, les Champs-Elysées, la montagne de l'Etoile, prolongeant même son inflexibilité triomphale jusqu'au château de Saint-Germain-en-Laye. Pour ce passage des carrosses roulant sur le pavé du Roi, on devait abattre les édifices « gothiques », les églises « indécentes », les masures « ignobles », vestiges de l'ignorance et du mauvais goût des aïeux, de ce Moyen Age dont on rougit ; on devait reconstruire, sur leurs ruines, des palais et des arcs de triomphe symétriquement disposés en perspectives régulièrement ordonnées. Paris, tel un décor de théâtre symbolique, devait être un démarcage du Forum antique, une voie triomphale pour le Roi de France, nouveau César romain absorbant en lui toute la vie de la Nation !...

Cette reconstruction de Paris sur le moule classique, en méprisant, en dédaignant, en démolissant tout ce qui y faisait obstacle, — hôtels, maisons, jardins, religieux ou laïques —, en sacrifiant au moins en principe les droits acquis, les propriétés particulières, les possessions légitimes, pour la plus grande gloire du Roi et de la Nation qu'on ne distingue point encore l'un de l'autre, — du moins pour le moment —, ce « grand projet » demeure à l'état de rêve latent, plus ou moins conscient, dans la plupart des esprits au XVIII[e] siècle. Soufflot, sans bien s'en rendre compte, entraîné par les idées du temps,

a collaboré à sa réalisation dans le vaste ensemble qui s'étend du Louvre au Pont de Neuilly.

Mais ce grand effort du XVIIIe siècle, qui s'est efforcé de réaliser le nivellement, la centralisation, l'unité selon l'esprit classique, grâce au despotisme royal soutenu par les vœux des citoyens, demeurera impuissant et se retournera contre la monarchie qu'il espérait consolider. C'est au profit de l'Etat moderne qu'il aura travaillé. Soufflot est l'un de ces artisans inconscients et illusionnés (1).

Tous ses projets pour Paris ont été ajournés, ou inexécutés. Napoléon et le XIXe siècle les reprendront à leur profit ; l'Arc de Triomphe s'élèvera à la gloire du nouveau César, et non à celle des Bourbons comme on l'avait espéré ; l'église de la Madeleine, inachevée, sera reprise par lui comme « Temple des héros de la Grande Armée » ; le dôme des Invalides, sous lequel on voulait établir la sépulture des rois de France (2), abritera un jour les cendres du Grand Empereur ; l'église qu'on voulait consacrer à sainte Geneviève sera achevée en « Temple dédié aux Grands Hommes ! »

Le Grand Cours qui devait relier directement le palais du Louvre au château de Saint-Germain-en-Laye se brise encore, au XXe siècle, au rond-point de la Défense. Quant à la place de l'Etoile, elle ne sera définitivement aménagée que sous le second Empire avec ses douze avenues monumentales ; d'ailleurs le décret de 1854 qui en fixera l'ordonnance et les alignements avec constructions symétriques ne sera guère respecté : des monuments lourdement surélevés de tourelles, — comme l'hôtel Astoria, d'inspiration allemande, — rompent l'harmonie française de son décor. Il faut espérer qu'il sera bientôt rétabli suivant la conception primitive.

(1) Sur cette voie triomphale traversant Paris, voir Dussausoy, *Le citoyen désintéressé, op. cit.* — Percier et Fontaine, *Résidence des Souverains*, 1833.

(2) Voir le Père Laugier, *Essai sur l'architecture*, 1753.

Au xixe siècle les spéculateurs de terrains dénatureront aussi la perspective traditionnelle des Champs-Elysées, en bâtissant sur des espaces qui devaient rester libres ; au xxe, le beau quartier de luxe se commercialisera de jour en jour, et les boutiques industrielles s'étaleront près des palaces-hôtels cosmopolites, dont la hauteur choquante brise l'harmonie des lignes que Soufflot voulait sauvegarder. A l'administration de Marigny, de d'Angiviller, de Soufflot a succédé celle de la Ville de Paris. Elle ne saura pas aussi bien défendre qu'eux la promenade des Champs-Elysées, qui devrait appartenir au public, et qui chaque année se rétrécit davantage tandis que les cafés-concerts et les restaurants s'agrandissent, ne laissant guère aux promeneurs que deux trottoirs asphaltés !... Des conseillers municipaux ne sauraient laisser « improductif » un espace libre... Bien que les Champs-Elysées aient été « classés », leur beauté, leur existence même sont toujours en grand péril !

CHAPITRE QUATRIÈME

L'ŒUVRE DE SOUFFLOT AU PALAIS-LUXEMBOURG ET A L'OBSERVATOIRE

I

Depuis le décès d'Elisabeth d'Orléans en 1696 le Palais-Luxembourg appartenait en pleine propriété au Roi, qui l'avait affecté d'abord à la résidence des membres de la famille royale, des grands de passage à Paris et des personnages qu'il gratifiait d'une concession de logement ; mais en 1733 on avait décidé qu'il ne serait plus habité par des « têtes couronnées », et on avait construit au second étage divers petits appartements occupés par des particuliers (1).

Soufflot préside à leur appropriation et à leur entretien ; comme au Louvre et aux Tuileries, il ménage le plus possible la caisse des Bâtiments du Roi et la défend pied à pied contre les attaques des privilégiés (2). — Un seul exemple : à côté des grands seigneurs est logé au Luxembourg le marquis de Mirabeau, l'auteur de l'*Ami des Hommes*, le fougueux adversaire des fermiers généraux ; emprisonné huit jours à Vincennes en 1760, puis exilé dans ses terres de Bignon, il trouve

(1) Blondel, *Architecture française*, *op. cit.*, livre III, chapitre VIII.
(2) Arch. Nat. O[1] 1687[A].

tout naturel, sept ans après, d'être hébergé par Sa Majesté ; il semble s'être parfaitement adapté aux mœurs et usages séculaires des parasites de cour ; par une contradiction fréquente chez les « philosophes » et les « encyclopédistes », il fait, lui aussi, sa petite demande intéressée à l'administration des Bâtiments, comme un vulgaire privilégié. La marquise de Saint-Herem lui a prêté son logement sur la cour des Fontaines ; Soufflot, en 1767, n'aperçoit point d'inconvénient pour les voisins dans la position d'un poêle qu'il réclame : « Il y en « aurait peut-être, dit-il, pour l'intérieur ; mais il paraît disposé « à avoir les soins nécessaires pour y parer, ou à changer son « arrangement si un autre était plus convenable. » L'année suivante, en octobre, nouvelle demande : « Le marquis de « Mirabeau a passé chez M. le marquis de Marigny pour avoir « l'honneur de le voir et pour le prier de vouloir bien or- « donner la réparation très urgente du plafond de l'écurie et « du plancher du grenier qui est au-dessus, à l'appartement « qu'il occupe au Luxembourg. Faute de ce rétablissement, « l'une et l'autre ne sont plus habitables. Le sieur Peyre lui « avait fait espérer ce rétablissement tout cet été, et ce n'est « qu'à présent qu'il a fait dire à M. de Mirabeau qu'un ordre « exprès de M. le marquis de Marigny était nécessaire. M. de « Mirabeau, qui a toujours éprouvé son honnêteté, évite de lui « être importun le plus qu'il lui est possible. — A monsieur « Soufflot pour me rendre compte, dit Marigny. — L'écurie « de M. le marquis de Mirabeau, dit Soufflot, est dans le cas « de celles de beaucoup d'autres personnes, ainsi que des « remises au Luxembourg : le manque de fonds et le projet « d'une basse-cour différemment rangée sont cause du peu de « réparations qu'on a faites partout. Si les entrepreneurs « veulent s'y prêter, on pourra faire celle-ci qui est peu considé- « rable, ou étayer (1) ».

(1) Lettre de Soufflot du 15 novembre 1768 (Arch. Nat. O[1] 1687A).

En effet Soufflot, au Luxembourg comme dans les autres bâtiments royaux, n'a pas seulement à lutter contre les exigences des privilégiés ; il doit aussi faire face aux dégradations générales du palais, qui augmentent d'autant plus qu'il faut ajourner les réparations à cause de la détresse des finances (1). La situation ne fait qu'empirer sous l'administration de d'Angiviller ; le 25 mars 1775, Soufflot se plaint de l'état des corniches et surtout des terrasses sur la rue de Tournon et du dôme au-dessus de la porte d'entrée, qui sont dans le plus grand délabrement (2), et d'Angiviller doit avouer le 6 novembre suivant que « les besoins du Luxembourg en répara-« tions sont devenus presque impossibles à remplir par toute « autre voie que celle des grosses réparations traitées gra-« duellement d'année en année » (3)...

*
* *

Malgré tout, Soufflot veille sur la décoration intérieure et extérieure de l'édifice : il fait rejeter par Marigny, en juillet 1759, une demande des sociétaires de la Comédie-Française, MM. Lekain, Bellecour et Bonneval : « Ils vous supplient de « leur accorder une des galeries basses du Luxembourg pour « peindre des décorations. Il y a apparence qu'ils compteraient « le faire pour former un atelier ; je doute que cela produisît « un effet agréable, et d'ailleurs cela intercepterait sûrement

Cf. un bon du roi du 9 mars 1755, qui confirme le sieur Charles Duclos, historiographe du Roi, dans la jouissance d'un petit logement, *basse-cour rue d'enfer* (du côté du boulevard Saint-Michel actuel). Sur sa démission, il est accordé, le 9 novembre 1759, « au sieur Duclos, contrôleur de la maison de Mme la Dauphine » (Arch. Nat., *idem*).

(1) Cf. Lettres de Soufflot à Marigny du 26 juin 1766 et du 11 octobre 1771 (Arch. Nat. O[1] 1687A).

(2) Arch. Nat. O[1] 1687A.

(3) Arch. Nat. O[1] 1548.

« la circulation à couvert de ceux qui habitent au Luxem-
« bourg et occasionnerait de justes représentations ; ils
« peuvent trouver quelque endroit plus convenable ». Il écrit de même à Marigny le 26 mai 1763 à propos de la demande que fait M. Bailly fils, — le futur maire de Paris en 1789 —, d'un percement de fenêtre pour des observations astronomiques : « C'est la suite des permissions que l'on a
« accordées par le passé ; l'ouverture par laquelle il voudrait
« faire passer son instrument peut se faire sans grande diffi-
« culté, parce que le cabinet du renfoncement est pratiqué
« comme dans les autres logements ; mais si on en avait ja-
« mais fait je pense que l'on ferait très bien de n'en pas per-
« mettre ; celle-ci a un objet d'utilité dont vous pourrez,
« Monsieur, juger par l'exposé du mémoire » (1). — « Néant,
« et mon intention est qu'au fur et à mesure des vacances de
« logement on bouche les croisées percées dans le mur », décide Marigny. — Quelques mois après, M. de Lalande, de l'Académie des Sciences, demande qu'on lui accorde « une
« cage ou châssis de menuiserie de huit pieds et demi de
« haut sur dix pieds de long, au dehors du dôme du Luxem-
« bourg sur la galerie extérieure, pour pouvoir observer les
« astres élevés avec ses grands instruments qui ne peuvent
« sortir par les fenêtres». « A M. Soufflot pour me dire si la dé-
« coration en souffrira et l'objet de dépense », écrit Marigny sur
« sa lettre. « Je n'ai pas caché au suppliant, dit Soufflot,
« ma crainte à l'égard du mauvais effet que produirait l'exé-
« cution de sa demande. M. de Lalande a raison de désirer un
« endroit propre à ses observations ; mais après de nouveaux
« examens et plusieurs réflexions sur la construction proposée
« et les divers moyens de la faire, il paraît qu'il y aura toujours
« à craindre que le public n'approuve pas l'effet qui en résul-
« tera pour un morceau d'architecture qui platt autant aux

(1) Arch. Nat. O[1] 1669.

« connaisseurs que le pavillon d'entrée du Luxembourg. — Néant et réponse en conséquence à M. de Lalande », décide Marigny le jour même (1).

C'est ainsi que tous deux, malgré leur goût pour l'astronomie, s'efforcent de sauvegarder la distinction et la séparation des domaines respectifs de l'art et de la science. Tous les connaisseurs admiraient l'entrée principale du Palais-Luxembourg, le pavillon du milieu orné de quatre colonnes doriques et son dôme de la plus élégante proportion surmonté d'une lanterne (2). Soufflot, cette fois, obtient gain de cause ; mais l'administration des bâtiments du Roi ne pourra pas toujours résister à l'assaut des savants, des faiseurs d'expériences, des inventeurs, et bientôt façades, tours et dômes seront hérissés d'instruments scientifiques. Déjà, en 1761, Marigny a dû faire droit à la demande de M. de Prolanges, avocat au Parlement résidant au château de Vincennes, qui a fait garnir de balustrades « une plate forme longue et large de vingt « pieds, située à côté de la Tour du Roi au dit château, pour « lui servir d'observatoire dans ses travaux astrono- « miques ». (3) Pendant la Révolution, la « science » envahira hardiment les palais royaux et plantera, au sommet, ses instruments. Qu'importe le mépris de toute esthétique : ils se croient « utiles à la Nation ! » En juin 1794, les frères Chappe installeront leur télégraphe sur le dôme du pavillon de l'Horloge au Louvre (4) ; à cette date l'Académie des Sciences a déjà établi un observatoire sur le sommet de la coupole du Panthéon, et les astronomes y observent le méridien (5). On place un télégraphe optique au-dessus du dôme central du

(1) Lettre du 23 novembre (Arch. Nat. O[1] 1684).

(2) Thiéry, *Guide...*, t. II (1787).

(3) Lettre de Marigny du 28 février.

(4) Supprimé en février 1806. Voir Babeau. *Le Louvre*, *op. cit.*, p. 253.

(5) Quatremère de Quincy, *Rapport sur l'état actuel du Panthéon français*, an II.

Palais des Tuileries ; sous le premier empire on le transportera sur la tour Saint-Jacques (1). Et puis ce sera l'époque moderne, le triomphe des cheminées, des paratonnerres et des bows-windows, le règne du confort et du mercantilisme, destructeurs de l'esthétique urbaine...

*
* *

Quoiqu'il en soit, Soufflot installe, dans un des logements du Luxembourg, un musée, autre « objet d'utilité publique cher aux bons citoyens », mais légitime, celui-là, car il concerne les arts. Un bon du 27 octobre 1753 avait accordé au maréchal de Lowendal la jouissance d'un logement au premier étage. Trois ans auparavant, M. de Tournehem avait organisé dans les appartements de l'aile orientale, restés inoccupés depuis la mort de la reine douairière d'Espagne, une exposition de tableaux tirés du cabinet du Roi, véritable musée ouvert deux fois par semaine. Les curieux pouvaient admirer en même temps, de l'autre côté de la cour dans l'aile occidentale, la fameuse galerie où Rubens avait représenté la vie de Marie de Médicis.

A cette époque bien des tableaux de la collection royale ne pouvaient être exposés, faute de place, ni à Versailles ni ailleurs : « M. Bailly, garde des tableaux de Sa Majesté, soupire après l'appartement du maréchal de Lowendal pour y « placer ceux dont il est dépositaire », écrit Soufflot à Marigny dès le 31 mars 1756. Le maréchal vient à mourir ; Soufflot ne perd point de temps ; dès janvier 1758, il se rend au Palais-Luxembourg pour y examiner les lieux avec M. Bailly (2) ; en juillet il envoie à Marigny le plan du logement du maré-

(1) Bausset, *Mémoires*, t. IV, p. 147.
(2) Arch. Nat. O^1 1684.

chal et des pièces ci-devant occupées par le garde-meuble : « Le tout ensemble serait très commode pour servir d'un ma- « gasin dans lequel on mettrait, comme ils y ont déjà été, les « tableaux du Roi, parmi lesquels sont ceux que fait M. Ver- « net qui avec leurs bordures occupent beaucoup de place ; « ils exigent d'être rangés de manière qu'on puisse en jouir « et qu'ils ne soient pas en risque d'être endommagés. Les « étrangers et les curieux qui vont voir les tableaux du grand « appartement deux fois la semaine verraient aussi ceux de « M. Vernet en allant à la galerie de Rubens, à laquelle on « parviendrait de plain-pied par les pièces dans lesquelles ils « seraient, au lieu d'y aller comme ci-devant par l'autre extré- « mité et d'être obligé de descendre, traverser la cour et re- « monter. Je crois, Monsieur, que cette disposition, si elle est « possible, ferait beaucoup de plaisir au public, et serait « fort utile ; il serait nécessaire dans ce cas d'ôter les cloisons « et les entresols » (1). Marigny fait approuver l'arrangement « par le Roi au travail du 6 août.

En novembre, Soufflot pense que bientôt il n'y aura plus d'inconvénient à accorder la permission de dessiner dans la galerie de Rubens ; Bailly s'occupe de l'arrangement des tableaux qui y étaient en dépôt et les place dans l'appartement du maréchal de Lowendal et les pièces attenantes dont le garde-meuble a rendu les clefs : « Ainsi, Monsieur, les diffé- « rentes pièces que vous m'avez ordonné de remettre dans « leur état premier afin qu'elles ne servissent à l'avenir qu'à « placer les tableaux du Roi, étant actuellement à la disposi- « tion de M. Bailly, la galerie de Rubens se trouvera tota- « lement débarrassée, et le public en pourra jouir les jours « que l'on montre les tableaux du grand appartement » (2). Dorénavant, grâce à Soufflot, l'appartement du maréchal de

(1) Lettre du 2 juillet (Arch. Nat. O[1] 1686).
(2) Lettre du 26 novembre (Arch. Nat. O[1] 1684).

Lowendal est donc affecté à l'exposition de la série des *Ports de France* de Joseph Vernet. La pièce qui sert à les renfermer et qui fait suite à la galerie de Rubens est placée sous la garde de Bailly (1). Il est vrai que le surplus du logement reste occupé par Mme la comtesse de Béarn, qui n'en fait d'ailleurs usage que « pour recevoir ses visites » (2).

⁂

Lorsqu'en 1755 Marigny avait fait décider par le Roi qu'on achèverait le Louvre, il avait songé à supprimer, comme nous l'avons dit, les ateliers occupés par des sculpteurs au-dessous du péristyle de la colonnade. Soufflot et Cochin avaient alors formé divers projets pour les leur remplacer ; en mars 1757, Soufflot fait agréer son plan pour la nouvelle église Sainte-Geneviève, avec percement d'une rue en face qui doit aboutir en droite ligne au Palais-Luxembourg ; en septembre, il a une nouvelle idée : il lève un plan de la portion irrégulière du jardin du Luxembourg, du côté de la rue d'Enfer, où doit aboutir la nouvelle rue en face de l'église Sainte-Geneviève : « En achetant des deniers de la loterie, dit-il à Marigny, deux maisons « qui doivent former l'ouverture de cette rue, depuis celle dite « d'Enfer jusqu'au jardin, je crois qu'en tirant un mur en « droite ligne pour lui servir de clôture on trouverait entre « ce mur et les maisons un terrain assez vaste, quoique irrégu- « lier, pour y faire cinq ou six ateliers et petits logements à « côté qui, le terrain ne coûtant rien au Roi, ne reviendraient « peut-être pas à 150.000 livres ; j'imagine encore que l'on

(1) Sous le premier Empire, on exposera la collection des *ports de France* de Joseph Vernet et de Hue dans les salles construites dans la partie de la galerie de Rubens que le grand escalier, construit par Chalgrin, n'aura pas absorbée.

(2) Arch. Nat. O[1] 1687A.

« pourrait retrancher de ce même terrain la partie qui serait « sur la nouvelle rue, que l'on vendrait peut-être 40 ou « 50.000 livres ; cela posé, on placerait cinq ou six sculpteurs « pour cent mille livres » (1). Mais, comme on l'a vu, le « manque d'argent faisait ajourner l'achèvement du Louvre, « et les artistes y restaient dans leurs logements et ateliers.

En 1767 les anciens projets pour le Louvre sont repris, et le déplacement des artistes semble cette fois inévitable ; le 7 février Soufflot envoie encore à Marigny un plan du jardin du Luxembourg du côté de la rue d'Enfer : « C'est un terrain irré- « gulier occupé en partie par une pépinière en général mal- « propre, et présentant au public des facilités pour s'y retirer « sur le soir à l'écart et y commettre des indécences ou faire « du dégât » (2). Soufflot propose de clore ce terrain, — situé sur l'emplacement actuel de la terrasse des étudiants du côté du boulevard Saint-Michel, — en élevant un mur parallèlement à la ligne capitale du palais et du parterre : « Il ter- « minerait le jardin plus régulièrement de ce côté, dit-il, et « procurerait un terrain considérable, propre à faire dans la « suite des basses-cours dont le palais manque, et dans le- « quel aussi on pourrait rebâtir ou laisser rebâtir à ceux qui « en voudraient les remises et écuries qui manquent, et celles « qui sont en ruines dans la cour près la rue de Vaugirard « qu'il ne conviendrait pas de rebâtir contre la façade de l'aile « du palais, qu'elles masquent et qu'elles gâtent ». C'était en germe l'idée de l'isolement du palais à l'est, qui devait être réalisée seulement au XIXe siècle.

En même temps Soufflot reprend son idée : « On pourrait « peut-être aussi, Monsieur, trouver dans cet espace des en- « droits où quelques-uns de nos sculpteurs ne demanderaient « pas mieux que de faire des ateliers. (3) — Nous ferons usage

(1) Lettre de Soufflot du 24 septembre 1757 (Arch. Nat. O[1] 1680).
(2) Arch. Nat. O[1] 1685.
(3) Arch. Nat. O[1] 1686.

de ce terrain pour le service du Roi », dit Marigny (1) ; mais un an s'écoule avant qu'il parle à Louis XV du projet. Enfin, au « travail » du 1er janvier 1768, le roi l'agrée (2). Le 28 février, Soufflot envoie à Marigny le plan d'une des douze maisons que l'on peut faire aux dépens du jardin, sans le gâter et même en le rendant plus agréable : « Vous désireriez « pour parvenir à l'exécuter que cet établissement coûtât peu, « vu les circonstances difficiles ; c'est aussi ce à quoi j'ai tâché « de parvenir, et je crois, Monsieur, pouvoir vous assurer « qu'avec soixante mille livres données en trois années consé- « cutives, et les arrangements que je mettrai sous vos yeux si « ce projet vous est agréable, vous pourrez d'ici à trois ans « avoir ces douze maisons, celle du suisse du jardin et celle du « portier du nouvel établissement, sans qu'il en coûte rien au « Roi que la dite somme et des objets en échange qui ne « rendent rien à présent à Sa Majesté ; la somme en argent « servira à faire tous les murs de clôture, les portes et les deux « petites maisons des portiers et les ouvrages de terrasses et « de fouilles, et les objets d'échange feront la compensation « des douze maisons (3). » Marigny goûtant beaucoup ses « projets (4), Soufflot lui envoie encore le 22 juin suivant un « plan général du palais, dépendances et jardins, avec un projet « d'entrée du côté de la rue Notre-Dame des Champs, au bas « du grand jardin, pour donner une communication au boule- « vard neuf (le futur boulevard Montparnasse) ; il fait aussi un « projet d'établissement de douze maisons pour des artistes : « d'une pour un concierge où ils pourraient avoir, l'hiver au « moins, une académie où l'on dessinerait d'après le modèle, « d'une autre pour le Suisse du Luxembourg, et d'un grand

(1) Lettre du 23 février.

(2) Arch. Nat. O1 1685. — Lettre de Marigny du 28 février 1768 (Arch. Nat. O1 1117).

(3) Arch. Nat. O1 1685.

(4) Arch. Nat. O1 1252.

« atelier pour les fontes ; et enfin d'une basse-cour conve-
« nable pour le palais qui manque totalement d'écuries et de
« remises » (1). « Pour parvenir à l'exécution des dits projets,
« ajoute-t-il, il conviendrait d'aliéner tous les terrains inutiles
« au palais marqués en bleu, tant du côté de la rue d'Enfer
« (c'est-à-dire de la rue de Médicis et du boulevard Saint-Mi-
« chel), que de celui de la rue Notre-Dame des Champs, à
« une compagnie qui se chargerait de donner en échange tous
« les bâtiments pour Messieurs les artistes, et peut-être une
« partie de ceux de la basse-cour qu'elle construirait à ses
« frais ».

Ainsi, à gauche du palais, Soufflot proposait le percement d'une rue qui devait déboucher dans la rue d'Enfer et se prolonger jusqu'à la nouvelle église Sainte-Geneviève, procurant lepoint de vue réciproque des deux monuments. D'un côté de cette rue nouvelle il plaçait des écuries et des remises, adossées en partie à la fontaine Médicis ; de l'autre il construisait douze maisons petites et honnêtes ayant chacune un atelier (dans l'espace compris aujourd'hui entre la fontaine et l'Ecole des Mines). Le jardin du Luxembourg s'étendait alors jusqu'à la rue Monsieur-le-Prince ; mais déjà Soufflot prévoyait des aliénations de terrains de ce côté. Il en prévoyait aussi à l'extrémité occidentale du jardin, qui s'étendait alors au-delà de ses limites actuelles jusqu'à la partie ancienne de la rue de Fleurus, alors cul-de-sac Notre-Dame-des-Champs ; il en distrayait la pointe qui faisait suite au « Grand Rond » (vers la future rue de Fleurus et le futur boulevard Raspail). Enfin il projetait une communication du jardin au boulevard qui eût suivi à peu près la rue actuelle de Montparnasse, mais en se prolongeant jusqu'à la rue d'Assas.

Cette fois encore tous les projets de Soufflot sont ajournés.

(1) Arch. Nat. O[1] 1685. — Voir ce plan publié par Hustin : *Le Luxembourg. Son histoire*, 1911, p. 77.

Quatre ans après Marigny lui reparle de son projet d'arrangement du jardin du Luxembourg qui permettrait une vente considérable de terrains au profit du Roi (1) : « Monsieur, lui « dit Soufflot le 17 juillet 1772, avant de vous envoyer les « projets que j'avais faits d'après vos ordres pour les parties « du jardin du Luxembourg, j'ai cherché à avoir des informa« tions sur la valeur des différents terrains que l'on pourrait « aliéner, afin de vous donner une apparence de leur valeur « dans l'un des projets où le « Grand Rond » est conservé, au « bout de la « grande allée » (2) ; je pense, Monsieur qu'il y « aurait, suivant les informations que j'ai prises, pour environ « sept cent mille livres de terrain, au moyen des nouvelles « rues percées tant du côté de la rue d'Enfer que du côté des « Carmes (3). L'autre projet donne beaucoup plus de terrain, « mais les masses étaient plus grandes du côté des Carmes « que dans l'autre ; il y en a moins sur les rues que sur les « derrières où il ne pourrait pas s'évaluer au même prix ; « mais je crois cependant qu'il y en aurait pour environ un « million, si l'on prenait goût à ce quartier-là, ce qui pour« rait arriver par les suites si ce palais venait à être habité. « La vicissitude des quartiers divers de Paris est telle qu'il est « difficile d'assurer leur juste valeur ; mais il y a toujours à

(1) Lettre de Soufflot du 26 juin (Arch. Nat. O[1] 1554).

(2) « La grande allée au milieu du jardin aboutit à un boulingrin en« foncé en terre : on le nomme le *Grand-Rond*. C'est le rendez-vous des « enfants les jours de fête ; les jeux auxquels ils s'amusent et la multi« tude des spectateurs assis autour de son enceinte forment un coup « d'œil des plus pittoresques... » (Description de l'abbé Gougenot en 1750 *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de l'Art français*, 1909). Le *Grand-Rond* serait maintenant au sud de la rue de Fleurus, entre la rue Duguay-Trouin et le boulevard Raspail.

(3) Le couvent des Carmes Déchaussés (aujourd'hui Institut Catholique), rue de Vaugirard, dont les dépendances allaient au delà de l'alignement actuel de la rue d'Assas. Une des portes d'entrée du jardin du Luxembourg se trouvait vis-à-vis du couvent (Thiéry, *Guide*..., t. II, p. 421).

« présumer pour ceux dans lesquels se trouvent des jardins « publics et des palais de prince (1). »

Un an après Marigny quitte l'administration générale sans avoir fait usage des plans de Soufflot. Son successeur l'abbé Terray examine à nouveau le projet, qu'il goûte fort : « Quoique je ne juge pas encore que ce soit le temps de le « mettre à exécution, dit-il à Soufflot le 21 août 1773, j'ai sur « cet objet des idées à vous communiquer ; c'est pourquoi je « vous fais renvoyer ce plan, pour qu'à mon retour à Paris « vous me le rapportiez et que je vous fasse part de mes in- « tentions (2). »

Les bureaux des bâtiments s'ingénient, de leur côté, à trouver des ressources qui permettraient de réparer les dégradations du Luxembourg. Depuis la construction de l'Observatoire, on avait très souvent remarqué combien serait agréable une avenue reliant les deux bâtiments. Mais le clos des Chartreux les séparait, s'étendant sur l'emplacement aujourd'hui compris entre la rue Auguste Comte, le carrefour de l'Observatoire et le boulevard Montparnasse. On va reprendre, en octobre 1773, une idée déjà exprimée par l'architecte de Brosse et par Sauval ; on propose tout simplement de réunir la Chartreuse au Palais-Luxembourg, vraisemblablement destiné à faire l'habitation d'un des enfants de France : « Tous les connaisseurs en admirent la magnificence ; mais ils « désireraient que le jardin s'étendît en face du château « jusqu'aux nouveaux boulevards, sur lesquels il se termine- « rait par un fossé et par une grille. Pour cela il faudrait dé- « loger les Chartreux, et il se présente une belle occasion de « le faire : les Célestins étant sécularisés, l'on pourrait donner « leur belle maison de Marcoussis aux Chartreux ; le lieu est « on ne peut plus convenable pour une Chartreuse, les bois

(1) Arch. Nat. O[1] 1685.

(2) *Idem.*

« considérables qui en dépendent seraient une richesse bien « consolante pour les Chartreux, et qui aplanirait toutes les « difficultés qu'ils pourraient faire. La transmigration des « Chartreux ainsi faite, l'on pourrait tirer parti du vaste ter- « rain que formerait leur enclos et le jardin du Luxembourg : « 1° en prolongeant la rue Cassette jusqu'aux nouveaux bou- « levards, et en vendant des terrains de droite et de gauche « pour bâtir. 2° En vendant de même des terrains le long de « la rue d'Enfer (le boulevard Saint-Michel), depuis et com- « pris la porte des Chartreux jusqu'à la barrière (le carrefour « de l'Observatoire), pour y bâtir des maisons qui rendraient « cette partie de rue plus vivante et plus sûre.

« Et enfin le produit de ces ventes fournirait de quoi payer « les réparations à faire au palais du Luxembourg (1). »

C'est ainsi que, dès cette époque, l'on proposait sournoisement, et bien entendu en vue de « l'utilité publique » (2), les expropriations que la Révolution spoliatrice réalisera brutalement. Mais aucun de ces projets n'est adopté par l'abbé Terray, pas plus que celui de Soufflot, d'ailleurs.

Trois ans s'écoulent. Faute de mieux, Soufflot, qui partage les préoccupations économiques du siècle, favorise l'établissement d'un hangar que le sieur Lombard de Mitau demande à faire dans une petite maison sur la rue d'Enfer dont le jar-

(1) Mémoire du 11 octobre 1773 (Arch. Nat. O[1] 1685). Publié dans Hustin, *op. cit.*, p. 79. — Cf. *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon...*, *op. cit.*, tome XI, p. 279-280 : « Je désirerais qu'on perçât les Chartreux « jusqu'aux boulevards, en suivant la ligne droite du bassin du Luxem- « bourg et de la rue de Tournon. Il serait essentiel de continuer cette « rue dans la même ligne droite jusqu'au quai, en achetant des mai- « sons de peu de valeur et dans lesquelles on n'aboutit que par des « ruelles puantes : cette ouverture doublerait la valeur des maisons à « droite et à gauche, comme celle du terrain des Chartreux, et la ville, « en faisant elle-même ces améliorations, ferait des profits que les com- « pagnies spéculatives ne manqueront pas ».

(2) Cf. aussi Dussausoy. *Le citoyen désintéressé*, tome II (1768), p. 4 et s.

din communique avec le jardin public du Luxembourg : « Il « est question, écrit-il au comte d'Angiviller le 6 mars 1776, « d'y manœuvrer les soies de France et d'Italie par des pro- « cédés qui les rendent égales à celles de Nankin. Il arrive de « ces dernières, selon ce que l'on m'a dit, soixante-dix à « quatre-vingt milliers à Lorient, dont moitié environ se con- « somme à Paris pour les blondes, les gazes, etc. M. Lom- « bard, en les faisant aussi blanches à Paris, les donnerait à « meilleur marché et elles seraient plus légères : ce double « avantage lui procurerait un grand débit, et ce serait de l'ar- « gent de moins pour la Chine. Il a besoin, pour opérer, d'un « hangar fermé de planches marqué dans le plan ci-joint; je « ne vois pas d'inconvénient, Monsieur, à le lui accorder à ses « frais et à condition de remettre les choses en état s'il quittait, « d'autant plus que s'il réussit en grand comme dans les échan- « tillons qu'il m'a fait voir, je pense que son établissement ne « peut être que fort utile ; il m'a dit que M. le Contrôleur « général en avait eu connaissance et qu'il en espérait de la « protection. » — « Les explications que vous me donnez, « répond d'Angiviller, sur les vues du sieur Lombard, et l'in- « térêt que leur succès inspire pour l'avantage du commerce « me portent à souffrir l'établissement du hangar dont il « s'agit, pourvu qu'il soit établi conformément au tracé que « vous me présentez, que la dépense en soit faite par le sieur « Lombard, qu'il y emploie les ouvriers du département, et « qu'il prenne soumission de remettre les lieux en état sans « dédommagement (1). »

* * *

Cependant, en 1776, le comte de Provence, frère du Roi, réclame le Palais-Luxembourg pour en faire sa résidence, et

(1) Lettre du 13 mars 1776 (Arch. Nat. O[1] 1686A).

pour faire face à la dépense d'Angiviller va reprendre les projets d'aliénation du jardin combinés autrefois par Soufflot. En septembre il lui demande à quoi pourraient monter les dépenses de nécessité pour la restauration et l'appropriation du palais à la résidence de Monsieur, sauf les décorations intérieures qu'il serait impossible d'arbitrer : « Comme il y a plus de vingt ans que le soin de ce palais m'a « été confié, dit Soufflot, j'ai eu le temps de l'examiner et j'en « connais l'état : il est d'autant plus détérioré, soit à l'égard « des murs soit à l'égard des planchers, que les fonds n'ont « pas permis d'y faire des réparations ; on a mis successive- « ment des étais où ils ont paru nécessaires pour assurer les « planchers; quant aux murs et aux terrasses, on les a réparés « dans les cas urgents, mais la plus grande partie des enta- « blements est pourrie, et les portiques d'entrée, ainsi que « la porte et le dôme au-dessus, sont en très mauvais état. « Cette portion du palais dont le milieu est agréable serait, « je crois, dans le cas d'être refaite de manière à donner plus « d'air à la cour, et même plus de profondeur.

« Il n'est pas à présumer, Monsieur, qu'on laissât le grand « escalier où il est (1) ; on en ferait un vestibule et on placerait « le nouvel escalier à droite, comme on l'a fait aux Tuileries « du temps de Louis XIV. Cette dépense nécessaire serait « considérable, et en la joignant à celles ci-dessus, à la réfection « d'une grande partie des planchers et à celle de toutes les « croisées et portes, et des parquets, plafonds et de beaucoup « de cheminées, elle serait au moins de quinze à dix-huit cent « mille livres, en faisant le tout avec soin et avec économie.

(1) Cf. Le Père Laugier : *Essai sur l'architecture*, 1753, p. 148 : « Outre « les autres défauts de l'escalier du Luxembourg, placé directement dans « le centre et sur la porte d'entrée, qui sont la grossièreté et le défaut « de jour, il occupe la place du vestibule, il coupe la porte du jardin « dans sa hauteur, et on ne peut rien voir de plus misérable que cette « petite allée qui sert de communication de la cour au jardin ».

« Je dis au moins : car pour procurer les commodités d'usag
« aujourd'hui, il faudrait accroître, dans quelques parties du
« palais, les constructions actuelles.

« Il sera nécessaire de construire des écuries et des re-
« mises, car il n'y en a presque pas et elles sont dans le plus
« mauvais état ; il est à présumer qu'il faudra des places pour
« quatre ou cinq cents chevaux et pour quarante ou cinquante
« voitures ; il faudra pratiquer pour les basses-cours qui les
« contiendront une entrée convenable et plus commode que
« celle qui existe ; il faudra dans les différentes cours beau-
« coup de logements de service. Je pense, Monsieur, que si
« tous les bâtiments qui contiendront ces différents objets
« sont construits en raison de la durée probable du palais,
« mais sans décoration, ils occasionneront une dépense de
« huit à neuf cent mille livres ; cette somme jointe à celle-ci
« derrière fera un total de deux millions sept cent mille
« livres ; on en pourra peut-être trouver environ la moitié
« dans la vente des terrains dont on pourrait se défaire sans
« gâter le jardin, suivant ce projet que j'ai eu l'honneur de
« vous remettre. Voilà, Monsieur, ce que je pense d'après un
« examen que j'ai fait encore hier tant en dedans qu'en
« dehors de ce palais. A l'égard des décorations intérieures,
« elles ne peuvent pas s'apprécier ; elles dépendront de la
« richesse des lambris, de la beauté des cheminées, des pein-
« tures, des dorures et des bronze dorés d'or moulu. L'état
« dans lequel est le jardin me paraîtrait exiger une nouvelle
« plantation ; mais je crois qu'on en trouverait bien la dépense
« dans la vente des arbres (1). »

Le 17 octobre suivant il envoie à d'Angiviller le plan du premier étage du Luxembourg, avec les additions des bâtiments qu'il croit nécessaires pour y loger Monsieur et Madame

(1) Lettre du 26 septembre (Arch. Nat. O[1] 1685).

et leur donner les commodités qu'on ne connaissait pas dans le temps où ce palais avait été bâti :

« On peut pratiquer deux logements qui auront de la gran-
« deur et des petites pièces commodes et agréables, au moyen
« des additions et des changements marqués en rouge. L'addi-
« tion du côté du jardin et du midi ne peut, je crois, nuire à
« l'effet du palais ; je pense même qu'elle ôtera cette dureté
« qui naît de la saillie énorme des pavillons sur le corps de
« logis du fond. Les deux cours intérieures n'éclairent que des
« gardes-robes et des dégagements y donneront des jours
« suffisants ; j'ai cherché en les formant à profiter des fon-
« dations des murs actuels, et tant pour cet objet que pour
« d'autres je me suis guidé par des vues d'économie dont il
« sera toujours aisé de s'écarter ; j'ai cherché à me borner à
« la somme dont j'ai eu l'honneur de vous remettre le mon-
« tant.

« J'ai reconnu de nouveau le toisé des terrains à vendre ;
« il y en a en tout environ 13.400 toises qui pourraient pro-
« duire environ 1.300.000 livres, la destination du Palais
« étant connue (1). »

Au mois de décembre le palais et toutes ses dépendances sont bien donnés par Louis XVI en apanage à Monsieur, comte de Provence (2), mais Soufflot ne verra réaliser aucun de ses projets, ni pour le palais, ni pour le jardin ; ce n'est qu'en 1804 que Chalgrin les reprendra en qualité d'architecte du Sénat Conservateur : ainsi, au rez-de-chaussée du corps de bâtiment principal, il supprimera l'escalier central qui conduisait aux salles du premier étage et à la chapelle du Palais, et sur son emplacement il construira le beau vestibule à colonnes dont Soufflot formulait déjà l'idée dans sa lettre à d'Angiviller du 26 septembre 1776 avec celle de

(1) Arch. Nat. O[1] 1685. Voir Hustin, *Le palais du Luxembourg*, *op. cit.*
(2) Arch. Nat. O[1] 1685.

l'escalier monumental édifié à droite, sur l'emplacement de l'ancienne Galerie de Rubens.

De même, pour accorder plus d'espace au Sénat qui se trouve à l'étroit, Chalgrin fera disparaître au fond de la cour d'honneur une terrasse surélevée et bordée d'une balustrade. Il proposera aussi d'augmenter les surfaces comme l'avait fait Soufflot qui, trouvant excessive la saillie des pavillons du principal corps de bâtiment, avait proposé de relier ces deux pavillons, au midi, par une adjonction suivant leur alignement (1).

Chalgrin, en floréal an XI, proposera encore d'ajouter des ailes latérales à l'ouest et à l'est ; mais son plan sera abandonné, et c'est celui de l'architecte de Gisors qui sera enfin exécuté sous la monarchie de Juillet : on allongera le Palais au midi en répétant sa façade sur l'avenue de l'Observatoire avec son portique et ses pavillons, et en plaçant la nouvelle salle des séances dans le parallélogramme compris entre les deux portiques et les adjonctions latérales (2).

Il en est de même des projets de Soufflot pour le jardin : suivant ses vues Monsieur, en 1782, en aliénera une portion considérable à l'ouest. Il s'étendait alors jusqu'à la partie ancienne de la rue de Fleurus appelée cul-de-sac Notre-Dame-des-Champs ; 22.430 mètres vont en être détachés et percés de rues. D'autre part, en 1800, le jardin sera agrandi au midi de la presque totalité des terrains du couvent des Chartreux ; mais c'est seulement sous le premier Empire que Chalgrin lui donnera, de l'Observatoire au palais du Luxembourg, une seule ligne de pente sans ressaut. Quant aux modifications à l'est et aux retranchements à l'ouest du jardin dont Soufflot

(1) Voir le plan de Soufflot dans Hustin, *op. cit.*, p. 19.

(2) Hustin, *op. cit.* A la fin de 1801, le Sénat décidera de planter une pépinière sur l'emplacement du couvent et du vaste enclos des Chartreux, devenus biens nationaux sous la Révolution. Cette pépinière sera supprimée et les terrains seront aliénés de nouveau vers la fin du second Empire.

avait formulé si nettement l'idée, ils ne se réaliseront que lentement, et successivement, au cours du XIX[e] siècle (1).

II

C'était près du jardin du Luxembourg, sur les terrains de l'ancien hôtel de Condé, que dès le 26 mars 1770 le Roi avait approuvé la construction des nouveaux bâtiments devant servir à la Comédie-Française (2) ; mais la pénurie des finances avait retardé l'exécution... En juillet 1778 le comte d'Angiviller demande à Soufflot son avis sur le plan de MM. de Wailly et Peyre : « Je vous demande qu'il soit se-« cret, parce que ce n'est que pour le Roi, à qui je désire « pouvoir montrer l'avis d'un homme en qui je lui ai dit qu'il « pouvait avoir confiance et en qui je ne lui ai pas caché que « j'en avais une très grande. Je crois que c'est vous servir « dans votre goût, car vous ne seriez pas bien aise d'être le « contradicteur de confrères avec lesquels vous n'avez pas de « liaisons ; mais d'autre part la chose est trop importante « pour que je ne m'appuie pas de l'opinion d'un homme « comme vous. »

Soufflot, dans une conférence chez d'Angiviller où Cuvillier et Montucla sont seuls appelés, fait ses observations ; elles sont communiquées à de Wailly et Peyre qui font à leur tour des réponses. D'Angiviller prie encore Soufflot de les examiner et de donner un nouvel avis : « Il sera, dit-il, entièrement de « vous à moi. Je joins ici une copie de l'emplacement de l'ancien

(1) Pour les modifications du jardin au XIX[e] siècle, voir Percier et Fontaine, *Résidences des souverains*, 1833, p. 80-82. — Gisors (A. de), *Le Palais du Luxembourg*, 1847. — Hustin, *op. cit.*

(2) *Mémoires secrets* de Bachaumont, mai 1770. — Arrêt du Conseil du 29 septembre 1770.

« hôtel de Condé, pour que vous soyez plus à portée de vous « entendre. »

Peyre et de Wailly tinrent-ils compte des observations de Soufflot ? Quoiqu'il en soit le comte d'Angiviller, en 1780, rend encore hommage à sa compétence en lui demandant d'exercer une surveillance sur la construction de la salle des Français et de faire la vérification des pentes des rues correspondantes. Mais Soufflot, vieux et fatigué, s'excuse le 24 juin : « J'y ai passé plusieurs fois depuis « la reprise des travaux, mais je n'ai fait qu'en voir les « progrès : les temps qu'il a fait ici ne m'ont pas permis « d'en visiter en détail les matériaux et leur emploi ; je « pense, Monsieur, que les deux architectes qui en sont char- « gés veillent à ces deux objets qui doivent les intéresser. « D'ailleurs, quoique j'en aie fait plusieurs fois l'examen avec « M. Hazon, nous ne pourrons répondre, lors de la réception, « que des parties hors de terre, parce que les fondements « étaient faits lorsque vous nous avez chargés d'y veiller. Il « serait nécessaire, Monsieur, que mes deux confrères vinssent, « à présent que le temps paraît assuré, pour reconnaître les « nivellements des rues qui aboutissent à la salle, et vous en « rendre le compte que vous en avez demandé (1). » Mais il meurt deux mois après, et il ne verra pas l'inauguration de l'Odéon ;— pas plus qu'il n'aura vu se réaliser un projet conçu en 1771, pour lequel il aurait combiné, disait-on, des moyens de finance : la « construction d'une salle de spectacle en croix « grecque dans le local occupé dans la partie sud du Car- « rousel par M. le Premier, communiquant par une arcade « avec la galerie des plans devenu Musaeum pour arriver au « spectacle de plain-pied » (2).

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

(2) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, op. cit.* (t. XI, p. 312-315).

Pourtant il eût aimé, sans doute, l' « Odéon », ce temple nouveau élevé à la gloire de l'art dramatique, inauguré le 9 avril 1782 par une représentation d'*Iphigénie* ; il y eût reconnu le plan d'un théâtre vraiment « national », réformant les abus et les inconvénients des anciennes salles, et procurant au public un abord facile, étant isolé de tous côtés et entouré de portiques à galeries où l'on peut descendre à couvert. Il eût approuvé cette place demi-circulaire où aboutissent sept rues aux débouchés commodes, cette façade simple, mais noble avec son péristyle en saillie décoré de huit colonnes doriques, ce vestibule dont les colonnes toscanes soutiennent une voûte plate d'une exécution légère et hardie, ces deux grands escaliers qui conduisent parallèlement au premier étage et aux deux galeries en colonnades, ce grand foyer public décoré d'un ordre dorique de nouvelle invention, consacré à la mémoire des grands hommes qui ont illustré la scène française et orné de leurs bustes en marbre faits par les plus illustres artistes, enfin l'intérieur de la salle formant un rond parfait (3) conformément aux principes des architectes grecs et romains. Tout cet ensemble, tous ces détails, « sages et de bon goût », l'auraient sans doute consolé de n'avoir pu placer lui-même, dans un temple digne d'elle, la Comédie-Française « qui faisait tant d'honneur à la Nation ! »

III

Non loin du Palais-Luxembourg se dresse l'Observatoire, l'œuvre du célèbre Perrault sous le règne de Louis le Grand. Depuis longtemps il se dégradait ; un premier mou-

(1) Voir Thiéry, *Guide...*, t. II, p. 387 et s.

vement inévitable dans une aussi grande masse de bâtiments avait formé une rupture dans plusieurs parties des voûtes supérieures et lézardé la plateforme en terrasse, pavée en pierre à fusil noire ; l'infiltration des eaux dans ces lézardes qu'on avait négligé de boucher et de réparer avait dégradé toutes les voûtes et porté la destruction dans tout l'édifice. Les réparations, avec la maçonnerie et les dalles neuves de pierre à faire à la place du petit pavé noir pour la couverture de la plateforme en terrasse, étaient estimées en 1751 à 44.390 livres. Marigny avait sollicité à plusieurs reprises, de vive voix et par écrit, les fonds nécessaires pour « le « rétablissement d'un édifice qui avait tant fait d'honneur à « la France ! » Mais le « malheur des temps » avait rendu pendant bien des années, là comme ailleurs, ses démarches infructueuses. Enfin le 19 avril 1767 il écrivait à Soufflot : « Le Roi, Monsieur, informé de la nécessité très urgente « de prévenir le progrès de la dégradation de l'Observatoire, « m'a ordonné de faire faire un devis exact des ouvrages « nécessaires pour parer à la ruine d'un édifice aussi inté- « ressant à l'astronomie et à la gloire du règne de Sa Majesté. « Vous n'avez aucun temps à perdre pour travailler à ce « devis et pour me mettre en état d'en rendre compte. » Soufflot lui envoyait un extrait des devis faits en 1751 : « Mais, ajoutait-il, la dépense pourrait bien à présent monter « à la moitié en sus, c'est-à-dire à environ soixante et « dix mille livres ; il faut y ajouter celle de l'Observatoire « à élever au-dessus de la terrasse avec ses tourelles à « toits tournants, son escalier, les raccordements avec la « pièce qui précéderait et l'arrangement de l'intérieur de « l'un et de l'autre, les réparations aux grands vitraux du « premier étage, et tous ces objets réunis exigeront une dé- « pense au moins de cent mille livres. On pourrait économiser « en faisant, par-dessus les voûtes actuelles, des petites voûtes « en briques couvertes de tuiles, comme on vient de le prati-

« quer à la Halle, et divisées de manière que les toits ne pa-
« raissent pas et que les eaux s'écoulassent bien ; mais dans
« ce cas il faudrait interdire au public l'entrée dont il jouit ac-
« tuellement des terrasses, et que l'on n'y entrât que pour y
« faire des réparations nécessaires qui ne seraient pas fré-
« quentes, l'ouvrage étant une fois bien fait » (1). Il y avait
donc pour plus de 75.000 livres de réparations ; si l'on y
ajoutait quelques arrangements essentiels à la pratique de l'astronomie moderne, et pareils à ceux qu'on voyait dans tous
les observatoires célèbres de l'Europe, la totalité des fonds nécessaires était d'environ 100.000 livres. Au travail du 26 juin,
Marigny se faisait autoriser par le Roi à les demander au contrôleur général « pour prévenir la chute immanquable de
« l'Observatoire, réparer ce monument de l'architecture fran-
« çaise et de la protection signalée que Louis XIV accorda aux
« sciences ». Mais le contrôleur demandait un délai jusqu'à
l'année suivante, et, d'ajournement en ajournement, on allait
attendre encore huit ans, jusqu'en 1775, avant de voir commencer aucune réparation !...

A cette date d'Angiviller veut, à son tour, « relever l'Obser-
« vatoire de ses ruines » ; l'inventeur Loriot y va expérimenter
sa nouvelle méthode de ciment ; le 20 juin 1775 Soufflot fait
avec lui, l'inspecteur Peyre et l'entrepreneur Pécoul une visite
à l'Observatoire : « La voûte du haut de l'escalier menaçait de-
« puis longtemps, écrit-il à d'Angiviller, et plus que jamais
« depuis quelque temps ; il est de nécessité de le démolir tout
« de suite pour éviter les accidents, et j'en ai, Monsieur,
« donné l'ordre, ainsi que pour l'échafaud nécessaire (2). —
« Vous serez le surveillant de l'exécution, lui répond d'Angi
« viller, et dès lors je ne suis point inquiet. »

(1) Lettre du 8 mai 1767 (Arch. Nat. O¹ 1691).

(2) Lettres de Soufflot à d'Angiviller du 12 juin, du 10 et du 29 septembre 1775 (Arch. Nat. O¹ 1548).

Mais les réparations vont traîner ; d'Angiviller aura beau dire en novembre qu' « il faut absolument éviter la subver-« sion de l'Observatoire » (1), et en mars 1776 qu'il regarde « l'Observatoire comme une portion essentielle des tra-« vaux de l'année », Soufflot doit se borner au rétablissement des cabinets d'observation, terminés seulement à la fin de l'année suivante (2). En même temps le directeur Cassini cherche à résoudre le plus économiquement possible le problème de la restauration des voûtes : « Les remanier « en entier, ou plutôt les refaire, serait un objet énorme « de dépense ; les réparer le mieux possible en remplaçant « quelques pierres en certains endroits, coulant du mastic « dans d'autres, voilà le parti que l'on paraît avoir adopté : « c'est le plus convenable aux circonstances et aux vues éco-« nomiques. A la place du toit, une couche de bon mastic, et « encore mieux de larges dalles de pierre placées dans un plan « fort incliné, préserveraient également de la pénétration des « eaux (3). » Mais c'est seulement en 1778 qu'on se décide à essayer le mastic ou ciment que Loriot vient d'inventer ; une application en est faite sur la plate-forme de la tour du Nord. D'Angiviller, en juillet, charge Soufflot de vérifier ces ouvrages pour savoir s'il doit les faire continuer, comme le lui demande avec instance Cassini ; mais il est malade et c'est Brébion qui fait la visite à sa place, quelques jours après, avec ses collègues ; ils sont tous opposés à l'emploi du ciment de Loriot, et la « restauration » de l'Observatoire est encore ajournée...

C'est seulement après la mort de Soufflot que toutes les voûtes supérieures seront refaites, en 1786, et que pour prévenir par la suite toute infiltration la plate-forme

(1) Arch. Nat. O[1] 1548.

(2) Lettre de Soufflot à d'Angiviller du 10 juillet (Arch. Nat. O[1] 1691).

(3) Wolf. *Histoire de l'Observatoire de Paris, de sa fondation à 1793*. 1902.

sera recouverte en dalles de pierres posées en retrait les unes sur les autres, avec une pente considérable pour l'écoulement des eaux. Le gros de la restauration sera presque terminé en 1791, lorsqu'un contre-ordre viendra arrêter la fin des opérations au moment où, au dire des entrepreneurs, il n'y avait plus que pour trois mois d'ouvrage... Quoi qu'il en soit, les voûtes supérieures seront, désormais, bien abritées, et la conservation de l'édifice sera assurée.

Mais à l'Observatoire encore Soufflot n'aura pu exécuter lui-même l'œuvre qu'il avait préparée et qui ne sera réalisée complètement qu'au dix-neuvième siècle.

CHAPITRE CINQUIÈME

SOUFFLOT ET LES EAUX ET FONTAINES DES BATIMENTS ROYAUX A PARIS. — SES TRAVAUX AU PONT-NEUF

I

De la Direction Générale des Bâtiments du Roi dépendait une partie des « Eaux du Roi ».

Le régime des eaux de Paris, à cette époque, est assez compliqué : il y a d'abord les sources du Nord, celles de Belleville et du Pré Saint-Gervais, puis les eaux de la Seine montées par les machines du Pont Notre-Dame et de la Samaritaine. Dans le bâtiment hydraulique de la Samaritaine construit en 1602 sur pilotis, près du Pont-Neuf, l'eau de Seine, après avoir été élevée par des corps de pompe vers le sommet de l'édifice, est conduite par des tuyaux souterrains à la fontaine de la Croix du Trahoir au coin de la rue de l'Arbre-Sec, et au Château d'Eau ou grand réservoir construit en face du Palais-Royal, pour être distribuée dans les bâtiments du Louvre et des Tuileries (1).

(1) Voir Bonamy, *Mémoires sur les aqueducs de Paris* (dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, t. XXX, 1764. — De La Mare, *Traité de la Police*, t. IV. — Voir aussi P. Marcel-Levi, *Inven-*

Le Château d'eau du Palais-Royal contient deux réservoirs : l'un de 4.500 muids d'eau de Seine, l'autre de 1.800 muids d'eau d'Arcueil (1). Celle-ci vient des sources du carré de Rungis, et arrive par des rigoles souterraines de 6.600 toises de longueur au pont aqueduc d'Arcueil, commencé par Sully et terminé par Marie de Médicis ; elle est ensuite conduite par d'autres souterrains jusqu'à un château d'eau situé près la porte Saint-Jacques dans lequel s'en fait le partage entre le Roi et la Ville ; le Roi en prend trois quarts et la Ville un quart ; puis les « Eaux du Roi », après avoir desservi l'Observatoire, sont conduites soit au Palais Luxembourg, soit à la Croix du Trahoir, soit au château du Louvre, mais diminuées par les concessions octroyées plus ou moins gratuitement, avec ou sans brevets du Roi, aux hôtels des grands seigneurs et des privilégiés.

La plupart des fontaines publiques sont soumises à la direction de la Ville ; mais le Directeur Général des Bâtiments du Roi ne doit compte qu'à Sa Majesté de la régie des eaux d'Arcueil, malgré l'intérêt de la Ville pour la portion d'eau dont elle a la concession.

Soufflot, comme tous ses contemporains, trouve la quantité des eaux de Paris bien médiocre, comparée à cette « magnificence romaine » dont parle Pline et dont il lit le détail dans le *Traité des Aqueducs* de Frontin, qui présidait à la police des eaux de Rome sous l'empereur Trajan. Il s'est occupé autrefois, comme nous l'avons vu, des ponts, des eaux

taire des papiers de Robert de Cotte, op. cit., p. 52 et s., 224, etc. — Des Tilleuls, *Les anciennes eaux de Paris du* XIIe *au* XVIIIe *siècle*, 1910.

(1) Blondel, *Architecture française*, liv. III, ch. III. Voir aussi *Architecture hydraulique* de Belidor (1re partie, t. II, liv. III, ch. IV, planches 8, 9, 10, 11 et 12). – Voir l'élévation du Château d'Eau du Palais-Royal dans Blondel, *Architecture française* (livre V, n° 9, pl. 7). Il a été démoli à la Révolution de 1848.

et des fontaines de la ville de Lyon. Il possède, dit-on, les dessins originaux à la plume, — véritables chefs-d'œuvre, — des projets du canal et des aqueducs de Maintenon (1), entrepris en 1684 sous la conduite de l'abbé Picard pour amener l'eau de l'Eure dans la pièce d'eau des Suisses à Versailles. Ces projets avaient été suspendus en 1688, mais un ami de Soufflot, M. de Parcieux, va les reprendre. Il démontre que si l'on faisait pour Paris ce que Louis XIV faisait faire pour la pièce des Suisses à Versailles, il amènerait l'eau de la rivière d'Eure sur le pavé de l'Estrapade, et il promet un volume d'eau de la proportion en masse de l'un des trottoirs du Pont-Neuf ; mais il ne suit pas son projet au-delà de l'Estrapade. L'abbé Bossu le reprend dans un mémoire très savant. D'autre part M. de Parcieux en fait un autre pour la rivière de l'Yvette, qui ne produirait que 1.200 pouces d'eau ; il le communique à l'Académie des Sciences dès 1762. Soufflot est au courant de tous ces projets ; mais, en attendant leur réalisation, il n'en songe pas moins à améliorer ce qui existe provisoirement.

∴

Le bâtiment hydraulique de la Samaritaine dépend de lui ; Marigny, à la fin de chaque année, lui donne commission

(1) « Je sais que M. Soufflot avait un dessin à la plume des aqueducs de Maintenon ». (Lettre de d'Angiviller à Coustou du 20 septembre 1780. Arch. Nat. O[1] 1704). — Sous Louis XIV, l'Académie d'architecture avait imposé ses idées pour la construction des aqueducs de Maintenon. D'ailleurs tous les projets pour la construction des ponts passaient sous ses yeux : de 1638 à 1690 elle joua le rôle d'un Conseil supérieur des ponts et chaussées. (Voir les *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, publiés par H. Lemonnier, tome II, *passim*).

spéciale pour en vérifier l'entretien. Depuis longtemps la machine dépérit ; mais faute de fonds on doit « ajourner à des temps moins difficiles son rétablissement ».

D'autre part les conduites d'eau d'Arcueil et de Rungis sont en fort mauvais état; leur débit est très insuffisant : « Les « eaux nous manquent à un point étonnant, dit Soufflot à Ma- « rigny le 29 décembre 1763, celles d'Arcueil sont réduites « au tiers, et jusqu'à présent l'hiver ne nous en procure pas « l'augmentation comme je l'espérais ». Sous sa direction M. Lucas, « plombier du Roi », fait nettoyer les tuyaux et poser des dés de bonne pierre au lieu des tasseaux de bois qui pourrissaient. L'opération n'est pas inutile ; en 1765, les eaux d'Arcueil sont assez abondantes. Mais les sources ne tardent pas à tarir de nouveau, et les dégradations, insuffisamment réparées faute d'argent, augmentent encore. Les concessionnaires manquent d'eau et se plaignent (1).

En 1765 Marigny indique au travail du Roi, comme réparations urgentes, celles des charpentes de la machine et de la conduite d'eau de la Samaritaine au Château d'eau de la Place du Palais-Royal : « Leur entretien, dit-il, qui chaque « année coûte plus de 10.000 livres cesserait, s'il « était « possible d'avoir un fonds de quarante mille écus pour « construire un aqueduc qui, en supprimant l'entretien an- « nuel, assurerait sans contredit un bien plus grand volume « d'eau ; moyen dont tôt ou tard il sera indispensable de faire « usage, si l'exécution du projet de M. de Parcieux pour faire « venir les eaux de l'Yvette dans Paris est suspendue encore « quelques dizaines d'années ». Mais sur son mémoire le Roi n'écrit rien, la disette de fonds empêche toute réparation, et M. de Parcieux présente de nouveaux mémoires à l'Académie des Sciences, en 1766 et en 1767, sans aboutir davantage !...

(1) Lettre de Soufflot du 31 janvier 1764. — Travail du Roi du 9 mai 1764.

En juin 1768 Soufflot propose à Marigny de reconstruire la Samaritaine, d'y substituer un nouvel édifice solide et permanent fait de manière à n'exiger jamais d'autres réparations que celles de la machine, tandis que jusqu'alors on avait dû réparer aussi la fort jolie maison à trois étages supportée par des pilotis où était logé le gouverneur. « La machine pro- « duira ainsi deux fois plus d'eau », affirme-t-il. Il voudrait soumettre son projet à M. de Montucla, Gabriel, Perronnet et de Parcieux (1). Mais Marigny a perdu bien des illusions ; les grands projets, faute d'argent, seront toujours irréalisables ; il ne veut rien entendre, il ne veut rien innover. Après lui le déluge ! il n'en sera pas responsable : « Je vous « ai déjà marqué qu'il n'est point question dans le moment « ni de refonte de la Samaritaine, ni de consultation avec « MM. Gabriel, Perronnet et de Parcieux pour cet objet ; ce « que je vous ai demandé et que je vous demande de nouveau « pour la dernière fois, c'est une estimation de ce qu'il en « pourra coûter pour remettre l'habitation en état de sub- « sister pendant une quinzaine ou une vingtaine d'années, « sans aucune espèce d'innovation (2) ».

Soufflot se borne donc à des travaux partiels, retardés d'ailleurs par la pénurie des finances ; il fait réparer le dessous des palées, rétablir les décharges mal à propos supprimées, et consolider par des tirants de fer les parties qui en ont besoin. Pourtant la machine continue à dépérir, si bien que le 23 août au matin le bruit court qu'une partie de la Samaritaine est tombée et a écrasé sept personnes ; la nouvelle est fausse, mais Marigny ne veut pas s'exposer à un « reproche effectif que pourrait occasionner un hiver rude « par les glaces et les grandes eaux ». Aussi écrit-il le jour

(1) Lettres de Marigny des 6 et 16 juin, de Soufflot du 12 juin 1768 (Arch. Nat. O[1] 1685 et 1597).

(2) Lettre de Marigny à Soufflot du 15 septembre 1768.

même à Soufflot de se concerter avec Gabriel pour faire « travailler de suite à la Samaritaine et la remettre en bon « état, de façon qu'elle puisse être mise en sûreté cet hiver, « et que le bâtiment puisse être habité le plus tôt que faire « se pourra ».

Cependant les dégradations vont toujours plus vite que les réparations ; la ruine de la Samaritaine devient de jour en jour plus imminente. Au-dessus du bâtiment, dans la lanterne du campanile, est un carillon qui sonne à toutes les heures du jour et dans les réjouissances publiques ; le bâtiment même est entièrement de charpente couverte d'un enduit de plâtre, sa décoration est assez élégante et dans un genre analogue à son usage. Mais c'est un fardeau très considérable sous lequel ploie la machine vermoulue.

Pendant tout l'été de 1771 on continue à y travailler, mais plus les eaux baissent, plus Soufflot découvre de mal dans les parties inférieures : « Tout l'argent que nous y mettrons « sera à peu près jeté dans la rivière, répète-t-il à Marigny, « et il est bien fâcheux que les circonstances ne vous aient « pas permis d'agréer le projet que j'eus l'honneur de vous « adresser il y a quelques années, pour faire à l'arche à côté « de la machine deux piles en pierre dont la dépense aurait « été faite une fois pour toutes. La Samaritaine dans son état « actuel a été refaite en entier il y a environ cinquante ans, « rétablie dans les bas et la maison refaite en partie il y a « vingt-cinq ans à peu près ; elle serait aujourd'hui, Mon- « sieur, dans le cas d'être refaite en entier si les « temps le permettaient, puisque tous les grands pilotis qui « supportent la maison sont, à la réserve d'un bien petit « nombre, hors d'état de la supporter ; le bâtiment lui-même « a été fort altéré par les enfilades qu'on y a percées il y a eu « du temps. Je compte cependant, Monsieur, par l'attention qu'y « apporteront nos entrepreneurs, venir à bout de l'empêcher « d'écrouler ; mais je ne crois pas pouvoir le mettre en état

« de supporter les milliers de plomb que j'en ai fait enlever,
« qui consistent dans les figures, le puits, les cartouches,
« vases et revêtements du campanile, et dans le carillon et le
« timbre ; je crains qu'il ne faille se borner à faire la façade
« toute simple avec un cadran comme celle de derrière (1). — Il
« faut gagner du temps, lui répond Marigny, et soutenir une
« machine dont l'existence est aussi essentielle. Je vous ai déjà
« mandé que le vœu de Paris me fait insister sur la conserva-
« tion de l'ancien état de ce bâtiment, en l'allégeant cepen-
« dant, autant qu'il sera possible, du poids énorme qui en
« écrasait le comble ; mais il faut ménager tous les moyens de
« replacer les figures et le carillon (2) ».

Le joyeux et amusant carillon de la Samaritaine est cher aux Parisiens : c'est une habitude séculaire de l'entendre et de le voir. Par déférence pour le public Soufflot fait aussi replacer, aux côtés du bassin par lequel les eaux se dégorgent, les figures de *Jésus-Christ* et de la *Samaritaine* ; le 11 octobre 1772 il envoie à Marigny un dessin de la façade avec le campanile en fer composé d'accord avec le sieur Richard. « Il compte, dit-il, pouvoir y arranger tout son
« carillon derrière le fronton, d'où on l'entendra également
« sans le voir ; nous n'avons par ce moyen de poids à suppor-
« ter que celui des petites cloches et du timbre, qui est peu
« considérable en comparaison de celui du clocher et des
« plombs dont il était revêtu ainsi que des parties acces-
« soires. »

Marigny le lui renvoie avec son approbation ; Guillaume Coustou va exécuter les ouvrages de sculptures. — C'est ainsi que Soufflot fait à la Samaritaine, comme toute l'administration royale à la même époque, de grands efforts pour conserver à tout prix un vieux mécanisme encombré et usé,

(1) Lettre de Soufflot à Marigny du 25 août 1771 (Arch. Nat. O[1] 1698)
(2) Lettre de Marigny du 7 septembre 1771 (Arch. Nat. O[1] 1597).

au lieu d'y substituer résolument, à moindres frais, un organisme neuf et simplifié (1).

*
* *

Au travail du 11 décembre 1768, Marigny avait annoncé au Roi que les fontaines de Rungis et d'Arcueil donnaient à peine le dixième de ce qu'elles fournissaient sept ou huit ans auparavant : « Je n'y vois de remède, avait-il dit, que dans le ré« tablissement des sources que peut seul produire un hiver « pluvieux et abondant en neiges, ou dans d'autres mesures « à prendre pour fournir constamment la ville de Paris de « la quantité d'eau qui lui est nécessaire ». Ce sont celles dont lui parle sans cesse son ami de Parcieux, qui propose toujours de conduire à Paris les eaux de l'Yvette par un aqueduc de 18.000 toises de développement. A la mort de M. de Parcieux, M. de la Lande étudie les projets de Maintenon, et va sur les lieux. Perronnet, de son côté, reprend le travail de l'Yvette qu'il fait passer à cheval sur l'aqueduc d'Arcueil, et pour six millions il procure l'Yvette sur l'Estrapade. Il y ajoute aussi les sources de la Bièvre... Mais aucun de ses projets ne doit aboutir (2). Soufflot, qui espérait les voir réalisés, doit se borner à maintenir, tant bien que mal, le système ancien ; il est toujours gêné par la détresse des finances, et quand Marigny quitte l'administration en 1773 le pont aqueduc d'Arcueil a toujours besoin de réparations, et

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

(2) « Rien de tout cela n'est connu d'aucun des administrateurs ac« tuels. N'est-ce pas une grande honte ? « (*Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, *op. cit.*, t. XI, p. 293-297).—Cf. *Projet d'amener à Paris la rivière d'Yvette, par feu Antoine Deparcieux...*, *suivi d'un mémoire de M. Perronnet sur les moyens de conduire à Paris une partie des rivières de*

les tuyaux depuis l'Observatoire jusqu'à la Croix du Trahoir sont toujours en fort mauvais état.

Le comte d'Angiviller veut tenter d'appliquer aussi au régime des eaux le système du « despotisme éclairé ». De multiples embranchements existaient sur les conduites du Roi sans que les raisons fussent suffisamment connues. L'édit de septembre 1776 cherche à réprimer cet abus : « Dans le « délai de six mois, est-il déclaré, toute personne tirant des eaux « sur celles du Roi, en quelque lieu que ce soit où l'entretien « des eaux est subordonné à l'administration des bâtiments du « Roi, devra produire le titre de sa concession ; tout embran- « chement seulement fondé sur une tolérance, et non justifié « par titre, sera supprimé. » — Eu même temps d'Angiviller ordonne des travaux à l'aqueduc d'Arcueil, pour lequel ses contemporains montrent une sensibilité faite à la fois de patriotisme et d'amour de l'antiquité : n'est-ce pas un « monu- « ment précieux du règne de Henri IV, que tous les projets mo- « dernes laisseront toujours infiniment nécessaire ? D'ailleurs « les eaux en sont consacrées par des siècles, depuis que « l'empereur Julien a fait venir pour sa chère Lutèce les « sources du point de Rungis par un aqueduc dont les ves- « tiges existent encore » (1). De son côté Soufflot veille ; en décembre 1777, il se rend à Arcueil avec Hazon, Peyre et Duchêne « pour dresser un procès-verbal des ouvrages qu'un « M. de Fribois fait faire, et dont la suite peut tirer à grandes « conséquences pour l'aqueduc » (2).

S'il n a pu voir réaliser le projet de son ami de Parcieux, il a du moins construit en 1769 une fontaine publique

l'Yvette et de la Bièvre, 1776. — Un arrêt du Conseil d'Etat du 3 novembre 1787, après examen de commissaires nommés, autorisera l'exécution du projet de l'Yvette ; mais un autre arrêt du 11 avril 1789 portera défense de continuer les travaux.

(1) Lettre de d'Angiviller du 27 octobre 1790.

(2) Arch. Nat. O^1 1554.

près de l'hôtel Saint-Florentin et de l'Orangerie des Tuileries, ornée de sculptures par Guillaume Coustou (1). Il a reconstruit aussi le petit Château-d'Eau de la Croix du Trahoir, où parviennent les eaux d'Arcueil et celles de la Seine élevées par la machine de la Samaritaine. Il y pensait depuis longtemps, mais le défaut d'argent avait tout ajourné. Le 31 mars 1774, l'abbé Terray l'avait autorisé à faire entreprendre la fontaine conformément au plan qu'il lui en avait remis, et lui avait promis les 25.000 livres, auxquelles il en estimait la dépense, pour le courant de l'année... Cependant c'est seulement en 1776 (2) que le petit Château-d'Eau est reconstruit au coin des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec sur les dessins et sous la conduite de Soufflot. Un simple soubassement forme le rez-de-chaussée sous lequel est appliquée du côté de la rue de l'Arbre-Sec l'inscription composée aussi par Soufflot. Le premier et le second étage sont compris dans la hauteur d'une ordonnance en pilastres à bossages de congellation, contenant un entablement dorique surmonté d'une balustrade terminant les deux façades de l'édifice. Entre les deux croisées du premier étage sur la rue Saint-Honoré se voit une naïade en bas-relief sculptée par Boizot (3). Le 27 septembre 1778 Soufflot en envoie six gravures au comte d'Angiviller : « Si ma santé était rétablie, lui « écrit-il, et ne m'obligeait pas encore à un régime gênant,

(1) Les travaux de cette fontaine, attribuée à Soufflot par l'auteur d'un plan contemporain, sont dirigés par Gabriel. Voir A. Babeau : *L'hôtel Saint-Florentin et la fontaine de la place Louis XV* (*Bulletin de la société de l'Histoire de Paris* (1903). Cette fontaine attribuée à Soufflot disparaîtra complètement en 1801, pour faire place à l'entrée de la rue de Rivoli.

(2) Lettre de Soufflot du 22 février (Arch. Nat. O[1] 1595).

(3) Thiéry, *Guide*, t. I, p. 413. — Voir dans le *Recueil d'architecture de Soufflot* (Bibl. Nat. Estampes, Hᴀ 41), la *coupe et élévation du Château-d'Eau bâti en 1775 au coin des rues Saint-Honoré et de l'Arbre Sec*, gravure de Sellier.

« j'aurais eu l'honneur de vous les présenter ; non que cet édi-
« fice soit digne de vos regards par son étendue et par ses dé-
« corations, mais parce que c'est le premier qui ait été cons-
« truit pour l'utilité publique sous le règne du Roi et sous
« votre administration. Je pense même, Monsieur, qu'il
« peut être utile pour faire connaître la manière dont les eaux
« arrivent et se distribuent dans ces sortes d'édifices ; c'est
« ce que j'ai tâché de faire voir par les plans des différents
« étages, et par la coupe sur lesquels sont les renvois par
« lettres et par chiffres qui donnent l'explication des différents
« tuyaux d'arrivée et de distribution, et les noms des conces-
« sionnaires » (1).

Soufflot, avant sa mort, n'aura donc pu réaliser, pour le régime des eaux et fontaines de Paris comme pour le reste, qu'une partie de ses projets... Il a dû se borner à maintenir, malgré sa défectuosité, la machine de la Samaritaine. Mais les nouveaux moyens employés pour alimenter les fontaines et bassins des Tuileries vont la rendre moins nécessaire, et comme elle menacera toujours ruine et que, d'autre part, son produit ne vaut ni les frais de son entretien ni ceux de sa restauration, Napoléon, enfin, la fera démolir en 1813 ! — Quant au système des eaux, c'est seulement dans le cours du XIXe siècle que des améliorations y seront réalisées, et combien lentement, combien imparfaitement !

II

Le Pont-Neuf, commencé sons Henri III et achevé sous Henri IV, était à la charge des bâtiments du Roi, et Soufflot préside à l'entretien et aux réparations de ce lieu

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

de passage, de promenade et de flânerie si cher aux Parisiens !

Le Pont-Neuf était plus que centenaire, ses trottoirs exigeaient depuis longtemps des réparations, mais on ajournait toujours, faute d'argent. En 1765 Marigny avait permis l'établissement d'un corps de garde du guet pour quinze hommes dans l'angle de l'enceinte de la statue d'Henri IV où il avait déjà accordé un abrivent en 1757 construction légère et provisoire ; en janvier 1773 Soufflot va voir ce corps de garde sur le devant duquel on veut construire un petit cabinet : « De la « manière dont j'ai dit qu'on le fît, il ne présentera rien de « bien défectueux, dit-il, parce qu'il se raccordera avec le « reste. Si on avait de l'argent, il serait à désirer qu'on « pût en venir à l'exécution d'un projet que j'eus l'hon- « neur de vous proposer il y a quelques années et qui vous « fut agréable : c'était de faire ce corps de garde en pierre, et « un pareil à l'autre angle, d'ôter toutes les grilles qui empri- « sonnent, pour ainsi dire, la statue d'Henri IV, de la réparer « ainsi que le piédestal, ce qui serait très nécessaire, et de « laisser l'esplanade libre en mettant simplement une grille « basse autour du monument, comme aux autres places de « Paris. En attendant, Monsieur, on pourra, sitôt que le « temps le permettra, faire ce qui sera possible pour nettoyer « et ajuster le piédestal de manière à le maintenir jusqu'à ce « qu'on puisse faire mieux » (1).

On ajourne encore, on ajourne toujours, faute d'argent. En novembre 1774, d'Angiviller assure à Soufflot « qu'il s'occu- « pera cet hiver des moyens d'exécuter son projet pour l'arran- « gement général du pont ». L'avènement de Louis XVI remplit alors les cœurs de sensibilité patriotique ; « l'amour du peuple » reconnaît dans son « bon roi », qu'il espère voir régénérer l'Etat, les « vertus de son aïeul Henri IV » ! Celui-

(1) Lettre du 30 janvier (Arch. Nat. O[1] 1693).

ci n'a jamais été aussi populaire, et le Pont-Neuf va en profiter (1).

Cette fois le directeur général semble résolu à faire toutes les réparations nécessaires, à la grande joie de Soufflot qui lui écrit le 5 avril 1775 : « Monsieur, vous ne pouvez pas « avoir l'exécution plus à cœur que moi qui l'ai demandée « presque continuellement depuis douze ou quinze ans ; je « compte être bientôt en état de vous mettre les plans et les « devis sous les yeux ; je viens de charger dans l'instant « la femme Lataille de déguerpir, aussi bien que ses voi-« sins » (2). Le 19 suivant, il lui adresse deux plans du Pont-Neuf réduits d'après un en grand : « Par l'un vous verrez, « Monsieur, l'état actuel de ce pont, l'inégalité de largeur « des trottoirs, la grande quantité des marches qu'il y a « dans plusieurs parties, et la manière irrégulière dont est « placé le piédestal de la statue d'Henri IV. Par l'autre vous « pourrez voir que j'ai élargi aux dépens des trottoirs la « voie des carrosses qui est souvent engorgée. J'aurais bien « désiré pouvoir faire passer d'un bout à l'autre le trottoir, « depuis la Samaritaine jusqu'à la rue Dauphine ; mais le pié-« destal se trouverait un peu enterré. Cela pourra se faire éga-« lement par la suite, lorsqu'on aura des fonds pour le répa-« rer ainsi que la statue ; on pourrait, dans cette circonstance, « remédier ainsi à la manière irrégulière dont il est placé » (3). D'Angiviller lui répond de mettre tout de suite l'entrepreneur en besogne : « Et que le travail soit poussé avec toute la vi-« gueur possible ! » ajoute-t-il (4).

(1) Cf. *Revue des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1904, p. 242 : *projet d'un piédestal à la gloire de Henri IV et de Louis XVI*, exposé au salon de 1783 par le sculpteur Gois.

(2) Arch. Nat. O[1] 1548.

(3) Arch. Nat, O[1] 1693.

(4) Lettre du 23 avril 1775 (Arch. Nat. O[1] 1169).

Les demi-lunes qui s'élevaient à l'aplomb des piles du Pont-Neuf formaient alors des espaces vagues et remplis d'immondices. Par déclaration du 24 mars 1769 le Roi avait bien autorisé son Académie de peinture et de sculpture « à y faire « construire des guérites décorées pour y installer des mar- « chands » ; mais la construction en avait été ajournée. Maintenant qu'on va réparer les trottoirs du Pont-Neuf rien ne s'oppose à leur exécution : « On m'assure que vous viendrez « demain à Paris, écrit Soufflot à d'Angiviller le 24 mai. Je « vous supplie de vouloir bien me faire savoir le moment où « je pourrai avoir l'honneur de vous voir et de mettre sous « vos yeux un modèle et des dessins des boutiques du Pont- « Neuf, afin d'avoir votre décision et y travailler tout de « suite » (1). Soufflot songe d'abord à construire ces petites boutiques en ardoise pour plus d'économie, mais il propose ensuite de les couvrir en cuivre mince peint en couleur de pierre et représentant des dalles de pierre. « Cela coû- « terait plus, dit-il, et en revanche n'exigerait de long- « temps aucune réparation. Quant à la lourdeur que vous « croyez exister dans le tambour, il faudrait, je crois, « Monsieur, pour en bien juger, en voir une faite ; pour moi « je pense qu'elle est d'un caractère très relatif à celui du pont, « qui est lourd dans le tout et dans les parties, et que percées « de trois fenêtres ces tourelles paraîtraient des lanternes. A « l'égard du tympan, le cadre circulaire que j'y ai pratiqué « serait pour l'enseigne ou le nom du marchand. Ce sont des « accessoires qui ne pourront pas se faire avant mon retour, « et avant que j'aie eu l'honneur d'en conférer avec vous les « dessins à la main (2) ». En juin il lui soumet deux modèles différents ; d'Angiviller se détermine pour celui dont la face présente une porte et deux fenêtres.

(1) Arch. Nat. O¹ 1673.

(2) Lettre du 28 mai (Arch. Nat. O¹ 1548).

En même temps que des boutiques, des trottoirs, des parapets et des marches, Soufflot s'occupe de la réfection du piédestal de marbre blanc qui supporte la statue d'Henri IV. En juillet il entame la partie du Pont-Neuf du côté de la rue Dauphine; il espère diminuer de beaucoup le nombre des marches de ce côté, et procurer un tournant bien plus facile pour les voitures. Le plan du piédestal d'Henri IV est levé, les mesures en sont prises bien exactement, et le 16 de bonne heure on s'arrange pour prendre celles de la statue; Soufflot fait ensuite le dessin du nouveau piédestal dans la forme que désire le directeur général. En août les parapets de la partie du Pont-Neuf où est la Samaritaine sont presque finis; mais Soufflot s'aperçoit journellement que le public et même les personnes en place n'approuvent pas l'établissement des boutiques, et auraient préféré ce qu'il avait proposé autrefois, c'est-à-dire des « statues de grands hommes dans les « demi-lunes, avec des grilles au devant ». C'était, d'ailleurs, un projet du temps de Louis XIV : en 1662 on avait songé à disposer autour de la place du Pont-Neuf, comme une garde d'honneur autour de l'effigie d'Henri IV, « les statues des « grands et illustres capitaines qui, de règne en règne, avaient « vaillamment soutenu la grandeur de la monarchie » (1). Le projet avait été abandonné, mais Soufflot le reprenait cent ans après, en substituant aux gloires militaires les « grands hommes » en général, en même temps que l'abbé Laugier qui proposait, lui, de » destiner le Pont-Neuf aux différentes « statues de nos Rois » (2).

Ne pouvant réaliser cela, Soufflot fait du moins travailler à la construction des boutiques; il leur donne le plus possible la forme de guérites, en les couvrant en dalles pour plus d'agrément et de durée; il espère qu'on pourra bientôt

(1) *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1906, p. 233-235.
(2) Le Père Laugier : *Essai sur l'architecture, op. cit.*

juger de leur effet et qu'on les désapprouvera moins quand on les verra faites (1). « Je vais après, Monsieur, dit-il le 6 août « au directeur général, presser l'autre partie du pont qui est « bien moins considérable. A l'égard des arrangements à « faire à la statue d'Henri IV, si vous venez à Paris ces « jours-ci et que vous vouliez bien me donner un moment, « j'aurai l'honneur de vous en présenter des dessins. » Avant la fin de l'année il aura construit les vingt petits pavillons ou boutiques en pierre de taille, couvertes de voûtes en demi coupoles (2), qui décorent le pont sans cacher le cours de la Seine. D'autre part il a rétabli les parapets, et il a abaissé et rétréci les trottoirs.

Dès le mois de novembre il songe à la campagne de l'année suivante : il veut faire travailler au Pont-Neuf du côté de la place Dauphine, ce qui sera un objet d'environ 30.000 livres : « Commencez promptement cet ouvrage, lui dit le directeur « général en mars 1776, faites-le suivre sans y perdre un « moment afin de le terminer avant l'hiver prochain, pré- « venez le sieur Pécoul et annoncez-lui que je soutiendrai son « service au moins comme l'an passé ». Et en effet, en juin, il fait appliquer au Pont-Neuf un fonds spécial de 10.000 livres (3).

Enfin Soufflot a réalisé une partie de ses projets : il a donné une planimétrie entière et indispensable au trottoir qui va du quai de l'Ecole à celui de Conti (4) ; et il a décoré les demi-

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

(2) Voir les *élévations des boutiques sur la face et sur la rivière*, approuvées par d'Angiviller le 9 août 1775 (Arch. Nat. O[1] 1693). En juin 1776, le roi déchargera son Académie de peinture des dépenses à faire pour édifier ces boutiques ; le sieur Pécoul sera payé des fonds des bâtiments (Lettre de d'Angiviller à Soufflot du 26 juin).

(3) Lettres de d'Angiviller du 6 novembre 1775, des 17 et 19 mars, 26 juin 1776 (Arch. Nat. O[1] 1548).

(4) Cf. lettre de Soufflot à d'Angiviller du 4 février 1776 : « Il se fait « de petits étalages sur les nouveaux trottoirs qui ne laissent pas de les

lunes, en les débarrassant de ces abominables cloaques dont l'aspect était si révoltant... Mais deux ans après une nouvelle réparation paraît indispensable ; les 30 septembre et 1er octobre 1778, Soufflot, Brébion, Perronet et Moreau visitent la maîtresse arche du Pont-Neuf du côté de la Samaritaine ; il est nécessaire de procéder à sa reconstruction au printemps suivant ; d'Angiviller charge Soufflot de préparer plans et devis (1). Un an se passe et on n'a rien fait ; en août 1779 Soufflot attend toujours la décision de d'Angiviller pour traiter avec celui des charpentiers aux propositions duquel il s'arrêtera définitivement (2) ; le 15 novembre, il adresse au directeur général les devis et soumissions des entrepreneurs Pécoul et Bellanger pour la maçonnerie et la charpente, avec les conditions et les prix : « Nous les avons, « dit-il, débattus de notre mieux, M. Brébion et moi, aidés « des conseils de M. de l'Epée comme tiers entre les entrepre- « neurs et nous ; en conséquence, nous croyons avoir fait « pour le mieux ; mais il est pressant d'assurer leur sort par « votre signature. Les charpentiers ont déjà fait ce qui pouvait « se faire et exister pendant l'hiver ; leurs cintres préparés « pendant l'hiver seront bientôt posés au printemps. Le sieur « Pécoul a un grand approvisionnement de matériaux à faire, « et ils sont dans le cas de voir effectuer la promesse des « sommes indiquées pour le mois présent dont nous tenons la « moitié, et sur lesquelles ils comptent en raison de leurs sou-

« obstruer par les bayeurs ou les acheteurs qui s'y arrêtent. Autre in- « convénient que j'ai aussi remarqué ces jours-ci, c'est, Monsieur, que l'on « affiche sur nos nouvelles boutiques et aux deux descentes de nos trot- « toirs où les parapets sont plus hauts que dans le reste du pont. Cela « occasionne une résidence de lecteurs qui barrent le passage et con- « trarient une partie du service que vous avez rendu au public. » (Arch. Nat. O[1] 1693).

(1) Lettre de Soufflot à d'Angiviller du 3 octobre 1778 (Arch. Nat. O 1693).

(2) *Id.* du 8 août 1779 (Arch. Nat. O[1] 1554)

« missions. » Cette reconstruction à neuf de la voûte de l'arche du milieu du Pont-Neuf va monter à la somme totale de 53.926 livres ; elle sera effectuée dans le courant de 1780 (1).

Et pourtant, cette fois encore, l'œuvre de Soufflot au Pont-Neuf, si longtemps ajournée par la détresse des finances, est restée imparfaite et provisoire. Les vingt boutiques en pierre de taille seront supprimées en partie en 1807 ; on les remplacera, en 1843, par des boutiques d'un autre genre qui disparaîtront elles-mêmes en 1855. Le Pont-Neuf, lui, subira en 1820 et de 1848 à 1855 d'importants travaux de réfection ; les pentes en seront encore adoucies, les arches baissées et la chaussée entièrement refaite (2). — Quant au carrefour de la rue Dauphine, si encombré. dont la déclivité de trois à cinq centimètres par mètre n'avait pas été modifiée sauf un léger adoucissement de la pente par Soufflot, c'est seulement de nos jours qu'on décidera d'y substituer un rond-point, et d'élargir les quais de Conti et des Grands-Augustins sur vingt-cinq mètres et l'entrée de la rue Dauphine sur quatorze mètres. Les « projets »de Soufflot auront mis du temps à aboutir ; il aura fallu lamort tragique d'un savant illustre pour en faire sentir la nécessité, et hâter leur exécution !

⁂

En somme, pour tous les objets dont Soufflot s'occupa en qualité de contrôleur des Bâtiments du Roi à Paris, mêmes efforts, mêmes résultats : il voulut réformer, « restaurer » ; la plupart du temps il ne réussit pas à réaliser ses projets, à cause du manque d'argent sans doute, mais aussi à cause

(1) Arch. Nat. O[1] 1669 et 1693.

(2) Ch. Duplomb, *Histoire générale des ponts de Paris*, tome I, 1911.

de la défaillance du siècle qui accueillait et repoussait à la fois les idées nouvelles, les projets et les programmes neufs, alors qu'il eût fallu ou les adopter franchement ou les répudier radicalement. Une incurable hésitation entre l'instinct de conserver, le projet de démolir, le rêve de réformer, a paralysé Soufflot ainsi que ses contemporains.

L'état des vieux bâtiments royaux, qui menaçaient ruine, est un saisissant symbole. Le cas du château de Madrid peut servir d'exemple. Soufflot désirait le démolir pour en vendre les matériaux, et en appliquer le prix à réaliser le *Museum* du Louvre !... Pourtant il s'était contenté d'étayer le château, qui n'avait été démoli que par la Révolution. — Ses contemporains avaient agi de même ; ils auraient voulu « réformer » la machine usée de l'ancien régime ; mais ils s'étaient bornés, eux aussi, « à étayer » ; après eux le déluge ! C'était sinon l'expression, du moins le fond de leur pensée, prouvée par les faits.

N'est-ce point justice, après tout, que les hommes du XVIIIe siècle n'ayant pas su ou pas pu arrêter définitivement leurs projets, ni choisir franchement entre le passé et l'avenir, ces projets aient été repris et refondus par des cerveaux plus lucides et plus précis, réalisés par des volontés décidées à les faire aboutir au profit et à la gloire des idées nouvelles !

CHAPITRE SIXIÈME

SOUFFLOT DIRECTEUR DES MANUFACTURES ROYALES DES GOBELINS ET DE LA SAVONNERIE

La manufacture des Gobelins, au moment où Soufflot en prend la direction, est toujours, — théoriquement du moins, — régie par l'édit de fondation de novembre 1677. Le système d'entreprise de travaux mis en pratique par Colbert est toujours en vigueur. Le directeur général des Bâtiments commande les modèles de tapisserie et en confie l'exécution à forfait à trois entrepreneurs chefs d'atelier, Michel Audran et Pierre-François Cozette pour la haute lisse, Jacques Neilson pour la basse-lisse (1). Ceux-ci sont à leur compte et font travailler leurs ouvriers à leurs risques et périls ; ils ont d'ailleurs des métiers et des ouvriers en dehors de la manufacture et peuvent ainsi accepter les commandes des riches particuliers ou de l'étranger. — D'après ce système, qui concilie à merveille la surveillance de l'administration avec une certaine autonomie des ateliers, il y a un tarif réglé contenant le prix

(1) Lacordaire (A.), *Notice sur l'origine et les travaux des manufactures de tapisseries et des tapis réunies aux Gobelins et catalogue des tapisseries qui y sont exposées* (éd. 1869).

de chaque nature d'ouvrage, et par conséquent ce que chaque ouvrier doit gagner (1).

Mais la manufacture n'est plus, comme jadis, sous la direction du premier peintre ; elle est passée entre les mains du contrôleur des Bâtiments du Roi à Paris, qui est toujours un architecte. Soufflot dirige les Gobelins en cette qualité, directement sous Marigny, sans autre intermédiaire ; il a sous ses ordres un inspecteur peintre qui doit — théoriquement du moins — visiter chaque jour les ateliers de tapisserie, et qui a aussi la garde des tableaux dont il doit tenir inventaire. Soufflot rend compte de toute la gestion de la manufacture, et certifie dans des états signés de lui toutes les grosses dépenses. Les états de menues dépenses sont seulement certifiés par le concierge, Cozette, en même temps entrepreneur de haute lisse qui garde aussi les tapisseries dont il doit tenir registre et a la charge du magasin des « étoffes», c'est-à-dire des matières premières, laines et soies teintes, fournies par le Roi pour s'assurer de la bonne qualité.

Quant à la manufacture de la Savonnerie elle a été mise aussi, par édit du Roi en 1712, sous le contrôle administratif du contrôleur des Bâtiments du Roi à Paris ; les anciens directeurs sont devenus de simples entrepreneurs des ouvrages de tapisserie, et l'incorporation a été complète sauf la part d'autonomie laissée aux ateliers, comme pour les Gobelins ; le directeur général y a également fixé d'autorité les prix qui seraient payés aux ouvriers. A l'arrivée de Soufflot l'entrepreneur Duvivier, l'inspecteur Gibert, un

(1) Havard (H.) et Vachon (M.), *Les manufactures nationales : les Gobelins, la Savonnerie, Sèvres, Beauvais*, 1889. — Guiffrey (J.), *Histoire de la tapisserie*, 1886. — N. *Archives de l'Art Français, passim.* — Les éléments de ce chapitre sont tirés de la correspondance de Soufflot conservée aux Archives Nationales (série O[1]).

chapelain, un concierge et un portier composent le personnel administratif (1).

*
* *

La forte direction initiale ne s'était pas maintenue aux Gobelins. Au directeur « intelligent dans l'art de la peinture » exigé par l'édit de fondation, à un Lebrun, à un Mignard, avait succédé l'architecte Robert de Cotte qui pendant sa gestion du contrôle, de 1709 à 1735, « ne s'était jamais mêlé directement ni indirectement de la manufacture », au dire de son fils Jules Robert, son successeur de 1635 à 1749 (2). Ni l'un ni l'autre, d'ailleurs, ni M. d'Isle le prédécesseur de Soufflot, n'avaient résidé aux Gobelins. Les entrepreneurs de tapisserie en haute et basse lisse étaient devenus leurs propres maîtres. A en juger par les tentures exquises sorties de leurs ateliers, l'art ne semble point, d'ailleurs, avoir souffert du relâchement des liens administratifs. Il est vrai que dutemps même de Robert de Cotte on avait nommé un inspecteur peintre de l'Académie, le sieur Mathieu, à qui on avait attribué tous les détails du directorat ; mais son successeur Châtelain, peintre de paysage, semble avoir négligé l'inspection, et laissé toute liberté à l'entrepreneur de haute lisse, Cozette, qui avait pris une importance croissante dansla manufacture.

Vers 1730 environ on avait voulu revenir au programme centralisateur de Colbert et on avait créé une place de surinspecteur pour surveiller l'exécution des tapisseries ; elle avait été donnée au peintre Oudry, dont les théories esthétiques

(1) Voir Havard (H.) et Vachon (M.). *Les Manufactures nationales, op. cit.*
(2) Voir P. Marcel, *Inventaire des papiers des de Cotte, op. cit.*, p. 64.

étaient radicalement opposées à celles des entrepreneurs. Ceux-ci avaient fait une vive résistance à ces prétentions réformatrices, et quand le peintre était venu inspecter les Gobelins, ils avaient affecté de ne point paraître (1).

Dès l'arrivée au pouvoir de Mme de Pompadour, la tendance réactionnaire, autoritaire et centralisatrice s'était accentuée dans toutes les branches de l'administration royale. Le courant de « despotisme éclairé par les lumières du siècle », qui voulait renforcer les pouvoirs publics en vue de réformes systématiques et rationnelles, s'était fait sentir aussi aux Gobelins. Un des premiers actes de Marigny avait été d'enjoindre aux entrepreneurs de se trouver présents aux visites du surinspecteur (2). « C'est là, avait-il dit, le seul moyen « de les remettre dans la voie du bon goût dont ils s'écartent « par un travail purement de routine, qui ne rend ni le ton « juste, ni la correction du tableau qu'ils ont à exécuter (3). »

Soufflot désire seconder de tout son pouvoir la volonté de son supérieur ; il veut donner tous ses soins pour « conserver la manufacture dans le lustre qu'elle s'est acquis et qui a excité la jalousie des étrangers ». De l'avis général, en effet, elle n'a pas sa pareille dans toute l'Europe pour « les enmeublements, tels que tapisseries à personnages, canapés et fauteuils à l'usage des Maisons Royales, des Cours Etrangères et des citoyens opulents » (4). Seules, en France, les tapisseries à

(1) Cf. un mémoire de Cuvillier, premier commis des bureaux des Bâtiments du Roi, sur la manufacture des Gobelins, de décembre 1782 (Arch. Nat. O^1 2049).

(2) Sur le tapissier Pierre-François Cozette, entrepreneur de haute lisse, voir la notice de G. Leroy : *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, 1899, p. 137-144. — Sur le tapissier Jacques Neilson, entrepreneur de basse lisse, voir Albert Curmer : *Notice sur Jacques Neilson*, 1878.

(3) Cf. lettres de Lépicié à Marigny et de Marigny à Lépicié des 20 et 30 juin 1754.

(4) Blondel, *Architecture française*, livre III, chapitre XIX.

personnages de la manufacture de Beauvais, les tapisseries, canapés et fauteuils de la manufacture d'Aubusson peuvent entrer en concurrence.

Soufflot veut donc porter la tapisserie à ce degré de perfection que tous les théoriciens du temps désirent, et croit l'obtenir par une réglementation administrative plus étroite. Dès la première année de son directorat, le peintre Belle succède, comme inspecteur, au sieur Châtelain qui n'en avait que le titre : « J'espère que mon zèle secondé du sien « mettra dans la manufacture l'ordre que vous désirez », écrit Soufflot au directeur général, « je vais m'efforcer de supprimer les abus (1). »

En fait, il ne peut donner à l'inspecteur ni l'activité, ni le crédit nécessaire pour l'administration. Les entrepreneurs demeurent les maîtres des ateliers ; les mesurages appelés *marques d'ouvrages,* qui établissent les comptes entre le Roi et les entrepreneurs et entre ceux-ci et les ouvriers, sont toujours rarement remplis, les mémoires sont irrégulièrement vérifiés et les inventaires négligés. Malgré son désir et ses efforts réels, — ses lettres le prouvent —, pour réformer les abus, la réglementation administrative, là comme ailleurs, reste imparfaite. Soufflot est encore gêné dans son action aux Gobelins par la pénurie des finances royales ; la manufacture fonctionne à grand'peine, il doit se résoudre à des ventes aux rabais, il fait des avances d'argent, de sa propre bourse, aux entrepreneurs et aux ouvriers. Malgré d'assez nombreux achats de riches particuliers, notamment de lords anglais et de grands seigneurs russes, les entrepreneurs sont ruinés et les ouvriers, très irrégulièrement payés, s'agitent, « désertent » à l'étranger, réclament des augmentations de tarifs, se plaignent des entrepreneurs qui les trompent,

(1) Lettre du 23 octobre 1756.

disent-ils, dans le bâtonnage, c'est-à-dire dans la mesure de leurs ouvrages.

Au système de l'entreprise on oppose déjà le régime de la main-mise directe de l'Etat sur la manufacture ; ons onge à substituer à des entrepreneurs travaillant à leurs risques et périls, ayant leur part d'initiative et de liberté, des chefs d'atelier à traitement fixe et payés par l'Etat, employant eux-mêmes des ouvriers que l'on ne paierait plus suivant leur travail, comme jadis, mais par une rétribution fixe à la journée ou à l'année.

*
* *

Selon l'esprit de l'édit de fondation, les jeunes ouvriers des Gobelins, avant de s'initier aux difficiles pratiques du métier et d'en suivre manuellement tous les procédés, devaient apprendre le dessin sous la direction des membres de l'Académie et s'assimiler, dès le jeune âge, les notions les plus élevées de l'art acquises dans l'étude de la nature, de l'antique et du modèle vivant. Ce n'était qu'après cet enseignement général du dessin qu'ils étaient confiés aux maîtres des métiers spéciaux, qu'ils demeuraient et vivaient avec eux et étudiaient à l'exemple de ces praticiens consommés les exigences et les ressources de chaque métier ; et c'était seulement en ayant la connaissance des procédés et la conquête de la pratique qu'ils donnaient essor à leur imagination et exécutaient toutes les pièces de l'ameublement des palais royaux.

Ainsi était réalisée la grande école de l'art appliqué à l'industrie où les jeunes ouvriers, imbus des bons principes et des règles immuables, artistes et artisans à la fois dans chacune de leurs parties spéciales, après six années d'apprentissage et quatre années de service aux Gobelins étaient reçus

maîtres tant pour Paris que pour le royaume, sans avoir besoin de faire aucun « chef-d'œuvre », sans payer aucun frais ni remplir d'autres formalités que la production du certificat de l'administration des Bâtiments du Roi. Ils pouvaient ensuite, en toute liberté, initier la ville et la province aux principes de bon goût et de distinction et aux procédés les plus perfectionnés des métiers qu'ils avaient approfondis pendant leur séjour de dix ans à la manufacture royale. Ce droit à la maîtrise, si difficile à obtenir, était également acquis à tous les ouvriers qui avaient travaillé sans interruption pendant six ans à la manufacture.

Donc Colbert, — on ne saurait trop insister là-dessus —, avait parfaitement compris que l'apprentissage, étude mécanique d'un métier spécial, excellent pour former la main, ne pouvait suffire à éclairer le goût, à surexciter, chez les artistes industriels, l'esprit d'invention et de renouvellement. Il avait décidé que l'enseignement général du dessin, donné par un peintre à soixante enfants placés dans le séminaire du directeur, précéderait la pratique du métier spécial, conciliant ainsi l'enquête générale sur les lois de la forme avec la leçon pratique de l'apprentissage, et réalisant aux Gobelins la grande école d'art industriel dont nous sentons si gravement la acune à notre époque (1)... Cependant l'école de dessin établie par Lebrun n'avait pas tardé à péricliter. Après sa mort les élèves, sous la direction de professeurs de l'Académie, avaient bien continué pendant quelques années à copier ses anciens croquis, ses cartons de tapisserie, ses dessins de meubles et ceux de Van der Meulen, et à travailler encore « d'après le modèle », c'est-à-dire le corps humain. Mais cette « Académie royale de la manufacture », sous le contrôle de l'Académie de peinture dont elle était une émanation spécia-

(1) Cf. P. Mantz, *L'Enseignement des Arts Industriels avant la Révolution* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1865, t. XVIII, p. 232-238).

lisée et adaptée à l'art industriel, avait été supprimée en 1721. Un arrêt du Conseil d'Etat du 16 avril 1737 avait bien rétabli l'exercice du dessin des élèves tapissiers, mais non pas l'étude du modèle (1).

Soufflot encourage le désintéressement des entrepreneurs qui, en 1759, rétablissent l'Académie du modèle ; il la considère, lui aussi, comme très nécessaire pour les jeunes gens qui apprennent le dessin, car c'est, dit-il, « l'étude de la nature. » En même temps il fait rassembler un certain nombre d'anciens modèles de tapisserie, des tableaux hors de service qui peuvent servir pour les jeunes gens. Sur son initiative, les gages du jardinier vont être supprimés et employés pour les frais de ces modèles. Il cherche à rétablir l'influence académique en accordant le logement à des académiciens : « Ce serait, dit-il, un avantage pour les Gobe-« lins et pour l'académie qu'on vient d'y rétablir, de ras-« sembler plusieurs membres de celles du Louvre, qui sont « en état de veiller à l'avancement des jeunes gens ». A la mort de Sébastien Leclerc en 1763, il fait approuver par Marigny un arrangement définitif. Le peintre Belle, déjà inspecteur et garde des tableaux, est nommé « professeur des « Académies Royales de la Manufacture ». Il y aura dorénavant « l'académie du dessin d'après nature, ou académie du modèle », et l' « école académique de l'étude et exercice du dessin des élèves tapissiers » qu'on a rétablie en 1737. Boizot, peintre dessinateur qui « tire les traits des tableaux que Sa Majesté fait exécuter en tapisserie de haute lisse », est aussi professeur à l'Académie du modèle. Les frais de modèles, papier et crayons, les huit médailles d'argent destinées aux prix de l'école académique de dessin, le balayage de la « ga-

(1) Sur l'école des Gobelins, voir Courajod, *Livre-Journal de Lazare Duvaux*, Introduction. — *Nouvelles Archives de l'Art Français*, I, p. 328, etc.

lerie des Antiques » et du « magasin des tableaux » seront désormais aux frais du Roi... Toute cette réorganisation est due aux efforts de Soufflot.

En même temps, il cherche à rétablir l'institution créée par les articles 6 et 7 de l'édit de fondation de novembre 1667, celle du *Séminaire* destiné à inculquer aux enfants, instruits par un peintre de l'Académie, les vrais principes du dessin, préalablement à tout apprentissage d'un métier spécial. Les règles établies par ces articles étaient depuis longtemps négligées ; les élèves, faute de subordination à des supérieurs commis par le Roi, se trouvaient livrés et abandonnés aux caprices de simples employés, dont la négligence ou l'absence fréquente des ateliers rendaient inutiles les soins des professeurs de dessin et des entrepreneurs. Cependant le recrutement de l'atelier de basse lisse devenait de plus en plus difficile, les ouvriers se consacrant de préférence au travail de la haute lisse, plus estimé et mieux rétribué ; les entrepreneurs avaient dû faire venir des tapissiers médiocres des manufactures de Flandre, de Beauvais et d'Aubusson (1). Soufflot songe à améliorer le recrutement des artistes de la manufacture. Dès février 1758 il refuse tous les apprentis qui n'ont pas voulu se mettre à la basse lisse ; il veut absolument diminuer le nombre des hauts lissiers. En juillet 1760, il parle à Marigny « du rétablissement du séminaire dans lequel « s'élevaient autrefois les apprentis de manière à former de « bons et dociles ouvriers » ; mais c'est seulement en 1767 qu'il pourra réaliser son projet, consacré par un « arrêt du conseil servant de nouveau règlement pour l'instruction des élèves ». Ceux-ci sont enlevés aux ouvriers de basse lisse, et placés sous la direction exclusive de l'entrepreneur de

(1) Voir Lacordaire, *op. cit.* — Guiffrey, *Histoire de la tapisserie*, p. 431, etc.

basse lisse Jacques Neilson, qui établit chez lui un séminaire de douze enfants : « L'intention de Sa Majesté étant de per-
« pétuer dans la manufacture de bons ouvriers, et même
« récompenser ceux qui y ont travaillé, elle ordonne que les
« élèves en question seront pris et choisis dans le nombre
« des enfants des ouvriers de la manufacture ; et à leur
« défaut ils seront choisis dans les enfants dont les père et
« mère demeurent dans le voisinage, voulant que les pères
« et mères soient tenus de veiller à la conduite de leurs
« enfants ».

Choisis par Neilson et nommés par le directeur général, soutenus par le Roi pendant six ans, ils entreront dans le séminaire à douze ou quatorze ans et n'en sortiront qu'à dix-huit ou vingt. Pendant ces six ans ils seront mis à part dans un atelier qui leur est uniquement destiné, pour éviter la dissipation ; ils travailleront sous les meilleurs maîtres, tous les jours de six heures du matin à huit heures du soir, sauf deux heures pour les repas. Ils y apprendront non seulement l'art de la fabrique des tapisseries sous la direction de Neilson, mais celui du dessin dont on leur donne des leçons tous les jours depuis dix heures jusqu'à midi à l' « école académique de l'étude et exercice de l'art du dessin ». Et ils seront absolument obligés de la suivre : « Nul ne pourra être admis
« comme ouvrier pour les têtes et les chairs que ceux qui y
« auront gagné le grand prix. » D'autre part Neilson les instruira dans les connaissances relatives au mécanisme de la fabrique ; ils seront tenus de lui obéir, ils ne pourront s'absenter de l'atelier qui leur est réservé, ni de l'école de dessin, sans excuse légitime signé par écrit de leurs supérieurs, sous peine d'être renvoyés du séminaire. Non seulement l'instruction artistique, mais aussi l'éducation morale des jeunes « séminaristes » sera réglementée. L'aumônier de la manufacture, M. Bellanger, sera leur chapelain et leur maître d'école. « Il dira, au moins chaque jour de fête et di-

« manche, la messe dans la chapelle de la maison. Il sera « chargé de l'instruction des élèves de la manufacture quant à « la religion. Il aura soin de leur faire, au moins une fois la « semaine, le catéchisme auquel ils seront tenus d'assister. « Il les préparera à leur première communion. »

Il faut remarquer qu'à la même époque une tentative analogue de pédagogie appliquée à l'art s'efforçait de perfectionner es artistes, en réunissant les grands prix de Rome dans l' « Ecole des Elèves Protégés », sous la férule d'un homme de lettres qui leur appliquait méthodiquement, au nom du roi, une culture intensive, historique, archéologique et littéraire, prétendant leur inculquer, en un certain nombre de leçons, le « grand goût » !.. — C'est ainsi que les conceptions modernes de l'instruction publique, substituant le cadre abstrait de l'Etat et ses méthodes rigides à la libre atmosphère de la famille et de l'atelier, tendait à s'introduire aux Gobelins comme ailleurs. Les réformateurs, il est vrai, croyaient revenir seulement à la conception de Colbert. Comme le remarquait superstitieusement un rapport de l'administration à cette époque, la rénovation du séminaire arrivait « à cent ans tout juste de la date des lettres patentes « qui en avaient donné l'ordre et la charge au directeur lui-même ».

Le nouveau séminaire fonctionne dès le 1er janvier 1767. Dès septembre, Soufflot constate avec plaisir « l'ordre et la tranquillité qui y règnent, les progrès qui commencent à en résulter, et les soins assidus des deux ouvriers que Neilson a commis pour veiller les éleves et le seconder dans l'intention où il est d'en faire de bons ouvriers et de bons sujets » (1). Le tapissier Abel Rançon s'occupe de ceux qu'on destine aux « chairs » et aux « têtes », et Des Rois des autres.

(1) Lettre du 27 septembre.

Cependant, dès la première année, les ouvriers de basse lisse protestent. Plusieurs ont présenté au séminaire leurs enfants, dont quelques-uns sont admis à l'âge de dix ans. Mais ils ne tardent pas à les redemander; ils les excitent secrètement, les rendent indisciplinables. Les partisans du séminaire, de leur côté, reprochent aux ouvriers d'avoir voulu jusqu'alors faire une espèce de mystère de leur art. « Ils ne veulent le « transmettre qu'à leurs propres enfants, capables ou non, ou « bien pressurer les apprentis externes qu'ils se chargent de « former et qu'ils ne forment jamais. Ils voient avec douleur « se former dans leur voisinage une pépinière d'excellents ou- « vriers qui, travaillant et s'exerçant dans un lieu particulier « et sur des objets particuliers, ne peuvent nuire pendant leur « apprentissage aux ouvrages de commande de la manufac- « ture, tandis que leurs propres apprentis ne peuvent ap- « prendre leur métier que sur les ouvrages même de com- « mande, et en déshonorant des parties entières des pièces les « plus superbes et les plus coûteuses, qui restent au magasin « du Roi ».

Ces critiques de la formation des apprentis par les ouvriers seuls étaient-elles entièrement fondées? Quoiqu'il en soit, en mars 1773 ces derniers demandent à être rétablis dans « le droit ou l'usage de faire des apprentis ». Mais Soufflot fait renouveler la défense d'admettre aucun apprenti dans les ateliers de basse lisse, « l'expérience des années antérieures au séminaire montrant combien peu de sujets utiles à la manufacture étaient sortis des mains des ouvriers ». Seuls les deux ateliers de haute lisse continueront à faire des élèves pour la manufacture suivant l'ancienne méthode.

L'entretien et la manutention du séminaire avaient été mis à la charge de Neilson. Les ouvriers l'accusent de réaliser, sur le travail des apprentis, de trop gros bénéfices, et ils finissent par avoir gain de cause. Le premier peintre Pierre va pousser

de toutes ses forces à la suppression du séminaire. Après la mort de Soufflot un projet de règlement, en 1783, la décidera en principe : on rendra les apprentis aux ouvriers, mais on maintiendra « l'école du dessin et du modèle pour les élèves « en tapisseries et les autres élèves, ainsi que pour les jeunes « gens habitant ou fils d'habitants de la manufacture, ou même « les artistes du voisinage qui voudront participer à cette « instruction. Le surinspecteur et l'inspecteur continueront à « être les professeurs de cette école divisée en deux classes : « l'une de simple dessin pour les commençants, l'autre du « modèle pour ceux qui seront plus avancés ».

Ainsi la réforme désirée par Soufflot n'avait pas donné tout ce qu'il en espérait : les apprentis semblent s'être surtout distingués « soit par leur dissipation, soit par leur peu de capa« cité et de facultés ». Tant il est vrai que ce n'est pas par la rigueur des cadres, des lois et des règlements qu'on peut enrayer une évolution profonde d'ordre moral et social... Il n'en est pas moins curieux de noter cet essai d'organisation nouvelle du travail aux Gobelins, à l'époque même où l'on supprimait, imprudemment, les corporations et les maîtrises... Ces institutions avaient certainement produit des abus, et le régime des ateliers, aux Gobelins, avait sans doute besoin, lui aussi, de réformes. Mais en arrachant les apprentis aux ouvriers pour les élever en « séminaire », suivant des principes nouveaux, Soufflot ne commettait-il pas l'erreur, — générale à cette époque, — de vouloir substituer à un organisme vieilli peut-être, mais ayant fait ses preuves, un cadre abstrait d'une valeur problématique ? N'inaugurait-il pas cette scission de l'art et des métiers dont l'harmonieuse fusion avait jusqu'alors fait la gloire de l'art décoratif français, — scission qui devait être si radicalement consommée au XIXe siècle !

Comme on le voit, c'était déjà la centralisation moderne de l'Etat qui tendait, par réaction contre l'anarchie et le désordre

malheureusement trop réels du XVIIIe siècle, à s'établir aux Gobelins comme partout. Plusieurs innovations de l'administration de Soufflot, telles que la reconstitution du séminaire des apprentis et du service de la teinturerie centralisé entre les mains de l'entrepreneur de basse-lisse Neilson, — sans parler du projet réalisé seulement au XIXe siècle de réunir la manufacture de la Savonnerie aux Gobelins — (1), la préparent et l'annoncent.

∴

C'est pourtant à l'organisateur du séminaire, l'Ecossais Jacques Neilson, qu'on peut attribuer une grande partie de la prospérité des Gobelins au XVIIIe siècle (2). Ayant étudié la peinture sous Charles Coypel, Parrocel et La Tour dont il était l'ami, il joignait la théorie à la pratique, possédait l'intelligence des couleurs et parfaitement bien le dessin. En outre chez lui l'artiste ne répugnait nullement aux préoccupations utilitaires, économiques et industrielles. Il contribua à introduire à la manufacture les recherches scientifiques qui, selon l'utopie du siècle, devaient réformer l'art, le renouveler, le perfectionner, mais n'empêchèrent point, en fait, l'incontestable décadence de l'art des tentures au XIXe siècle.

Avant Neilson, l'exécution des tapisseries entraînait nécessairement la destruction des modèles peints ; c'est ainsi que des chefs-d'œuvre inestimables, comme *les Batailles d'Alexandre* par Le Brun, avaient été perdus. Mais en 1737

(1) En 1780, on rattachait la manufacture de Sèvres à l'administration des Bâtiments du Roi. — Sur la centralisation également introduite à Sèvres par le premier commis des Bâtiments M. de Montucla, voir Lechevallier-Chevignard, *op cit.*

(2) Voir Albert Curmer, *op. cit.*

Neilson avait imaginé de faire calquer les traits des tableaux sur des bandes de papier transparent qui, une fois retournées et placées sous la chaîne, permettaient d'exécuter les copies dans le sens véritable des originaux, ce qu'on ne pouvait faire auparavant. De plus les tableaux, intacts désormais, restaient exposés pendant toute la durée du travail à côté de l'artiste qui pouvait à loisir les étudier (1). On ne les détruirait donc plus. Premier résultat.

Dès son arrivée à la manufacture, Soufflot est, lui aussi, entraîné par le courant ; il songe à introduire dans les procédés techniques diverses modifications et innovations, et grâce à elles « donner à la manufacture sa dernière perfection ». Les « progrès » de la basse lisse l'occupent depuis longtemps ; il examine la construction des métiers, réfléchit sur ses inconvénients (2). Au courant des grands perfectionnements apportés par Philippé de la Salle dans les métiers pour le brochage à Lyon, il est enflammé par l'exemple de cet artiste inventeur qui, tout en créant d'exquis médaillons tissés : *la Jardinière, la Balançoire, les Portraits de Louis XV et de Catherine de Russie*, sait multiplier les couleurs des dessins, améliorer les moulins à soie, et imagine même un lit facilitant le pansement des blessés (3) !..

Avant Soufflot, les rouleaux ou ensouples qui contenaient la chaîne de la basse lisse étaient placés sur des traverses fixes, et cette chaîne restait toujours tendue horizontalement ; il était presque impossible aux artistes de voir leur ouvrage à mesure qu'il se faisait. Soufflot a l'idée ingénieuse de modifier le métier de façon à pouvoir le faire basculer autour d'un axe horizontal. Mais il est modeste, et, comme il dit, « n'aime « point à s'en rapporter à ses propres lumières ». Il sait que le

(1) Voir Lacordaire, Guiffrey, Curmer, *op. cit.*
(2) Voir lettre de Soufflot du 29 mars 1757.
(3) *Revue du Lyonnais*, 1872.

célèbre Vaucanson vient de construire pour les manufactures de Lyon un métier à faire de l'étoffe façonnée. Il veut lui expliquer ses idées, profiter de ses conseils... (1). Bref, c'est d'après ces « idées » de Soufflot que Vaucanson va exécuter, en 1757, un nouveau métier en bascule composé d'un bâtis capable de soutenir les deux rouleaux ou ensouples et les deux jumelles ; au milieu d'elles se place un bouton qui fait l'office de pivot et qui permet de mettre le métier dans une situation verticale ou horizontale et de voir, quand on le veut, la tapisserie à l'endroit. — Le métier de basse lisse de Soufflot est encore en usage à la manufacture de Beauvais.

Une économie de plus d'un tiers est ainsi réalisée sur la fabrique des tapisseries, grâce à ce nouveau métier horizontal qui remplace le perpendiculaire. Encouragé par cet heureux résultat, Soufflot veut introduire à la manufacture de la Savonnerie, en 1761, un équivalent de la basse lisse ; les apprentis et les ouvriers travailleront sur une chaîne plus forte, avec des points plus gros. Pour vaincre la difficulté des lignes courbes, de nouveaux modèles de tapis au gros point sont nécessaires ; Soufflot prie le peintre Bachelier de faire, suivant son idée, des esquisses dont l'exécution sera aisée, parce que lepoint sera trois ou quatre fois plus gros que celui qui est en usage, et qu'on y évitera les ornements contournés : « Ces « tapis qui, si mon idée est juste, pourraient être agréables « quoique bien moins coûteux que les autres, écrit-il à « Marigny le 17 février, occuperaient fructueusement les « apprentis et les ouvriers infirmes ; j'aurai l'honneur, Mon« sieur, de vous en faire voir les échantillons lorsqu'il y en « aura qui paraîtront mériter votre attention. Je ferai mon

(1) Sur le perfectionnement de la basse-lisse, voir aussi l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, 1758, p. 96. — *Les Mémoires de l'Académie*, 1758, p. 245. — *Le Mercure* d'août 1758, p. 161. — *Les Monuments de Louis XV*, chapitre II. — Voir aussi Guillaumot, *Notice*, p. 44.

« possible pour que ce projet réussisse, parce qu'il pourrait
« tendre au soulagement de cette manufacture qui en a besoin,
« comme celle des Gobelins (1) ».

« Monsieur, lui récrit-il le 26 juillet, je travaille à introduire
« à la manufacture de la Savonnerie un équivalent de la basse
« lisse, et je vais en avoir des essais sur lesquels je vous
« prierai de jeter les yeux ; cette espèce d'ouvrage pourra se
« faire par les apprentis et les ouvriers trop avancés en âge
« pour travailler avec succès sur les autres ouvrages. M. Du-
« vivier, qui ne goûtait pas d'abord mon idée, sent à présent
« aussi bien que moi qu'elle peut lui être avantageuse, et je
« désirerais, Monsieur, faire renaître un avantage qui me
« paraît légitime, et qui serait un soulagement pour lui dans
« le nouveau projet. — Je verrai avec bien du plaisir, dit Ma
« rigny, les essais que vous m'annoncez. Je vous avoue mon
« impatience et le désir extrême que j'ai de voir votre dessin
« ramené à exécution ». Soufflot ne tarde pas à lui montrer
des échantillons des nouveaux tapis ; il le prie, le 26 sep-
tembre, de s'en ressouvenir : « Je pense, Monsieur, suivant
« les calculs que j'en ai faits depuis, qu'ils ne reviendront
« sûrement qu'à moitié prix des autres, et par conséquent au
« plus à 110 francs l'aune. Si j'étais en fonds, je vous prierais
« d'agréer que j'en fisse faire un pour moi, qui ne me coûte-
« rait que la façon et la laine et servirait d'échantillon dans la
« maison que j'occupe ; je ne le puis pas présentement, et il
« est trop dû à M. Duvivier pour qu'il le puisse faire à son
« compte ; mais je crois, Monsieur, vu la bonne volonté et le
« zèle de Madame Votre Sœur pour le maintien de nos manu-
« factures qu'elle a aidées avec empressement et efficace-
« ment, qu'elle aurait la bonté d'ordonner des tapis de ce
« nouveau genre, si vous aviez celle de lui en donner con-
« naissance ; et ce serait un grand bien, car cette manufac-

(1) Arch. Nat. O[1] 1686.

« ture est aux abois (1). — Il faudrait, dit Marigny, en faire une couple pour le Roi « ou tel autre qui en demanderait ; en « attendant je donnerai les secours possibles. » Mais le Roi, « en son travail », ordonne « qu'on suspende en attendant des « temps plus heureux »... Quoiqu'il en soit, l'idée de Soufflot n'en est pas moins appliquée : avec l'approbation de Marigny, il demande à Bachelier plusieurs modèles de tapis au gros point, et son innovation réduit de moitié les anciens prix, comme il le pensait (2).

*
* *

Après avoir perfectionné le mécanisme des métiers, Soufflot veut aussi assurer la durée des œuvres sorties des ateliers. Jusque-là on n'avait guère travaillé aux Gobelins que pour la génération contemporaine, tant les couleurs des soies et des laines composant les tissus étaient sujettes à de promptes altérations : les tapisseries les plus célèbres dépérissaient, faute de solidité dans les couleurs : « La teinture, disent les contemporains de Soufflot, a toujours été un métier abandonné à la routine des ouvriers ».

A ces préoccupations matérielles s'ajoute d'ailleurs une question d'esthétique. A cette époque de réforme et de progrès on répudie le « coloris de tapisserie, l'exécution sauvage » des tentures anciennes. Les nouvelles devront avoir « tout l'esprit et toute l'intelligence des tableaux ». Or, les tableaux, ce sont les modèles de Boucher et de son école, et pour reproduire les chairs nacrées, les gris, les bruns qui y dominent, il faut des couleurs nouvelles, demander à la teinture

(1) Arch. Nat. O[1] 2.055.

(2) Sur cette innovation de Soufflot à la Savonnerie, voir Havard (H.) et Vachon (M.), *op. cit.*, p. 317.

d'autres nuances et appliquer celles-ci suivant des principes tout nouveaux (1).

Le laboratoire de teinture, qui avait donné au XVIIe siècle de si brillants résultats sous l'habile direction de Van den Kerchove, était depuis longtemps en décadence. Soufflot, voulant y apporter la « perfection » désirée, est à l'affût de toutes les nouveautés, prête l'oreille à tous les « inventeurs », comme ce sieur Cavelier qui prétend avoir « le secret de rendre par la « teinture en nuances dégradées tout ce que la peinture peut « présenter à la vue dans tous les genres en soie et laines, et à « l'épreuve de l'air le plus vif ». Soufflot pense qu'il est « nécessaire de multiplier les dégradations le plus possible pour la parfaite exécution des ouvrages », il l'affirme dans sa convention du 15 janvier 1758 par laquelle il institue aux Gobelins un teinturier en laine spécial. Il favorise les « recherches en teinture » du sieur Collonge, et accueille avec sympathie, en août 1765, un « inventeur » recommandé par Trudaine de Montigny qui prétend posséder supérieurement le secret de teindre les soies et demande la permission d'en faire l'expérience dans les ateliers des Gobelins : « Comme vous n'y trouvez point d'inconvénient, lui écrit Marigny, ce particulier « ira se concerter avec vous sur le jour qu'il conviendra de « choisir pour ses épreuves, mais il faudra qu'il ait des té- « moins pour constater si son secret est aussi bon qu'il le dit. « Vous arrangerez les choses à cet égard comme vous le ju- « gerez à propos... » Quant au « secret de teindre les laines », il y a longtemps que Soufflot le cherche, mais inutilement.

Il n'est donc pas surprenant de le voir encourager de toutes ses forces l'entrepreneur Neilson qui cherche de son côté depuis longtemps, (dès 1736 il s'en occupait avec le Père Castel), une « méthode pour la teinture ». « Pendant tout le temps de

(1) Voir Lacordaire, Guiffrey, Curmer, *op. cit.*

mes recherches, déclare solennellement Neilson, deux guides m'ont toujours conduit à la fois : l'expérience et le raisonnement ». Il arrive à des résultats appréciables. Grâce à l'appui de Soufflot, l'atelier de teinture des soies est reconstitué, dirigé par les entrepreneurs dès 1768, et à partir de 1773 Neilson est seul chargé des teintures de la manufacture. Devenu maître des ateliers, des cuves et des fourneaux, il va consacrer à cet objet son temps tout entier, et, dit-on, plus de cent mille francs de sa fortune !

Signe des temps nouveaux ! C'est la partie des teintures de Neilson qui frappe surtout Joseph II, l'empereur « philosophe », à sa visite des Gobelins en 1777. A la vue de son magasin de laines teintes dans toutes leurs nuances et leurs dégradations, d'après ses nouvelles découvertes et sur des principes et des procédés invariables : « *Voilà*, dit-il aux assistants, *voilà, Messieurs, le fondement inaltérable de votre Manufacture...* »

C'était la croyance de tous les contemporains. Dès cette époque, la chimie envahit de plus en plus les Gobelins ; dès 1778, Neilson, aidé du chimiste Quémiset, « détermine d'une manière constante, par une analyse très nette des couleurs composées, les procédés de teinture par lesquels on peut parvenir, à coup sûr et sans tâtonnement, à teindre la laine et la soie de toutes les couleurs composées et les tons rompus qui s'emploient dans les tapisseries ». Il pourra se vanter, en 1783, d'avoir été « le premier qui eût déposé au magasin du Roi les procédés de plus de mille corps de nuances, chaque corps composé de douze couleurs dégradées du clair au brun, dans l'ordre le plus méthodique possible, avec le manuel de manipulation ». Mais en lui accordant le mérite d'avoir trouvé la formule définitive, il ne faut pas oublier que Soufflot encouragea ses recherches, y prit lui-même une part active et personnelle, soit pour l'amélioration des teintures, soit pour la conservation des laines, et que c'est

lui enfin qui rédigea le règlement pour la teinturerie du 14 août 1778 décidant qu'il y aurait dorénavant « un chimiste attaché à la manufacture pour l'inspection générale des teintures, un teinturier et deux compagnons, l'un pour la teinture des soies, l'autre pour celle des laines ». Ce règlement, il est vrai, ne reçut sa consécration définitive qu'après sa mort : c'est seulement en 1783 qu'est confirmée la création d'un « inspecteur des teintures, lequel doit être un chimiste qui s'attachera à les perfectionner, soit pour l'usage de la manufacture, soit pour l'utilité générale des arts ». — C'était déjà le XIXe siècle qui se préparait, ainsi que les travaux d'un Chevreul dont les résultats, si importants pour la science moderne, sont plus contestables au point de vue de la valeur esthétique des tentures !

*
* *

Soufflot, en arrivant à la manufacture, s'était trouvé en présence de deux conceptions de l'art de la tapisserie radicalement opposées. La première, c'était la vieille tradition des Flandres et de l'ancienne fabrique de Fontainebleau transmise aux Gobelins au XVIIe siècle.

D'après elle la tenture d'ornement, par le fait même de sa destination, avait un rôle propre de peinture conventionnelle d'un certain éclat, dans une certaine gamme de tons propres à la laine : loin de reproduire fidèlement un tableau, on l'interprètait, en substituant aux finesses du coloris de larges parties d'ombre et de lumière, en supprimant les tons intermédiaires et en se contentant d'une gamme soutenue de couleurs franches et peu nombreuses. C'est suivant ces principes, adoptés par les entrepreneurs, qu'avaient été tissées les magnifiques tentures de Charles-Quint au XVIe siècle, et au XVIIe les

Actions du roi Louis XIV d'après Lebrun, incomparables chefs-d'œuvre.

Les novateurs, les réformateurs, — et à leur tête le surinspecteur des Gobelins, le peintre Oudry, — répudiaient au contraire « l'exécution sauvage, le papillotage importun de couleurs âcres et discordantes » des tentures anciennes. D'après eux, comme nous l'avons dit, « c'étaient dans tout l'esprit et toute l'intelligence des tableaux que résidait seul le secret de faire des tapisseries de première beauté » (1). Au nom d'une esthétique qu'ils prétendaient fondée sur la raison et le bon goût, mais qui en réalité s'éloignait de la nature, ils ne voulaient plus voir dans la tapisserie qu'un art auxiliaire réduit à l'interprétation stricte du dessin et des couleurs du modèle. De ces théories logiquement appliquées allaient naître la conception d'une *tapisserie-tableau*, d'une *tapisserie-portrait*, la pénétration et la confusion de deux branches distinctes de l'art, l'abandon des principes traditionnels, éprouvés et consacrés... Erreurs funestes du XVIIIe siècle, qui produiront leurs fruits néfastes au XIXe !

Remarquons-le, ici encore : ces idées erronées ne s'implantèrent pas d'un seul coup et brutalement aux Gobelins ; elles furent d'abord accueillies avec réserve et méfiance par une génération d'artistes dont elles froissaient les goûts et le tempérament.

A cette époque, on était amoureux et las à la fois de l'art gracieux et voluptueux de Boucher. Le siècle de Voltaire avait le regret, gardait le culte du siècle de Louis XIV, le sens de sa grandeur et de sa majesté ; s'il n'avait plus la force de réaliser de grandes choses, il en avait du moins le désir : les grandes tentures exécutées d'après Lebrun : *les Batailles d'Alexandre*, *les Quatre Saisons*, *les Quatre Eléments*, *les Maisons Royales*, étaient toujours considérées comme des

(1) Voir Lacordaire, Guiffrey, *op. cit.*

chefs-d'œuvre (1)... Mais l'âme du siècle de Louis le Grand, avec sa foi monarchique et religieuse, avait disparu. Il suffit d'examiner la peinture d'histoire de cette époque pour s'en convaincre ; elle veut, elle croit exprimer la noblesse, la grandeur, l'héroïsme, inspirer les vertus civiques par des sujets de « morale en actions », — morale qui s'éloigne d'ailleurs de plus en plus de l'Evangile pour se confondre avec la morale païenne des anciens Romains, naturelle et historique. — Mais quel résultat médiocre ! Quelle faiblesse de conception et d'exécution ! Quelle convention des attitudes, quelle fadeur des expressions, quelle mollesse de facture ! Nulle part on ne sent la conviction sincère, le foyer intérieur, intense et créateur. Au lieu d'œuvres vivantes, l'artiste ne produit que des illustrations mortes de ses théories abstraites et de ses rêves utopiques. C'est que sa philosophie n'est plus pour lui une religion, mais une simple spéculation de son cerveau... Ses tableaux d'histoire, ce sont de grandes « machines » déclamatoires. L'administration royale continue à les faire reproduire aux Gobelins : tentures de l'*Histoire de Marc-Antoine et de Cléopâtre* d'après Natoire, *d'Esther et de Jason* d'après de Troy, etc... Elles atteignent, parfois, une certaine noblesse théâtrale, mais jamais la vraie grandeur, simple et sévère (2).

Par contre, — chose curieuse et qui prouve combien les théories sont impuissantes contre la nature des choses et les lois de la vie, — ces peintures réformatrices conservent, dans certains détails, la grâce légère, aisée et spirituelle que les

(1) Voir l'article : *Gobelins*, dans l'*Encyclopédie*.

(2) Sur les tentures montées à la manufacture des Gobelins sous l'administration de Soufflot, cf. Gerspach, *Répertoire détaillé des tapisseries des Gobelins exécutées de 1662 à 1892*, 1893. — Fenaille (Maurice), *Etat général des tapisseries de la manufacture des Gobelins depuis son origine jusqu'à nos jours* (1600-1900) 5 vol. in-fol. avec 300 héliogravures hors texte et nombreuses planches dans le texte.

artistes tiennent de leur tempérament, de leur éducation et de leur milieu social ; et ce sont précisément ces détails réalistes et pittoresques, ces gracieux visages de femmes, ces groupes d'enfants et d'amours reniés par les sévères théoriciens comme des faiblesses, qui sauveront un jour leurs œuvres prétentieuses du total oubli.

Quoiqu'il en soit, pendant toute l'administration de Soufflot Boucher reste encore en grande faveur aux Gobelins ; c'est toujours lui qui donne à l'art décoratif sa formule la plus satisfaisante, de l'aveu général (1). Soufflot presse sur les métiers la confection de tentures d'après le « peintre des grâces », pour le Roi, pour Mme de Pompadour, pour le marquis de Marigny, pour les « Anglais de distinction », etc.

Dès novembre 1755 Louis XV avait commandé à Boucher sept pièces de tapisserie pour son appartement de Compiègne, lui laissant « liberté entière pour le choix des sujets ». Cette commande n'avait pas été exécutée ; mais en revanche Soufflot va faire monter successivement sur les métiers toutes les pièces de la tenture qu'on pourrait nommer les *Sujets de la Fable* : *les Forges de Vulcain*, *Vertumne et Pomone*, *l'Aurore et Céphale*, *les Amours de Neptune et d'Amymone*, *Vénus sortant des Eaux*, *Jupiter et Callisto*, etc., et toute la suite des adorables *Pastorales*, si goûtées, en particulier, des riches amateurs anglais. — Fleurs délicates et raffinées de la culture française, qui donnait alors le ton à toute l'Europe !

Si l'on n'est plus au temps où le directeur Lebrun faisait lui-même le dessin de tous les ouvrages, la conception qui a présidé à l'établissement des Gobelins n'est pourtant pas reniée. Soufflot cherche toujours à maintenir l'unité d'inspiration sous la diversité des talents. Il remplit très bien le programme de l'édit de fondation qui exige un di-

(1) Cf. J. Guiffrey, *Les Boucher des Gobelins* (*Revue de l'art ancien et moderne*, 1899, t. II, p. 433-439).

recteur « capable et intelligent dans l'art de la peinture » ; car « il a, dans sa jeunesse, approfondi le dessin autant qu'aurait pu le faire un peintre de profession. » Et en effet il préside, d'accord avec Boucher, à la création de ces ameublements délicats qui sont la gloire des Gobelins, en cette seconde moitié du XVIIIe siècle !

Boucher, pour l'exécution de ses propres tentures, se contente souvent, comme faisait Lebrun, de fournir des esquisses que les autres peintres de la manufacture se chargent de développer ou même d'exécuter : c'est ainsi que, suivant la tradition de Lebrun, une action collective réunit toujours diverses capacités concourant au même but, et que plusieurs artistes travaillent à la même composition, chacun pour sa « spécialité », l'un faisant les figures, l'autre le paysage, l'autre les animaux. C'est à l'instar de Lebrun que Boucher, ainsi que Soufflot, ne dédaigne pas de jeter sur le papier des croquis, des esquisses, des dessins coloriés qui guideront leurs auxiliaires les peintres décorateurs, les Jacques et les Tessier.

C'est ainsi qu'en 1758 des maquettes de tapisseries sont faites « *sur l'idée de Soufflot* », — idée qu'il fait agréer à Marigny comme « utile à la manufacture » ; et c'est d'après ces « idées » que Boucher éxécute des dessins coloriés peints à la gouache. Il ne fait d'ailleurs que les sujets des milieux, les « médaillons » ; les alentours, — bordures d'ornements, festons et médaillons de fleurs où Boucher inscrit ses harmonieuses mythologies, — sont peints par Maurice Jacques (1). A la même époque c'est encore Soufflot qui combine avec Jacques et Boucher les bordures des tapisseries du *Lever* et du *Coucher*

(1) Voir la reproduction de ces maquettes de tapisserie dans Fenaille, *op. cit.*, t. III, p. 228-229. — Plusieurs de ces maquettes, fruit de la collaboration de Jacques et de Boucher suivant l'idée de Soufflot, existent encore au musée de la manufacture des Gobelins. — Cf. aussi les modèles peints de Ranson, (paniers, guirlandes, chiffres de fleurs), au Musée Historique des Soieries, à Lyon.

du Soleil pour l'hôtel de Pompadour (1). En 1760 Jacques cherche un nouveau fonds de damas cramoisi pour la tenture de *Don Quichotte*. Il s'occupe en même temps du meuble à fleurs sur fond de damas cramoisi destiné à accompagner cette tenture ainsi que celle de Boucher et celle des *Portières des Dieux* sur même fonds. Les modèles, composés de « bouquets de fleurs variées nouées d'un ruban », sont exécutés par Tessier, d'après l'invention de Jacques, « le tout convenu avec M. Soufflot », disent les mémoires (2). C'est un des plus beaux exemplaires de la fructueuse collaboration de Soufflot et de Boucher avec les deux peintres de la manufacture. Paniers de fleurs, de fruits, d'oiseaux parmi les guirlandes de roses et les rinceaux de fleurs, encadrements, bordures et alentours lilas, blancs et violets s'y entrelacent, s'y symétrisent, s'y ordonnent avec une élégance, un goût, une mesure, un sens exquis de l'art décoratif (3). — Les Français, grands architectes de jardins, ont été aussi de grands peintres de fleurs : à la manufacture des Gobelins les Jacques, les Tessier, les Ranson ont fait épanouir les fleurs dans leur riche et joyeuse variété, avec un tel frémissement de vie qu'ils se classent, en ce genre, au premier rang des peintres de l'école française. Ils n'ont pas la réputation qu'ils méritent.

C'est également à une collaboration semblable qu'est due la tenture des *Pastorales* exécutée en nombreuses variantes sur les métiers de basse lisse de Neilson, — tenture de sujets gracieux et de peu de figures, d'un genre moins sérieux et de moindre grandeur que les grandes machines historiques, dont les tapissiers réclamaient l'exécution depuis 1754 et que l'ad-

(1) Voir la reproduction des tableaux de Boucher et du modèle des bordures de Jacques dans Fenaille, *op. cit.*, p. 176-180.

(2) Fenaille, *id.*, p. 394-396 — Cf. Lettres de Soufflot du 10 septembre 1757, du 15 juillet et 4 novembre 1758.

(3) Voir la reproduction du meuble à fleurs sur fond de damas cramoisi, fauteuils et canapés, faisant partie de la tenture du comte de Coventry, dans Fenaille, id., p. 394-396.

ministration leur avait enfin accordée en 1768 (1). Il est fort difficile de débrouiller la part de Boucher et de Belle pour les figures, de Julliard, de Jacques et de Tessier pour le paysage et les fleurs, dans l'exécution de ces exquis chefs-d'œuvre montés sur les métiers de Neilson (2) et dispersés dans toute l'Europe, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Suède, en Danemark, etc., et qui firent reconnaître partout, — on ne saurait trop le répéter, — l'hégémonie de notre goût et de notre culture, la suprématie incontestable et incontestée de l'art décoratif français au XVIIIe siècle. (3) !

L'entrepreneur Neilson est très certainement, lui aussi, un des principaux artisans de ce maintien de la splendeur des Gobelins. Avant lui, la haute lisse seule exécutait les grandes tentures historiques ; elle continue, d'ailleurs, avec l'encouragement de Soufflot. Cozette fait des tentures modernes d'après Boucher, Jeaurat, La Tour, Carle Vanloo, Nattier ; des scènes champêtres ou de grandes compositions mythologiques comme *Vénus aux forges de Vulcain* d'après Boucher ; des portraits comme ceux du Roi, de la Reine, du Dauphin, de l'Empereur et de l'Impératrice d'Autriche ; il remet toujours sur ses métiers les grandes suites d'*Esther*, de *Jason*, de *Marc-Antoine*, les *Fragments d'opéra*, les *Mois de Lucas* (4), etc., ainsi que son confrère

(1) Cf. Mémoire des entrepreneurs du 10 mars 1754. — Lettres de Soufflot des 10 avril et 19 août 1768.

(2) Sur ces tentures exécutées en basse-lisse par Neilson, voir Fenaille, *op. cit.*, vol. II, p. 280-298.

(3) Voir, de Maurice Jacques, peintre de fleurs et ornements à la manufacture des Gobelins de 1757 à 1784, ses *Vases nouveaux* et son *Nouveau Livre de fleurs*, gravés par Tardieu ; ses *Grands Trophées* et ses *Quatre Eléments* gravés par Hugier ; sa *suite de décorations de six feuilles à l'usage des théâtres, panneaux, carrosses*, 1756. — Les dessins de fleurs et aquarelles originales de Louis Tessier, peintre du Roi pour les fleurs aux Gobelins de 1749 à 1784, se trouvent à la Bibliothèque de l'Union centrale des Arts Décoratifs.

(4) Voir G. Leroy, *Le tapissier Cozette, op. cit.*

Audran qui exécute aussi des portraits comme celui du Roi d'après Louis-Michel Van Loo et le médaillon du roi de Danemark. Tous deux font également quelques dessus de forme(1). Mais la grande nouveauté c'est que, sous Neilson, la basse lisse ne fait plus seulement comme autrefois des tapisseries pour meubles, mais aussi de grandes tentures, grâce aux perfectionnements techniques. A partir de 1752 Neilson exécute huit tentures suivant sa nouvelle méthode : celle des *Indes* de Desportes ; l'*Ancien Testament* des Coypel ; les *Amours des Dieux* de Vanloo et Boucher ; l'*Histoire de Don Quichotte* de Charles Coypel ; l'*Histoire d'Esther* de De Troy ; les *Portières des Dieux* de Belle et Boizot ; la nouvelle tenture *des Eléments* de Boucher ; et enfin la tenture de *la Chancellerie* qui n'aurait pas pu être exécutée sans le moyen des traits, les tableaux étant trop mutilés pour être mis sous la chaîne ainsi qu'on le faisait précédemment. Si on les compare avec les tentures exécutées en haute lisse, les ouvrages de Neilson ont plus de perfection dans les bordures, les fleurs, les animaux à poils et à plumes, les broderies, et en général dans tous les ouvrages délicats tels que les *Don Quichotte*, les *Amours des Dieux* et la superbe *Tenture des Indes*. L'exécution est infiniment supérieure, et, avantage inestimable, comme nous l'avons dit, grâce à Neilson on ne détruit plus les tableaux, et la tapisserie rend le tableau dans son sens naturel. Ce n'est plus *fabrique de basse lisse*, mais *nouvelle fabrique de fine lisse* qu'il faut dire. Tous les contemporains célèbrent les louanges de Neilson, « exécuteur de la réforme des Gobelins, leur restaurateur. » (1) Mais si le succès a couronné ses efforts, il le doit, répétons-le, aux encouragements et à l'appui de son directeur Soufflot.

(1) Voir Gerspach et Fenaille, *op. cit.* — Cf. Mémoire sur Neilson, 1783 (Arch. Nat. O[1] 2049).

*
* *

Dans la manufacture de la Savonnerie, Soufflot préside aussi à l'exécution des superbes tapis « façon de Perse et du Levant ». Les modèles en sont peints par Gravelot, Chevillon, Tessier et Jacques, pour embellir les maisons royales. En septembre 1755 on avait replacé dans la chambre du Roi à Versailles la menuiserie sculptée par Verberckt en 1738 ; Soufflot complète l'ameublement l'année suivante avec des parements de la Savonnerie, ainsi que dans le cabinet du Conseil et la chambre de la Reine. Il commande à Chevillon le modèle d'un « tapis camailleux vert pour le salon frais de Trianon ». Il fait délivrer en 1757 des feuilles de paravent pour le petit château de Choisy et des dessus de banquettes pour le château de Saint-Hubert ; il assure continuellement le service des « personnes royales » : tapis de Mme la Dauphine pour le temps de ses couches, tapis pour le nouvel appartement de Mme Louise au château de Versailles, tapis pour la chapelle du Roi et pour la chapelle de la Vierge, tapis pour servir à la « Cène du Roi » le Jeudi-Saint, tapis d'estrade pour le trône des grands appartements ; sans parler du meuble exécuté pour Mme de Pompadour d'après les dessins de Chevillon, consistant en canapés, fauteuils et écran, et les présents aux souverains et aux ambassadeurs étrangers tels que les tapis et paravents donnés gracieusement aux rois de Danemark et de Suède, à l'empereur d'Allemagne, à l'ambassadeur d'Angleterre et à l'ambassadeur de l'Empereur, etc., etc. Somptueux chefs-d'œuvre du goût français, superbes prodiges sortis, comme les tapisseries des Gobelins, « du sein de la misère la plus grande », mais comme elles universellement admirés et recherchés dans l'Europe entière !

*
* *

Aux Gobelins comme à la Savonnerie Soufflot est resté fidèle, malgré tout, et toujours attaché de cœur, sinon d'esprit, à l'art des Audran, des Coypel et des Boucher. L'évolution commencée vers 1730 ne recevra qu'après sa mort sa consécration définitive ; c'est seulement sous ses successeurs que l'esthétique de la tapisserie, autrefois distincte, tendra à se confondre avec celle de la peinture ; qu'on délaissera les sujets agréables ou galants et les scènes mythologiques pour les sujets « héroïques « et patriotiques » ; que la génération de David aux théories abstraites fera de l'art textile une branche de la peinture d'histoire ou une annexe de l'atelier des copistes de Versailles, pour reproduire en *tapisseries-portraits* l'effigie des personnes royales. Il en est de même à la manufacture de la Savonnerie ; c'est seulement au XIXe siècle, en 1825, qu'elle sera réunie et assimilée aux Gobelins, et qu'elle tombera dans une erreur analogue : ses ouvriers tisseront des tapis où l'imitation du relief et le rendu du modèle seront poussés à un degré servile, tandis que les artistes des Gobelins, ayant perdu la véritable notion de l'art de la tapisserie et les traditions du XVIIe siècle, feront des tableaux en laine ou en soie.

Cependant ce genre bâtard, c'est Soufflot et Marigny qui l'ont inauguré aux Gobelins, dès 1762, par la reproduction en tapisserie du grand portrait de Louis XV par Louis-Michel Van Loo, au moment même où prenait naissance, à la manufacture de Sèvres, le goût des tableaux et portraits sur plaques de porcelaine qui se maintiendra et s'épanouira pendant tout le XIXe siècle (1).

(1) Voir Lechevallier-Chevignard, *La manufacture de porcelaine de Sèvres*, 1908, p. 59.

Ainsi Soufflot, sans adhérer totalement aux rêves utopiques des théoriciens contemporains, averti par un instinct secret qu'on ne saurait s'éloigner sans danger des voies traditionnelles, ne se refuse pourtant pas complètement à prêter l'oreille aux idées nouvelles qui germeront et s'épanouiront au XIXe siècle, pour constituer le régime moderne de la manufacture des Gobelins.

TROISIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DE SOUFFLOT

De 1755 à 1780

CHAPITRE PREMIER

L'ŒUVRE DE SOUFFLOT A NOTRE-DAME DE PARIS ; A REIMS, A BORDEAUX ; A LYON

Soufflot est fort absorbé par ses fonctions administratives de contrôleur des Bâtiments du Roi à Paris. Pourtant l'architecte ne perd point ses droits, et il continue, en même temps, à faire nombre de plans et projets pour l'érection de monuments divers. Quelques-uns seront exécutés, la plupart seront ajournés, mais repris et utilisés, plus ou moins modifiés, par ses élèves et disciples des XVIIIe et XIXe siècles.

I

En 1756, le bâtiment de la Sacristie et du Trésor de Notre-Dame de Paris menaçait ruine ; à la requête du Chapitre, Sa Majesté agrée qu'il soit reconstruit, d'une manière qui réponde à la beauté de cette première église de son royaume qu'Elle a fait décorer à l'exemple de son auguste bisaïeul avec une

magnificence vraiment royale (1) ; au « travail » du 6 avril Marigny fait approuver tous les plans et devis de Soufflot pour la reconstruction. Le Roi promet 50.000 écus à prendre sur le produit des économats, mais les fonds promis se font longtemps attendre. Le Chapitre n'en presse pas moins les ouvrages, et, grâce à des emprunts, malgré une suspension des travaux en 1758, ils sont terminés en 1760 (2).

Cette sacristie est un grand bâtiment carré haut de trois étages dont les façades donnent sur les deux cours de l'archevêché. Du côté de la première, la façade est ornée d'un soubassement percé de deux arcades dont l'une est peinte ; au-dessus sont deux rangs de croisées couronnées par un entablement à l'italienne décoré de consoles. L'élégante précision du dessin, l'encadrement de bossages, la forte corniche qui supporte la balustrade couronnant l'édifice, tout est d'un goût exquis et sobre. Entre les croisées du premier plan se trouve, dans une niche surmontée d'un fronton, une grande statue, la *Piété royale* ; elle tient une corne d'abondance remplie de fleurs qu'elle répand sur un autel de forme antique ; au-dessus de cette figure, entre les croiseés du second rang, Soufflot a fait placer le médaillon de Louis XV soutenu par un mufle de lion et renfermé dans une riche bordure. Toute la sculpture intérieure et extérieure du bâtiment est de Michel-Ange Slodtz (3) ; la noblesse de la décoration s'harmonise parfaitement avec la sobriété élégante de l'édifice.

Dans la belle porte de la sacristie, Soufflot a su accommoder le style gothique au goût du XVIIIe siècle : tout en conservant

(1) Arch. Nat. O[1] 1156.

(2) Les mémoires arrêtés par Soufflot le 31 décembre montent à 188.501 livres. Sur cet « Etat de dépense » on note les mémoires suivants : « Fondeur, Forestier : 871 l. — Peintre, Lasnier : 3.000 l. — Sculpteurs, Slodtz : 8000 l. ; Guibert : 1.096 l. — Sculpteur-ciseleur, Caffiéri : 500 l. (Arch. Nat. O[1] 1690).

(3) Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris* (6e éd. 1778).

la légèreté de l'ogive qui retombe sur de légères colonnettes aux chapiteaux corinthiens, il lui donne des proportions plus amples et plus mesurées. — Dans le plan et la disposition des bâtiments il a mis tout son goût, toute sa science de la distribution : à l'intérieur sont les souterrains, les petites sacristies installées dans les caves, et au-dessus la grande sacristie remarquable par la menuiserie des panneaux et des armoires sculptées par Guibert et les belles sculptures de Michel-Ange Slodtz qui ornent les voûtes. Le mur du fond est terminé par un escalier à deux rampes en ferronnerie, accédant à une belle grille en fer forgé par Forestier et Caffieri d'où l'on monte dans la pièce des châsses et des reliques. Soufflot, selon sa coutume, a présidé à toute l'ornementation qui souligne discrètement, sans les surcharger, les lignes de l'architecture (1).

Ce ne sera d'ailleurs pas toute son œuvre à Notre-Dame ; il donnera aussi les dessins de la grande chaire du prédicateur, exécutée en 1771, qu'on verra seulement pendant le carême et l'avent, remarquable par l'élégance et la nouveauté de ses formes et par la machine renfermée dessous pour son mouvement ; ceux des deux tambours des portes de la croisée, où il suivra l'ordonnance d'architecture des chapelles de la Vierge et de saint Denis, afin que le tout soit uniforme avec celles du coin qu'on doit orner en marbre comme les deux premières (2) ; enfin, également en 1771, ceux de la porte du milieu du grand portail auquel il fait subir de regrettables modifications, mais avec l'assentiment et le concours du chapitre : pour laisser le passage libre aux cor-

(1) Voir dans le *Recueil d'architecture de Soufflot* (Bibl. Nat. Estampes, Ha. 41), les différents dessins de Dumont, d'après Soufflot, gravés par Choffard, Charpentier et Poulleau. — Arch. Nat. O[1] 1690. — Dumont, *Recueil de plusieurs parties d'architecture de différents maîtres tant d'Italie que de France*, 1765.

(2) Dezallier d'Argenville. *Idem*, p. 4 à 7.

tèges et processions, il supprime entièrement le pilier trumeau qui divise cette porte en deux parties ; la statue du Christ disparaît avec les curieux bas-reliefs qui en formaient la base ; toute la zone inférieure et la partie médiane de la seconde zone du tympan sont entaillées, sans respect pour le magnifique bas-relief du *Jugement Dernier* qui va faire place à l'arc ogif de la porte nouvelle, élargie et exhaussée aux dépens de l'ancienne ornementation (1).

Au xixe siècle Viollet-le-Duc réparera tant bien que mal, il est vrai, le dommage : les pieds droits de la porte supprimés par Soufflot seront reconstruits ; Geoffroy-Dechaume reconstituera le pilier qui la partageait, replacera la statue du Christ, rendra au tympan son ancienne proportion et ses sculptures. Mais il semble que le destin voudra punir Soufflot de n'avoir pas respecté l'œuvre des artistes du moyen âge, car la grande chaire dont il avait donné les dessins disparaîtra à son tour, et le bâtiment de la sacristie et du trésor édifié par lui sera incendié et détruit, lui aussi, lors du sac de l'archevêché le 14 février 1831 (2).

II

Au milieu du xviiie siècle le quartier central de Reims appelé *le Grand-Credo* et appartenant en grande partie au Chapitre de la cathédrale présentait un amas de vieilles maisons, un lacis de rues étroites et tortueuses rendant la circu-

(1) Voir abbé Lebeuf, *Histoire de Paris* (éd. Cocheris, t. I, p. 33, note 14). — Dezallier d'Argenville. *op. cit.* — Sur les méfaits du xviiie siècle à Notre-Dame, voir M. Aubert, *Notre-Dame de Paris*, 1909, p. 29 à 34.

(2) M. Aubert, *op. cit.*, p. 143.

lation des voitures fort difficile, et pourtant l'endroit était très fréquenté, car la route des Flandres en Allemagne y croisait celle de Paris aux frontières de Champagne.

Les habitants de Reims désiraient depuis longtemps que le Roi leur permît de dresser dans leur ville un monument à la gloire de Sa Majesté, en construisant une place Royale pour y ériger une statue en son honneur. Quelques officiers municipaux proposent l'emplacement du *Grand-Credo* ; ils font faire des plans et des devis par un ingénieur de la province, le sieur Legendre ; ils trouvent moyen, par le crédit de M. de Puisieux, d'obtenir du Conseil un arrêt sur requête qui les approuve, mais sans aucune délibération du corps de ville, sans que les officiers de l'archevêque ni ceux du Chapitre qui sont les premiers conseillers de la ville en aient même connaissance. Le Chapitre de l'église de Reims, à qui appartient la plupart des maisons à exproprier, est fort irrité d'avoir été tenu à l'écart des négociations. Les habitants du *Grand-Credo*, de leur côté, protestent contre le choix de leur quartier pour y établir la place Royale, et désignent d'autres endroits comme beaucoup plus favorables à la construction ; ces quartiers protestent à leur tour ; l'intendant de Champagne est nommé commissaire par la cour pour entendre les raisons respectives. Il vient à Reims en décembre 1755 ; le Chapitre et le corps des marchands lui proposent deux autres quartiers de la ville appelés *Couture* et la *Croix Saint-Victor*, plus ouverts, où aboutissent de très larges et très longues rues au moins aussi centrales que le quartier du *Grand-Credo*, où le terrain est moins cher parce qu'il y a beaucoup moins de marchands, et où il ne faudra abattre que très peu de maisons pour donner 36 à 40 toises en carré à la place Royale. L'intendant leur permet de faire dresser des plans et devis dans les quartiers qu'ils ont désignés ; mais l'embarras est grand lorsqu'il s'agit de trouver un architecte ; n'en trouvant point dans la province, ils prennent le parti qu'ils au-

raient dû prendre naturellement d'abord, ils s'adressent au marquis de Marigny : « Nous vous supplions instamment, « Monsieur, lui écrivent-ils le 20 décembre 1755, de per- « mettre au sieur Soufflot de se transporter à Reims pour « huit jours seulement, à l'effet de lever les plans et faire les « devis de ces deux places proposées comme étant les seuls « endroits susceptibles d'une plus belle décoration, plus « dignes de la grandeur du Roi, nullement onéreux au pu- « blic ni au commerce et moins préjudiciables à l'église de « Reims. Si on établit la place au *Grand-Credo*, il en coûtera « 400:000 livres de plus qu'à la Croix Saint-Victor où il « n'y aurait aucun dommage à souffrir par les marchands « détailleurs, au lieu qu'au quartier du *Grand-Credo* les « deux tiers des détailleurs seraient totalement ruinés et « cent pères de famille écrasés par leur déplacement (1). » En même temps, Messieurs du chapitre s'efforcent de mettre Marigny et Soufflot en garde contre Legendre, « per- « sonnage suspect de droit, disent-ils, pour l'affectation et la « partialité avec lesquelles il a jusqu'ici rusé pour assurer la « préférence à son *Grand-Credo* qu'il affectionne comme un « trésor. Au reste il est incertain que la carte générale de la « ville, faite et présentée par lui, soit bien exacte et bien « fidèle » (2).

Sur l'ordre de Marigny, Soufflot part pour Reims le 13 avril 1756. Il examine et juge en toute impartialité ; il se range à l'avis du corps de ville et de l'architecte Legendre qui veulent former la place au Grand-Credo, mais il tient compte aussi des observations du chapitre, de la requête des notables, des habitants du Grand-Credo et surtout des marchands détailleurs dont il veut léser le moins possible les intérêts (3). Il dresse à

(1) Arch. Nat. O[1] 1908.
(2) Arch. Nat. O[1] 1908.
(3) Arch. Nat. O[1] 1155.

Reims même son procès-verbal, les 20, 21 et 22 avril : « J'ai « pensé, dit-il, que les quatre différents projets faits par « le sieur Legendre et les devis qui y étaient joints étaient « le fruit d'une grande intelligence et de beaucoup de soins, « mais que Messieurs les lieutenant et échevins de la dite ville « avaient eu raison de jeter les yeux sur le quartier du Grand-« Credo pour la construction de la place susdite par préfé-« rence sur les autres endroits et même sur ceux que j'avais « proposés : 1° Parce que c'est le quartier de Reims où les dé-« bouchés sont le plus nécessaires. 2° Parce que c'est le point « de réunion des quatre grandes routes. 3° Parce que c'est le « centre de l'ancienne ville et un lieu élevé. 4° Parce qu'on « pourra par la suite prolonger une rue depuis cette place « jusqu'à celle de l'hôtel de ville, et que cette rue produira « ensuite un débouché utile et un bon effet, en mettant en vue « un édifice qui doit y être et qu'on ne trouve aujourd'hui « qu'avec peine. 5° Parce qu'en abattant les maisons dont la « destruction est nécessaire pour ouvrir ce quartier et y établir « une circulation aisée, il ne reste que peu de maisons à acqué-« rir pour y former une grande place carrée suivant le projet « du sieur Legendre, et que par cette raison elle coûtera moins « que les autres. 6° Parce que le monument de la reconnais-« sance des citoyens doit être placé par préférence dans l'en-« droit qui a le plus essentiellement besoin des bienfaits et « des grâces du Roi.

« Il m'a paru cependant que les cris excités par ce projet « étaient justes à quelques égards, et qu'il n'est pas possible « que les marchands de ce quartier n'en souffrent, les uns « plus, les autres moins ; mais dans tous les cas la masse de « petites maisons appelée le groupe du *Grand-Credo* devant « être abattue, le dérangement est, pour ceux qui y habitent, « de nécessité absolue, et si on voulait remédier aux incon-« vénients qui résultent de ce projet, ce ne serait qu'à ceux qui « concernent les habitants des rues adjacentes.

« En réfléchissant sur les moyens d'y parvenir, j'ai imaginé « que, sans sortir de ce quartier, on y pourrait construire la « place dans le goût de celles que faisaient les Romains, et « en inscrire la décoration dans le grand carré qui la forme « suivant le projet du sieur Legendre ; alors, soit que cette « décoration consistât en des colonnades, comme dans un des « plans ci-joints, soit qn'elle ne fût composée que de colonnes « peu engagées dans un mur percé d'arcades, comme dans « l'autre, elle serait également environnée d'une rue dont elle « masquerait suffisamment les maisons pour qu'elles pussent « rester dans leur état actuel tant qu'elles dureraient (1). Il s'en « suivrait que ceux à qui elles appartiennent ou qui les habitent « ne seraient exposés à aucun dérangement, et que la rue de « l'Epicerie, loin d'être supprimée, pourrait être conservée « telle qu'elle est ; on épargnerait aussi beaucoup, car il suffi- « rait que les maisons qui formeraient les angles de chaque « rue du côté de la place fussent bâties régulièrement et à peu « près comme celles du Chapitre de Notre-Dame construites « depuis peu au coin de la rue des Tapissiers, puisqu'elles ne « formeraient plus la décoration de la place et n'en feraient « point partie.

« La ligne capitale de cette place et de la rue que l'on prolon- « gerait un jour jusqu'à l'hôtel de ville passerait par le milieu « de la rue des Boucheries que l'on élargirait peu à peu par « le reculement des façades ou la reconstruction des maisons, « qui y sont aujourd'hui de peu de conséquence et devien- « draient alors très précieuses, parce qu'elles seraient sur une « rue très fréquentée et très belle, quoiqu'elle ne fût que de « cinq toises et demie de largeur au lieu de huit toises que lui

(1) Voir aux Archives Nationales les *deux élévations d'un projet de construction sur l'emplacement des maisons appelées groupe du Grand-Credo*, de la main de Soufflot (O[1] 1904.) — La rue faisant face à la statue est la rue des Boucheries ; l'autre, à gauche, est la rue de l'Epicerie ; enfin la rue perpendiculaire, à droite, est la rue des Tapissiers.

« donnait le sieur Legendre. Les autres rues aboutissant à la « dite place étant bornées à quatre toises et demie de largeur, « les reculements deviendraient moins considérables et par « conséquent moins coûteux.

« Il semble qu'en prenant ce parti on pourrait répondre à « toutes les objections. Le nombre des marchands qui souffri- « raient se réduirait presque à ceux du groupe du *Grand-Credo*, « à la plupart desquels il est indifférent d'être là ou ailleurs. « La dépense, en suivant le projet le plus simple, serait moins « considérable, puisqu'elle se réduirait à un mur percé d'ar- « cades et orné de colonnes doriques, dont la construction, à « la vérité un peu coûteuse, éviterait celle des façades des mai- « sons et même leur reconstruction totale, à laquelle l'inéga- « lité de leurs planchers vis-à-vis des hauteurs fixées par le « projet du sieur Legendre et aussi l'inégalité des largeurs de « leurs façades obligeraient absolument. On ne pourrait plus « dire que la statue du Roi serait mal placée étant environnée « de boutiques, puisqu'elles seraient masquées par la décora- « tion de la place ; on ne prendrait qu'une maison de cloître « au lieu de deux ; on n'ôterait point au chapitre la faculté de « la clore au cas qu'il en ait le droit et le veuille faire valoir ; « on conserverait les maisons qu'il a fait bâtir depuis peu au « coin de la rue des Tapissiers ; et comme la principale raison « de son opposition à l'établissement d'une place au *Grand-* « *Credo* était la lésion considérable des habitants de ce quar- « tier, il y a apparence que, satisfait à cet égard, il sera très « empressé de céder une maison qui est en mauvais état, dont « la plus forte portion est un jardin, et qui, formant près de la « moitié du vide de la place, deviendra le siège du monument « élevé à la gloire du Roi (1). »

Ainsi Soufflot, dans son projet, redresse et régularise les rues du quartier du *Grand-Credo* comme Legendre, établit au

(1) Arch. Nat. O[1] 1904.

centre la place Royale, et ouvre une large rue qui doit conduire de cette place à l'hôtel de ville. Il propose une décoration dans le goût « romain » : soit une colonnade, soit un mur percé d'arcades et orné de colonnes doriques, avec des niches décorées de guirlandes et de torsades, dans l'une desquelles on pourrait placer la statue en pied de Louis XV. Son projet, peu coûteux, éviterait la reconstruction des façades ; la décoration de sa place masquerait suffisamment les maisons et, s'interposant entre les boutiques et la statue du Roi, sauverait les « bienséances ».

C'est ainsi que Soufflot ménage à la fois la majesté royale et les intérêts des citoyens. Il met tout le monde d'accord : Messieurs du chapitre remercient Marigny de leur avoir procuré un tel commissaire : « Il fallait, lui écrivent-ils, autant « de lumières, de talents et de droiture qu'il en a pour dé- « brouiller le chaos, ramener les esprits, s'assurer du vrai « et du local et peser les différents intérêts. Ce grand archi- « tecte n'a rien épargné de son temps, de ses soins et de « ses recherches pour pouvoir dresser sur le tout des procès- « verbaux exacts et différents plans dont il vous rendra « compte ». Le conseil de ville dit la même chose : « M. Soufflot a employé tous les moments de son séjour en « cette ville à concilier les esprits, il a examiné avec la plus « scrupuleuse attention les plans et devis du sieur Legendre, « il en a dressé lui-même de nouveaux qu'il a eu la bonté « de nous communiquer ; enfin ce commissaire du Roi s'est « attiré l'estime générale et a rempli sa mission avec tout « le zèle que vous aviez droit d'attendre de ses talents supé- « rieurs (1). »

Soufflot n'est pas insensible à ces éloges : « J'ai très peu « d'ambition relativement à moi, écrit-il à Marigny, mais

(1) Lettres à Marigny du chapitre et du conseil de ville des 22 et 23 avril 1756 (Arch. Nat. O¹ 1908).

« j'en ai une démesurée pour tout ce qui peut justifier
« les idées que vous voulez bien avoir de moi et que vous
« avez sans cesse la bonté de manifester ; il m'est plus
« doux que je ne puis vous le dire, Monsieur, d'être parvenu
« à concilier des parties aussi échauffées les unes contre
« les autres, et de m'être tiré avec quelque succès d'une com-
« mission aussi difficile que celle que le Roi m'avait fait la
« grâce de me donner sur les bons témoignages que vous
« avez bien voulu rendre de moi à Sa Majesté, et dont j'aurai
« toute ma vie la reconnaissance la plus parfaite (1). — Je sa-
« vais d'avance, répond amicalement Marigny, que vous cou-
« periez le nœud gordien qui les divisait sur leurs intérêts res-
« pectifs, en ce que vous n'écouteriez ni la passion des uns ni
« celle des autres et que vous ne travailleriez que dans le vrai
« et dans le juste ; vous y avez réussi à merveille, puisqu'ils
« sont tous contents. Pour moi, je le suis infiniment de voir
« tous les suffrages des gens de goût et de mérite se réunir
« sur votre compte, et confirmer de plus en plus les idées que
« j'avais conçues de vous et que j'ai rendues dans les occa-
« sions avec bien du plaisir (2). »

Le dimanche 11 juillet, à Compiègne, au travail du Roi après la messe, il présente son rapport : « Votre Majesté
« ayant approuvé le projet du sieur Soufflot pour la place
« à faire dans la ville de Reims, je la supplie très humble-
« ment de me donner des ordres pour remettre copie des plans
« à M. le Contrôleur général. Le sieur Soufflot ne pouvant
« par son état de contrôleur au département de Paris vaquer
« à l'exécution de son projet à Reims, je supplie Votre Ma-
« jesté de vouloir bien que le sieur Le Gendre, architecte qui
« a aidé le sieur Soufflot dans ses opérations à Reims, soit
« chargé sous mes ordres de l'exécution, pour que je veille à

(1) Lettre du 19 novembre 1756 (Arch. Nat. O[1] 2044).
(2) Lettre du 28 novembre (Arch. Nat. O[1] 1247).

« ce qu'elle soit conforme au projet arrêté par Votre Majesté
« et déposé au greffe de ses bâtiments. Le sieur Le Gendre
« jouira de tous les émoluments de l'exécution, le sieur Souf-
« flot ne demandant que ceux qu'il plaira à M. de Moras lui
« faire attribuer par la ville, tant pour ses plans que pour son
« office de commissaire. Votre Majesté veut-elle bien m'auto-
« riser par son bon à l'effet de ce que dessus? — Bon », écrit
Louis XV. Sa décision est confirmée par arrêt du Conseil du
7 septembre suivant (1).

Les travaux sont commencés dès 1757... Mais le projet de décoration rêvée par Soufflot ne tarde pas à être abandonné ; on revient aux plans de Legendre, modifiés d'ailleurs ; on renonce à la colonnade qui eût masqué les maisons : « Ce sera
« une place marchande, le rez-de-chaussée des maisons sera
« destiné à de spacieuses boutiques cintrées (2) ; les façades,
« dans la proportion de l'ordre dorique, présenteront une
« noble simplicité ». Mais, en 1772, il faudra encore s'arrêter (3) ; malgré les largesses du Roi, la ville, obligée sans

(1) « Les nouveaux plans et élévations dressés par le sieur Soufflot d'une
« autre place pour être établie au quartier du *Grand-Credo* vus et ap-
« prouvés par S. M. et signés de sa main, le Roi étant en son conseil
« ordonne que la place royale projetée par les officiers municipaux sera
« incessamment établie au quartier du *Grand-Credo*, suivant et confor-
« mément aux nouveaux plans et élévations dressés à ce sujet par les
« ordres de S. M., qu'Elle a vus et approuvés, et qui seront et demeure-
« ront annexés à la minute du présent arrêt pour y avoir recours en cas
« de besoin. De l'exécution desquels plans le sieur Legendre, ingénieur
« en chef des ponts-et-chaussées de la province et frontière de Cham-
« pagne, demeurera spécialement chargé (*Archives de Reims*).

(2) *Correspondance de Grimm* (Tome III, p. 41, juillet 1760).

(3) Cf. *Journal du duc de Croy*, t. III, p. 208, juin 1775. « La place
« royale de Reims, qui a la statue pédestre de Louis XV au milieu, était
« achevée des trois quarts en beaux bâtiments réguliers, couronnés en
« terrasse à l'italienne. » — Voir aussi Patte : *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV*, p. 173-174 ; et le *plan de la moitié de la Place Royale de Reims avec son élévation, vue du côté de l'hôtel des Fermes*, même ouvrage, p. 176, planche 32.

cesse à de nouveaux emprunts, ne pourra plus soutenir la dépense... La statue de Louis XV, entourée des belles allégories de Pigalle, est pourtant inaugurée en août 1765 ; mais elle sera détruite par la Révolution, refaite d'ailleurs sous la Restauration par Cartellier.

Quant à la place, elle demeurera pendant tout le XIXe siècle dans le même état qu'en 1772 lors de l'interruption des travaux ; c'est seulement en 1909 que le Conseil municipal de Reims décidera que les façades entre les rues du Cloître et Carnot seront réédifiées conformément aux plans dressés par Legendre... Mais voici qu'en ces affreux jours de guerre les obus prussiens vont irrémédiablement détruire cette belle œuvre d'ensemble de la monarchie à laquelle Soufflot avait collaboré, au moment où elle allait être enfin terminée, après un siècle et demi d'attente (1) !

III

Donc Soufflot collabora à la place royale de Reims ; il aurait pu aussi embellir Bordeaux.

L'hôtel de ville de la rue Saint-James avait brûlé en 1755, ainsi que la salle de théâtre attenante. Le 1er août 1758, Soufflot montre à l'Académie d'architecture de Paris « les projets qu'il a faits pour un hôtel de « ville, une salle de spectacle et un collège pour la ville de Bordeaux, et, après

(1) Ch. Sarazin, dans sa brochure sur *La place Royale de Reims* (1912), parle bien de plusieurs projets et plans de Legendre (aux Archives de Reims), des discussions entre le Chapitre et le Conseil de ville, de l'arrêt du Conseil d'Etat du 7 septembre 1756 déboutant de leur demande l'archevêque et le Chapitre qui s'étaient portés parties opposantes à la construction de la place Royale au *Grand-Credo*. Mais il ne mentionne nullement l'intervention de Soufflot dans toute cette affaire, intervention décisive pourtant, puisque l'arrêt du Conseil ordonnait expressément l'exécution de ses plans.

en avoir « examiné toutes les parties « qui les composent, « l'Académie reconnaît une très belle ordonnance, et lui « marque sa satisfaction sur un projet aussi bien conçu »(1). Au mois d'avril suivant il envoie à Bordeaux un de ses élèves, Moreau, porteur de son projet de reconstruction de l'hôtel de ville ; ses plans sont acceptés par le corps municipal ; les fondations du nouveau bâtiment sont jetées. Mais presque aussitôt l'entreprise est abandonnée (2).

Elle sera reprise quelques années plus tard. Lorsque l'architecte Mansart de Lévy revient d'Espagne en France en 1769 et passe par Bordeaux, on le prie de faire des plans et élévations pour l'hôtel de ville : « Ils ont été trouvés du goût « de tout le monde, dit-il à Marigny ; l'on m'en a ensuite fait « voir plusieurs qui précédemment avaient été faits par « MM. Portier et Gabriel, et notamment un fait et dressé par « M. Soufflot, bien supérieur aux deux premiers, à n'y avoir « pas de comparaison à faire ; enfin l'on m'en a fait voir un, « d'un nommé le sieur Bonfin prenant la qualité d'ingénieur « et d'architecte de la ville, par lui, dit-on, fait en correction « de celui fait par M. Soufflot ; vous sentez, Monsieur, comme « je vous ai habillé cet architecte de nouvelle fabrique devant « Messieurs les jurats que je vois lui être tous acquis. J'em- « porte donc mes projets avec moi, et celui de ce grand ingé- « nieur de la ville ; j'espère avoir l'honneur, puisqu'ils sont « faits, de vous les faire voir avec votre permission ainsi qu'à « M. Soufflot, et ensuite à M. le maréchal de Richelieu qui « m'a écrit les attendre pour les voir et les faire voir au Roi (3).

(1) *Procès-verbaux de l'Académie Royale d'architecture* (*Secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts*).

(2) Voir l'*Intermédiaire*, t. XXV (année 1892, p. 409).

(3) Arch. Nat. O[1] 1911. — Au travail du 7 avril 1767, le Roi avait accordé « les marbres nécessaires à l'éxécution des plans que Coustou « avait faits pour la décoration de la cathédrale de Bordeaux ». — En 1757, Marigny « avait permis à Lucas, fontainier du Roi, d'aller à Bor-

« — Je suis peu surpris, dit Marigny, de ce que vous me mar-
« quez relativement aux divers projets d'un hôtel de ville que
« fait faire le corps municipal de Bordeaux : ce n'est pas
« d'aujourd'hui qu'on a vu des villes de province, après avoir
« consulté les hommes les plus doués de talents, finir par
« accueillir le projet le plus faible, parce qu'il est l'ouvrage
« d'un concitoyen ou d'un homme qu'on a coutume d'em-
« ployer » (1).

En effet, pour l'hôtel de ville, c'est le plan de Bonfin qui est adopté à la séance des jurats du 19 août suivant, de préférence à ceux de Gabriel, de Soufflot et de deux architectes locaux, Portier et Bouzigon ; Bonfin devait s'inspirer, d'ailleurs, du projet de Soufflot, dont il ne différait que par les dispositions intérieures... Mais l'édifice, commencé en 1770, sera abandonné en cours de construction, faute d'argent (2).

Les plans de Soufflot pour le palais de justice de Bordeaux ne seront pas exécutés non plus, pas plus que son projet de salle des spectacles. Pour nous en consoler, nous avons, il est vrai, le noble édifice de Gabriel et le beau théâtre de Louis, auxquels il eut été intéressant de comparer les plans de l'architecte de Sainte-Geneviève, s'ils n'avaient malheureusement disparu (3).

IV

Soufflot, comme on l'a vu, avait dû quitter brusquement Lyon dès février 1755, lorsque Marigny l'avait choisi pour construire la nouvelle église de Sainte-Geneviève. Sa nomi-

« deaux diriger la conduite des eaux des fontaines que les habitants de
« cette ville y faisaient élever ».

(1) Lettres du 27 mars et du 7 avril (Arch. Nat. O[1] 1911).

(2) Ch. Saunier, *Bordeaux*, 1909, p. 87.

(3) Nous n'avons pu en trouver trace ni aux Archives, ni à la Bibliothèque de la Ville de Bordeaux.

nation au contrôle de Paris, en décembre, l'en avait éloigné définitivement, l'empêchant de mettre la dernière main à la salle de spectacle et à l'Hôtel-Dieu, dont il avait dû confier l'achèvement à ses collaborateurs et élèves Munet et Loyer. Cependant il ne cesse pas de s'intéresser de loin à la ville, à tous les projets de construction, de régularisation et d'embellissement de ses rues, de ses quais et de ses ponts, les conseillant, les inspirant, y collaborant toujours.

Au sud de la cathédrale se trouvaient les antiques bâtiments de la manécanterie, de style roman. En 1762 Marigny prie l'Académie d'architecture de Paris « d'examiner les plans et « élévation d'un bâtiment que les chanoines comtes de Lyon se « proposent de faire construire pour une nouvelle manécanterie ». Soufflot est un des commissaires examinateurs nommés à la séance du 5 juin, avec Contant et Brébion (1). Dans quelle mesure l'architecte Cyr Decrénice suivra-t-il ses avis pour les plans des bâtiments adossés à la façade méridionale de la cathédrale, dont la première pierre sera posée le 26 octobre 1768, et qui sont occupés actuellement par la Chambre des notaires de l'arrondissement de Lyon (2) ? Le style en est noble et la construction remarquable, de l'aveu des techniciens ; nous y verrions volontiers, pour notre part, l'inspiration et même la collaboration de Soufflot, notamment à la porte d'entrée du numéro 2 de l'avenue de la Bibliothèque, et surtout au grand vestibule près de la cour intérieure, dont la porte de chêne, décorée d'une tête de lion à torsades, est surmontée d'un fronton semi-circulaire à coquille ; un escalier monumental par où les chanoines avaient directement accès dans la cathédrale y déroule, à travers deux paliers d'étages, sa superbe rampe en fer forgé à beau dessin de losanges!

(1) *Procés-verbaux de l'Académie Royale d'architecture*, (séance du 5 juin 1762).

(2) Voir *Lyon ancien et moderne*, t. II, p. 214. — Charvet, *Lyon artistique*, *op. cit.*

Soufflot fait aussi des plans pour l'Académie d'équitation de Lyon, d'accord avec M. Bourgelat, l'écuyer qui fondera bientôt l'Ecole Vétérinaire d'Alfort. L'architecte Achard, professeur d'architecture à l'école de dessin, le seconde pour ces plans et les mémoires qui les accompagnent en 1773. L'affaire n'aura pas de suite immédiatement, mais elle sera reprise en 1776 (1) : l'Académie d'équitation sera établie près de l'église d'Ainay, et l'affluence de la jeunesse française et étrangère rendra bientôt célèbre le nom du fameux écuyer, dont les Anglais eux-mêmes reconnaîtront la supériorité... - Mais elle disparaîtra, plus tard, lors du percement de la rue Bourgelat (2).

Cependant les projets conçus autrefois par Soufflot commencent à porter leurs fruits : le quai et le quartier Saint-Clair, prévus dès 1749, s'édifient. Les travaux en ont été retardés par l'opposition de M. Tolozan ; mais il a été enfin débouté par lettres-patentes du Roi du 11 mars 1758, et les belles maisons du quai se construisent de 1760 à 1770. Dès 1761, Soufflot, avec ses associés Munet et Millanois, procède à des partages de terrains et à des reventes ; un port de 320 toises de longueur, s'étendant de la partie cintrée du quai de Retz à l'angle de l'épaule du bastion Saint-Clair, (de la place Tolozan à la place Saint-Clair actuelle), est construit aux frais des entrepreneurs (3).

Il est peu probable que Soufflot ait donné le plan des maisons du quartier Saint-Clair ; ce sont ses élèves Loyer, Munet et Morand qui en sont les architectes; quant à lui, il réside à

(1) Voir une lettre de Soufflot à M. de Flesselles, 1er novembre 1776 (Bibl. mun. de Lyon, *Fonds Coste*, 660).

(2) Voir *Almanach de Lyon*, 1760. — *Lyon ancien et moderne*, t. II, p. 18. — Charvet, *Lyon artistique*, p. 1, 368, 374. — *Réunion des Soc. des Beaux-Arts des Départements*, 1904 (Charvet, *not. cit.*)

(3) Arch. Mun. de Lyon (BB. 313 et 315). — Voir Th. Aynard, *Histoire du quai Saint-Clair*, 1883.

Paris, il ne peut s'en occuper. Mais, par l'enseignement de sa doctrine sévère et de son expérience technique, il a donné l'inspiration première : ce sont ses élèves qui vont construire le pâté carré de maisons symétriques entre le théâtre et le Rhône, la rue Puits-Gaillot et la rue Lafont ; ce sont eux qui vont exécuter l'îlot de maisons, construit sur pilotis de bois encadrés de ciment, entre le quai Saint-Clair et la place Croix-Paquet, — non loin de la « ficelle » qui monte aujourd'hui à la Croix-Rousse !...

Portes encadrées de bossages, médaillons ovales à torsades, impostes à coquilles, c'est bien la décoration classique et sobre chère à Soufflot. Les cours intérieures des maisons, avec leurs portiques à colonnes et leurs balcons de fer forgé disposés en « loggia », évoquent les palais florentins de la première Renaissance, rappellent l'art sobre et sévère de Soufflot. Le dégagement des couloirs intérieurs voûtés, de la rue Royale au quai Saint-Clair, la solidité des escaliers et des caves profondes, montrent cette science de la distribution, cette expérience des fondations qui le caractérisent. La belle maison qui s'étend du n° 2 de la rue de Provence au n° 3 du quai Saint-Clair, est un exemple-type de l'architecture lyonnaise de l'école de Soufflot dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; sur la rue de Provence la grande porte, le rez-de-chaussée à bossages, les arcades en plein cintre avec mascarons ; sur le quai l'ordonnance de pilastres cannelés corinthiens embrassant trois étages, à chaque étage les impostes à coquille surmontées de médaillons de « grands hommes », les balcons supportés par des consoles ornés de nœuds « à l'antique », tous les détails, comme l'ensemble, donnent une impression de force sévère, et nous y remarquons cette tendance au « grand », voir au « colossal », qui caractérise l'architecture « réformée » de la fin du siècle dont Soufflot a été, plus ou moins volontairement, un des initiateurs !

D'autre part le quai Saint-Clair s'achève, sous la direction

et avec la collaboration d'Antoine Rater, élève de Soufflot, qui, en démolissant la porte d'Halincourt et en créant le quai d'Herbouville en 1771, rouvre l'ancienne route de Genève créée par l'empereur Claude et interceptée, depuis la fin du xve siècle, par le bastion Saint-Clair. La belle ligne du quai du Rhône est ainsi terminée après de longs travaux auxquels a participé Soufflot, précurseur des définitifs aménagements du xixe siècle !

Il a préparé, d'ailleurs, la plupart des transformations capitales de Lyon moderne. Certainement il a connu et encouragé les projets de son élève Morand, son collaborateur à la salle de spectacle, qui veut ouvrir à l'expansion lyonnaise les terrains des Brotteaux et présente, dès 1767, des plans pour la création d'un quartier sur la rive gauche du Rhône et la construction d'un pont qui le fera communiquer avec le quartier de la salle de spectacle par la rue Puits-Gaillot (1). Soufflot a pu voir construire le pont Morand ; mais il ne verra point la cité immense qui, s'agrandissant chaque jour davantage sur la rive gauche du fleuve, couvre à présent les plaines du Dauphiné !...

Il a pris également part au projet d'extension de la ville et à la création du quartier auquel Perrache a donné son nom. Antoine-Michel Perrache, statuaire et ingénieur, a fait en 1755 des travaux de décoration, des bas-reliefs et des groupes d'enfants pour la salle de spectacles de Soufflot, et, en 1756, les statues de l'*Europe* et de l'*Asie* à sa nouvelle loge du Change. Il fait, en 1765, un projet d'embellissement de la ville « de Lyon pour une place Louis XV et tout le quartier environnant » qu'il communique à l'Académie de Lyon en 1766. Soufflot s'occupe de ce projet ; le ministre Bertin écrit à Marigny le 7 avril 1773 : « Je viens de recevoir, Monsieur,

(1) Sur les mémoires lus à l'Académie de Lyon par Morand, voir *Les Beaux-Arts à Lyon* (*Revue du Lyonnais*, 1872).

« une lettre de M. de Bellecizes qui demande avec beaucoup
« d'instances que M. Soufflot puisse se rendre à Lyon, où sa
« présence devient absolument nécessaire pour diriger les travaux qu'on se prépare à faire à la place qui doit être dédiée
« à Sa Majesté ; la ville de Lyon, qui a avec raison la plus
« grande confiance dans ses talents et ses connaissances, veut
« particulièrement le consulter pour régler les alignements et
« la distribution des terrains, la forme et la grandeur de la
« place. Cette opération le mettra dans le cas de faire à Lyon
« un séjour d'environ six semaines ; l'intérêt que je dois
« prendre à l'embellissement et à la décoration d'une des principales villes de mon département me fait bien désirer que
« M. Soufflot puisse faire ce voyage, et vous me ferez grand
« plaisir si vous voulez bien lui accorder le congé dont il a
« besoin pour se rendre à Lyon (1). »

Soufflot part en mai. En septembre, les consuls de Lyon le nomment contrôleur général à vie des bâtiments et embellissements publics de la ville : « Si nous n'avons pas eu, lui écrivent-ils, la satisfaction de vous témoigner avant votre départ
« notre reconnaissance, nous n'avons pas moins senti toute
« l'utilité du séjour que vous avez fait en cette ville : vous y avez
« employé tout votre temps à rectifier des travaux d'embellissement et à réformer des plans de constructions publiques ;
« vos soins se sont portés à veiller sur tout ce qui pouvait en
« diminuer les dépenses sans en altérer la solidité, et vous
« êtes parvenu à nous mettre dans le cas de vous avoir des
« obligations essentielles. Nous devons, Monsieur, ces avantages à l'intérêt que des ministres éclairés, et dont les ordres
« nous étaient confiés, prennent à cette grande ville ; nous les
« devons aussi à votre attachement particulier pour elle. Elle
« avait déjà fait l'épreuve, en bien des occasions, de vos connaissances et de vos talents ; vous venez dans ce moment de

(1) Arch. Nat. O[1] 1912.

« lui en démontrer la supériorité. C'est à nous présentement « à leur rendre justice ; votre façon de penser généreuse et « votre désintéressement nous en ôtent presque tous les « moyens, et ne nous laissent que celui de vous offrir le titre « de contrôleur des bâtiments et embellissements de cette « ville ; veuillez, Monsieur, agréer ce titre ; si l'offre que « nous vous en faisons peut avoir pour vous quelque chose « d'agréable, nous ne nous dissimulons point toute l'utilité « dont il peut être à cette ville ; c'est aussi sous ce point de « vue que nous en écrivons à M. Bertin et à M. le Contrôleur « général en les suppliant de vous faire agréer notre propo- « sition (1). »

Une délibération consulaire du 9 octobre nomme en effet Soufflot à la place : il devra « l'exercer pendant sa vie d'après « les divers objets de constructions et d'embellissements pu- « blics qui seront projetés par le Consulat et sous l'autorité « du conseil, aux fonctions et prérogatives qu'il plaira à Sa « Majesté d'y attribuer (2) ». Pour cette place Soufflot n'accepte aucun appointement (3).

*
* *

Perrache, reprenant une idée mise en avant par l'architecte Delorme en 1738, avait conçu le projet de reculer jusqu'à la Mulatière le confluent du Rhône et de la Saône, en joignant

(1) Lettre du 11 septembre 1773 (Arch. Mun. de Lyon, AA-132).

(2) *Idem* (BB-341). Le Roi approuve cette nomination par lettres patentes du 29 novembre.

(3) Il ne retire de ses soins que « l'honneur du plus parfait désintéressement » (Délibération du Consulat du 18 juin 1774. Arch. Mun. de Lyon, BB-342). Le même jour les échevins décident que la charge s'éteindra par le décès ou la démission du titulaire, et que celui-ci ne pourra « faire, déterminer et arrêter aucun plan et aucune construc- « tion, sans que le tout ait été arrêté et signé par le Consulat » (*Revue d'Histoire de Lyon*, mai-juin 1911. *Les Voyers de la ville de Lyon*, par E. Vial).

l'île Moignet à la terme ferme (1) ; c'était tout un quartier à conquérir sur le Rhône, — celui qui s'étend à présent au sud de la rue des Remparts d'Ainay. — L'entreprise est autorisée par lettres patentes de 1771 et assumée par une compagnie de riches propriétaires dont Perrache est l'ingénieur et l'architecte. Mais ce n'est pas lui pourtant qui réalisera ses projets : « Monseigneur, écrivent les consuls à Bertin le 10 janvier 1774, M. Soufflot, chargé de vos ordres, a cru, pendant le séjour qu'il a fait en cette ville, devoir faire quelques « réformes au plan général de l'entreprise du sieur Perrache ; « il a emporté son travail, auquel nous n'avons pu qu'applaudir, « pour vous le montrer et vous le faire agréer ; depuis il nous « a fait remettre une copie exacte de ce nouveau plan, pour « servir de minutes dans nos archives à la place du premier « que le consulat avait arrêté. Ce nouveau plan fut présenté « par M. Sponton au Consulat qui se tint avant-hier, afin de « le faire parapher et le substituer à l'ancien ; mais on éleva à « ce sujet des difficultés : on a prétendu que, ce nouveau plan « comprenant des dispositions de terrains différentes et des « parties de quais qui ne sont point indiquées par le premier, « on ne devait pas le parapher sans en avoir communiqué à « l'assemblée générale des notables et l'y avoir fait agréer « par une délibération ; on a prétendu encore qu'il fallait « de nouvelles lettres patentes pour autoriser la substitu- « tion de ce nouveau plan à l'ancien. Comme vous avez, « Monseigneur, une connaissance parfaite du travail de « M. Soufflot et des motifs d'utilité publique qui ont déter- « miné ces réformes et ces changements, nous avons « cru devoir vous rendre compte des obstacles qu'on y « oppose ; nous vous supplions de nous donner vos ordres

(1) On peut juger son projet, qu'il communiqua à l'Académie de Lyon en 1766, par un dessin de Lallemand que Gautier d'Agoty a gravé en 1770 (Bibl. Mun. de Lyon, *Fonds Coste*).

« sur la conduite que nous devons tenir à cet égard (1). » En effet Soufflot, partant du projet de Perrache (2), a donné un « plan de place Louis XV et de tout le quartier qui l'en-« vironne » : il prévoit une rue partant de la place Louis le Grand et dirigée au sud vers la place Perrache (3). La compagnie des actionnaires va poursuivre l'entreprise, après sa mort, d'après ses dessins ; mais elle n'aboutira qu'au XIXe siècle, et après bien des modifications (4) : la place Louis XV ne sera pas réalisée, et la rue projetée qui devait s'appeler rue Bourbon sera la rue Victor-Hugo, qui relie la place Bellecour, à travers la place Ampère, à la place Carnot et au cours du Midi !

A Lyon comme à Paris, Soufflot n'aura point réalisé ce qu'il voulait faire, et il aura préparé ce à quoi, certainement, il ne songeait guère : pouvait-il prévoir, par exemple, dans la presqu'île Perrache, l'établissement d'une gare de chemin de fer, sur le même emplacement où Napoléon avait projeté la construction d'un Palais Impérial ? Il n'en est pas moins vrai qu'il aura collaboré à la création de l'immense quartier moderne conquis sur le Rhône pour le plus grand avantage de la ville de Lyon, alors trop populeuse pour son étendue, et qu'on ne pouvait agrandir d'aucun autre côté à cause des montagnes qui l'entouraient et des fleuves qui la bordaient (5).

(1) Arch. Mun. de Lyon (AA, 132).

(2) Voir les plans du quartier Perrache aux Archives Municipales de Lyon (AA, 132).

(3) Voir dans *Le recueil d'architecture de Jacques-Germain Soufflot* (Bibl. Nat. Cabinet des Estampes, HA 41). : « *Partie de plan d'embellisse-« ment de la ville de Lyon, commencé sur un projet de feu M. Perrache, « examiné par M. Lallier, ingénieur des ponts et chaussées de la pro-« vince. La place de Louis XV et tout le quartier qui l'environne « s'exécutent sur les dessins de feu M. Soufflot.* »

(4) D'Hennezel, *Lyon*, 1914, p. 26.

(5) Voir Millin, *op. cit.*, 1807. — Charvet, *Lyon artistique*, *op. cit.*,

*
* *

Dès le mois de février 1749, nous l'avons vu, Soufflot avait examiné les ouvrages de charpente faits pour le rétablissement du pont de bois Saint-Jean sur la Saône, « traver- « sant de la place Louis-le-Grand à la voûte du palais de « l'archevèché » ; plus de trente ans après il s'en occupe encore. Un arrêt du conseil du 21 septembre 1776 charge M. Lallié de la reconstruction de ce pont en bois pour 450.000 livres. Mais on propose au prévôt des marchands et échevins un autre plan pour un pont en pierre qui ne coûterait que cent mille livres de plus ; ils demandent à Soufflot, contrôleur général des bâtiments de la ville, « son examen, ses conseils et ses lumières pour con- « cilier la décoration et la solidité avec l'économie ». Soufflot, le 30 novembre 1777, donne à Bertin son avis sur les projets du pont qui « tend beaucoup à l'utilité publique en procurant un dégagement des plus nécessaires » (1). Mais ici encore il ne peut que préparer l'avenir : la pénurie des finances ajourne tout. En 1779, le pont sera dans un tel état de délabrement que les magistrats de Lyon seront obligés d'en ordonner la démolition ; cependant la première pierre du nouveau ne sera posée que le 1er août 1788, et il faudra que Bonaparte ordonne la reprise des travaux pour qu'il soit, enfin, terminé en un an, après avoir langui pendant dix-huit ans ! (2)

Rendons du moins à Soufflot l'honneur d'avoir été, sur ce point comme sur tant d'autres, le précurseur des temps nou-

p. 155.— Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon, op. cit.*, tome III, p. 381.

(1) Arch. Nat. O1 1904.

(2) *Lyon ancien et moderne*, 1838, p. 201-211.

veaux : jusqu'à sa mort, directement ou par ses collaborateurs et ses élèves, il a continué à embellir Lyon, sa ville d'adoption, dans l'ordonnance générale de ses quartiers et dans les plans détaillés de ses monuments, de ses rues, de ses quais et de ses ponts. Il mérite la reconnaissance des Lyonnais au même titre que les Perrache et les Morand, ses amis et ses émules !

CHAPITRE DEUXIÈME

L'ŒUVRE DE SOUFFLOT COMME MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE DE PARIS

Indépendamment de ses fonctions de contrôleur des Bâtiments du Roi à Paris, Soufflot est membre de l'Académie d'architecture. Celle-ci, depuis sa fondation en 1672 par Louis XIV, forme une sorte de Conseil supérieur des Bâtiments royaux qui réunit les attributions des deux commissions modernes des Bâtiments Civils et des Monuments Historiques : presque tous les plans des édifices publics, châteaux, églises, casernes, hôtels, prisons, collèges, hôpitaux, etc., que l'on veut construire à Paris ou en province, passent sous ses yeux, sont soumis à son examen. En dehors des commissions particulières que lui confient les Directeurs Généraux des Bâtiments du Roi, Soufflot prend part aux délibérations et aux rapports collectifs des commissions nommées par l'Académie sur les plans et projets qu'on lui soumet, part active et prépondérante à cause de sa haute compétence technique, de ses qualités éminentes d'administrateur et de ses habitudes de travail précis et détaillé (1).

(1) Les éléments de ce chapitre sont tirés des procès-verbaux inédits de l'Académie Royale d'architecture (Secrétariat de l'Académie des Beaux-Arts).

* *
*

n 1756, Marigny désire que l'Académie donne son avis sur le modèle de décoration du chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois composé par MM. Bacarie et Vassé (1). Elle nomme, en sa séance du 24 mai, MM. Tannevot, Contant, Soufflot, les deux Blondel, l'oncle et le neveu, et Franque, pour examiner ce modèle et lui en rendre compte. Le 31 mai, ces Messieurs présentent leur rapport. Ils « approuvent l'intention de former des cannelures au pourtour des piliers, qui « sont ronds, pour les élégir et leur donner autant qu'il est « possible le caractère de colonnes et leur ôter leur trop « grande pesanteur. Pour donner un peu plus de légèreté à ces « prétendues colonnes elles doivent être ornées de chapiteaux « les plus élevés qu'il sera possible. Il serait à souhaiter qu'on « pût adoucir un gros tore dans le milieu des arcs en ogive « des arcades, qui par sa trop grande saillie excède et porte à « faux sur les tailloirs des chapiteaux. Le surplus de la déco- « ration en élévation du dit chœur peut fort bien convenir sui- « vant le modèle, pour *élégir l'air massif et gothique du ca- « ractère ancien de cette église*, en évitant une plus forte « dépense ». C'est ainsi que Soufflot cherche à concilier, à Saint-Germain l'Auxerrois, le caractère « gothique » avec l'élégance, la légèreté et le bon goût «classique».— C'est encore lui qui, dans la même église, réglera dans la chapelle Saint-Vincent, en 1766, l'ordonnance et la disposition du cénotaphe du comte de Caylus, orné d'un tombeau antique de porphyre avec ornements dans le style égyptien, que cet amateur des arts avait trouvé à Rome et destiné à son mausolée (2).

(1) Cf. la monographie de l'abbé Bouillet, *Saint-Germain-l'Auxerrois.*

(2) Vassé fera les ornements en bronze. Ce mausolée sera transféré

*
* *

Lorsqu'en juillet 1759 la foudre tombe sur la cathédrale de Strasbourg, le maréchal de Belle-Isle songe tout de suite à Soufflot pour l'examen des mémoires et des réparations nécessaires. Mais Marigny croit devoir prendre l'avis de tous les Académiciens : « Je n'ai pas jugé devoir confier à M. Soufflot « seul cet examen, écrit-il au maréchal le 27 février 1760, « quoique je connaisse parfaitement l'étendue de ses lumières « et de sa capacité ; en prenant le parti dont j'ai l'honneur de « vous rendre compte, je le mets à son aise, et par sa façon de « penser je n'ai fait que prévenir la demande qu'il m'en « aurait faite lui-même. » L'Académie, pour discuter la manière de rétablir la couverture de la nef de la cathédrale, nomme les sieurs Tannevot, Contant, Soufflot et Camus, et « leur avis fait loi » (1).

A l'assemblée du 15 juin 1761, Soufflot lira une nouvelle lettre de Marigny par laquelle il demande à la Compagnie de donner au plus tôt son avis « sur la construction d'un nou- « veau dôme au-dessus de l'ancien, dans la partie du chœur « qui répond à l'emplacement du maître-autel, avec une lan- « terne et flèche de pierre au-dessus » (2). Auparavant la coupole était couronnée d'un toit en forme de mître, portant au centre une petite flèche. L'Académie charge encore Soufflot d'examiner la question avec Gabriel, Tannevot, Contant et

dans la suite au Musée des Petis-Augustins ; l'urne antique de porphyre rouge qui en faisait partie est maintenant au Louvre dans le musée des Antiques (*R. Soc. B. Arts Dép.*, 1886, p. 405, *Louis-Claude Vassé*, par H. Stein).

(1) Arch. Nat. O[1] 1909.

(2) Lettres de Marigny à Soufflot du 15 juin et de Soufflot à Marigny du 22 juin 1760 (Arch. Nat. O[1] 1546).

Brébion ; ils sont d'avis qu'« on peut élever une seconde cou-
« pole suivant le projet, si la coupole actuellement existante
« n'a pas souffert dans le dernier incendie ; mais à l'égard de
« la lanterne ou clocher qu'on propose d'élever en pierre, ils
« pensent que, comme c'est un fardeau nouveau et très consi-
« dérable pour la première voûte, on ne saurait trop examiner
« si elle n'en souffrira pas ; et qu'en tout cas l'on devrait
« surhausser la nouvelle coupole et lui donner autant qu'il
« sera possible un caractère analogue au reste de l'édifice, et
« rendre la lanterne ou clocher le plus léger que faire se
« pourra » (1).

On va se contenter de couvrir simplement la coupole d'une toiture polygonale en cuivre. Ce ne sera d'ailleurs pas la dernière, puisqu'elle sera encore démolie par les obus prussiens en 1870, et rétablie par M. Klotz. La cathédrale de Strasbourg aura reçu trente-trois coups de foudre de 1439 à 1836, sans parler des bombardements (2). Mais la glorieuse mutilée est immortelle !

*
* *

Soufflot prend, d'année en année, uneplace plus importante à l'Académie, comme le prouvent les procès-verbaux. Le 16 août 1763, il fait voir à ses confrères « des esquisses que
« M. de la Guêpière, architecte français, correspondant, leur
« communique pour leur demander leur sentiment sur le pro-
« jet d'un théâtre qu'il a composé pour le palais du duc de

(1) *Procès-verbaux de l'Académie Royale d'architecture* (22 juin et 11 août 1761).

(2) Chanoine Dacheux, *La cathédrale de Strasbourg*, 1900, p. 125. — Sur la demande du prince Louis de Rohan, Marigny se fera autoriser, au travail du Roi des 8 et 9 février 1763, à délivrer trois blocs de marbre blanc veiné, cubant ensemble 66 pieds 3 pouces, pour le grand autel de la cathédrale de Strasbourg.

« Wurtemberg à Stuttgard ». La Compagnie nomme commissaires pour lui en rendre compte Soufflot, d'abord, et avec lui Aubry, Coustou et Boullée. Ils lisent leur rapport le 4 juin 1764.

Le 7 mai 1764, l'architecte Moreau fait exposer dans la salle de l'Académie « un modèle contenant deux projets pour « former l'entrée de la première cour du Palais-Royal, soit au « moyen d'une grille soit au moyen d'une colonnade, et il lit « un mémoire pour requérir la Compagnie de la part de M. le « duc d'Orléans de donner son avis sur ces deux projets, et de « déterminer le choix qu'on en peut faire ». Les commissaires nommés sont encore Soufflot, et avec lui MM. Contant, Aubry, Carpentier, Franque, Rousset, Desmaisons et Le Roy. — Soufflot, en janvier 1765, sera encore nommé avec Le Camus et Rousset, pour donner son avis « sur le plan des embellissements que l'évêque et le chapitre de la cathédrale de Chartres se propose d'ajouter au chœur et au sanctuaire ».

Une ville de province que Soufflot eût pu embellir, si ses nombreuses occupations ne l'en avaient empêché, c'est Montpellier. En 1760, il fait partie de la commission nommée par l'Académie pour examiner deux projets pour l'Hôtel-Dieu (l'hôpital Saint-Eloi), faits par deux architectes de Montpellier, les sieurs Giral et Carcenac. Marigny, en les lui communiquant de la part des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, exprime le désir « que les commissaires ne « se bornent pas à juger simplement celui des deux plans « qui mérite la préférence, mais encore fassent leurs ob- « servations particulières, si ce plan est dans le cas de « quelque changement ». Le 7 juillet les commissaires nommés avec Soufflot, — Tannevot, Chevotet, Rousset et Le Roy — présentent leur rapport : « A l'égard de la décoration de « la façade de ce projet, disent-ils, quoiqu'elle soit assez bien

« et fort simple, nous remarquerons cependant que sa simpli-
« cité est plus celle d'une maison particulière que celle d'un
« monument public. Nous n'approuvons pas la répétition des
« arcades à tous les étages des avant-corps, et nous croyons
« qu'au lieu de croisées bombées il vaudrait mieux faire des
« croisées carrées : ces dernières pouvant être exécutées très
« solidement et étant d'ailleurs d'un meilleur goût que les
« autres » (1).

Moins de cinq ans après, la ville de Montpellier présente un mémoire aux Etats du Languedoc au sujet de la décoration de la place du Peyrou où est érigée la statue équestre du feu Roi ; les Etats prient l'archevêque de Narbonne « de vouloir « bien engager Soufflot à venir à Montpellier pour examiner « sur les lieux les plans qui pourront lui être proposés, et le « prier même d'en faire de nouveaux ». Mais ses occupations ne le lui permettent pas ; il doit se borner à examiner les projets de la place du Peyrou avec Contant, Chevotet, Aubry, Franque et Rousset. Ils concluent tous, dans leur rapport du 6 mai 1765, qu' « ils ne croient pas « qu'on puisse donner un jugement définitif sur la pré- « férence sans voir le local » (2). Alors l'archevêque de Narbonne charge l'architecte Franque de « faire un nou- « veau plan en profitant, suivant l'avis de l'Académie, « de tout ce qu'il y a de mieux entendu dans ceux qui « lui ont été présentés », et les états ayant décidé qu' « au- « cun plan sur cet objet ne serait exécuté s'il n'avait l'ap- « probation de l'Académie », Marigny engage celle-ci à examiner le plan de Franque à sa première séance (3). Les commissaires examinateurs sont Chevotet, Le Carpentier, Perronet,

(1) *Procès-verbaux de l'Académie d'architecture* (23 juin et 7 juillet 1760). Lettre de Marigny à Soufflot du 30 juillet 1760 (Arch. Nat. O[1] 1159).

(2) Lettres de Marigny au marquis de Montferrier des 3 avril et 12 mai 1765 (Arch. Nat. O[1] 1113).

(3) Lettre de Marigny à Gabriel du 25 novembre 1765.

Desmaisons, Moreau et Boullée : « Le sieur Franque, disent-
« ils à la séance du 6 décembre, aurait dû masquer moins le
« fond de la place du côté de l'aqueduc, en se réduisant à ce
« qui est nécessaire pour la construction d'un réservoir pour
« les eaux, car la nature offre en cet endroit de tous côtés des
« points de vue dont la privation ne serait pas compensée par
« le spectacle des productions de l'art les plus riches et les
« mieux entendues. »

Judicieuse observation, dont l'architecte docile aux conseils académiques fera son profit ! L'arc de triomphe, la statue équestre et le petit temple de style rocaille vont s'enchasser discrètement dans le merveilleux paysage dominé par la place du Peyrou, et les fonds bleus des Cévennes, les miroitements de la mer et des lagunes y pourront prolonger, au crépuscule, leur harmonieuse mélancolie !...

*
* *

Soufflot collabore à la continuation des travaux de l'église Saint-Sulpice. A la mort de Servandoni le portail n'avait pas encore son couronnement, les tours n'étaient point achevées... « Que dans la première assemblée à l'Académie,
« écrit Marigny à Gabriel le 30 avril 1764, il soit nommé des
« commissaires en nombre suffisant afin de se transporter sur
« les lieux, y examiner la nécessité ou utilité des ouvrages qui
« restent à faire ; il conviendra que les commissaires fassent
« l'appréciation de ceux qu'ils jugeront nécessaires, dont ils
« dresseront leur procès-verbal que vous me ferez parvenir
« avec l'état ci-joint le plus promptement qu'il sera possible.
« Je désire que M. Soufflot soit un des commissaires nommés. »

Plusieurs années s'écoulent, de nouvelles études sont faites. Le 22 décembre 1767, l'Académie examine les dessins que Soufflot « apporte de la part de M. le Curé de Saint-Sulpice

« pour avoir l'avis de la Compagnie au sujet des différents « changements projetés pour le grand portail ». Ceux de Patte ont la préférence de M. le Curé, suivant une lettre écrite par lui à Soufflot. L'Académie nomme Contant, Chevotet, Perronet, Brébion, Desmaisons et Peyre pour examiner le tout et lui en rendre compte. Le 7 mars les commissaires présentent leur rapport : « Suivant les dessins du portail de Saint-Sul- « pice faits par M. Servandoni, signés de lui le 1er janvier 1740 « et qui nous ont été remis, il paraît que son intention était « de le terminer par un grand fronton élevé sur les huit co- « lonnes ioniques du milieu, et il indiquait dans ces dessins » des moyens simples et ingénieux pour l'exécuter : en consé- « quence, nous pensons que le fronton tel que M. Servan- « doni l'avait proposé au-dessus des huit colonnes ioniques « du milieu peut s'exécuter avec solidité, et qu'il couronne- « rait cet édifice de la façon la plus convenable. Nous ne « pouvons cependant dissimuler que l'établissement de ce « fronton ne sera pas sans inconvénient ; car si l'entablement « ne ressaute que de six pouces, suivant l'idée de M. Patte, « sur les colonnes qui en soutiendront les angles, ce ressaut « ne sera presque pas sensible ; et si on pose le fronton sur « l'entablement sans faire de ressaut, en pliant seulement la « cimaise comme l'a projeté M. Servandoni, ce sera une li- « cence dans l'architecture dont on voit peu d'exemples. A « l'égard de la suppression du troisième ordre élevé entre les « tours, proposée par M. Patte et par M. Oudot dans l'un de « ses projets, elle nous paraît indispensable. Quant au cou- « ronnement des tours, nous estimons que le troisième des- « sin de M. Oudot, dans lequel l'attique (déjà fait) est seule- « ment surmonté d'une balustrade, doit être préféré, en cor- « rigeant quelques détails dans les parties qui existent. Au « reste le projet de fronton sur les huit colonnes ioniques « ayant été abandonné, on doit savoir gré à M. Patte de ce « qu'il a contribué par le mémoire qu'il a publié à faire re-

« naître cette idée, et propose d'autres moyens pour l'exécu-
« ter. » L'Académie, pourtant, « ne sait quel parti prendre en
« général pour couronner le portail de Saint-Sulpice dans
« l'état où il se trouve actuellement. On va aux voix pour sa-
« voir s'il conviendrait mieux de le couronner d'un fronton,
« malgré les inconvénients décrits dans le rapport et la manière
« dont les angles des tours seront tronqués par les corniches
« rampantes du fronton, ou de le terminer par une balustrade
« et des statues sur les piédestaux comme dans un des projets
« de M. Oudot ; il est décidé à la pluralité des voix que le
« fronton est préférable, et que copie du rapport sera remise à
« M. Soufflot pour la faire parvenir à M. le curé de Saint-
« Sulpice. »

C'est cependant Oudot de Maclaurin qui, finalement, fera adopter son plan des tours à deux étages superposés. Chalgrin réédifiera en entier la Tour du Nord de 1771 à 1780 ; mais la Révolution ne lui donnera pas le temps de refaire la Tour du Sud qui reste encore aujourd'hui telle que l'a laissée Oudot. Quant au projet de couronner le portail par un fronton, il va être également abandonné pour la seconde fois : on adoptera le projet de Oudot qui substitue à ce fronton une balustrade surmontée de quatre statues. Mais cet architecte fera seulement dresser les quatre grands dés destinés à leur servir de support ; on renoncera aux statues en 1869, et on comblera les vides laissés dans l'intervalle des dés par des balustrades (1).

*
* *

Soufflot fait partie de l'assemblée qui se tient chez Gabriel, le 12 décembre 1769, avec Pierre, Durameau, Machy, Cochin,

(1) Voir Ch. Hamel, *Histoire de l'église Saint-Sulpice*, p. 182-183.

Pajou, de Wailly et Potain. Ils conviennent à l'unanimité de toute la peinture et dorure de la nouvelle salle d'opéra du château de Versailles, dont tous les articles sont mis par écrit (1). — Il fait également partie de l'assemblée qui se tient chez Mgr l'évêque de la Rochelle, le 30 mai 1774, avec Gabriel, Perronnet, Gendrier, Mauduit et Ducret. Il doit donner son avis au sujet de la construction de l'église cathédrale de la Rochelle, ordonnée par arrêt du Conseil du 23 septembre 1761, et commencée d'après le projet fait par feu Gabriel, premier architecte de Sa Majesté, sous la direction de Gendrier. Le Chapitre et l'évêque viennent d'ordonner la continuation des travaux, par délibération du 21 décembre 1772, sous la direction de Hue, ingénieur en chef des ponts de chaussée de la province. Soufflot en examine et approuve, avec ses confrères, les plans et les devis (2).

Nommé, en mars 1775, architecte ordinaire et contrôleur général ambulant des bâtiments du Roi, il va être chargé dorénavant par le comte d'Angiviller de la généralité de ces bâtiments, et non plus seulement de ceux de Paris. Il devient le grand architecte consulté de tous les points duroyaume. En avril 1775 il a donné, nous l'avons vu, son avis sur le château de Vincennes. En mai, d'Angiviller le charge encore d'aller visiter les carrières qui s'étendent sous le château et la majeure partie de la ville de Compiègne. Sont-elles dangereuses pour la sûreté publique ? Soufflot, dans son procès-verbal, ne croit pas qu'il y ait rien d'inquiétant, mais il ne prendrait pas sur lui de garantir les événements. Deux ans après, nouvelle visite avec l'architecte Mique, en juin 1777 ; son avis est identique. Cependant à Versailles on le rend responsable

(1) Lettre de Gabriel à Marigny du 12 décembre 1769 (Arch. Nat. O[1] 1911).

(2) *Archives Départementales de la Charente-Inférieure* (G. 5). Voir aussi *Notice historique sur la cathédrale de La Rochelle*, par l'abbé Chollet, 1862.

des accidents qui pourraient arriver à Compiègne pendant le voyage du Roi : on dit qu'il a répondu de la sûreté des carrières. Soufflot proteste ; en tout cas il va faire des travaux souterrains pour les consolider (1). Il a fait ses preuves de maître maçon en établissant sur de solides fondations la nouvelle église Saint-Geneviève ; aussi, lorsqu'il s'agit en novembre 1776 de faire l'examen du caveau construit dans le chœur de la cathédrale de Sens, au-dessus duquel Coustou doit poser l'année suivante le tombeau de Mgr le Dauphin et de Mme la Dauphine, d'Angiviller désire que cet examen soit fait par lui. Il constate que l'ancien caveau ne pourrait supporter le massif du tombeau, et dirige la construction du nouveau (2).

Il continue, en même temps, à faire partie des commissions de l'Académie d'architecture. La vieille église Saint-Sauveur, à l'angle des rues Saint-Denis et Saint-Sauveur à Paris, menace ruine. Faut-il la réparer, ou vaut-il mieux la reconstruire un peu plus au nord (là où est maintenant la cour des Miracles), en supprimant la paroisse Bonne-Nouvelle ? En mai 1775, M. Le Noir, lieutenant-général de police, requiert l'avis de l'Académie qui nomme pour commissaires, avec Soufflot, Franque, Brébion, Moreau, Chalgrin et Couture. Ils présentent leur rapport sur la réparation de l'église le 29 mai. D'autre part Soufflot fait des projets et des devis (3), mais il n'y sera pas donné suite, et c'est seulement après sa mort que des lettres patentes d'octobre 1784 ordonneront la reconstruction de l'église et que l'architecte Poyet sera chargé des travaux qui, interrompus par la Révolution, ne seront d'ailleurs jamais terminés (4).

(1) Arch. Nat. O1 1554.

(2) Arch. Nat. O1 1548 et 1554.

(3) Il en est fait mention dans le *Catalogue de son cabinet* (1780).

(4) F. Bournon, *Rectifications... à l'histoire de Paris de l'abbé Lebeuf*, 1892, p. 41.

*
* *

En 1775 un incendie consume toute la partie du Palais de Justice qui s'étend depuis l'ancienne galerie des prisonniers jusqu'à la porte de la Sainte-Chapelle ; on abat les décombres pour élever, dans cette partie, un bâtiment dont la solidité annoncera l'importance. Le contrôleur général soumet les plans, élévations et devis des projets au comte d'Angiviller, qui les communique à Soufflot pour lui en rendre compte.

A cette époque le boulevard du Palais n'existe pas encore, l'entrée du palais sur la petite rue de la Barillerie ne peut rester la principale, et beaucoup pensent que la façade la plus importante devrait être du côté occidental, vers la place Dauphine ; Soufflot croit qu'on la reconstruira, au contraire, du côté de l'est. Après avoir examiné les plans qu'on lui soumet, il lui vient « quelques idées de rectification qu'il croit propres « à indiquer davantage l'usage d'un bâtiment projeté pour être « le Temple de la Justice ». Mais une conversation qu'il a ensuite avec l'auteur du projet le fait changer d'avis : « Il m'a « appris, Monsieur, écrit-il à d'Angiviller le 7 décembre 1775, « que l'intention du Ministre était qu'il fît des projets pour « l'entrée du palais par la place Dauphine : c'est là qu'il « pourra indiquer, par la noblesse de l'architecture, la desti- « nation de l'édifice, ainsi que par la grandeur de l'escalier et « des salles auxquelles il conduira.

« En conséquence, Monsieur, je lui ai conseillé de suppri- « mer la décoration du bâtiment dont j'ai l'honneur de vous « envoyer les plans et élévations ; de pratiquer dans le sou- « bassement ces boutiques qu'il y a projetées et qui seront « d'un gros revenu, de les voûter ainsi que les pièces « au-dessus dont les distributions m'ont paru propres aux « usages, et de donner ainsi aux archives qu'il place au-

« dessus toute la sûreté qu'exigerait de pareils dépôts. Il est « convenu de tout avec moi, ainsi que de la grande économie « qui en résultera ; je m'en rapporte bien pour l'exécution à « ses talents et à ses connaissances (1) ». Les plans du palais ainsi revus et corrigés par Soufflot sont renvoyés par d'Angiviller au contrôleur général (2).

Comme on le voit il était déjà question de l'entrée du Palais par la place Dauphine. Cependant ce projet va être, lui aussi, ajourné ; en 1787 tous les bâtiments qui forment la cour du Mai seront élevés sur les dessins et sous la conduite de l'architecte Desmaisons (3), et Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine exécuteront la façade de cette cour avec son avant-corps à dôme carré et son fronton dorique orné de statues ; mais ce sera seulement à la fin du second empire que Duc construira la façade de la place Dauphine, avec ce caractère théâtral de *temple de la justice* qu'avait rêvé Soufflot, ces colonnes doriques engagées, cette corniche richement décorée, ces statues allégoriques, et les trois rampes du monumental perron de pierre donnant accès au vestibule de Harlay (4).

*
* *

Louis XV avait ordonné la construction d'un nouvel hôpital militaire à Lille ; le plan en est dressé en 1767 par M. de Boisforest, ingénieur ordinaire de cette place ; on y joint, par la suite, celui d'une façade. Mais M. Poisson des Londes, nommé ingénieur en chef des fortifications, trouvant que

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

(2) Lettre de d'Angiviller à Soufflot du 12 décembre 1775 (Arch. Nat. O[1] 1681).

(3) Thiéry, *Guide...*, t. II, p. 22 et s.

(4) Voir H. Stein, *Le Palais de Justice et la Sainte-Chapelle de Paris*, 1912.

cette façade ne répond pas par la simplicité des ornements à la nature de l'édifice, croit bien faire d'en proposer une d'une forme plus riche, dont le sieur de Turpin, ingénieur ordinaire, est chargé en même temps que du devis estimatif de toute la dépense. Sur leur demande, leurs plans et devis sont communiqués à l'architecte Potain ; celui-ci se rend à Lille et fait un nouveau plan, mais totalement contraire au projet des sieurs Poisson et de Turpin ; il va falloir s'en référer à l'arbitrage de l'Académie d'architecture. Alors le maréchal du Muy pense qu'au lieu de remettre à Messieurs de l'Académie les deux plans de l'hôpital projeté, il est plus sage d'en confier l'examen à Mique, premier architecte du Roi, et à Soufflot et Hazon, contrôleurs généraux de ses Bâtiments (1). Le 3 février 1776, Soufflot donne à d'Angiviller son avis : l'antagoniste de Potain a « embrassé inconsidérément l'espoir d'une économie impossible à réaliser ». Sur sa demande, d'Angiviller envoie à Mique et à Hazon le travail que Soufflot a rédigé seul après examen approfondi : « Je leur fais part, « ajoute-t-il, des sentiments honnêtes qui vous ont porté à me « demander de vous-même de suivre cette marche, à la faveur « de laquelle j'espère que je pourrai sous fort peu de temps « mettre le ministre de la guerre en état de se décider. Je suis « entièrement de votre avis sur le plus grand avantage d'un « rapport qui soit commun à tous ceux qui ont été chargés de « la discussion ». Le 12 mars, Mique remet les plans au premier commis Cuvillier.

C'est donc Soufflot qui a fait seul l'examen des plans de Potain, et qui les a approuvés avec la conscience, le soin, le souci et l'économie qui le caractérisent, — sans parler du sacrifice de son amour-propre, ses confrères signant son travail « conjointement avec lui ». — Le projet de Potain n'aura

(1) Lettres du maréchal du Muy au comte d'Angiviller, des 28 juillet et 4 août 1775 (Arch. Nat. O[1] 1913).

d'ailleurs pas de suite, et ce sera l'architecte Gombert qui, en 1781, transformera en hôpital militaire le collège des Jésuites de Lille.

*
* *

A cette époque les villes de province, suivant l'exemple de Paris, cherchaient à embellir, à régulariser, « à écarrir » leurs voies, leurs ponts et leurs places publiques en perspectives géométriques, « à la romaine ». — La ville de Tours, entre 1750 et 1760, venait de concevoir le projet d'une rue régulière aboutissant à une vaste place, et d'un pont monumental destiné à remplacer le vieux pont gothique. Cette ordonnance devait supprimer tout un quartier pittoresque de Tours, — prélude des alignements rectilignes du XIXe siècle !

Des quatre monuments groupés deux par deux aux extrémités de la grande rue, la rue Royale, un seul sera exécuté avant la Révolution : c'est l'ancien hôtel de ville, construit sur l'initiative de l'intendant Ducluzel de 1777 à 1786, sous la direction de M. de Limay (1). Cependant, dès mai 1776, d'Angiviller demande à Soufflot « son avis sur différentes façades « de bâtiments à construire dans la ville de Tours », et Soufflot de répondre : « Monsieur, la décoration m'a paru être d'un bon « genre, mais il me semble qu'on aurait pu donner à l'hôtel de « ville un caractère plus distinctif ; dans ceux de Paris, de Lyon « et de beaucoup d'autres villes, ainsi que dans celui que l'on « a commencé à bâtir à Rouen, on arrive à la porte par un « perron, et cet usage a probablement une raison de conve- « nance. Il peut se faire cependant, Monsieur, que ce ne soit « pas une nécessité, ou qu'on ne le croie pas à Tours, de même « qu'on ne l'a pas cru dans d'autres villes ; mais ce que je ne « conçois pas bien, c'est la différence que je vois dans les

(1) P. Vitry, *Tours*, 1905.

« dessins entre la façade principale et celle en retour sur la « rue Traversine, non seulement quant à la décoration des « fenêtres, mais aussi quant à la hauteur de celles du second « étage ; à moins qu'on n'ait varié ces façades pour donner le « choix ; autrement cela produirait, lorsqu'on verrait le bâti- « ment par l'angle, une dissonance dont l'effet ne serait pas « agréable. La retraite du soubassement de cet édifice paraît « beaucoup trop haute, elle a obligé à donner aux fenêtres du « rez-de-chaussée une proportion pareille à celle des fenêtres « du second étage, dont il résulte un mauvais effet. Il n'existe « pas dans la façade du bâtiment destiné au Présidial ; mais on « croit qu'on en devrait retrancher le plinthe qui règne entre « les croisées du premier et du second étage. Voilà, Monsieur, « les observations que j'ai cru devoir faire pour répondre « à vos intentions ; les changements qu'elles peuvent occa- « sionner sont aisés à faire, et je pense que l'architecte de ces « différents édifices, dont l'ouvrage démontre les talents, est « bien en état d'apprécier mes réflexions et de faire avec « succès les changements qu'elles lui feront croire conve- « nables (1). » C'est ainsi que Soufflot collabore à ce vaste bâtiment sans grâce dont les lignes régulières continuent le dessin des maisons de la rue, et qui, remplacé de nos jours par un autre Hôtel de Ville, doit abriter bientôt la Bibliothèque.

Il donne aussi son avis pour l'escalier principal de la Reine, — actuellement l'escalier d'Apollon dans l'aile de droite sur la cour, — que l'on va bâtir au château de Compiègne. Dès 1755 cette aile devait être démolie ; mais on n'y avait pas encore touché à la mort de Marie Leczinska en juin 1768. Dès le 28, Marigny avait bien annoncé au contrôleur que « l'intention du Roi était qu'il fût procédé sans délai à la « démolition de tout l'intérieur de cette aile de la Reine, ainsi

(1) Lettre du 17 mai 1776 (Arch. Nat. O¹ 1554).

« que du retour où logeait la dame d'honneur et de tout ce « qui était dessus ou dessous l'appartement de la Reine sans « exception ». Mais ce n'est que dix ans après qu'on songe à la reconstruction, confiée à Le Dreux, Gabriel ayant pris sa retraite en 1775.

Le Dreux propose un changement aux plans de Gabriel. D'Angiviller, selon sa coutume, consulte Soufflot qui répond, le 21 juillet 1778, que « ce changement lui a paru tendre au « bien, et même nécessaire, vu que les appartements où « conduira cet escalier peuvent être longtemps ceux de la « Reine. » Il ne convient pas dans ce cas qu'il monte jusqu'au second étage et soit celui de tous les habitants des appartements qu'on y pratique, pour lesquels il a trouvé le moyen d'en faire un particulier suffisamment grand, sans faire plus de dépense : « Sans cependant désapprouver les moyens « d'économie qu'il emploie, je pense, Monsieur, qu'il vaudrait « mieux dépenser quelque chose de plus et donner à ce « nouvel escalier une cage plus profonde : il en résulterait des « marches qui auraient plus de giron et moins de hauteur, ce « qui est à considérer ; et, pour y parvenir, il ne s'agit que de « démolir le mur du fond dont les matériaux serviraient à le « reconstruire à trois ou quatre pieds plus loin ; c'est un « mince objet, parce qu'il ne porte aucun plancher, et que ce « n'est qu'une façon à payer pour s'éviter par la suite des « repentirs ; je m'en suis expliqué avec lui, et je m'en rapporte « bien à son intelligence (1). »

C'est ainsi que Soufflot, passé maître dans l'art des escaliers monumentaux, collabore à la reconstruction de ce château de Compiègne qui subira encore tant de remaniements et de transformations au cours du XIXe siècle !

(1) Arch. Nat. O[1] 1554. — Voir de Fels, *J. A. Gabriel*, 1912, p. 123 et s.

*
* *

A la même époque, il collabore à un établissement « d'utilité publique » à Paris. En 1767, les chanoines réguliers de la Culture ou Couture avaient quitté leur maison rue de la Culture Sainte-Catherine, pour occuper celle des Jésuites de la rue Saint-Antoine. Voilà un terrain libre ; les *bons citoyens* avaient songé aussitôt à en faire un marché : « Etait-ce une profanation ? » Sans répondre à la question, les philosophes avaient invoqué la « raison d'Etat », l'éternelle excuse des expropriations arbitraires et des injustes spoliations, dont le principe devait triompher avec la Révolution : « Quoi ! disaient-ils, le Roi, parce que ses prédécesseurs ont « fait des dons que les temps et les circonstances rendent « incommodes et nuisibles aux citoyens, ne sera pas le maître « d'y rien changer, et ne pourra pas rendre à l'Etat un bien qui « lui appartient » (1) ? Dès 1767 l'établissement du marché avait été ordonné par lettres-patentes ; mais on n'avait rien exécuté. Soufflot, pourtant, avait remis des plans à plusieurs reprises aux lieutenants de police, qui avaient nommé des commissaires pour reconnaître les échoppes des rues Saint-Antoine et Saint-Paul à remplacer dans le nouveau marché ; mais l'archevêque de Paris « faisait toujours difficulté de se prêter aux exhumations de l'église de la Couture » (2).

Dix ans s'écoulent ; le 18 février 1777, le lieutenant de police Lenoir envoie à Soufflot un projet de lettres-patentes par lesquelles la Ville propose « d'élargir la rue de l'égout « Saint-Paul sur le terrain de la Culture, et de rectifier l'égout « Saint-Louis pour rendre libre le passage de ladite rue ».

(1) Dussausoy, *Le Citoyen désintéressé*, t. II (1768), p. 4.

(2) Lettre de Soufflot du 10 juin 1777 (Autographe, *Catalogue Charavay*. Vente du 21 février 1891, n° 109).

Soufflot, qui de son côté a fait lever un plan de l'église de la Culture et de ses dépendances, propose « de faire commu- « niquer une rue de celle de l'égout Saint-Paul à celle de la « Culture qui passerait au travers de l'église à démolir dans « toute sa longueur ». Il projette, lui aussi, d'établir un marché sur ce terrain. Lenoir le prie d'examiner la proposition faite par la Ville qui ne lui semble point apporter d'obstacles à ses projets, et de lui donner promptement son avis, impatiemment attendu par le prévôt des marchands (1).

Mais les lettres patentes de 1777 ne seront pas exécutés, ni celles de 1781 et de 1782 qui les confirment ; on ne commencera qu'en 1783 la démolition de l'église (2) et l'établissement du marché, continué les années suivantes sur les dessins et sous la conduite de l'architecte Caron ; il sera entouré de quatre rues et aura cinq entrées, les maisons du pourtour seront uniformes (3). — C'est ainsi que s'annonce l'utilitarisme du XIXe siècle, si funeste à l'esthétique de Paris ! Soufflot, d'ailleurs, en eût certainement abhorré les résultats, tout en les préparant sans s'en rendre compte !

*
* *

Il collabore en même temps, à Versailles, à l'exécution d'une œuvre dont il n'aime point la conception : il s'agit de transformer le bosquet des *Bains d'Apollon* en jardin anglais, d'après les dessins d'Hubert Robert. D'Angiviller consulte Soufflot pour la construction du rocher artificiel où l'on placera les figures et les groupes d'*Apollon*, des *Nymphes* et des *Coursiers* : « Vous savez, Monsieur », lui écrit-il le 15 fé-

(1) *Bibliothèque de la ville de Paris* (mss NA. 173, f° 13).

(2) Voir l'« élévation du portail de l'église Sainte-Catherine » dans Blondel, *Architecture française*, liv. IV, ch. XVI.

(3) Thiéry, *Guide...*, t. I, p. 691 692.

vrier 1778, « que j'ai pris occasion du renouvellement des « jardins de Versailles pour chercher à trouver les moyens « de donner aux *Bains d'Apollon* une situation, un aspect « plus pittoresques, et tels que les exige une aussi magnifique « production de nos arts. Vous avez vu chez moi les dessins « que M. Robert a composés pour remplir mes vues, et « d'après lesquels il a été fait un modèle dont Sa Majesté a « agréé l'exécution. Si le rhumatisme qui vous retient depuis « quelque temps avait pu le permettre, je vous aurais engagé « à vous rendre ici pour examiner ce modèle avec MM. Mique « et Hazon, et vous guider d'autant mieux dans le travail que « je vous demande à tous trois pour combiner autant qu'il est « possible : 1° les détails d'une exécution qui sort des procédés « ordinaires des œuvres de maçonnerie ; 2° des meilleurs pro- « cédés à adopter pour procurer l'exécution ; 3° et enfin la dé- « pense qui pourra en résulter. MM. Mique et Hazon, que j'ai « informés du dérangement de votre santé, se rendront inces- « samment chez vous pour traiter des objets dont il s'agit et « en arrêter le rapport sur lequel j'aurai à statuer ; ils porte- « ront avec eux les dessins et plans relatifs. J'ai joint à la « lettre que je leur ai écrite copie de la soumission que m'a « offerte M. Thévenin pour se charger de la conduite de cet « ouvrage, que je confierais difficilement à tout autre (1). — « Monsieur, lui répond Soufflot, je pense que M. Mique « vous aura remis le rapport que nous avons fait sur le rocher « destiné à recevoir les trois groupes des *Bains d'Apollon* ; « nous avons, autant que la chose a paru possible à être dé- « taillée et estimée, formé un résultat de dépense des ouvrages « de différentes natures qui monte, suivant les détails que « nous avons faits, à une somme de 180.000 francs tout « compris, sur laquelle nous avons dit qu'on en pourrait éco- « nomiser 10.000 en diminuant des épaisseurs de massifs etc.,

(1) Arch. Nat. O[1] 1171.

« ce qui réduirait la somme à 170.000 francs. Si, par des exa-
« mens faits sur des modèles d'appareils, on pouvait s'assurer
« de la justesse de cette estimation, et que M. Thévenin par
« de nouveaux examens la trouvât juste, voici, Monsieur, une
« idée qui m'est venue. On lui dirait : A 10 pour 100 pour vos
« peines et soins il vous reviendrait, y compris la fourniture
« des équipages etc., 11.000 francs ; on vous les accorde, payés
» à fur et à mesure ; mais autant vous parviendrez à dimi-
« nuer par vos soins et vos économies de milliers de livres sur
« cette somme, autant on vous donnera de centaines de livres ;
« c'est-à-dire de dixièmes de gratifications ou de récompense.
« Par cet arrangement, Monsieur, il me paraît que M. Thé-
« venin serait intéressé à veiller, de manière à se procurer des
« revenants bons le plus qu'il lui serait possible, à l'achat et à
« l'emploi des matériaux (1). »

C'est ainsi que Soufflot estime la dépense avec sa précision et son économie habituelle ; mais il fait des réserves sur l'opportunité du changement : un décor silencieux et mélancolique répugne à son goût ; il préfère les vives et gaies fontaines bouillonnantes aux rayons du soleil, telles qu'il les a connues et aimées sur les places publiques de Rome. Le 21 mars suivant il note sur son registre-journal : « Ecrit à M. le Comte
« pour lui marquer mes doutes et ceux d'autres personnes
« sur le rocher que l'on va construire à Versailles : j'ai tâché
« de lui faire sentir que cet antre ne pouvait pas représenter
« l'*Entrée du Palais de Thétis*, *femme de l'Océan* ; qu'on
« voyait bien le soleil se plonger dans l'onde, mais qu'il pas-
« sait par-dessus les rochers : « Que sont, ai-je ajouté, ces
« rochers sans eaux continuelles ? c'est par leurs effets que
« brillent les fontaines de Trevi, place Navone (2) et autres

(1) Lettre du 27 février 1778 (Arch. Nat. O[1] 1554).

(2) Le 30 juin suivant, Soufflot présente à l'Académie d'architecture « les plans de la fontaine du Bernin sur la place Navone à Rome, levés

« à Rome ! » Ecrit que j'ai cru devoir lui exposer mes doutes
« et ceux des personnes qui ont les mêmes craintes que moi ;
« que peut-être nous nous trompons, n'ayant pas vu le mo-
« dèle ; que je le souhaite sincèrement, puisqu'il est déterminé
« à l'exécution. »

Et en effet, dès septembre 1780, les travaux seront terminés, et on placera les groupes sur le rocher, après avoir fait l'essai des eaux (1)... Mais Soufflot ne sera plus là pour regretter le passé ; il y a un mois qu'il est mort !

« par son jeune parent, François Soufflot, qui travaille dans cette ville
« pour se perfectionner dans l'art de l'architecture ».

(1) Lettre de d'Angiviller à Pierre du 12 septembre 1780. — Notons que ce sont les Perrault, l'architecte Charles et son frère Claude, qui auraient eu, vers 1670, l'idée première des *Bains d'Apollon* et des *Bains des Nymphes*, dont Lebrun aurait fait peut-être les croquis, et que Girardon, Le Hongre et Le Gros se seraient bornés à exécuter (H. Lemonnier, *L'Art français au temps de Louis XIV*, 1911).

CHAPITRE TROISIÈME

LES TRAVAUX DE SOUFFLOT POUR LE MARQUIS DE MARIGNY ET POUR M. BERTIN

§ I

Marigny, comme on l'a vu, n'avait pas oublié les leçons de Soufflot en Italie : il avait collaboré avec lui à des plans de théâtre et de salle de comédie. D'autre part, ayant comme sa sœur la marquise de Pompadour la manie des constructions et des ameublements, des goûts de fermier général pour la vie aisée, élégante et facile, il confie à son ami la réfection et l'aménagement de ses hôtels et châteaux.

I

Dès le 21 mars 1752, Louis XV lui avait fait don, pour la Direction Générale, de l'hôtel de la rue Saint-Thomas du Louvre où était morte, l'année précédente, l'ancienne favorite, la comtesse de Mailly (1). Lorsque, après la mort de sa sœur, Marigny épouse Mlle Filleul, il fait restaurer

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

entièrement l'hôtel par Soufflot aux frais de l'administration des Bâtiments, entre la rue Saint-Thomas et la rue Froidmanteau où une véritable petite place est formée sous le nom de « petite place du Louvre ». Mais les travaux languissent, là comme partout, à cause de la détresse des finances. Soufflot dirige la décoration et l'ameublement des appartements avec un goût, un sens rare de l'harmonie dans l'ensemble et dans les détails. Il emploie Guibert aux sculptures en bois, Joubert et Oeben aux ouvrages de menuiserie dans le petit cabinet ; il fait tailler les marbres par Dropsy, commande au ciseleur-doreur Caffieri des « feux » et des « bras à trois branches » pour le salon, à Cressent des figures de bronze, au ciseleur-doreur Auguste des corbeilles à fruits et des bordures de table, à l'orfèvre Germain des marmites d'argent, — chefs-d'œuvre délicats et raffinés (1) : « Je tremble toujours que la corniche « de mon salon de Paris ne soit trop lourde, dit Marigny le « 14 août 1768 ; sans doute vous en avez prévu l'effet, et je « m'en rapporte à vous. » Le surlendemain Soufflot se rend dans la rue Saint-Thomas ; il prie Marigny « d'attendre, pour « juger de la corniche, que les boiseries y soient », et il croit que le tout s'accordera et fera un bon effet : « Nous allons « bien sur la place du Louvre, les peintres et doreurs vont « s'emparer du cabinet de toilette, et je vois que la corniche « du salon sèche de manière qu'ils pourront y travailler « bientôt ; la cheminée est posée, nous y ferons du feu pour « achever de sécher. On pose les boiseries des antichambres « et celles du logement de M. Filleul (2). Nous avons fait de « notre mieux, M. Brébion et moi, pour faire accélérer « dans la rue Froidmanteau : la chambre, le cabinet et les « garde-robes de Mme la marquise de Marigny sont fermés,

(1) Bibliothèque de la ville de Paris, *Fonds Marigny* (NA).

(2) Lettres de Soufflot à Marigny du 16 août, du 15 septembre, du 8 octobre 1768 (Arch. Nat. O[1] 1554).

« nettoyés, prêts à recevoir les meubles ; le salon s'avance,
« il n'y a plus d'échafauds ; ainsi tout le haut est fini. On a
« mis dans le bas autant d'ouvriers qu'on a pu. Les baguettes
« des tapisseries et des glaces se dorent chez le doreur, mais
« j'ai peine à croire que nous soyons débarrassés des ouvriers,
« tant dans cette pièce que dans la seconde antichambre,
« avant la fin de la semaine prochaine. Nous ferons, Monsieur,
« tout ce qui sera possible au premier et deuxième étage (1). »

Les travaux se prolongent encore dans le courant de 1769. Le 7 juin, on achève de poser les carreaux de faïence dans la pièce des bains ; le peintre du marbre n'a pas encore donné le dernier poli à la salle à manger, parce qu'il veut que l'ouvrage soit encore plus sec. Mais à la fin de l'année les travaux seront, enfin, entièrement terminés (2).

Le « Grand Hôtel » se compose d'abord d'un corps de logis sur la place du Louvre, du côté de la rue Froidmanteau, avec deux ailes en retour sur la cour ; il est élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage avec mansarde au-dessus. Viennent ensuite deux pavillons élevés chacun d'un rez-de-chaussée et de deux étages carrés ; une terrasse en pierre élevée d'un rez-de-chaussée ; deux ailes formant arrière-corps élevées d'un rez-de-chaussée et d'un étage carré, un grand corps de logis double en profondeur élevé d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un étage lambrissé. Toutes les couvertures sont en ardoises. Les pavillons et le corps de logis font le pourtour de la terrasse. La cour pavée, du côté de la petite place du Louvre, est garnie de vingt-six bornes (3). — Quant au « petit hôtel », il donne, avec les dépendances et les écuries, sur la rue Froidmanteau.

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.
(2) Arch. Nat. O[1] 1554.
(3) Archives de la Seine (*Fonds des domaines*, carton 323).

L'ensemble de l'hôtel Marigny, restauré, agrandi et entretenu par Soufflot, s'étend entre la place du Louvre et la rue Saint-Thomas ; mais, sous Napoléon, on démolira le petit hôtel. Le grand hôtel, destiné au logement des pages de sa Majesté, sera encore debout en 1848 (1), mais il disparaîtra sous le second Empire, lorsqu'on déblaiera tout l'espace où s'étend aujourd'hui le square du Louvre, derrière le monument de Gambetta.

∴

Marigny a acheté au Roule, en 1759, une maison qui fait le coin des rues de Courcelles et de Monceaux ; Soufflot y préside aussi à l'installation, arrête et vise les mémoires des entrepreneurs et des ouvriers, dirige les ouvrages du menuisier Reiné et du sculpteur Guibert. En 1768, il l'agrandit et la transforme complètement : « Je rapporterai demain, « Monsieur, les plans que vous m'avez faits pour ma maison « du Roule, lui écrit Marigny le 12 juin. Je ne vous les envoie « pas, parce qu'il faut que je vous dise les changements « qu'indique le griffonis que j'ai fait sur les dits plans. Quant « à la décoration, je m'en rapporte entièrement à vous ; je « vous la demande d'aussi bon goût que la façade que vous « m'avez donnée. Vous avez, je crois, les plans nécessaires « pour projeter les deux pavillons ; en tout cas, je vous ren- « voie celui-ci. Par réflexion, je vous envoie ce que j'ai « griffonné, vous êtes accoutumé à le comprendre (2). » Le 8 juillet Soufflot lui envoie les dessins de la maison du Roule : « Je ne les ai mis qu'au crayon, dit-il, afin que vous y puissiez

(1) Berty, *Topographie historique du Vieux Paris*. t. II, 1869, p. 41-42.
(2) Bibliothèque de la Ville de Paris, *Fonds Marigny* (NA).

« encore indiquer des changements si vous en trouvez à « faire, mais je crois m'être conformé à ce que vous dési- « riez (1). »

Le 28 il lui envoie une élévation plus en grand de la façade de la maison telle qu'elle s'exécute ; il y joint celle de la porte cochère et des deux pavillons sur la rue du Faubourg, et aussi le plan en deux façons sur lesquelles il le prie de faire ses réflexions : « Votre façade du Roule avance et se fait très « bien, lui récrit-il le 19 novembre ; le premier plinthe est « posé. J'ai marqué l'appareil en grand de toutes les pierres « jusques et compris la corniche ; on travaille en conséquence « à les tailler avec le même soin que celles du soubassement, « et j'espère que si vous avez été content du dessin, vous ne « le serez pas moins de l'exécution (2). »

Ainsi l'hôtel s'édifie, d'après les dessins de Soufflot revus et corrigés par Marigny. Il mérite l'attention des curieux par ses belles et sages proportions, par le goût sobre et mâle de son ordonnance. Le rez-de-chaussée et le premier étage présentent un ordre dorique ; la façade, avec ses larges fenêtres encadrées de colonnes, sa disposition en loggia, ses frontons semi-circulaires, ses balustres, montre une fois de plus le goût décidé de Soufflot pour la sagesse et la décence, l'austérité de l'ordre dorique, — symbole des tendances réformatrices et puritaines des Turgot et des Necker (3).

Après la façade, ce qui préoccupe le plus Marigny, c'est l'entrée ; il écrit à Soufflot le 18 décembre : « Il faut né- « cessairement deux pavillons qui rappellent le caractère de « la façade. L'attique dont vous avez eu l'idée ferait sans doute « un meilleur effet que les mansardes qui coiffaient les deux

(1) Arch. Nat. O[1] 1252.

(2) Arch. Nat. O[1] 1554.

(3) Voir *élévation sur la cour de la maison de M. le marquis de Marigny au Roule*, gravée par Sellier en 1775 (Bibl. Nat. Cab. des Estampes. H[a] 41).

« pavillons dont vous m'avez envoyé le dessin, et entre
« lesquels je dirai, puisque nous y avons renoncé, qu'il y
« avait une porte maigre de goût, de forme et d'ornement ;
« l'attique donc me conviendrait mieux, mais cet attique au-
« dessus d'un rez-de-chaussée est devenu le *gloria patri* de
« l'architecture à Paris, et puisque nous y sommes sortis de
« l'a b c d dans la façade de ma maison du Roule, il en faut
« faire autant pour l'entrée. Je croirais donc, sauf votre
« meilleur avis, que deux pavillons surmontés d'une mansarde
« tronquée dans le goût de celles des pavillons des Ministres
« à Versailles, et joints l'un à l'autre par une balustrade au-
« dessous de laquelle serait une porte mâle et carrée à la Mi-
« chel-Ange, feraient un très bon effet. Peut-être aussi que, au
« lieu de mansardes tronquées, on pourrait surmonter les
« deux pavillons de deux calottes en ardoises ; je dis calottes
« et non pas dômes. Au demeurant, je m'en rapporte entière-
« ment aux lumières et au goût que je vous connais. La vraie
« difficulté de ceci, c'est le coût, et sur quoi je vous demande
« un avis certain (1) ».

Dans le courant de 1769, Soufflot va procéder à la distribution des appartements en logements de maîtres et de domestiques. De grands jardins, ornés de statues, de bustes, de treillages, d'une tente peinte en coutil et d'un kiosque en bois à la mode « chinoise », vont être renfermés dans l'enclos de la maison. Au dehors et vis-à-vis dans la rue de Monceaux, Soufflot construit un corps de bâtiment contenant des écuries pour trente chevaux, de grands greniers et de nombreuses remises. Le 8 octobre il envoie à Marigny trois ou quatre dessins pour la rampe de l'escalier principal et pour le sien : « Je n'hésite pas sur le choix d'un dessin de rampe, écrit Marigny, et je préfère le plus simple que vous trouverez

(1) Arch. Nat. O[1] 1252.

approuvé de ma main dans les trois dessins que je vous renvoie » (1).

C'est ainsi que Marigny et Soufflot collaborent, pour créer un de ces jolis hôtels du XVIIIe siècle d'une élégance aisée, de proportions délicates et sobres, où des meubles exquis s'harmonisent au cadre avec bienséance, grâce à la docilité des ouvriers et des artistes aux idées et aux dessins de l'architecte. Soufflot a conçu, ici encore, un magistral escalier où triomphe une rampe de fer forgé par Roche, digne de ses hôtels de Lyon ; et il a donné à Guibert et à Coquereau les exactes proportions de délicates boiseries, dans les cabinets mignons qui multiplient, au fond des glaces, des perspectives de palais enchanté !...

Marigny voudrait bien jouir de sa maison au commencement de mai 1770. Malgré le désordre de ses finances, — qui n'a d'égal que celui du trésor de sa Majesté, — elle sera enfin terminée en 1771. Grande et belle maison dont les proportions, la distribution et les jardins ont l'approbation des connaisseurs (2). Cela n'empêchera pas le volage Marigny de chercher à la louer dès 1773 ! (3).

Tant de travail, de soins, de dépenses pour s'installer confortablement et luxueusement, et déjà la satiété !... Constructions éphémères ! La belle « maison au Roule » disparaîtra le siècle suivant, lors du percement du boulevard Haussmann à travers les rues de Courcelles et de Monceaux !

(1) Arch. Nat. O^1 1252.

(2) Thiéry, *Guide..*, t. I, p. 64.

(3) Bibliothèque de la Ville de Paris (*Fonds Marigny*, NA, 105).

II

C'est Soufflot qui dirige aussi les embellissements et constructions ordonnés par Marigny au château, dans les jardins et le parc de Ménars près de Blois, dont le marquis hérite à la mort de la Pompadour (1), A partir de 1764 Gabriel cesse de s'en occuper, et Soufflot le remplace dans la direction et le contrôle de tous les travaux en général, ainsi que de la décoration et ameublement des appartements ; sous sa direction travaille le sieur Collet, contrôleur des bâtiments du Roi au « département » de Blois et Chambord, avec le titre d' « inspecteur des travaux du château de Ménars ».

En s'inspirant des idées de la Pompadour, des plans antérieurs de Gabriel, et aussi des idées de Marigny, Soufflot termine la construction des deux bâtiments placés en avant du château de chaque côté de la cour d'honneur : le bâtiment de droite, dit « bâtiment des cuisines », et le bâtiment de gauche, la « conciergerie », où loge le régisseur : « Vous « savez, Soufflot, lui écrit Marigny le 23 juin 1765, que dans « l'élévation que vous m'avez donnée de mon aile des cuisines « et offices à Ménars, il y a un œil de bœuf destiné à recevoir « l'horloge et que le dit œil doit être sculpté ; savez-vous « aussi qu'à Ménars, et à vingt lieues à la ronde, on ne trouve-

(1) Ont été consultés pour ce paragraphe : Dupré, *Recherches historiques sur le château, les seigneurs et la paroisse de Ménars-les-Blois.* — E. Plantet, *La collection de statues du marquis de Marigny*, 1885. —Dr Frédéric Lesueur, *Ménars, le château, les jardins et les collections de Mme de Pompadour et du marquis de Marigny*, 1913. — Aux Archives Nationales la correspondance privée de Marigny et de Soufflot : Lettres manuscrites de Marigny (carton O1 1252) ; lettres manuscrites de Soufflot (registre O1 1554).

« rait pas la moitié d'un sculpteur? M. Collet m'écrit en « date du 19 que ce jour même on pose la dernière pierre dudit « œil de bœuf, et dit qu'il aurait besoin du sculpteur pour le « couronnement ; cherchez-moi l'homme qu'il me faut. — « Que Coquereau envoie au plus tôt des garçons menuisiers ; « ceux du pays n'entendent rien à l'ouvrage qui est à faire au « nouveau pavillon des cuisines, écrit-il encore le 26 juillet « 1766. J'ai à me décider soit pour le doublement de mon « château, soit pour la construction de l'aile de la concier- « gerie ; dans l'un ou l'autre cas, j'ai beaucoup à vous con- « sulter. Je serai têtu comme six mulets, je ne veux pas abso- « lument que l'aile de la conciergerie ait dans aucun sens une « ligne de superficie de plus que l'aile des cuisines. Je vous « renvoie vos plans, vous priant de m'en faire d'autres rela- « tivement au détail qui est sur le papier ci-joint. »

Tandis que Soufflot s'occupe du pavillon de la Conciergerie, Marigny y travaille de son côté : « Nos idées ont été les mêmes « à peu de chose près, lui dit-il. J'ai refondu le tout ensemble, « et vous trouverez ici les plans que j'ai arrêtés ; je crois que « vous en serez content. J'ai été en effet têtu comme quinze « mules, et je n'ai pas donné à mon nouveau pavillon une « ligne de superficie de plus qu'à celui des cuisines. Vous « verrez, vous verrez ».

Ainsi les deux bâtiments placés en avant du château, de chaque côté de la cour d'honneur, sont le fruit de leur collaboration. La conception en est fort simple : c'est un rez-de-chaussée assez élevé, couvert d'un toit mansardé ; des pierres de tailles appareillées et séparées par des refends, aux angles et au pourtour des hautes fenêtres, constituent la seule décoration ; au-dessus de chaque fenêtre, une lucarne à cintre surbaissé. Le « bâtiment des cuisines » a une horloge au niveau des lucarnes, encadrée d'une fine guirlande et surmontée d'un fronton cintré. Dans le bâtiment de la conciergerie, l'horloge est remplacée par un cadran solaire, et, au sommet du toit,

quatre arcades surmontées d'un petit dôme d'ardoise forment un clocheton. La sobriété du dessin, l'harmonie des proportions, l'élégante simplicité de l'ensemble sont dignes de Soufflot, qui montre une fois de plus sa science technique dans les voûtes en briques et pierres du rez-de-chaussée, son habileté dans la distribution des cuisines et des caves qui s'étendent sous toutes les constructions, et communiquent par un passage souterrain avec le sous-sol de l'aile correspondante du château (1).

« Je souhaite que vous ayez été content de l'avancement de « vos travaux à Ménars, écrit-il à Marigny le 25 octobre 1767, « et j'espère, Monsieur, que vous l'aurez été de l'escalier et « de la manière dont on le construit. Je compte que vous l'au« rez été aussi de vos antichambres, et que le Sieur Coque« reau en a bien entendu à l'égard des boiseries des trois « pièces du doublement. » Il procède en effet au « doublement » du château suivant les idées de Marigny : il élève en avant de la façade, sur la cour d'honneur, un avant-corps n'ayant qu'un rez-de-chaussée réunissant les deux pavillons et doublant la largeur du bâtiment principal ; ce « doublement » comprend trois pièces nouvelles, dont celle de milieu servant de salon d'entrée.

Mme de Pompadour avait fait démolir l'ancien escalier du château ; Marigny le remplace par un autre d'un caractère plus monumental. Sa cage occupe toute la partie du pavillon du côté de Blois en saillie sur la cour d'honneur, et toute la hauteur du rez-de-chaussée et du premier étage. L'escalier lui-même, entièrement en pierre, monte seulement jusqu'au premier ; ses trois rampes à angle droit, son grand palier au niveau du premier supporté par une voûte en pierre, sont remarquables par la grandeur et l'harmonie de leurs proportions. La rampe d'appui en fer forgé, aux orne-

(1) Dr Lesueur, *op. cit.*

ments dorés, est d'une sobre élégance. Pour cette rampe Soufflot dessine, le 15 janvier 1768, « deux panneaux et trois « piles très variées, afin que Marigny choisisse et que, sui- « vant son choix, on les trace tout de suite en grand (1) ». Cet escalier, c'est son chef-d'œuvre dans une partie de l'art où il a déjà fait ses preuves, à Lyon et à Paris.

*
* *

« Voilà le moment, Monsieur, où vous m'êtes ici nécessaire « tant pour conférer ensemble sur le résultat de mes ouvrages « de cette année que sur ceux que je projette pour la pro- « chaine campagne, lui écrit Marigny le 11 novembre 1767. « Le doublement fait au mieux ; j'ai cru cependant nécessaire « d'y mettre un couronnement. L'escalier se fait ou pour « mieux parler est fait avec tout le soin et la recherche que « vous m'avez annoncé. Vous me ferez plaisir de vous rendre « ici le plus tôt qu'il vous sera possible ; ce que j'ai à décider « ne peut l'être que sur le lieu même, comme la descente de « mon parterre jusqu'à la Loire en face du château, une forme « à donner à la partie qui sépare le vivier de la petite terrasse « du bord de l'eau, une forme à donner à l'emplacement de « la pompe et du manège, avec une facilité pour y amener « les chevaux et les y garder ; une forme à donner à la partie « au-dessous de *Belvédère*, tant pour aller d'icelui au petit « pavillon sur la levée que pour communiquer dans le grand « terrain vague en retour, et aussi pour le raccordement de « toute cette partie avec le biais de la grande allée que je vais « abattre ; enfin une forme à donner à mes cours et avant- « cours. » Le 27 juillet 1768, Soufflot lui envoie les plans et les coupes des voûtes qui doivent être construites sous les descentes à la rivière au-devant du parterre de Ménars :

(1) Arch. Nat. O[1] 1252 et 1554.

« Après avoir examiné et consulté, dit-il, il m'a paru que le
« plus sûr était de les faire ainsi qu'elles sont sur les plans et
« coupes que j'en ai faits. Comme je ne crois pas, Monsieur,
« qu'on y ait rien fait depuis mon séjour à Ménars, il sera aisé
« de se conformer à ce que je propose : je n'entrevois d'incon-
« vénient qu'à la glacière ; je ne sais pas si le terrain et le mur
« de la terrasse du parterre permettront de la faire suivant
« mon dessin, mais je croirais préférable, en cas de difficulté,
« d'en diminuer le diamètre dans le bas s'il le faut, et
« d'en faire les murs en surplomb par les raisons dé-
« duites dans le mémoire ci-joint. Je pense que M. Collet les
« sentira comme moi et qu'il trouvera des moyens de faire
« pour le mieux ; je compte aussi qu'il sera bien aise de
« donner à toutes les voûtes la plus grande solidité, et qu'il
« la trouvera préférable à la grande étendue qu'il avait
« donnée aux souterrains comme plus favorable aux diffé-
« rents usages que vous en voudriez faire, mais auxquels il
« vous a sans doute vu plus attaché que vous ne m'avez paru
« l'être, Monsieur, lorsque j'ai eu l'honneur d'en parler avec
« vous. Quant à la descente de votre terrasse à la pompe dont
« vous m'avez remis le projet, je trouve que M. Collet l'a
« très bien combinée, et je ne doute pas qu'avec l'intelligence
« qu'il mettra dans l'exécution toute cette partie ne fasse un
« bon effet. A l'égard de la maison du jardinier, je vois,
« Monsieur, que par les côtés M. Collet a donné plus d'épais-
« seur aux murs des souterrains les plus bas ; je pense qu'il
« l'a fait sagement, et je ne doute pas qu'il n'ait aussi dessein
« de fortifier les mêmes murs au souterrain supérieur. Il sait
« comme moi que la matière avec laquelle on construit à
« Ménars n'y est ni chère, ni rare ; ainsi, quoique l'économie
« soit louable, je ne pense pas qu'il la pousse trop loin,
« puisque les réflexions qu'il a déjà faites l'ont déterminé à
« lui préférer un peu plus de dépense pour acquérir la solidité
« requise dans de pareils ouvrages : *les voûtes sont les enne-*

« *mies perpétuelles des bâtiments*, et on ne doit jamais né-
« gliger de leur opposer des résistances capables de rendre
« leurs efforts inutiles. Du reste la maison et les dépendances
« me paraissent fort bien disposées, et je n'en suis pas étonné
« parce que je sais bien, Monsieur, que M. Collet ne désire
« rien tant que de faire son possible pour vous satisfaire et de
« réussir dans les objets dont vous voulez bien le charger. »

Ainsi le mur de soutènement du grand parterre de Ménars du côté du fleuve est refait sur les plans de Soufflot exécutés par Collet ; c'est aussi d'après ses dessins que sont établies les rampes qui descendent aux parties en contrebas qu'on appelle « le Boulingrin ». Deux cavaliers en maçonnerie sont placés aux deux extrémités du mur de soutènement ; de ces cavaliers deux rampes, également en maçonnerie, descendent le long du mur vers un palier commun ; une sévère décoration de bossages accentue la solidité d'aspect de ces différentes parties. Plus bas d'autres rampes, soutenues par de simples talus de terre et les pentes gazonnées du Boulingrin, aboutissent à une grille qui limite en cet endroit le domaine du côté du fleuve.

Le noble plan de ces rampes, qui s'harmonisent si bien avec la façade du château et la douceur tranquille du paysage de Touraine, est de bonne tradition française. Soufflot, qui l'a conçu, y développe son premier essai de descente de parterre à la Saône qu'il a fait vingt ans auparavant, dans la maison de campagne de M. Merlino, près de Lyon. A Ménars, il se montre le digne successeur de nos grands « architectes-jardiniers » du XVII[e] siècle : il a su merveilleusement accorder la structure des terrasses et la direction des avenues avec le cours de la Loire, et rehausser l'une par l'autre la beauté du parc et celle de la rivière (1).

(1) Voir, au musée de Blois, des *vues du château et du parc de Ménars*, (onze vues peintes sur toile par Emmanuel Lansyer, en 1879).

C'est encore lui qui réalise le bel ensemble de l'Orangerie et de la Rotonde, qui s'harmonise aussi avec les perspectives du château et du parterre. Mais ses desseins sont toujours revus, corrigés et approuvés par Marigny : « Voici, Soufflot, « le plan de l'Orangerie que je projette à Ménars, avec l'em- « placement et la lettre de M. Collet ci-jointe, lui écrit celui-ci « le 12 octobre 1765. Si la différence de voûter n'en est pas « une très essentielle, j'aimerai mieux voûter. — Quand m'en- « verrez-vous le détail et plan raisonné de l'Orangerie de « Ménars ? » lui récrit-il le 4 novembre.

Soufflot la construit l'année suivante. La façade, où s'ouvre une porte et six vastes fenêtres, est uniquement décorée de bossages autour des baies et aux pilastres d'angle ; la porte centrale est aussi encadrée de pilastres à bossages et surmontée d'un fronton triangulaire ; de chaque côté du fronton, au-dessus de la corniche, un chêneau de pierre couronne la façade et masque la toiture plate à l'italienne. A l'intérieur, c'est une grande salle dont les deux extrémités ont la forme de grandes niches peu profondes ; sous la voûte en berceau de pierre et brique, des pilastres toscans supportent la retombée des arcs doubleaux. La sobriété, l'austérité de la décoration mettent en valeur l'harmonieuse justesse des proportions. Simplicité de bon goût, mesure, robuste clarté, robuste bon sens, nous y retrouvons les qualités « françaises » qui sont celles du modeste et consciencieux Soufflot (1).

Le 3 octobre 1768 Marigny lui dit : « Vous connaissez « mon château, mon parterre et la position de mon orangerie « relativement à l'un et à l'autre ; je vois tous les jours que je « ne pourrai pas me dispenser de faire quelque chose qui en-

(1) Voir *Recueil de Soufflot* (Bibl. Nat. Estampes, H^{a} 41) *Plan, élévation et coupe de l'orangerie du château de Ménars*, gravure de Sellier. Cf. l état actuel dans l'ouvrage du Dr Lesueur (*op. cit.*, page 88).

« gence la totalité, et qui en même temps fasse décoration ;
« mais ce quelque chose tient plus au talent qu'au goût, au
« moyen de quoi je ne sais qu'imaginer, et je vous prie de
« vous en occuper et de me donner des idées. » Soufflot lui
offre de venir passer deux jours à Ménars ; Marigny accepte
avec plaisir, car il a « grand besoin de lui pour se décider sur
différents points qui feront l'objet de la campagne 1769 : il a
« des obélisques et des rotondes en tête, un projet de cour
« aux poules ». Soufflot demande à Gabriel un plan des cours à
poulets du château de Choisy-le-Roi : « Je vais travailler d'après
« les idées que j'en pourrai tirer, écrit-il à Marigny. A l'égard
« de votre grand treillage, comme j'ai vu que le changement
« de l'escalier par lequel on descend à l'orangerie ne vous af-
« fecte pas beaucoup, j'ai fait tout de suite un projet en con-
« séquence : je me suis attaché principalement à l'effet qu'on
« doit lui faire produire en raison de la grande distance dont il
« sera vu. Il m'a paru d'ailleurs que vous aimiez les petits
« temples monoptères ; j'en ai adapté un au treillage, dans le-
« quel serait placée la statue de l'*Aurore* qui, par son expo-
« sition, en recevrait les premiers rayons. La porte de la des-
« cente serait au fond du temple, et on aurait des bancs à
« droite et à gauche. Le petit temple achevé sur trois marches
« me paraît, ainsi que la totalité du treillage, d'une propor-
« tion agréable et propre à produire un bon effet ; mais cela
« sera un peu plus coûteux que les ouvrages ordinaires. On
« pourrait en diminuer la dépense en ne laissant en colonnes
« que les deux qui sont isolées, et en ne faisant à la place des
« autres que des pilastres ; il y aurait alors moins de jeu, mais
« les masses resteraient les mêmes quant aux propor-
« tions (1) ».

En amont du château s'étend la grande terrasse plantée

(1) Lettre de Soufflot à Marigny du 19 novembre 1768 (Arch. Nat. O[1] 1554.

d'arbres qui va jusqu'à l'extrémité du petit parc près du village de Cour-sur-Loire, et d'un bout à l'autre de laquelle on jouit d'une vue étendue sur le fleuve et sur la vallée. La première partie, plantée de quatre rangs de tilleuls formant de magnifiques voûtes de verdure, se termine par un vaste rond-point, le *Belvédère*. La seconde partie aboutit à un plateau que l'on appelle le « rond de Cour », séparé de la grande route par un fossé profond bordé de pierre, un « ha-ha » ; en face, de l'autre côté, un fossé semblable, mais circulaire, est coupé en son milieu par une grille et orné de beaux vases sur des piédestaux. Le tout forme un vaste rond-point en demi-lune d'aspect monumental, d'où le regard embrasse les perspectives des allées du grand Parc situé de l'autre côté de la grande route.

Marigny fait orner toutes ces perspectives de motifs d'architectures, de fabriques et de treillages, d'après les dessins de Soufflot qui suit dignement les traditions des architectes-jardiniers du XVIIe siècle. Il lui réclame, le 18 décembre, trois plans et élévations : la façade qui cachera l'orangerie, la « perspective cabinet » au bout de la grande allée du « Bois Haut » dans le petit parc, et l'obélisque « au Rond de Cour ». Soufflot, suivant ses indications, « retravaille le petit temple et ses ailes ». En même temps il fait marcher de front toutes les constructions ordonnées; Marigny se déclare satisfait. « Mes ouvrages « avancent à vue d'œil, dit-il le 4 juin. La perspective réussit « au mieux, elle est profilée de main de maître. Il y a deux « assises du piédestal de l'obélisque de posées. L'escalier qui « communique du temple à l'orangerie est fait. Le piédestal à « Belvédère sera prêt pour le mois d'août. » L'entrepreneur Thévenin, d'autre part, demande qu'on fasse les bancs du cabinet-perspective du petit parc, enfin terminé : c'est un pavillon carré couvert en ardoise, fermé par un mur sur trois de ses faces ; la quatrième, largement ouverte, a son entablement supporté par deux colonnes toscanes à bossages sem-

blables à celles du petit temple. L'intérieur, auquel on accède par quatre marches, est garni de bancs de pierre supportés par des consoles.

Le 21 juin Soufflot envoie à Marigny l'état du marbre nécessaire pour le piédestal de l'*Aurore*, statue en marbre commencée par Vinache en 1748 et terminée par Gillet en 1757 pour le Roi. Sa Majesté vient d'en faire don au directeur général par bon du 22 mars 1768 ; elle ornera le « Belvédère ». Soufflot va la dresser au milieu, sur un large piédestal circulaire en marbre blanc veiné dont il fait le dessin en encadrant le tout d'un décor de treillage. Marigny, à son arrivée à Ménars en septembre, constate la progression des travaux : « Le « temple s'avance de jour en jour, une des deux colonnes a « son chapiteau ; le 25, le piédestal en face du grand bosquet « est fini et réussi à merveille ; le 26 on commence à faire « marcher l'*Aurore*, M. Dupré compte qu'elle sera le lende- « main en place. Il y a déjà trois tortues de faites à l'obélisque, « placé au centre du rond de Cour ; ce n'est pas sans peine, « car le Lussaux est bien ingrat au ciseau ; M. Dupré a imaginé « de donner une teinte grisâtre au renfoncement entre les tor- « tues, cela fait au mieux (1) ».

Quant à la rotonde ou « temple toscan », près de l'orangerie, elle est enfin terminée : « Votre petit temple a réussi à miracle, « dit Marigny ; tout le monde en est enchanté, et en vérité il « vous fait honneur. — Monsieur, répond Soufflot, j'avais « pensé en le composant et en le voyant exécuté, qu'il pour- « rait faire plaisir et à vous, Monsieur, et à ceux à qui vous le « feriez voir ; c'en était un pour moi de pouvoir l'espérer ; il « est devenu plus grand par l'assurance que vous avez bien « voulu me donner de la réussite, parce que je ne désire rien « tant que de répondre à la confiance dont vous m'honorez,

(1) Lettre de Marigny à Soufflot du 26 septembre.

« en remplissant de mon mieux la fin que vous vous proposez « dans vos diverses constructions (1). »

Cette exquise petite rotonde subsiste encore, avec sa coupole surmontée d'un fleuron aux nervures saillantes, aux compartiments garnis d'ardoises imbriquées en écailles. Elle est flanquée de deux ailes rectangulaires dont les surfaces plates se combinent heureusement avec les lignes de la rotonde centrale ; celle de gauche renferme un escalier qui descend à l'orangerie, celle de droite communique par une galerie pratiquée sous la terrasse voisine avec les souterrains du château. Entourée d'un mur plein en arrière et sur les côtés, la rotonde s'ouvre en avant sur le parterre, soutenue par deux colonnes d'ordre toscan aux fûts décorés de bossages. Son mur intérieur est orné de six pilastres de même ordre également en bossages. Les ailes, décorées à leurs angles de pilastres semblables, sont ainsi que la partie antérieure de la rotonde couronnées par un même entablement dépourvu de toute ornementation sculptée (2). L'ensemble, de proportions parfaites, d'une grâce robuste et délicate à la fois, rappelle le premier projet de l'église Sainte-Geneviève en 1757 : harmonieux équilibre des parties, sobre élégance de la décoration, pureté de l'appareillage, c'est toujours la mesure, la clarté, la raison classique, le parfum du goût français ! Ce « temple toscan » est destiné à recevoir une statue : Marigny, d'abord, y fait mettre celle de l'*Abondance*, où Adam l'aîné a reproduit les traits de la Pompadour. Mais plus tard il la remplacera par celle de Louis XV, « son bon maître ! », en marbre blanc du plus beau grain, plus grand que nature, en habit de sacre, d'une parfaite ressemblance ! Hélas ! Le « temple de

(1) Lettre de Soufflot à Marigny du 29 août 1770.

(2) Voir Dr Lesueur, *op. cit.*, p. 72. — *Plan, élévation et coupe du salon de communication du château de Ménars à l'orangerie.* Gravure de Sellier (*Recueil de Soufflot*, Bibl. Nat. Estampes, Ha 41), et la vue peinte par Lansyer en 1879 (musée de Blois).

Louis XV » sera profané par le Révolution ! La noble statue, chef-d'œuvre de Guillaume Coustou, sera brisée par la populace en 1793 !

*
* *

En même temps Marigny consulte Soufflot pour la décoration de l'entrée du château. Il goûte fort ses plans : « Votre « idée des arcades est très belle, lui dit-il, mais comme vous « l'avez prévu elle ne sera pas exécutée » (1).

La grande grille de l'avant-cour est un chef-d'œuvre de ferronnerie : son médaillon encadré de larges rinceaux, occupé par les armes de Marigny, a été exécuté d'après le dessin du directeur général lui-même en 1765. Sous l'épais feuillage des marronniers, l'entrée est d'un grand caractère ; elle s'étend entre deux pavillons carrés dont l'un sert de logement pour le portier et l'autre de sellerie ; Soufflot, ici encore, fait orner les angles et les fenêtres de pierres appareillées en bossage, met aux toitures mansardées des lucarnes à œil-de-bœuf. C'est peu de chose, et pourtant c'est exquis de grâce, de mesure et d'harmonie !

De chaque côté de l'avant-cour Marigny fait construire, toujours sous la direction de Soufflot, les bâtiments des écuries et remises avec buanderie, magasins, infirmerie, dortoirs et vastes greniers ; à droite et à gauche de petites cours renfermant la faisanderie, les épinettes et le réservoir ; les murs de l'avant-cour, parallèles sur les parties latérales et arrondis en hémicycle du côté de l'entrée, sont bordés de chaque côté par un double rang de magnifiques marronniers. L'avant-cour est séparée par des bornes et des chaînes de la cour d'honneur entièrement pavée, au fond de laquelle apparaissent les simples et nobles constructions, l'avant-corps à rez-de-

(1) Lettre de Marigny du 27 novembre 1769.

chaussée surajouté par Soufflot avec sa terrasse et ses urnes de pierre et, sur les côtés, les charmants pavillons de Soufflot. C'est un ensemble imposant, dont les marronniers séculaires dessinent, en l'estompant, la simple ordonnance (1).

Dans la partie du parc appelé le « Bois-Haut », Soufflot dispose les allées rectilignes vers les carrefours réguliers et les bosquets décorés de motifs d'architecture, de treillages, de fabriques. C'est lui, nous l'avons dit, qui donne les dessins du « cabinet » du petit Parc, dont les deux colonnes toscanes à bossages sont semblables à celles de la rotonde du grand parterre. C'est encore lui qui dispose aux carrefours ou à l'extrémité des allées, en des perspectives habilement ménagées, les groupes de statues et les bustes (2), l'*Abondance* d'Adam l'aîné, l'*Aurore* de Vinache et Gillet, les statues de *César* et d'*Auguste*, les bustes d'*Othon*, de *Marc-Aurèle*, de *Titus*, etc. Il les place au milieu de massifs de fleurs, le plus souvent il les encadre de treillages en forme de niches, de murs rectilignes, de cabinets. Il ne dédaigne pas d'en donner les dessins lui-même, exécutés par le treillageur Langelin.

Enfin, au centre du « Rond de Cour », se dresse, exécuté sur ses dessins, un obélisque de 48 pieds, surmonté d'une boule ; le piédestal en est placé sur une petite plateforme de trois marches. C'est encore lui qui donne le dessin d'un cabinet octogone en colombage, entouré d'une galerie supportée par des piliers de bois. — Marigny donne ses idées, il croit que Ménars est son œuvre ; c'est, en réalité, surtout celle de Soufflot. De même la Pompadour, sous la direction de Boucher qui dessinait et de Guay qui gravait, croyait retracer toute seule, sur la pierre fine, les « faits mémorables du règne de Louis le Bien-Aimé ! »

(1) Voir les illustrations de l'ouvrage du Dr Lesueur et les vues peintes sur toile par Lansyer en 1879 (Musée de Blois).

(2) Voir les vues de Lansyer.

*
* *

On appelait « Boulingrin » un terrain bas, situé au-dessous des jardins du côté de la Loire, et resserré entre le pied du coteau et la levée du fleuve. Marigny y avait fait établir, en amont du parterre, une grande pièce d'eau longue de plus de cent mètres, bordée sur ses quatre côtés d'une berge dallée, alimentée par une source jaillissant au milieu d'une végétation luxuriante. Source solitaire et romantique : « Ma petite fontaine, *piccola ma garbata !* » (1), soupire Marigny. Comme lui Soufflot, en la contemplant, a la hantise des villas italiennes : il songe à établir, sur l'un des côtés de la pièce d'eau, unegrotte dans le goût « pompéien ». En juillet 1770 il envoie un plan à Marigny, qui en est enchanté et le prie de le faire mettre au net et en grand : « Ce ne sera sûrement point en « pierre du pays que vous voulez qu'un si joli ouvrage soit « exécuté, lui dit-il, encore moins en Lussau ; ferons-nous ve- « nir de l'Aspremont, et tout ce qui est voûte ne sera-t-il « point en briques ? Je tiens d'autant plus à cette ingénieuse « idée que je n'aurai plus un vilain placard au bas de la grande « pente qui, désormais, ne sera nullement interrompue quand « l'eau, arrivant du moulin du vivier du grand potager, me » permettra de raser sans miséricorde l'escalier en pâté qui « est adossé à la grande terrasse, l'escalier circulaire qui est « en face et l'escalier de biais et manqué qui est au bas. » Le 29, Soufflot lui envoie les plans, élévations et profil de la petite fontaine « garbata ». Marigny y fait quelques changements : « J'ai un peu reculé les colonnes, dit-il, afin de conserver mon petit bassin dans son diamètre actuel, et je fais « refaire les niches carrément au lieu d'être cintrées. La Dou-

(1) Petite mais gracieuse.

« ceur m'a fait un petit modèle en plâtre qui me fait voir que
« cela réussira très bien ; le tout sera exécuté en pierre du
« pont de Suèvres dont je vous ai déjà parlé. Il doit me re-
« mettre ces jours-ci sa soumission qui, je crois, ira à mille
« écus. »

En 1771 la grotte est construite. La façade présente une ouverture d'un dessin mâle dont l'arcature en plein cintre retombe sur des pilastres doriques ; à l'intérieur, au centre, un petit bassin, sous la voûte hémisphérique, est entouré de colonnes doriques sans bases et sans cannelures. Œuvre délicate et sobre, remarquable par la justesse des proportions menues, fruit des réflexions de Marigny et de Soufflot devant les villas italiennes et les atriums de Pompéi : c'est une fabrique d'Hubert Robert, mirant, dans les eaux immobiles, parmi les nénuphars, ses lignes simples et gracieuses (1) !

* * *

« Je compte proposer à mon obélisque du Rond de Cour « de passer dans le grand parc », dit Marigny à Soufflot le 18 juillet 1770, « au moyen de quoi, s'il vous vient quelque bonne idée pour remplacer le dit obélisque, faites-moi le plaisir de le jeter sur le papier et de me l'envoyer ».

Ce qu'il voudrait, c'est « un kiosque ou un belvédère « chinois de forme circulaire, ayant vingt-quatre pieds de « diamètre ». Mais Soufflot n'est point de cet avis ; il lui écrit le 14 septembre : « Monsieur, un Directeur Général des Bâti-« ments du Roi, sous l'administration duquel la bonne archi-

(1) Voir dans le *Recueil de Soufflot* (Bibl. Nat. Estampes, Ha 41) les « plan, élévation et coupe d'une grotte appelée *Piccola ma garbata* », gravure de Sellier. — Cf. pour l'état actuel de cette grotte, une vue peinte par Lansyer en 1879, (au musée de Blois), et l'ouvrage du Dr Lesueur, p. 122.

« tecture a reparu en France après une absence presque totale
« de plus de trente ans, ne doit, je pense, faire bâtir chez lui
« ni dans le goût chinois ni dans le goût arabesque : en consé-
« quence, Monsieur, après avoir esquissé des choses dans ces
« genres, je suis revenu à celui qui doit mieux vous convenir.
« Vous avez un temple toscan qui donne l'idée de ceux que les
« Grecs et les Romains appelèrent *Monoptères* ; celui que j'ai
« l'honneur de vous adresser donnerait une idée des rotondes
« et serait d'ordre dorique ; je l'ai fait fort simple, mais d'un
« caractère mâle, afin qu'il fasse de l'effet de loin. Le salon
« qu'il vous procurera aura vingt pieds de diamètre et trente
« de hauteur, ce qui est une fois et demie sa largeur. Le dia-
« mètre extérieur est de vingt-cinq pieds, et la hauteur tout
« compris est à cette largeur comme quatre est à cinq. Le
« portique formant avant-corps est en même raison et sa
« largeur est à sa hauteur, y compris le fronton, comme
« quatre est à cinq, Les bases à l'extérieur, tant carrées que
« circulaires, ont une hauteur double de leur largeur, ce qui
« convient au genre de l'édifice, et les piliers qui les séparent
« sont aux arcades comme un est à trois, et aux portes carrées
« comme un à deux. Voilà, Monsieur, les dimensions générales
« de ce pavillon ou temple, desquelles je crois qu'il résultera
« d'assez bons effets. Je n'ai mis de décoration intérieure que
« des bas-reliefs d'enfants qui représenteraient les *Quatre*
« *Saisons* et pourraient être en plâtre, ainsi que vos armes
« dans les petits panneaux. La disposition des baies est telle
« que cinq d'entre elles répondent, comme vous le verrez par
« le petit plan du rond de Cour, à autant d'allées. Les trois
« autres donneront la facilité de voir tout ce qui se passera
« sur le grand chemin (1) ».

Mais Marigny persiste dans son idée : » Je conviens avec
« vous, Monsieur, de ce que devrait faire un chef des arts ; mais

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

« vous conviendrez avec moi que c'est ma personne et non ma
« place qui réside à Ménars. Notre rotonde d'ordre dorique
« est du meilleur goût possible, surtout du côté du portique en
« avant corps ; les proportions du total sont heureuses ; aussi
« en garderai-je avec soin les dessins dans mon portefeuille.
« Je veux absolument dans cette partie de mon jardin un
« kiosque ou belvédère chinois, et je persiste à croire qu'il y
« réussira mieux que la masse sérieuse d'une rotonde, quelque
« élégante qu'elle fût ; s'il vous vient quelque idée heureuse
« dans le genre que je désire, vous me ferez grand plaisir de me
« l'envoyer. J'ai prévu votre détermination pour le genre
« noble et mâle ; aussi ai-je frappé à plus d'une porte ; Potain
« m'avait d'abord envoyé un kiosque *tutto romano* que j'ai
« fulminé, il vient de m'en adresser un second bien dans le
« goût chinois ; De Wailly m'a fait un kiosque bien dans le
« genre ; j'attends l'idée de deux autres architectes à qui je
« me suis adressé (1), et vraisemblablement, quand j'aurai
« tous mes kiosques, je prendrai un peu de l'un, un peu de
« l'autre ; mais ce qui me déterminera essentiellement sera le
« prix. Je suis fâché de n'avoir pas ici l'œuvre de Chambers
« qui doit être bon à consulter sur pareille construction (2).

Au cours des mois suivants Soufflot fait revenir Marigny à son projet de « petit temple ». Celui-ci lui écrira encore, le 4 janvier 1772 : « Je me suis, Monsieur, un peu occupé de la
« construction future de notre petit temple au rond de
« Cour-sur-Loire. La première pièce jointe ici est la suppo-
« sition que j'ai faite pour la construction et les demandes en

(1) Cf. une lettre de Marigny à Hazon, contrôleur de Choisy, datée du 1er septembre 1770 (*Collection Coquebert de Montbret*. Bibl. Nat., *Fr. Nouv. acq.* 20.078). « Vous avez travaillé trop dans le grand, pour votre kiosque ou belvédère chinois », lui récrira-t-il le 4 octobre (Bibl. Nat., *idem*).

(2) Lettre de Marigny à Soufflot du 22 septembre 1770 (Arch. Nat. O1 1252).

« conséquence ». Cependant ce pavillon d'*Apollon et des Muses* ne sera jamais éxécuté. C'eût été une charmante rotonde avec sa coupole hémisphérique, son entablement et ses colonnes doriques ; les dessus des baies à l'intérieur et à l'extérieur, les bas-reliefs d'enfants en plâtre, les peintures allégoriques eussent évoqué les Quatre Saisons ; menue et ferme de dessin, cette « rotonde dorique », comme toutes les œuvres de Soufflot à Ménars, eût fait honneur à l'esprit et au goût français (1) ! Mais Marigny est entraîné par la mode du jour, l'exotisme qui sévit en art comme en philosophie ; il revient à son idée des « quatre colonnes qui porteraient un baldaquin chinois, au-dessous duquel serait une table ronde de marbre avec des bancs », pour remplacer, au rond de Cour, l'obélisque. En 1775 il fait mettre en place ce « kiosque ou cabinet chinois », lui aussi, d'ailleurs, condamné à disparaître. Peu à peu les jardins de Ménars perdront leurs fabriques d'architecture, leurs treillages, les charmantes figures de marbre qui animaient jadis les bosquets et les terrasses parmi les fleurs des parterres ou sous l'ombrage des charmilles. Ces œuvres d'art exquises semblent n'avoir pu survivre à l'ancien régime dont elles exprimaient la grâce souriante, la mesure et l'harmonie, fleurs vivantes de la Touraine, jardin de la France !

§ II

Quelques années plus tard, Soufflot devait faire encore une grotte « à l'antique », c'est-à-dire à l'italienne.

(1) Voir dans le *Recueil de Soufflot* (Bib. Nat. Estampes, Ha 41), les *plan, élévation et coupe du pavillon d'Apollon et des Muses, exécuté dans les jardins du château de Ménars sur les dessins de feu Mr Soufflot. Gravure de Poulleau, mise au jour par Dumont.* Dumont, sans doute, n'avait pas été à Ménars, et croyait que le projet trouvé par lui dans les dessins de Soufflot avait été exécuté.

M. Bertin, le ministre d'Etat qui l'honore de son amitié (1) et le reçoit volontiers en son hôtel de la rue des Capucines, non content de posséder le plus beau musée de chinoiseries de l'Europe (2), a des goûts champêtres et se propose d'embellir son domaine de Chatou, dont il est seigneur depuis 1762. Vers 1775 il consulte Soufflot pour les plans du château qu'il veut élever au milieu d'un parc orné de grottes, de pièces d'eau et d'une terrasse sur les bords de la Seine. Soufflot n'a pas le temps de construire le château dont l'entreprise n'est pas antérieure à 1781 ; mais il travaille très probablement au parc (3), et construit la « nymphée », — sans doute vers 1777 —, qui lui est attribuée suivant une tradition constante et justifiée par l'examen de l'œuvre (4).

L'ancien château a été détruit il y a quelques années (5). Mais la grotte de Soufflot subsiste encore sur les bords de la Seine, non loin du pont de Chatou. C'est une fantaisie d'architecte minéralogiste : sa large voûte, creusée en cul de four, s'évase en forme de coquille dont les arêtes de maçonnerie, faites de pierres de choix, pierres meulières, grès multicolores, sont incrustées de coquillages de diverses couleurs. Elle s'appuie sur dix-huit robustes colonnes doriques à bossages, derrière

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.

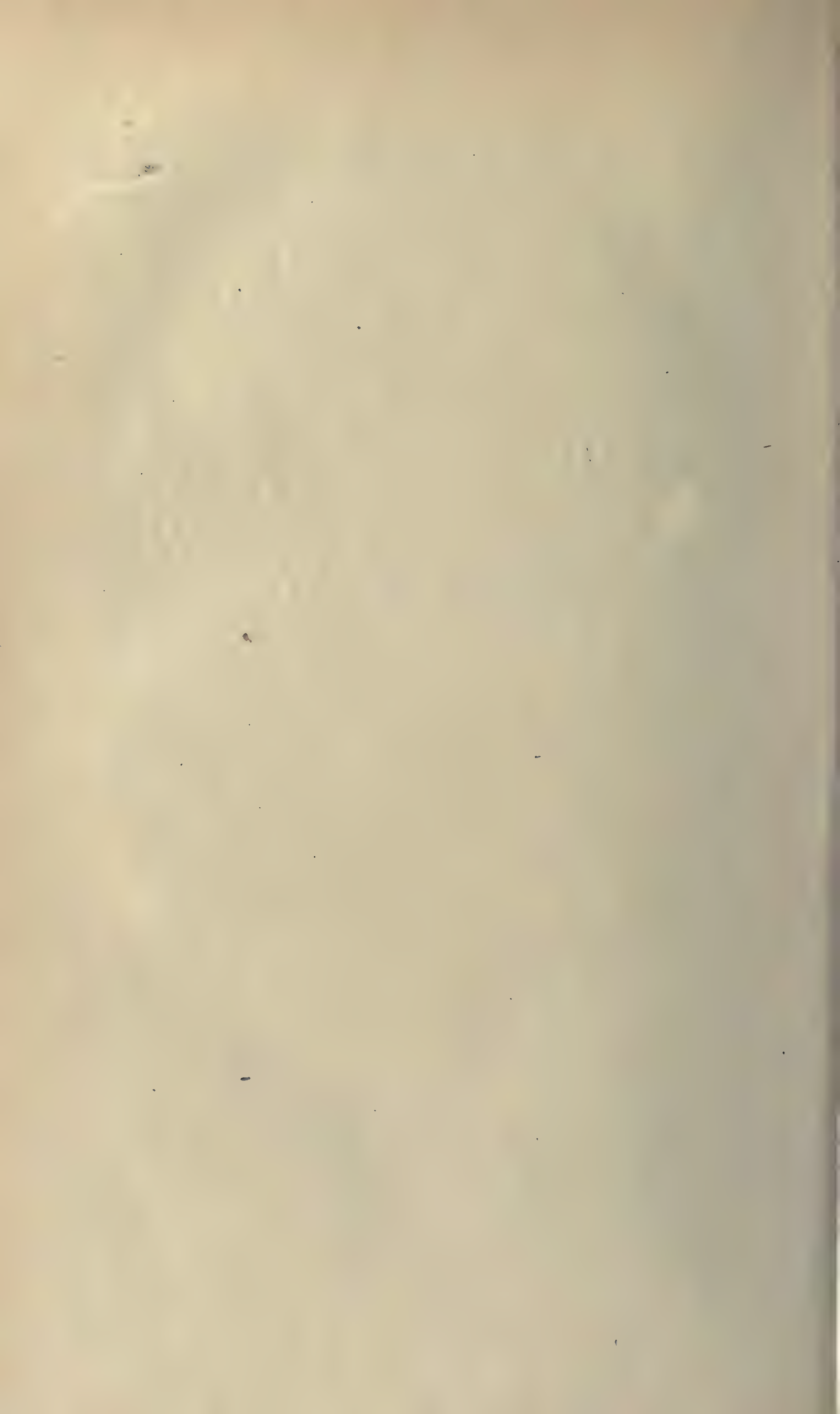
(2) Thiéry, *op. cit.*

(3) Voir au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale (série topographique), un « projet pour le jeu de bague de M. Bertin à Chatou », signé Le Queu, fondé de pouvoir de Soufflot ; un autre « dessin pour le jeu de bague » ; un « couronnement du pavillon chinois », une « figure chinoise ».

(4) Elle est actuellement l'objet d'une demande de classement comme monument historique.

(5) M. Bertin l'avait vendu ainsi que le parc au marquis et à la marquise de Soyecourt-Feuquières, le 25 août 1791. Il n'était pas achevé en 1794 (il ne le fut d'ailleurs jamais). Il se composait, à cette date, d'un corps de bâtiment et d'une aile seulement (deux étages et combles). Le parc et la nymphée sont antérieurs au château (Communications de M. Albert Curmer).

lesquelles des niches, des galeries souterraines et des escaliers latéraux ingénieusement disposés masquent les travaux hydrauliques, les canaux souterrains qui amenaient d'une distance de deux kilomètres l'eau d'une source jaillissante et tombant en cascade. C'est encore un souvenir des « piscines admirables » de l'Italie, ingénieusement transposées à la française par le goût sobre et mâle de Soufflot. De la terrasse qui surplombe la grotte, près des pots à feu de grand style, on domine le cours tranquille de la Seine. A l'horizon Soufflot apercevait le mont Valérien, où s'isolait dans la prière et la pénitence un couvent de moines serviteurs de la Croix. Mais plus près, sur l'autre rive, son cœur sensible tressaillait à la vue des prairies tranquilles, du modeste et doux paysage où treize siècles auparavant la sainte bergère de Nanterre faisait paître ses brebis, la vierge Geneviève à la gloire de laquelle il élevait un temple magnifique, l'œuvre de sa vie toute entière !



LIVRE TROISIÈME

L'ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE
L'ESTHÉTIQUE DE SOUFFLOT

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE

§ I

On peut dire que l'église Sainte-Geneviève a été le résultat de toute une vie de travail, le fruit de trente ans de méditation : toutes les notes et mesures prises par Soufflot sur de nombreuses églises, tant en France qu'en Italie, les mémoires et rapports présentés ou lus par lui aux Académies de Lyon et de Paris n'étaient à ses yeux que la justification de la grande nouveauté qu'il voulait apporter en architecture. Brébion, son élève et son confident, nous le révèle : « Le principal objet de M. Soufflot en bâtissant son église, dira-t-il quelques mois après la mort de son maître, « a été de *réunir*, « sous une des plus belles formes, *la légèreté de la cons-* « *truction des édifices gothiques avec la pureté et la magnifi-* « *cence de l'architecture grecque* » (1). Cette assertion est confirmée par Cochin. « En général, dit-il, si les églises

(1) Lettre de Brébion au comte d'Angiviller du 20 octobre 1780 (Arch. Nat. O[1] 1694).

« gothiques ne font pas honneur à l'excellence du goût de
« leurs architectes, elles en font infiniment à leur intelligence
« dans l'art de bâtir légèrement et solidement ; on peut même
« dire qu'en cette partie ils ont été supérieurs aux Italiens.
« Que savons-nous si M. Soufflot, qui connaît très particuliè-
« rement tous les édifices de ce genre et qui n'a cessé de faire
« des recherches à cet égard, n'aurait pas trouvé en effet le
« moyen d'allier la noble décoration des Grecs à la légèreté
« des architectes gothiques ? M. Soufflot n'a pas voulu avoir
« dans son église tous ces piliers carrés et ces arcades qui,
« comme à Saint-Roch et Saint-Sulpice, bouchent la vue et
« paraissent d'une pesanteur excessive ; son intention a été de
« la traiter d'une manière légère, et de la faire porter partout
« sur des colonnes : c'est en effet la décoration la plus noble
« et la plus élégante (1) ». — « On pourrait peut-être trou-
« ver », dit-il ailleurs, « un genre d'architecture, de bon goût,
« qui tînt un milieu entre le grec et le gothique (2) »

C'est ce que Soufflot chercha toute sa vie et tenta de réaliser dans l'église Sainte-Geneviève. Il admirait la légèreté des cathédrales gothiques, et dès son premier séjour de sept ans en Italie, comme nous l'avons dit, il avait fait de leur système constructif une étude approfondie. Dès son retour à Lyon il lisait à l'Académie des Beaux-Arts, le 12 avril 1741, un mémoire où il exposait le résultat de ses travaux.

« La plus grande partie de nos auteurs, disait-il, ont pensé
« que les Goths n'avaient rien produit en architecture que de
« bizarre et de méprisable, et s'ils en ont parlé, ce n'a été que
« pour en inspirer le dégoût. Ils peuvent avoir eu raison à
« quelques égards ; mais auraient-ils dû étendre ce mépris sur
« toutes les parties de leurs édifices, et des auteurs qui au-

(1) Cochin, *Doutes raisonnables d'un marguillier de la paroisse de Saint-Etienne du Mont sur le problème proposé par M. Patte, architecte, concernant la construction de la coupole de l'église Sainte-Geneviève*, 1770.

(2) Cochin, *Mémoires inédits, op. cit.*, p. 32-33.

« raient traité de leur construction et même de leurs propor-
« tions n'auraient-ils pas donné au public des ouvrages ansi
« estimables par leur nouveauté que pour l'utilité qu'on en
« aurait pu tirer ? M. François Blondel est presque le seul qui
« en ait dit quelque chose en bien ; il convient même, dans un
« de ses chapitres sur les proportions, d'en avoir trouvé dans
« la façade de l'église cathédrale de Milan qui étaient fort re-
« latives à celles de l'architecture antique, et c'est la raison
« qu'il donne du plaisir qu'il ressentit en l'examinant. A son
« exemple, ne pourrait-on pas sans crime prendre les mesures
« de ces monuments dont la hardiesse nous surprend si fort,
« et faire sur leur tout et leurs parties quelques réflexions et
« quelques raisonnements ? Les églises gothiques fourniraient
« matière à un ouvrage fort étendu ; il faudrait, pour s'en tirer
« avec honneur, une capacité et une expérience au-dessus de
« celle que mon âge me permet d'avoir ; je vais cependant,
« Messieurs, espérant tout de votre indulgence, vous commu-
« niquer quelques réflexions que j'ai faites sur les églises go-
« thiques, et en faire une espèce de parallèle avec les églises
« bâties suivant les règles de l'architecture antique et que
« dans ce discours j'appellerai *nos églises* ».

Soufflot avait fait alors en technicien l'examen de quelques églises gothiques ; étudiant la distribution du plan, de la nef et du chœur de Notre-Dame de Paris et de la cathédrale de Milan, de la cathédrale Saint-Jean et de l'église Saint-Nizier à Lyon, de la cathédrale Saint-Maurice à Vienne en Dauphiné, de l'église des Cordeliers à Lyon ; étudiant leur élévation pour en examiner les dispositions et les décorations générales et particulières ; regardant attentivement leurs piliers à colonnes : « Ils ont, remarquait-il, des espèces de chapiteaux, presque « toujours de mauvais goût, mais quelquefois d'une exécution « fort délicate ». Il examinait les arcades au-dessus desquelles, dans toutes les grandes églises, il y a des tribunes : « Les « tribunes de Notre-Dame de Paris sont d'une étendue consi-

« dérable et produisent un effet surprenant, en offrant à la « vue, pour ainsi dire, une seconde église, dont la clarté « contraste avec l'espèce d'obscurité qui règne dans les dessous, « la fait paraître et plus vague et plus élevée, et fait distinguer « aux spectateurs, comme dans un lointain, mille objets qui, « tantôt perdus, tantôt retrouvés, leur donnent, à mesure qu'ils « s'en éloignent ou s'en approchent, des spectacles qui les ra- « vissent à eux-mêmes. » N'est-ce pas comme un avant-goût des rêveries romantiques ?

Il avouait que, « dans les cathédrales gothiques, les diverses moulures rendent les croix d'ogive légères, et forment dans quelques églises, avec les maîtresses nervures, des comparti- ments fort ingénieux » : par exemple à Saint-Nizier de Lyon. Mais il trouvait que « les façades sont ordinairement décorées « de quantité de niches de mauvaise forme dans lesquelles « sont des figures qui n'ont ni goût ni grâce, et que les portes « sont pratiquées dans des renfoncements cintrés en es- « pèce de voussures en tiers-point, souvent garnis de mau- « vais ornements et de petites figures, qui forment un vrai ga- « limatias ». Aussi, plus tard, ne croira-t-il pas faire grand mal en laissant supprimer une partie des sculptures du por- tail de Notre-Dame de Paris, et en proposant la suppression d'un tympan et d'un trumeau au portail de la chapelle du châ- teau de Vincennes... Cela ne l'empêche pas de reconnaître que, sur les côtés des églises, « les grandes buttes, quoique suffi- « samment fortes pour résister à la poussée des voûtes, pa- « raissent cependant fort légères par la façon dont elles sont « construites ».

Passant ensuite à l'examen des églises modernes et exami- nant la disposition de Saint-Sulpice et Saint-Victor à Paris, de Saint-Charles du Cours, de Saint-Ignace, de Saint-André de la Valle, du Gesu, des Saints-Apôtres à Rome, des Char- treux et de l'Hôtel-Dieu à Lyon : « Que peut-on donner dans « cette disposition, remarquait-il, qui ne ressemble parfaitement

« à celle des églises gothiques ? C'est donc de ces églises, bâties
« longtemps avant la renaissance de l'architecture antique, que
« nous avons tiré l'idée des nôtres ; nous avons approuvé en
« cela l'ouvrage de ces peuples que nous traitons de grossiers
« et de barbares ; nous l'avons même imité en tous points.
« Nous devons donc les regarder comme nos maîtres à cet
« égard, et, malgré le mépris que nous en faisons, nous ne
« saurions leur refuser cet avantage quelque grand qu'il soit ;
« ils sont créateurs pour cet article, et on ne peut pas les
« taxer d'avoir imité les temples antiques. 1° Ils abhorraient
« trop ceux qui en étaient les auteurs. 2° Nous savons, tant
« par les restes que par les descriptions qui sont parvenues
« jusqu'à nous, qu'ils étaient composés d'une façon toute
« différente.

Si je passe à la décoration, je trouverai que nous les imi-
« tons aussi, sinon en tout, au moins en bien des choses. En
« effet nos grandes nefs ne sont-elles pas percées, comme les
« leurs, d'arcades qui passent dans les nefs et qui, répétées de
« l'autre côté, forment l'ouverture des chapelles ? Ces arcs, à
« la vérité, sont en plein cintre ; les piliers sont en carrés
« longs et posés carrément sur les nefs ; nous avons substitué
« à toutes ces colonnes minces et longues des dosserets cou-
« ronnés d'impostes et quelquefois des colonnes pour soutenir
« les arcades, comme à Saint-Ignace à Rome, et du côté de
« la nef nous mettons de grands pilastres qui portent un enta-
« blement proportionné qui règne tout autour de l'église, et
« donne, pour la nettoyer et réparer, les mêmes facilités que
« les tribunes des Goths ; ces pilastres sont sur un simple
« socle ou sur un piédestal ; cette dernière manière se pra-
« tique rarement et rend l'ordre trop mesquin et trop guindé,
« comme on peut le voir à Saint-Roch à Paris et à l'Hôtel-
« Dieu à Lyon. Nous pratiquons quelquefois, comme eux, des
« tribunes au-dessus de nos arcs de la grande nef, comme aux
« Invalides à Paris et à l'Oratoire à Lyon. Nos vitraux sont

« logés dans des lunettes, et quelquefois élevés au-dessus de
« la corniche par un attique qui en dégage la voûte et la rend
« plus légère ; elle est ornée d'arcs doubleaux et de bandeaux
« de lunettes qui répondent en quelque façon aux nervures
« gothiques. Nos façades, il est vrai, ornées de pilastres et de
« colonnes, n'imitent en rien celle des Goths, et leur sont sans
« contredit bien supérieures ; mais nous garnissons, comme
« eux, nos dehors de buttes qui soutiennent la poussée des
« voûtes, et sont souvent très massives.

« Quant à la construction, pour peu qu'on examine celle
« des églises gothiques, on verra qu'elle est plus ingénieuse,
« plus hardie, et même plus difficile que celle des nôtres : ces
« tribunes pratiquées dans leurs gros de mur qui traversent
« les piliers principaux, quelquefois en deux endroits, les ré-
« duisent pour ainsi dire à rien ; c'est cependant sur ces seuls
« piliers que porte tout le poids des voûtes, quelque grandes
« qu'elles soient, et celui de la charpente des couverts qui
« souvent est bien considérable. Leur composition tend à les
« rendre légers à la vue, et quelquefois ils sont en effet aussi
« forts que les nôtres ; leur position y contribue aussi beau-
« coup, et on ne voit, en entrant dans l'église et en y avan-
« çant dans la grande nef, qu'une de leurs quatre faces. Leurs
« arcs en tiers-point ont, ainsi que leurs voûtes, plus de force
« que nos arcs en plein cintre, mais ne sont pas, à beaucoup
« près, si gracieux ; quant à leurs lunettes et leurs nervures,
« il y en a dont l'exécution ne devait pas être facile et dont la
« coupe est savante. Ils ont toujours su faire tomber la prin-
« cipale poussée dans l'endroit de la résistance, et on observe
« cette règle, même dans l'arrangement des moellons qui rem-
« plissent les entre-deux de ces nervures. L'exécution de nos
« voûtes n'est ni si délicate, ni si difficile : nous avons soin,
« comme eux, d'en ranger le poids sur les parties les plus
« fortes ; nous les décorons d'une façon plus grande et plus
« noble, mais quelquefois un peu lourde ; nos piliers qui les

« portent, quoique souvent pas plus gros que ceux des églises
« gothiques, paraissent toujours plus lourds parce qu'on voit
« nécessairement deux faces en entrant dans les églises. Quant
« à la propreté et à la justesse de l'exécution, quelque loin que
« les aient poussées les Goths, les architectes du siècle de
« Louis XIV ne leur ont cédé en rien : les Invalides, la Cha-
« pelle de Versailles et plusieurs autres monuments en sont
« des preuves visibles et convaincantes.

« Il me reste à parler des proportions, article au moins
« aussi essentiel que les deux précédents, puisque sans elles,
« quelque belles que fussent la composition et l'exécution d'un
« ouvrage, il n'en serait pas moins le plus souvent mons-
« trueux et insoutenable aux yeux de tout le monde. Les
« architectes Goths ont donné à leurs églises des proportions
« que nous n'avons pas suivies dans les nôtres : nous les avons
« toujours tenues plus larges à raison de leurs longueur et
« hauteur, comme on verra par les mesures exactement prises
« que je vais donner ».

Il comparait alors les mesures de Notre-Dame de Paris, de la cathédrale de Milan, de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Maurice de Vienne, de Saint-Jean et de Saint-Nizier à Lyon, de Saint-Ignace, de Saint-André et de Saint-Charles du Cours à Rome : « Il est aisé, concluait-il, de voir
« par ces mesures la vérité de ce que j'ai avancé, et de
« s'apercevoir que les églises gothiques ont toujours deux
« fois et demie ou trois fois plus de hauteur que de largeur,
« et les nôtres ont plus souvent plus du double. C'est sans
« doute de cette différence de proportion que naît celle des
« effets qu'elles produisent en nous : si nous entrons dans une
« église gothique, nos yeux, trompés par ses proportions, pro-
« curent à notre âme un plaisir qui la surprend et l'étonne
« d'abord, et nous fait dire en l'admirant : « Voilà un vaisseau
« d'une longueur et d'une hauteur prodigieuses ! » Nous croi-
« rions volontiers de n'arriver jamais au bout ; nous en pre-

« nons le chemin, et sommes surpris de nous y voir bien plus
« tôt que nous n'aurions cru ; nous jugeons, pour lors, qu'il
« en serait de même de la hauteur si nous la mesurions, et
« nous avons raison. Si au contraire nous entrons dans une de
« nos églises, par exemple dans Saint-Pierre de Rome, au pre-
« mier abord notre âme est comme enchantée par un balance-
« ment du tout et des parties ; l'idée qu'on nous en a donnée
« suspend, pour un temps, notre jugement, et enfin nous nous
« déterminons à dire : « J'aurais cru cette église bien plus
« grande ! » Nous nous croyons bien près du fond ; nous y
« portons nos pas, et bientôt il semble s'éloigner à mesure que
« nous avançons ; c'est alors que nous sommes surpris d'une
« si grande étendue, et que nous avouons n'avoir jamais
« vu d'église si longue. Il en est de même de celles de Rome
« que j'ai citées, excepté Saint-Charles dont les proportions de
« hauteur et de largeur s'approchent assez de celles des Goths :
« dans les unes l'examen détruit, pour ainsi dire, le plaisir ;
« dans les autres, il le fait naître.

« La première raison que j'en donnerai, c'est que nous
« jugeons de tout par comparaison : il est bien sûr qu'un
« homme d'une hauteur médiocre, mais mince de taille, paraî-
« tra plus grand qu'un autre qui le serait davantage, ayant la
« taille plus grosse, jusqu'à ce que nous les ayons vus
« ensemble ; si l'église de Milan paraît encore plus haute que
« toutes autres gothiques, c'est qu'on a poussé sa hauteur
« jusqu'au triple de sa largeur. La deuxième, c'est que les pi-
« liers dans ces édifices étant plus serrés que dans les nôtres,
« sont aussi en plus grand nombre, et que nous supposons
« qu'il n'y a qu'un très grand espace qui puisse les contenir.
« La troisième, c'est qu'il n'y a pas de corniches qui en
« dérobent rien à la vue et dont les saillies interrompent le
« coup d'œil comme dans les nôtres.

« Je pourrais entrer dans le détail de beaucoup de parties
« qui tendent encore à faire paraître les églises gothiques plus

« grandes que les nôtres, mais je n'ai promis qu'un essai ; il « n'est déjà que trop long. Tout ce que j'en veux conclure, « c'est que, méprisant totalement les chimériques et bizarres « ornements des Goths, nous pourrions, sans donner dans « l'extrême de leurs proportions, en profiter, et trouver entre « elles et les nôtres un juste milieu qui réparerait le défaut du « premier coup d'œil, et ferait peut-être dire de celui qui aurait « eu ce bonheur : *Omne tulit punctum* (1). Ce ne pourrait pas « être, je l'avoue, sans déroger à nos règles et sans nous servir « de quelques-unes de celles des Goths... Je ne le voudrais pas « risquer ; mais une académie comme celles de Paris ou de « Rome aurait, ce me semble, droit de le faire dans les règles « de l'art (2). »

Ainsi, tout en partageant l'avis général de ses contemporains, tout en affirmant la supériorité de l'esthétique gréco-latine où tout est simple, mesuré, borné à l'usage, où on ne voit ni hardiesse ni caprice qui impose aux yeux, où les proportions sont si justes que rien ne paraît fort grand, quoique tout le soit, « où tout est borné à contenter la vraie raison, » tout en blâmant les petits ornements sans dessein suivi, tous les « colifichets de l'architecture dénommée gothique et qui était, disait-on, celle des Arabes », tout en « préférant à ce vain raffinement la simplicité grecque » (3), Soufflot proclamait

(1) Cf. Cochin, *Doutes raisonnables d'un marguillier de la paroisse de Saint-Etienne du Mont.* « En ce qu'elle fait paraître un édifice plus grand « qu'il ne l'est en effet, et le mauvais goût des ornements mis à part, « l'architecture gothique semble l'emporter sur celle des Grecs. »

(2) *Mémoire sur l'architecture gothique*, lu par Soufflot à l'Académie des Beaux-Arts de Lyon le 12 avril 1741 (*Mss. de l'Académie de Lyon, Mémoires d'architecture*, vol. 194, n° 32 du recueil).

(3) Fénelon, *Lettre à l'Académie sur les Anciens et les Modernes, passim. Discours de réception à l'Académie française. Deuxième dialogue sur l'Eloquence.* — Cf. La Bruyère. *Des ouvrages de l'esprit* : « On a entièrement « abandonné l'ordre gothique que la barbarie avait introduit pour les « palais et pour les temples ». — Cf. aussi Boileau, *Art Poétique*, etc.

publiquement dès 1741, avec sa franchise habituelle, la grande valeur du système constructif des architectes gothiques dont il avait étudié à fond tous les procédés.

Ses recherches, ses réflexions ultérieures, son second voyage en Italie ne font que le confirmer dans ses idées. — Ce sont, remarquons-le, celles de plusieurs de ses contemporains (1), notamment de l'abbé Laugier qui, lui aussi, était las de l'architecture religieuse de style jésuite, et pour qui les églises Saint-Sulpice et Saint-Roch, par exemple, n'avaient pas su remplacer les cathédrales gothiques, sans d'ailleurs valoir les temples antiques qu'elles prétendaient ressusciter en France. « Je suis convaincu, disait l'abbé dans son *Essai sur l'archi-* « *tecture* en 1753, que jusqu'à présent nous n'avons point eu « le vrai goût des églises. Nos églises gothiques sont encore ce « que nous avons de plus passable : à travers cette foule « d'ornements grotesques qui les déparent beaucoup, on y « sent je ne sais quel air de grandeur et de majesté qui saisit. « On y trouve le facile et le délicat, il n'y a que le simple et « le naturel qui y manquent. Nous avons renoncé avec raison « aux bizarreries de l'architecture moderne, nous sommes re- « venus à l'antique, mais il semble que nous ayons perdu à « ce retour de bon goût. En nous éloignant des modernes, « nous avons quitté la délicatesse ; en recourant aux anciens, « nous avons rencontré la pesanteur... Mais c'est que nous « n'avons fait que la moitié du chemin ; nous sommes restés « dans l'entre-deux, et il en est résulté une nouvelle sorte « d'architecture qui n'est antique qu'à demi et qui pourrait

(1) Dom Bernard de Montfaucon, dans les *Monuments de la Monarchie Française* publiés en 1737, faisait l'éloge des cathédrales gothiques réputées laides et barbares. D'ailleurs les artistes, malgré leur culture exclusivement gréco-latine, n'avaient jamais abandonné complètement le système constructif du moyen-âge. Voir A. Choisy, *Histoire de l'architecture*, t. II, p. 747. Voir aussi P. Marcel Levi, *Inventaire des papiers de Robert de Cotte*, introduction, p. XXVII.

« faire regretter l'abandon général que nous avons fait de
« l'architecture moderne.

« J'entre dans l'église de Notre-Dame ; c'est à Paris la plus
« considérable de nos édifices gothiques, et il n'est pas à beau-
« coup près de la beauté de certains autres qu'on admire dans
« les provinces ; cependant, au premier coup d'œil, mes re-
« gards sont arrêtés, mon imagination est frappée par l'éten-
« due, la hauteur, le dégagement de cette vaste nef ; je suis
« forcé de donner quelques moments à la surprise qu'excite
« en moi le majestueux de l'ensemble ; revenu de cette pre-
« mière admiration, si je m'attache au détail je trouve des
« absurdités sans nombre, mais j'en rejette le blâme sur le
« malheur des temps ; de sorte qu'après avoir bien épluché,
« bien critiqué, revenu au milieu de cette nef j'admire encore,
« et il reste en moi une impression qui me fait dire : « Voilà
« bien des défauts ; mais voilà qui est grand ! » De là je passe
« à Saint-Sulpice, église la plus considérable de toutes celles
« que nous avons bâties dans le goût de l'architecture antique ;
« je ne suis ni frappé, ni saisi ; je trouve l'édifice fort au-des-
« sous de sa réputation ; je ne vois que des épaisseurs et des
« masses ; ce sont de grosses arcades enchâssées entre de gros
« pilastres, d'un ordre corinthien très lourd et très gros, et
« par-dessus le tout une grosse voûte dont la pesanteur fait
« craindre pour l'insuffisance de ses gros appuis. — Presque
« toutes nos églises modernes sont dans le goût de Saint-Sul-
« pice : c'est toujours des pilastres, des arcades et une voûte ;
« il y a du plus ou du moins dans la pesanteur, la vraie déli-
« catesse et l'air majestueux ne se trouvent dans aucune. » (1)

Alors l'abbé se demande si, en bâtissant nos églises dans
le bon goût de l'architecture antique, il n'y aurait pas moyen
de leur donner une élévation et une légèreté qui égalât celle

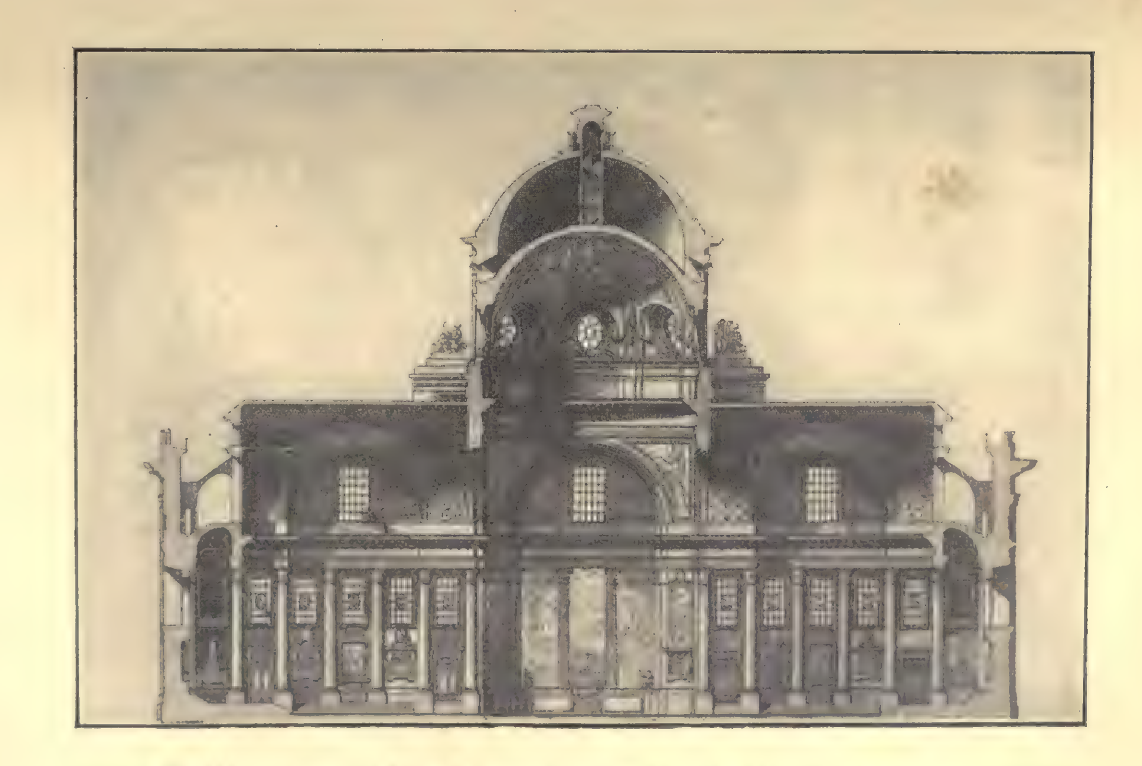
(1) Le P. Laugier. Essai sur l'architecture. 17[illegible] [illegible]
de bâtir les églises, p. 199-203. — Cf. aussi p. [illegible], p. [illegible]

28

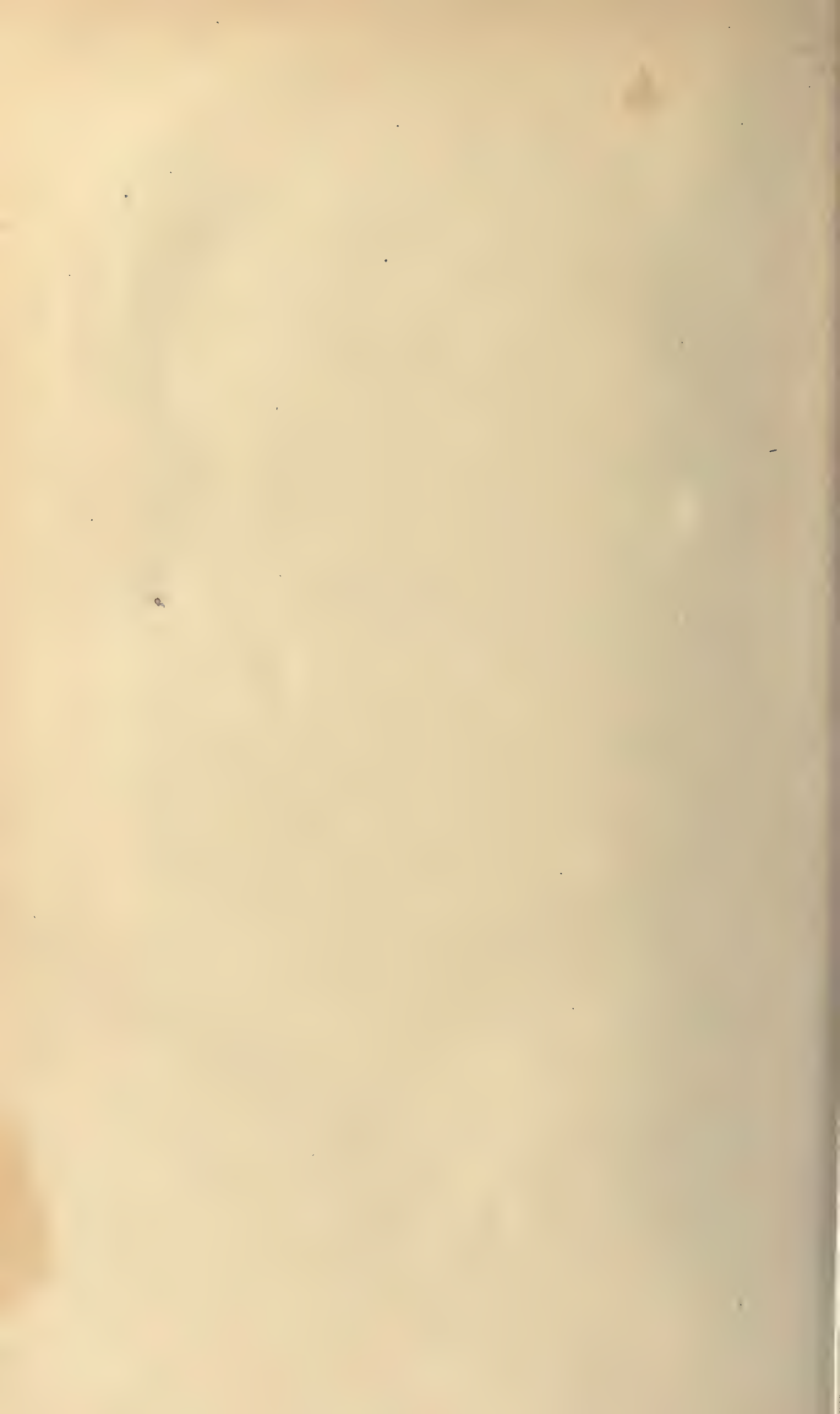
de nos belles églises gothiques; c'est précisément ce que Soufflot cherchait de son côté. L'abbé pense avoir trouvé le moyen : « En nous servant des colonnes isolées, dit-il, nous « aurons la légèreté, et en mettant deux ordres l'un sur l'autre « nous atteindrons à l'élévation requise. On objectera peut-« être l'impossibilité prétendue de faire des architraves en « plate-bande ; mais on n'a qu'à étudier le trait des travées de « la chapelle de Versailles ou de l'entablement du portique du « Louvre pour se convaincre que ce n'est pas impossible. On « dira aussi peut-être que de simples colonnes ne sauraient « porter une aussi grande voûte que celle d'une église ; mais « la charge ne sera point trop forte pour les colonnes si la « voûte n'a qu'une médiocre épaisseur : il y a déjà plus d'une « église où la grande voûte n'est soutenue que par des co-« lonnes ; à Notre-Dame, en particulier, tout est porté sur de « simples colonnes qui forment le péristyle des bas-côtés ; ces « colonnes sont à la vérité très mal proportionnées, mais ce « défaut de proportion qui blesse les yeux n'augmente pas leur « solidité. D'ailleurs combien d'autres exemples dans les édi-« fices gothiques où l'on ne voit pour appui que des colonnes « d'une hauteur excessive relativement à leur diamètre ! »

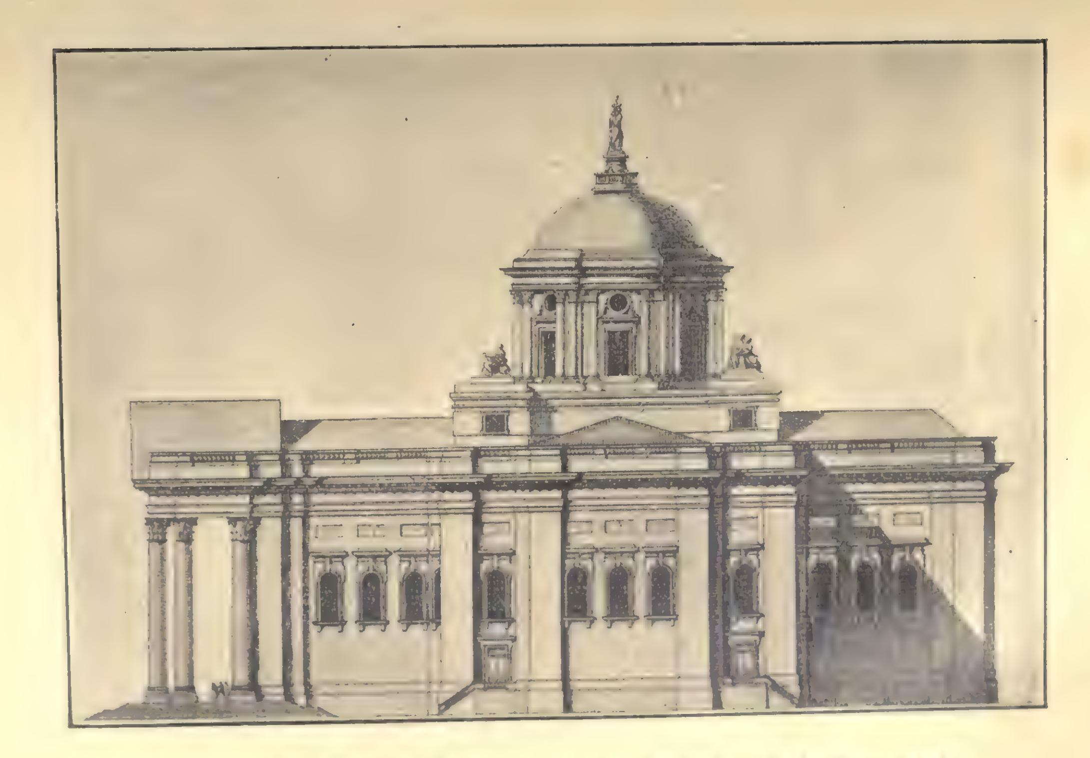
Au fond, les seuls obstacles à l'imitation de l'art gothique sont la prévention de l'esprit, l'habitude de la main : « L'em-« pire de la raison ne saurait l'emporter d'emblée sur le pré-« jugé d'éducation ; pour s'affranchir des chaînes du préjugé « et de l'habitude, il faut des Brunelleschi et des Bramante ! « s'écrie-t-il. Pour les dessins des portails, j'exhorte les artistes « à se faire des idées propres, à mépriser tout ce qui n'est que « routine, à inventer, à donner du neuf ! »

C'est ainsi que l'abbé Laugier est le précurseur des innovations de Soufflot à Sainte-Geneviève, dont il semble prévoir le portail. Il a aussi l'idée, pour renouveler le plan des églises, de « faire régner, autour de la nef, de la croisée et du chœur, « des bas-côtés en colonnes, un péristyle, toujours en ligne

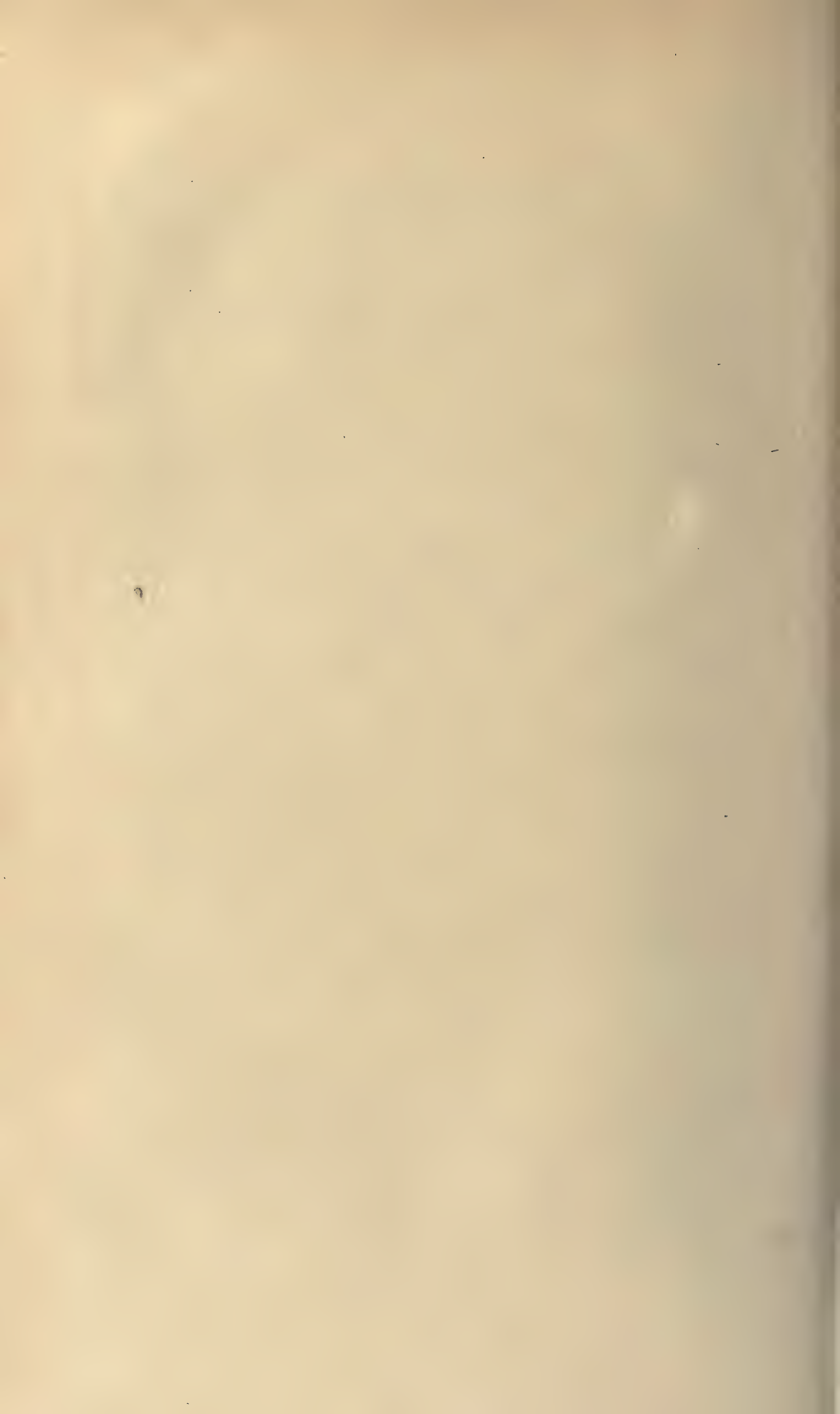


Pl. III. — Nouvelle Église de Sainte-Geneviève. Projet de 1757. Coupe en travers.
Dessin de Soufflot, gravure de Bellicard.





Pl. IV. — Nouvelle Église de Sainte-Geneviève. Projet de 1757. Élévation latérale.
Dessin de Soufflot, gravure de Bellicard.



« droite et carrément ». Et ce sera encore une des innovations de Soufflot à Sainte-Geneviève! Il fait, comme lui, une distinction très nette entre l'ornementation gothique qu'il condamne, et la construction gothique qu'il admire : « Au « lieu d'ornements baroques, qu'on mette dans les églises go- « thiques du vrai, du naturel, du singulier, du bizarre même, « sans aller jamais au delà des bornes, et on fera du beau, « du surprenant, du prodigieux ! » En somme la solution du problème, pour « réformer » l'architecture religieuse en France, il la verrait volontiers dans la formule de Soufflot : *réunir la légèreté de la construction des édifices gothiques avec la pureté et la magnificence de l'architecture grecque.*

Soufflot va chercher à en démontrer la possibilité par des rapports et mémoires théoriques et pratiques, et il illustrera sa thèse, basée sur des précédents et ses propres expériences, par la construction même de son église.

§ II

Dès le 30 juillet 1753, il entretient l'Académie d'architecture d'un projet de MM. Pezzoni et Fayvi pour la reconstruction de l'église de Saint-Jean l'Evangéliste à Liège, projet dans lequel le dôme est soutenu par des colonnes : « On a pensé, lit-on au procès-verbal de la séance, que *des colonnes donneraient à l'église plus de légèreté et de percés que des pilastres avec des arcades ;* et, pour plus grand éclaircissement de ses réflexions, M. Soufflot se charge d'en faire le plan et les profils » (1).

Un an et demi après, il va pouvoir appliquer ses idées dans l'œuvre qui immortalisera son nom ; comme nous l'avons vu, la reconstruction de l'église Sainte-Geneviève a été décidée

(1) *Procès-verbaux de l'Académie d'architecture*, fond cité.

dès novembre 1754 ; et au travail du Roi du 6 janvier suivant Marigny a fait choisir Soufflot comme architecte, de préférence à tous ses concurrents, et même à Gabriel... Il le fait venir de Lyon à Paris dès le début de février pour commencer sans tarder les travaux. Au travail du 2 mars 1757 il fait approuver par le Roi « son nouveau plan de l'église avec « la place au-devant où l'on pourrait établir une maison de « Faculté de Théologie faisant pendant aux Ecoles de Droit, « et la rue qui peut se terminer d'abord à celle de Saint- « Jacques et par la suite se continuer jusqu'au palais du « Luxembourg où elle aboutirait au milieu du palais » (1).

Le projet de Soufflot, en 1757, est bien différent de la réalisation future. Le fronton doit représenter une scène de la messe : l'élévation de l'hostie devant un grand concours de peuple, ou sainte Geneviève distribuant du pain aux pauvres. Le dôme est alors très bas et n'est pas encore surélevé de tout l'étage à colonnade ; c'est une simple tour lanterne éclairée de fenêtres carrées, surmontées d'œils de bœuf et séparées par des groupes de colonnes et de pilastres. Au-dessus une calotte demi-sphérique, surmontée d'une petite plateforme circulaire, supporte un piédestal sur lequel se tient la figure de sainte Geneviève debout, tenant et élevant une croix ; quatre groupes, composés des évangélistes assis avec leurs attributs, en décorent la base. Quant aux murailles latérales de l'église, elles sont percées de grandes fenêtres et chargées d'une décoration très garnie (2).

(1) Voir *plans, élévations et coupe de l'église Sainte-Geneviève*, gravés par Bellicard, d'après les dessins de Soufflot approuvés par le Roi le 2 mars 1757 (Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes, Ha, 40. pl. 2, 4, 5, 7).

(2) Voir la suite d'estampes gravées par Charpentier en 1757 et reproduisant les premiers projets de Soufflot (Bibl. Nat. Cab. des Estampes, Ha 41), et le volume consacré au Panthéon dans la série topographique (Va 259e, fo 12, 20, 26).

A l'intérieur, Soufflot veut changer la disposition générale usitée jusqu'alors : l'originalité de sa conception consiste dans la forme de croix grecque des quatre nefs, aux branches d'égale grandeur soutenues par des colonnes isolées, toutes d'une grande élévation et d'un grand diamètre et se réunissant au centre pour y former une enceinte octogone à pans coupés. Devant l'église un immense perron doit aboutir à un superbe péristyle d'ordre corinthien, dont les colonnes isolées seront surmontées d'un fronton à bas-relief.

La secrète ambition de Soufflot est de surpasser ce que la Grèce et Rome ont enfanté de plus magnifique. Son dessein est d'élever « une espèce de monument à la perpétuité de la « religion chrétienne », en même temps qu'à la gloire de sainte Geneviève. Il veut consacrer la nef d'entrée à l'ancien Testament, la nef septentrionale à l'Eglise grecque, la nef méridionale à l'Eglise latine, dont les histoires se dérouleront en sculptures et en peintures murales, au-dessus des autels à la romaine et aux coupoles intérieures. Au point de réunion des quatre nefs dans le milieu de l'église s'élevera un dôme sous lequel sera placée, à l'endroit précis où dans une basilique primitive eût été érigé le principal autel, la châsse de sainte Geneviève supportée par les *Quatre Vertus* de Germain Pilon et couronnée d'un riche baldaquin !... Cette décoration ne masquera pas le fond du chœur où se dressera le grand autel, isolé et surmonté d'une « Gloire » colossale toute peuplée d'anges et de séraphins !

Les bas-côtés, élevés de cinq ou six marches au-dessus du sol de la nef, seront à deux rangs de belles colonnes corinthiennes cannelées, dont l'entablement présentera une frise festonnée, des rinceaux et des enroulements découpés en feuilles d'ornements de la plus riche magnificence ; les plafonds des nefs et des bas-côtés seront eux aussi fouillés de dessins, de lignes et d'ornements d'un goût exquis et d'une élégante simplicité ; des lunettes évidées avec art donneront une

apparence de « légèreté gothique » aux voûtes circulaires opposées les unes aux autres et dans des sens différents, et produiront par le passage de la lumière des effets agréables et variés. Enfin le dôme sera supporté par quatre piliers triangulaires ornés à leurs angles de colonnes engagées et correspondant à celles des nefs ; ces piliers seront si légers, relativement à la masse du dôme qu'ils supporteront, qu'à peine on apercevra leur massif au milieu du jeu de toutes les colonnes isolées qui composeront les quatre nefs de la croix ! (1)

Et Soufflot croit déjà voir ce magnifique décor, riche et animé, ces files de colonnes pures et élégantes baignées dans la lumière largement répandue par les quarante-deux grandes fenêtres des murailles latérales !... (2) Temple superbe chargé de peintures, de sculptures, de bas-reliefs, d'emblèmes religieux en pierre, en stuc et en métal, de gloires, de concerts d'anges et de séraphins qui célèbreront à l'envi, sur les autels à la romaine, dans les coupoles intérieures, à la voûte du dôme, la perpétuité de la religion chrétienne et la gloire de sainte Geneviève (3), mais à la façon des « grands hommes » de l'antiquité, selon le culte des « héros romains » cher aux générations des XVII[e] et XVIII[e] siècles ! Car Soufflot garde la conception « classique » de l'art religieux qui doit avant tout

(1) Voir Dezallier d'Argenville. *Voyage pittoresque de Paris*, 6[e] éd. 1778. — Quatremère de Quincy, *Rapport sur l'édifice de Sainte-Geneviève fait au directeur du département de Paris*, 1791. — Rondelet, *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon Français*, 1797.

(2) Voir dans le volume consacré au Panthéon dans la série topographique du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale (f° 60 et 61), deux « perspectives de l'intérieur de l'église » dont l'une gravée par Poulleau (vers 1775), qui donnent une idée du décor voulu par Soufflot et rêvé par ses contemporains.

(3) Voir *Les décorations dn Panthéon* (Extrait de l'*Artiste*, 1885), par Ph. de Chennevières, qui s'efforcera de reprendre la tradition et le programme décoratif de Soufflot.

exprimer dans les églises, dans les « temples », comme on dit, la magnificence, la majesté et la gloire ! La pompe des rites et des triomphes païens peut et doit s'y adapter aux sentiments chrétiens, mêlés d'étrange sorte aux réminiscences « humanistes », aux souvenirs de l'éducation gréco-latine reçue dans les collèges des Jésuites.

Chose curieuse, en effet, cette admiration sans réserve de la belle antiquité se juxtapose parfaitement à la vieille foi catholique et monarchique, encore sincère à cette époque, et qui se manifeste même avec plus de vivacité que jamais. C'est le temps où l'on applaudit, à la Comédie-Française, le siège de Calais et ses tirades patriotiques et civiques; où l'on se remet à l'étude des origines de la France, de ses antiques coutumes, de ses vieilles croyances, et où les recherches érudites et archéologiques sur le haut Moyen Age éveillent de jour en jour plus de curiosité et de sympathie. On commence à examiner avec moins d'horreur les cathédrales gothiques des « bons aïeux » ; on va réclamer pour les grandes peintures d'histoire, à côté des sujets tirés de la Bible et de l'antiquité gréco-romaine, des sujets « nationaux et français ». Il y a là un courant extrêmement intéressant et qui semble préparer, à longue échéance, l'épanouissement romantique du culte du Moyen Age !

Le public veut absolument qu'il y ait dans l'église nouvelle une chapelle souterraine toute semblable à celle de la vieille basilique mérovingienne, où se trouvent côte à côte les tombeaux de sainte Geneviève, du roi Clovis et de la reine Clotilde. Il veut aussi que les bas-reliefs du porche d'entrée représentent les « sublimes actions » de la patronne de Paris, et aussi « saint Pierre recevant les clefs du ciel et saint Paul « prêchant dans l'aréopage d'Athènes, pour rappeler la consé-« cration primitive du sanctuaire de Sainte-Geneviève ! » Quant à la coupole intérieure du dôme, elle doit être peinte ; Soufflot connaît sans doute et approuve peut-être le curieux

projet de décoration fait en mai 1757 par un conseiller au Parlement de Paris, M. Revol, où « l'intérêt de la religion « paraîtrait lié avec l'établissement des Francs dans la Gaule « et de la monarchie française », — programme que le marquis de Chennevières reprendra cent ans plus tard.

« Le haut de la coupe, dit l'auteur du projet, serait ouvert « par une grande lumière partant du triangle sacré convenu « pour désigner la Trinité. Vers la chûte de la voûte, d'un « côté sainte Geneviève, caractérisée par ses attributs ordi- « naires, serait en prière, les regards suppliants élevés vers le « ciel, et montrerait Clovis placé vis-à-vis d'elle au côté « opposé de la voûte. Ce serait en effet ici que ce prince for- « merait un groupe avec deux autres figures seulement, l'une « de saint Rémy prêt à le baptiser, l'autre de Clotilde pénétrée « d'une sainte joie en voyant accomplir ses vœux les plus « ardents. Cependant un ange se détacherait du haut de la « voûte comme envoyé par l'Eternel touché des larmes de « Geneviève, et il porterait la Sainte-Ampoule dirigeant son « vol vers Rémy et marquant d'un geste à Geneviève que ses « prières sont exaucées. Près de Clovis et du même côté, on « ferait paraître une quantité plus ou moins grande de Francs « tous armés pour désigner les trois mille soldats de Clovis « qui se firent baptiser à la suite de leur chef, et l'on tâche- « rait de rendre l'impression que fit sur eux l'exemple de « leur Prince et d'exprimer leur résolution de l'imiter aussitôt. « A la suite, et du côté de sainte Geneviève, se placerait une « troupe de Gaulois-Romains des deux sexes, les hommes « vêtus de sayes et de tuniques pour les différencier des Francs ; « on exprimerait la consolation de ce peuple en voyant son « souverain prêt à devenir son frère par la profession du « christianisme (1). »

(1) Ce projet de décoration a été publié par P. Valet (*Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, 1902, t. III, p. 32 et s.).

C'est ainsi que les contemporains, d'accord avec Soufflot, veulent célébrer la France, fille aînée de l'Eglise, dans le langage de l'art païen, réformer et restaurer la foi monarchique et religieuse française avec des éléments « romains », retrouver et ressusciter la « hardiesse et la légèreté gothique » à l'aide des plates-bandes et des colonnes antiques ! — Effort extrêmement respectable ! Mais ce tour de force de « restauration » et de « rénovation » que les hommes du XVIIIe siècle escomptaient, déviera et avortera dans la tourmente de la Révolution !.,.

Cependant on ne parle dans le public que du nouveau projet de reconstruction de l'église fondée par Clovis, consacrée par saint Rémi, et où sainte Geneviève est inhumée ; à la cour et à la ville on célèbre à l'envi les sentiments de piété du Roi : « Il va faire élever à la protectrice de Paris, dit-on, le plus « superbe temple qui soit dans son royaume, et dans le plus « grand goût de la bonne architecture : la vue du portail « donnera l'illusion du Panthéon de Rome ; toutes les voûtes « des bas-côtés et de la nef seront portées par des colonnes, et « la magnifique châsse de vermeil doré faite par saint Eloi, « couverte de pierreries et contenant le corps de la sainte, sera « élevé dans le centre de la croisée sous un beau dôme et « au-dessus du maître-autel pour être aperçue de toutes les « parties de l'église. Celui que le Roi a choisi pour la compo- « sition de cette église est le sieur Soufflot, dont le goût sage « et mâle a tenu ferme contre la corruption de celui de ce « siècle livré à des formes capricieuses et singulières sur- « chargées d'ornements très recherchés et toujours bornés à « de petites parties. Dans son projet, il a saisi une distribu- « tion parfaitement adaptée à l'objet sensible d'une dévotion « particulière : il a voulu poser la châsse de la sainte dans un « point qui fît le centre de toutes les lignes pour être aperçue « de tout le monde, et sous un dôme pour que la circulation « fût commode ; cette châsse, élevée sur quatre colonnes

« ioniques de marbre du dessin de Le Mercier, et soutenues « par les quatre statues de vierges plus grandes que nature, « œuvre de Germain Pilon, se trouvera couronnée par le « dôme même : tout l'édifice sera le monument voué à cette « châsse. C'est précisément pour cela, d'ailleurs, que ce « temple ne doit point, quant à son plan et à sa distribution « intérieure, servir de modèle pour d'autres églises (1). »

C'est donc un temple « extraordinaire » et conçu en dehors des règles consacrées que Soufflot va élever avec magnificence « à la gloire » de la vierge Geneviève, à la patronne de Paris, à la gardienne de la Gaule, à celle, dit-il sur le mode lyrique,

A celle dont la voix commande aux éléments,
Et suscite à son gré la pluie ou le beau temps !

Il a d'ailleurs pour elle un culte spécial et familial : la seule de ses sœurs qui ne se soit pas mariée et qui soit restée au pays natal, à Irancy, dans la maison paternelle, porte le nom de Geneviève ! (2)

*
* *

Dès 1756 les travaux commencent ; les premières fouilles font découvrir les restes d'une fabrique de poteries, et de nombreux puits dont plusieurs atteignent jusqu'à 75 pieds de profondeur, où l'on puisait dans l'argile les terres propres à la fabrication des poteries aux premiers temps de la

(1) De Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, 1778. — Voir aussi Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris* (6e éd., 1778), p. 280. — Thiéry, *Guide...*, t. II. (1787), p. 240 et s.

(2) Sur un plan de la maison paternelle, que Soufflot dessina et que possédait M. Larabit en 1852, on lisait, écrit de sa main, à la place où se trouvait la chambre de sa sœur : *Chambre de la vierge Geneviève.*

domination romaine et du christianisme en Gaule. Soufflot ne néglige rien pour établir des fondements solides sur lesquels il puisse exécuter une construction légère : il fait fouiller à nouveau ces puits comblés pour s'assurer du terrain, et les maçonne ensuite dans toute leur profondeur; de sorte que sous la première assise de son église il existe soixante-neuf jambes ou tours dont quelques-unes ont quatre-vingts pieds; qu'on juge si un édifice qui jette de telles racines sera solide ! (1).

Ces fouilles et ces travaux préparatoires traînent en longueur pendant toute la guerre de Sept ans. En attendant, Soufflot, pour justifier la construction de son église, n'épargne aucune recherche technique : mécanique, physique, chimie, il a tout étudié, car il doit tout prévoir pour répondre à toutes les objections ; il veut prouver qu'en lui l'ingénieur et le mécanicien ne le cèdent en rien à l'architecte. Ce faisant, d'ailleurs, il suit les traditions de l'Académie : en la fondant Louis XIV n'avait-il pas voulu qu'elle enseignât publiquement, outre les préceptes de l'architecture, « les autres sciences qui sont « absolument nécessaires aux architectes, comme la géo- « métrie, l'arithmétique, la mécanique, c'est-à-dire les forces « mouvantes, les hydrauliques qui traitent du mouvement « des eaux, la gnomonique ou l'art de faire les cadrans au « soleil, l'architecture militaire des fortifications, la perspec- « tive, la coupe des pierres et diverses autres parties de ma- « thématique » (2). Depuis sa fondation elle n'avait jamais dé-

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, op. cit.*, t. XI, p. 291. — Voir aussi un rapport de Brébion au comte d'Angiviller en 1780 (Arch. Nat. O[1] 1695). — Il existe dans les papiers de famille de Soufflot un « plan « manuscrit, par Letellier et Thévenin, de tous les trous, puits et puisards qui se sont trouvés en contre-bas de la première assise de l'église « Sainte-Geneviève, construite en 1758, et pris conjointement entre « MM. les inspecteurs et entrepreneurs du dit bâtiment. Paris, 27 jan- « vier ».

(2) Blondel, *Cours d'architecture* (Préface).

daigné les questions techniques ; dans ses séances elle avait toujours et fréquemment discuté sur les qualités des pierres, des sables, du ciment, sur la meilleure manière de faire les fondations, sur le bois à employer, etc. Une délégation de ses membres avait même visité en 1678, sur l'ordre de Colbert, « toutes les anciennes églises et bâtiments de Paris « et des environs pour examiner la qualité des pierres dont « ils étaient bâtis ». Grâce à elle, on savait où prendre la pierre de liais, la meilleure et la plus dure de toutes, « de- « puis le derrière du couvent des Chartreux jusqu'à Vau- « girard ».

C'est la bonne qualité de la pierre française qui explique les fins piliers gothiques du XIIIe siècle ; Soufflot l'a constaté. Il voudrait faire reprendre à la colonne sa fonction constructive ainsi que dans les temples grecs, et pour la surmonter renoncer à la courbe des arcs et revenir autant que possible à la ligne horizontale de l'entablement. L'emploi de pierres de choix s'impose ; grâce à cette louable préoccupation de l'Académie et de Soufflot, les colonnes classiques du XVIIIe siècle auront toute la solidité des piliers du Moyen Age.

En mars 1759, Soufflot expose, en séance de l'Académie, « une manière de couvrir les maisons en tuiles de fer usitée à Saint-Pétersbourg ». En revanche, le 30 juin 1760, l'Académie lui « permet d'emporter chez lui, pour en « prendre copie, le procès-verbal de visite fait en 1678 par or- « dre de Colbert sur la qualité des pierres des anciennes « églises et bâtiments de Paris et des environs ».

En même temps Soufflot contribue de plus en plus à dissiper les préventions de ses confrères contre l'architecture gothique. Il y a d'autant moins de peine que l'Académie n'eut jamais, pour l'art du Moyen Age, la haine et le mépris radical qu'on attribue à tort à tous les hommes du XVIIe et du XVIIIe siècle ; il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les

procès-verbaux de ses séances : celui, par exemple, du 4 août 1760 où elle examine les dessins et projets faits par feu Gabriel pour l'achèvement de l'église de Sainte-Croix d'Orléans : « Elle s'y montre très satisfaite de *la beauté du go-* « *thique de cette église* et de la manière dont on devait faire « le portail, ainsi que de tous les détails qu'en a faits M. Loriot « en imitant le goût gothique, travail considérable, note le « procès-verbal, pour le siècle où nous sommes ». Le 13 avril 1761, on s'entretient encore à l'Académie du portail de la cathédrale d'Orléans, dont le 6 avril M. Loriot « a fait voir « les plans, coupe et profil avec les différents détails qui ont « plu à la compagnie, et sur lesquels elle a fait quelques ob- « servations relatives à la solidité et la construction de cette « église. » — Le 2 mars précédent, on parlait de l'église de Saint-Augustin de Plaisance en Italie, dont les colonnes sont de granit de deux pieds de diamètre environ ; on vantait surtout l'extrême légèreté de la construction, la coupole du dôme étant partie en charpente et partie en maçonnerie très légères, et Soufflot se proposait d'en donner plus de détails. — Perronnet présente, le 1er février 1762, « un plan et un profil du « chevet de l'église collégiale de Mantes dont la légèreté de « construction est approuvée par l'assemblée, après s'être en- « tretenue sur *cette manière de bâtir qui lui paraît de plus en* « *plus intéressante.* »

Le 22 novembre suivant, Soufflot présente de la part de M. Petitot, architecte français de Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme et associé correspondant de l'Académie, « les « plans et coupes de l'église de Saint-Augustin de Plaisance « commencée en 1569 et finie en 1587 par le Père Abbé Dom « Marc Antoine Bagarotti, avec un mémoire qui en explique « la construction ; c'est Soufflot qui l'a prié d'envoyer ces « dessins à la Compagnie pour lui *faire voir à quel point de* « *délicatesse on avait poussé la construction dans cet édifice* « *en y employant les ordres grecs, et prouver qu'en employant*

« *ces ordres on peut approcher de la légèreté que la com-*
« *pagnie a admirée dans quelques monuments gothiques,*
« *et parvenir à une très grande épargne de matériaux* ».
L'Académie nomme Soufflot et Moreau pour examiner plus particulièrement les plans, élévations et mémoires de Petitot, en rendre compte à l'Académie, et faire remarquer ce qu'il y a à imiter dans la construction de cette église. Ils sont aussi priés d'examiner les dessins de l'église de Dijon envoyés par M. Le Jolivet. Le 1er décembre suivant, Moreau se rend chez Soufflot où sont tous les dessins ; il signe avec lui un fort curieux rapport présenté à l'Académie le 20 décembre :

« L'église Notre-Dame de Dijon, disent-ils, est d'architec-
« ture gothique, moderne ou arabe, selon les mémoires joints
« aux dessins ; elle a été bâtie dans le XIIIe siècle avec assez
« de solidité pour n'avoir souffert aucune altération jusqu'à
« présent, malgré la légèreté de la plus grande portion de ses
« parties qui est telle que bien des architectes pourraient trai-
« ter d'ignorant dans l'art de bâtir et de téméraire quiconque
« la proposerait comme un projet à exécuter. Après avoir bien
« examiné tous les développements de ce chef-d'œuvre de
« construction, nous avons pensé que la Compagnie a lieu de
« témoigner sa reconnaissance à M. Le Jolivet des détails dans
« lesquels il est entré, de la manière dont il a rendu toutes les
« parties dans les plans et élévations qu'il lui a envoyés, du
« soin avec lequel il en a coté les mesures et des recherches
« qu'il a faites sur le temps de la construction, sur les moyens
« dont on a usé pour y parvenir et sur les matériaux qu'on y
« a employés ; ouvrage immense qui justifie le choix que la
« compagnie a fait de M. Le Jolivet pour le premier corres-
« pondant qu'elle a nommé dans le royaume ; *ouvrage qui,*
« *s'il n'est pas d'un grand usage quant au goût d'architecture*
« *que nous avons abandonné avec raison, pourrait être de la*
« *plus grande utilité ponr prouver jusqu'à quel point nous*
« *avons poussé l'abus de l'emploi des matériaux dans les*

« *églises bâties à Paris depuis environ deux siècles, et faire*
« *revenir du préjugé que semblent avoir eu et avoir encore la*
« *plupart des architectes qu'on ne peut bâtir des églises*
« *qu'avec des gros piliers carrés et des arcades, d'épaisses*
« *murailles et des contreforts considérables, faute sans doute*
« *d'avoir assez examiné l'église de Notre-Dame et quelques*
« *autres du même genre à Paris, et la chapelle du Roi à Ver-*
« *sailles.*

« L'église de Saint-Augustin de Plaisance, quoique bâtie
« suivant les règles de l'architecture grecque il y a près de
« deux cents ans, peut prouver, plus qu'aucune autre, qu'*en*
« *abandonnant le goût gothique il est possible d'en conserver*
« *la légèreté.* L'architecte de cet édifice tenait encore aux dis-
« positions générales des Goths, dont il a voulu imiter la lé-
« gèreté dans la construction ; mais ses ordres doriques n'en
« sont pas moins corrects, et ses proportions conformes à
« celles que l'on a suivies depuis avec succès » (1).

C'est ainsi que Soufflot pense toujours à son église, et rêve de reproduire, à l'aide des colonnes et des ordres, l'élancement et la hardiesse des gothiques aïeux !

*
* *

Au bout de sept ans les travaux sont encore bien peu avancés, à cause de la guerre. La crypte ou chapelle sépulcrale est pourtant achevée dès juin 1763. Les voûtes en sont supportées par des murs et des piliers carrés qui correspondront aux colonnes de la partie supérieure de l'église ; des pilastres d'ordre toscan, accouplés mais sans base, décorent ces piliers ; au centre s'élèvent des colonnes du même ordre, accouplées

(1) *Procès-verbaux de l'Académie Royale d'architecture*, fond cité.

contre les pilastres. La coupe des pierres, le caractère mâle et sévère de la construction, l'austérité de la décoration révèlent l'œuvre de Soufflot !

Cependant il fait accélérer les travaux. La cérémonie de la pose de la première pierre est décidée ; elle a lieu le 6 septembre 1764. Afin que Sa Majesté puisse mieux juger de l'effet de l'église et de la place, il prend le parti de faire peindre par de Machy la façade en perspective sur des châssis garnis de toile, appliqués à un bâti de charpente qui fera ensuite partie des échafauds dont il a besoin pour la construction : « Vous savez, Monsieur, écrit-il à Marigny le 1er août, que « nous ne pouvons à présent élever que les murs d'enceinte « et les colonnes qui y sont engagées, et que nous ne pouvons « élever celles qui sont isolées à cause du service des grues ; « mais pour que l'église paraisse, au moins dans un quart, « telle qu'elle sera un jour avec toutes les colonnes, nous avons « pensé qu'il serait bien d'élever celles qui seront isolées en « plâtre et moellons jusqu'à la hauteur des autres qui « s'élèvent journellement ; on formera aussi les marches qui « élèvent les colonnades au-dessus des nefs, et tout sera bientôt fait si le temps devient plus favorable qu'il ne l'est à présent. Nous élevons aussi en murs de moellons et platras la « partie inférieure des bâtiments qui doivent circonscrire la « place et la rue qui y aboutit, afin que le Roi puisse aisément juger de la forme et de l'étendue (1) ».

(1) Arch. Nat. O[1] 1694. Au salon de 1761, de Machy avait exposé un tableau représentant l'intérieur de la nouvelle église d'après les projets de Soufflot ; le même peintre devait exposer, au salon de 1765, un tableau de la cérémonie de la pose (*Gazette des Beaux Arts*, 2e période, XXII, p. 300). Voir aussi *Mémoires secrets* de Bachaumont, 1er et 6 septembre 1764. *Correspondance de Grimm*, 15 octobre 1764.

On parle de plus en plus, dans le public, de la future église : « Ce sera le véritable chef-d'œuvre de l'architecture française !... Elle présentera le premier modèle de la parfaite architecture !... M. Soufflot va fixer en France le goût de la belle architecture ! (1) » Et l'on admire plus que jamais l'intention de l'architecte qui veut « élever une espèce de monument à la perpétuité de la religion chrétienne » (2).

Mais déjà aussi surgissent les blâmes ; ils ont commencé dès la publication des plans de l'église en décembre 1757 ; à la pose de la première pierre, quand on voit sur une toile en grand la colonnade du portail telle qu'elle sera un jour, Soufflot ne manque pas de censeurs (3). Il va essuyer des critiques plus vives encore ; l'exécution de son dôme tel qu'il l'a conçu est impossible, jamais les quatre piliers triangulaires d'une médiocre épaisseur sur lequel il veut faire porter un si grand poids ne pourront en soutenir la charge ; l'architecte Patte l'affirme, et se fait fort de le prouver mathématiquement à Marigny. Celui-ci écrit à Soufflot le 10 novembre 1769 : « J'aime à me persuader, Monsieur, que plus « votre disposition est éloignée de toutes celles qui ont été « mises en usage jusqu'à présent, plus vous en avez pesé les « conséquences, et plus vous vous êtes assuré des moyens de « remédier aux difficultés qui en sont la suite ; néanmoins, « quand je considère la force des exemples et des raisonne- « ments sur lesquels l'auteur du mémoire établit ses asser-

(1) *Discours sur le rétablissement de l'architecture antique* par le père Laugier, lu à l'occasion de sa réception à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Lyon en 1760 (*Mss de l'Académie de Lyon. Mémoires d'architecture*, in-f° n° 194, n° 73 du recueil).

(2) *Rapport sur l'édifice de Sainte-Geneviève fait au directeur du département de Paris*, par Quatremère de Quincy, 1791.

(3) *Correspondance de Grimm*, 15 décembre 1757, 15 octobre 1774. — Cf. aussi un *Mémoire contenant des observations sur la disposition de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, par un des élèves de l'Académie royale d'architecture* (Desbœufs). Paris, 1765, in-12.

« tions, je ne puis me défendre de quelque inquiétude. Je
« désire fort pour ces raisons voir les réponses que vous êtes en
« état de faire à ces objections et connaître la manière dont
« vous vous proposez de former votre dôme ; personne n'est
« plus disposé que moi à en juger favorablement, et je verrai
« vos moyens de constructions à l'abri de toute difficulté avec
« d'autant plus de satisfaction, que je m'intéresse davantage à
« la gloire des arts en France et à la réputation de l'artiste que
« j'ai chargé de ce monument (1). — Monsieur, lui répond
« Soufflot le 21, je savais il y a déjà quelque temps les pro-
« pos que M. Patte avait tenus sur le dôme de Sainte Gene-
« viève ; mais je savais bien qu'il n'en pouvait pas parler
« pertinemment, parce qu'il ne pouvait pas en connaître la
« construction. Quand j'appris ensuite qu'il avait fait un mé-
« moire, je me doutais bien qu'il s'était formé une chimère
« pour la combattre. Cependant j'ai cru, Monsieur, devoir
« examiner avec soin ce mémoire, et même en conférer avec
« plusieurs personnes ; j'ai choisi entre autres M. Perronnet ;
« il m'a appris que l'auteur lui en avait parlé, et qu'après
« l'avoir examiné il lui avait fort conseillé de n'en pas faire
« usage, vu les erreurs qu'il y apercevait, et qu'après beau-
« coup de discussions il avait fini par lui dire que, s'il avait à
« faire un dôme embarrassant, il s'adresserait à moi pour me
« consulter. Le sieur Patte, aveuglé par sa méchanceté dont
« il a donné tant de preuves, le quitta fort mécontent ; nouvel
« Erostrate, son but est de faire du bruit ; il a attaqué M. Con-
« tant dont il avait reçu pendant longtemps les meilleurs trai-
« tements ; il n'en a eu de moi que de pareils, il faut bien qu'il
« y réponde à sa manière. C'est après avoir dîné chez moi pour
« conférer sur les dômes qu'il est allé à Londres étudier celui
« de Saint-Paul avec des lettres de recommandation que je
« lui ai données, au moyen desquelles tout lui a été ouvert et à

(1) Arch. Nat. O[1] 1120.

« un de mes amis qui était avec lui ; et c'est à son retour qu'il
« a dit à deux personnes que vous connaissez, qui pouvaient le
« protéger et qui en font aujourd'hui le cas qu'il mérite, qu'il
« n'avait fait le voyage de Londres que pour achever d'étudier
« les dômes et pouvoir d'autant plus ma ruine à l'égard de
« celui de Sainte-Geneviève. J'étais bien éloigné d'ima-
« giner qu'il eut de l'inimitié contre moi, et encore moins
« des raisons qui avaient pu la faire naître ; il a eu la fai-
« blesse de les dire, et vous pouvez, Monsieur, juger de
« leur valeur.

« La première, c'est qu'il y a quelques années le gendre
« de M. Contant, contrôleur de l'église de la Madeleine, fit
« une absence, ou c'est une maladie ; M. Patte, désirant
« avoir sa place, fit des démarches et des sollicitations
« auprès de M. Bertin par des amis ; il vint ensuite à moi et
« me dit que, si je voulais lui parler avec intérêt, il lui pro-
« curerait cette place, vu la confiance dont il veut bien m'ho-
« norer ; je lui représentai que je ne la croyais pas vacante,
« mais que si elle l'était il devait tâcher d'y parvenir au moins
« du consentement de M. Contant, sans quoi il n'y serait pas
« agréablement ; que je croyais cette manière-là plus décente
« et que lorsqu'il aurait ce consentement je m'en mêlerais
« avec plaisir, mais qu'autrement je ne le pouvais pas sans
« donner lieu à M. Contant d'être fâché contre moi avec rai-
« son. Le gendre revint et tout fut dit, mais le sieur Patte ne
« m'en voulut pas moins de mal apparemment.

« Survint ensuite l'affaire du portail de Saint-Sulpice ren-
« voyée à l'Académie par M. Bertin ; M. Patte donna un mé-
« moire qui déplut fort, avec raison, à la Compagnie. Cepen-
« dant, comme j'avais toujours cherché à lui rendre service,
« je m'employai à la pacification ; il le sut et vint m'en re-
« mercier ; mais il partit de ce que j'avais fait pour m'en-
« gager à aller plus loin et à parler à M. Bertin pour qu'il
« eût la conduite de l'ouvrage à l'exclusion de M. Maclaurin,

« architecte de Saint-Sulpice ; je lui représentai qu'il suivait « depuis bien des années les ouvrages de cette église, presque « gratuitement, au gré de la fabrique et du curé, que je ne « pouvais pas m'employer à le faire renvoyer, et que quand « il ne me proposerait que de pareils moyens de lui être « utile je ne pouvais pas m'y prêter, mais que dans tout autre « occasion je lui rendrais service avec plaisir comme je « l'avais fait. Voilà, Monsieur, les raisons d'inimitié qui « aveuglent M. Patte et qui lui ont fait faire un mémoire « auquel il est très aisé de répondre, s'il veut le faire imprimer ; « j'y travaille même dès à présent ; mais il est nécessaire qu'il « vous remette les dessins de dôme qu'il regrette de n'avoir « pas pu y joindre et qui doivent être faits dès à présent, « attendu qu'ils font grandes pièces au procès et que, sans « eux, je ne peux aller en avant et vous satisfaire comme je « le dois et le désire (1) ».

Marigny ne devrait pas hésiter entre l'intègre et honnête Soufflot, consciencieux et sincère, et le remuant et vaniteux Patte, aux démarches cauteleuses et intéressées ; pourtant il apporte dans cette affaire une certaine froideur. Veut-il répondre ainsi à l'impartialité observée par Soufflot lors du différend du directeur général avec l'Académie d'architecture en 1767 ? Affecte-t-il une neutralité d'autant plus grande qu'on sait qu'il a fait confier la construction de l'église à Soufflot, de préférence à Gabriel lui-même ?... Quoiqu'il en soit, il écrit le 12 mars suivant à Patte qu' « il ne s'oppo« sera point à l'impression de son mémoire, pensant que la « discussion qui doit en résulter ne peut que jeter des lu« mières sur cette partie intéressante de l'architecture. »

Quelle est donc la grande anomalie, le « cas pendable » de Soufflot ! C'est que, tout en conservant le bon goût et la pureté des ordres grecs, il a voulu *imiter les procédés des*

(1) Arch. Nat. O[1] 1554

Goths, supérieurs par la légèreté et la hardiesse de leurs édifices ; son ami Perronnet, le célèbre architecte qui va construire le pont de Neuilly, le reconnaît dans la lettre approbative qu'il lui écrit le 26 janvier 1770 : « J'ai examiné avec « grande attention, Monsieur et cher confrère, les plans et « profils de votre église, et j'ai réfléchi sur les moyens parti- « culiers que vous m'avez dit avoir l'intention d'employer à « la construction du dôme ; j'ai comparé le tout avec les « dessins de pareils monuments qui sont construits soit dans « le genre massif de l'architecture antique, soit dans celui du « plus léger gothique ; j'ai reconnu qu'en donnant à vos points « d'appui verticaux et aux butées latérales assez de force pour « assurer à votre dôme toute la solidité convenable, vous « avez pris un parti moyen également sage et économique « entre les deux genres de construction dont je viens de « parler ; en sorte que les personnes qui voudraient ne com- « parer votre projet qu'avec ceux des premiers édifices le « trouveraient autant faible qu'il paraîtra l'être peu à des « gens qui choisiraient pour objet de leur comparaison « ceux du dernier genre, que l'on voit cependant, quoique « souvent avec étonnement, subsister depuis plus de cinq à « six siècles.

« La magie de ces derniers édifices consiste principalement « à les avoir construits en quelque sorte à l'imitation de la « structure des animaux : les colonnes élevées et faibles, « les nervures, arcs doubleaux, les ogives et tiercerons pour- « raient être comparées à leurs os, et les petites pierres et « voussoirs de quatre ou cinq pouces seulement d'épaisseur « et de coupe à la chair des mêmes animaux ; ces édifices « pourraient subsister comme un squelette, ou la carcasse « des navires qui paraît être construite d'après de pareils « modèles. En imitant ainsi la nature dans nos construc- « tions, on peut, avec beaucoup moins de matière, faire des « ouvrages très durables : des colonnes ou des nervures

« faibles en apparence, fortifiées par des piliers butants de
« même espèce, soutiennent aisément des voûtes légères et
« des dômes en porte à faux qui ne sont point ici vicieux,
« comme le seraient ceux des piliers ou des murs isolés que
« l'on n'aurait pas élevés à plomb en observant les retraites
« usitées.

« Des architectes qui connaîtraient moins bien les lois de
« l'équilibre et l'art des constructions légères que ceux qui
« ont fait de pareils édifices pourraient croire qu'ils ren-
« draient les leurs plus solides en augmentant le volume des
« matériaux ; mais si les voûtes qui tiennent lieu de puis-
« sances agissantes et destructives sont fortifiées en plus
« grande raison que les murs et les piliers butants qui doivent
« résister à leur poussée, l'édifice sera moins solide : c'est
« donc encore plus du rapport des puissances agissantes à
« celles qui doivent leur résister que doit dépendre la solidité
« d'un édifice, que de la grosseur des piliers ou des murs et
« de l'épaisseur disproportionnée des voûtes qui tendent à les
« renverser.

« Nous avons l'avantage de posséder à l'Académie des
« architectes instruits de ces principes, qui comme vous,
« Monsieur, laisseront des modèles de construction solides,
« qui, sans s'écarter des proportions élégantes que nous
« donnent les monuments antiques, approcheront de la har-
« diesse et de la légèreté des ouvrages gothiques, sans mon-
« trer comme eux cette espèce de carcasse ou de squelette que
« j'ai voulu leur attribuer en les comparant à la structure des
« vaisseaux ou des animaux. C'est d'après de pareilles ré-
« flexions que j'ai osé hasarder de faire des ponts d'une exé-
« cution plus hardie et avec beaucoup moins de matériaux
« qu'on n'avait fait ci-devant ; je m'attends bien qu'ils n'ob-
« tiendront pas tous les suffrages et qu'en les comparant avec
« d'autres ponts plus massifs on les croira moins durables ;
« je n'en aurai pas plus d'inquiétude sur leur solidité que

« vous ne devez en avoir, Monsieur, sur celle de votre beau « et magnifique monument (1). »

Cependant Marigny a reçu le mémoire de Patte (2) : « Per« suadé, Monsieur, dit-il à Soufflot, que vous êtes en état de « justifier toutes les parties de cette construction, je n'ai point « voulu m'opposer à l'envie qu'il avait de porter cette contes« tation devant le public ; mais comme ses observations, « appuyées de calculs géométriques, sont capables de faire des « impressions fâcheuses sur le public si elles restaient sans ré« ponses, vous devez, et à la confiance dont je vous ai donné « des marques en vous chargeant de la construction de ce mo« nument, et à votre réputation, de dissiper ces impressions. « Sa Majesté m'a d'ailleurs parlé avec intérêt de cette affaire « et je ne puis me dispenser de lui en rendre compte. Mar« quez-moi donc incessamment ce que vous comptez faire pour « dissiper les objections de cet adversaire, et instruisez-moi « des réponses que vous avez à leur opposer, de façon que je « puisse en faire à Sa Majesté un rapport capable de la tran« quilliser, et de justifier à ses yeux la préférence que je vous « donnai dans le temps sur tous ceux qui aspiraient à la con« duite de cet édifice (3). — Monsieur, répond Soufflot (4), j'ai « eu l'honneur de vous dire qu'il n'était pas possible qu'un

(1) Arch. Nat. O[1] 1694.

(2) *Mémoire sur la construction de la coupole projetée pour couronner la nouvelle église de Sainte-Geneviève à Paris, où il est question de prouver que les piliers déjà exécutés et destinés à porter cette coupole n'ont point les dimensions nécessaires pour espérer d'y élever un pareil ouvrage avec solidité. Problème adressé à toutes les sociétés savantes, aux ingénieurs, aux architectes et à ceux qui se connaissent en construction, par Mr Patte, architecte de S. A. S. Mgr le duc régnant des Deux-Ponts.* A Amsterdam, 1770, in-4°.

(3) Arch. Nat. O[1] 1221, lettre du 1er mai.

(4) Lettre du 5 mai 1770 (Arch. Nat. O[1] 1554. Cette lettre, conservée au musée paléographique des Archives Nationales, a été publiée par J.-J. Guiffrey dans l'*Hôtel de Soubise* (*Gazette des Beaux-Arts*, 2e période, I, p. 548 et s.).

« homme, qui n'avait jamais rien construit, pût parler avec justesse d'un ouvrage dont il ignorait la forme et les moyens de « parvenir à son exécution que donne une pratique de trente « ans acquise par la conduite des ouvrages les plus considé- « rables ; j'y vais ajouter, Monsieur, que j'ai fait sur les dômes « pendant plusieurs années à Rome des études particulières au « moyen desquelles j'aurais pu me confirmer dans mes idées « sur celui que j'ai à construire. J'ai cependant voulu con- « sulter, et surtout un homme habile à qui l'on voulait prêter « des doutes sur ma construction ; j'ai mis pour cela avec « plaisir mes projets sous les yeux de M. Perronnet ; j'ai eû « l'honneur de vous faire voir ses lettres. Il a permis qu'elles « fussent imprimées dans le dernier *Mercure* ; elles sont bien « propres à calmer les inquiétudes que l'on veut donner au « public, et ce que M. Fréron a mis à leur sujet dans une « feuille qui vient de paraître me confirme dans cette idée (1). « Je ne suis pas dans le cas de répondre à M. Patte qui n'a « jamais rien fait que des gravures d'architecture et qui n'a eu « aucune mission ni pour écrire contre la Madeleine ni pour « écrire contre Sainte-Geneviève ; mais j'ai commencé, « Monsieur, à mettre sous les yeux de l'Académie des dômes « qu'il ne connaît pas apparemment ; je vais continuer à en « faire voir d'autres par lesquels il sera aisé de juger que je « suis moins hardi que d'autres architectes ne l'ont été, et que « mon dôme peut s'exécuter avec solidité sur les piliers qui « doivent le recevoir sans faire de changements et sans les « moyens permis par M. Patte. Je suis certainement bien « éloigné de croire qu'après avoir vu les ouvrages considé- « rables et de différents genres que j'ai faits à Lyon pendant

(1) Voir lettre du 10 janvier 1770 dans l'*Année littéraire*, par Fréron. — *Mémoires secrets de Bachaumont* (éd. Londres, 1777, tome XIX, Supplément, 6 mai 1770). — *Correspondance de Grimm*, 15 mai 1770. Tous défendent Soufflot contre Patte. Cf. aussi *Mercure de France*, juin 1770.

« quinze ans, la sacristie de Notre-Dame à Paris dont vous
« avez bien voulu me charger, et enfin ce que j'ai fait sous vos
« yeux et pour vous-même, Monsieur, vous puissiez avoir des
« craintes réelles sur l'exécution du dôme de Sainte-Gene-
« viève : j'en ai déjà fait un à l'Hôtel-Dieu de Lyon qui est
« presque aussi considérable dans la grande dimension, et
« c'est un des objets de mon art dont j'ai le plus étudié la
« construction dans mon premier voyage d'Italie et dans celui
« que j'ai eu l'honneur de faire avec vous, ayant alors des
« yeux fortifiés par dix années de pratique ; les voûtes très
« considérables de la Bourse et du Théâtre à Lyon, dont la
« hardiesse donnait de l'inquiétude, sont des preuves exis-
« tantes de la manière dont j'ai su renvoyer les efforts sur les
« résistances. Cependant, Monsieur, comme je dois avoir et
« comme j'ai réellement le plus grand et le plus juste désir de
« vous prouver jusqu'à quel point j'ai réfléchi sur mon ou-
« vrage, et combien je crois m'être assuré et par mes yeux et
« par ceux d'autrui de l'exécuter avec toute la solidité néces-
« saire, j'ai l'honneur de vous faire une proposition pour
« M. Patte, et de vous supplier d'ajouter à la bonté avec la-
« quelle vous avez bien voulu me parler dernièrement sur sa
« critique, celle de le faire appeler dans la rue de Seine au
« coin de la rue des Marais, et de lui dire que je m'engage
« à déposer chez M. Lambot, notaire rue Saint-Honoré, près la
« barrière des Sergents, douze mille livres, pourvu qu'il passe
« un pareil dépôt soit en argent soit en papiers équivalents.
« Cela fait, si je ne démontre pas que l'équation qui est dans son
« mémoire imprimé est fausse vis-à-vis du dôme de Sainte-
« Geneviève et de la manière dont il sera construit, et si je ne
« démontre pas aussi par des exemples convaincants que ce
« dôme, bâti solidement sans avoir des épaisseurs inutiles de
« murs et de voûtes et un poids de matériaux nuisibles, sera
« porté par les quatre piliers destinés à le recevoir avec au-
« tant de sûreté que des dômes bâtis depuis longtemps et qui

« n'ont point souffert d'altération le sont sur les piliers qui les « soutiennent, M. Patte prendra le dépôt chez le notaire pour « en user comme de chose à lui bien appartenante et en dé- « dommagement des frais qu'il a faits pour imprimer contre « M. Contant et contre moi. Si au contraire je démontre ce « que je viens de détailler, le dépôt sera à moi, mais je n'en « profiterai pas : je l'emploierai à continuer la construction « des quatre piliers critiqués par M. Patte, et je ferai les frais « d'une inscription sur le marbre qui lui fera l'honneur qui lui « sera dû pour la somme qu'il aura perdue, et qui sera placée « au bas d'un des quatre piliers dont il est question (1). »

Dès le 3 décembre 1764, Soufflot avait fait voir à l'Académie des « plans et coupes de l'église sous l'invocation de la « Sainte Vierge et de tous les Saints » à Angers, dans l'abbaye de l'ordre de Saint-Augustin fondée en 1108 suivant les archives, — plans et coupes gravés sous ses yeux et par ses soins. — « Cette église, disait-il, a été construite avec de la « pierre de tuffeau de Saumur. » Il faisait remarquer la légèreté extraordinaire que l'architecte a donnée à deux colonnes qui soutiennent en même temps des retombées de la grande voûte et de celle des croisillons, ces deux colonnes n'ayant que onze pouces de diamètre sur vingt-quatre pieds de hauteur depuis le pavé jusqu'aux naissance des voûtes : « Desquels « vingt-quatre pieds il y en a dix-neuf pour le fût qui est « composé de trois ou quatre assises, à ce qui paraît par les « dessins. Ces colonnes qui sont, à ce que l'on croit, de Marnay, « de Tours ou de pierre de Racrie des carrières de Durtal, portent « chacune tant en voûte qu'en remplissage de leurs reins plus « de soixante milliers, en n'évaluant ces matériaux qu'à cent « dix livres le pied cube. »

De janvier à avril 1770 il va montrer à l'Académie ses

(1) Lettre du 22 mai 1770 (Arch. Nat. O[1] 1554). Publiée dans le *Mercure de France* de juillet 1770.

autres références et précédents pour Sainte-Geneviève : le 2 avril il rapporte les plans, coupes, profils et élévations cotées de l'église de Saint-Augustin de Plaisance, autrefois levés et mesurés très exactement pour lui ; et on converse sur sa hardiesse et sa légèreté. La matière ayant été trouvée intéressante, Soufflot s'engage à entretenir l'Académie des différentes « constructions gothiques et romaines du même « genre, tant en Italie qu'ailleurs », qu'il a fait graver pour augmenter le nombre des précédents qu'il invoque, tels que les dômes de Saint-Charles du Cours à Rome, de la chapelle royale du Saint-Suaire de Turin par Guarino Guarini, théatin, et beaucoup d'autres dont la construction est encore plus légère que celle du dôme de Sainte-Geneviève (1). « Il résulte, dit-il, de l'examen des églises de Saint-Merry, de la Toussain d'Angers et de Saint-Augustin de Plaisance, et des piliers qui portent le dôme de Milan, que les piliers destinés à porter le dôme de Sainte-Geneviève sont une fois plus forts qu'il ne faut en comparaison de ceux qui soutiennent ces édifices depuis près de deux siècles. » Et il montre à l'Académie tous les mémoires et toisés qui constatent ces comparaisons.

Il apporte, le 7 mai suivant, « les plans, coupes, profils et « élévations du dôme de l'église Saint-Charles du Cours à « Rome ; l'Académie en fait l'examen, et voit avec étonne- « ment combien les parties portées sont plus considérables que « les parties portantes, et avec quel art ce dôme, dont le « diamètre à la naissance de la voûte est d'environ huit toises « et dont la hauteur est d'environ vingt toises, a été élevé sur « les quatre pendentifs, sur les quatre arcs de la croisée de « l'église, et sur une partie des voûtes adhérentes à ces quatre « arcs ; le mur du tambour est de huit pieds et demi d'épais-

(1) Voir tous ces plans, coupes, profils et élévations dans le *Recueil d'architecture de Jacques-Germain Soufflot* (Bibl. Nat. Cabinet des Estampes, Ha 41).

« seur ; les entablements tant intérieurs qu'extérieurs sont « évidés d'une colonne à une autre au droit de chaque croisée ; « les constructions ainsi que la plus grande partie des solides « de cette église sont en briqué. »

Le 20 août suivant il présente encore « les plans, coupes, profils et développements sur les diagonales, tant en dessin qu'en modèle, du dôme de Sainte-Geneviève qui a été gravé en petit en 1757 » ; il explique les procédés pour sa construction. L'Académie doit continuer l'examen du dôme à la séance suivante : « Ce n'est pas la magie noire, dit Soufflot, les « moyens sont des simples : M. Perronet a eu raison de dire « que j'imitais les procédés des Goths. »

Il montre les plans, coupe et élévation d'un ancien monument dont il a fait lever, dessiner et graver les détails, une pyramide tronquée portant sur des colonnes doriques qui se trouve près de Vienne en Dauphiné et que l'on dit être le tombeau de Pilate ! Le 2 juillet, il parle de l'obélisque en tour pyramidale de Sainte-Marie des Arcs élevée à Londres par le chevalier Wren ; il fait remarquer que « sur un plan circulaire « cent vingt pieds de hauteur de cette pyramide sont portés sur « des arcades et des encorbellements au lieu de panaches, et « que le couronnement de quarante-cinq pieds dè hauteur « est porté sur un mur de dix pouces d'épaisseur ou environ, « entouré des colonnes qui servent d'arcs boutants ». Puis il fait lecture d'un mémoire de sa composition sur la théorie de l'architecture qu'il promet de remettre sous les yeux de l'Académie.

Il veut justifier son église Sainte-Geneviève dans ses moindres détails, jusqu'en ses échafauds, jusqu'en ses machines : il a grand soin de faire graver, à côté des plans mêmes de l'église, « la principale grue qui fera le service du dôme et « portera des pierres de poids quelconque jusqu'à cent vingt « pieds de distance et les pourra porter jusqu'à soixante pieds « de hauteur ; mécanisme très utile inventé et exécuté par le

« maître charpentier Boullée en 1763 » ; il fait graver aussi les armatures d'une partie du fronton du portique, afin de répondre aux critiques de Patte et aux inquiétudes du public : ce sont des armatures de fer ; elles maintiendront dans leur position horizontale les plates-bandes formées de claveaux qui réuniront entre elles les colonnes corinthiennes du péristyle de soixante pieds de hauteur. C'est une nouveauté très hardie ; aussi Soufflot prévient-il les objections en montrant, le 29 janvier 1770, « une coupe et une élévation qui démontrent la « construction singulière du portail de Saint-Pierre de Genève, « et donne des éclaircissements sur la fonction des différents « tirants de fer servant à maintenir les plates-bandes ; l'Aca- « démie trouve très ingénieux tous les moyens dont le comte « Alfiéri, architecte de ce monument, a usé pour lui donner « de la solidité et de la légèreté ».

Cependant les critiques de Patte, loin de le faire renoncer à son entreprise, lui suggèrent au contraire de nouvelles idées qui confirment ses plans. Déjà l'église s'avance : à la fin de 1770 les colonnes du porche de l'entrée et les murs extérieurs de l'édifice sont élevés jusqu'à la hauteur de l'astragale ; dans l'intérieur, l'entablement est porté aux colonnes qui doivent supporter le dôme, ainsi que trois assises au-dessus formant socle ; tous les chapiteaux des colonnes isolées sont en place, ainsi que la partie de l'architrave formant sommier (1).

Le sieur Rondelet, chargé du mécanisme de la construction, prouve contre Patte que les voûtes sphériques n'ont point de poussée, et qu'en conséquence elles n'exigent pas des murs dont l'épaisseur soit plus forte que celle qu'elles ont par le bas ; Soufflot, content de ses moyens de construction, le charge d'en faire l'application à un nouveau projet de dôme

(1) *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français*, par Rondelet, 1797, p. 39.

à pans coupés qu'il imagine. Patte l'accusait de ne pouvoir faire porter sa coupole sur ses pendentifs ; il lui répond : « 1° que sa coupole porte sur quatre lyres en chaînette dont « les appuis sont les murs de l'église, d'où les pendentifs inté- « rieurs ne sont que pour le repos de l'œil ; 2° qu'il s'offre de « démolir ses quatre pendentifs et d'y substituer des colonnes « isolées, ou rien du tout, si on veut, puisque son dôme a « d'autres points d'appui ; 3° qu'il s'offre de démontrer, en « dernière analyse, que ses colonnes porteraient la charge de « sa coupole ».

Pour prouver ce dernier article, il entreprend de concert avec Perronnet un travail sur la compressibilité de toutes les matières qui peuvent servir en France aux bâtiments ; il fait faire chez lui une balance à la romaine pour en calculer la densité ou la compression spécifique ; toutes les expériences sont faites, et les deux artistes lisent un mémoire pour en rendre compte : ainsi Soufflot démontre très bien que des colonnes isolées dans Sainte-Geneviève, au lieu de ses pendentifs, supporteraient son dôme, lors même qu'il n'emploierait pas pour point d'appui ses quatre arcs en chaînettes.

En outre, pour tranquilliser le public sur l'effort de ses plates-bandes, il fait gâcher du plâtre tamisé et impalpable, et enduire les interstices des claveaux pour qu'on puisse apercevoir les altérations insensibles qu'opéreraient les poussées, les scissures, les fentes les moins perceptibles ; au bout de trois ans on n'y aperçoit rien ; alors il fait détruire ses échafauds. D'ailleurs ceux qui savent que la coupole de Saint-Pierre de Rome, qui a le diamètre de Sainte-Geneviève (de cent vingt-six pieds dans œuvre), est élevée de trois cents pieds de terre, ne sont pas effrayés de la coupole de Soufflot (1).

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, op. cit.* (tome XI, p. 288-291).

Il continue en même temps à presser l'ouvrage ; mais les entrepreneurs sont fort mal payés, avec des retards considérables, d'où la lenteur et la fréquente interruption des travaux (1). Cependant une moitié du projet de la place devant l'église est exécutée : l'Ecole de Droit est élevée, en 1771, sur ses dessins. La façade est ornée de quatre colonnes ioniques soutenant un fronton triangulaire dans le tympan duquel sont les armes du Roi. Le bâtiment, d'un caractère simple, offre au dedans et au dehors une bonne masse, une disposition sage et une solide construction ; il fait honneur, comme dit Marigny, à la « judicière » de Soufflot.

« Nous commençons à couvrir le portail de Sainte-Gene-« viève, dit l'architecte le 22 octobre 1772, et nous parvien-« drons à le mettre à l'abri de la mauvaise saison. » Le 1er mars suivant il présente à l'Académie « un dessin des détails et « des développements du cul de lampe qui est au centre de « l'église de Saint-Etienne du Mont ; l'Académie, le 8 mars, « entend une seconde fois le mémoire qu'il a dressé à ce sujet, « et s'entretient des opérations faites pour la solidité de ce cul « de lampe ; elle se déclare satisfaite de la sûreté et de la « clarté de ses observations et des conséquences que l'on peut « tirer de la force du fer, et sa continuité d'énergie pour sup-« porter de grands fardeaux ». Dans ce mémoire, Soufflot parle aussi des fers employés pour maintenir les plates-bandes du portail de Sainte-Geneviève.

Ainsi il continue à mettre son œuvre sous le contrôle et la garantie de l'Académie. Ses remarques, ses mémoires, ses démonstrations, toujours accueillis avec intérêt et curiosité, portent déjà leurs fruits. Le 7 janvier 1772, l'Académie étant assemblée pour célébrer l'année et le jour séculaire de son institution, Le Roy, l'auteur des *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*, « adjoint au professorat et his-

(1) Arch. Nat. G9 153. — O1 1694.

toriographe », prononce dans son discours cette phrase remarquable, et grosse de conséquence pour l'avenir de l'architecture : « *Sous M. de Marigny, l'Académie tourna ses regards* « *sur ces espèces de monuments élevés par les Goths, infé-* « *rieurs à beaucoup d'égards à ceux de la belle architecture* « *grecque* ; *elle vit qu'ils avaient été peut-être trop méprisés* « *à la renaissance des arts, et elle s'appliqua à pénétrer tout* « *le merveilleux et toute la légèreté de leur construction* ». Cette nouvelle orientation des travaux de l'Académie est due en très grande partie, nous venons de le voir, à l'initiative de Soufflot et aux études préparatoires de l'église Sainte-Geneviève. En somme, grâce aux artistes comme lui, les études d'archéologie gothique n'ont pas eu de solution de continuité, quoiqu'on en ait dit, depuis la Renaissance jusqu'à Viollet-le-Duc et aux romantiques apôtres du Moyen Age.

§ III

En juin 1773 Soufflot fait un voyage à Lyon, et il a grand soin de montrer à l'Académie de la ville les plans et les dessins de son église. De Lyon même il continue à réclamer les fonds promis pour le paiement des travaux ; mais il ne les obtient qu'à grand peine et à force d'instances auprès de M. Bertin, qui l'honore de son amitié.

Faute d'argent, il doit renoncer à établir le dôme au printemps de 1774 ; Guillaume Coustou se borne à continuer les sculptures du fronton, Dessards les sculptures d'ornements en pierre, Gérard les ouvrages de serrurerie (1). En juillet, « les ouvrages vont bien », mais l'argent manque de nouveau ; on ne peut plus compter que sur les fonds ordinaires des

(1) Lettre de Soufflot à Bertin du 2 mai 1774 (Arch. Nat. G⁹ 153).

mois qui sont d'environ 20.000 livres, et Soufflot est obligé de diminuer le nombre des ouvriers.

Cependant, en juin 1774, Louis XVI et Marie-Antoinette visitent dans le parc de la Muette le pavillon qui servait autrefois au Cabinet de physique ; ils y voient les modèles et dessins de l'église Sainte-Geneviève qui y ont été portés par ordre du Roi. Sa Majesté les examine avec beaucoup d'attention et s'en fait expliquer les détails par Soufflot. Elle daigne lui témoigner combien Elle est satisfaite (1). Quel encouragement pour l'architecte ! Le voilà bien consolé des perfides attaques du sieur Patte : « L'univers qu'il a voulu tromper, s'écrie-t-il, « verra, par le fait, que non seulement je peux construire so- « lidement un dôme sur les quatre piliers et les parties adja- « centes de l'église Sainte-Geneviève, mais encore que je « l'aurai élevé sur ces piliers avant de terminer le reste de « l'église ! » (2)

Il multiplie ses rapports techniques à l'Académie. Le 18 juillet 1774, il fait voir des « plans et profils d'une « partie de l'église paroissiale de Saint-Nisier à Lyon, de « construction gothique. Les procédés de cette construction « et la manière dont les contreforts et les murs qui renferment « les deux étages de tribunes sont établis donnent lieu à des « réflexions et à des comparaisons avec la construction des « églises modernes qui ne peuvent être qu'utiles aux progrès « de l'art ; il en est de même des réflexions sur le clocher en « pyramide de la même église, qui est sur un plan octogone « oblong, dont les murs qui n'ont que quinze pouces d'épais- « seur dans le bas de la dite pyramide de cinquante pieds de « hauteur sont réduits à six pouces dans le haut ». Le 20 février suivant, il fait voir « des plans pour donner l'in- « telligence de la construction du Dôme de Notre-Dame d'Elia

(1) *Journal de Verdun.*
(2) Arch. Nat. O¹ 1694.

« Salute à Venise, construit en 1631 sur les dessins de Bal-
« thasar Longhena, la partie intéressante du dôme de soixante
« cinq pieds six pouces de diamètre étant la charpente. » —
Le 27 juin précédent, il « a donné lecture d'un mémoire
« de l'ingénieur Gauthey sur les fardeaux que peuvent por-
« ter les différentes qualités de pierre ». Le 16 août, il fait
part de « ses observations sur les carrières de Saint-Leu
« et de Conflans où il vient de faire un voyage ». Le 19 dé-
cembre, il fait « rapport de ses expériences sur des pierres de
« différentes qualités pour parvenir à connaître la résistance
« qu'elles peuvent opposer au fardeau dont elles sont chargées,
« et promet de remettre à l'Académie les mémoires consta-
« tant les résultats de ses opérations » (1).

L'arrivée de d'Angiviller à la Direction des Bâtiments augmente ses espérances. Sa protection lui est d'autant plus nécessaire que les discussions relatives à son œuvre n'ont point cessé : dès l'année 1757, Gauthey, ingénieur des Etats de Bourgogne, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, et l'abbé Bossut, de l'Académie des sciences, ont pris sa défense ; en janvier 1771, Gauthey a fait paraître un *Mémoire sur l'application des principes de la mécanique à la construction des voûtes des dômes*, dans lequel il a examiné le problème proposé par Patte relativement à la construction de la coupole de Sainte-Geneviève (2) ; le 18 mars suivant il a envoyé à Soufflot une très longue lettre avec dessins à l'appui et avis pour la construction des piliers (3). Mais Patte, de son côté, faisait annoncer dans le *Mercure* d'octobre un « Mémoire sur les objets les plus importants de l'architecture » où il était encore question de Sainte-Geneviève au chapitre IV. Dès l'arrivée du comte d'Angiviller il revient à la charge ;

(1) *Procès verbaux de l'Académie Royale d'architecture*, fond cité.
(2) Arch. Nat. O[1] 1695.
(3) Arch. Nat, O[1] 1704.

mais celui-ci lui répond, le 13 octobre 1774, par une fin de non-recevoir : « Je connaissais déjà, Monsieur, depuis long-« temps, ainsi que vous le savez, les difficultés qu'on avez « élevées contre la possibilité de l'exécution d'un dôme sur « les piliers déjà établis dans la nouvelle église de Sainte-« Geneviève ; mais comme je sais aussi que ces difficultés ont « été discutées par de savants géomètres et entre eux par « un du premier ordre, et qu'ils ont trouvé unanimement « qu'elles étaient destituées de solidité et ne portaient que sur « une supposition gratuite, il me paraît tout à fait inutile de « les examiner de nouveau et de former pour cet effet la com-« mission de savants et de constructeurs que vous demandez ; « c'est un procès que je crois jugé dans l'esprit de tous ceux « qui sont en état d'examiner par eux-mêmes des questions de « cette nature » (1).

Les travaux, qui avaient été interrompus, sont repris. « Je « crois qu'ils pourront se pousser un peu cette année, » écrit « Soufflot à d'Angiviller le 13 mai 1775, et je commencerai [illegible] « le bas des voûtes, si les fonds le permettent comme on me « l'a fait espérer ». En juillet, le portail de l'église est débar-rassé des échafauds ; le 14, Soufflot supplie le directeur géné-ral de venir le voir, dans l'espérance qu'il en sera content. d'Angiviller se rend à son invitation, et lui témoigne [illegible] sa-tisfaction des ouvrages ». Soufflot, bravant la routine des an-ciens architectes, a fait son portail d'un seul ordre, et d'une hauteur qui indique celle du temple ; toutes les colonnes, [illegible] six de face et vingt-deux dans l'ensemble, sont [illegible] et d'ordre corinthien ; les feuilles d'acanthe des [illegible] sont d'un travail très précieux [illegible] Coustou, qui a déjà sculpté les chapiteaux [illegible] de la façade intérieure du péristyle du Louvre et ceux des colonnades de la place Louis XV. [illegible]

(1) Arch. Nat. O 1298.

d'ailleurs, Coustou a fait d'autres ouvrages de sculpture, tant en modèle qu'en exécution en pierre, de 1766 à 1775 : « Il a fait mouler une face de chapiteau de colonne isolée « du péristyle du Louvre, pour servir de modèle à celui de « l'intérieur de l'église. Il a fait en terre le modèle de la cor- « niche de l'intérieur ainsi que celui du chapiteau du portail ; « en plâtre, le modèle du modillon ; au portail, il a exécuté dix- « huit chapiteaux de colonne isolés en pierre de Conflans ; « au dossier du portail, deux chapiteaux engagés d'un quart « seulement aux angles et deux autres engagés de moitié. Il a fait « et taillé le talon de la corniche rampante du fronton, en trèfles « avec la baguette taillée en perles. Il a fait différents modèles « en cire et en terre représentant *une croix rayonnante adorée* « *par les anges*, les a fait mouler, couler en plâtre et réparer, « pour servir à l'exécution en grand du bas-relief qui occupe « le tympan du fronton (1). » — Le sieur Dessards, en même temps, a exécuté les sculptures d'ornements en pierre : rinceaux, festons, chapiteaux, tout un ensemble décoratif d'une richesse, d'une souplesse bien française, un décor de gloire et de magnificence ! L'austérité jacobine condamnera plus tard « l'air d'hilarité » qui règne, à son avis, dans l'édifice ; elle trouvera inconvenants, pour un temple philosophique, la grâce et le sourire que l'église sanctifiait, loin de les bannir ; elle supprimera, autant qu'elle pourra, « la superfluité » des ornements sculptés... Ce qui en reste encore suffit à faire déplorer le vandalisme révolutionnaire !

Soufflot fait commencer aussi les cinq bas-reliefs au-dessus des trois portes, sous le porche, qui doivent retracer « les actions de la vierge Geneviève ». Il veut avancer dans la campagne de 1776 le soubassement du dôme, « ouvrage compliqué et qui doit être fait d'un seul jet » ; et, pour en hâter l'exécution, il remet à l'année suivante les voûtes et les cou-

(1) Total du mémoire de l'artiste : 79.986 livres (Arch. Nat. 1695).

vertures de la première nef. Il fait construire les quatre arcs et les pendentifs qui doivent soutenir le dôme, et les quatre grands arcs de cent pieds de corde qui, au moyen d'autres pendentifs, doivent supporter les colonnades extérieures ; il commence les soubassements, tant du dedans que du dehors... Et il se réjouit : il trouve l'ouvrage réellement intéressant par sa complication, par la coupe des pierres et par la manière dont sont exécutées toutes les différentes parties qui doivent faire la base solide, quoique légère en apparence, de son dôme. Il fait encore quelques changements au modèle pour donner à l'extérieur, et même à l'intérieur, plus de légèreté sans altérer la solidité ; sans cesse occupé de son œuvre, il va, ou du moins il croit toujours aller au mieux ; et il ne cessera d'y tendre que lorsque la besogne sera faite. La machine qu'il a fait faire, trois ans auparavant, pour connaître la force des pierres de différentes natures et le fardeau auquel elles peuvent résister, lui a donné des moyens de s'assurer de ce que l'on peut risquer, plus certains encore que les conclusions qu'il est possible de tirer de la légèreté de certaines églises gothiques ; il croit que ses expériences, qui lui ont été fort utiles, le seront aussi à ceux qui voudront en profiter.

Ainsi les préoccupations techniques absorbent de plus en plus son esprit ; emporté, comme tous ses contemporains, par le grand courant encyclopédique et scientifique, il inaugure cette architecture d'ingénieurs où la mécanique et la métallurgie vont jouer un rôle de jour en jour plus important et prépondérant au XIXe siècle. A l'inauguration des nouvelles salles construites au Louvre par ordre du Roi pour les assemblées de l'Académie d'architecture, il lit un mémoire le 20 novembre 1775, où il émet des vœux.

A ces 79.986 livres se référant aux travaux de Coustou à Sainte-Geneviève était jointe une réclamation de 11.199 livres pour les travaux de l'Ecole de droit. Soufflot réduisit lui-même ces réclamations, la première à 59.185 livres, et la seconde à 7.390 livres, total : 66.575 livres.

Il demande pour les nouvelles salles des modèles de tous les objets qui peuvent étendre les lumières et échauffer l'imagination : « On y verra des machines propres à démon-« trer la force des métaux, la résistance des bois et des diffé-« rents matériaux sous les poids dont on les charge ; les expé-« riences nous rassureront, dans la pratique, contre les idées « aussi adoptées que mal fondées qui font donner à ces mé-« taux et à ces matériaux des dimensions beaucoup au-dessus « de celles qui sont nécessaires, et qui occasionnent, par la « faute de ceux qui se livrent à des usages abusifs et à des « craintes frivoles, des surcharges nuisibles et des dépenses « qui pourraient être appliquées plus utilement (1). » Le 5 février suivant il va plus loin encore : consulté par d'Angiviller sur la nomination d'associés honoraires à l'Académie d'architecture, il réclame des physiciens, et même des chimistes : « Je crois, Monsieur, que je ne vous déplairai pas en « vous parlant d'un membre de l'Académie des sciences qui « pourrait être fort utile à la nôtre : *les connaissances dans « la chimie et les expériences qu'elles mettent en état de faire « sont très intéressantes pour les progrès de certaines parties « de notre art ;* la machine que j'ai fait faire pour connaître la « force des pierres nous apprend que leur résistance sous le « fardeau en raison de leur qualité est bien au-dessus de tout « ce que nous avions imaginé. Mais, Monsieur, un petit four-« neau dans la pièce qui est au rez-de-chaussée, et un homme « comme M. Sage qui nous y ferait des expériences sur les « pierres les plus ou moins propres à faire d'excellente chaux, « sur celles qui peuvent plus ou moins résister aux nitres de « l'air et qui seraient plus propres à être mises en œuvre « dans des monuments qui doivent être éternels, des expé-« riences sur le fer, sur différents métaux et autres opérations,

(1) *Manuscrits de l'Académie de Lyon* (*Mélanges d'architecture*. Recueil in-4° n° 190, n° 9 du recueil).

« et les mémoires utiles qui s'en suivraient, m'engagent à vous « en parler, d'autant plus que ce ne sont que des propositions « et des réflexions auxquelles vous êtes bien le maître de ne « pas vous arrêter (1). »

*
* *

Malheureusement, les fonds sont réduits en 1777, et les entrepreneurs ne sont plus payés. Soufflot, dans son désir de voir achever son œuvre, les aide de son argent ; mais il n'est pas en état de leur donner grand secours, et même il a besoin de ce qu'il leur a prêté : « Le sieur Brullé, charpentier, a élevé « cet hiver l'échafaud pour la construction du dôme, écrit-il à « Bertin le 20 avril ; j'insiste, Monseigneur, sur la nécessité « de venir au secours des entrepreneurs, et de monter l'atelier « de manière à élever le dôme cette année jusqu'à une hau- « teur telle que la base en soit assurée... » On attend la visite de l'empereur Joseph II à Paris d'un jour à l'autre, et Soufflot désire donner l'impression du grand art au monarque philosophe (2).

Enfin le voici parvenu au moment tant désiré. Les critiques de Patte lui ont donné l'idée, comme nous l'avons dit, d'appliquer ses moyens de construction à un projet de dôme à pans coupés, il le perfectionne et l'embellit encore : il présente maintenant une colonnade octogone (3). A cette conception grandiose de double colonnade il a trouvé deux avantages : plus de forces de résistance, et plus de décoration. De plus le sieur Patte n'a pu prévoir ces nouveaux

(1) Arch. Nat. O[1] 1554.
(2) Arch. Nat. O[1] 1554.
(3) *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français*, par Rondelet, 1797.

moyens techniques, puisque ni lui ni le public n'en avaient connaissance dix ans auparavant.

Au cours de l'année 1777 Soufflot médite encore ; il conçoit un nouveau projet de dôme, circulaire cette fois, avec des avant-corps (1). En 1778 il se propose de passer à l'exécution ; la possibilité en paraît définitivement démontrée : l'abbé Bossut a lu le 12 juillet 1770, à l'Académie des sciences, un discours intitulé : *Recherches sur l'équilibre des voûtes,* qui paraît dans les *Mémoires* de cette Académie en 1778, hérissé de chiffres et d'équations, et concluant qu'il n'y a rien à craindre pour la solidité du dôme... Malheureusement la même année, en mai, des fêlures se produisent dans les tambours des colonnes d'angle des quatre piliers qui doivent le supporter. Les ennemis de Soufflot relèvent la tête ; dès le 26, Patte envoie un « détail très circonstancié des fractures » à d'Angiviller. Celui-ci, bien qu'il ait entière confiance

(1) Voir une lettre de Soufflot du 1er mai 1777 (Arch. Nat. O1 1704). Les vues de la façade de l'église avec des dômes différents se trouvent dans le *Recueil d'architecture de Jacques Germain Soufflot* (Bibl. Nat. Cab. des Estampes, Ha 41). La preuve des fluctuations de Soufflot est fournie par un croquis de Gabriel de Saint-Aubin dessiné à cette époque sur une *Description de Paris* de Piganiol de la Force (Voir *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1908, p. 70) Sur ce croquis Saint-Aubin n'a pas esquissé le dôme projeté par Soufflot, mais il a supposé la construction de deux tours carrées sur la façade principale. — Cf. une *lettre à monsieur Soufflot* du 28 août 1779 : « J'ai vu avec grande joie, par votre dernier plan de « dôme à colonnade circulaire, que vous vous êtes déterminé à une co- « lonnade ; j'aspire au moment où je pourrai voir l'élévation et ensuite « l'exécution parfaite de votre dôme qui, dans son ensemble d'accompa- « gnement, fera beaucoup plus d'effet que celui des Invalides, ainsi que « je le prêche à tout le monde. » (Arch Nat. O1 1252). — Voir aussi une *vue des travaux de la nouvelle église Sainte Geneviève vers 1778*, par Gabriel de Saint-Aubin (musée Carnavalet).

Le volume consacré au Panthéon dans la série topographique du Cabinet des Estampes (Va 259c), contient aussi les différents projets de dôme conçus par Soufflot de 1775 à 1780. Nous en indiquons la série à la fin de nos tableaux chronologiques.

dans l'expérience de Soufflot, se voit obligé de faire procéder à une enquête officielle ; mais il a soin auparavant de prévenir Soufflot. Celui-ci prend l'avis de M. de Chézy, ami de Perronet, qui a conduit tous les grands ouvrages du pont de Mantes et de celui de Neuilly en demeurant sur les lieux et voyant chaque jour les effets des arches de cent vingt pieds sur les cintres et lors du décintrement : « Quoique sa conclusion, dit « Soufflot à d'Angiviller, après trois ou quatre heures d'un « examen scrupuleux où je n'ai pas voulu être pour ne pas le « gêner, fût comme la mienne, j'ai attendu d'un jour à l'autre « à vous dire son résultat, qui a été que je pouvais choisir « parmi mes différents projets le dôme le plus lourd comme « le plus léger sans aucune crainte, et qu'il aurait été bien « plus étonné de ne pas apercevoir qu'il ne l'a été de trouver « ce qui excite les clabaudages outrés et les propos sans fon- « dement d'un homme que la méchanceté guide. »

Cependant Mgr l'archevêque de Paris, toujours occupé du « bien public et de sa tranquillité », désire savoir s'il y a lieu de s'alarmer, et des ordres ministériels sont donnés pour que Pierre Desmaisons, de l'Académie d'architecture, aille examiner les gros piliers et supports du dôme (1). Le rapport de celui-ci, du 2 juillet, est tout à fait rassurant : « Nous avons com- « mencé par les tambours formant assises des colonnes et piliers « qui soutiennent la naissance du dôme ou coupole qu'on est « à construire ; les effets du tassement ne doivent pas effrayer « des hommes éclairés : ces accidents ne proviennent que de « trop de précision dans l'exécution, les joints étant trop bien « finis ; cela n'est point fait pour altérer en rien la solidité. « Nous sommes ensuite monté sur le pourtour de la naissance « du dôme ; tous les moyens employés pour en supporter la « poussée nous paraissent très ingénieux. Il résulte donc de « cette démonstration que la surélévation qui va se faire au-

(1) Arch. Nat. O, 1554.

« dessus ne fatiguera pas les piliers, colonnes et assises qui « ont occasionné les réflexions de quelques esprits inquiets et « peu versés dans l'art de la construction ; on peut être tran- « quille sur les moyens de solidité qu'on a employés jusqu'à « présent à la construction de ce monument, dont toutes les « combinaisons ont été étudiées et exécutées avec la plus « grande précision possible (1) ».

Après cette alerte, Soufflot, avec plus d'ardeur encore, presse les travaux : il avance, il finit tous les dehors de l'église. Dès le début de 1779 sont achevés les cinq bas-reliefs sous le porche, dont trois montrent des « actions de la vie de sainte Geneviève ». Le plus grand, celui du milieu, sculpté par Beauvais, représente la Sainte distribuant du pain aux pauvres ; celui de droite où elle guérit les yeux de sa mère est l'ouvrage de Julien ; et enfin le troisième, où elle reçoit une médaille des mains de saint Germain évêque d'Auxerre, est de Dupré. A l'extrémité méridionale du porche est celui qui représente *Saint Paul prêchant dans l'Aréopage*, par Boizot ; à l'extrémité opposée, celui qui a pour sujet *saint Pierre recevant les clefs des mains de Jésus*, par Houdon. A cette date les quatre piliers triangulaires qui doivent supporter le dôme sont déjà réunis entre eux par quatre arcades et par quatre pendentifs élevés au-dessus des faces intérieures qui doivent représenter les quatre évangélistes.

Soufflot continue en même temps à faire des rapports techniques à l'Académie : à la séance du 3 août 1778, il présente un mémoire où il « propose de décerner un prix à celui « qui aura fait les expériences les plus certaines pour la cons- « truction des voûtes de briques les plus avantageuses au pu- « blic ». Quand ses infirmités qui s'aggravent de jour en jour l'empêchent d'assister aux assemblées, il y est présent, du moins, par l'esprit et par le cœur : en novembre 1779 il prie Se-

(1) Arch. Nat. O[1] 1695.

« daine, attendu l'état de son indisposition, de présenter de sa « part la machine qu'il a imaginée pour éprouver le degré de « la résistance des pierres sous le fardeau, et une collection « d'échantillons des différents marbres de l'Europe ; l'Acadé- « mie, qui accepte avec beaucoup de reconnaissance cette « preuve d'affection de M. Soufflot pour elle, reconnaît bien « en lui les mêmes sentiments qui ont enrichi sa bibliothèque « de trente-trois volumes de l'Encyclopédie, et elle charge « MM. de l'Epée et Brébion de remercier de sa part « M. Soufflot. » Mais, dès qu'il le peut, il assiste de nouveau aux séances : le 17 janvier suivant, « l'Académie étant assem- « blée le remercie des modèles en relief dont il lui a fait pré- « sent, dont un est le procédé qu'il a employé pour l'exécution « des plates-bandes du grand portail de l'église de Sainte-Gene- « viève, et l'autre un plafond en compartiments et plates-bandes « d'une ancienne exécution au château de Madrid ».

*
* *

Cependant Soufflot voudrait achever de voûter et de couvrir ses quatre nefs en 1780, afin qu'il ne restât plus à faire ensuite que la construction du dôme dont il a bâti les points d'appui dès 1778... A défaut du dôme, il s'occupe seulement des voûtes ; celle du chœur a été finie et couverte en 1779 ; il a commencé celle du côté de l'Estrapade. Il a aussi très à cœur de finir la première nef et toutes les sculptures de sa voûte qui sont très avancées (1) ; Dupré sculpte les bas-reliefs en figures, Dessars les ornements en pierre.

Malheureusement l'argent fait encore défaut. Un arrêt du 30 juin 1776 avait supprimé les loteries particulières et

(1) Arch. Nat. O[1] 1694.

y avait substitué l'administration de la Loterie royale de France; M. Bertin avait affecté, sur son montant, une somme fixe et annuelle de 365.000 livres à la construction de Sainte-Geneviève, versée de mois en mois dans la caisse appelée « trésorerie des dépenses communes » ; son trésorier, le sieur Rouillé de l'Etang, donnait l'argent aux Bâtiments du Roi sur les ordonnances expédiées par le lieutenant de police, et réclamées par Soufflot. Pendant les années 1777, 1778 et 1779 celui-ci avait dépassé les fonds destinés aux travaux, si bien qu'au 1er janvier 1780 le sequestre des loteries était en avance pour Sainte-Geneviève d'une somme de 608.000 livres. Mais l'établissement des Enfants Trouvés, de son côté, avait dû emprunter sur la caisse des loteries par emprunt restituable à Sainte-Geneviève ; au 1er janvier 1769, il devait déjà 700.000 livres dont 172.419 à la caisse de Sainte-Geneviève, le déficit de son revenu était de 240.000 livres, il lui était dû d'ailleurs par le trésor royal, 90.000 livres ; en 1780, il était en arrière sur la caisse de l'église de plus d'un million, quoiqu'on en sollicitât des acomptes depuis bien des années. Bref Sainte-Geneviève, qui paraissait devoir six cents et quelques mille livres, était en réalité créancière d'environ 400.000 livres ; cette situation était d'autant plus dure qu'il était dû beaucoup aux divers entrepreneurs (1).

Cependant, comme s'il avait le pressentiment de sa fin prochaine, Soufflot met une sorte de fièvre à hâter les travaux ; il écrit à d'Angiviller le 22 juillet 1780 : « J'ai reçu hier, « Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de « m'écrire ; je n'ignorais point que j'avais dépassé depuis plu- « sieurs années les fonds que M. Bertin avait destinés aux tra- « vaux ; il ne l'ignorait pas non plus, parce que je lui avais fait « sentir la nécessité de voûter et de couvrir mon église ; ce

(1) Arch. Nat. G9 153.

« ministre avait d'ailleurs en réserve 600.000 livres destinées à
« l'église des Quinze-Vingts qu'il ne voulait délivrer qu'à mesure
« qu'on y travaillerait, afin qu'on ne les employât pas, comme
« on l'avait fait jusque-là, à faire des maisons de revenus con-
« sidérables. J'ignore ce que vont devenir ces 600.000 livres,
« car on ne fait qu'agrandir la chapelle de la nouvelle maison
« qu'ils habitent. Nous réclamions de plus, Messieurs de
« Sainte-Geneviève et moi, un million de plus que les Enfants
« Trouvés nous doivent ; j'ai agi en conséquence de ces deux
« objets, et je comptais, après avoir voûté et couvert mes
« quatre nefs, pouvoir ralentir les travaux de manière à liqui-
« der de façon ou d'autre ; je crains, par la tournure que
« prennent les choses, de laisser la quatrième partie de l'église
« découverte cette année ; mais comme j'ai très à cœur, Mon-
« sieur, de finir la première nef et d'en faire toutes les sculp-
« tures qui sont très avancées, de manière à pouvoir enlever
« tous les échafauds qui en empêchent la jouissance, j'avais
« déjà prêté dans ce mois au sieur Dessars, sculpteur d'orne-
« ments, parce qu'il n'avait pas reçu encore le mois de mai ;
« voyant aujourd'hui qu'il né recevrait peut-être pas encore
« celui de juin d'ici à la fin du présent mois, je lui ai avancé
« de plus trois mille livres, ce qui avec la première somme
« forme celle de six mille livres payable à la fin de l'année ; le
« tout sans intérêt, comme vous pouvez bien le croire. Si je
« n'ai pas des secours je serai obligé d'emprunter, et pour
« celui-là et pour les autres, afin qu'ils puissent tous tra-
« vailler dans l'hiver, et que je puisse tenir la promesse que
« j'ai faite d'en faire jouir entre Pâques et la Pentecôte. Je
« crois que si M. et Mme Necker pouvaient donner un
« coup d'œil à l'extérieur et à l'intérieur de ce monument, ils
« y mettraient quelque intérêt ; je les en prierai sitôt que ma
« santé me permettra d'avoir l'honneur de les voir » (1).

(1) Arch. Nat. G⁹ 153.

Ainsi, pour remplir en partie le but auquel Soufflot veut atteindre, il lui faut, d'ici au mois de janvier suivant, dix-huit à vingt mille livres par mois l'un dans l'autre, ce qui ferait, non compris les fonds des deux mois qui n'ont pas été payés quoique demandés, la somme de 120.000 livres ; sauf à pourvoir ensuite aux trois mois suivants pour terminer la première nef ; il n'ira en avant que suivant l'argent (1). Mais ses réclamations restent sans effet : « Les entrepreneurs se trou-« vent dans le plus grand embarras, dit-il encore le 6 août, « et s'ils ne sont pas secourus promptement je serai obligé « de trouver bon qu'ils renvoient leurs ouvriers, ce qui fera « un très mauvais effet dans le public, ou du moins je le « crains (2). » Quelques jours après, il meurt, laissant les travaux inachevés...

Il était pourtant parvenu à finir la voûte de la principale nef ; celle du côté de l'Estrapade pourrait être couverte avant la fin de l'année, parce que la charpente du comble en était taillée. Si les fonds avaient permis de s'occuper de toutes ces parties de voûtes en même temps, on aurait pu déjà travailler au dôme dont les points d'appuis avaient été bâtis il y avait plus de deux années. Le ralentissement des opérations n'était certes pas imputable à Soufflot ; au contraire, désireux de donner au public l'aspect de la principale nef entièrement finie, il songeait, pour soutenir les artistes à qui il avait confié les sculptures de la voûte, à employer à leur secours le prix de la vente d'une maison dont il était propriétaire à Lyon ; sa mort seule l'avait empêché d'exécuter ce projet (3).

Le 8 octobre, d'Angiviller annonce à Brébion que Sa Majesté vient de le choisir « pour la conduite et direction des « travaux de Sainte-Geneviève, d'après les plans et les projets

(1) Lettre de Soufflot du 27 juillet. Cf. lettres de Soufflot à Necker du 17 juin et à Dufresne du 19 juillet. (Arch. Nat. G[9] 153).

(2) Arch. Nat. O[1] 1694.

(3) Lettre de Brébion à d'Angiviller du 20 octobre 1780 (Arch. Nat. O[1] 1694).

« de l'artiste vraiment et justement célèbre qu'une carrière « trop abrégée a privé de la jouissance de sa gloire, et dont « le prix lui eut été d'autant plus précieux que l'envie et la « jalousie avaient fait plus d'efforts pour la lui contester » : « Vous rendiez, lui dit-il, trop de justice à ses talents, vous « étiez trop attaché à sa personne pour ne pas vous faire un « plaisir vraiment sensible d'assurer à sa mémoire les avan- « tages dont la mort l'a privé, et l'honnêteté de votre carac- « tère vous convaincra, plus que personne, que c'est travailler « pour sa propre gloire que d'éterniser celle d'un grand « homme (1). »

§ IV

Ainsi Soufflot, comme Bramante et Michel-Ange, n'avait pu achever lui-même son œuvre ; c'est Bréhion son élève qui allait la continuer d'après ses plans avec deux inspecteurs généraux, Rondelet et Soufflot le Romain. Cependant, à sa mort en 1780, la conception de son plan en croix grecque, avec emploi de colonnes isolées à l'intérieur et au portique, était en bonne voie d'exécution.

Il avait d'abord voulu faire, comme nous l'avons dit, quatre nefs égales en longueur ; mais il avait dû y renoncer pour les convenances du culte et prolonger la nef d'entrée sous le portail, ainsi que celle du fond, d'une arcade qui en occupait toute la largeur. Au-dessus de cette arcade, à l'entrée, était une calotte elliptique accompagnée de quatre pendentifs dans lesquels Beauvais avait sculpté des *concerts d'anges* avec des devises tirées des psaumes. Mais pourtant, à cette date, une

(1) Arch. Nat. O[1] 1694 et 1704.

grande partie de son rêve était réalisée. Les quatre nefs, ayant chacune leurs bas côtés surélevés de cinq marches, sont déjà soutenues par cent trente colonnes d'ordre corinthien cannelées et aboutissent toutes quatre au dôme ; le vide ouvert entre elles forme un carré ayant pour sommets de ses angles les quatre piliers qui doivent supporter le dôme. Soufflot peut être fier de la « hardiesse et de la légèreté de son temple » ; car les piliers, unis entre eux par des arcades, liées par des pendentifs qui se confondent avec la forme circulaire du dôme, ornés à leurs angles par des colonnes engagées correspondant à celles des nefs, sont si légers qu'à peine on aperçoit leur massif au milieu de toutes les colonnes isolées qui composent les quatre branches de la croix. Même légèreté aux voûtes circulaires opposées les unes aux autres et dans des sens différents, où des lunettes évidées avec art produisent, grâce au jeu de la lumière, des effets agréables et variés. Les rayons du soleil, pénétrant par les quarante-deux fenêtres ménagées dans le vide des entrecolonnements, font valoir la richesse et l'animation du décor, animent les rangs des cent trente colonnes, jouent dans les frises enrichies de festons, d'enroulements découpés en feuilles et d'élégants rinceaux (1)... Le rêve de Soufflot devient enfin une réalité, au bout de vingt ans !

Soufflot, nous l'avons dit, pour donner plus d'intérêt aux sculptures dont il voulait décorer les quatre nefs, les avait consacrées chacune à un objet particulier ; tous les bas-reliefs et les ornements devaient se rapporter à cette destination reli-

(1) Cf. la *vue intérieure* gravée par Poulleau vers 1775, citée plus haut. — Voir aussi *coupes et profils du portique et d'une partie de la nef d'entrée de la nouvelle église, d'après l'exécution et les dessins de feu M. Soufflot, mis au jour par M. Dumont. Lequeu del., Poulleau, sc.* (Série Top. Cab. des Estampes. Panthéon, f° 22). Voir aussi Planat, *Le style Louis XVI*, planches 66, vue intérieure de la nef — 67, vue intérieure de la tribune — 68, pilier d'angle à la croisée — 69, détail d'entablement.



Pl. V. — Nouvelle Église de Sainte-Geneviève. Vue intérieure. Gravure de Poulleau (vers 1775).



gieuse. Il avait destiné la nef d'entrée à l'Ancien Testament : les figures représentées dans les quatre pendentifs sont celles de Moïse, Aaron, Josué et David, exécutées par Julien, Dupré et Beauvais ; dans les cadres ovales des plafonds des lunettes, les sujets des bas-reliefs sont tirés de la vie des patriarches. La calotte soutenue par des pendentifs est décorée de cinq rangs de caissons carrés ornés de rosaces ; ces caissons se terminent à un cadre circulaire dans lequel sont les tables de la loi de Moïse gravées en caractères hébraïques. La nef septentrionale, à gauche en entrant, devait recevoir les emblèmes de l'Eglise grecque ; Soufflot a fait placer dans les pendentifs les figures des quatre plus fameux docteurs de cette église, — Athanase, Basile, Jean Chrysostome et Grégoire de Nazianze, — exécutées par Julien et Dejoux, ainsi que les petits bas-reliefs dans les ovales des lunettes représentant différents traits de la vie de ces docteurs. Dans le milieu de la voûte en calotte, il a fait sculpter le labarum de Constantin. Les sujets de sculpture dont la nef méridionale, à droite en entrant, doit être ornée, seront relatifs à l'Eglise latine. Dans la nef du fond, ou orientale, allongée d'une arcade comme celle de l'entrée et d'une grande niche qui occupe toute l'étendue de la partie du milieu, Soufflot voulait faire rayonner une *Gloire* colossale toute peuplée d'anges et de séraphins. Il y a, au-dessus de la partie en arcade, une calotte ovale soutenue par quatre pendentifs où seront des bas-reliefs.

L'intention de Soufflot était aussi de faire les quatre grands pendentifs de la coupole en métal ou en stuc. Comme nous l'avons dit, il désirait charger de sculptures et de peintures toutes ses coupoles intérieures et les autels à la romaine qu'il voulait appuyer aux gros piliers du dôme ; il rêvait d'une décoration théâtrale dans le goût de Saint-Pierre de Rome, il escomptait l'effet des perspectives de colonnes aux files nobles et élégantes, aboutissant au point central qui commanderait l'édifice sous le dôme, à la châsse de la sainte portée par les

Quatre Vertus de Germain Pilon !... Mais, sur ce point, il n'a pas eu le temps de réaliser son rêve.

Cependant la façade principale est terminée, avec son perron élevé sur onze marches, son porche de 121 pieds de long sur 41 de large dont la voûte en berceau est d'une disposition si remarquable ; ce porche forme péristyle avec six colonnes de face, vingt-deux dans l'ensemble, dont dix-huit isolées et six engagées, toutes cannelées et d'ordre corinthien ; au fronton de 120 pieds de haut, hardiment dressé sur les six colonnes, le tympan représente *une croix au milieu d'une auréole de gloire, adorée par les anges.* C'est, comme nous l'avons dit, l'œuvre de Coustou, qui a également sculpté d'un ciseau vigoureux les belles feuilles d'acanthe des chapiteaux (1). On ne peut manquer d'admirer ce portail dont la hardiesse et la magnificence suffiraient seules pour immortaliser le nom du grand homme qui l'a imaginé et exécuté, car toutes les formules des géomètres, aussi mal appliquées que Patte l'a su faire, ne pourront jamais rendre raison des ressources ingénieuses qui soutiennent en l'air une voûte en berceau de près de soixante pieds de diamètre, des tribunes, des platés-bandes, et un fronton immense à la poussée desquels Patte n'aurait opposé qu'en tremblant les tours de Notre-Dame. Cependant ce chef-d'œuvre de l'art n'a pas même subi les effets ordinaires auxquels on s'attendait ; il reste au milieu de la voûte un pli qu'on avait observé pour obvier au tassement presque inévitable dans ces sortes d'ouvrages, de sorte que ce léger défaut est une marque de ce que peuvent les soins et l'intelligence de l'exécution, surtout lorsque les fondements sont solides.

Les voûtes des nefs, quoique moins hardies, ne sont pas

(1) Voir Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris*, 6e éd. 1778 — Rondelet, *Mémoire sur le dôme du Panthéon français*, 1797. — Ouin-Lacroix, *Histoire de l'église Sainte-Geneviève*, 1852.

moins remarquables par l'effet surprenant que produisent la grande calotte et les quatre grandes voûtes en berceaux autour, supportées par quatre colonnes isolées de 3 pieds 6 de diamètre, et dont la proportion légère excite l'admiration et l'étonnement, si l'on considère que ces voûtes prises ensemble ont autant de superficie que celles qui doivent être exécutées au dôme, et que chaque colonne n'a que sept pieds de superficie vers sa moindre épaisseur, tandis que chaque pilier, y compris les colonnes engagées, contient 133 pieds de superficie, ce qui est dix-neuf fois plus ; or, quoiqu'ils aient de plus à soutenir la tour du dôme, on voit quelle doit être leur force pour soutenir un poids qui ne sera jamais dix-neuf fois plus fort (1).

*
* *

Les travaux de Sainte-Geneviève, interrompus en 1783, seront repris en 1785 ; la coupole, commencée à cette époque, sera terminée en 1790. Après la mort de Brébion et de Soufflot le Romain, Rondelet restera seul architecte du monument, Rondelet qui, de l'aveu de Soufflot lui-même, « *avait tout son secret* ». Si l'ordonnance, la décoration et les proportions intérieures et extérieures des trois coupoles ont été conçues par Soufflot, le système de la construction et la parfaite exécution sont bien l'œuvre de Rondelet. Grâce à leur collaboration nous avons, dans les voûtes du Panthéon, l'un des chefs-d'œuvre de la construction des coupoles en pierres de taille ; le choix des courbes adoptées pour le tracé des voûtes, l'agencement, l'appareil des pierres sont si ingénieux, qu'il est difficile de pousser plus loin l'habileté à vaincre les difficultés, à multiplier les inventions et les ressources (2).

(1) Lettre de Brébion à d'Angiviller du 20 octobre 1780 (*Arch. Nat.* O[1] 1694).

(2) Isabelle, *Les édifices circulaires et les dômes*, 1855. — Sur Rondelet, voir Charvet, *Lyon artistique, op. cit.*, p. 341 et s.

Soufflot a voulu « laisser les routes triviales que la routine rebattait depuis un siècle dans la forme et la composition des temples » ; il a conçu l'idée, — idée neuve, projet hardi, — d'élever un péristyle surmonté d'un fronton ; il a tenté, le premier en France, d'introduire les ordres et les colonnes isolées tant à l'intérieur qu'au dehors des édifices. Dans son église il a voulu mettre de tout : il a voulu que dans ses nefs des colonnes isolées du galbe le plus élégant et dans les proportions les plus fines servissent de support à des voûtes en pierres de taille ; il a voulu qu'une coupole épurée dans ses détails servît de centre à son monument, et que ses points d'appui réduits au minimum d'épaisseur, pour altérer le moins possible la disposition et l'ordonnance du plan, eussent cependant la solidité nécessaire au support d'une construction formée de trois voûtes en pierre de taille, la seule qui existât alors ainsi en Europe ; cette coupole à triple voûte, il a voulu l'environner en dehors d'une colonnade isolée, enchérissant encore à cet égard sur celle de Saint-Paul à Londres. Enfin il a voulu, avec des assises de douze pouces et par le moyen des claveaux en plate-bandes, placer en tête de son monument un frontispice en colonnes plus élevé que celui du Panthéon à Rome et que tous ceux qui l'avaient précédé. — Bref, Soufflot a voulu réaliser en architecture ce que ses contemporains se proposaient de faire en droit constitutionnel et en économie politique : il a voulu prouver à la France « que ses « moyens de construction, que ses matériaux, que son climat « pouvaient se prêter à un mode d'architecture qu'on avait cru « jusqu'alors incapable de s'y naturaliser » (1). Le point de vue esthétique disparaît, pour faire place à des problèmes de construction pure : Soufflot s'est imposé lui-même, par la composition de son plan, par l'exécution de trois coupoles

(1) Quatremère de Quincy, *Rapport sur l'état actuel du Panthéon français*, an II.

superposées, et par la faiblesse de ses points d'appui, des difficultés nombreuses : ainsi, par exemple, il a voulu concilier l'élégance et la finesse des ordonnances des colonnes avec la hardiesse et la pesanteur des voûtes en pierre ; mais les anciens avaient toujours plafonné sur les colonnes ; pour élever ses voûtes, Soufflot a dû recourir à la méthode et au système des gothiques qui avaient multiplié, en les divisant, les poussées et les résistances (1).

Suivant la tendance de son siècle, il a accordé une confiance trop absolue aux résultats théoriques de la science : il a cherché dans ses enseignements des formes et des dispositions particulières, abandonnant les sages principes pour des combinaisons savantes de tracés et d'appareils, pour des recherches d'éxécution et des expédients. Bramante avait voulu élever le Panthéon de Rome au-dessus des voûtes du temple de la Paix ; Soufflot, chargé d'élever un monument qui devait « caractériser son siècle », a voulu aussi élever un temple au-dessus d'un autre ; et, pour rivaliser avec Saint-Pierre de Rome, ce grand sujet d'émulation, il a fait de l'aspect extérieur de son dôme un objet particulier d'étude. Essayant d'abord de donner à sa colonnade la forme carrée qui résultait de la disposition des arcs sur lesquels elle posait, il a voulu ensuite la faire octogonale, et a fini enfin par adopter le portique circulaire des temples périptères antiques (2). Il a donné également à sa grande coupole la forme ou les dimensions que l'effet extérieur lui paraissait exiger, et il a cherché ensuite, au moyen de dispositions d'ailleurs très ingénieuses, à marier ce nouvel ensemble avec les formes de l'intérieur. Les dimensions des piliers intérieurs ayant à peine suffi à porter toute l'épaisseur du tambour, il a dû exécuter quatre grands arcs prenant leur naissance aux angles formés par la rencontre des murs exté-

(1) Quatremère de Quincy, *op. cit.*

(2) Rondelet, *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français*, 1797 (Avant-propos).

rieurs, et pour augmenter la résistance de ses angles il les a fortifiés au dehors par des pans coupés ; mais la forme carrée qui résultait de la disposition de ces arcs était peu gracieuse, le portique circulaire lui a semblé préférable, et il a réalisé cette amélioration en faisant exécuter d'autres pendentifs dans les angles intérieurs de ces nouveaux arcs.

Un simple fait met en lumière l'esprit dans lequel Soufflot a construit son église : le mur cylindrique du dôme de Sainte-Geneviève est supporté par des arcs et des pendentifs élevés sur des piliers intérieurs, tandis que la colonne qui entoure ce tambour s'appuie en réalité sur d'autres arcs et sur d'autres pendentifs portés par des murs extérieurs (1) : c'est un chef-d'œuvre d'ingéniosité et d'habileté technique, digne du siècle de l'Encyclopédie si avide des « lumières de la raison et des découvertes de la science ! » Tout un système d'arcs-boutants, à Sainte-Geneviève, est dissimulé derrière une grande paroi qui les masque ; pour consolider l'appareil Soufflot a employé les armatures métalliques et les tirants en fer, comme les architectes du XIVe et du XVe siècle pour les trompes et rosaces en pendentifs des églises de style gothique flamboyant. Il a voulu à toute force imiter les temples païens, entreprendre un péristyle en six colonnes corinthiennes de soixante pieds de hauteur réunies entre elles par des plates-bandes formées de claveaux et surmontées d'un fronton ; mais, pour obtenir la solidité de ces plates-bandes, — d'une portée beaucoup plus grande que celle des architraves antiques composées toujours d'un monolithe, — il a du recourir aux procédés » techniques du Moyen âge, que n'avait pourtant pas prévus la « noble simplicité » des Grecs ; et, sans parler des armatures de fer, il a du, pour maintenir la poussée, flanquer son portique de colonnes en saillie et d'un ressaut dans l'entablement (2).

(1) Isabelle, *Les édifices circulaires et les dômes*, *op. cit.*

(2) Quatremère de Quincy, *op. cit.*

Confiant dans les précautions qu'il avait prises, Soufflot croyait être tranquille ; sur des fondements extrêmement solides, il avait voulu exécuter une construction légère en ne donnant à tous les murs et points d'appui que les dimensions nécessaires relativement à leur élévation et au poids qu'ils devaient porter ; c'est pourquoi il avait allégé ses murs par des percées et des arcades ; mais il avait relié sa construction d'une manière si ingénieuse, surtout au droit des architraves et des voûtes, qu'à ces endroits elle formait une espèce d'enrayure qui entretenait toutes les parties de son église ; la disposition des voûtes était même si bien combinée que l'effort des unes était dirigé en sorte qu'il servait à détruire l'effort des autres. Indépendamment de ce que les résultats théoriques, confirmés par ses études et ses expériences, lui avaient appris sur les conditions de stabilité des voûtes sphériques, il avait pour se rassurer les quatre forts piliers montant du fond contre lesquels étaient adossés les petits escaliers de la coupole dans la hauteur de son tambour ; il avait aussi les colonnes engagées de l'intérieur ; et il pensait avoir trouvé dans cette réunion de supports ou d'éperons tous les éléments nécessaires à la stabilité de son œuvre (1)... Mais il ne faut pas faire violence à la nature, et c'est ce qu'avait fait Soufflot tout en prétendant la respecter et même la suivre ; après sa mort il sera puni, pour avoir enfreint les procédés de construction résultant de la nature de nos matériaux.

Nous avons vu quelle ardente polémique avait suscité la question des quatre piliers triangulaires qui devaient supporter la coupole. Le projet de Soufflot avait pour lui les calculs et il est en effet éxécuté après sa mort ; mais bientôt d'inquiétantes fissures allaient se produire... Elles justifient toutes les accusations. Heureusement Rondelet a assisté à la construction du vivant de Soufflot ; il sait que les lézardes des quatre

(1) Isabelle, *op. cit.*

piliers et des colonnes qui leur sont adossées proviennent d'un vice de l'appareil, et nullement de la pesanteur du dôme : on a usé de trop grande recherche dans la taille et la pose des pierres, on a cherché à rendre les joints très peu apparents bien plus qu'à répartir également sur toute la surface des piliers l'action de la pesanteur. Qu'en est-il résulté ?... On a soustrait en partie le centre des piliers à la charge qu'ils doivent supporter, conséquence d'autant plus fâcheuse que les angles de ces points d'appui sont occupés par des colonnes presque entièrement isolées.

Le poids de la coupole est donc hors de cause ; et cependant peut-on affirmer que l'exiguité de la masse des piliers n'a nullement contribué à l'accident ? Le doute sera toujours permis, Quoiqu'il en soit, Rondelet renforcera la surface des piliers conçus et exécutés par Soufflot de toute la saillie des anciennes colonnes, et remplacera ces dernières par des pilastres ; il donnera au tout une solidité qui ne permettra plus d'inquiétude sur la durée de la coupole (1). Mais la perspective des colonnes, autrefois si élégante et si légère, sera rompue par le lourd massif de construction sura-

(1) Cf. *Dissertation sur les dégradations survenues aux piliers du dôme du Panthéon français*, par Gauthey, architecte et inspecteur général des Ponts-et-Chaussées. — *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon français*, 1797. *Traité de l'art de bâtir*, 1830 (t. II, p. 34), par Rondelet. Rondelet a laissé manuscrite une *dissertation sur les coupoles... accompagnée de l'historique des discussions qui ont eu lieu sur l'insuffisance des piliers du dôme de Sainte-Geneviève avant et après les accidents qu'ils ont éprouvés, de l'exposé des divers moyens de consolidation proposés par les architectes et par les ingénieurs, et la description détaillée de tous ceux qui ont été mis en œuvre pour leur restauration.* Ce manuscrit, accompagné d'un très grand nombre de figures, fait partie de la collection Coste à la bibliothèque municipale de la ville de Lyon (Charvet, *Lyon artistique*, 1899, p. 343). — Voir aussi Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des œuvres des plus célèbres architectes*. — *Biographie Universelle*, article de M. Roger sur Soufflot (écrit avant 1828). — *Annuaire de l'Yonne*, 1852, p. 247 (*Notice sur Soufflot*, par M. Alavoine, citée par Leclerc, *Jacques-Germain Soufflot*).

jouté. Soufflot aura manqué son but, ou plutôt l'aura dépassé, à force de multiplier ses inventions et ses ressources : par une juste revanche des lois mystérieuses de l'esthétique, il sera puni d'avoir trop compté, pour la réalisation et la beauté de son œuvre, sur la valeur absolue de la science.

Cependant ses efforts n'auront pas été vains : il cherchait un résultat esthétique, il obtient au moins un résultat scientifique ; le long et patient labeur de toute sa vie pour « élégir » et « alléger » son église va faire éclore, au XIXe siècle, d'autres inventions plus efficaces pour atteindre le but cherché, dues aux perfectionnements de la métallurgie et à la renaissance de la céramique ; ses recherches sur la qualité des matériaux seront développées à la suite de la création de l'Ecole des Mines et aboutiront à de notables améliorations dans la préparation des mortiers (1).

Soufflot aura été un des précurseurs de la construction « métallique » : c'est dans l'escalier monumental conduisant au grand salon du Louvre, exécuté par Brébion suivant ses plans quelques mois après sa mort, qu'a été faite une des premières applications du fer au bois. Soufflot a encouragé aussi, comme nous l'avons dit, les travaux des chimistes et des métallurgistes. Bientôt, en 1811, on pourra élever à l'échelle de Saint-Pierre-de-Rome la coupole de la Halle au blé où, pour la première fois, la fonte montrera sa structure apparente.

Suivant l'impulsion donnée, l'architecture moderne, munie de puissants moyens d'exécution, trouvera dans l'emploi des voûtes en coupoles la formule qu'elle cherche : ce seront les coupoles de la salle de lecture de la Bibliothèque nationale en 1862, celles des Palais de nos expositions de 1878 et de 1889, en faïences serties de fer apparent. — « Architecture d'ingénieurs » dont on peut discuter l'esthétique,

(1) Voir B.-G. Sage, *Des mortiers ou ciments*, 1809.

mais qui n'en est pas moins susceptible d'évoluer encore et de renouveler les églises chrétiennes, en appliquant les plus récentes découvertes de la science moderne à la construction des coupoles, comme l'ont tenté Baltard à Saint-Augustin et Abadie au Sacré-Cœur (1).

(1) Cf. Benoît, *L'Art français sous la Révolution et l'Empire*, 1897, p. 270 et s. — Isabelle, *op. cit.*, — Gosset, *Les coupoles.*

CHAPITRE DEUXIÈME

L'ESTHÉTIQUE DE SOUFFLOT

Soufflot, nous l'avons dit, adhère à l'esthétique classique : l'artiste doit observer la nature, mais être avant tout guidé par la raison, préparé par une solide instruction, une culture littéraire et historique, générale et technique à la fois. Il doit croire au progrès de l'art par les découvertes scientifiques : c'est le dogme de l'Encyclopédie.

Tous les esprits, au XVIIIe siècle, veulent contrôler leurs croyances ; c'est l'époque de la révision critique de toutes les traditions, dans toutes les branches de l'activité humaine. Soufflot n'eût pas été de son temps, s'il n'avait réfléchi sur l'esthétique, sur les « ordres » et sur les « règles ». Son bon sens et sa loyauté intellectuelle l'amènent à conclure à « l'identité des règles et du goût dans l'art de l'architecture » ; sa liberté d'esprit garantit la sincérité avec laquelle il s'incline devant l'autorité nécessaire et salutaire de la tradition, même en matière d'art.

Mais cela ne l'empêche nullement, tout en reconnaissant la suprême valeur esthétique des ordres classiques, d'affirmer qu'on peut trouver, en dehors d'eux, des formes nouvelles d'harmonie et de beauté !

*
* *

Dès son retour d'Italie il lit un mémoire à l'Académie de Lyon, le 9 septembre 1744 :

« Dans l'antiquité, dit-il, on vit naître le goût, on prescrivit « des règles ; le goût les forma, elles formèrent le goût ; c'est, « selon moi, une même chose dans l'architecture.

« Je me suis transporté aux premiers temps, je me pro- « mène au milieu des baraques rustiques. Je ne connais « point tous les auteurs qui ont écrit sur l'architecture et ne « suis nullement imbu des préjugés qui peuvent remplir leurs « grands volumes : « Comment seriez-vous conduit par les « règles, me dira-t-on ? Il n'y en a point. » C'est ce dont je « ne conviens pas. Avant que l'on eût trouvé qu'une co- « lonne dorique de huit diamètres de hauteur, en comprenant « sa base et son chapiteau, était d'une belle proportion, cette « règle qui nous conduit aujourd'hui ne laissait pas d'exister ; « il s'agissait de la connaître. Une force dont je ne connais pas « la cause m'engage au choix des proportions, je bâtis en « conséquence ; mon ouvrage plaît et devient une règle pour « ceux qui viennent après moi.

« Je me suis trouvé à peu près d'accord avec les propor- « tions du corps d'un homme bien fait ; je veux faire un édi- « fice plus léger, je cherche celles d'une femme, j'en forme « l'ordre ionique ; et enfin, m'accordant avec celles d'une « jeune fille de taille fine et déliée, j'en fais le corinthien ; et, « de même qu'un homme a une coiffure plus mâle et plus « lourde, qu'une femme en a une plus légère et plus ornée « par l'arrangement de ses cheveux, et qu'une fille enfin en a « une encore plus agréable, soit par des fleurs soit par des « rubans dont elle se pare, ou pour répondre à la délicatesse

« de ses traits ou pour leur donner un nouvel éclat, de même
« aussi je donne un chapiteau simple au dorique, un plus
« riche et moins lourd à l'ionique, un plus léger encore et
« plus orné au corinthien. Je réussis dans ces deux ordres
« comme dans le premier qui m'a guidé. Mes yeux et un goût
« que j'avais pour le beau, — suite peut-être de l'attention avec
« laquelle j'avais examiné la taille des hommes, des femmes
« et des filles —, les règles que je ne connaissais pas et dont
« la conséquence devait être le fruit de mes réflexions comme
« mes réflexions avaient été la source de mon goût, mon
« goût et ces règles deviennent donc une même chose, et je ne
« puis avoir l'un sans l'autre. De là point de préférence de
« ce goût pour les proportions sur les règles pour ces mêmes
« proportions : les règles sont le goût ; le goût c'est les
« règles. »

Dans ce discours de 1744, Soufflot permet aux architectes
« doués, dit-il, de ce don de la nature, le génie, d'altérer un
« peu les règles ». Mais il a soin de répéter en même temps
que « le génie, s'il n'est soutenu par le frein de ces règles
« qui ont la nature pour base, donnera dans des com-
« positions quelquefois pleines de beautés, mais souvent de
« bizarreries insupportables » ; et il distingue soigneusement
le génie de « ce prétendu goût du siècle, amoureux de coli-
fichets, qui a produit l'extravagant « rococo » ; qui considère
comme « froide et ennuyeuse cette sage et riche simplicité,
« cette belle symétrie puisée dans la belle correspondance des
« parties du corps humain, chérie des Grecs, des Romains et
« des habiles gens qui, en Italie et en France, ont travaillé
« sur les principes des Anciens.

« Il est une autre chose, dit-il, à laquelle souvent, et
« mal à propos, on donne le nom de goût : c'est ce par quoi
« un architecte brillant dans ses compositions, heureux dans
« ses inventions et les dispositions des parties et du tout,
« s'élève au-dessus des autres ; c'est cette *influence secrète*

« *du ciel*, dont parle Boileau dans son *Art Poétique.* Ce
« don qui n'est accordé qu'à peu de gens, c'est le génie ;
« je le distingue des règles et du goût : tel les saura, ces
« règles, qui ne réussira que faiblement si le génie lui
« manque ; tel aussi aura ce génie, qui donnera des com-
« positions quelquefois pleines de beauté, mais souvent des
« bizarreries insupportables, s'il n'est soutenu par le frein de
« ces règles qui ont la nature pour base. Elles sont le fruit des
« veilles et des études ; on les peut puiser dans de bons au-
« teurs ; on s'en assure encore mieux par des mesures exacte-
« ment prises des édifices anciens et modernes reconnus pour
« vraiment beaux, et par les réflexions que l'on fait sur les
« effets que produisent aux yeux des connaisseurs le tout et
« les parties de ces édifices. Si on y trouve les règles un peu
« altérées, on en découvre les raisons, et on tire des con-
« clusions qui sont d'une grande utilité quand on vient à
« opérer. Mais quelque fructueuses que puissent être ces
« études, il faut ce don de la nature, ce génie : je le crois
« si nécessaire que, sans balancer, j'ose dire que je pré-
« férerais un homme qui, sans beaucoup d'étude, en serait
« doué, à celui qui, sans en sentir les effets, aurait beau-
« coup étudié. Ce que ferait ce dernier ne pécherait pas
« contre les règles, mais ses compositions seraient sou-
« vent si froides qu'on en serait rarement frappé, tandis que
« l'autre ravirait les spectateurs par son feu et par ses idées
« peut-être un peu hasardées, en faveur desquelles pourtant
« on lui passerait bien des petits défauts de correction ; et les
« chicanes qu'on pourrait lui faire ne partiraient le plus
« souvent que de la jalousie ou de la mauvaise humeur
« des gens qui, tranquilles possesseurs des règles, ne se-
« raient pas en état d'en faire un usage qui pût les mettre
« en parallèle avec les auteurs de ce qu'ils critiqueraient.
« Mais il est une chose à laquelle, pour le malheur de
« notre siècle, on ne donne que trop le nom de goût : je parle

« de cet enfant de notre amour pour la nouveauté, enfant
« monstrueux dont les ouvrages ne furent de tout temps que
« trop funestes aux arts. Les extravagantes productions ne lui
« paraissent belles qu'autant qu'elles s'éloignent de la nature ;
« cette symétrie puisée dans la belle correspondance des parties
« du corps humain, chérie des Grecs, des Romains et des ha-
« biles gens qui, en Italie et en France, ont travaillé sur les prin-
« cipes des Anciens, il la regarde comme froide, ennuyeuse et
« même insupportable ; cet usage de faire porter le faible par
« le fort, d'observer les lignes horizontales et perpendiculaires
« comme des bases du vrai beau, il le régarde comme abusif
« et comme resserrant son génie dans une carrière trop étroite.
« Rien n'est beau à son gré, s'il n'est de travers ; cette sage et
« riche simplicité, ces proportions si estimées auxquelles les
« bâtiments étaient autrefois redevables de leur beauté, cette
« belle exécution qui frappait nécessairement, il les méprise
« dans un édifice qui n'est pas chargé de tous les colifichets
« qu'autrefois on osait à peine hasarder dans des boisages, où
« on pouvait d'autant mieux les risquer qu'on doit regarder
« ces décorations comme des meubles sur lesquels on peut
« bien se donner plus de licence. Ces colifichets même ne lui
« plaisent pas s'ils conservent quelque chose de cette symé-
« trie qu'il méprise souverainement : rien n'est beau s'il est
« raisonné, rien n'est admirable si on peut l'admirer, c'est-à-
« dire si on peut distinguer des parties qui signifient quelque
« chose ; tout enfin doit être d'une composition assez folle et
« assez embarrassée pour qu'on puisse dire : « On n'y connaît
« rien ». Cependant cela est neuf, cela est d'un goût qui n'a
« pas paru. Plût à Dieu qu'il fût encore dans le néant et que
« les architectes, contents des idées qu'on peut puiser dans la
« nature en suivant les règles de l'art dont, comme je l'ai déjà
« dit, elle est la base, n'eussent pas, semblables en cela et in-
« férieurs peut-être aux architectes goths, cherché à s'aban-
« donner à leurs caprices ridicules ! Je sais qu'une maison

« tournée au goût de quelque dame qui passe pour en avoir,
« un cabinet de toilette qui marque le mépris que l'on a fait en
« le construisant de l'équerre et du compas, une cheminée
« nouvelle placée avec un art prétendu dans l'un de ses coins,
« un boisage enfin dont les formes soient aussi bizarres que les
« couleurs dont on le peint, mettent aujourd'hui un architecte
« au-dessus de celui qui saurait donner à des chambres et à
« leurs décorations des formes et des proportions plus raison-
« nables qu'extraordinaires ; je sens, par conséquent, qu'un
« livre qui traiterait de toutes ces bizarres nouveautés que la
« mode autorise aujourd'hui et détruira demain serait re-
« cherché de plus de monde que celui qui traiterait des choses
« les plus savantes et les plus solides ; mais je sens aussi que
« ce dernier serait estimé dans tous les temps, sinon de tout
« le monde, au moins de ces vrais et estimables connaisseurs
« qui, regardant la mode comme un monstre capable de dé-
« truire les beaux-arts, dédaignent avec raison ses frivoles
« productions. Tet est aujourd'hui le mérite de la plupart des
« architectes, c'est de nous amuser par des riens ; telle est la
« faiblesse de la plupart des hommes, c'est de se laisser
« surprendre par ces mêmes riens, et de refuser les des-
« sins des architectes qui voudraient leur faire quelque chose.

« Je ne m'étendrai pas davantage sur ce prétendu goût ; il
« a pris le dessus en France, et quelque chose que l'on pût
« dire, on ne corrigerait pas ceux qui y sont attachés ; il faut
« leur laisser croire qu'ils font de l'admirable, puisqu'ils se
« plaisent dans cette erreur, mais se garder de les imiter. Ils
« devraient sentir le peu de solidité des beautés qu'ils pré-
« tendent mettre dans leurs édifices : ce qui était beau il y a
« deux mille ans l'est encore, et quelquefois même à leurs
« yeux ; au contraire ces bizarres ornements, admirés aujour-
« d'hui, seront méprisés aussitôt qu'on en produira de nou-
« veaux, qui bientôt après éprouveront le même sort.

« Je ne prétends pas pour cela que la France manque d'ha-

« biles architectes ; j'en ai quelques-uns pour amis, et leurs « avis me seront toujours aussi précieux qu'utiles ; moins « connus que les autres, mais bien plus dignes de l'être, ils sa- « crifient la fortune à l'amour du vrai Beau. Ce vrai Beau, en « architecture, n'est point un assemblage bizarre d'ornements, « de parties extrêmement riches et extraordinaires ; c'est une « parfaite disposition des parties les plus communes. Ces par- « ties sont toutes connues et leurs proportions assez établies ; « mais cette parfaite disposition, ce rapport du tout aux par- « ties, des parties au tout et des parties entre elles, c'est l'heu- « reux effet du génie, c'est la suite nécessaire d'études sé- « rieuses et suivies, et, comme l'a dit Vitruve : « *Nec labor « sine ingenio, nec ingenium sine labore perfectum artificem « unquam fecerunt* (1). »

Ainsi Soufflot, suivant les tendances réformatrices du temps de Jean-Jacques Rousseau, condamne, au nom de la nature et de l'antiquité, les frivolités et les extravagances du style « rococo » et ses exagérations italiennes. Et pourtant ce style, harmonieusement adapté au goût et à la mesure française, avait inspiré chez nous bien des œuvres charmantes dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Ne croirait on pas entendre gronder la « haine vigoureuse » d'Alceste contre les vices du siècle, la droite raison et le mâle bon sens de Molière !... C'est le robuste et sain langage d'un « franc-bourguignon ». C'est la doctrine de l'*Art Poétique*, l'esthétique classique formulée par Boileau :

Rien n'est beau que le vrai ; le vrai seul est aimable.

L'artiste atteint le vrai par l'observation de la nature, à l'aide de la douce et sage raison. C'était l'esthétique de Fénelon, c'est aussi celle de l'abbé Laugier : « Les principes de « l'architecture sont fondés sur la simple nature, et dans les

(1) *Mémoire lu à l'Académie de Lyon le 9 septembre 1744, op. cit.*

« procédés de celles-ci se trouvent clairement marquées les « règles de celles-là. Ne donnons point dans le faux brillant, « tenons-nous en au simple et au naturel : il est l'unique route « du beau » (1). Perrache, le collaborateur de Soufflot à Lyon, parle de même : « Ce n'est pas la multitude des ornements « ni la quantité des sculptures, mais l'harmonie et la justesse « des proportions qui doit faire la beauté d'une façade ». Lui « aussi il blâme les dorures, le clinquant, les ordres multipliés alors en usage (2).

Ce sont les Anciens qui ont le mieux observé et exprimé la nature dans sa belle et noble simplicité : il faut donc les étudier et les imiter ; mais non les copier, car ils sont sans doute les meilleurs interprètes de la nature, mais c'est toujours celle-ci qui est la base de toute étude, puisqu'elle est la vraie source de la beauté. Soufflot ne cesse de célébrer « la Nature » ; mais il ne tombe pas dans les erreurs du panthéisme ou du subjectivisme qui fausseront toute l'esthétique allemande. Il n'oublie pas « l'Eternel, créateur et maître de la Nature » ; il est fidèle à la saine tradition de l'esthétique française qui, en face de l'esprit et de l'âme de l'homme, a toujours posé Dieu et la nature comme des réalités objectives et des facteurs essentiels dans la création de l'œuvre d'art : « J'en reviens toujours à dire, « répète-t-il, que sans la nature on ne peut être neuf ; nous « lui devons mille variétés séduisantes soit dans les formes « soit dans les couleurs ; l'imagination ne suppléera jamais à « ses effets aussi piquants qu'inattendus qui font le charme « des ouvrages de ceux qui lui ont toujours été fidèles ; enfin « sans elle nous n'aurions ni les chefs-d'œuvre antiques, « ni un Raphaël, un Corrège, un Titien, un Rembrandt, ni « tous ces précieux et inimitables Hollandais et Flamands

(1) Le Père Laugier, *Essai sur l'architecture*, 1753.

(2) Mémoire de Perrache à l'Académie de Lyon sur *le style propre aux églises* (*Mss. de l'Académie de Lyon*).

« qu'on ne peut approcher qu'en épiant sans cesse comme « eux les beautés de la nature ; c'est un guide sûr, et sans elle « l'imagination s'égare (1) ». Une observation quotidienne de la nature, jointe au culte des anciens, voilà donc le secret de l'art classique, si vivant et si pur à la fois ; le dogmatisme théorique de ses partisans n'est nullement incompatible avec l'éclectisme pratique et réel de ses artistes.

Aussi Soufflot a-t-il toutes les qualités françaises. Son œuvre se distingue par la méthode, l'ordre et la netteté, la simplicité et la clarté. L'étude fidèle de la nature le garde de tout esprit de système ; il est bien le représentant de cette bonne bourgeoisie du XVIII[e] siècle, simple et studieuse, ayant pris les anciens pour modèles ; préoccupée de nature et de raison, de convenance et de morale. Son œuvre dénote les habitudes de l'homme et de l'artiste, tranquille et paisible, philosophe, archéologue et géomètre à la fois ; dans la simplicité, l'aisance et l'élégance correcte de cette architecture, on apprécie le goût réfléchi d'un homme qui a visité l'Italie, et s'est plié sans effort aux proportions menues, pures et sages d'un temple de Pompéi.

N'oublions pas, d'ailleurs, son génie d'artiste décorateur. En dessin il se proposa et il vint à bout d'aller aussi loin que s'il s'était destiné à devenir le peintre le plus habile, afin d'être en état non seulement de juger des peintres, des sculpteurs et autres artistes que l'architecte emploie, mais encore d'inventer dans le genre des décorations. Il a excellé dans cette partie, et si on peut lui faire quelque reproche à cet égard, ce serait d'avoir été trop sévère : dans les ornements dont il avait enrichi l'église Sainte-Geneviève, les plus petits objets, les plus éloignés de la vue et dans lesquels tout autre architecte se serait borné à l'effet, les fleurs, les feuilles, les fruits

(1) Alphonse de Boissieu, *Principes de Soufflot* (*Archives historiques du Rhône*, 1832).

qui formaient les guirlandes et les festons, tout était traité avec une délicatesse et un fini qu'on eût à peine exigé, s'ils eussent dû être sous les yeux du spectateur. Nous avons dit comment, dans les hôtels et châteaux de Marigny ainsi qu'à la manufacture des Gobelins, il fut le conseiller et souvent même le collaborateur précieux des artisans et des maîtres ornemanistes.

L'œuvre la plus charmante de Soufflot, c'est celle qu'il réalisa à Ménars : l'Orangerie et le Temple toscan sont des constructions délicates et sobres dont l'extrême simplicité de proportions et d'ornements fait d'autant mieux valoir le goût exquis. De même la petite fontaine, *piccola ma garbata :* Soufflot, avec beaucoup de souplesse, s'est fait une âme pompéienne et épicurienne, contemporaine des amis d'Horace souriant avec mesure et jouissant avec calme de leur « médiocrité dorée »... C'est un souvenir de son voyage d'Italie dont il a gardé toute sa vie la vision enchantée, ce n'est pas une démarcation scolaire d'après des reproductions livresques ou des études d'atelier ; c'est une image de son âme modeste, tranquille et sage, « pleine de candeur et de probité », selon l'expression de Marigny.

Le reste de son œuvre est du même art réfléchi et médité, honnête et sage, qui sait tirer un parti consciencieux, mais sobre, du style italien dont il s'adapte assez heureusement les formules ; avec, en plus, sa note particulière, dont le charme tient précisément à la mesure, nous dirions volontiers à la modestie des moyens employés, à la simplicité et à la sobriété ornementale faisant contraste avec l'exubérance des lignes en volutes de l'époque précédente. Cette austérité dans l'emploi de l'ordre dorique répond chez Soufflot à des vertus réelles d'ordre et d'économie qui font la valeur de son œuvre, et nous dirons même sa beauté.

* * *

Gabriel, à l'Ecole Militaire, au Garde-Meuble, au Petit-Trianon, avait exprimé la noblesse et la majesté d'une claire intelligence, l'aristocratique sagesse, les goûts décents et voluptueux d'une société de fermiers généraux cultivés, « amateurs de la belle antiquité », jouissant de la vie et du bel équilibre de toutes leurs facultés. Soufflot est de la génération suivante : il a fréquenté les salons de Mme Geoffrin, puis celui de Mme Necker, il a coudoyé les philosophes et les encyclopédistes. Il a réfléchi, il veut restaurer, « réformer ». Il est l'architecte de cette bourgeoisie « vertueuse », contemporaine des Turgot et des Necker, qui se propose à la fin du XVIIIe siècle une « réforme » de la corruption et des abus dans l'ordre moral, social, économique, par réaction contre la société débauchée du règne de Louis XV. L'art de Soufflot, lui aussi, veut être un art de « réforme » contre les licences du style italien moderne importé en France, contre les extravagances des rocailles et des volutes du style jésuite et romain. Son art est mesuré, pondéré, d'une tenue sobre, presque austère, de tendance « philosophique ». Il a sa dignité, sa noblesse, sa beauté morale.

* * *

Soufflot, comme son ami le graveur Cochin, est exquis de goût et de délicatesse, quand il n'écoute que l'inspiration du génie français. Au fond, il partage l'avis de Cochin qui a horreur des archéologues et des « esthéticiens » à la Winckelmann ou à la Raphaël Mengs, et dont l'esprit et le bon sens français répugnent au « beau idéal » que déjà veut réaliser la « conscience » allemande ! « Enfin, dit le spirituel graveur, on

« tâcha de se remettre sur la voie du bon goût du siècle pré-
« cédent ; et, comme il faut que tout soit tourné en sobriquet à
« Paris, on appela cela de l'architecture *à la grecque* : il ne
« resta bon goût qu'entre les mains d'un petit nombre de per-
« sonnes et devint une folie entre les mains des autres. De là
« nous vinrent les guirlandes en forme de corde à puits, les
« vases dont l'usage ancien était de contenir des liqueurs de-
« venus pendules à heures tournantes, belles inventions qui
« furent imitées par tous les ignorants qui inondèrent Paris de
« drogues *à la grecque*. Il s'en suivit ce qui sera toujours,
« c'est que le nombre de bonnes choses sera toujours très
« petit dans quelque goût que ce soit, et que l'ignorance
« trouvera toujours le moyen de dominer dans l'architec-
ture. (1) »

Pas plus que Cochin Soufflot n'aime, au fond, la nouvelle formule qui s'élabore à l'Académie de Rome pour aboutir sous la Révolution et sous le premier Empire à un art pédant, pesant, colossal, démarcage de la Rome exotique de la décadence. Il partage là-dessus l'avis de Marigny qui écrivait au directeur de l'académie de Rome, le peintre Natoire, dès le 21 septembre 1762 :

« Les dessins du sieur Le Roy et du sieur Chalgrin sont
« assez bien ; mais je voudrais que nos architectes s'occupassent
« plus qu'ils ne le font des choses relatives à nos mœurs et à
« nos usages que des temples de la Grèce : ils s'éloignent de
« leur objet en se livrant à ce genre d'architecture ; je ne juge
« point cette étude aussi favorable pour cultiver et augmenter
« leurs talents qu'ils peuvent le penser. » Le 4 septembre suivant, Cochin proposait le retranchement d'une année sur les quatre que l'on voulait accorder dans la suite aux architectes pensionnaires à Rome, afin de pouvoir réserver leurs places à des jeunes peintres montrant des dispositions extraordinaires ;

(1) Cochin, *Mémoires inédits*, publiés par Ch. Henry, p. 142-143.

Soufflot pensait, comme lui, que trois années devaient leur suffire.

Malheureusement ces artistes si naturels et si vivants veulent, eux aussi, « dogmatiser ! » A mesure qu'ils prennent de l'âge, les souvenirs d'Italie leur montent au cerveau. Les contemporains ne cessent d'appeler Soufflot « le restaurateur de l'architecture en France », et quelle que soit sa modestie, il est bien forcé de croire à sa mission de « réformateur ». Il dit à la séance d'inauguration des nouvelles salles de l'Académie, le 20 novembre 1775 : « Lorsqu'il se trouve dans une « nation des têtes aussi folles que fécondes, qui peuvent en- « chaîner des extravagances de manière à produire une « espèce d'unité de caractère, elles entraînent la multitude ; « ceux qui se livrent à ces nouveautés sont souvent préférés à « ceux qui veulent résister au torrent qu'ils voient prêt à « bouleverser les arts ; bientôt les règles sont abandonnées et « le goût s'évanouit. Nous l'avons éprouvé dans ce siècle, « mais si le bizarre nous a séduits, il a été bientôt méprisé : « on en doit l'oubli aux connaissances que M. le marquis « de Marigny avait acquises dans ses voyages, à l'amour « qu'il a manifesté pour la bonne architecture, et aux bontés « dont il a honoré ceux qui se sont plus occupés de leur « gloire que du vil intérêt qui le leur avait fait oublier ; « on la doit aux soins que la Compagnie devant laquelle « j'ai l'honneur de parler a pris pour conserver les bons « principes, et les inculquer constamment à ses élèves (1). »

Il est trop modeste pour se nommer lui-même ; mais son ami Cochin n'a point les mêmes scrupules ; il lui rend hommage dans ses « Mémoires ». « Meissonnier, dira-t-il, « homme qui avait véritablement du génie, mais un génie

(1) *Manuscrits de l'Académie de Lyon. Mélanges d'architecture* (Recueil in-4° n° 190. N° 9 du Recueil).

« sans règle et de plus gâté en Italie par son admiration pour
« le Borromini, acheva d'amener le désordre dans toutes les
« têtes : comme il était plus aisé d'imiter ses extravagances
« que ce qu'il pouvait avoir de bon, s'il nuisit par lui-même
« il fut encore plus dangereux par ses mauvais imitateurs.
« Néanmoins il fut regardé dans son temps comme une divi-
« nité, et le fameux M. Germain (François-Thomas), qui
« n'était pourtant pas fort châtié dans ses productions, fut re-
« gardé comme un génie froid. C'était Mr Oppenordt, archi-
« tecte, qui avait commencé à sortir du bon goût du siècle de
« Louis XIV, et d'excès en excès les choses arrivèrent au
« comble du ridicule où nous les avons vues.

« On peut donner, pour première époque du retour d'un
« meilleur goût, l'arrivée de Legeay, architecte, qui avait
« été pensionnaire à Rome ; les jeunes architectes saisirent
« le goût de Legeay autant qu'ils purent, plutôt parce qu'il
« leur parut nouveau que par un véritable sentiment de ses
« beautés ; on vit changer sensiblement l'école d'architecture,
« au grand étonnement de tous les architectes anciens de
« l'Académie.

« Depuis, la véritable époque décisive, ç'a été le retour de
« M. de Marigny d'Italie, et de sa compagnie : nous avions vu,
« et vu avec réflexion ; le ridicule nous parut à tous bien sen-
« sible, et nous ne nous en tûmes point. Nos cris gagnèrent
« dans la suite que Soufflot prêcha d'exemple ; il fut suivi de
« Potain et de plusieurs autres bons architectes qui revinrent
« de Rome. J'y aidai aussi comme la mouche du coche ;
« j'écrivis dans le *Mercure* contre les folies anciennes et les
« couvris d'une assez bonne dose de ridicule (1). »

« Les temps sont changés » — fait-il dire encore dans un de ses libelles aux partisans de l'art rococo — ; « les Bâti-

(1) Cochin, *Mémoires inédits*, publ. par Ch. Henry, *op. cit.*

« timents du Roi nous ont donné une exclusion totale, tout ce
« qui s'y fait sent la vieille architecture, et ce même public
« que nous comptions avoir subjugué, s'écrie : « Voilà qui est
« beau ! » L'Académie semble ne vouloir plus donner de prix
« qu'à ceux qui s'approchent le plus du goût antique... C'est
« M. de Marigny qui, en continuant avec exactitude d'envoyer
« les élèves se former à Rome, contribua à maintenir cette
« effervescence qui a produit de si heureux effets. D'ailleurs
« on ne peut ignorer combien l'encouragement que donnent
« les supérieurs éclairés, en n'appliquant qu'aux ouvrages de
« bon goût, a d'influence sur les progrès de l'art. »

Ainsi les deux anciens compagnons d'Italie, entraînés par le courant philosophique et « réformateur » du siècle, vont contribuer, sans trop s'en rendre compte, à la grande Révolution : ils vont aider à substituer, à l'art si vivant du dix-huitième siècle, qui avait la folle exubérance de la vie mais aussi sa grâce spirituelle et légère, sa noblesse aisée, son charme si gai et si naturel, un art pédant, raisonneur, dogmatique, lourd et froid, l'art des temples et des casernes de la Révolution, de l'Empire et du dix-neuvième siècle !... Ce résultat, contraire à leur attente, est déjà sensible à l'église Sainte-Geneviève, transmuée en « Panthéon des Grands Hommes ! »

*
* *

Le Panthéon réalise-t-il, au point de vue esthétique, l'idéal rêvé par Soufflot et par ses contemporains ? Nous savons quel était le but de Soufflot : « Réunir, sous une des plus belles « formes, la légèreté de la construction des édifices gothiques « avec la pureté et la magnificence de l'architecture grecque ». Il voulait, par l'heureuse disposition du plan de l'édifice, produire les plus beaux effets d'architecture qui se renouvelleraient à chaque pas, par la variété, l'élégance de toutes ses

parties et le contraste ingénieux de ses voûtes, les péristyles intérieurs qui présenteraient de toutes parts des files de colonnes formant les plus belles perspectives (1). Suivant l'opinion de tous les contemporains, « l'église Sainte-Geneviève « devait être le premier modèle de la parfaite architecture, « le véritable chef-d'œuvre de l'architecture française » (2). Le bon abbé de Sainte-Geneviève lui-même louait en Soufflot « cette hardiesse, cette élévation de génie, ce goût sûr et ex- « quis, cette science profonde de son art qui le rendaient, di- « sait-il, le rival des plus fameux architectes dont se vante « l'antiquité grecque et romaine ; il le comparait à ce Béléséel « que le Seigneur choisit pour construire son tabernacle : « rempli comme lui de l'esprit de sagesse et d'intelligence « pour produire des ouvrages dignes de la majesté du Dieu « auxquels ils doivent être consacrés, et de la magnificence des « rois qui lui en ont confié le soin (3) ! » Au fond cet honnête religieux rougissait de sa vieille basilique, — vénérable entre toutes pourtant, née avec le royaume de France ! — « Com- « bien, s'exclame-t-il, la vue de ce monument auguste, (ou du « moins de ses magnifiques ébauches), contraste d'une ma- « nière sensible avec la simplicité de ce temple antique ! » Que sera-ce donc quand le dôme à colonnade circulaire montrera, aux yeux des « bons Français », des « citoyens », « l'heureuse alliance de la hardiesse gothique à la simplicité antique (4) », quand l'église consacrée à Sainte-Geneviève réalisera la synthèse rêvée à la fin de l'ancien régime, symbolisera la

(1) Lettre de Brébion au comte d'Angiviller du 20 octobre 1780 (Arch. Nat. O[1] 1694).

(2) *Discours sur le rétablissement de l'architecture antique*, par le père Laugier (mémoire cité, 1760).

(3) *Réception du corps de Soufflot par l'abbé de Sainte-Geneviève*, cité dans la *Notice sur Soufflot*, par Leclerc (déjà citée).

(4) L'architecte de Napoléon, Fontaine, louant dans le dôme cette « heureuse alliance », l'estime la principale beauté des temples (Voir Benoît, *L'Art français sous la Révolution et l'Empire*, pages 21-22).

restauration de la vieille monarchie française, « réformée » par les « mœurs » et les « lois » des Grecs et des Romains !

Mais la Révolution va éclater. Soufflot, considéré par ses contemporains comme ayant accompli une « révolution heureuse dans l'architecture », va sembler trop timide aux « antiquisants » forcenés, trop frivole aux austères Jacobins. On admirera dans son plan une grande symétrie de disposition, mais on y blâmera un style d'élégance et de variété : « On « aimerait à le louer et à le vanter s'il se trouvait dans quelques-« uns de ces édifices de réunion publique dont la destination « demande l'expression sensible de la gaieté et du plaisir ; « mais l'édifice sacré, dira-t-on, doit produire une sensation « toute différente : la grande simplicité de lignes et de détails, « la sévérité des formes, la densité des entre-colonnements, « l'économie des ornements, voilà ce qu'une église demande, « et voilà ce que ne donne pas l'église de Sainte-Geneviève ! (1) »

En somme Soufflot, croyant bâtir une église « chrétienne », a élevé un temple « national » : sous la Révolution l'architecte Quatremère de Quincy, plus logique, abattra les tours, rejettera le projet d'une sacristie, voudra supprimer la lanterne, et, au sommet de l'édifice, remplacer la Croix par la statue de la Renommée ! Il voudra isoler le Panthéon comme les temples antiques en le dégageant des « masures qui l'offusquent » ; une enceinte circulaire le circonscrira, comme autrefois le « temenos » ou le « templum » plantée d'un Elysée ou bois sacré ! Pour entourer l'enceinte elle-même d'une place demi-circulaire en forme d'exèdre selon le dessein déjà amorcé par la Faculté de Droit, il fera réserver le terrain ; enfin pour ménager au « temple » son avenue, il arrêtera avec la régie l'alignement et les expropriations de la voie triomphale qui y montera ! — C'est ainsi que la Révolution

(1) Quatremère de Quincy, *op. cit.*

tirera, de la conception de Soufflot, ses conséquences logiques (1).

Les théoriciens jacobins regretteront que l'église Sainte-Geneviève participe au « système des gothiques » : « Soufflot, « disent-ils, en commettant l'hérésie de voûter sur des co- « lonnes isolées, au lieu que les anciens plafonnent toujours « sur elles, a été dans la nécessité de multiplier, en les divi- « sant, poussées et résistances : de là trop de variété, de « voussures, de lunettes et d'évidements, mélangés au sys- « tème régulier de l'architecture grecque » (2). On va supprimer les quarante-neuf croisées qui versent dans l'édifice des flots de lumière, car « les temples antiques étaient moins « éclairés, et par en haut » ; on ne laissera pénétrer le soleil que par les cintres supérieurs dépolis, par les fenêtres de la coupole et par l'unique porte centrale après suppression des deux autres ! C'est en vain que le fils de Rondelet protestera contre cette tentative d'appliquer à Sainte-Geneviève l'ordonnance du Panthéon de Rome ! (3) Quant à la peinture, on ne lui laissera que la coupole ; c'est à la sculpture (qui seule fait la gloire de l'art antique), qu'on réserve toute la décoration.

Soufflot, dit-on, a donné au Panthéon « un air d'hilarité par suite de la grande division des voûtes et de toutes les parties »; il faut ramener tout cela à l'unité et, « pour que le Panthéon soit grave, concentrer la pensée ». Quatremère va faire éclaircir l'enroulement de la frise à rinceaux qui courait autour de l'édifice (4) : « Quel dommage, pense-t-il, que les colonnes de

(1) Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes*, t. II, p. 344.

(2) Quatremère, *Rapport de l'an II*.

(3) Ant. Rondelet, *Notice historique sur l'église Sainte-Geneviève*, juillet 1852.

(4) Reproduite comme modèle dans l'*Art de Bâtir*, de Rondelet (t. V, pl. 186).

« la première nef aient été déjà cannelées, et qu'il faille main- « tenant tout canneler, pour l'harmonie ! » S'il s'y résigne, c'est par nécessité. Soufflot a été « séduit par la richesse falla- « cieuse du corinthien semi-oriental de Baalbeck et de Pal- « myre » dont la vogue avait été lancée en 1757 par Dawkins et Wood (1) ; « il a brodé son monument, surtout les voûtes, d'un luxe de pauvretés, mesquineries de détail, bagatelles, fleurs, bouquets, épis de blés, têtes de chérubins, et autres puérilités inutiles » ; Quatremère va substituer à tout ce fatras des rosaces et des losanges. Quant au « pittoresque de la sculpture », aux gloires célestes de l'hémicycle et du fronton, à l'art de Coustou dont on déplore les affinités avec la peinture, le ciseau de Moitte va y mettre bon ordre. — Il n'est plus question, bien entendu, de la châsse de sainte Geneviève au milieu du dôme ! Ce qu'il faut, c'est, à l'instar du *Jupiter* de Phidias à Olympie ou de sa *Minerve* au Parthénon, la statue gigantesque de *la Patrie* dans l'hémicycle (2) !

Ainsi Soufflot, qui a ouvert la voie aux antiquomanes, est dépassé et condamné par ses propres élèves. Le mouvement « réformateur » qu'il a commencé est continué, repris, développé dans ses conséquences logiques et révolutionnaires, — de même que les idées réformatrices de 1789 deviendront les dogmes révolutionnaires de 1793. Le « Révolutionnaire » Soufflot n'est plus qu'un « ci-devant », aux yeux des « Romains » farouches : « Le portail, disent-ils, est grand et noble ; mais « Soufflot, en voulant corriger le Panthéon de Rome qu'il a « pris pour modèle, n'a fait qu'en altérer les heureuses dispo- « sitions en l'édifiant sur une plus grande échelle : le fronton « est trop élevé et semble écraser de son poids les colonnes ; « mauvais galbe dans les chapiteaux allongés et dans les re- « vers pesants de leurs feuilles, en comparaison de la propor-

(1) *The ruins of Baalbeck*, Londres, 1757, in-f°. — Cf. dans l'ouvrage de Planat, *le style Louis XVI*, les planches 66 à 69.

(2) Voir Schneider, *Quatremère de Quincy*, 1910, *passim*.

« tion mâle et de la taille savante des chapiteaux du Panthéon
« de Rome ; égratignage dans les cannelures des colonnes ;
« mollesse et mauvais choix dans la plupart des ornements
« qui décorent la voûte de ce péristyle ; copie dégénérée et
« loin des beautés du modèle. Soufflot n'avait pas assez appro-
« fondi l'étude de l'antique dans le portique dont il voulait re-
« produire l'effet ; il faut lui savoir gré, sans doute, de n'avoir
« employé qu'un seul ordre, et d'avoir franchi la routine en
« créant des colonnes isolées d'un grand diamètre au porche
« majestueux de son édifice ; mais il faut le plaindre de n'avoir
« pas suivi les proportions de l'antique qu'il voulait faire re-
« vivre. Il est vrai que l'art architectural croyait alors devoir
« perfectionner les proportions rigides et sévères de Rome,
« alors que les modèles de la Grèce n'étaient connus que de
« nom. Souhaitons que la disposition du péristyle de la Made-
« leine profite des erreurs du portail de Sainte-Geneviève ! (1) »

*
* *

Il y a une part de vérité dans ces critiques. Soufflot, dans l'église Sainte-Geneviève, a fait un grand effort de synthèse, Il a trouvé, dans une disposition neuve, le moyen de remédier à la lourdeur des masses employées avant lui pour former les nefs des églises ; il a su les rattacher entre elles avec noblesse, avec élégance, et en développant à l'œil toujours surpris l'effet toujours nouveau des percés, des lignes et du jeu de la lumière. Dès l'entrée, sous le vaste portique, les colonnes, les chapiteaux, les sofites présentent de tous les points de vue un effet théâtral ! mais c'est un effet qui n'est pas, à la vérité, dans le style de l'architecture antique. Il n'en est peut-être, d'ailleurs, que plus conforme au génie du XVIIIe siècle ; mais le monument, pourtant, cherche à remettre en honneur le

(1) Legrand, *Description de Paris*, I, 114 et s.

style de l'antiquité, au moins pour la grandeur de la conception, pour l'emploi des colonnes isolées, pour la pureté des ordonnances, pour la finesse et l'élégance des profils, pour le bon goût de la décoration d'où sont bannis les ornements capricieux qui caractérisaient le style des églises « jésuites » de l'époque précédente (1). Aussi, bien que l'église Sainte-Geneviève soit la plus majestueuse et la plus grandiose des conceptions architecturales du siècle, elle n'en a pas moins le caractère ambigu d'une architecture de transition, qui tâtonne et cherche sa formule définitive... Et, en fait, elle a été altérée et déformée après la mort de Soufflot.

De quelque côté qu'on aborde Paris, le dôme et sa coupole s'élèvent majestueusement et, quoiqu'on dise, légèrement, au-dessus des maisons, des monuments du quartier Saint-Jacques, des dômes de la Sorbonne et du Val-de-Grâce, de tous les autres édifices qui se rapprochent ou s'éloignent plus ou moins sur la ligne de l'horizon ; aux yeux de l'étranger qui l'aperçoit de loin, dressant sur l'antique colline

Cette couronne de colonnes
Que le soleil levant redore tous les jours (2),

l'église de Sainte-Geneviève — aujourd'hui le Panthéon — est, avec la basilique du Sacré-Cœur, l'édifice culminant de la capitale. Evocatrice de toute l'histoire de France, elle doit symboliser, nécessairement, nos aspirations nationales ; et en fait elle n'a que trop subi l'évolution de nos idées religieuses et philosophiques depuis cent cinquante ans !

(1) Quatremère de Quincy, *Histoire de la vie et des œuvres des plus célèbres architectes.*

(2) Victor Hugo, *Les chants du crépuscule.*

*
* *

Elle nous paraît symboliser, assez exactement, l'œuvre du XVIIIe siècle. Ce siècle a formé de vastes et nobles projets, lentement, laborieusement conçus, magnifiques en théorie et sur le papier ; mais l'exécution en a été si lente, — faute de moyens matériels et pécuniaires, et aussi par suite de la contradiction existant chez les auteurs de ces projets entre leur tempérament naturel et leurs idées, fruit abstrait de leurs spéculations cérébrales, — que ces projets, avant d'aboutir, se sont déformés au cours des années sous l'influence de l'opinion publique qui s'en est emparé et les a discutés, et jusque dans le cerveau de leurs auteurs dont l'esprit, lui aussi, a évolué ; sans cesse retardés, sans cesse ajournés, ils ne sont pas encore réalisés à l'heure de la Révolution ; et ils vont être repris par elle et par le XIXe siècle, mais déformés, mais transformés à un tel point, qu'ils seraient désavoués par ceux-là mêmes qui les ont jadis conçus et entrepris.

Tel est le sort de l'église Sainte-Geneviève. La conception en a été flottante, elle s'est modifiée au cours de l'exécution trop lente. Dans le projet primitif de Soufflot, c'était une petite église de proportions exactes, d'aspect sage et menu avec sa petite coupole surbaissée, portant la marque du goût raisonné et mesuré de l'ancien régime. Mais les prétentions érudites, scientifiques, philosophiques de l'époque ont entraîné l'architecte au delà de son tempérament et de son instinct naturel d'artiste ; l'abondance de ses souvenirs et de ses notes l'a contraint malgré lui, en quelque sorte, à vouloir faire du synthétique, du grand, du nouveau, une œuvre tendancieuse et révolutionnaire qui sera, en architecture, le pendant de l'Encyclopédie, et qui résoudra définitivement le problème esthétique à l'aide de la science !...

Mais les soucis techniques ont entravé et arrêté la production de l'œuvre ; la réalisation a été trop lente, le projet s'est déformé au cours même de l'exécution. Soufflot refait ses calculs, amplifie ses dessins ; son dôme s'élève, se hausse, se complique ; mathématiques, géométrie, mécanique, physique, chimie sont mises à contribution pour l'édifice ; théoriciens, critiques, amateurs, simples curieux entassent mémoires sur mémoires pour sa défense ou sa condamnation ; bien avant sa naissance il est l'objet d'une bibliographie formidable. L'œuvre si minutieusement élaborée n'est pas achevée à la mort de Soufflot ; elle va être reprise et terminée après sa mort, mais, comme nous l'avons vu, remaniée et déformée : la conception première a été flottante et incertaine, incertain demeure le caractère du monument. — Est-ce un temple, est-ce une église ? Indifféremment l'un et l'autre ; et ce n'est, à vrai dire, ni réellement l'un, ni réellement l'autre (1) : c'est un monument néo-grec, remarquable par les proportions imposantes des grandes lignes architecturales, mais assombri, alourdi, empâté par l'austérité jacobine, dépouillé de sa décoration ornementale par les marteaux révolutionnaires !...

Majestueux, mais froid, il est peu propre à inspirer le sentiment religieux ; sa forme surtout, essentiellement païenne, s'adapte avec peine aux exigences de la religion catholique. La faute initiale en incombe à Soufflot, qui semble s'être assez peu préoccupé des besoins du culte : il a fait plus ou moins sciemment un temple de triomphe et de gloire, au lieu d'un oratoire de recueillement et de prière. Il faut reconnaître que l'œuvre répond bien mieux à sa nouvelle destination de « Panthéon » qu'à celle d'église consacrée à l'humble vierge Geneviève ; et il faut avouer aussi que le projet de Chenavard,

(1) Voir Prudhon, *Du principe de l'art et de sa destination sociale.* — Ph. de Chennevières, *Les décorations du Panthéon, op. cit.*

qui voulait en faire « le temple du génie humain », y célébrer par la fresque « le règne de la raison, dernière et suprême évolution de l'humanité » (1), était bien plus en harmonie avec le caractère réel de l'œuvre, sur laquelle Soufflot en toute bonne foi s'abusait et s'illusionnait lui-même !

En fait, le Panthéon n'est qu'une illustration abstraite, savante, certes, mais morte, d'études comparées et approfondies sur les églises à dôme ; c'est une compilation archéologique, supposant des recherches immenses, une science et une habileté technique consommée ; mais ce n'est pas une œuvre vivante qui saisisse l'imagination parce qu'elle a jailli spontanément du génie créateur de l'artiste.

Le plan d'ensemble dont il faisait partie, réalisé seulement au XIXe siècle (2), a été, comme lui, déformé : le monument qui devait faire pendant aux Ecoles de droit, et où l'on voulait installer l'Ecole de médecine, ne sera construit que sous Louis-Philippe ; c'est actuellement la mairie du Ve arrondissement. La rue Soufflot qu'on devait, dès le XVIIIe siècle, prolonger jusqu'au jardin du Luxembourg, ne le sera que sous la monarchie de Juillet ; et le point de vue réciproque du Palais-Luxembourg et du Panthéon est imparfaitement réalisé.

Quant à l'intérieur du temple qui primitivement devait représenter les origines et l'évolution catholiques de la France, il réclame encore, à l'heure actuelle, la décoration qui lui convient : le culte des « grands hommes et des gloires de la France » n'a pu donner au monument, conçu et achevé dans des conditions si complexes, une inspiration unique, générale et précise ; les fresques et les tombeaux qu'il abrite sont des œuvres inégales, sans lien entre elles, isolées et éparses dans ce hall noble et froid, dans cette église désaf-

(1) Théophile Gautier, *Le Panthéon*, septembre 1848.

(2) Voir Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon Ier*, t. II (1905), p. 146.

fectée, vaste corps dont l'âme a suivi l'exil de son Dieu, et n'est pas encore revenue !...

Ainsi Soufflot, au Panthéon, a partagé le sort de ses contemporains. Il avait, comme beaucoup d'entr'eux, des qualités bien françaises, le goût inné et le sens de la mesure, la grâce délicate de l'esprit ; mais, comme eux, il n'a pas suffisamment résisté à la contagion pédantesque, philosophique et cosmopolite, à l'engouement pour la science et pour l'exotisme, à la fascination du lourd et du colossal, qui sévira sous la Révolution et le premier Empire chez les architectes pervertis par la philosophie et l'esthétique allemande, et qui va assombrir, refroidir, alourdir le génie vivant et léger de notre art charmant.

Contre cette invasion germanique, Soufflot, d'ailleurs, comme ses contemporains, eût protesté de toutes ses forces, s'il en avait pressenti les effets. Aussi n'est-ce pas au Panthéon tel que nous l'ont laissé ses continuateurs révolutionnaires qu'il nous faut chercher la véritable expression de son génie, mais à Lyon et à Ménars.



CONCLUSION

Soufflot chercha ce que chercha tout le xviiie siècle dans l'ordre politique, économique et social : conserver, d'une part, l'antique ordre de choses fondé sur la tradition et l'expérience des siècles, dont on sentait encore trop la valeur pour vouloir le rejeter totalement ; mais, d'autre part, le rénover, le « réformer » à l'aide de la raison et de la science. Il cherche, en esthétique, à concilier les formules traditionnelles avec les idées nouvelles et les découvertes scientifiques, il veut, à la fois, respecter les règles, et innover hardiment. Sauvegarder la tradition, tout en réclamant la liberté d'y déroger, voilà sa grande préoccupation. L'œuvre à laquelle il travaille toute sa vie est le plan d'une église où il pourra observer le bon goût classique, suivant la formule classique, mais aussi utiliser, à côté de l'antiquité classique et de l'architecture italienne moderne, des ruines antiques et des églises à dôme et à coupoles suivant Saint-Pierre de Rome, ses notes nombreuses et ses recherches techniques sur les églises gothiques dont il a étudié à fond les procédés de construction.

Mais il a trop étudié le crayon à la main ; et la question qui aurait dû rester surtout d'ordre esthétique, devient bien vite, presque malgré lui, prise, reprise et débattue par toute l'opinion publique, un pur problème de mécanique et de géométrie ; tant était puissant le courant qui poussait les esprits, à cette

époque, à envisager toutes choses sous l'angle scientifique ! Mais l'art, dans cet atmosphère de sciences exactes, devait se figer, l'esprit de l'Encyclopédie devait produire son fruit naturel en l'église Sainte-Geneviève : un monument vaste, grandiose, mais froid. Ce qui prouve qu'on ne résout pas une question d'art comme un problème de mathématiques, et que la production artistique et le travail scientifique doivent avoir leurs méthodes distinctes, leurs modes d'élaboration, de développement et de réalisation différents.

Sans doute, au Panthéon, les qualités de goût et d'élégance propres à la race s'affirment encore. Mais il n'en est pas moins vrai que Soufflot, en poussant à une imitation plus rigoureuse de l'antique, en s'inspirant des modèles classiques de Rome, du temple de San Petro in Montorio, du Panthéon d'Agrippa et de leurs succédanés italiens de la Renaissance, fabriques de Vignole, de Palladio et de leurs élèves cosmopolites, (à Saint-Paul de Londres ou ailleurs), a engagé ses continuateurs, et en particulier Quatremère de Quincy (1), à donner au Panthéon la massivité et la tristesse du « style sévère », style anti-français. C'est lui qui, en « découvrant Paestum », a fourni un thème obsédant à la nouvelle école sérieuse, lourde et pédante, qui abusera du style dorique et des réminiscences de Piranesi.

D'autre part les recherches de Soufflot sur les églises ne sont peut-être pas étrangères au nouveau courant « gothique » qui va entraîner les architectes dès l'époque de la Révolution, si bien que la ruine « gothique », après 1800, triomphera de la ruine « antique » ! En outre, il a sa part de responsabilité dans l'introduction du fer dans les constructions, qui produira, au siècle suivant, des transformations radicales dans l'art de bâtir. En somme, il a contribué plus ou moins consciemment à

(1) Celui-ci encourage dès 1791, au Panthéon, le goût du « colossal ». Cf. Lebreton. *Rapport à l'Empereur* (p. 141-151).

l'avènement de l'architecture moderne, scientifique et archéologique, à cet « art incertain, tiraillé et décontenancé par le « conflit de doctrines et de tendances diverses ou contraires, « n'ayant d'initiative que ce qu'il en faut pour choisir le mo« dèle de son imitation » (1).

Architecture morte, dirions-nous volontiers. Ceci ne s'applique ni à l'architecture de la fin du XVIIIe siècle en général, ni à celle de Soufflot en particulier : on n'avait pas encore abandonné délibérément les traditions nationales ; la foi des aïeux et la philosophie naturelle se juxtaposaient encore — d'étrange sorte, il est vrai, — dans les esprits inconscients, et produisaient des fruits hybrides. Mais au XIXe siècle le classicisme, rejetant délibérément le ferment traditionnel et catholique qui lui avait conservé, depuis la Renaissance, sa vie et sa beauté française, va apparaître dans toute sa sécheresse et sa raideur, la pénurie de son inspiration, la pauvreté de son exécution ; le génie de l'artiste n'aura plus ses racines profondément enfoncées dans les traditions, sa sève vivace renouvelée par les aspirations et les croyances nationales ; la Révolution, qui prétendait libérer les arts, leur impose le classicisme comme un dogme, — l'Empire aussi, — tant et si bien que ce sera bientôt un cri général :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

Le Romantisme ne sera que la réaction « physique », en quelque sorte, du tempérament national comprimé à l'excès, réaction d'ailleurs débridée et débordante, et, sous des influences venues de l'étranger, outrepassant les bornes naturelles du génie français.

Dorénavant l'art français, déraciné par la révolution politique et sociale de son terrain normal de culture, éloigné des sources séculaires de son inspiration, produira bien encore, grâce aux dons naturels de ses artistes, des œuvres remar-

(1) F. Benoît. *L'art français sous la Révolution et l'Empire*, 1897.

quables, mais il ne parviendra plus à créer un style nouveau d'architecture, expression de la stabilité et de l'ordre, preuve de la santé morale et sociale de la Nation.

En revanche, le XIXe siècle sera celui du machinisme, où s'épanouira la conception scientifique et mécanique du monde. Le XVIIIe siècle en est également l'auteur responsable ; c'est à lui qu'il faut faire remonter ce grand courant qui entraîna l'humanité entière vers les recherches scientifiques, et la voua exclusivement à l'application pratique de ses découvertes.

L'œuvre de Soufflot au Panthéon et à la manufacture des Gobelins, — pour ne citer que ces deux exemples, — est extrêmement intéressante à ce double point de vue : quand on voit combien, pour la construction d'une église, il s'occupe de géométrie, de mécanique, de physique, voire de géologie et de chimie ; combien les questions archéologiques, techniques, scientifiques absorbent toutes les facultés de l'architecte ; — quand on constate d'autre part comment, aux Gobelins, la question mécanique des métiers et la question chimique des teintures l'emportent peu à peu sur le point de vue esthétique, — on sent clairement que, déjà, « les dieux sont morts » ou vont bientôt mourir, et qu'une période nouvelle de l'humanité va commencer. Sous le cadre vermoulu de l'ancien régime, comme sous l'enveloppe d'une chrysalide, s'agite déjà le monde moderne, le siècle de la raison, du naturalisme et de la science intensive, prétendant orienter le monde d'après de nouveaux principes, et le faire progresser nécessairement vers la perfection matérielle et morale.

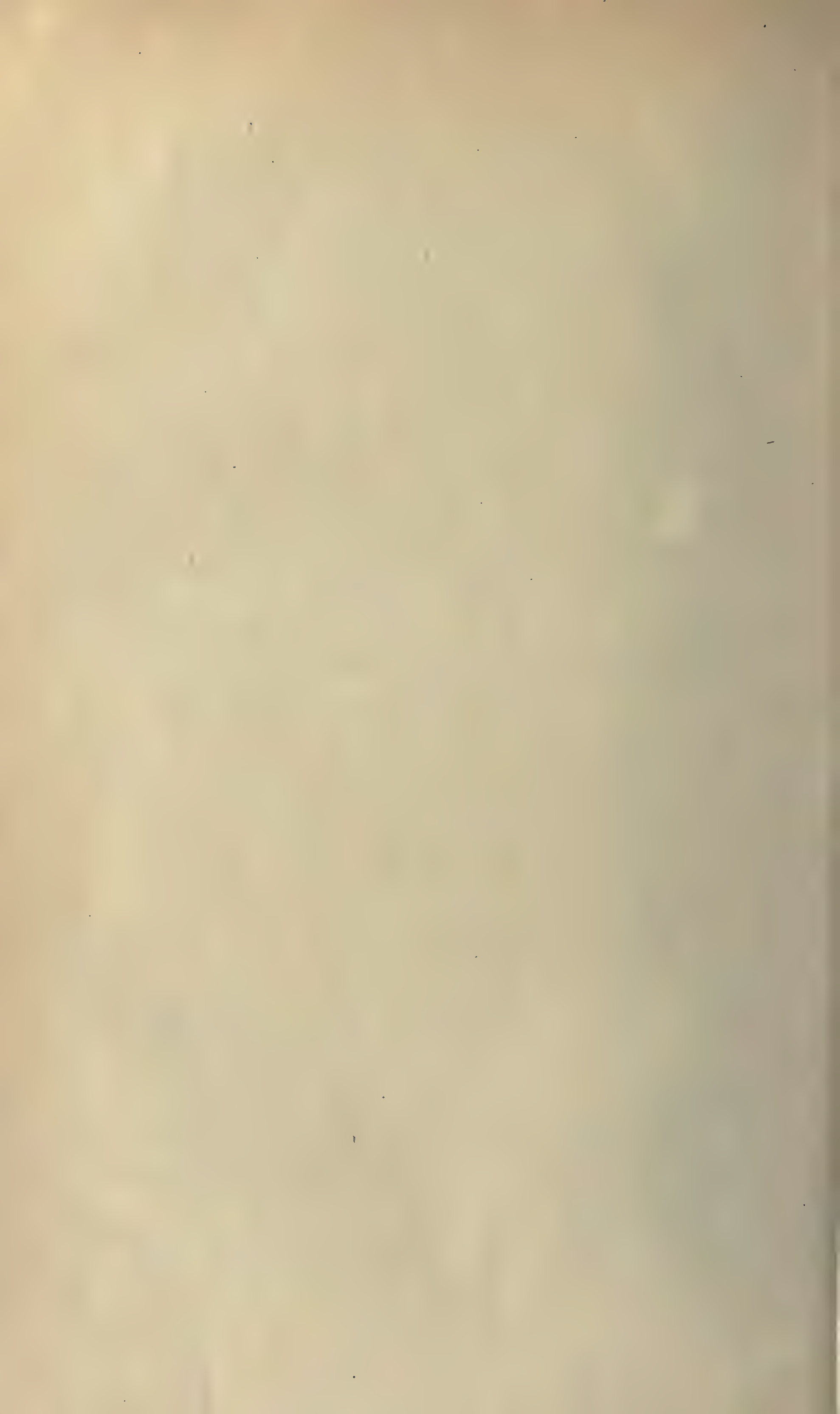
A-t-il tenu ses promesses ? A cette question, les événements de l'histoire nous autoriseraient à faire une réponse générale et négative, justifiée par les faits. — En ce qui concerne plus spécialement l'objet de cette thèse, à savoir l'œuvre de Soufflot considérée dans l'ensemble général de l'évolution de l'esthétique et de l'architecture française, à Paris et dans les autres

villes du royaume à la fin du XVIIIe siècle, nous devons conclure que le XIXe siècle n'a pas justifié pleinement les espérances qu'avaient conçues Soufflot et ses contemporains, éclairés pourtant, comme ils s'en vantaient, par le flambeau de la *raison* et de la *philosophie* naturelle !

Vu, le 22 décembre 1917.

Le Doyen de la Faculté
des Lettres de l'Université de Paris,
A. CROISET.

Vu et permis d'imprimer,
Le vice-recteur de l'Académie de Paris.
L. POINCARÉ



APPENDICE

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES

I. L'Œuvre d'Architecte de Soufflot.

Né le 22 juillet 1713. — Elevé à Paris, il étudie l'architecture dès 1728. — Il va à Rome en passant par Lyon. Il reste sept ans entiers à Rome et en Italie, de 1731 à 1738. Recommandé au duc d'Antin dès 1733, il est pensionnaire à l'académie de Rome de décembre 1734 à mai 1738, — Il a peut-être envoyé un plan du dôme de l'église Saint-Bruno des Chartreux de Lyon, avant novembre 1733. — Il n'a pu aller en Asie-Mineure qu'en 1737.

Il reste à Lyon de 1739 à 1749. Il est reçu à l'Académie des Beaux-Arts de Lyon le 16 février 1739. Il a déjà publié les plans et descriptions de l'église Saint-Pierre de Rome et de la colonnade de la place antérieure ; il a mesuré et comparé les proportions des plus excellents morceaux d'Italie ; il a commencé un travail sur les monuments tant anciens que modernes sur la même échelle ; il a fait une étude particulière des dômes. Le 9 décembre 1739, il lit à l'Académie de Lyon un « Mémoire sur les proportions de l'architecture » ; le 12 avril 1741, « un parallèle des églises gothiques avec les églises modernes ».

1741. Plan de la façade de l'Hôtel-Dieu de Lyon.

1742 (ou 1743). Exécution du baldaquin de l'église Saint-Bruno des Chartreux de Lyon, probablement d'après les dessins de Servandoni [?].

1743. Dessins du mausolée et de l'autel La Tour d'Auvergne dans la cathédrale de Vienne [?], exécutés par Michel-Ange Slodtz.

Le 9 septembre 1744, il lit à l'Académie de Lyon un mémoire : *Le goût est-il préférable à la science des règles ou celles-ci au goût ?*

1745. Projet d'arc triomphal en l'honneur de la bataille de Fontenoy.

1747. Plans de la Loge du Change à Lyon. De novembre 1747 à mars 1749, travaux à l'archevêché de Lyon, et à la maison de campagne de l'archevêque à Oullins.

1749. Plan du refuge Saint-Michel à Lyon. — Le 23 novembre, il prend séance à l'Académie d'architecture de Paris.

— Le 20 décembre il part pour l'Italie.

— En juin 1750, il voit les ruines de Paestum. En juillet, il fait des plans pour des cabinets dans l'appartement de la reine des Deux-Siciles à Portici.

— En 1750, Piranese publie ses *Opere varie d'architettura.*

— En février 1751, retour à Lyon. — La « maison Lacroix de Laval ». La « maison Parent ». Le grand portail d'Oullins (?). — En juillet, il donne des plans pour la reconstruction de l'hôpital général de la Charité à Mâcon (la chapelle ovale?). — En novembre, plan de la maison Perrachon à Lyon.

— En avril et en mai 1752, il lit un mémoire : « *diverses remarques sur l'Italie* », à l'Académie de Lyon.

— [1752-1753 ?] Dessin de la façade de l'église des Pénitents de Montbrison (?). — Plan de la maison de campagne de M. Merlino aux environs de Lyon.

1753. Plans pour la place Louis XV à Paris. Plans de la salle de spectacle de Lyon.

— Publication de l'ouvrage du père Laugier : *Essai sur l'architecture* (*sur la manière de bâtir les églises*, chapitre IV).

— Publication des *Ruines de Palmyre et de Balbek*, par Wood et Dawkins (à Londres).

— Le 30 juillet, Soufflot fait à l'Académie de Paris des « réflexions sur un projet de reconstruction de l'église Saint-Jean l'Evangéliste à Liège » où le dôme est soutenu par des colonnes : « Elles donneront à l'église, dit-il, plus de légèreté et de percés que des pilastres avec des arcades ».

1754. En juin, il fait des plans pour la reconstruction de la cathédrale de Rennes,

1755. Le 6 janvier, Louis XV, sur la demande du marquis de Marigny, lui confie la construction de l'église Sainte-Geneviève (le Panthéon). — Premier projet de l'église. — En décembre, Soufflot est nommé contrôleur des Bâtiments du Roi à Paris.

1756. En avril, il donne les plans pour la reconstruction du bâtiment de la sacristie et du trésor de Notre-Dame de Paris.

En juillet, il donne des plans pour la place Royale de Reims.

— Reprise des travaux du Louvre où l'on décide, dès le 28 mai, de continuer le troisième ordre de Perrault, de démolir l'attique et les pavillons. Travaux à l'aile de la colonnade ; en juillet, le fronton et l'entablement de tout l'avant-corps sont finis, on va poser la balustrade,

L'hiver suivant, on échafaude le mur de face, à l'aile nord du côté de l'Oratoire. On démolit les écuries et les remises de M. de Champcenetz sous le passage. En mars 1757, on pose des modèles de chapiteaux par Guillaume Coustou au-dessus des colonnes du troisième ordre,

1757. Le 2 mars, Louis XV approuve « le nouveau projet de l'église Sainte-Geneviève », avec une place sur laquelle on construira le nouveau bâtiment de l'Ecole de Droit et son pendant (maison de théologie), et une rue qu'on prolongera jusqu'au jardin du Luxembourg où elle aboutira au milieu du palais. — En juillet, août et septembre, on achève de démolir les baraques sous le passage du Louvre vers Saint-Germain l'Auxerrois, on va le voûter. On finit la restauration des corniches du grand fronton de la colonnade.

1758. Projets d'hôtel de ville, de salle des spectacles et de collège pour Bordeaux. — De 1756 à 1758, Soufflot fait des travaux à l'Hôtel de la Direction générale rue Saint-Thomas du Louvre. — Le 13 novembre 1758, Blondel présente à l'Académie le livre de Le Roy sur les *Ruines des plus beaux monuments de la Grèce*.

1759. En septembre, Soufflot démolit la charpente et les grandes cheminées de pierres de taille du dôme carré du Louvre, c'est-à-dire le pavillon du milieu de la façade de Levau, à l'aile du Louvre du côté de la rivière. Mais il laisse subsister la toiture du pavillon d'angle à l'ouest.

De 1756 à 1761, toute une partie du Louvre, — depuis et compris le gros pavillon de la colonnade jusques et compris le pavillon du

milieu et arrière corps du côté de la rue de Rivoli, — a été continuée, élevée d'un troisième ordre et couverte, d'après les dessins de Perrault, sous la direction de Soufflot. Il a fait élever les murs de face de toute la partie orientale de l'aile nord jusqu'à l'avant-corps, mais sans fronton, sans couvertures, sans ouvrages intérieurs. Il donne les plans du prostyle du passage sous le pavillon, vers la rue de Rivoli (Tous ces travaux, interrompus en juillet 1758, languissent les années suivantes et sont finis en 1761).

1760. Plan de l'Académie d'équitation à Lyon. — Le 4 août, l'Académie d'architecture se déclare très satisfaite « de la beauté du gothique de l'église Sainte-Croix d'Orléans, et de la manière dont on doit faire le portail, ainsi que de tous les détails qu'en a faits M. Loriot en imitant le goût gothique ».

1761. Le 22 décembre, Soufflot relit à l'Académie de Paris son *mémoire sur l'architecture gothique* qu'il a déjà lu en 1741 à l'Académie de Lyon. — Le 1er février 1762, l'Académie « approuve la légèreté de construction du chevet de l'église collégiale de Mantes : cette manière de bâtir lui paraît de plus en plus intéressante ».

1762. En décembre, Soufflot fait à l'Académie des réflexions sur la légèreté de la construction de Notre-Dame de Dijon, et de Saint-Augustin de Plaisance dont le dôme est porté par des piliers peu considérables : « On a, dit-il, abusé de l'emploi des matériaux dans les « églises bâties à Paris depuis environ deux siècles. C'est un préjugé « que l'on ne peut bâtir des églises qu'avec de gros piliers carrés et « des arcades, d'épaisses murailles et des contreforts considérables ; « en employant les ordres grecs, et abandonnant le goût gothique, « on peut en conserver la légèreté, parvenir à une très grande « épargne de matériaux, et faire des dômes assez légers pour qu'ils « puissent être portés par des piliers peu considérables. »

1763. Construction de la salle provisoire d'opéra dans la salle des Machines aux Tuileries.

Plans de Soufflot pour la Comédie Française avec façade sur le quai Conti sur la Seine.

— La crypte de Sainte-Geneviève est terminée.

— Publication du premier volume des *Antiquités d'Athènes*, par Stuart et Revett.

— En 1763 « tout est à Paris *à la grecque*. Rien n'est grec, mais tout se prétend antique. » (*Correspondance de Grimm.*)

1764. 6 septembre, pose de la première pierre de l'église Sainte-Geneviève.

— « La suite de plans, coupes, profils, élévations géométrales et perspectives de trois temples antiques, tels qu'ils existaient en 1750 dans la bourgade de Paestum, et mesurés et dessinés par J. G. Soufflot, architecte du roi, en 1750 », est mise au jour par les soins de G.-M. Dumont, en 1764.

Le 3 décembre, Soufflot fait remarquer à l'Académie la légèreté extraordinaire que l'on a donnée à deux colonnes de l'église de la Toussaint d'Angers, qui soutiennent en même temps des retombées de la grande voûte et celle des croisillons.

1765. Plan du bâtiment des cuisines au château de Ménars. — Dessin de treillage sur le parterre. Soufflot dirige la décoration de la bibliothèque du château par Oebène et Guibert. Plan de l'orangerie. Plan de l'aile de la Conciergerie construite en 1766.

— En mars, Soufflot reprend un projet d'orner la place devant la statue dégagée d'Henri IV, sur le Pont-Neuf. Il veut mettre des «statues de grands hommes » dans les demi-lunes.

En 1765, Peyre publie des « projets d'après les édifices élevés par les empereurs romains ».

1766. Ordonnance et disposition du cénotaphe du comte de Caylus à Saint-Germain-l'Auxerrois. — Dussausoy publie le *Citoyen désintéressé ou diverses idées patriotiques, concernant quelques établissements et embellissements utiles à la ville de Paris* (2 vol. 1766-1767).

1767. Dès janvier, projets pour désobstruer les abords du Palais-Royal, la place du Louvre, les alentours du Carrousel et les Tuileries.

— Travaux de Soufflot à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires (l'Elysée). Dessin pour la grande porte. Plan de l'avenue de Marigny.

— Mai-juillet, démolition des « Bains de la Reine » au Louvre.

— Septembre. Plans de Soufflot pour installer la Bibliothèque du Roi au Louvre. Plan des descentes du parterre du château de Ménars

à la Loire. Dessins du grand escalier et de la rampe du château (1767-1768).

1768. Plan d'un guichet neuf au Louvre, rue Fromenteau.

La rotonde du château de Ménars (temple toscan). Le raccordement avec l'orangerie et le château (1768-1769).

Plans de la maison de Marigny au Roule. Façade, pavillons d'entrée, porte cochère, escalier, intérieur (1769). Dessins pour le treillage et les jardins (1770).

— Reconstruction de l'hôtel de la Direction générale rue Saint-Thomas du Louvre de 1766 à 1769. Novembre-décembre 1768, plan du passage du Louvre sur le quai, avec vues réciproques du collège des Quatre-Nations (Dôme de l'Institut) et de la fontaine de la Croix du Trahoir au bout de la rue du Coq (rue de Marengo).

1769. Travaux au château de Ménars. Dessins de cabinet perspective et d'obélisque, plans de cour aux poules, dessins de piédestaux de statues.

— Dessin pour une fontaine place Saint-Florentin près du Garde-Meuble (?).

— De 1768 à 1770, Soufflot donne les alignements des jardins des hôtels sur les Champs-Elysées.

— En juillet 1769, reprise des travaux du Louvre.

— Au tome VII des planches de l'Encyclopédie, Soufflot donne un « *Fragment d'Ecurie* » pour l'article *écurie* par M. Bourgelat.

— En 1769, Piranese publie : *Diverse maniere d'adornare*... etc. (ornements empruntés à l'antique : *egezia*, *etrusca et graeca*).

En avril, Soufflot aménage la Salle des Machines, au château des Tuileries, pour la Comédie-Française.

1770. En juillet, dessin de la fontaine *piccola ma garbata* à Ménars.

En septembre, plan de la rotonde dorique pour le « rond de Cour » à Ménars.

— Soufflot donne l'alignement des constructions du Colisée sur l'avenue des Champs-Elysées et les rues alentour : l'allée des Veuves (rue Matignon), la rue du Colisée.

— Soufflot montre à Perronet et à l'Académie des « références et mémoires pour l'église Sainte-Geneviève », ainsi que des modèles du dôme : « Les piliers destinés à le porter, dit-il, sont une fois plus

forts qu'il ne faut, en comparaison de ceux qui soutiennent depuis plus de deux siècles les dômes de Saint-Augustin de Plaisance, de Saint-Charles du Cours à Rome, de Saint-Laurent de Turin, les églises de Saint-Merri, de la Toussaint d'Angers, le dôme de Milan. » Le 2 juillet, il explique la construction de la pyramide de Sainte-Marie des Arcs à Londres, par Wren.

1771. Construction des nouvelles Ecoles de Droit. — Soufflot fait supprimer le pilier central du portail de Notre-Dame de Paris.

1772. En janvier, l'Académie d'architecture reconnaît officiellement « le merveilleux et la légèreté de la construction de ces espèces de monuments élevés par les Goths, qui ont été, dit-elle, peut-être trop méprisés à la renaissance des arts ».

— En septembre, projet d'arrangement de la place devant la colonnade du Louvre.

1773. En janvier, Soufflot reprend ses projets pour le Pont-Neuf. En février, il donne les plans du Château d'Eau de la Croix du Trahoir.

1774. En mars, reprise des travaux du Louvre, à l'aile méridionale et à l'aile septentrionale. Dès janvier 1775, abandon des travaux.

1775. En mars, Soufflot est nommé architecte ordinaire et contrôleur général ambulant. — Travaux du Pont-Neuf. Soufflot diminue le nombre des marches, abaisse et rétrécit les trottoirs, rétablit les parapets, construit des boutiques en pierres de taille dans les demi-lunes.

— En avril et mai, Soufflot propose la démolition du pilier central du portail de la chapelle de Vincennes.

— En mai, il donne un projet pour la restauration de l'église Saint-Sauveur à Paris.

— En juillet, le portail de l'église Sainte-Geneviève est terminé avec son fronton et ses chapiteaux sculptés, ainsi que les sculptures des corniches à l'intérieur et des chapiteaux, sculptés sur le modèle de ceux du péristyle du Louvre par Guillaume Coustou.

— Le 20 novembre, Soufflot lit à l'Académie d'architecture un mémoire *sur les règles et le goût*, et le 18 mars 1776 un mémoire *sur l'identité du goût et des règles dans l'architecture*.

1776. Soufflot réalise la planimétrie du trottoir du Pont-Neuf.

Il construit le château d'eau de la Croix du Trahoir.

1777. Plan du marché Sainte-Catherine avec rue allant de celle de l'égoût Saint-Paul à celle de la Culture Sainte-Catherine.

Plans du château de Chatou et du parc (après 1775, vers 1777 ?) La « nymphée » exécutée par Soufflot?

1778. Dès le début de l'année, les points d'appui du dôme de l'église Sainte-Geneviève sont bâtis. Soufflot fait différents projets de dôme.

Il lit à l'Académie un mémoire « *sur l'identité du goût et des règles dans l'exercice de l'architecture.*

— D'octobre 1776 à sa mort, Soufflot fait des plans pour l'installation des tableaux du Roi, ou *Musaeum*, dans la grande galerie du Louvre. Il donne les plans du nouvel escalier du Musaeum qu'exécutera Brébion après sa mort.

— De 1777 à 1780, démolitions de maisons rue du Coq (rue de Marengo), et reconstruction d'une maison, sur l'alignement, d'après les dessins de Soufflot.

1780. Soufflot aurait voulu achever de voûter et couvrir les quatre nefs de l'église Sainte-Geneviève en 1780, afin qu'il ne restât plus rien à faire que la construction du dôme... Mais il meurt le 29 août, laissant son œuvre inachevée. Du moins il a dit, en parlant de son successeur : « Le sieur Rondelet a tout mon secret, je le regarde comme un autre moi-même. »

1781. Publication des « Elévations et coupes de quelques édifices de France et d'Italie, dessinés par Soufflot, publiés par Dumont ».

*
* *

La suite des projets de dôme conçus par Soufflot de 1775 à 1780, pour l'église Sainte-Geneviève, se trouve dans le *Recueil d'architecture de Soufflot*, ainsi que dans le volume consacré au Panthéon dans la série topographique du cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale (Va 259 c). Nous en reconstituons la série chronologique,

1° *Façade de la nouvelle église*, présentant un *dôme avec colonnade octogonale à pans coupés*, gravée par F. N. Sellier en 1776

sur les dessins de Soufflot. — La même façade, mise au jour après la mort de Soufflot par M. Dumont, professeur d'architecture, rue des Arcis, maison du commissaire, où se trouve une collection des gravures de cette église ». — Dumont, élève de Soufflot, tenait en effet de son maître les dessins et projets de l'église.

2° *Façade de la nouvelle église*. Gravée par F. N. Sellier en 1777 sur les dessins de Soufflot. — La même, mise au jour par Dumont en 1780 (*Top.*, f° 28).

3° *Façade de la nouvelle église*, présentant un *dôme à colonnade circulaire*. Gravée par G. Taraval, mise au jour par Dumont, en juillet 1777 (*Top.*, f° 27. — Se trouve aussi dans le Recueil de Soufflot. Ha 41).

4° *Vue d'ensemble*. Lequeu delineavit. Poulleau sculpsit. Mise au jour par Dumont en 1781. — Porte cette mention de Lequeu : *Je déclare que M. Soufflot a véritablement tracé sur mon dessin au trait le contour du dôme et le contour de l'entablement de l'ordre. Je n'étais alors que le dessinateur*. » (*Top.*, f° 34, 35).

5° *Façade latérale de la nouvelle église*, percée de croisées, avec tours. Gravée sur les dessins de Soufflot. Mise au jour par Dumont en octobre 1780. Gravée par Taraval (*Top.* f° 32),

6° *Coupes et profils du portique et d'une partie de la nef d'entrée*, Lequeu del., Poulleau sculps., d'après l'exécution et les dessins de feu Soufflot, mis au jour par Dumont (*Top.* fol. 22).

II. La Collaboration de Soufflot comme architecte, à titre effectif ou consultatif.

Ses autres travaux — ses autres projets, etc.

1742. Dès décembre, Soufflot entreprend des spéculations au quartier Saint-Clair, à Lyon.

1745-1746. Il médite sur des quais futurs, sur des ponts futurs à Lyon.

1749. En février, il s'occupe du futur pont de l'archevêché sur la Saône.

— Dès octobre, le plan du port et quartier futur Saint-Clair, avec le quai et l'ilôt d'immeubles le long du quai, est prévu par Soufflot et ses associés Munet et Millanois.

— Collaboration à des travaux de maçonnerie hydraulique à Lyon.

— Soufflot est consulté pour la façade de la cathédrale de Genève.

1751. En juillet, il donne son avis pour l'emplacement de l'Hôtel-Dieu de Mâcon.

1753. Avant Pâques, premier plan de Gabriel pour la place Louis XV, avec prolongement de la terrasse des Tuileries en retour d'équerre.

1755. Dès le début de février, Marigny l'appelle à Paris.

— Le 28 février, Louis XV, sur les instances de Marigny, se décide à achever le Louvre, et à l'affecter « à des objets d'intérêt général et national ».

— De novembre 1755 à mars 1756, on élabore les projets et les plans de la place Louis XV, de la future rue Royale et du futur pont de la Concorde, avec vues réciproques de la future église de la Madeleine et de la statue équestre sur la place. On décide la replantation des Champs-Elysées en tilleuls de Hollande, avec vues sur la rivière pour l'hôtel des Ambassadeurs Extraordinaires (l'Elysée). On songe déjà à la future avenue des Champs-Elysées, au futur Arc de Triomphe place de l'Etoile, et au futur pont de Neuilly.

— En décembre, Soufflot est nommé contrôleur des Bâtiments du Roi à Paris.

1756. En mai, Soufflot donne son avis sur le modèle de décoration du chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois.

— Le 28 mai, on décide de continuer le troisième ordre de Perrault au Louvre ; de démolir l'attique et les pavillons. — En juillet, suppression des boutiques portatives du Pont-Neuf, pour débarrasser les trottoirs. Soufflot songe à réparer le pont.

— Dès novembre, Soufflot prévoit la future place de l'Alma et ses avenues rayonnantes.

1757. En mai, projet de décoration de l'église et du dôme de Sainte-Geneviève par M. Revol, conseiller au Parlement, où « l'in-

térêt de la religion paraîtrait lié avec l'établissement des Francs dans les Gaules, et de la monarchie française ».

— En mai, le Garde-Meuble est déja entièrement conçu. La rue Royale est livrée à la circulation.

— En septembre, Soufflot forme le projet de régulariser le jardin du Luxembourg du côté de la future rue Soufflot, en construisant, de ce côté, douze maisons avec des logements et des ateliers pour les sculpteurs du Roi.

— En octobre, il fait un projet pour la sculpture du grand fronton de la colonnade du Louvre.

— Soufflot cherche à perfectionner la teinture aux Gobelins. Il donne des idées à Boucher et au peintre Jacques pour les médaillons mythologiques à fleurs des tentures du *Lever* et du *Coucher du Soleil.*

— En décembre 1757, le Garde-Meuble est transféré à l'hôtel de Conti. En mars 1758, Soufflot veut installer à sa place les classes du collège Royal (le collège de France), dans le rez-de-chaussée du Louvre du côté de la rivière, et dans les entresols quelques logements de professeurs.

— Il installe une partie des tableaux du Roi au Palais-Luxembourg.

— En mai, on songe à former une place entre le Louvre et Saint-Germain-l'Auxerrois ; à redresser la rue du Coq (la future rue de Marengo). On prévoit déjà la future rue de Rivoli, — du moins la partie qui s'étend de la rue du Louvre à la place du Palais-Royal. — En juillet, interruption des travaux du Louvre. En novembre, démolition de l'ancien garde-meuble et des écuries de la reine devant la colonnade, ainsi que de l'ancienne poste aux lettres. — Contrôle des étalages et échoppes, adhérentes ou mobiles, adossées au Louvre.

1759. L'Académie du modèle est rétablie aux Gobelins.

1760. En mars, Soufflot donne son avis pour la couverture de la nef de la cathédrale de Strasbourg ; en juillet, pour la façade de l'Hôtel-Dieu de Montpellier. — Il voudrait réunir et loger à la manufacture des Gobelins plusieurs membres de l'Académie de peinture, en état de veiller à l'avancement des jeunes gens. Il voudrait

y rétablir le séminaire des apprentis, institué par Colbert, pour former de bons et dociles ouvriers.

— Il s'occupe du meuble à fleurs sur fonds de damas cramoisi qui doit accompagner la tenture de *Don Quichotte*, celle de Boucher, et celle des *Portières des Dieux*, sur même fonds.

— En septembre, il a déjà l'idée et le projet du futur boulevard Haussmann complet, de la rue Matignon et de l'avenue Montaigne jusqu'à la place de l'Alma, des futures rues Tronchet, du Havre, d'Amsterdam et de Clichy.

1761. En février, premier plan de l'église de la Madeleine, par Contant d'Ivry, en forme de croix latine avec dôme.

— En août, Soufflot donne son avis pour une nouvelle coupole au-dessus du chœur de la cathédrale de Strasbourg.

1762. Le port Saint-Clair à Lyon, de la place Tolozan à la place Saint-Clair, est confectionné.

— Soufflot donne son avis sur la dépense de la maçonnerie et de la pierre de taille du tombeau du maréchal de Saxe par Pigalle.

1762. Il examine (et retouche peut-être ?) les plans de Decrénice pour la manécanterie de la cathédrale de Lyon.

— Il songe à la démolition du château de Madrid au bois de Boulogne.

— Premier projet de M. de Parcieux pour amener à Paris les eaux de l'Yvette.

— Introduction de la « tapisserie-portrait » aux Gobelins (Cf. celle du « tableau sur porcelaine » à la manufacture de Sèvres en 1761). En 1763, réorganisation des « académies royales » des Gobelins.

1763. Le 23 novembre, Soufflot est nommé contrôleur général des Bâtiments du Roi.

1764. En mai, on songe à faire l'hôtel des Monnaies en face de la colonnade du Louvre.

— Soufflot donne son avis pour l'entrée de la première cour du Palais-Royal, soit grille, soit colonnade ; pour les ouvrages qui restent à faire à l'église Saint-Sulpice.

— En juin, il donne son avis sur le projet d'un théâtre dans le palais ducal, à Stuttgard.

1765. En janvier, le Roi décide que l'hôtel des Monnaies sera place

Louis XV (place de la Concorde). — On songe à construire une nouvelle salle de Comédie-Française sur l'emplacement du jardin de l'hôtel de Conti (en façade sur la Seine), ou sur celui de l'hôtel Rouillé (près de la colonnade du Louvre).

— Soufflot donne son avis sur la décoration du chœur et sanctuaire de la cathédrale de Chartres.

— Dès février 1765, on espère reprendre les travaux du Louvre en 1766. Démolition de portion du gouvernement du Louvre.

— En mars, Soufflot rêve de mettre des « statues de grands hommes » dans les demi-lunes du Pont-Neuf.

— Il est consulté sur le plan de décoration de la place du Peyrou à Montpellier.

— En août, l'hôtel de la Pompadour devient celui des Ambassadeurs Extraordinaires (l'Elysée). Soufflot fait décider que les curieux seront admis dans les appartements pour voir les tableaux des *Ports de France* de Joseph Vernet ; le public sera admis dans les jardins ; les potagers seront restitués aux Champs-Elysées. La rue de Marigny est décidée.

1766. Projet de Perrache pour l'extension de Lyon.

— Soufflot démolit l'hôtel Rouillé près de la colonnade du Louvre.

1767. En janvier, Soufflot projette de désobstruer les abords du Palais-Royal et des Tuileries, à cause de la proximité de l'Opéra.

— Il rétablit le séminaire des apprentis à la manufacture des Gobelins.

— En février, il reprend ses projets de régularisation du jardin du Luxembourg du côté de la rue d'Enfer (boulevard Saint-Michel), comprenant l'isolement du palais à l'est, la formation de basses-cours, la construction de maisons avec logements pour les sculpteurs du roi.

— En mars, il inspecte la machine de Marly avec Gabriel, de Parcieux et Camus.

— Nouveaux mémoires de M. de Parcieux pour amener à Paris les eaux de l'Yvette.

— En mai, Soufflot rend compte des réparations à faire à l'Obsertoire, à la terrasse supérieure ou plate-forme et aux voûtes, et de la

construction à faire d'un observatoire à tourelle au-dessus de la terrasse.

— En septembre, Soufflot fait des projets pour installer la Bibliothèque du Roi au Louvre, ainsi que des dépôts d'archives.

— De décembre 1767 à mars 1768, Soufflot prend part aux discussions de l'Académie d'architecture pour le couronnement à mettre au portail de l'église Saint-Sulpice (fronton ou balustrade).

1768. Le 3 janvier, Louis XV décide que le Garde-Meuble sera sur la place de la Concorde.

— On décide que la Cour du Louvre aura quatre grandes entrées, et que la statue pédestre de Louis XV sera au milieu.

— Soufflot voudrait que l'on rapprochât du quai le château d'eau du Palais-Royal, trop éloigné de celui de la Samaritaine.

1768. En février, Soufflot fait des projets de vente de la Bibliothèque du Roi rue de Richelieu aux fermiers généraux, avec formation d'une petite place rue Colbert, dégageant les rues Vivienne et Richelieu. Il fait des projets de vente de l'hôtel des Fermes et du Tabac près des Tuileries, avec percement d'une rue allant des Tuileries au Louvre.

— En avril, on fait un nouveau projet de salle de Comédie-Française sur l'emplacement de l'hôtel de Condé près du jardin du Luxembourg.

— On décide que le nouveau pont de Neuilly sera dans l'alignement de la place Louis XV et de l'avenue des Champs-Elysées, et qu'on conservera le plateau de l'Etoile en plaçant un obélisque au centre.

— En juin, Soufflot reprend ses projets de plans pour la future rue Soufflot avec des maisons d'un côté, des écuries et des remises de l'autre. Il fait des projets d'aliénation de parties du jardin du Luxembourg, à l'est du côté de la rue Monsieur-le-Prince, à l'ouest du côté de la future rue de Fleurus et du futur boulevard Raspail ; il a déjà l'idée d'une rue faisant communiquer le jardin du Luxembourg au boulevard (la future rue du Montparnasse).

— Il réclame une refonte du château d'eau de la Samaritaine sur deux piles de pierre, et une consultation avec Gabriel, Perronnet et de Parcieux.

— En novembre et décembre, plan du passage du Louvre sur le quai, avec vues réciproques du collège des Quatre-Nations (dôme de l'Institut) et de la fontaine de la Croix du Trahoir au bout de la rue du Coq (rue de Marengo).

1769. En décembre, Soufflot prend part à la « discussion de la peinture et dorure de la salle d'opéra au château de Versailles ».

1769-1770. Reprise des travaux du Louvre. Reprise des projets de centralisation de l'administration royale à Paris, autour du Louvre; des projets de liaison des palais du Louvre et des Tuileries ; des projets de percements de rues entre le Louvre, la place Vendôme et les Tuileries. Démolition de l'hôtel de Grammont près de la colonnade du Louvre en 1770.

— Achèvement du Garde-Meuble, formation de la petite place devant l'hôtel Saint-Florentin qui doit précéder l'entrée des Tuileries. Soufflot fait interdire un établissement de bains sur les bords de la Seine qui boucherait la vue des galeries du Louvre et du guichet neuf, en juillet 1769 ; il les fait encore interdire en novembre, le long de la terrasse du jardin des Tuileries.

— En mai, Soufflot rêve d'installer les dépôts des Archives de l'Etat dans le bâtiment de Gabriel qui fait pendant au Garde-Meuble (place de la Concorde).

1772. Il fait un projet de salle de spectacle dans l'hôtel du duc de Coigny (M. le Premier) près des Tuileries, qui communiquerait de plein-pied à la grande Galerie du Louvre [?]

— En septembre, il fait supprimer les étalages sur la place du Louvre devant la colonnade ; il forme un projet d'arrangement de la place. Démolition de l'hôtel Saint-Prest rue de l'Oratoire. Formation de la place de l'Oratoire devant le Louvre ; en octobre, Soufflot voudrait la faire communiquer par la rue de Beauvais à la petite place du Louvre rue Fromanteau (du côté du Carrousel).

1773. En janvier, Soufflot reprend ses projets pour dégager la statue et orner l'esplanade de Henri IV sur le Pont-Neuf.

— De mai à août, il fait des plans de réforme aux projets de Perrache pour l'extension de la ville de Lyon.

— En août, il reprend ses projets d'aliénation de parties du jardin du Luxembourg.

— Le 9 octobre, il est nommé « contrôleur des bâtiments et embellissements de la ville de Lyon ».

— L'entrepreneur de basse-lice Neilson est seul chargé de la teinturerie des Gobelins.

1774. En mars, Soufflot reprend ses projets d'installation de la Bibliothèque du Roi au Louvre ; en mai, il est de nouveau question de centraliser l'administration royale au Louvre et autour du Louvre.

— En juin, Soufflot examine les plans et devis pour la reprise des travaux de la cathédrale de la Rochelle.

1775. En mars, Soufflot est nommé « architecte ordinaire et contrôleur général ambulant des Bâtiments du Roi ».

— En avril, il fait un rapport sur l'état du château de Vincennes.

— En décembre, il est consulté pour la reconstruction des bâtiments du Palais de Justice à Paris.

1776. En janvier, il approuve les plans de Potain pour l'établissement d'un hôpital militaire à Lille.

— En mai, il donne son avis sur les façades de l'hôtel de ville et du présidial à construire à Tours.

— Reprise du projet d'amener à Paris les eaux de la Bièvre et de l'Yvette, par Perronnet.

— En août et septembre, Soufflot est consulté sur des travaux intérieurs à l'hôtel de ville de Lyon, et au pont de l'archevêché sur la Saône.

— En septembre, ordre de suppression des baraques le long de la grande galerie du Louvre. Edit « réformateur » sur les logements concédés dans les châteaux royaux, les baraques et les échoppes.

— Soufflot reprend ses projets d'aliénation de parties du jardin du Luxembourg pour mettre le palais en état d'être habité par Monsieur, frère du Roi. Il a déjà l'idée du futur vestibule à la place du grand escalier du Palais au centre, et du futur grand escalier à droite. Il prévoit aussi des additions à faire au palais du côté du jardin et du midi.

— En novembre, il fait des projets d'élargissement de la terrasse des Feuillants au jardin des Tuileries.

— Le 26 décembre, il est nommé « intendant général des Bâtiments du Roi ».

1777. Il prend part à la visite des aqueducs de Saint-Germain-en-Laye.

— En mai, il projette de faire une rue de la grille de Chaillot au village de Passy (la future rue Lincoln ?).

— En juin, règlement réformateur pour les baraques et marchands des Champs-Elysées.

— En juillet, Soufflot donne son avis concluant à la démolition du château de Madrid au bois de Boulogne, et à la vente des matériaux au profit du « Musaeum » des tableaux du Roi que l'on doit installer dans la grande galerie du Louvre.

— En août, il donne son avis contre la réduction de la nef de l'église de la Madeleine.

— En novembre, il est consulté pour le pont de l'archevêché de Lyon, sur la Saône.

— Fin des travaux de la place de l'Etoile et de la grande route du pont de Neuilly, réglés par Soufflot.

1778. En février, Soufflot est consulté pour l'exécution du rocher des *Bains d'Apollon* dans les jardins du château de Versailles. Le projet d'Hubert Robert ne lui plaît guère, d'ailleurs.

— En juillet, il donne son avis pour l'escalier principal de l'aile de la reine (l'escalier d'*Apollon* dans l'aile de droite sur la cour), que Ledreux va construire aux château de Compiègne en modifiant le plan de Gabriel. — Il est consulté sur les plans de de Wailly et Peyre pour le théâtre de l'Odéon.

1780. En mai, il donne son avis sur l'agrandissement de la place du Palais-Royal, et le percement de rues adjacentes.

— En juillet, il est consulté sur le projet de la future rue Washington donnant sur l'avenue des Champs-Elysées.

III. Son œuvre d'architecte des eaux, ponts et chaussées Ses travaux techniques et scientifiques.

1745-1746. Soufflot s'occupe, à Lyon, des quais, des ponts, des maisons de la Saône. Il fait le nivellement du Rhône depuis la place

Saint-Clair à la rue du Rempart-d'Ainay, ainsi que des travaux au port Saint-Clair.

1749. Maçonnerie hydraulique à Lyon. Murs de soutènement de conduites d'eau.

1756. Soufflot est consulté par Marigny au sujet d'une « machine pour la remonte des bateaux ».

1757. En juin, il invente, pour la manufacture des Gobelins, un métier de basse-lisse, exécuté par Vaucanson. Il veut perfectionner la teinture. En janvier 1758, il établit aux Gobelins un teinturier spécial pour les laines.[1]

1759. En mars, il parle à l'Académie d'architecture d'une manière de couvrir les maisons en tuiles de fer à Saint-Pétersbourg ; en juin 1760, il fait un rapport sur la qualité des pierres des anciennes églises et bâtiments de Paris et des environs.

1760. Il fait à Marigny un rapport sur un essai de « scaphandre ».

1761. En juillet, il introduit un nouveau métier à la manufacture de la Savonnerie.

1762. En janvier, à l'Académie d'architecture, il donne son avis pour la construction des plates-bandes des colonnades et l'emploi d'armatures de fer aux bâtiments de Gabriel sur la place Louis XV.

1763. Il visite la machine du château d'eau de la Samaritaine, il fait pour elle un « Projet de rétablissement ».

— En juillet il visite les conduites des eaux d'Arcueil et de Rungis, et constate leur insuffisance.

1765. Il forme un projet d'aqueduc allant du château d'eau de la Samaritaine au château d'eau du Palais-Royal.

1768. En août, reconstitution de l'atelier de teinture des soies aux Gobelins.

1768-1770. Il fait des réparations au château d'eau de la Samaritaine.

1770. Le 29 janvier, il explique à l'Académie la construction du portail de Saint-Pierre de Genève et les tirants de fer qui soutiennent les plates-bandes. Il lui soumet ses références techniques pour l'église Sainte-Geneviève. Attaqué par Patte qui prétend que ses quatre piliers ne pourront pas soutenir le dôme, il a l'approbation de l'architecte Perronet et du mathématicien Montucla, il est défendu par l'abbé Bossut et par l'ingénieur Gauthey. Il va entre-

prendre avec Perronnet un travail sur la compressibilité des matières ; il invente une machine pour les éprouver.

1771-1772. Il fait de nouvelles réparations au château d'eau de la Samaritaine.

1773. En mars, il parle à l'Académie des fers employés pour maintenir les plates-bandes du portail de l'église Sainte Geneviève et le cul-de-lampe qui est au centre de l'église de Saint-Etienne du Mont ; en juillet 1774, il fait des « réflexions » sur la construction gothique de Saint-Nizier de Lyon et de son clocher en pyramide ; sur les carrières de Saint-Leu et de Conflans ; sur le degré de résistance des différentes qualités de pierre.

1774. En octobre, le comte d'Angiviller, directeur général des Bâtiments du Roi, déclare que le procès de l'église Sainte-Geneviève est jugé en faveur de Soufflot.

1775. En février, Soufflot fait à l'académie d'architecture des « réflexions » sur la construction de la charpente et du dôme de Notre-Dame d'Ella Salute à Venise. En mai, il donne son avis au sujet des carrières qui s'étendent sous la ville de Compiègne. En novembre il réclame pour l'Académie des machines propres à démontrer la force de résistance des métaux, des bois et des différents matériaux sous les poids dont on les charge. En février 1776, il demande la nomination d'associés honoraires de l'Académie qui aient des « connaissances dans la chimie », « car elles sont, dit-il, très intéressantes pour les progrès de certaines parties de notre art par les expériences qu'elles mettent en état de faire sur les pierres et les métaux ».

1775-1776. Il fait des travaux au Pont-Neuf. — Application du mastic de l'inventeur Loriot aux réparations des voûtes du petit Observatoire dans l'avant-corps du nord.

1776. En mars, Soufflot propose l'établissement d'une soierie dans une maison au Roi rue d'Enfer (boulevard Saint-Michel).

1776-1777. Il examine le caveau qui doit supporter le tombeau du Dauphin par Coustou dans la cathédrale de Sens. Il en fait construire un nouveau

1778. En juin, des fêlures se produisent aux tambours des colonnes d'angle des piliers qui doivent soutenir le dôme de Sainte-

Geneviève. Visite ministérielle des points d'appui du dôme ; approbation officielle.

— Soufflot lit à l'Académie des remarques sur la construction des voûtes de brique.

— En août il rédige un nouveau « réglement pour le teinturerie » à la manufacture des Gobelins ; il encourage les procédés de teinture du chimiste Quémiset, nouvellement attaché à la manufacture.

— En 1778 et 1779, Soufflot s'occupe de la reconstruction à neuf de la voûte de l'arche principale du Pont-Neuf (exécutée en 1780).

1779. En novembre, il fait à l'Académie des remarques sur divers procédés d'exécution de plates-bandes. Il offre à ses confrères sa machine pour éprouver le degré de résistance des pierres, ainsi que sa collection de marbres. Il leur avait déjà fait don de trente-trois volumes de l'Encyclopédie.

1780. Le 17 janvier, il leur donne le modèle en relief du procédé d'exécution des plates-bandes du grand portail de l'église Sainte-Geneviève, ainsi que d'un plafond en compartiment et plates-bandes d'une ancienne exécution au château de Madrid dans le bois de Bouogne.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

Vie de Soufflot

LIVRE II

PREMIÈRE PARTIE : L'œuvre de Soufflot de 1731 a 1755.

DEUXIÈME PARTIE : Soufflot contrôleur des batiments du roi au département de Paris de 1755 a 1780.

Pages

LIVRE III

L'église Sainte-Geneviève. — L'esthétique de Soufflot.

